This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49786 1

Digitized by Google

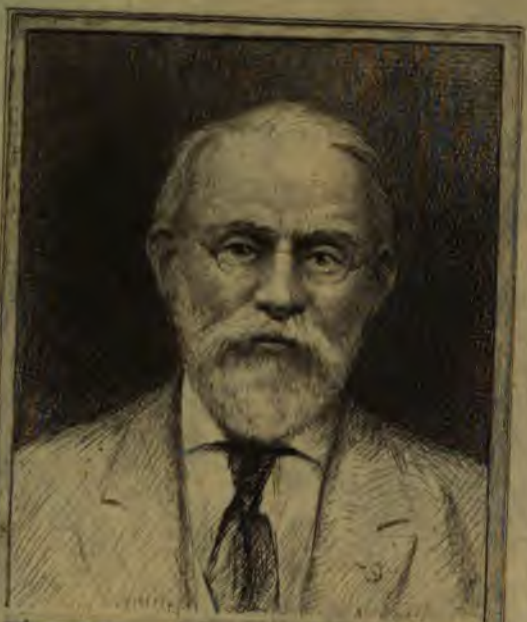

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LXII - LXIII

# REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *Les Tapisseries du Plessis-Macé.* — X. Barbier de Montault.

2° *De l'impression en musique.* — Louis de Romain.

3° *Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance (Musée Saint-Jean d'Angers).* — Godard-Faultrier.

4° *Étude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port. la Vendée Angevine, les origines, l'insurrection.* — L. de la Sicotière.

5° *La Science.* — Charles Fuster.

6° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines.* — Joseph Denais.

7° *Notice sur le Théâtre d'Angers.* — Appendice (*suite et fin*). — E. Queruau-Lamerie.

8° *Nécrologie. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, le Comte Édouard de Barthélemy, le Comte de Bonneau-Avenant.* — André Joubert.

9° *Chronique littéraire. — L'éloge de l'esprit angevin.* — Eugène Berger.

10° *Chronique bibliographique.*

Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes.

La Réforme et la Ligue en Anjou, par Ernest Mourin, nouvelle édition.

Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), par Henri Wallon, tome premier : La Vendée. — André Joubert.

Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein. — Q.-L.

Aveu suprême, par Alphonse Poirier. — R. B.

---

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

**12** francs par an

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-1928
16143

# LES TAPISSERIES DU PLESSIS-MACÉ

## I

On lisait dans le *Monde*, numéro du 15 octobre 1888 :

« Une importante vente de tapisseries anciennes, garnissant le château du Plessis-Macé (Maine-et-Loire), a eu lieu la semaine dernière. Ces tapisseries provenant de l'abbaye du Ronceray, ont atteint les prix suivants :

« Panneau des fabriques de l'Artois (quinzième siècle), où des compositions à double entente représentent des scènes de l'histoire sacrée : chaque sujet est acccompagné d'un quatrain, 7,600 fr., à M. Siegfried[1]; panneau : *Moïse frappant le rocher*, et *les israélites ramassant la manne*, 4,600 fr., à M. Jumel; panneau divisé en deux compartiments : *la Cène et la Crucifixion*, 3,350 fr., à M. Lévy; partie de panneau représentant un *épisode de l'histoire de saint Gervais*, évêque de Paris, 3,200 fr., à la manufacture des Gobelins; panneau à deux compositions représentant *deux fils d'Israël noyés* et des *animaux s'agenouillant devant un abbé*, 5,700 fr.; panneau de la même suite représentant le *miracle de saint Grégoire*, 5,400 fr.;

[1] Il s'agit du panneau représentant Abel, Melchisédech et l'Agneau Pascal. — Les indications du journal sont empruntées au *Catalogue des splendides tapisseries et objets d'art garnissant le château du Plessis-Macé*; Angers, Burdin, 1888, in-8°, de 101 pages.



Digitized by Google

panneau à deux compositions, représentant un *communiant puni* pour s'être présenté à la sainte table sans absolution, et un *prêtre immonde* qui, pendant la messe, fut brûlé devant les assistants, 4,650 francs; panneau à deux sujets : *démoniaque recevant la communion* et un *croyant dont le cheval s'agenouille devant le Saint-Sacrement*, 3,550 fr. ; un autre représentant une *femme devant des ruches d'abeilles* et un *homme soufflant le feu sous une chaudière*, 4,100 fr. ; un panneau tapisserie des Gobelins, représentant l'Hiver, scène d'intérieur, personnages jouant ou se chauffant, 8,700 fr. ; un autre représentant le Printemps : paysans conduisant des chariots ou semant des graines, 8,100 fr. ; autre panneau représentant les vendanges, 9,200 fr.

« Parmi les tapisseries des fabriques de Lille (époque Louis XIV), une kermesse flamande, d'après David Téniers : paysans mangeant, chantant et causant ou dansant au son de la cornemuse, 12,700 fr., à M. Jumel ; panneau représentant des joueurs de boule dans un paysage, d'après D. Téniers, 7,500 fr., à M. Lowengard ; un autre : Joueurs de cartes, 5,750 fr., etc. »

Cette note est assez incomplète et inexacte ; cependant elle mérite d'être conservée à titre de renseignement.

Toutes les tapisseries énumérées ne viennent pas du Ronceray : celles qui sont exclusivement profanes et modernes ont une autre origine. L'abbaye angevine ne revendique que celles qui sont relatives au Saint-Sacrement.

Les panneaux de cette série, qui ont été vendus aux enchères, comporteraient neuf panneaux ou pièces distinctes. Le total a monté à la somme, vraiment considérable, de 42,160 francs.

Il est extrêmement regrettable qu'une collection de cette importance ait quitté l'Anjou et n'ait pu être acquise par la fabrique de la cathédrale, si riche en tapisseries

Digitized by Google

anciennes. Il est déplorable surtout qu'un morcellement ait été fait, au préjudice de la science, qui ne pourra désormais réunir les fragments dispersés. Il y en a chez M. de l'Étoile, au château de Langeais, chez des marchands de Paris.

La manufacture des Gobelins ne possède pas seulement une « partie de panneau », mais deux petites pièces qui, dans ma description, forment le seizième et le dix-huitième tableau. Le premier a un intérêt spécial pour Paris, car il représente le *champ du lendit*, et l'*hostie miraculeuse de l'église de Saint-Gervais*, motif faussement appelé plus haut « l'histoire de saint Gervais, évêque de Paris. »

Cette vente donne de l'actualité à mon travail que, en en conséquence, je ne garderai pas plus longtemps en portefeuille. Il rectifiera les assertions émises et renseignera les propriétaires nouveaux sur l'iconographie propre des pièces qui leur sont échues.

## II

C'était autrefois l'usage en France de tendre de tapisseries les chœurs des églises, soit en permanence, soit aux solennités seulement[1]. La grande et riche abbaye du Ronceray, située au-delà de la rivière, dans un des faubourgs d'Angers, suivit le mouvement général, qui se manifestait en même temps à la cathédrale, dans plusieurs collégiales de la ville et à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, ainsi qu'à Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur. Un

[1] J'ai retrouvé cet usage à la cathédrale de Cologne, où la tenture historiée qui forme dossier permanent aux stalles ne se découvre que les jours de fêtes, et à la cathédrale de Foligno, où de belles tapisseries du XVII^e siècle restent exposées toute l'année dans le chœur. A Rome, le chœur des basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure est constamment paré de tentures de damas, rouge ou violet, suivant le temps, galonné d'or et aux armes du sénat.

Digitized by Google

pareil décor rehaussait singulièrement la pompe du culte et formait dossier aux stalles sculptées [1] : l'art était donc partout appelé à concourir à l'ornementation, fixe ou temporaire, du saint lieu.

La tapisserie du Ronceray, faite pour se développer horizontalement et peu étendue en hauteur, se composait de onze pièces de haute lisse [2], contenant chacune trois

[1] « Élisabeth, duchesse de Tegk, voulant perpétuer le souvenir de la baronnie de Zimmern, exécuta, avec l'aide de neuf damoiselles qu'elle avait auprès d'elle, une tenture sur laquelle on voyait en tapisserie toute l'histoire de la marche vers Jérusalem et comment ses deux beaux-frères, Conrad et Albert de Zimmern, avaient été tués à Nicée et comment Frédéric de Zimmern, blessé, était revenu avec le comte de Schwarzemberg et d'autres. Elle travailla neuf ans à cette tenture, qui était tellement grande qu'elle pouvait couvrir entièrement les deux côtés du chœur de Herrenzimmern, au-dessus des stalles ; après sa mort et celle de son époux, on porta la tenture au monastère d'Alpirsbach, où elle se trouvait encore en 1520. » *(Arch. de l'Orient latin*, t. II, p. 46).

« Item, sunt in numero XXVIII panni serici veteres, quorum aliqui veteres et antiquissimi omnino et alii non sic veteres, qui de die in diem sunt in circumferentia chori et ante altaria majus et vicariorum et ante capsas, qui propter vetustatem vix possunt designari. » (*Inv. de la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, 1413, n° 190.)

« Marie d'Albret, dit le registre des fondations du chapitre de Nevers, avait donné, en 1540, les huit pièces de tapisserie qui garnissaient le chœur au-dessus des stalles. » Elles représentaient la vie de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère. (Crosnier, *Notice historique sur saint Cyr*, p. 38-41.)

« Quatre pièces de tapisserie qui servent au cœur, données par le sieur curé à la ditte église. » *(Inv. de Mattaincourt*, 1684, n° 145).

[2] M. Achille Jubinal a décrit ainsi la tapisserie de haute lisse :

« La seule différence qui existe entre la haute et basse lisse, c'est que, dans la première, le métier sur lequel on exécute le modèle est dressé perpendiculairement et que l'ouvrier travaille debout, tandis que, dans la basse lisse, le métier est posé à plat, horizontalement et que l'ouvrier travaille assis. Toutefois l'exécution de la haute lisse est beaucoup plus lente que celle de la basse lisse, et elle est presque aussi longue que celle de l'aiguille ; mais ce qu'il y a d'admirable dans les deux procédés, c'est que le travail se fait à l'envers et que l'ouvrier ne peut voir la tapisserie du côté de l'endroit qu'après que la pièce est finie et levée de dessus le métier.

« Dans la basse lisse, la chaîne est tendue dans toute la longueur de la pièce sur un châssis assez pareil au métier d'un tisserand..... Dans la haute lisse, lorsqu'une fois la chaîne est tendue perpendiculairement, l'ouvrier place derrière le côté qui doit servir d'envers le carton qu'il veut imiter ; puis il trace avec de la pierre noire, en suivant leurs contours, les principaux traits du modèle, sur le devant de la chaîne. Se mettant alors à l'envers de la pièce, le dos opposé au dessin original, il se tourne pour regarder ce dessin. Prenant

Digitized by Google

tableaux. La révolution, en dépouillant l'église bénédictine, l'a fait émigrer à l'église voisine de la Trinité, dont la fabrique la vendit au château de Serrant, d'où elle passa à celui du Plessis-Macé (Maine-et-Loire). Dans le second asile, elle avait reçu, sinon les soins qu'elle méritait, du moins une hospitalité qui l'avait mise à l'abri de la destruction : elle avait été mieux traitée dans sa troisième résidence, où elle était entrée à titre de curiosité. Néanmoins elle n'est pas intacte et plusieurs tableaux manquent; mais, en somme, son état est satisfaisant et il serait facile de réparer les quelques déchirures que le temps lui a infligées.

Employée à tendre les murs d'une chambre supérieure, elle avait été adaptée tant bien que mal à sa nouvelle destination et ce fut, peut-être encore là, une cause de mutilation ; en tout cas, l'ordre établi fut bouleversé et il faut une grande pratique de ces sortes de tentures pour pouvoir revenir à l'idée première qui présida à la distribution des sujets. C'est ce que fit, avec tact et discernement, feu le chanoine Joubert, cet infatigable tapissier de la cathédrale d'Angers, qui convoitait ardemment cette autre conquête. Il entama même à ce sujet des négociations avec la famille Walsh, mais elles n'aboutirent pas, ce qui est fâcheux, car cette tapisserie serait à sa vraie place dans une église et la chambre du manoir féodal eût tout aussi bien été garnie de tapisseries d'Aubusson.

Ce fut en 1860 que je passai à Serrant de longues heures à décrire et étudier dans toutes ses parties la tapisserie du Ronceray : j'étais accompagné du chanoine Joubert, qui se préoccupait surtout des dimensions, de l'ajustement et du procédé de fabrication. Voici enfin mes notes copieuses.

ensuite la broche chargée des couleurs convenables, il la place entre les fils de la chaîne et travaille pour ainsi dire en aveugle. Aussi est-il obligé de se déplacer et de venir sur le devant du métier, quand il veut en voir l'endroit et en examiner les défauts pour les corriger avec l'aiguille à presser. »

Digitized by Google

Jamais les tapisseries n'ont été plus étudiées que depuis quelques années : c'est donc un chapitre, presque inédit [1], à ajouter à l'histoire de cet art charmant et aux documents déjà publiés sur la matière.

Le sujet représenté est l'Eucharistie, envisagée sous un triple point de vue : ses figures dans l'ancienne loi, son institution et les miracles auxquels elle a donné lieu dans l'histoire de l'Église ; vaste thème iconographique, presque unique en son genre et auquel on ne connaît encore qu'un seul similaire, autrefois à Chartres [2].

Pourquoi les religieuses avaient-elles choisi ce sujet de préférence à tout autre ? La raison me semble évidente. La célèbre procession du Sacre s'arrêtait, chaque année, lorsqu'elle se rendait au tertre Saint-Laurent, dans l'église du Ronceray. La tenture, appendue au chœur où se faisait la station, devait donc, par principe de convenance, se référer à la solennité du jour.

Chaque tableau est élucidé par un quatrain en vers français de dix pieds. Ces inscriptions sont tissées en gothique carrée, rouge sur fond blanc. Elles contiennent peu d'abréviations et les lacunes sont faciles à suppléer.

Le fond est toujours dessiné en perspective et les personnages se meuvent au premier plan. Le style est généralement correct, quoique naïf ; les attitudes ne manquent pas de mouvement ni les physionomies d'expression.

Naturellement, puisque l'archéologie n'était pas encore née, les costumes sont ceux de l'époque et non tels que les

[1] « Ces tapisseries ont figuré à l'Exposition rétrospective de 1858, à Angers. — J'en ai moi-même donné les inscriptions dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, Angers, 1869.

[2] M. de Farcy cite, p. 209, une analogue à cette tapisserie. « On lit dans les *Antiquités de Chartres*, par Pierre Saint-Julien, p. 489 : « Jacques Fouré (évêque de 1574 à 1578) donna des tapisseries pour « parer les sièges du chœur et ordonna par son testament qu'on fît « faire deux grandes pièces de tapisserie pour le chœur, l'une de la « *Figure*, l'autre de la *Vérité du Saint-Sacrement*. »

Digitized by Google

réclamerait l'histoire. J'ai insisté particulièrement sur les vêtements ecclésiastiques.

Non moins curieux sont les détails d'intérieur : j'ai donc relevé avec le plus grand soin tout ce qui concerne les autels, fréquemment représentés. De la sorte nous pouvons compléter les renseignements analogues que fournissent les miniatures des manuscrits.

La tapisserie est entièrement en laine. On ignore sa provenance, qu'aucune marque de fabrique ne caractérise ; mais son style, essentiellement flamand, ne permet guère de douter que ce soit un produit des ateliers des Flandres [1].

La date est franchement accusée par le style même qui, à première vue, me la fit attribuer au premier quart du XVIe siècle. Sans doute plus d'une tradition est encore gothique, mais on sent, surtout dans les détails, le souffle de la renaissance qui pousse à des conceptions nouvelles et à une manière différente.

Grâce au soin qu'a pris la donatrice d'apposer en tête les armoiries de son abbesse, nous sommes en mesure de préciser encore plus rigoureusement l'époque de fabrication, limitée entre les années 1505 et 1518 [2].

Quant à la donatrice, qui allait devenir abbesse ultérieurement, nous la connaissons par son effigie, ses armes et

[1] Le *Catalogue*, p. 1, dit « Fabriques de l'Artois (XVe siècle) » et, p. 4 : « Nous sommes absolument convaincu que cette suite de tapisseries a été exécutée sur commande dans l'Artois, probablement à Arras, ville célèbre, à cette époque, par ses tapisseries, sur des cartons composés par Bellegambe », ce qui ne concorde guère avec cette autre affirmation : « La Cène, composition de dix-sept personnages, rappelant les œuvres de Albert Durer » (p. 3) et « la Crucifixion rappelle le même maître ».

[2] « XXII. Isabella de la Jaille, Bertrandi de la Jaille et Catharinæ Leroy filia, reperitur beneficia quædam conferens annis 1505, 1512 et 1513. Decessit die 11 decembris 1518. » (Hauréau, *Gallia Christiana, Provinc. Turon., Eccles. Andegav.*, col. 701.)

Le *Catalogue* vieillit trop la tapisserie, quand il la fixe au « XVe siècle, de 1450 à 1510 » (p. 1), et qu'il ajoute : « Hommes d'armes en costume de Charles VII » (p. 2), « Costume du temps de Charles VII et à la mode de Bourgogne » (p. 3), « Costumes et coiffures de l'époque de Charles VII » (p. 4).

Digitized by Google

l'inscription votive qui la nomme. L'effigie se voit au pied de la croix, avec l'attitude de *priante* ; l'épigraphe atteste qu'elle est une des dignitaires de l'abbaye, et enfin son écusson, plusieurs fois répété, nous apprend qu'elle est de famille noble : on pouvait déjà le soupçonner à sa générosité [1].

Je suis heureux d'utiliser mes notes sur un monument de cette importance. J'aurais dû les publier depuis longtemps. La Société savante qui s'en était chargée m'a mis, malgré moi, en retard avec le public : aussi, ai-je été devancé par M. de Farcy, qui a sur moi l'incomparable avantage d'avoir complété son travail par des photographies [2]. Il me pardonnera de revenir sur une question qu'il n'a pas absolument épuisée et que je traite avec plus d'ampleur ; en outre, nos lecteurs ne sont certainement pas les mêmes, la *Revue eucharistique* n'ayant pas pris dans le monde des archéologues.

## III

### *Premier tableau*

La première pièce, haute de 1m90 et large de 4m30, comprend les trois tableaux d'Abel, de Melchisédech et de l'Agneau pascal.

L'histoire d'Abel se divise en trois parties : le travail, l'offrande et le meurtre.

[1] « Ludovica Leroux anno 1518 electa est, sedentibus in capitulo novem et decem sororibus. Quæ quidem electio nullum effectum sortita est. Cur autem Ludovicæ non profuerunt sororum vota nescimus. » *(Gal. Chr.)* M. de Farcy nous fait connaître ce passage de l'Obituaire du Ronceray : « Ludovica Le Roux, decana et cameraria, quæ donavit huic ecclesiæ aulæa sanctissimi sacramenti figuris illustria » (p. 65).

[2] *Revue du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*, 1886, t. IV, p. 57 et suiv., 62 et suiv. D'autres photographies ont été faites, à l'occasion de la vente, par M. Berthault, photographe, à Angers.

Digitized by Google

Adam béche la terre : il a suspendu à un arbre le bidon qui le rafraîchira au milieu de ses fatigues. Ève file, en gardant ses moutons : ses enfants sont près d'elle. L'un, éveillé, est Abel ; l'autre, couché et endormi, est Caïn ; l'opposition des attitudes fait déjà pressentir la différence des caractères. Caïn est évidemment paresseux et négligent.

Dieu apparaît au ciel, à mi-corps. Son nimbe, légèrement surhaussé, est coupé par une croix pattée, indice de la divinité. Il est barbu et sa figure dénote la virilité ; il porte de trente-cinq à quarante ans. Une chape est fixée sur sa poitrine par une patte rectangulaire en étoffe, rehaussée d'un fermail en orfévrerie ; de la main droite, il bénit à trois doigts au nom de la Sainte Trinité [1] et de la gauche soutient le globe du monde qu'il a créé et racheté. Ce globe, suivant la tradition iconographique, est cerclé pour exprimer les trois parties dont il se compose, Europe, Asie et Afrique, et surmonté de la croix, pour faire songer au rachat. Notons ici le triple caractère donné à Dieu : le nimbe crucifère atteste la divinité, la chape le sacerdoce ou le pouvoir religieux, le globe la puissance impériale.

Abel, à la chevelure blonde, prie à genoux devant l'autel où brûle l'agneau, prémice de son troupeau et figure du véritable agneau qui s'est immolé pour le salut du genre humain. La bénédiction céleste s'adresse directement à lui, car son offrande est agréable.

Caïn, qui n'a pas offert le meilleur de ses produits, est, au contraire, repoussé. Il est à genoux aussi : les épis qu'il présente en sacrifice sont disposés en croix, une gerbe attend à ses pieds pour compléter l'oblation trop maigre [2].

[1] « Tribus autem digitis signa facimus, quia Trinitatem exprimimus » (Honor. August., lib. I, cap 57).

[2] Trois vers avaient grande vogue au moyen âge pour caractériser les deux sacrifices : Caïn offrait le *maigre* et Abel le *gras*.

« Quod retrahis ori, da Christo de meliori.
Sacrum pingue dabo, macrum non sacrificabo :
Sacrificabo macrum, non dabo pingue sacrum. »

Ce distique est ainsi commenté par la glose : « Quando aliquis

Digitized by Google

L'envie naît aussitôt de l'avantage accordé au frère et avec elle est conçue une idée criminelle. Caïn a renversé à terre Abel qu'il piétine : il l'a déjà frappé au front et le sang coule, mais, comme la victime vit encore, il s'apprête à lui asséner un second coup. Son arme est une mâchoire d'animal, car, suivant la remarque de l'*Hortus deliciarum*, il n'y en avait pas d'autres alors : *Arma nondum fuerunt in usum.*

Au bas de cette triple scène, se déroule, sur fond rouge, une banderole où est écrit :

vult dare seu facere elemosynam, ipse debet dare sive elemosinam facere de melioribus suis bonis et juste acquisitis, sicut fecit Abel, qui habens multa bona pinguia, sacrificabat Domino ; dicebat enim : Dabo Christo pingue sacrum et non sacrificabo macrum. Et ita non debemus facere sicut Cayn, frater Abel, faciebat, qui, quamvis multa bona habebat, dicebat : Sacrificabo Christo macrum et non dabo sibi super pingue. Et ita debemus facere sicut Abel et non sicut Cayn, quoniam ipse Abel reportavit multa bona, Cayn vero multa mala et male vitam finivit. » (*Textus sacramentor.*)

Si l'on veut faire une aumône qui soit agréable à Dieu, il faut lui offrir du meilleur de ses biens et du meilleur de son cœur. L'on dira donc avec Abel : J'offrirai en sacrifice ce que j'ai de plus gras et je ne sacrifierai pas ce qui est maigre ; tandis que Caïn sacrifiait le maigre et gardait le gras.

Maximilien Misson, dans son *Voyage d'Italie*, réimprimé à Amsterdam en 1743, dit avoir vu, dans l'ancien cloître de *Santa Maria Novella*, à Florence, les sacrifices d'Abel et de Caïn avec ce vers :

« Sacrum pingue dabo, non macrum sacrificabo »,

qui, retourné, s'applique à Caïn :

« Sacrificabo macrum, non dabo pingue sacrum. »

Le formulaire symbolique de la bibliothèque de Poitiers, au XIII^e siècle, définit en un quatrain le sens de l'offrande d'Abel.

« Quid significat quod Dominus prius ad Abel respexit et postea respexit ad munera ejus ?

« Respexit Dominus ad Abel, respexit ad ejus
Munera : plus placet affectus quam munera dantis.
Unde prius dantem respexit, postea munus.
Non per munus Abel, per Abel sunt munera grata. »

La plaque gravée du XII^e siècle, qui fit partie de la collection Debruge (*Annal. arch.*, t. VIII, p. 10), montre Abel debout, un agneau sur les bras ; la main de Dieu, du haut du ciel, le bénit :

HEC · DATA · PER · IVSTVM · NOTAT · IN · CRVCE · VICTIMA · XPM

Très souvent, dans les monuments du moyen âge, l'offrande de l'agneau se fait sur un autel, pour mieux établir la similitude entre les deux sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle loi.

Sur l'encensoir de Trèves (XII^e siècle), Abel tient l'agneau (*Annal. arch.*, t. IX, p. 358) :

CONSPICIT E CELIS REX SVMMVS MVNVS ABELIS

Digitized by Google

CY CŌMANCE LYSTOIRE ET LA FIGURE DE JHUCRIST ET SON SAINCT SACREMENT
DEPUYS ABEL ET LA LOY DE NATURE JUSQUES A SON CRUEL CRUCIFIMENT

Ce quatrain marque le début du sujet de la tapisserie et montre en même temps Abel « figure de Jésus-Christ », mort victime de propitiation et du « Saint Sacrement » de l'Eucharistie, nourriture des âmes, comme l'agneau l'est des corps.

Au milieu du tableau sont tissées les armes de l'abbesse Isabelle de la Jaille. L'écu en bannière se blasonne ainsi : *Écartelé : au 1, d'argent au lion léopardé de gueules, armé d'azur et cinq coquilles du même 3 et 2,* qui est la Jaille [1] ; *au 2, fascé d'argent et d'azur de huit pièces, à la bande de gueules sur le tout ; au 3, d'argent, à cinq annelets d'azur, 2, 1, 2 ; au 4, de gueules à six écussons d'argent, 3 et 3,* qui est Aulnières [2] ; *sur le tout, de gueules à la bande d'argent* [3]. De chaque côté de l'écusson, sommé d'une crosse tournée en dedans, la lettre Y répétée est l'initiale du nom de baptême de l'abbesse Ysabelle.

## *Deuxième tableau*

Le sujet est déterminé par ce quatrain :

MELCHISEDECH PBRE D(u) (d)IEU DIUIN OFFRIT AU BON PRIACHE ABRAHAM

[1] Je corrige ainsi, d'après le manuscrit de Bruneau de Tartifume, à l'article *Ronceray* : « d'or, au léopard lionné de gueules et cinq coquilles d'azur en orle ». M. Denais introduit cette variante : *Au lion léopardé (Armor. génér. de l'Anjou*, t. I, p. 207).

[2] Toutefois Aulnières posait les écussons 3, 2, 1. M. Denais blasonne sous ce nom : « de sable à six écussons d'argent, posés trois, deux et un » *(Ibid.*, p. 85). Il cite un manuscrit qui suppose que ce quartier « est de Mathefelon » *(Ibid.*, p. 207).

[3] « D'après une sculpture du tombeau des seigneurs de la Jaille et de Durtal : *Ecartelé : au premier, d'or au lion léopardé de gueules et cinq coquilles d'azur en orle ; au deuxième, d'argent, à quatre fasces d'azur, à la bande d'or brochant sur le tout ; au troisième, d'argent, à cinq annelets d'azur, posés deux, un et deux ; au quatrième, de gueules, à six écussons d'or posés trois et trois ; sur le tout, de gueules, à la bande d'or.* » *(Ibid.*, p. 207.)

Digitized by Google

EN LE RECONFORTANT D(*e*) (*p*)AIN ET VIN [1] A SON RETOUR DE LARMEE DE SALAM

Néanmoins, le tableau comprend deux autres scènes : la visite des trois anges et le sacrifice d'Isaac.

La figure eucharistique est des plus transparentes, puisque Melchisédech, prêtre du Très-Haut, offre le pain et le vin qui seront plus tard la matière même du sacrifice. Abraham, vainqueur de son ennemi, est réconforté par cette nourriture et ce breuvage [2], comme le sera le fidèle

[1] Le *Catalogue* a lu : « En le reconfortant pain et vin » (p. 2).

[2] L'office du Saint Sacrement, composé au XIII^e siècle par saint Thomas d'Aquin, débute, aux vêpres, par cette antienne : « Sacerdos in æternum, Christus Dominus, secundum ordinem Melchisedech, panem et vinum obtulit. »

Le bréviaire du diocèse d'Angers, édité par M^gr de Vaugirault, contenait, pour les leçons du 2^e nocturne, à la 3^e férie de l'octave de la Fête-Dieu, ce passage d'une lettre de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, à Cœcilius (lib. II, epist. 3) : « In sacerdote Melchisedech sacrificii Dominici sacramentum præfiguratum videmus, secundum quod Scriptura divina testatur et dicit : Et Melchisedech rex Salem protulit panem et vinum. Fuit autem sacerdos Dei summi, et benedixit Abraham. Quod autem Melchisedech typum Christi portaret, declarat in Psalmis Spiritus sanctus, ex persona Patris ad Filium dicens : Ante luciferum genui te : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. Qui ordo utique hic est de sacrificio illo veniens, et inde descendens, quod Melchisedech sacerdos Dei summi fuit, quod panem et vinum obtulit, quod Abraham benedixit.

« Nam quis magis sacerdos Dei summi, quam Dominus noster Jesus Christus ? qui sacrificium Deo Patri obtulit et obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est, panem et vinum, suum scilicet corpus et sanguinem. Et circa Abraham benedictio illa præcedens, ad nostrum populum pertinebat. Nam si Abraham Deo credidit et deputatum est ei ad justitiam, utique quisquis Deo credit et fide vivit, justus invenitur, et jam pridem in Abraham fideli benedictus et justificatus ostenditur, sicut beatus Apostolus Paulus probat, dicens : Credidit Abraham Deo, et deputatum est ei ad justitiam. Cognoscitis ergo, quia qui ex fide sunt, hi sunt filii Abrahæ. Providens autem Scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus prænuntiavit Abrahæ quia benedicentur in illo omnes gentes.

« Ut ergo in Genesi per Melchisedech sacerdotem benedictio circa Abraham posset rite celebrari, præcedit ante imago sacrificii, in pane et vino scilicet constituta. Quam rem perficiens et adimplens Dominus, panem et calicem mixtum vino obtulit : et qui est plenitudo, veritatem præfiguratæ imaginis adimplevit. »

Sur la plaque Debruge, le symbolisme de Melchisédech est commenté par ce vers (*Annal. arch.*, t. VIII, p. II) :

MISTICA · FERT · HEROS · LIBAMINA · REXQ · SACERDOS ·

Au XIII^e siècle, le bel émail de Klosterneuburg est encore plus précis :

MELCHISEDECH · RITE · DAT · ABRAM · DVO · MVNERA · VITE ·

Digitized by Google

dans les combats de la vie par l'aliment transsubstantié au corps et au sang du Sauveur. Une porte de ville s'ouvre au fond ; elle est en cintre surbaissé avec une accolade dont une statue de guerrier, abritée par un dais, forme l'amortissement. De cette porte débouchent les suivants du grand prêtre : l'un d'eux tient à la main un pot d'argent plein de vin ; il a au côté une riche aumônière, garnie de houppes à ses angles inférieurs et d'un double cordon avec houppes au bouton qui clôt la partie supérieure. Un faisan perche sur la rampe de pierre qui conduit à la porte et un singe est accroupi derrière Melchisédech, vieillard vénérable, aux pieds chaussés, dont la tunique, selon les prescriptions rituelles, est ornée de clochettes et de grelots pendants ; sa tête est coiffée d'une espèce de tiare avec croissant en avant. Le prêtre offre le vin dans un calice à nœud gemmé.

Abraham, guerrier valeureux, porte une cotte de mailles, une cuirasse et un casque à panache blanc et rouge. Il s'appuie sur sa lance, où flotte une flamme bleue : il pré-

Au XII^e siècle, sur l'encensoir de Trèves *(Annal. arch.*, t. IX, p. 358), Melchisédech présente une hostie et un calice :

MELCHISEDECH · ISTO · SIMILATVR · MVNERE · XPO ·

Le cardinal Pitra *(Spicileg.*, *Solesmen*, t. III, p. 228) cite ces vers de l'évêque Pierre *in Genesi :*

« Atque revertenti, devictis hostibus ipsis,
Melchisedech occurrit Abræ, sine fine sacerdos.
Obtulit et panem et vinum, majora figurans,
Per quod erat pecudum sacramentum evacuandum.
Nam rex est pacis, qui discipulis ita dixit :
Rex est justitiæ, qui judicat omnia juste.
Huic honor est geminus, quia rex est atque sacerdos,
Ipse Deo Patri seipsum obtulit in crucis ara.
Rex in presenti seculo, judex erit ipse futuro
Huicque sacerdoti decimam tribuit patriarcha. »

Au XII^e siècle, sur un émail champlevé du Louvre, Melchisédech vient de célébrer à un autel : il se retourne pour communier Abraham avec une hostie marquée d'une croix (De Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, p. 46 ; Darcel, *Musée du Louvre, Notice des émaux*, p. 37). La communion d'un guerrier par l'hostie se voit aussi, au XIV^e siècle, sculptée à l'intérieur de la façade de la cathédrale de Reims et peinte sur une miniature d'un livre d'heures du musée diocésain d'Angers.

Digitized by Google

cède son armée et s'avance pour recevoir les présents mystiques.

Sur une montagne, la Trinité se manifeste à Abraham sous la forme de trois anges : il se prosterne et n'en adore qu'un seul.

Isaac est à genoux sur une pierre, basse et carrée, qui sert d'autel. Abraham le tient par la tête et lève sur lui le glaive qui va le décapiter. A ses pieds est un fagot qui indique l'intention de brûler le corps après l'immolation. Un bélier qui sort des broussailles se substitue, à la voix de l'ange, à la victime humaine.

Dans ces deux scènes accessoires, deux autres figures se révèlent : l'Eucharistie cache la divinité, mais le culte qu'elle comporte ne s'adresse qu'à une des trois personnes divines; Isaac est offert à Dieu, image du sacrifice non sanglant, accompli sur nos autels [1].

### *Troisième Tableau*

La scène principale, élucidée par un quatrain, est complétée par deux autres figures : une bergerie et le buisson ardent.

LE PEUPLE DISRAEL CHAUSSE ET CEINT TENANT ES
MAĪS BASTŌS BLANS ET HŌNESTES
MANGEOIT IADIS P(*ar*) MISTERE [2] TRESSAĪCT LAIGNEL
PASCHAL AUX LAICTUES AGRESTES

[1] L'Eglise chante, avec saint Thomas d'Aquin, dans le *Lauda Sion :*

« In figuris præsignatur
Cum Isaac immolatur,
Agnus Paschæ deputatur,
Datur manna patribus. »

Sur l'encensoir de Trêves (XIIe siècle, *Annal. arch.*, t. IX, p. 358), l'immolation se fait à l'autel, marqué d'une croix :

NE · PERIMAS · ABRAHAM · QVEM · SIC · DEDVCIS · AD · ARAM

Sur la plaque Debruge, Abraham porte le bélier et Isaac le bois du sacrifice :

HOC · ARIES · PREFERT · QVOD · HOMO · DEVS · HOSTIA · DEFERT
SIC · CRVCIS · ES · XPE · CEV · LIGNI · PORTITOR · IPSE

[2] Dans le *Catalogue*, p. 2, *par* est omis.

Digitized by Google

La manducation de l'agneau est une des figures les plus saisissantes et les plus connues du sacrement de la loi nouvelle[1]. Les deux autres le sont moins : le berger indique le bon Pasteur qui paît son troupeau et se dévoue pour lui jusqu'à la mort[2]. Moïse, ôtant sa chaussure pour paraître devant Dieu, est un symbole expressif de la pureté de l'âme débarrassée de toute mondanité, non moins que le buisson qui brûle, tout en restant vert, indique clairement que Jésus est le fils de la Vierge Marie[3].

Scène pastorale : Moïse berger garde ses moutons.

Moïse, sur la montagne, enlève sa chaussure : Dieu, émergeant des flammes au-dessus d'un buisson et tenant une croix dans la main gauche, le bénit à trois doigts.

Les pasteurs d'Israël, au nombre de neuf, jeunes et vieux, hommes et femmes, debout, un bâton à la main, comme des voyageurs, entourent une table couverte d'une nappe blanche et portent la main au plat qui y est servi et qui

[1] « Bone pastor, panis vere,
Jesu, nostri miserere :
Tu nos pasce, nos tuere.....
« Tu qui cuncta scis et vales,
Qui nos pascis hic mortales,
Tuos ibi commensales. »
(Prose *Lauda Sion.*)

[2] Saint Thomas a introduit ces répons significatifs dans l'office du Saint-Sacrement :

« Immolabit hædum multitudo filiorum Israël ad vesperam Paschæ et edent carnes et azymos panes. Pascha nostrum immolatus est Christus, itaque epulemur in azymis sinceritatis et veritatis.

« Comedetis carnes et saturabimini panibus. Iste est panis quem dedit vobis Dominus ad vescendum. Non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum. »

[3] La tapisserie de Reims, qui contient aussi des *figures* expliquées en vers, dit du buisson ardent :

« Comment Moyse fut tres fort esbahi
Quant aperceut le vert buisson ardant
Dessus le mont Horeb ou Synay
Et n'estoit rien de sa verdeur perdant :
Pareillement la pucelle eust enfant
Sans fraction ne aucune ouverture. »

Une des antiennes de l'office de la Circoncision, au bréviaire romain, est ainsi conçue : « Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Dei genitrix. »

Digitized by Google

contient un agneau rôti. Sur le vêtement de l'un d'eux, en bordure, ces lettres qui n'offrent aucun sens : AC . EI . IE . I ..... IO.

### *Quatrième Tableau*

La seconde pièce, composée des trois tableaux de Moïse, d'Achimélech et d'Élie, se développe sur une hauteur de 1m90 et une largeur de 3m75.

Le quatrième tableau n'est plus qu'à l'état fragmentaire : deux vers manquent au quatrain habituel et le passage de la mer rouge appelle une autre scène. L'eau qui coule du rocher est la grâce qui afflue du Christ, car saint Paul a dit : Le rocher, c'est le Christ[1]; la Mer Rouge est le monde, où le démon, symbolisé par Pharaon, est défait par la vertu miraculeuse qui délivre les enfants d'Israël du joug de la servitude[2].

AUDIT PEUPLE QUI AUX DESERS ESTOIT.....
DESIROIT[3] CELUY QUI EN GOUSTOIT[4].....

[1] « Omnes in Moyse baptizati sunt, in nube et in mari : et omnes eamdem escam spiritualem manducaverunt et omnes eumdem potum spiritalem biberunt : bibebant autem de spiritali, consequente eos, petra : petra autem erat Christus. » (*I ad Corinth.*, X, 2-4.)

[2] La tapisserie de la Chaise-Dieu met en parallèle le passage de la mer rouge et le baptême du Christ :

« Mare Rubrum Moyses, famulus Dei, ingressus est
Ut populum Israel e Pharaonis servitute eximeret.
Sic Christus aquas baptismi introire dignatus est
Ut imitatores a vinculis originalis noxe solveret. »

Le *Catalogue*, p. 3, a lu : *deliroit*. Je tiens à donner toutes ces variantes, qu'il sera facile de contrôler sur l'original : jusqu'à preuve contraire, je maintiens ma lecture.

[4] Ce vers fait évidemment allusion à la manne, considérée aussi dans la tapisserie de la Chaise-Dieu comme une des figures eucharistiques :

« Mannam viri colligentes israelitici,
Non plus invenit qui plusquam egeret colligit.
Ita sub panis specie sumens corpus Christi
Non plus de corpore quam plus de specie sumit. »

La manne était si bien considérée comme la figure de l'Eucharistie que, dans un vitrail de l'église de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise),

Digitized by Google

Moïse vient de frapper le rocher avec sa baguette : jeune et imberbe, il a, au-dessus du front, deux mèches de cheveux qui se dressent en manière de cornes ; l'eau a jailli avec abondance : aussitôt, une mère, laissant momentanément son enfant, se baisse et boit avidement avec la main ; d'autres apportent des tasses et boivent aux bidons qu'ils ont remplis.

Au passage de la Mer Rouge, Pharaon et sa suite sont submergés dans les flots.

### *Cinquième Tableau*

La séparation avec la scène de Moïse se fait à l'aide d'un pilastre en style de la renaissance.

ACHIMELECH A DAUID DOULCEMENT. DONNA DU PAIN DE PROPOSICION.

POURQUOY SAUL LE FIST CRUELLENT. DECAPITER ET SANS DILACION.

Le « pain de proposicion » n'est point une nourriture vulgaire : de là le châtiment infligé à celui qui se rend coupable de l'avoir imprudemment livré dans un but profane, contrairement aux prescriptions de la loi. L'arche sainte, qui vient ensuite, figure le tabernacle et David chantant, l'exultation de l'âme, heureuse de posséder son Dieu.

Le grand-prêtre, vêtu du même costume que Melchisédech, tient respectueusement dans ses mains, couvertes d'un linge, le pain de proposition qui n'appartient qu'à Dieu.

qui date du XVIe siècle, elle « tombe du ciel sous la forme d'hosties ». (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXII, p. 468.)

Au XVIe siècle, un prédicateur en renom, frère Etienne d'Arras, de l'ordre de Saint-François, disait : « La manne, *hic est panis qui de cœlo descendit ;* c'est la divinité qui vient d'en hault et la char de l'air. » (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 171.)

Le Christ a montré à ses disciples la réalisation de la figure en sa personne : « Ego sum panis vitæ. Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt. Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. » (S. Joann., VI, 48-50.)



Digitized by Google

Achimélech, à genoux devant son bourreau, est décapité par un soldat : le corps roule à terre tout ensanglanté, la tête est détachée du tronc[1].

L'arche sainte est portée triomphalement sur un brancard, recouvert d'un tapis frangé et pendant. David danse devant elle en pinçant de la harpe, pendant que sa femme Michol, du haut de sa fenêtre, rit de ce spectacle : à la tour de droite sont deux pots de fleurs.

Ce tableau porte un écusson en losange, *gironné d'argent et de sable*, adossé à « un buisson de houx, tout rempli de baies rouges d'un charmant effet ». (De Farcy, p. 69.)

### *Sixième Tableau*

Outre l'histoire d'Élie, réconforté par un ange qui lui apporte du pain et de l'eau, allusion au voyageur fatigué que ranime le pain des anges[2], une autre scène est celle où Élie monte au ciel et laisse son manteau à son disciple, de même que le Christ, avant de quitter la terre, offre comme consolation aux pieux fidèles le miracle permanent de son corps adorable.

DE CHEMINER HELYAS SI TRES FORT FUT TRAUAILLE ET LAS QUIL SENDORMIT.
AUQUEL DIEU POUR LUY DŌNER RECŌFORT VNG ANGE[3] PAĪ ET EAU LUY TRĀSMIST.

[1] « Et ait David ad Achimelech sacerdotem :.... Nunc ergo si quid habes ad manum vel quinque panes, da mihi aut quidquid inveneris. Et respondens sacerdos ad David, ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum : si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus ?..... Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem : neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis qui sublati fuerant a facie Domini..... Et ait Saül ad Achimelech : ..... Dedisti ei panes..... Morte morieris Achimelech, tu et omnis domus patris tui. » (*Reg.*, lib. I, XXI, 2, 3, 4, 6 ; XXII, 12, 13, 16.)

[2] S. Thomas d'Aquin a placé ce répons dans l'office du Saint-Sacrement : « Respexit Elias ad caput suum subcinericium panem : qui surgens comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius usque ad montem Dei. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. »

[3] « Par un ange » (*Catalogue*, p. 3).

Digitized by Google

Élie dort, étendu à terre, la tête appuyée dans sa main. Un ange, pieds nus, ailé, en aube blanche et dalmatique, la ferronnière au front, descend du ciel : il a dans la main droite un pain rond et dans la gauche un verre plein d'eau. La dalmatique est fendue sur les côtés et laisse voir les cuisses : c'est un acheminement à la nudité qui devient générale au XVIe siècle pour l'iconographie des anges.

Élie monte au ciel sur un chariot à deux roues, traîné par un cheval : il jette son manteau à Élisée. Dieu l'attend dans les sphères célestes : sa figure n'annonce que trente-cinq ans au plus, c'est la jeunesse éternelle de l'ancien des jours. Vêtu de la chape à patte d'étoffe, le globe crucifère en main et bénissant, il a autour de lui, en manière d'auréole, une troupe de chérubins, à mi-corps et enflammés.

### *Septième Tableau*

La troisième pièce, haute comme les précédentes, mais large de 3m15, représente trois tableaux seulement, l'adoration des mages, la cène et la crucifixion. Ici commence la nouvelle loi.

M. de Farcy décrit ainsi un fragment, dont je n'ai pas eu connaissance parce qu'il a été découvert depuis, caché qu'il était sous les autres pièces : « Au tableau précédent (le dernier des miracles) en a été joint un autre qui, primitivement, était certainement ailleurs. Il est malheureusement si mutilé qu'il en reste à peine la moitié.

« En haut, le Père éternel ; à gauche, une inscription que voici :

*Ab initio et ante*
*Secula creata sum*

« En dessous, une ville et sur le premier plan Marie, couronnée, assise et portant peut-être l'enfant Jésus ; toutefois, la partie inférieure manquant presque complètement, il ne reste du personnage, placé sur les genoux de

Digitized by Google

Marie, que le nimbe. A gauche de la Sainte Vierge, une religieuse lit ses heures à genoux, c'est sans doute la donatrice. Les premières lettres de chaque ligne existent seules.

*De Beth*.....
*Sainct*. .....
*Dont*.....
*Brou*..... »

M. de Farcy a donné de cette scène une photographie, qui me permettra de proposer une interprétation. Le Père éternel, à mi-corps dans une auréole de nuages, « dès le commencement, avant les siècles », crée la Sagesse, texte appliqué par la liturgie à la Vierge Marie. Saint Thomas, dans l'office du Saint-Sacrement, place cette antienne au début des laudes qui se chantaient au point du jour : « Sapientia ædificavit sibi domum ». La Sagesse s'est bâti sur terre une maison ; cette maison, c'est Marie, qui abritera le Fils de Dieu fait homme. Voilà l'origine de la présence réelle, corporelle du Sauveur [1].

La Vierge est couronnée en reine. J'admets volontiers l'enfant Jésus sur ses genoux. Elle écarte respectueusement les mains, par un geste qui signifie peut-être aussi l'étonnement. L'inscription se rapporte à elle directement et fait allusion à Bethléem, qui se voit au second plan. La Vierge est assise en dehors de l'enceinte des murs, en avant d'une grande porte de ville. Nous sommes donc ici au temps de la Nativité.

[1] On lit dans les *Analecta juris pontificii*, t. XXVII, col. 3 : « Dans le livre des Proverbes (chap. 8), la Sagesse divine dit d'elle-même : « Les abîmes n'existaient pas encore et déjà j'étais conçue. Avant « toutes les collines j'étais enfantée. *Nondum erant abyssi et jam « concepta eram..... Ante omnes colles ego parturiebar*. Les Saints Pères entendent le passage de la génération du Verbe divin. »

Le même texte scriptural peut donner lieu à plusieurs interprétations. De quelque façon qu'on entende celui-ci, il y est fait allusion au Verbe, soit directement, soit indirectement : il n'y a donc nullement désaccord ; le tout est de se placer, suivant la circonstance, au point de vue convenable.

Digitized by Google

A la droite de Marie, on reconnaît sans peine la donatrice, agenouillée et priant. A sa gauche se tient une autre femme, debout et voilée, qui fait aussi un geste de stupéfaction. Je n'hésite pas à la qualifier une des deux sages femmes dont parle tout le moyen âge et dont la tradition se retrouve, à la même époque, avec inscription explicative, sur un tableau du musée de Dijon.

Trois personnages, richement vêtus, viennent du côté gauche : ils ont trois âges différents. Le premier, accompagné d'une levrette, va s'agenouiller et fait un geste d'admiration. Il se détourne, comme pour convier ses compagnons debout, qui regardent attentivement, à partager sa joie ; ils s'avancent, l'un d'eux croise ses mains sur sa poitrine.

Une inscription spéciale courait au-dessous du sol fleuri qu'ils foulent aux pieds ; si elle n'était devenue illisible, nous aurions la clef de cette composition, qui cependant n'est pas des plus embarrassantes. Il n'y a pas à songer aux bergers : ce sont donc les mages, quoiqu'ils n'aient point en main les présents symboliques. Le nombre, le costume, l'attitude de ces personnages les désignent sûrement.

J'intercalerais donc cette pièce en tête de la vie du Christ et nous aurions ainsi la triple manifestation de l'Épiphanie, de la Cène et du Calvaire, c'est-à-dire Dieu reconnu trois fois, à sa naissance et à sa mort.

### *Huitième Tableau*

La dernière cène, où Jésus-Christ institua l'Eucharistie, est accompagnée du lavement des pieds, qui en fait pour ainsi dire partie intégrante, car elle indique que la préparation par la pureté doit précéder la réception du sacrement.

Le Sauveur, la tête rayonnante, un tablier attaché aux reins, une aiguière couverte près de lui, lave les pieds à saint Pierre dans un bassin : l'apôtre est âgé et, suivant

Digitized by Google

un type récent qui commence à prévaloir, une seule mèche de cheveux est restée à son front chauve.

Même écusson qu'au cinquième tableau.

Jésus-Christ a les pieds nus, mais le nimbe uni, signe non équivoque de la décadence. Il a devant lui une table rectangulaire, dont il occupe le milieu ; sur cette table est une nappe et un petit calice qu'il bénit.

DEUANT SA MORT SACRA SON SANG ET CORPS. ET
PRESTRES FIST SES APOSTRES A L'HEURE [1]
DE FAIRE AINSI LEUR DIST ET SOIENT RECORS. QUE
SOUBZ CE PAIN SON CORPS ENTIER DEMEURE

### *Neuvième Tableau*

Entre la cène et la crucifixion, le pilastre séparatif porte un chapelet droit de trois *pauses*, séparées par des *Pater* en losange, avec quatre *Ave* ronds à chaque pause, le tout terminé par une houppe.

Ce tableau se divise, comme plusieurs autres, en trois compartiments : la crucifixion a pour accessoires le portement de croix et le portrait de la donatrice.

PUIS EN CALUAIRE IL FUT SACRIFIE
AU SAĪCT AUTEL DE LA CROIX PAR MISTERE
QUANT DES IUIFZ Y FUT CRUCIFIE.
POUR LES HUMAINS SOUFFRIR MORT TRES AUSTERE [2]

Jésus-Christ, la tête entourée du nimbe uni et couronné d'épines, est attaché à une croix en *tau*, dont l'écriteau porte, en majuscules romaines, les quatre initiales traditionnelles : I · N · R · I. Les pieds sont croisés sur un support, un linge entoure les reins. Une grande foule se presse sur le Calvaire. Longin, du haut de son cheval,

[1] Devant la mort sacra son sang et corps
De faire ainsi leur dist et soient recors
Et presbtres..... » (*Catalogue*, p. 4).

[2] « Trop austère » (*Catalogue*, p. 4).

Digitized by Google

perce avec sa lance le côté du Sauveur, flanqué des deux larrons liés à des croix sans tête.

La donatrice, Louise Le Roux, doyenne et camérière[1] de l'abbaye du Ronceray, se tient à genoux au pied de la croix qu'elle enlace de ses bras. Elle est vêtue d'une robe noire, d'une guimpe blanche qui lui emprisonne le cou et d'un long voile noir qui tombe jusqu'à terre. Une inscription donne son nom et ses titres :

DAME LOYSE LE ROUX DOYENNE
ET DAME DE CHĀBRE DE CEANS[2]

## *Dixième Tableau*[3]

La quatrième pièce, coupée par une fenêtre, y perdit un tableau sur trois. Dans son état de mutilation, elle n'a plus que deux mètres de largeur. Ici commence la légende ou, si l'on aime mieux, les faits historiques qui attestent la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie[4].

[1] Lanfranc définit ainsi les attributions de cette charge : « Camerarii est procurare omnia vestimenta et calceamenta et lectos et stramenta lectorum. » (*Decret. pro ord. S. Benedict.*)

[2] Le *Catalogue*, p. 4, après avoir reproduit cette inscription, déclare un peu hâtivement : « Malgré toutes les recherches et les ouvrages publiées (*sic*) sur l'Anjou et l'abbaye du Ronceray, nous ne pouvons fixer une date certaine au doyennat (*sic*) de cette dame..... Ces tapisseries portent les armoiries des diverses familles ayant concouru à la décoration de cette abbaye. Les tapisseries ornées d'une armoirie en mi-partie (*sic*) sont, à notre avis, l'œuvre de deux donataires différents ; celles à armoiries uniques ont été exécutées sur l'ordre d'une seule personne ». Tout cela est peu scientifique et, au contraire, très fantaisiste.

[3] L'ordre observé par le *Catalogue*, pour le classement de ce qu'il appelle « scènes de la Hiérologie catholique », est celui-ci, qui ne me semble pas justifié (je cite les premiers mots des légendes) :

*A Sainct-Gervais. — Une chrétienne. — Ung idolâtre. — Noyez furent. — Sainct Grégoire. — Ung presbtre. — Ung pécheur. — Ung prestre immonde. — Par la vertu. — Ung payen. — Une femme. — Un juif.*

[4] S. Thomas d'Aquin a écrit dans son 58e opuscule : « Ceux qui ont lu les vies et les actes des saints n'ignorent pas que, souvent, le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ a été montré aux hommes, soit pour le salut de ceux qui doutaient, ou plutôt pour l'avantage de ceux qui aiment ardemment..... Ce qui est voilé dans le mystère a été découvert par miracles. »

Digitized by Google

VNG PECHEUR QUI JNDIGNEMENT.
RECEUT LA TRES SACREE HOSTIE.
MORUT TOSTI[1] ET VISIBLEMENT
PAR LA GORGE FIST LA SORTIE

A la balustrade est attachée une large nappe pendante, couverte de fleurs. Le pécheur qui a communié indignement tombe à la renverse, frappé de mort : l'hostie sort par le trou qu'elle lui fait à la gorge.

Un prêtre, en soutane bleue, surplis et étole bleue semée de croix blanches, vient de donner la communion : il tient à la main un ciboire découvert et bénit de la droite, l'annulaire et le petit doigt repliés sur la paume.

Deux clercs, à la large tonsure et au capuchon rabattu sur les épaules, l'assistent, tenant chacun une torche, composée d'un long bâton sur lequel le cierge se dresse en pyramide[2].

L'autel, qui forme le fond du tableau, est garni d'une nappe blanche et d'un parement galonné en bordure. Deux chandeliers sont posés sur la table : le pied est un cône, que surmonte un nœud rond ; la tige tordue supporte une bobèche étroite. Le cierge est très court. Du côté de l'évangile est dressé un corporalier carré, où est brodé en bleu le monogramme du nom de Jésus, IHS, le sigle d'abréviation traversant la hampe de H de façon à imiter une croix. Le retable est rectangulaire, avec un exhaussement carré au centre. Un dais elliptique, en étoffe rouge, avec frange nuancée de jaune, de vert, de blanc et de bleu, couvre l'autel qu'entourent deux rideaux à lès rouges et bleus

[1] « Tost » (*Catalogue*, p. 7).

[2] Cette espèce de torche était très en vogue au moyen âge. J'en ai déposé au musée archéologique du diocèse d'Angers un spécimen que j'avais découvert dans les magasins de la cathédrale. On m'a dit que des torches semblables étaient portées, avant la révolution, à la procession du Sacre. Je trouve des torches pareilles, à une procession de la Fête-Dieu, sur une miniature d'un missel de l'abbaye de Nouaillé (fin du xv^e siècle), actuellement conservé à la bibliothèque du grand séminaire de Poitiers.

Digitized by Google

alternant. Ils sont suspendus à deux tringles latérales à l'aide de boucles, desquelles se détachent en triangle les cordelettes d'attache. Inutile de faire ressortir quel intérêt présente ce tableau au point de vue liturgique, ainsi que le suivant.

Entre les deux, on voit l'écusson losangé de la donatrice : *Mi-parti : au premier, gironné ; au second, de gueules, au lion moucheté d'hermines.* Il forme la base d'un pilastre, où pend un chapelet droit, terminé par une houppe. Ce chapelet est formé de trois *pauses*, séparées par des *Pater* en losange, travaillés comme des pièces d'orfévrerie. Chaque pause d'*Ave* est composée de quatre grains ronds.

### *Onzième Tableau*

VNG PRESTRE JMMONDE CELEBRANT.
NON CRAIGNANT DIEU NE LES HUMAINS.
FUT DU FEU DU CIEL DESCENDANT.
EMBRASE LES BRAS ET LES MAINS.

Le prêtre célèbre ; le feu du ciel tombe sur lui. Sa chasuble bleue, descendant aux épaules sur ses bras étendus, dessine par derrière une ogive ; elle porte une croix de damas, dont les bras ne sont pas horizontaux, mais obliques. Son manipule rouge, semé de croix jaunes, est doublé d'étoffe verte.

L'autel a un parement jaune, à rinceaux bleus, muni sur les côtés de deux fanons pendants : la nappe tombe peu en avant, mais beaucoup sur les côtés, usage qui n'est donc pas exclusivement romain. Le missel est au côté droit et ouvert, ce qui démontre que l'évangile est déjà dit. Le retable ne diffère du précédent que par sa partie centrale qui est cintrée au sommet. Deux chandeliers seulement sur l'autel et, au-dessus, un dais carré, à franges rouges, vertes et jaunes. Les tringles des rideaux latéraux partent

Digitized by Google

chacune d'un pilier surmonté d'un ange qui tient un chandelier[1].

De nombreux assistants entourent l'autel.

### *Douzième Tableau*

Nous passons à la cinquième pièce, mutilée comme la quatrième, à cause de la fenêtre qu'elle joignait par un bout. Hauteur : 1m90 ; largeur : 2m.

PAR LA VERTU DU SACREMENT.
FUT DEMONSTRE[2] VNG GRANT MIRACLE.
CAR LE DYABLE VISIBLEMENT.
SORTIT HORS DUNG DEMONIACLE.

L'autel, élevé d'une marche, est surmonté d'un dais carré, entouré de rideaux sur deux côtés, garni d'une nappe pendante et d'un parement en étoffe rouge unie : il n'y a qu'un seul cierge, en cire blanche, planté sur un chandelier à pied circulaire, soutenu par trois pattes, avec une tige haute traversée par un nœud et une bobèche étroite. Le prêtre donne la communion, mais sans nappe, au démoniaque qui a un genou en terre ; il tient en main le ciboire et est vêtu d'une soutane bleue, d'un surplis et

[1] Ces rideaux, posés latéralement à l'autel, se voient fréquemment dans les représentations du moyen âge. Viollet-le-Duc les a rétablis, mais sans motif, au maître-autel de la cathédrale de Clermont.

« A Guillaume Lohier, pour la taille de IIII bases, en quoy li estandart des IIII angles du grant autel (de la Chartreuse de Gosnay, en 1324) sont fondé par marchié fait, XXV s. » (*Rev. des Soc. sav.*, 7e sér., t. V, p. 246.)

L'inventaire d'Aliénor de Bretagne, abbesse de Fontevrault (1342), enregistre « quelques parements faits pour un grand autel, tous aux armes d'Angleterre, dont un avec courtines. »

La célèbre tapisserie de Montpezat, qui date de la renaissance, les montre partant aussi de colonnes surmontées d'anges (*Annal. arch.*, t. III, p. 109.) Il en est question également dans les inventaires : « Item duas virgas feri in altari Sancti Petri pro cortinis. » (*Inv. de S. Pierre de Livron*, 1392, apud *Bullet. archéol.*, t. IX, p. 325.) « Plus deux verges de fer à deux autres autels. » (*Inv. de la cath. de Poitiers*, en 1562, *apud* Dom Fonteneau, t. II, p. 455.)

[2] « Desmontré » (*Catalogue*, p. 7).

Digitized by Google

d'une étole rouge semée de croix blanches disposées en sautoir. Le clerc qui l'assiste est à genoux à sa droite : il tient d'une main son bonnet rouge, qu'il a quitté, et de l'autre une grande torche, à manche de bois. Son costume se compose d'une aube et d'un amict blanc rabattu par dessus.

Le démon sort du corps du possédé sous la forme d'un animal à quatre pattes et à longue queue.

### *Treizième Tableau*

La sixième pièce, haute de 1m90 et large de 2m, comprend trois scènes.

NOYES FURENT DEUX HERETICQUES.
PAR LA VERTU DU SACREMENT.
LESQUELZ DEUANT PAR ARS MAGICQUES.
MARCHOIENT SUR LEAU[1] FRANCHEMENT.

« Du temps des Albigeois », dit M. de Farcy (p. 207), deux hérétiques, plongés à mi-corps dans l'eau, où ils vont périr, gesticulent et appellent à leur secours. Deux anges descendent du ciel : ils sont ailés et parés d'une tunique et d'une étole croisée sur la poitrine ; cette étole est bleue et semée de croix blanches en X. Ils tiennent, au-dessus d'un calice, une hostie : sur la rive, trois spectateurs sont terrifiés par le prodige : à leur tête est un prêtre, à la large tonsure, en soutane bleue, surplis à manches et étole bleue, courte, droite et étroite, frangée d'or aux extrémités.

### *Quatorzième Tableau*

L'arbre qui sépare ce tableau du précédent porte suspendu à ses branches, suivant un usage fréquent au moyen

[1] « Leaue » (*Catalogue*, p. 6).

Digitized by Google

âge, un écusson en losange, qui se blasonne *gironné d'argent et de sable* et est celui de la donatrice [1].

UNG CHEUAL VNG BEVF ET VNG ASNE.
ADORERENT LEUR CREATEUR.
DONT VNG HERETICQUE PROPHANS [2].
FUCT GECTE HORS DE SON ERREUR.

La scène se passe entre une église, surmontée d'un clocher et dont le transept est percé d'une rosace et une porte de ville d'où sort une personne qui se prosterne. Le clergé se compose d'un prêtre tonsuré, d'un moine et d'un évêque, vêtu pontificalement. Le religieux a, sur son costume gris [3], un capuchon et une étole bleue, semée de croix blanches et frangée d'or : il tient dans la main une corbeille cylindrique en osier. Le prélat bénit à trois doigts et porte de la main gauche la crosse tournée en dehors, ses mains sont couvertes de gants à plaques, sur lesquels apparaissent deux anneaux, l'un à la deuxième phalange de l'index droit, l'autre à la première phalange du pouce gauche.

Le cheval, le bœuf et l'âne se prosternent devant l'Eucharistie.

Ce fait de l'adoration par un mulet est raconté dans la vie de saint Antoine de Padoue [4] et la présence d'un reli-

[1] « Gironné d'argent et de sable de huit pièces. » (Denais, (*Armor. génér. de l'Anjou*, t. I, p. 296.) — « Gironné d'argent et de sable. » (*Dictionn. universel de la noblesse de France*, Paris, 1821, t. III, p. 318.) Il est dit dans cet ouvrage que les « Le Roux de la Roche, des Aubiers, de Noisé et de Loruvire » avaient des alliances avec la maison de la Jaille.

[2] « Prophane » (*Catalogue*, p. 6).

[3] Le gris cendré a été conservé par les évêques de l'ordre franciscain. Cette couleur était si bien celle de l'ordre lui-même au moyen âge, comme le montrent en Italie une foule de peintures. que saint François d'Assise était désigné par le peuple sous le nom de *Saint Gris :* de là, le juron familier de Henri IV *Ventre Saint Gris !*

[4] « Une fois discutant avec un nommé Bouibille, qui était un des plus obstinés et qui nioit la vérité du Très-Saint Sacrement de l'Autel, le saint le combattit si bien qu'il ne savoit plus que répondre. L'hérétique, suivant leur stile ordinaire, lui demanda des miracles et Saint Antoine en fit un de grande édification. L'hérétique avoit

Digitized by Google

gieux franciscain ferait croire, de prime abord, qu'il est question ici de ce trait historique. Mais les deux autres animaux n'étant pas mentionnés, il convient de chercher ailleurs le motif de la représentation. Peut-être l'artiste a-t-il groupé en un seul tableau trois faits identiques, car voici, d'après un légendaire, deux scènes où paraissent un cheval et des bœufs.

« *Les bœufs révèrent et adorent la Sainte Eucharistie.* — Un jour quelques larrons entrèrent en l'Église d'un village nommé Komele en Allemagne, où entr'autres choses trouvèrent la boîte du Saint Sacrement avec autres Hosties qui estoient dedans : mais à cause qu'elle n'estoit de grande valeur, la jettèrent en quelque champ près dudit village. Le lendemain, de grand matin devant l'aube du jour, un chartier vint labourer ledit champ : et estant parvenu jusques à la place où estoit ladite boîte, les bœufs s'y arrestèrent et se couchèrent par terre, comme voulans adorer leur Créateur, ni pour coups de fouets, ni pour cris ne voulurent bouger ; lors le chartier s'arrestant, vit à l'aube du jour ce sacré vaisseau devant ses bœufs. Il l'alla déclarer au Pasteur du lieu, lequel, avec grande multitude de peuple et avec la croix, cierges et encens, en grande révérence raporta ce sacré vaisseau en l'Église. [1] »

« *Le cheval adore le Saint Sacrement.* — Quelque

un mulet enfermé, qui fut trois jours sans boire ni manger. Le saint, après avoir dit la messe, prit la sainte hostie en grande révérence, fit venir le mulet affamé, auquel il dit ces paroles : Au nom de ce Seigneur que je tiens (moi indigne) en mes mains, je te commande que tu viennes présentement faire la révérence à ton Créateur et que tu confondes la malice des hérétiques, faisant entendre à un chacun la vérité de ce très haut sacrement. Tandis que le saint disoit cela, l'hérétique cribloit de l'avoine à son mulet pour le faire manger ; mais ayant plus de connoissance que son maître, il s'agenouilla, sans se soucier de son avoine, se prosternant devant le Très-Saint Sacrement, et l'adorant comme son Créateur et Seigneur. Ce miracle si évident consola fort tous les catholiques et les hérétiques en enragèrent, hors celui-ci qui fut converti à la foi catholique. » (*Les nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720, t. I, p. 572.)

[1] Anthoine d'Averoult, *Fleurs des exemples ou Catéchisme historial*, Rouen, 1621, p. 74-75.

Digitized by Google

jours comme un Chevalier passant par devant le Sacrement de l'Autel que l'on portoit aux malades, ne faisoit honneur au Sacrement, le cheval sur lequel il estoit s'agenouilla : ce que voyant le Chevalier descendit de cheval, et tout vergongneux, adora devotement et humblement le Sacrement. Guil. Pepin. [1] »

### *Quinzième tableau.*

Ce tableau, complément du sujet précédent, est marqué d'un écusson en losange : *mi-parti : au 1, gironné d'argent et de sable, et au 2, au lion moucheté d'hermines* [2]. Il est précédé d'un pilastre, divisé en deux étages; sur chacun d'eux on voit un chapelet droit, terminé en haut par un anneau de suspension car on le portait à la ceinture et en bas par une houppe. Le premier a sept grains, alternativement en losange et en orfévrerie pour les *Pater*, en boule pour les *Ave* ; le second n'a que cinq grains ronds d'*Ave*.

VNG PAYEN SANS HONNEUR PASSA.
PAR DEUANT LE SAINCT SACREMENT.
MAIS SON CHEUAL SE HUMILIA.
PUYS CREUT LE PAYEN FERMEMENT.

Trois clercs précèdent avec des torches le Saint Sacrement que suit une nombreuse assistance ; le prêtre, barrette en tête, vêtu de la soutane rouge, du surplis et de l'étole pendante, tient à la main un ciboire qui mérite une attention particulière : le pied est rond, la tige avec nœud, la coupe hémisphérique, de même que le couvercle qui est surmonté d'un clocheton coupé par une boule et terminé par un globule. Le payen a beau frapper avec son bâton, le cheval se couche, refusant d'avancer.

[1] Anthoine d'Averoult, *Fleurs des exemples ou Catéchisme historial*, Rouen, 1621, p. 77.

[2] Le second quartier donne probablement les armes de la mère de Louise Le Roux.

Digitized by Google

### *Seizième tableau.*

De la septième pièce il ne reste que ce tableau, haut de 1,90 et large de 1,20.

A SAINCT GERUAIS VNG LARRON PRINT[1] LHOSTIE
QUE AU LENDICT [2] MIST OU SEN ALLA LEUESQUE.
DE PARIS LABBE SAINCT DENYS AUECQUE.
MAIS AU CURE DUDIT LIEU EST SORTIE

L'évêque a sur la dalmatique une chape à patte, les gants, la crosse tournée en dehors et une mitre précieuse, à orfrois gemmés, terminée par une petite croix. L'abbé porte aussi la crosse, la volute en dehors ; il se distingue par son costume et sa tonsure. Un enfant de chœur, tonsuré, en aube et amict, précède, un chandelier à la main : ce chandelier, à pied circulaire, à haute tige coupée par un nœud, offre au sommet une bobèche hémisphérique. Le clergé est chapé : les deux assistans ont une simple patte, tandis que le célébrant a une patte rehaussée d'un fermail ; sa chape a des orfrois historiés. Il tient l'hostie au-dessus d'un corporalier, marqué du monogramme du nom de Jésus, comme au neuvième tableau.

Le larron a retiré l'hostie du ciboire qu'il cache en terre.

[1] « Un larron prin » (*Catalogue*, p. 5).

[2] « L'église de Paris étant devenue en 1109 possesseur de quelques fragments de la Vraie Croix, l'évêque de cette capitale, cédant aux vœux de la population qui se pressait pour contempler ces reliques, se rendit en grande pompe, à la tête de son clergé, vers un certain endroit de la plaine de Saint-Denis, afin que dans ce vaste espace on pût donner satisfaction à l'immense concours des fidèles. Peu à peu une solennité religieuse, puis un marché, s'établirent périodiquement à ce lieu. *Histoire du diocèse de Paris*, in-12, 1754, t. III, p. 246. » (*Moyen âge et Renaissance*, t. II.) Telle est l'origine de la foire du *Lendit*, qui tomba en désuétude vers la fin du XVIe siècle. Voir le Glossaire du Cange, au mot *Indictum*.

Digitized by Google

*Dix-septième tableau.*

Autre débris de la huitième pièce : haut. 1,90, larg. 0,70.

VNE XPIENE VENDIT LA SAINCTE HO(*stie*)
A VNG FAULX IUIF CRUEL ET INHUM(*ain*)
QUI A SON CHIEN IECTA PAR MOCQUE(*rie*)
LEQUEL LA DURE MORT LE TINT EN LA M(*ain*)

On voit la femme vendant l'hostie au juif que son chien mord à la main.

*Dix-huitième tableau.*

La neuvième pièce n'a plus qu'un tableau : haut. 1,90, larg. 1,40.

VNG YDOLATRE QUI LA FOY REGNIA.
AUOIT VN(*g*) FILZ SAINCT ANTHOINE CORDELIER
DEUANT LYDO(*l*)E LOSTIE SACREE PORTA
SOUDAINEMENT ON LA VIT TREBUCHER

L'autel de pierre est précédé d'un marchepied et surmonté d'un dais qui descend en forme de dossier [1] ; un clerc, en soutane bleue, tient une torche à long manche de bois, et saint Antoine de Padoue, dans son costume de franciscain, nimbé comme il convient à un saint, a le ciboire a la main. L'idole représente Jupiter, le roi des dieux, sceptré et paré de vêtements d'étoffe : elle est culbutée du gradin sur lequel elle est exposée.

*Dix-neuvième tableau.*

La dixième pièce n'offre encore que deux tableaux : haut. 1,90, larg. 2.

SAINCT GREGOIRE COMMUNIOIT.
VNE FEMME MAL ADUERTIE.
DONT AINSI QUELLE SEN SOUBUENOIT [2]
FUT LOSTIE EN CHAIR CONUERTIE.

[1] Ce dossier, formant retable, s'est conservé à la chapelle Sixtine.
[2] Le catalogue porte *soubzrioit,* qui est plus conforme à la légende.

Digitized by Google

L'autel est des plus curieux. Il a, à droite et à gauche, des rideaux, un parement frangé, à double fanon; un retable rectangulaire contre lequel est appliqué le corporalier au monogramme traditionnel du nom de Jésus et, au milieu, un grand tableau cintré, représentant la crucifixion avec la Sainte Vierge et saint Jean. Le pape donne la communion à une femme, agenouillée devant une large table recouverte d'une nappe. L'hostie est ensanglantée. Saint Grégoire est vêtu de la dalmatique et de la chape, dont la patte est ornée d'un fermail découpé en quatre feuilles : il est coiffé de la tiare à trois couronnes fleurdelisées. Près de lui est un clerc, en aube, tonsuré et tenant la croix papale à double croisillon : un autre clerc a sur son aube un camail bleu, à capuchon rabattu et deux boutons, quoiqu'il soit ouvert en avant.

Le fait ici reproduit est ainsi rapporté dans les *Nouvelles fleurs des vies des Saints*, t. I, p. 296 : « Saint Grégoire disant un jour la messe, la femme qui avoit offert le pain qu'il avoit consacré en la messe s'approcha pour communier. Comme il proféroit ces paroles : Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme à la vie éternelle, il aperçut que cette femme se sourioit, ce qui fut cause qu'il raporta le Saint-Sacrement de l'autel et acheva la messe, laquelle étant dite, il commanda à la femme de dire devant tout le peuple pourquoi elle avoit ri indiscrètement au moment qu'elle vouloit recevoir le corps de Notre-Seigneur. Après avoir demeuré quelque tems sans dire mot, elle déclara enfin que c'étoit parce qu'il avoit dit que le pain qu'elle avoit pétri de ses mains étoit le corps de Jésus-Christ. Saint Grégoire ayant ouï cette parole, s'agenouilla devant l'autel et se mit en prières avec tout le peuple, suppliant Notre-Seigneur qu'il ouvrît les yeux de cette pauvre femme. Incontinent l'hostie consacrée se convertit en chair, laquelle en présence de toute l'assemblée il montra à cette femme incrédule qui fut convaincue par ce miracle et le



Digitized by Google

peuple demeura confirmé en la foi et peu après l'hostie reprit l'espèce du pain qu'elle avait auparavant. »

« Le diacre Jean raconte, dans la *Vie de Saint Grégoire*, l'histoire suivante. Une femme avait, suivant la coutume, offert le pain au saint Pontife, qui alors célébrait le sacrifice, quand, au moment de la communion, il s'approcha pour lui donner l'Eucharistie. Pendant qu'il prononçait ces paroles : Que le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ garde votre âme, elle se prit à rire. Le saint s'étant retourné déposa sur l'autel la portion de l'hostie destinée à cette femme. Lorsque le saint sacrifice fut terminé, il lui demanda en présence de tout le peuple pourquoi elle avait eu l'insolence de rire au moment de recevoir le corps du Seigneur. Parce que, répondit cette femme, vous appeliez corps du Seigneur un pain que j'ai fait de mes propres mains. Saint Grégoire, après avoir fait un discours sur l'incrédulité de cette femme, changea cette particule en chair visible et lui fit ensuite reprendre les apparences du pain » (Card. Bona, *De la liturgie*, trad. Lobry, t. I, p. 344.)

### *Vingtième tableau.*

VNG PB̄RE DOUBTA DE LOSTIE.
POUR QUOY ELLE SE DISPARUT.
MAIS LA SACREE VIERGE MARIE.
TENANT SON FILZ LUY APPARUT.

L'autel, comme toujours, a pour ornements un dais en étoffe verte frangée et de forme rectangulaire, des rideaux sur les côtés ; un parement à fanons pendants et frontal frangé ; un calice avec sa patène et deux chandeliers à pied rond, une nappe pendante et un missel au côté de l'épître. L'assistance est pieusement recueillie et à genoux. La Vierge apparaît, tenant son enfant entièrement nu et enveloppé de lumière comme dans une auréole. Le prêtre porte une chasuble dont la croix est formée par un orfroi vertical

Digitized by Google

duquel se détachent deux bras qui passent obliquement sur les épaules [1] pour dessiner une seconde croix à la partie antérieure.

A droite, on aperçoit une chapelle fermée par un chancel en menuiserie, comme il en existe encore, à peu près de la même époque, à l'église paroissiale de Jarzé et à la chapelle du château du Plessis-Macé, en Anjou; sur la chasuble est rabattu l'amict.

### *Vingt-unième tableau.*

La dernière pièce contient deux tableaux.

UNE FEMME AU PAYS DE POURUĒCE [2].
JECTA ES MOUCHES LHOSTIE SACREE.
(L)ESQUELLES LORS EN GRANDE REUERĒCE.
(L)UY FIRENT VNE CHAPPELLE ORNEE.

La scène se passe dans un verger, planté d'arbres fruitiers et parsemé de fleurs. Deux hommes causent entre eux du miracle dont ils sont témoins. La provençale, coupable du méfait, est d'âge moyen : elle a, suspendue au côté, une aumônière rouge dont les extrémités inférieures sont garnies de glands. Trois ruches sont disposées sur une planche : deux ont la forme cylindrique des *bournais* [3], encore usités

[1] Je crois peu aux visions surnaturelles de Catherine Emmerich, car tout, chez elle, peut s'expliquer d'une manière purement humaine. Ainsi ses descriptions ne sont généralement qu'un commentaire amplifié des évangiles apocryphes et de l'iconographie du moyen-âge. Il faudrait être bien ignorant en ces matières pour ne pas reconnaître, de prime abord, ces deux sources incontestables. La visionnaire a lu et vu préalablement ce qu'elle affirme lui être révélé : elle se l'est assimilé. Je n'en citerai qu'un exemple, parce qu'il va à mon sujet : dans la *Douloureuse Passion*, elle donne à la croix du Sauveur la forme de la lettre Y, qui se trouve fréquemment en Allemagne et surtout au xv^e siècle. Ce sont précisément cette contrée et cette époque dans lesquelles elle paraît mieux se renseigner.

[2] Le catalogue inscrit *Pourucce*, qui n'a pas de sens et ne peut rimer avec *révérence*.

[3] Voir dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay, le mot *bournal*, qui a pour variante *bornail*.

Digitized by Google

à la campagne, et sont faites avec de la paille. Celle du milieu, notablement modifiée par les abeilles qui voltigent autour et la pétrissent de cire et de miel, affecte la forme d'un édicule religieux, avec croix terminale et choux aux rampants du fronton. Par la porte cintrée, on distingue, à l'intérieur, un calice et auprès de lui une hostie.

Le trait auquel il est ici fait allusion est le suivant :

« *Comme les mouches à miel font honneur à la Sainte Hostie.* — Une femme mal avisée, simulant de vouloir communier, prit l'Hostie que on luy avoit donnée, et la mit en la ruche de ses mousches à miel, pour les garder de mourir, comme on luy avoit conseillé. Ces bestes, recoignoissans leur Créateur, bastirent à leur nouvel hoste une chapelle de cire, de structure admirable, où y avoit des murs, fenestres, huys, toict, et mesme un petit clocher, et dessous le lieu où avoit été mise ladite Hostie, bastirent un Autel, où reposoit cette Hostie. Le temps venu qu'il convenoit de recueillir le miel, cette femme, levant sa ruche, vit ce beau miracle. Et subitement s'en alla toute estonnée confesser tout le fait au Pasteur, lequel avec plusieurs parroissiens raporta l'Hostie avec grande révérence à l'Église. Simile habet S. Ant., 3 p. Sum., tit. 12, c. 8. [1] »

## *Vingt-deuxième tableau.*

VNG IUIF AYANT A PARIS PARIS ACHE(*pté*)
LHOSTIE AU SANG LA FERRIT DUNG COUTE
PUYS LA MECTANT BOUILLIR SAILLANT HO(*rs*) [2]
VNG CRVCIFIX SEST DEDANS PRESENTE

[1] *Fleurs des exemples*, p. 75.

[2] Les trois premiers vers ont été ainsi lus par le *Catalogue*, p. 8 :

*Un juif ayant à Paris pans acheter.*
*L'hostie au bon la ferut d'ung couteau*
*Puys la juetant boullir carllant boz.....?*

*Pans*, au lieu de *Paris* répété, fait allusion à la robe de *panne* mise en gage. *Couté*, exigé par la rime, doit être pour *coutel*. *Hors* sera remplacé par un mot qui rime avec *présenté*.

Digitized by Google

Une colonne de marbre, dont le chapiteau est sculpté dans le style de la renaissance, sépare ce sujet du précédent.

La femme qui vend l'hostie se présente au comptoir du juif, où elle la dépose, en présence d'un enfant. Le juif la transperce d'un couteau et le sang en jaillit. Il porte un chapeau rouge, de forme pointue, avec un revers prolongé en bec : il a une longue robe à collet rabattu, et parements aux manches. La porte d'entrée est ferrée de deux pentures horizontales terminées par un croissant, et munie d'un battant ; la croisée, partagée par deux meneaux qui se coupent à angle droit, a ses volets ouverts : la partie inférieure, qui correspond au ras du plancher, est encore fermée et verrouillée. La cheminée a son manteau soutenu par deux consoles : elle est très haute. A côté est placée une tablette qui porte deux plats d'étain.

La chaudière est posée sur le feu, le juif accroupi l'attise avec un soufflet. De la chaudière sort un crucifix ; la croix est découpée en *tau* et le Christ a la tête entourée du nimbe crucifère. L'enfant qui fera la dénonciation se chausse tranquillement : il est assis sur le carreau, disposé en échiquier et a un ruban blanc noué en arrière pour retenir ses cheveux.

Une femme, qui a appris le prodige, vient, accompagnée de sa petite fille : sa tête est couverte d'un escoffion en filet.

Ce fait, qui se passa à Paris en l'an 1290, est très connu sous le nom de miracle des Billettes. Il a été raconté dans la *Revue de l'Anjou*, t. IV, p. 15 : inutile donc d'insister davantage.

Je l'ai retrouvé, peint sur verre, à la renaissance, dans l'intéressante église de Saint-Alpin, à Châlons-sur-Marne : on voit la reproduction de ce vitrail, dans Ferdinand de Lasteyrie, *Histoire de la Peinture sur verre* et dans *Moyen âge et Renaissance*, tome II.

Digitized by Google

Le regretté abbé Cochet s'exprimait ainsi dans son *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, p. 31-33 : « Trois fenêtres contiennent, en six tableaux ou panneaux, l'*Histoire du Juif et de l'Hostie*, autrement dit du *miracle des Billettes*. Nous donnons ici cette curieuse légende du moyen âge :

« En 1290, une femme de Paris procura à un juif, « nommé Jonathas, une hostie consacrée. Ce dernier, après « l'avoir percée à coups de canif et en avoir vu couler le « sang, après l'avoir jetée au feu et l'avoir vue voltiger « dans les flammes, la mit dans une chaudière d'eau bouil- « lante, qu'elle rougit sans en être altérée. Une indiscrétion « du fils de Jonathas et la curiosité d'une voisine firent « connaître cette tentative sacrilège. La voisine recueillit « l'hostie et la porta au curé de Saint-Jean-en-Grève. « Jonathas fut arrêté par l'évêque de Paris, avoua son « crime, fut brûlé vif et sa maison rasée de fond en comble. « En 1294, une chapelle, dite la maison des miracles et « bâtie par Rainier Flamming, s'éleva sur le terrain de « Jonathas. Guy de Joinville y fonda un monastère, agrandi « en 1299 par Philippe le Bel. Clémence de Hongrie enri- « chit ce couvent, où *Dieu fut bouilli* et en 1685, on lisait « encore cette inscription : *Ci-dessous le Juif fit bouillir « la sainte hostie.* » (Du Sommerard, *Catalogue du musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny*, édit. de 1867, p. 366-367.)

« Telle est l'anecdote, fort célèbre jusque dans le dernier siècle, qui a fourni le sujet de ces six panneaux. Elle était expliquée au bas de chaque vitrail par des quatrains en français, que nous reproduirons d'autant plus volontiers que plusieurs sont effacés depuis trente ans :

« Comment la bourgoise porta
Sa robe au Juif pour mettre en gage
Puys croyant au mauvais langage
Du Juif, de sens se transporta.

Digitized by Google

« Comment la bourgoise seduicte
Par le Juif a Dieu maledict (maudit)
Luy accorda sans contredict
De livrer l'hostie sans conduicte.

« Comment la bourgoise sans craincte
La sainte hostie au Juif livra
Qui puys après luy delivra
L'habit sans argent ni contraincte.

« Comment la mist dessus la table
Et puys frappa l'hostie au sang
Et de sa daigue (dague) détestable
Troys foys en fist sortir du sang.

« Comment la fame en la maison
Du Juif pénétra par surprise
Au temps qu'il dort oultre raison
Et puis la sainte hostie a prise.

« Comment la fame a droict plaignante
Contre le Juif, de sens rassis,
Porta l'hostie non plus saignante
Au Prevost dans la chaire assis.

« Ces précieux vitraux, qui remontent au XVIe siècle, proviennent de l'église de Saint-Eloi de Rouen. Il est probable qu'un septième et un huitième panneau, représentant la condamnation et le supplice du juif, en complétaient la suite ; ils n'existent plus aujourd'hui.

« Hauteur de chaque panneau, bordure comprise : 2,07 ; largeur 0,75. »

Enfin le musée de Cluny possède, sous le n° 3133, un objet que M. du Sommérard décrit en ces termes : « Insigne processionnel de cuivre battu, fondu, ciselé et orné de pierreries fausses. Il représente l'histoire du juif Jonathas et du miracle de la sainte hostie et provient de l'ancienne chapelle située jadis à Paris au lieu où se trouve aujourd'hui le temple protestant des Billettes.

Digitized by Google

« Cet insigne, qui faisait partie de la collection Soltikoff (n° 185), provient de cette chapelle. Il consiste en une sorte de monument en bronze ciselé et doré, qui surmonte un long bâton de procession. incrusté de nacre et rehaussé d'ornements en cuivre repoussé. Le sujet principal, composé de trois figures, représente le miracle et la scène où le juif Jonathas, après avoir mis l'hostie dans une chaudière placée sur un brasier ardent, souffle et attise le feu, tandis que sa femme prend dans ses vêtements de nouveaux charbons qu'elle jette dans le foyer. De la chaudière en ébullition sort le Christ en croix dans une auréole de gloire. Le couronnement, dont la forme est celle d'une hotte de cheminée gothique, est supporté par deux montants que terminent des clochetons.

« Cet insigne processionnel, destiné à rappeler au XIV^e siècle le souvenir du miracle accompli, était porté en grande pompe dans les cérémonies de l'Église, afin d'en perpétuer la mémoire. La hauteur du monument, non compris le bâton, est de 0,63 sur une largeur de 0,27 [1]. »

X. Barbier de Montault.

[1] Voir sur le miracle des Billettes, le *Très Saint Sacrement*, 1884, p 617.

Digitized by Google

# DE L'IMPRESSION EN MUSIQUE

*Lecture faite à la séance solennelle de rentrée de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers, le 22 novembre 1888.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Lorsqu'il y a près d'un mois, l'honorable et savant président de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers me fit l'honneur d'insister pour obtenir le modeste concours que je suis heureux de lui pouvoir apporter aujourd'hui, je me sentis soudainement envahi par un de ces accès de timidité qui, si souvent au théâtre, paralysent la voix et le geste des acteurs, et que la plupart de ceux qui se trouvent dans l'obligation d'affronter le public, même le mieux disposé, connaissent plus ou moins.

Contre eux les médecins n'enseignent pas de remèdes. Je comptais sur celui que le temps apporte en glissant sur nos têtes, je n'ose dire sans avoir l'air d'y toucher, car il n'est que juste qu'en compensation des désagréments dont il nous accable, il nous guérisse au moins de quelque chose.

Je me trompais.

Ni la perspective du plus bienveillant des auditoires, ni le fait certain quoique regrettable, de n'avoir plus vingt ans, n'ont pu me préserver d'un sentiment, je ne dirai pas de crainte, mais de vague appréhension.

Ce qui m'effraie le plus, d'ailleurs, Mesdames et Mes-

Digitized by Google

sieurs, je l'avouerai très sincèrement, ce n'est pas vous : c'est moi-même, c'est la pensée de venir ici pour la première fois après tant de littérateurs, de poètes, d'orateurs de talent, prendre aussi la parole dans cette académie, sur le seuil de laquelle se dresse la majesté d'un passé de plus de deux siècles.

Il m'a fallu toute ma confiance en votre sympathie, tout mon désir de ne pas répondre par un refus à la demande si flatteuse de notre excellent et dévoué président, pour oser, avec de simples mots, vous parler de cette langue unique, admirable, profonde, qu'on appelle la musique et qui, du nord au sud, de l'est à l'ouest des deux mondes, demeure la même et domine les autres de son universalité.

A Paris comme à Melbourne, à Berlin comme à Chicago, Pétersbourg ou Buenos-Ayres, la dernière des sonatines de Mozart, jouée par des mains d'enfant, sera comprise. Aussi me semble-t-il délicat et dangereux d'avoir la prétention de parler quand il faudrait chanter.

Une chose pourtant me rassure : c'est que j'ai choisi surtout dans la musique, ce qui n'était pas tout à fait la musique. C'est mon excuse, à moi musicien, qui ne veux faire ici ni de la théorie ni du pédantisme, ni de la science, mais désire simplement rechercher dans l'analyse de quelques-unes des sensations heureuses que cet art si moderne nous procure, la part qui ne lui appartient pas entièrement.

Elle est plus grande qu'on ne pense et, dans l'émotion causée par une mélodie qui vient frapper notre oreille, il y a parfois tout autre chose que ce que vous seriez tentés d'y voir.

En certains cas, la source n'est ni dans l'œuvre, ni dans le génie de celui qui la créa, mais bien au fond même de notre âme, dans tout ce qui nous entoure, nous frappe et nous enlace.

Digitized by Google

« Ce que j'aime le mieux dans la musique, ce sont les femmes qui la font », disait un soir je ne sais plus lequel de nos littérateurs, un philosophe, peut-être; un poète, sans doute.

Si le mot n'avait d'autre valeur que celle d'un compliment banal à l'adresse d'une interprète plus ou moins jolie, il ne vaudrait guère la peine d'être répété; mais sous son apparence légèrement paradoxale, il renferme un fond de vérité sur lequel je vous demande la permission d'attirer un instant votre attention.

En effet, l'impression que produit sur nous une œuvre musicale est multiple. Elle ne découle pas toujours uniquement de sa valeur propre et c'est en nous-même qu'il convient souvent d'en rechercher l'origine. Telle mélodie qui, dans certaines circonstances, nous laisserait indifférents ou froids, dans d'autres, a le don de nous remuer profondément. Ceci dépend de l'état d'âme dans lequel nous nous trouvons en l'écoutant, et la satisfaction qu'elle nous cause peut avoir son point de départ dans des raisons dont elle reste presque totalement indépendante.

Le rôle de la musique devient alors celui de la goutte d'eau qui fait déborder le verre. Elle n'est plus le foyer de lumière embrasant l'esprit, réchauffant le cœur, mais un simple reflet, le motif indirect des sensations de notre oreille. Ce n'est plus elle qui nous emporte à travers les pays du rêve, c'est notre âme qui prend son vol au doux bercement d'accords qu'elle se plaît à parer de toute la poésie de ses aspirations.

Tel est le secret du plaisir que nous prenons quelquefois à l'audition d'œuvres musicales d'un ordre souvent inférieur.

Qui de nous, en fouillant le passé de ses jouissances artistiques, ne retrouvera quelqu'une de ces douces émotions dont le souvenir ne se peut effacer?

Quelques notes murmurées jadis par une voix aimée, un

Digitized by Google

fragment de sonate, joué par des mains qui nous furent chères ; un lambeau de valse écouté sur quelque plage, au milieu de ces foules bigarrées qui deviennent, à certaines heures, les plus exquises des solitudes ; voilà ce qu'on oublie difficilement. A l'inspiration géniale, aux harmonies savantes qui résonnèrent à nos oreilles, la mémoire peut, sous la main du temps, devenir infidèle ; elle conservera sa fraîcheur et sa puissance pour ces vieux chants qui, partis du cœur ou venus vers lui, firent vibrer ce qu'au fond de nous-mêmes nous possédons de meilleur.

Ah ! la musique est une admirable magicienne ! tantôt, fille des dieux, elle arrache notre esprit aux réalités d'ici-bas pour l'entraîner vers les célestes hauteurs ; tantôt, muse terrestre, elle se fait notre esclave et présente à nos lèvres une coupe débordante d'exquises jouissances.

N'y boit pas qui veut.

Tant de malheureux ignorent ce sens raffiné qui, du domaine des sons, fait un monde animé, spirituel, royaume sans borne tout parfumé de la poésie de l'irréel et du mystère de l'infini. Sur ces natures, l'art de Bach et de Beethoven n'agit ni directement, ni indirectement ; c'est une langue dont ils entendent les mots, sans jamais pouvoir en comprendre le sens. L'un de ces incomplets l'a même appelé le plus désagréable de tous les bruits.

Le rôle multiple de la musique dans les effets qu'elle produit leur doit échapper complètement. Il serait bien curieux d'approfondir ce sujet qu'ici je me contente d'effleurer, l'étude en serait intéressante et variée, car nul art ne présente une pareille diversité de sensations, peut-être parce que nul art ne subit plus facilement le contre-coup d'influences étrangères.

Ces influences sont nombreuses : mille causes les suscitent, les développent, les détruisent ou, pour mieux résumer ma pensée, les font naître, vivre et mourir. Le succès d'une œuvre musicale tient quelquefois à des riens dont on

Digitized by Google

ne soupçonne pas la portée ; l'heureuse impression d'un opéra, d'une symphonie, d'un concert, n'est pas due seulement, abstraction faite de la valeur de l'œuvre, à la plus ou moins grande perfection de l'exécution ; tout y contribue, tout, jusqu'à l'air que nous respirons.

Remonter aux sources de nos enthousiasmes ou de notre indifférence m'entraînerait bien au-delà des limites que je me suis assignées. Un volume n'y suffirait pas.

J'y devrais étudier tout d'abord, ce qui agit sur notre esprit, ce qui touche à la personnalité même de l'auteur, son histoire, ses luttes pour la gloire et même pour l'existence ; ce qui le rend particulièrement intéressant aux femmes, sa jeunesse et ses aventures, s'il est vivant, la légende faite autour de son nom s'il est mort ; et puis cent autres détails dont l'importance varie selon les auditeurs et le niveau de leurs facultés artistiques, sa nationalité, ses opinions, ses croyances.

On a vu des catholiques fervents nier jusqu'à la possibilité de l'inspiration chez l'artiste ne possédant pas le don précieux de la foi ; il y a des protestants pour lesquels un juif ne saurait écrire de bonne musique. Wagner lui-même, n'a-t-il pas laissé sa haute intelligence rouler dans les bas-fonds de l'anti-sémitisme.

Citer tout ce qui influe sur notre jugement, quoique entièrement étranger à la question d'art est, je le répète, impossible.

Après l'artiste, il y a l'homme ; après l'homme, l'œuvre.

Certains morceaux doivent leur succès à la réputation qui les précède. On applaudit de confiance. Il se trouve des gens pour admirer très sincèrement les péchés de jeunesse des musiciens de génie. Le motif le plus insignifiant devient, si quelque vieux savant reconnaît l'écriture de Mozart, suave, adorable, divin.

Sur le terrain de l'art, comme sur d'autres, dangereuse autant que rapide, est la pente qui, de la religion, conduit

Digitized by Google

au fétichisme. La musique a, ne l'oublions pas, ses vrais et ses faux dieux. Les premiers doivent leur grandeur et leur beauté à la flamme géniale qui les fit naître immortels; les seconds ressemblent à des ombres passagères créées par les fantaisies et pour les besoins de notre imagination.

Celle-ci joue dans la vivacité de nos impressions un rôle souvent plus important que celui de l'œuvre même.

Son action, d'ailleurs, est de celle dont on aurait tort de se plaindre; nous lui devons de bons moments dans la vie, de ces heures qui restent gravées dans la mémoire à cause de l'émotion d'art qu'elles font revivre dans notre esprit.

J'en veux rappeler une ici dont l'histoire, mieux que cent arguments, démontrera la force de cette influence résultant des objets qui nous environnent, du milieu où nous nous trouvons placés.

J'étais à l'âge heureux où l'on tourne, sans songer à les compter, les feuillets du livre de la vie, à l'âge où l'on commence à jouir de tout ce que le créateur a bien voulu mettre de bon ici-bas pour la plus grande satisfaction de notre cœur et de nos sens. J'avais vingt ans, et pour principe de me laisser aller au courant de mes impressions sans les déflorer par une recherche d'analyse qui me semblait superflue.

En peinture, je regardais. En musique, j'écoutais, indifférent au pourquoi des choses, et me gardant presque de réfléchir comme si cela m'eût empêché de sentir aussi vivement. Le hasard des voyages m'ayant conduit à Vevey, je me trouvai, sans trop savoir comment, par un beau soir de juin, tranquillement assis sur la terrasse de l'hôtel Monnet, les yeux perdus dans la brume tiède du bleu Léman.

Semblable à la mer, le lac déroulait vers Genève la nappe immense de ses eaux, ridées à peine par les derniers soupirs d'une brise expirante. En face de moi s'élevaient, en

Digitized by Google

pentes rapides et verdoyantes, les forêts et les prairies de montagnes hautes de deux mille mètres, dont les pointes, facilement accessibles, offrent aux baigneurs d'Evian d'admirables panoramas ; à gauche, s'enfuyait le mélancolique Valais, coupé par un blanc ruban, le Rhône, et fermé par les parois abruptes de rocs gigantesques et de glaciers éblouissants. Plus haut encore, noyées dans l'azur, quelques cimes d'une immaculée blancheur, amoureusement caressées par de petits nuages grisâtres fuyant devant l'âpre bise qui, dans ces régions, souffle toujours.

Çà et là, des voiles pendaient aux mâts, tachant de blanc le lac, de coquettes barques glissaient enlevées par d'énergiques rameurs.

Vis-à-vis de moi, Meillerie, Saint-Gingolph, petits villages oubliés, véritables nids de verdure, s'endormaient déjà dans la paix du soir, tandis qu'un bruissement de vie moderne animait encore Chillon, Clarens, Montreux, délicieuses retraites disparaissant sous les grands hêtres et les pampres touffus, patrie du cosmopolitisme et des désœuvrés, solitudes où se croisent sans se connaître tant de désillusionnés fatigués du combat de la vie et de la lutte pour les chimères.

J'étais seul, libre de soucis, l'esprit exempt de toute romanesque préoccupation, le cœur dégagé de toute sentimentale rêverie, subissant dans une sorte de calme inconscient la magie de cette admirable nature. Il y a des moments où l'on se sent comme grisé par la vue des choses et l'air qu'on respire.

Le charme de certains paysages nous monte à la tête ainsi qu'une fumée d'opium ou de tabac, une force hypnotique court dans l'atmosphère et nous subjugue, émoussant l'énergie d'une volonté qui s'éteint.

Je laissais mes yeux errer, écoutant dans un demi-sommeil les bruits confus de l'air, ces mille bruits qui forment l'éternelle chanson de la nature, ce que Wagner a

Digitized by Google

si bien défini, la symphonie de la forêt, lorsque je fus soudain transporté dans un autre monde par les accords plus précis de l'un de ces médiocres orchestres de casino que l'on rencontre un peu partout.

Les motifs d'une valse assez banale ; laquelle ? Je ne me souviens plus, se déroulaient dans l'ordre habituel, les *forte* succédant aux *piano*, les clarinettes répondant aux violons, et le trombone envoyant aux échos du rivage son bruyant contre-chant.

J'ai depuis entendu bien des valses, mieux encore, bien des chefs-d'œuvre, soit au théâtre, soit au concert : j'ai ressenti des émotions d'une infinie douceur, des enthousiasmes d'une immodérée violence et, cependant, l'impression causée par cette musique de pacotille, demeure au fond de ma mémoire comme l'une des plus vivaces qui m'aient remué le cœur.

Telle est la force de l'influence d'un milieu. Celui où je me trouvais m'enveloppait de son charme et me grisait de sa beauté. J'étais admirablement préparé pour une émotion quelconque ; la musique me l'a donnée, elle eût pu tout aussi bien venir d'ailleurs.

Toujours est-il que je dois une réelle reconnaissance à l'auteur de la valse oubliée pour le plaisir qu'il a provoqué chez moi. J'ai trouvé ses mélodies d'une adorable fraîcheur, leurs ailes m'ont paru blanches et roses, elles m'ont emporté dans les espaces bleus et dans cette profondeur de sensation, la musique n'était rien, le cadre était tout.

Le cadre ! Qui donc oserait affirmer n'avoir jamais subi le contre-coup de son influence ? En amour même il est parfois tout-puissant et l'on ne se figure pas ce que les clairs de lune, de ce côté, font annuellement de victimes.

Que de passions dont la première étincelle jaillit d'un rien, d'un détail de coiffure, de la couleur d'une robe, de la façon d'un corsage. Quelle est dans toutes les classes de

Digitized by Google

la société la jeune fille qui ne devine ou ne soupçonne, ou ne connaisse la magie de l'élégance et le pouvoir de la toilette. Or, la toilette chez les femmes, c'est le cadre ; et l'on sait que ce cadre devient souvent la première étape de bien des hommages et de bien des cœurs.

Nous ne le connaissons pas, nous autres hommes, esclaves de modes dont la monotone et disgracieuse tyrannie met sur nos épaules sa griffe vulgaire. C'est pourquoi nous voyons, chaque jour, tant de gens saisir avec empressement l'occasion de se débarrasser de l'habituel costume pour endosser la livrée plus ou moins fantaisiste d'une société quelconque, nautique, de tir, de gymnastique, de marcheurs même et surtout de musique, car, il faut l'avouer, nous devons un peu les joyeuses fanfares qui sont le plus grand charme de nos fêtes publiques à la simple satisfaction d'une partie de leurs membres de n'être point habillés comme les autres.

C'est que tout ceci constitue le cadre et résulte de ce fait que l'effet n'est pas dû seulement à la chose elle-même, mais encore à la façon dont elle est présentée.

Et nous retrouvons, à chaque pas, dans la vie, les preuves éclatantes de cette vérité, sur nos places ou dans les manœuvres de nos bataillons nous sentons vibrer l'âme de la France, sous les voûtes de nos vieilles cathédrales où les pompes du culte, les chants mystiques, les pieuses images forment autant de liens qui nous rattachent au ciel ; dans nos théâtres, dans nos rues, dans nos campagnes, au pied des Alpes, au bord de l'océan, sur les rives de nos fleuves, à travers les bruyères de nos landes, partout nous ressentons l'influence de ce cadre dont il nous est presque impossible de nous isoler complètement. Elle nous poursuit plus encore qu'ailleurs, en musique, où la logique et la raison de nos sensations peuvent si difficilement se préciser, se définir.

C'est justement le grand côté, l'incomparable avantage



Digitized by Google

de cet art, que la faculté qu'il possède de nous toucher, de nous émouvoir, de nous faire passer du rire aux larmes, sans jamais rien spécifier, sans quitter un instant le domaine du vague, du rêve, de l'infini.

Des sons qui se succèdent ou se fondent, tel est le moyen d'action qui découle de son principe et de son essence même.

Les vieux maîtres ne jugeaient point utile d'en chercher d'autre pour nous charmer. Ils mettaient leur force et leur confiance dans le développement de l'idée mélodique sur laquelle ils édifiaient leurs sonates, leurs quatuors et leurs symphonies.

Depuis, deux hommes de génie, Listz et Berlioz, aussi littérateurs que musiciens, ont inventé le poème symphonique et transporté dans le domaine de la symphonie des procédés faits pour la musique dramatique et théâtrale. De là nous avons vu sortir l'immense débauche de musique à programme à laquelle nous assistons depuis trente ans. Le moindre chant du violon, le plus léger soupir du hautbois, le plus modeste ronflement du basson nous sont expliqués, annotés, commentés. Non seulement on s'acharne à forcer, chez nous, l'impression, mais on prétend la régler, la diriger.

Hélas! les créateurs de ces formes bâtardes, en poursuivant la conquête d'horizons inconnus, n'ont pas suffisamment pris garde qu'ils risquaient de sortir du royaume dont ils prétendaient reculer les frontières. Ils ont oublié que la beauté d'une œuvre musicale était spécifique à la musique, et promené leurs chimériques désirs dans une sphère d'idées étrangère à leur art.

Chez leurs prédécesseurs, la recherche de l'effet demeurait libre, dégagée de toute préoccupation; l'impression produite avait son origine et prenait son point de départ dans la seule musique.

A cette impression nous devons nos plus pures jouis-

Digitized by Google

sances, jouissances dont le principe est dans l'art lui-même et dont uniquement le mérite de l'œuvre alimente la source.

C'est l'impression par excellence, elle ne détruit pas les autres, mais les domine et les relègue au second plan.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai tenté de démontrer que ce que nous ressentons à l'audition d'une œuvre musicale résulte de l'état d'âme où nous sommes en l'écoutant, du milieu dans lequel nous nous trouvons, enfin de sa propre beauté.

Après avoir insisté sur quelques-uns des innombrables motifs de sensations dont l'origine est toute entière dans le travail et la disposition de notre esprit, j'ai, dans un exemple personnel, recherché le rôle joué par les objets qui nous entourent; il me restait à signaler l'impression émanant directement de l'œuvre elle-même.

Vous la recommander comme la meilleure serait aussi superflu qu'inutile. En musique, les impressions se raisonnent, elles ne se réglementent pas. Puisse cette analyse rapide de celles que vous avez pu ressentir quelquefois, vous en laisser une bonne aujourd'hui. C'est le souhait que je forme en vous priant de m'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention sympathique que vous avez bien voulu m'accorder.

Louis de Romain.

Digitized by Google

MUSÉE SAINT-JEAN D'ANGERS

# SUJETS FUNÉRAIRES

## PEINTS ET SCULPTÉS

## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Invité à faire apprécier le mieux possible le curieux meuble dit : *Revanche de la danse macabre*, classé, au Musée Saint-Jean, sous le numéro 2137, nous n'hésitons pas à répondre à cet appel, nous permettant, en outre, de citer d'autres sujets funèbres existant ou ayant existé, mais se référant à l'Anjou et même à ce que nous nommons l'*Anjou du dehors*, appelant, de la sorte, toutes contrées jadis gouvernées par nos princes angevins, Naples notamment, où se trouve un superbe bas-relief en marbre représentant *la Mort chasseresse*. Nous y reviendrons tout à l'heure ; mais la *Revanche de la danse macabre, bas-relief unique en son genre, doit obtenir le premier rang*.

### I

### REVANCHE DE LA DANSE MACABRE

Tel est le titre sous lequel on désigne un meuble en bois que, vers 1838, nous vîmes, pour la première fois, dans le salon d'un riche propriétaire du Lion-d'Angers :

Digitized by Google

M. Hamon qui, sur notre proposition, voulut bien nous permettre de présenter ce curieux objet à l'Exposition de 1839, à Angers, où il fut vivement admiré, ce qui décida plus tard son généreux possesseur à le donner au Musée d'Antiquités, créé en avril 1841.

Ce nom de *Revanche* est bien celui qui convient à ce bahut du XVIe siècle, long de un mètre quatre-vingt-dix, haut de quatre-vingts centimètres, et qui, originairement, provenait de la chapelle des *Juges consuls d'Angers*, sise à l'ancien Tribunal de commerce, rue Baudrière (Palais des Marchands).

Sur le devant de ce bahut, la mort n'entreprend pas de mêler ses nombreux squelettes aux vivants, comme dans la sinistre sarabande connue sous le nom de Danse macabre. Elle ne saisit point le vif pour le faire tournoyer, sous les coups multipliés d'affreux crocs-en-jambe, jusque-là qu'il n'en peut.

Au contraire, c'est la Société qui l'attaque et cherche follement à prendre sa revanche, peu redoutable, il est vrai : aussi comme l'affreuse *Camarde* s'en donne à cœur-joie, son rictus claque des dents, appuyée sur sa pelle de fossoyeur et dardant sa flèche, on sent qu'elle est en colère, me disait un bambin.

Oui, certainement, l'artiste qui conçut et exécuta ce type n'était pas le premier venu. Nous ne le connaissons point, mais, par contre, nous savons le nom du serrurier *Michau Girart* et, mieux encore, nous avons, au sommet du bahut, son chef-d'œuvre d'admirable ciselure.

Mais revenons à la *Camarde* que le sculpteur a rendue d'une façon tellement saisissante qu'elle a tout l'air de dire avec dédain : Arrière vos attaques, vos *flèches*, *arbalètes* et *arquebuses;* arrière, gens de toutes conditions : princes et princesses *à couronnes ouvertes ou fermées;* bourgeois *à chaperons* et bourgeoises ; pape à triple tiare, cardinaux, évêques et moines. Arrière tous les âges, sans

Digitized by Google

excepter l'enfant au maillot; arrière, enfin, la folie elle-même, avec ses grelots, ses franges, son bonnet de clown, et son cortège de jeunes fous danseurs et sauteurs. Car, sur notre meuble, Messieurs, tout cela s'enrégimente et se coudoye; drame étrange qui pourrait s'intituler aussi : *la Lutte de la vie contre la mort*, sorte de pièce jouée par trente acteurs, dont les principaux sont montés sur de petits socles, sans doute pour indiquer leur élévation sociale.

En vérité, Messieurs, plus j'étudie ce curieux bas-relief, que, vers 1839, dessina si poétiquement notre ancien et regretté collaborateur, M. Hawke, et plus je me persuade, avec d'autres archéologues, que cette vivante composition, sculptée sur bois, fut réellement *mimée* par de vrais acteurs[1].

Puis, comme on ne connaît nulle part ailleurs qu'en Anjou un semblable sujet traité de cette sorte, je me persuade aussi qu'il a dû, sans doute, y être joué. Et qu'on ne s'en étonne pas! notre province, de tout temps, ayant eu le goût des représentations scéniques, non seulement sous les Romains. Exemple : Traces de théâtre et d'amphithéâtre à *Angers*, aux *Châtelliers de Frémur*, *à Gennes*, *près de Saumur*, mais, également, aux époques du moyen âge et de la Renaissance, ainsi qu'il ressort, notamment, des œuvres de Jean Michel, médecin et poète, auteur de quelques mystères fort en vogue autrefois, et, notamment aussi, de certains passages de Rabelais.

## II

### LA MORT EN MANTEAU ROYAL

Parmi les sujets macabres, Angers en possédait un autre digne d'être ici rappelé, savoir : cette peinture murale que

[1] Une photographie de ce meuble étrange vient d'être faite et bien réussie, par M. Paul Brichet fils.

Digitized by Google

l'on voyait à la cathédrale, au fond d'une arcade préparée dans le mur septentrional du chœur et sous laquelle était établi le magnifique tombeau du Roi René dont on conserve encore quelques débris en marbre au Musée, numéro 2343.

Cette peinture, malheureusement disparue, ne nous a laissé son image réduite que dans un dessin de *Gaignières*, assez récemment calqué à Oxford, par M. *Frappas* [1] qui, sur l'entremise de M. Dauban, directeur adjoint du département des estampes à la Bibliothèque impériale et frère de notre conservateur du Musée à Angers, avait été autorisé à nous copier la susdite peinture pour notre mémoire intitulé : Le château d'Angers au temps du Roi René, travail publié en 1866 et auquel nous renvoyons à l'appui de ce qui nous reste à dire de la *Mort en manteau royal.*

En effet, quant à cette sinistre représentation, voici ce qu'en rapporte Legouvello, page 37 : « Au fond de l'arcade « paraît un tableau qu'on prétend avoir été peint par le « Roi René, ou, au moins, par lui commencé, parce que, « dans son testament, il ordonne qu'on achève la peinture « de son tombeau. »

Quoi qu'il en soit de ce témoignage, la tradition veut que cette étrange peinture, commencée par René, ait été achevée par son contemporain, Gilbert Wandeland, suisse de nation, enterré à la Baumette d'Angers [2].

Cependant, j'avoue ne pouvoir croire que cette peinture (si le dessin de Gaignières est exact) ait été entièrement une œuvre du xv^e siècle, et, ce qui justifie mon observation, c'est que le clocher de Saint-Maurice, placé à l'un des coins du tableau, est orné d'une *coupole centrale*, laquelle n'existait pas avant l'incendie de 1533, et qui ne fut édifiée qu'entre 1540 et 1543 [3].

[1] Le dessin colorié de M. Frappas est classé au Musée d'Antiquités d'Angers sous le numéro 3100.
[2] Voir Villeneuve-Bargemont, t. III, pp. 178 et 343.
[3] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1865, *passim*.

Digitized by Google

Il suit de là que l'on est fondé à croire à des *retouches*, et à des retouches faites sûrement par le fils de Gilbert, c'est-à-dire par Adam Wandeland, né à Angers, artiste lui-même, et qui vivait encore vers 1574 ; *cette date* et les *retouches* ne se contredisent pas.

Le dessin de la peinture dont il s'agit en apprend plus que la meilleure description.

C'était bien dans le goût de René cette mort en manteau d'hermine, ce sceptre et ce globe roulant à ses pieds. L'excellent roi ne possédait cependant pas l'univers, mais, dans sa pensée, il tenait sa mort applicable à tous les souverains : rois ou empereurs. Les allégories lui plaisaient, car il était artiste et poète à son heure.

Le spectre en manteau royal, du retable de son tombeau, était bien de même famille que le squelette ceint du diadème, assis sur un trône, qui, d'après Villeneuve-Bargemont, présidait à cette fameuse procession qu'on vit défiler, au xv^e siècle, dans les rues de Paris, sous le nom de Danse macabre : preuve que certaines scènes funèbres peintes ou sculptées durent être exécutées par des acteurs vivants.

## III

### AUTRES SUJETS FUNÈBRES SE RÉFÉRANT A L'ANJOU

Sous ce paragraphe, groupons, pour mémoire, ce qui suit :

Dans la cathédrale d'Angers, à l'extrémité du transept méridional, vers la petite porte de la sacristie, près du tombeau détruit de *Jean du Mas*, évêque nommé de Dol, mort en 1557, existait un petit bas-relief représentant, assure Tartifume, « une mort qui tient un dard en la main « gauche, dont elle s'appuie, et, de l'autre, une arme « qu'elle élève en haut [1] ».

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, p. 248.

Digitized by Google

Encore à Angers, mais à l'ancien hôpital, présentement Musée d'Antiquités, pendait jadis un tableau d'où la mort, malgré son effrayant rictus, semblait inviter à la résignation.

A Chemillé (Maine-et-Loire), « de curieuses fresques, « écrit M. Port, décoraient l'intérieur de l'église Notre- « Dame, quelques-unes déjà disparues. Sur le mur nord on « ne distingue plus qu'un médaillon ovale dans lequel une « mort en squelette, à mi-corps, tient une balance et une « flèche; au-dessous on lit :

« La mort m'a demandé de toute ma vie compte,
« Je luy ai répondu le compte veut du temps.

« Plus bas, vers le milieu du mur, au centre d'un rec- « tangle, la date de 1587 donnait l'époque précise de cette « ornementation. »

Plaçons encore, sous le même paragraphe, un précieux vitrail assez récemment acquis et déposé au Musée Saint-Jean.

En voici la description sommaire, par M. Auguste Michel, notre collègue adjoint :

« Vitrail grisaille rehaussé d'or; moribond assisté de « son ange gardien et de deux femmes en prière; devant « lui, la mort lançant un dard et le démon lui présentant « un parchemin scellé, avec l'inscription : VELA TES « PECES ECPT, 1542; pour : *Voilà tes péchés écrits*, 1542.

« Dans un coin, le ciel et le jugement dernier (diamètre : « 0m31) ».

Il est à remarquer que nos sujets macabres précités datent des xv^e^ et xvi^e^ siècles.

Le sujet qui va suivre appartient au xiv^e^ siècle, époque la plus troublée de l'histoire et, par suite, la plus favorable à l'éclosion de nos sinistres scènes, époque dont le contre-coup se fit sentir au-delà du royaume, même en

Digitized by Google

matière artistique et, notamment à Naples, sous le gouvernement de nos princes angevins.

## IV

### LA MORT CHASSERESSE

Donc, afin de compléter la série de nos citations sur les divers aspects de la mort peinte ou sculptée, en ce qui se réfère à l'*Anjou du dehors*, il nous faut, par la pensée, visiter l'entrée de l'église de *S. Pietro màrtire*, à Naples, construite aux frais de Charles II, prince de la lignée angevine, et nous arrêter devant un très original bas-relief du XIVe siècle, en marbre, où la Mort joue le premier rôle.

Un rire satanique court sur sa face osseuse, elle prend un air narquois et accuse sa puissance par une double couronne ornant sa tête. Elle s'apprête à partir pour la chasse avec son rapace faucon qu'elle tient de la main droite, tandis qu'elle semble agiter de la gauche quelque chose comme serait une férule.

Cette Mort chasseresse, hideuse à voir, foule aux pieds onze pauvres victimes de toutes conditions et profère, en langue italienne, des paroles que nous traduisons mot à mot :

« Je suis la mort qui chasse sur vous, race mondaine.
« Jour et nuit je pourchasse.
« Point de tannière à refuge, pour échapper à mon lacet
« qui enserre tout le genre humain.
« Ainsi que personne ne se rassure ; mais qu'on prenne
« l'épouvante ; car j'ai l'ordre de saisir qui tombe au sort.
« Que votre châtiment soit donc cette figure de la mort;
« et n'oubliez pas de persévérer dans la voie du salut. »

Ce disant, la camarde continue sa chasse et rencontre un marchand qui, croyant la séduire, lui offre un sac plein

Digitized by Google

de monnaies qu'il renverse sur une table, en proférant ces mots :

TVCTI TI VOLIO DARE SE MI LASCI SCAMPARE.

C'est-à-dire :

*Je veux te les donner toutes si tu me laisses décamper.*

Ce à quoi — aimable dialogue — la Mort répond :

« Me donnerais-tu tout ce qui me serait possible de « demander, que je ne pourrais te laisser décamper. »

Cette singulière composition est entourée des lignes suivantes que je continue à traduire :

« J'adresse mille louanges à Dieu le Père, à la Sainte « Trinité qui, par deux fois, m'ont sauvé, tandis que « d'autres furent noyés. »

La fin de cette inscription nous apprend que ce monument fut dressé en août 1361.

## V

### ÉPILOGUE

Mais que peuvent bien signifier ces étrangee représentations ?

Les païens les tenaient, chose bizarre ! pour amorces de plaisir.

Trimalcion se piquait de faire apparaître, à ses festins, *un squelette d'argent*, devant ses convives, et leur chantait des vers pour les exciter aux jouissances.

Ils avaient une formule que deux mots résumaient : *Jouis et meurs !* Les sybarites de nos jours, parlant de la vie, disent avec le même laconisme : *courte* et *bonne*.

Les anciens connurent la *Danse des morts*, ainsi qu'en témoigne un bas-relief, trouvé près de Cumes, en 1810, où

Digitized by Google

trois squelettes sautillent avec l'agrément que l'on sait, en présence d'un joueur de double flûte [1]; mais c'était toujours dans le but de s'avertir de l'incertitude et de la brièveté de la vie, comme aussi de s'exciter à jouir le mieux possible de l'heure présente [2].

Les chrétiens l'envisagèrent autrement. Ouvrez l'une de ces brochures devenues rares, connues sous le nom *de la grande Danse macabre* et vous y trouverez ce prudent conseil :

« S'il est ainsi, qu'il faut partir, songez qu'il vous faut repentir [3]. »

Le conseil est bon ! mais il fut souvent accompagné de critiques mordantes à l'adresse des grands de la terre. Autant de squelettes qui dansent, autant d'orateurs qui parlent *égalité*, qui parlent *fraternité*.

On y voit même que la *liberté* de tout dire, n'est pas aussi nouvelle qu'on pense.

GODARD-FAULTRIER,
Officier de l'instruction publique,
Directeur du Musée Saint-Jean.

[1] Dictionnaire de Larousse, au mot *Danse macabre*, page 85, 2e colonne.
[2] Antony Rich au mot *Larva*.
[3] Les trois morts.
Les Danses macabres, écrivait M. Elie Sorin en 1856, survécurent au moyen âge ; la dernière fut publiée à Troyes, chez Jean Garnier, en 1728.

Digitized by Google

# ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR L'OUVRAGE DE M. PORT

# LA VENDÉE ANGEVINE

## LES ORIGINES — L'INSURRECTION

(Janvier 1789 — 31 mars 1793) [1]

---

L'apparition de cet ouvrage, annoncée depuis longtemps, était attendue avec une légitime impatience. L'intérêt du sujet et le nom seul de l'auteur, membre de l'Institut, connu par d'excellents travaux antérieurs, y auraient suffi; d'autres raisons particulières s'y mêlaient. On croyait savoir qu'il se proposait de combattre à fond les traditions sur les origines de l'insurrection vendéenne qui paraissaient consacrées par l'assentiment à peu près unanime des historiens amis ou ennemis. Mais sur quels points particuliers porterait l'attaque? quelle serait au juste la thèse qu'il allait soutenir? quelles révélations lui aurait fournies cet immense dépôt des Archives de Maine-et-Loire, dont il a la garde et dont il poursuit le dépouillement avec tant de patience et de sagacité? Autant de questions bien faites pour exciter la curiosité des amis de l'histoire, si fouillée aujourd'hui, des insurrections de l'Ouest. Ce qui n'en était pas une, c'était l'ardeur, le savoir et le talent avec lesquels la thèse de M. Port serait défendue.

[1] 2 vol. in-8°. — Paris, Hachette, 1888.

Digitized by Google

Qu'il nous permette d'ajouter que cette curiosité ne se compliquait point, comme il le suppose presque tragiquement « de menaces sourdes et de misérables entraves [1] ». Nous ne connaissons personne, même parmi les adversaires les plus résolus des idées de M. Port, qui ait jamais songé à lui faire un mauvais parti à propos de son livre ; j'en connais plus d'un qui, s'il l'eût vu menacé, se serait empressé de voler à sa défense. Qu'il leur rende donc un peu de la justice qu'ils lui rendent eux-mêmes volontiers !

Nous avons lu son livre; nous l'avons même lu plusieurs fois, avec l'attention la plus scrupuleuse. Quelques-uns de nos amis nous ayant pressé d'en dire notre sentiment, comme « ses amis lui avaient fait à lui-même un devoir de le publier [2] » nous avons, nous aussi, cédé à leurs instances.

D'ailleurs, M. Port m'ayant fait l'honneur de me citer à diverses reprises, avec une bienveillance à laquelle j'ai été extrêmement sensible, et aussi de me prendre à partie sur certains des détails dont se compose son système, m'a par cela même autorisé et, dans une certaine mesure, provoqué à lui répondre ; je le ferai avec tous les égards qui lui sont dus, mais avec la modeste assurance que me donnent mes anciennes et, je crois pouvoir ajouter, très consciencieuses études sur la matière.

***

Les deux volumes de *La Vendée Angevine* vont de janvier 1789 à la fin de mars 1793; c'est, comme le dit l'auteur « l'entrée en bataille ». On regrettera qu'ils ne s'étendent pas plus loin : on s'en consolera par l'espoir d'y voir donner bientôt une suite.

[1] « La presse ne roulait pas encore que je me sentais, comme il y a dix-sept ans, tout enveloppé de menaces sourdes et de misérables entraves. Quelle pitié ! » (Préface, p. v.)

[2] Préface, p. v.

Digitized by Google

Nous n'avons rien à dire de cette division.

Rien à dire non plus du style adopté par l'auteur, habituellement incisif et nerveux, parfois aussi lyrique, élégiaque, dithyrambique : affaire de tempérament et de goût. C'est sur un mode pareil que Michelet avait écrit ou chanté son *Histoire de la Révolution*, et que Grille, qui n'est qu'un Michelet inférieur, avait composé sa *Vendée en 1793*.

M. Port se montre extrêmement sévère pour les historiens de la Vendée qui l'ont précédé.

« C'est, dit-il, un étrange étonnement, qu'on éprouve, à voir le consentement unanime, qui s'est créé tout d'un coup, pour accepter des traditions factices et le droit acquis d'un idéal d'ignorance. Aux récits naïfs succèdent les narrations prétentieuses, aux précis les longs romans, puis les compilations insipides ou méprisables [1].... »

N'y-a-t-il pas quelque exagération dans cette condamnation en masse ?

Il croit avoir substitué toute une histoire à l'ancienne, et il le proclame hautement :

« Au fur et à mesure du travail et de la vie, les séries de pièces me sont venues en main. Les documents originaux rencontrés de hasard par groupes, les lettres, les rapports, les dépositions de témoins, d'acteurs, protestaient à grands cris contre toute légende ; et j'avais l'éveil ! Mais sait-on ce qu'il faut d'énergie et de peine pour se dégager d'une conviction de routine, qui obsède, et se pénétrer d'une idée ! d'une idée nouvelle !... On hésite, on revient, on marche. Tout à coup, à quelque détour, l'horizon s'est transformé, et la voie s'ouvre dans une éclaircie lumineuse. — J'entends les cris ! Mais la mienne est faite, et l'on m'y suivra, en s'applaudissant [2].... »

[1] Préface, p. VI.
[2] Préface, p. VIII, IX.

Digitized by Google

« A des conceptions de fantaisie ou de sentimentalité, j'ai opposé une série de faits certains, affirmés par des documents sûrs et qui ne redoutent aucun contrôle, sans y ajouter un détail de faux clinquant pour la parade... [1]. »

« Mon livre fait table rase et n'a reconstruit qu'à l'aide de matériaux neufs [2].... »

N'y a-t-il pas aussi quelque chose à rabattre de cette confiance ?

***

Deux conclusions principales paraissent se dégager du système de M. Port :

1° Le soulèvement de mars 1793 dans la Vendée Angevine, qui devait devenir la Grande Vendée, fut préparé et fomenté par la noblesse et l'émigration ; c'est à elles qu'en incombe la responsabilité ;

2° Le rôle de Cathelineau dans ce premier soulèvement est un rôle de fantaisie.

Deux questions distinctes, comme on le voit ; l'une générale, l'autre particulière et pour ainsi dire personnelle : toutes deux dignes d'un grand intérêt.

Chemin faisant, nous répondrons à d'autres assertions de M. Port qui ne nous paraissent pas suffisamment justifiées ; mais c'est dans l'examen des deux points ci-dessus que nous entendons renfermer autant que possible notre discussion.

[1] Préface, p. x. — Personne ne fera un reproche aussi dur à M. Port, et nous moins que personne ; mais l'expérience nous montre bien souvent que les plus contenus des écrivains n'échappent pas toujours à certains entraînements de plume. Ainsi, quand il nous parle de « l'aube naissante du 24 août, le jour anniversaire de la fête sanglante dont l'horreur vint à ce moment hanter toutes les mémoires, la Saint-Barthélemy » (Tome II, p. 12), est-il bien sûr de n'être pas seul à avoir fait ce savant et dramatique rapprochement ? Qui donc y pensait parmi les assaillants et les défenseurs de Bressuire, le 24 août 1792 ?

[2] Préface, p. xii.

Digitized by Google

***

M. Port a tracé avec beaucoup d'art et de soin le tableau de l'état des Mauges avant la Révolution, « de cette région perdue dans l'abandon du monde, désertée, ruinée, sans chemins, sans commerce, sans travail, presque sans culture, en proie à des misères honteuses [1] ». Peut-être a-t-il quelque peu chargé les couleurs, ainsi, du reste, que l'avaient fait avant lui les habitants des Mauges, et l'on peut dire ceux de toute la France dans leurs doléances ; en réalité, le sort des habitants de Mauges était dur et fâcheux. Aussi, les Cahiers de leurs paroisses expriment-ils avec une grande unanimité, quelques-uns même avec une âpreté significative, leur mécontentement et leurs aspirations vers un régime meilleur. Les seigneurs n'avaient pas voulu ou du moins n'avaient pu comprimer cette explosion. Comme le dit M. Port avec joie, « ces paysans-là tout d'un coup se sentaient devenus des hommes et leurs maîtres [2] ».

C'est pourtant ce même pays des Mauges qui deviendra le foyer le plus actif et le plus obstiné de la contre-révolution à main armée.

Le même phénomène devait se produire sur d'autres points, et il paraît aujourd'hui bien acquis que ce sont précisément les populations qui avaient salué avec le plus d'enthousiasme les débuts de la Révolution, qui se tournèrent bientôt contre elle avec le plus de fureur [3].

Quelles furent les causes, fort diverses, de ce revirement? M. Port, qu'autant que possible nous citons toujours textuellement, les résume ainsi :

[1] Préface, p. x.
[2] Tome I, p. 14. — Beaucoup de noms de la guerre future ont signé ces cahiers. (Tome I, p. 48.)
[3] *Frotté et les insurrections normandes*, Tome I, p. 146, et autorités citées.



Digitized by Google

« Les maladresses des pouvoirs lointains, les déceptions locales, l'exploitation des défaillances et ces trois années ignorées, où toutes les bonnes volontés s'épuisent, où toutes les énergies s'irritent, où se préparent de toute main les foyers de guerre [1].... ».

Nous reviendrons bientôt sur cette préparation des « foyers de guerre » à laquelle M. Port attache une importance particulière, nous bornant en ce moment à quelques observations rapides sur les autres causes qu'il assigne à la prise d'armes.

« Les maladresses des pouvoirs lointains ». — L'auteur aurait dû dire de tous les pouvoirs. Il sait mieux que personne que les autorités locales, administrations départementales, administrations de district, municipalités, tribunaux, gardes nationales, en Maine-et-Loire comme ailleurs et davantage peut-être, exagérèrent les rigueurs et les maladresses du pouvoir législatif.

« Le ministre Cahier (c'est M. Port qui parle), était amené à condamner la pratique des départements qui se transformaient en corps législatifs, et leurs arrêtés arbitraires, oppressifs, injustes, inutiles contre le clergé. « Ils créent « des peines, disait-il, non pour les délits, mais pour les per- « sonnes ; ils mettent au-dessus des lois ce qu'ils appellent « le salut public. Le salut public n'est que dans la rigou- « reuse observation de la loi » (18 février 1792). « Cette leçon, pour ne pas s'adresser spécialement au département de Maine-et-Loire, l'atteignait directement sans qu'il pût s'en défendre [2].»

[1] Préface, p. x.

[2] Tome I, p. 320. — Un de nos amis, qui a publié sur la Révolution et particulièrement sur les insurrections de l'Ouest d'excellents travaux, a pu écrire à ce sujet : « Plus on étudie la Révolution, plus on a d'occasions de constater qu'elle eût été une idylle, en comparaison de ce qu'elle a été, si on s'était contenté d'exécuter les lois de la Convention, si barbares qu'elles fussent. Les lois auraient été bonnes que le cours des choses eût été à peu près le même, puisque ceux qui étaient censés les appliquer avaient des pouvoirs illimités

Digitized by Google

Quant aux gardes nationaux, c'est aussi M. Port qui, dans nombre de circonstances, sera forcé de constater leur indiscipline, leur prétention de donner la loi au lieu de la recevoir[1], leurs ressentiments « de tout temps, implacables[2] » leurs excès : violations de domicile, arrestations arbitraires, désarmements illégaux, pillages, violences, châteaux incendiés[3]; les campagnes traitées en pays conquis[4]; non pas, assurément, que leurs torts n'eussent été souvent provoqués ou suivis par des torts semblables de la part de leurs adversaires, mais ils représentaient la force publique, l'autorité régulière, et les illégalités commises au nom de la légalité sont les plus cruelles de toutes.

« Déceptions locales. » — Il est incontestable que ces déceptions entrèrent pour beaucoup dans la désaffection et les colères des populations de l'Ouest. On leur avait promis beaucoup plus qu'on ne pouvait leur donner. Elles trouvèrent plus lourd le poids des mêmes impôts, après avoir espéré n'en plus payer du tout[5]. L'abolition de la milice solennellement proclamée à diverses reprises[6], n'avait abouti qu'à la conscription, plus odieuse encore que la milice elle-même, à ce point que les premiers révoltés se bornaient à demander « la suppression du tirage au sort,

dont ils subordonnaient l'exercice à leur seule fantaisie. » (Alfred Lallié, *Notice sur la détention à Nantes en 1794 de 110 prêtres destinés à la déportation.*) L'arbitraire et les abus dans l'application n'avaient guère été moindres sous la Législative que sous la Convention.

[1] Tome I, p. 229.

[2] Tome II, p. 17.

[3] Tome II, p. 25.

[4] Tome I, p. 316.

[5] Impôts, en réalité, iniques, écrasants en Anjou plus encore qu'ailleurs (Tome I, p. 86 et suiv.; — Tome II, p. 42, 47). « Il était avéré, reconnu par tous les pouvoirs, indéniable, qu'au lieu même du maximum fixé par la loi au sixième, la cote de la contribution foncière réclamait en Maine-et-Loire le quart, le tiers, même la moitié du revenu net ! et pour le mobilier cinq sous par livre au lieu du dix-huitième du revenu à établir sur le chiffre du loyer d'habitation ! L'évidence attestait une disproportion entre la matrice des contributions et la matrice imposable de plus de 1,200,000 livres. Le district de Cholet, à lui seul, d'après les déclarations des municipalités, accusait une surcharge au foncier de 208,855 livres. » (Tome II, p. 44-45.)

[6] 4 août et 16 décembre 1789, 4 mars 1791.

Digitized by Google

sauf à recruter, si bon semble, comme par le passé.[1]» La tyrannie exercée, au nom de la liberté et de l'égalité, par les administrateurs patriotes paraissait plus insupportable que celle des anciens seigneurs.

« L'exploitation des défaillances. » — Il a toujours été naturel à ceux qui souffrent, à ceux qui sont ou se croient victimes de certaines injustices, de se rapprocher et de mettre en commun leurs griefs et leurs ressentiments. Il y a loin de ces coalitions nées de l'occasion à ce que M. Port appelle « l'exploitation des défaillances. »

N'aurait-il pu tenir aussi quelque compte des excitations qui, en provoquant les esprits au mépris, à la haine, à la violation même de toutes les lois anciennes, les avaient mal préparés à l'obéissance aux lois nouvelles[2]? Quelque chose de révolutionnaire se mêlait à leur insu aux rêves, aux agitations des contre-révolutionnaires eux-mêmes. La fièvre générale les emportait.

M. Port reconnaît, avec une grande loyauté et contrairement au sentiment de nombre de ses amis et même à son opinion première[3] que « le mouvement de guerre ne

[1] Tome II, p. 67 et suiv. — « Les uns voulaient que les patriotes seuls partissent; d'autres que ce fussent seulement ceux qui composent la compagnie des grenadiers et celle des canonniers. Les plus modérés voulaient qu'on empêchât les *Messieurs* de se faire remplacer, si le sort leur tombait, mais presque tous ont décidé qu'il ne fallait pas tirer et qu'on ne tirerait pas. » (Lettre du district de Cholet au département, 4 mars, citée par M. Port, Tome II, p 64.)

Les patriotes, eux aussi, se défendaient de partir. (Tome II, p. 70.)

Pareille résistance en Normandie, des divers côtés de l'opinion. (*Frotté et les insurrections normandes*, Tome I, p. 158 et 582.)

[2] La Révellière-Lépeaux, pour qui M. Port professe tant d'admiration et de sympathie, ne craignait pas de dire hautement, à propos du rétablissement de la gabelle que « ses concitoyens la repousseraient et qu'ils feraient bien alors même qu'un décret de l'Assemblée nationale appuierait les insolences du Gouvernement... que, maintenue en Anjou sans être établie partout, elle était une oppression et que la résistance ouverte était légitime ». (Tome I, p. 84 et 85.)

[3] « J'ai longtemps poursuivi cette étude avec le préjugé réfléchi que tout le mouvement de guerre avait été soulevé par le clergé. J'en sors avec une conviction contraire. » (Préface, p. XII-XIII.) Il est assez curieux de voir un des amis de M. Port, rendant compte de son livre dans *la Révolution française*, numéro de novembre 1888, soutenir l'opinion absolument contraire.

Digitized by Google

fut point soulevé par le clergé ». C'est sur la noblesse provinciale, sur les émigrés surtout qu'il essaie d'en rejeter la responsabilité. Nous verrons bientôt à quoi ont abouti ses efforts sous ce rapport.

***

N'eût-il pas dû, pour être complet, c'est-à-dire juste, dans son énumération des causes diverses qui amenèrent le soulèvement, attribuer une large place à la persécution religieuse ?

Nous avons dit la « persécution » : le mot n'a rien d'excessif.

Le clergé angevin n'était ni ignorant, ni fanatique, comme on s'est complu si longtemps à le dire. Il était, au contraire, en masse, favorable aux réformes. Son évêque, de Lorry, l'était également[1].

La vente des biens d'église n'avait amené aucune résistance. On peut même constater, avec M. Port, que d'Elbée, Cady, Bonchamps, le comte de Colbert-Maulévrier et beaucoup « d'autres noms, comme il le dit, de la première guerre », « en avaient acheté[2]. »

Il en fut tout autrement de la question de l'Église constitutionnelle et du serment exigé d'abord des prêtres fonctionnaires, finalement de tous les prêtres. M. Port l'a tranchée dans des termes auxquels nous n'avons rien à ajouter : « A la veille de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomination d'un ministre d'un culte, qui n'était même plus religion d'État ; en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à l'ennemi, juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui seule condui-

[1] Tome I, p. 102, 104, 106.
[2] Tome I, p. 109, 110.

Digitized by Google

sait à une ruine lamentable cette organisation imaginée ainsi à *l'encontre de la raison et de la justice*[1]. »

Que devait produire une pareille organisation ? La division et le désordre. M. Port, sévère pour le principe, va se montrer trop indulgent pour ses conséquences.

L'immense majorité du clergé angevin refusa le serment[2].

C'était la guerre fatale entre les administrateurs et les administrés, entre les anciens et les nouveaux fidèles, entre les prêtres réfractaires et les intrus.

Dans cette guerre, M. Port — et c'est un regret sensible pour moi — prend trop souvent parti pour les oppresseurs contre les opprimés, pour les forts contre les victimes. Pour les premiers, il n'a guère que de la bienveillance, pour les seconds que des blâmes plus ou moins sévères. Les torts des uns, il les excuse presque toujours ; ceux des autres, il les exagère[3]. Il en sera de même quand il arrivera aux

[1] Tome I, p 144. — Si l'on eût permis à ceux à qui l'on demandait le serment de réserver *le spirituel*, on eût évité bien des malheurs. L'Assemblée constituante fut inexorable sur ce point. Elle ne permit même pas à ceux de ses membres appelés à jurer de motiver leur serment.

Dans notre notice sur *le curé Pous* (Angers, Germain et G. Grassin, 1880, extrait de la *Revue de l'Anjou*). à laquelle M. Port nous a fait l'honneur d'emprunter quelques citations, nous avons pu établir l'esprit de condescendance et de conciliation dont était animée sur ce point une partie notable du clergé, dans l'Assemblée et au dehors. Nous avons également signalé l'équivoque, qu'on ne peut lui imputer, sur *la réserve du spirituel* qu'on affecta de ne pas introduire dans la loi, quoi qu'en dise M. Port. (Tome I, p. 133.)

[2] 4 ecclésiastiques seulement, sur 40, le prêtèrent dans le district de Saint-Florent ; 5 sur 88 dans celui de Cholet, etc. (Tome I, p. 138 et suiv.) Le nombre des électeurs qui prirent part aux élections du clergé constitutionnel fut très petit ; dans certaines localités, elles se firent sous la pression de la force armée. (Tome I, p. 160.)

[3] M. Port cite de nombreuses dépositions de témoins. Il ne faut ni contester ni surfaire la valeur de cet ordre de preuves. Des témoins qui cherchent à se disculper, à rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs erreurs, ou que la passion emporte, ou qui subissent la pression, toujours redoutable. surtout pour les ignorants et les faibles, des autorités devant lesquelles ils déposent, ne doivent être écoutés qu'avec réserve, qu'il s'agisse d'enquêtes civiles ou criminelles, qu'il s'agisse surtout d'enquêtes politiques.

Digitized by Google

batailles sanglantes. Que devient en tout cela cette « sympathie pour les braves gens[1] » qui est dans son cœur et qu'il voudrait faire passer dans ses écrits, cet « apaisement » qu'il cherche si sincèrement dans l'histoire, loyalement étudiée, loyalement enseignée, et qui n'en sortira toutefois qu'à une condition, c'est que l'historien se montre aussi sévère, plus sévère même pour les erreurs et les fautes de ses amis que pour celles de ses adversaires?

Il n'est pas jusqu'à « la mère de famille » dans laquelle il ne voie « une ennemie intronisée dans toutes les familles[2] ». C'était chose à laisser à Michelet vieilli. Les pauvres femmes, les plus touchantes victimes de toutes les guerres, n'étaient-elles pas du moins excusables de garder leur respect, leur confiance, leur reconnaissance au vieux prêtre qui leur avait fait faire leur première communion, qui les avait mariées, qui avait baptisé leurs enfants, dans lequel elles avaient toujours trouvé un conseil et un ami, et de le préférer à l'intrus? Ce n'est pas elles, tranquilles jusque-là dans l'Église, au confessionnal, au foyer, qui s'insurgent contre des habitudes et des croyances chères. C'est la loi nouvelle qui s'insurge contre ces habitudes et ces croyances. Elles le croient du moins, et combien souffriront et mourront pour cette croyance! Elles n'attaquent pas, elles se défendent.

Ils sont aussi sur la défensive, dans une certaine mesure, leurs maris, leurs fils qui les soutiennent et qui, bientôt, prendront les armes. C'est un fait incontestable et dont on n'a pas, jusqu'ici, tenu assez de compte. Le mot de « résistance à l'oppression », qui fut la devise des républicains modérés dans leur campagne girondine de 1793, aurait pu être celle des insurgés catholiques et royalistes. Il n'est pas juste de leur reprocher avec tant de sévérité, leur désobéissance aux lois nouvelles, quand ces lois étaient cons-

[1] Préface, p. XII.
[2] Tome II, p. 41.

Digitized by Google

tamment violées contre eux, leurs provocations, quand ils étaient eux-mêmes provoqués de mille manières[1].

Et quels sont donc les nouveaux prêtres aux pieds desquels les fidèles auraient dû se jeter? Le curé Coquille, dénonciateur acharné, dont M. Port vante à tout propos les écrits, les actes et les sentiments[2]? L'évêque Pelletier, pour lequel il montre également tant de sympathie[3]? Tous deux devaient apostasier misérablement et finir par de scandaleux mariages, donnant ainsi la mesure de leur orthodoxie religieuse. Faut-il reprocher au clergé réfractaire d'avoir entrevu *les loups ravisseurs sous la peau des brebis?* N'était-ce pas son droit et, dans une certaine mesure, son devoir de manifester les défiances, trop fondées, qu'ils lui inspiraient?

Parmi les autres prêtres constitutionnels moins indignes, beaucoup, sans doute, eurent à se plaindre de traitements injurieux, de violences même. Mais irrités du mauvais accueil qu'ils rencontraient, ne se montraient-ils pas souvent hargneux, insolents, fanatiques à leur manière, affectant de ne sortir qu'en armes; singulière prédication de la paix[4]!

M. Port condamne « cette poussée d'écrits, mêlant le mensonge à l'injure, la menace à la calomnie, qui avait pénétré tout d'un coup dans toutes les maisons des champs, des villes[5] »; il ne dit rien des écrits, non moins vio-

[1] M. Port reproche amèrement à Louis XVI de n'avoir pas soutenu la Constitution de 1791. Est-ce qu'elle était soutenue par les patriotes? Est-ce que le rôle de la Gironde ne fut pas une lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, contre toutes les prérogatives qu'elle accordait au Roi? Sans justifier complètement son attitude sur tous les points, je constate, avec des historiens sincères et libéraux, que l'exercice régulier du pouvoir royal lui avait été rendu véritablement impossible.

[2] Tome I, p. 235, 272, 293, 294, 298, 313, 315, 330, 331, 337, 342, 413, 416; — Tome II, p. 33.

[3] Tome I, p. 152.

[4] Tome I, p. 270; — Tome II, p. 33.

[5] Tome I, p. 127 et 141. Il s'y mêlait des canards tirés de la bibliothèque bleue et dont quelques-uns sont encore réimprimés de nos jours, missives autographes de Jésus-Christ, « *Lettre de la Sainte Vierge* posée et conservée précieusement dans une relique, à la grande cité de Messine », etc. (Tome I, p. 256.)

Digitized by Google

lents, non moins injurieux, que l'on semait à profusion contre le clergé réfractaire.

Arriva « l'intervention constante et trop souvent intempestive » — M. Port le reconnaît lui-même [1] — « de l'administration dans les choses de religion. » C'était inévitable, la loi civile ayant prétendu gouverner un domaine qui n'était pas le sien : Abus et excès de toute sorte ; suppression d'un certain nombre de paroisses; réquisitions et arrestations illégales [2]; violences envers les personnes; bris et enlèvement des cloches [3]; destruction brutale et parfois illégale de chapelles, d'arbres, d'effigies consacrés par la dévotion populaire [4]; femmes condamnées à faire amende honorable devant l'église, à subir une heure de carcan et à passer nues par les verges dans les carrefours [5]; d'autres subissant les mêmes outrages sans y avoir été condamnées; prêtres bannis de leur pays pour un an, trois ans, cinq ans [6]; puis la chasse aux réfractaires « comme à des bêtes féroces [7] » ; puis, enfin, les mesures légales mais légalement atroces: l'emprisonnement, à Angers, de tous les prêtres réfractaires (24 février 1792); leur expulsion autorisée sur la demande de 20 citoyens, et, finalement, leur déportation en masse (28 août 1792).

Quels étaient donc les crimes de ces réfractaires, en dehors de leur refus du serment, et ceux de leurs adhérents? Le livre de M. Port va nous les faire connaître en détail. Ils se rendaient en procession, parfois le jour, souvent la nuit [8], à Bellefontaine, aux Gardes, à Saint-Lau-

[1] Tome I, p. 204.
[2] Tome I, p. 184, 185, 382, 383, etc.
[3] Tome I, p. 310, 311.
[4] Tome I, p. 331.
[5] Tome I, p. 230.
[6] Tome I, p. 231.
[7] Tome I, p. 226.
[8] M. Port, (Tome I, p. 240) trouve ces processions nocturnes « contraires à toute loi » ; non, ce nous semble, en tant que processions, réunions plus ou moins nombreuses ; oui, si elles avaient pour objet ou pour résultat d'entraver la circulation de tous sur la voie publique.

Digitized by Google

rent-de-la-Plaine, au chant des litanies et en portant de gros cierges [1] ; on psalmodiait des prières ou des cantiques au pied d'une vieille croix ; on n'était pas armé, au début du moins ; si on le fut plus tard [2], c'était à la suite de provocations, de violences exercées par de soi-disant patriotes, même vis-à-vis de pauvres femmes : c'est un souvenir que j'ai recueilli très vivant encore dans les campagnes des Mauges. Quoi encore ? l'enterrement secret, la nuit, dans quelque enclos ou sur quelque lande, des morts que l'on ne veut pas déposer dans un cimetière profané [3] ; des messes célébrées dans les bois ou les champs.

Qu'il y eût eu quelques agitations dans l'Ouest en 1791, et même dans les années précédentes, parmi ses populations ardemment religieuses, personne ne le nie; mais que sont-elles en comparaison des troubles, soi-disant patriotiques et toujours excusés par les révolutionnaires, toujours impunis, qui désolèrent et trop souvent ensanglantèrent le reste de la France [4] ? La maladresse et la rigueur de la répression à l'encontre des réfractaires et de leurs adhérents, irritèrent le mal au lieu de le calmer [5].

***

Reste une dernière cause du soulèvement, — la cause et l'occasion tout à la fois, — la levée des 300,000 hommes. On peut s'étonner que M. Port n'y ait pas attaché plus d'im-

[1] Tome I, p. 239, 243, 251, 294, 323.
[2] Tome I, p. 267.
[3] Tome I, p. 195.
[4] Voir sur ce point l'ouvrage de M. G. Bord : « *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789.* Nantes, 1881, in-12, et l'*Appendice* au Tome Ier de *Louis de Frotté et les insurrections normandes.*
[5] La réunion de la Poitevinière (30 avril 1792) dont le but était d'obtenir le renvoi des prêtres assermentés et la rentrée des réfractaires, d'élire aussi des députés pour porter la requête à Paris, ce qui ne paraît pas excéder le droit des citoyens, en regard des assemblées qui réclamaient violemment tout l'opposé, sera dénoncée comme « un complot d'anthropophages » (tome I, p. 348) et donnera lieu à des poursuites, à des rigueurs excessives : prétexte plutôt que raison.

Digitized by Google

portance. Il constate bien que c'est à l'occasion du tirage que se manifestèrent à Saint-Florent, et dans beaucoup d'autres paroisses des Mauges, les premières résistances, et qu'à ce moment le refus de tirer était le seul mot d'ordre des jeunes gens. C'est un peu plus tard que l'idée du rétablissement de la religion et de la monarchie va s'y mêler pour unifier et généraliser le mouvement. Il aurait pu ajouter qu'à la même époque, pour la même cause, et sur tous les points de la France, même sur ceux qui devaient rester complètement étrangers à la guerre civile, éclataient de pareilles résistances; ainsi, dans le département de l'Orne où, nous pouvons l'affirmer, n'existaient alors aucuns complots, ni civils, ni militaires, ni religieux, et qui ne devait entrer en guerre que deux ans plus tard; ainsi, encore dans des villes fort éloignées de l'Ouest, en Auvergne, en Provence, dans l'Orléanais. Rien ne rattachait ni entre eux ni à ceux de l'Ouest, ces mouvements épars. Ils n'avaient point eu de veille et n'eurent point de lendemain. Dans l'Ouest, ils devaient emprunter aux circonstances, que nous venons de rappeler et au tempérament des populations un caractère particulier d'ensemble et d'énergie. « La réquisition, dit Michelet, était l'épreuve et la pierre de touche, le vrai moment pour la Vendée. Sous l'ancien régime, on ne venait jamais à bout d'y faire tirer la milice. Le Vendéen était enraciné dans le sol, il ne faisait qu'un avec la terre et les arbres de la terre. Plutôt que de quitter ses bœufs, sa haie, son enclos, il eût fait la guerre au roi [1]. » Quelles qualités pourraient valoir, pour la guerre civile, de pareils défauts? Qu'on y joigne — aveu d'un autre ennemi de l'insurrection, que ne fait pas M. Port, — « ce qu'il y eut de grand, de sublime dans le dévoûment incomparable du peuple de la Vendée [2] », de ce

[1] *Histoire de la Révolution*. Tome V, p. 402.
[2] B. Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection*, p 74.

Digitized by Google

peuple que Napoléon, qui s'y connaissait apparemment, appelait « un peuple de géants ! »

***

Revenant, après un long circuit, à la question que nous avions posée au commencement de cette étude, nous demandons sur quelles preuves s'appuie M. Port pour soutenir que la Vendée angevine, travaillée, comme nous venons de le voir, par tant d'éléments intérieurs de contre-révolution, reçut cependant son véritable mot d'ordre de l'émigration et de la gentilhommerie provinciale.

« La Vendée, dit-il, eut ses germes bien haut et bien loin. Elle vint de Pilnitz plus que des Tuileries. Calonne en fit le plan. Les princes y eurent plus de part que le roi [1]. »

On pourrait répondre que l'initiative des princes dans le soulèvement de la Vendée est tout à fait inadmissible, quand on voit qu'ils ne surent ni diriger le mouvement, ni même s'y associer d'une façon tant soit peu énergique. Quant au rôle du roi, détrôné le 10 août 1792, six mois avant l'explosion vendéenne, il est évident qu'il est purement hypothétique.

Ailleurs M. Port accuse « l'initiative violente d'affidés aux aguets qui aurait entraîné, bon gré mal gré, dans le combat, ces pauvres gens depuis si longtemps soumis à la soldatesque. Le sentiment populaire a, dès la première heure, dénoncé cette propagande étrangère, née des malheurs publics, et bien autrement redoutable que les sermons dont elle fait profit ; car celle-là s'est organisée de loin dans l'ombre, armée d'une audace active qui n'attend que son heure et qui saura, s'il le faut, la devancer. Les menées en ont pénétré dans nos Mauges, du Poitou, puis de la Bretagne, par la conjuration incessante

[1] Tome I.

Digitized by Google

des gentilshommes, des émigrés. Un mot d'ordre nouveau circule qui les trahit. Tuer comme des chiens, piller, pendre, brûler à petit feu les patriotes, mettre à sac leurs maisons, leurs villes, ce cri-là ne sort pas des prêches, si mauvais qu'ils soient aux mauvais jours, mais de tous les libelles, de toutes les correspondances, qui s'abattent des bords du Rhin, et aussi de tant de journaux bien hantés où l'on débite galamment ces gentillesses sanglantes[1]. J'en dis là plus qu'ailleurs je n'en ai voulu dire[2] ». Étrange indiscrétion ! Discrétion plus étrange encore !

Voilà, certes, au nom de « la sympathie pour les braves gens », au nom de « l'apaisement », un des plus violents, des plus impitoyables réquisitoires que l'on ait jamais fulminés contre la Vendée ; ses pires ennemis n'étaient jamais allés plus loin. On transforme en Peaux-Rouges, en cannibales, ces chefs, ces soldats dont Gracchus Babeuf avait proclamé l'humanité, ce peuple, dont on dit soi-même qu' « il est bon et éminemment fait pour la liberté[3] ».

Heureusement, pour l'honneur de la Vendée et pour celui de l'humanité, que M. Port ne peut nous dire où il aurait trouvé formulé l'abominable programme qu'il détaille avec complaisance et qui révolte la raison autant que le cœur.

Il nous avait cependant promis de ne marcher que pièces et preuves en main, et il n'est pas de ceux qui tiennent

[1] Vous avez raison de flétrir les « gentillesses sanglantes » qui purent se glisser dans quelques feuilles ou dans quelques salons royalistes ; mais flétrissez donc de même celles qui s'étalèrent de l'autre côté Ce ne sont pas les dames royalistes qui portèrent de petites guillotines en guise de boucles d'oreilles ; qui chantèrent joyeusement : « *Les aristocrates à la lanterne, les aristocrates on les pendra!...* » ; ce ne sont pas des poètes royalistes qui se délectaient à faire rimer *guillotine* avec *divine ;* Camille Desmoulins, qui se qualifiait fièrement de procureur général de la Lanterne, n'était pas un royaliste..... au contraire. Condamnons d'un même cœur et d'un même esprit tous les excès de plume et de parole, sous toutes les cocardes, comme des ferments de haines et de discordes publiques, et unissons-nous de même pour rendre justice aux « braves gens » de tous les partis.

[2] Préface, p. XIII, XIV.

[3] T. I, p. 39, 40.

Digitized by Google

avec l'Inquisition — encore l'a-t-elle jamais dit? — que, « plus une accusation est grave, moins elle a besoin de preuves ». Nous sommes d'un avis absolument contraire.

Quel put donc être, dans l'insurrection, le rôle réel de l'émigration?

Tout d'abord, une entente entre Coblentz et la Vendée supposerait de nombreux émissaires; or, de ces émissaires, pas un seul n'aurait été saisi à une époque où, pourtant, les défiances étaient singulièrement éveillées et les arrestations nombreuses; pas un n'aurait, par cupidité, par légèreté, par peur, par patriotisme même, si l'on veut, trahi les secrets dont il était porteur; pas un n'aurait laissé son nom ni à l'histoire, ni même à la légende... C'est invraisemblable jusqu'à l'impossible.

Dira-t-on que c'était par correspondance que se nouaient et s'entretenaient les intrigues dont il s'agit? Les correspondances sont quelque chose de bien froid pour allumer un incendie comme celui de l'insurrection vendéenne. Quelle étrange puissance d'action ces émigrés auraient-ils donc exercée à distance, quelle suggestion *hypnotique* — qu'on nous passe le mot, moins étrange que la chose — sur les pauvres gens qu'ils envoyaient à la mort, sans partager leurs dangers! Les archives publiques et privées sont pleines de correspondances de l'émigration avec l'intérieur. Dans ces correspondances, beaucoup d'illusions, sans doute, de jactance, d'imprudences... rien qui justifie cette supposition d'un vaste complot.

Deux hommes ont pu, de l'Angleterre, où ils étaient réfugiés, exercer, sur les insurgés de Bretagne et de Normandie, une action considérable, Puisaye et Frotté. Je le sais et je les nomme ici d'autant plus volontiers que j'ai cherché davantage à étudier leur rôle à tous deux. Mais ils avaient débuté dans l'insurrection, payant de leur personne sous le feu, nouant eux-mêmes leurs relations. C'était en partageant leurs périls, en s'initiant à tous les secrets et à

Digitized by Google

toutes les habitudes de leurs hommes qu'ils avaient conquis sur eux un redoutable ascendant. Leur exemple se retourne donc contre ceux qui seraient tentés de l'invoquer en faveur des influences lointaines.

Mais, ce ne sont pas seulement les ennemis de l'émigration qui, maîtres de ses agents et de ses correspondances, auraient divulgué ses trames; c'est l'émigration elle-même, ce sont ses partisans qui n'auraient pas manqué de les révéler pour en tirer vanité ou profit.

M. Port connaît aussi bien et mieux que nous les mémoires publiés par les insurgés de l'Ouest ou par leurs familles, ceux de M^me^ de la Rochejacquelein, de Puisaye, de Billard de Veaux, de la Frégeolière, de tant d'autres. Il n'y a trouvé nulle trace du système qu'il formule aujourd'hui. Il proclame lui-même que ce système est absolument nouveau.

Dans les papiers de Frotté, qu'il n'a pu connaître, dans ceux de Moustier, dans ceux de Moulin, même silence, ou plutôt même unanimité à proclamer que l'insurrection a germé dans le sol même où elle devait se développer en l'arrosant de son sang [1].

Dans les mémoires sur l'émigration de Ferrière, de Dampmartin, de Romain, un Angevin celui-là, et de tant d'autres, rien ne trahit davantage les manœuvres dont ils auraient été les témoins ou même les complices.

Il faut se reporter à l'attitude prise, en 1814, par les

[1] Je puis même ajouter que Frotté, dont j'ai sous les yeux les notes sur l'émigration, Frotté qui rêvait en 1793 de se jeter dans la Vendée où il n'arriva que deux ans plus tard, en parle de la façon la plus vague et en homme aussi peu renseigné que possible. Il ne soupçonne point de relations déjà existantes entre elle et ses compagnons d'exil.

Autre preuve bien caractéristique de l'ignorance où l'on était à l'étranger de ce qui se passait en Vendée : c'est à un certain Gaston, prétendu généralissime, prétendu marquis, en réalité simple perruquier et officier obscur, qu'en Angleterre l'on attribuait le commandement. (Mémoires de M^me^ de la Rochejacquelein, chap. XI.) « Jusqu'à l'arrivée de M. de Tinténiac, ajoute-t-elle, les insurgés n'avaient eu aucune communication avec l'Angleterre. »

Digitized by Google

individus qui réclamèrent des secours, des grades ou des décorations, à raison de leur participation, réelle ou prétendue, aux insurrections de l'Ouest. Le nombre en est énorme. Ils invoquaient les titres les plus divers, se targuaient parfois des services les plus étranges, souvent même les plus imaginaires. C'est plus particulièrement dans le registre tenu et annoté par le prince de la Trémoille, président de la commission des récompenses, registre que M. Port n'a pas connu et dont nous avons pu tirer un si grand parti pour la composition de notre histoire de Frotté, que l'on voit défiler cette étrange armée de solliciteurs. Il y en a plus de 2,700. Eh bien! pas un, je crois pouvoir l'affirmer, pas un seul ne se présente comme ayant été l'instigateur ou l'instrument de ces menées qui supposeraient, à en juger par les résultats, un si grand nombre d'agents!

La liste des émigrés de Maine-et-Loire a été imprimée comme celle de tous les autres départements. On les connaît tous, et ceux qui restèrent à l'étranger, et ceux qui rentrèrent en France pour se jeter dans l'insurrection. C'est évidemment parmi eux qu'il faudrait chercher les organisateurs du mouvement qui bouleversa les Mauges... On n'en peut désigner aucun.

Des insinuations vagues contre l'abbé Maury[1] ou contre Calonne, tous deux étrangers à l'Anjou, tous deux étrangers à l'insurrection, contre le curé Cantiteau, l'homme du monde, tel que nous le révèlent ses écrits, le plus inoffensif et le moins propre à l'intrigue[2], contre Bonchamps[3], contre un gentilhomme inconnu qui aurait envoyé

[1] T. I, p. 291.

[2] Est-ce lui que M. Port a voulu désigner sous ces paroles volontairement obscures : « Une influence se cache au Pin-en-Mauges, qui s'est déjà trahie et à laquelle je n'oserais prêter un nom ». (Tome I, p. 19 et 49.) Nommez, au contraire ; une mémoire, comme un vivant, peut se défendre contre d'injustes attaques, mais non contre d'équivoques insinuations.

[3] « Arthur (Artus ?) de Bonchamps les attend *sans doute*, parfaitement au courant des événements, les dirigeant déjà *selon toute*

Digitized by Google

des « provisions » à Stofflet[1], sans qu'on puisse dire ni quand, ni comment, ni en quoi auraient consisté ces « provisions », ne sont pas des preuves. Produisez donc à leur charge une pièce, une lettre, un fait précis, une de ces preuves sérieuses et solides qu'avec raison vous exigez des autres historiens, à charge de revanche!

M. Fillon, qui n'était pas moins hostile à l'insurrection que M. Port et qui, comme chacun sait, possédait une très riche collection de documents la concernant, a publié, sous le titre de *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, un recueil de documents où il n'aurait pas manqué d'insérer ceux qui auraient favorisé la thèse de M. Port. Il y était naturellement amené par l'insistance même avec laquelle il s'efforce d'établir que les insurgés vendéens demandèrent, de bonne heure, du secours à l'étranger[2]. Quel triomphe pour lui s'il avait pu prouver que c'est de l'émigration, de l'étranger, qu'était partie l'insurrection elle-même! Il n'a rien trouvé qui favorisât ce système.

En nous parlant du « long asservissement à la soldatesque » des habitants des Mauges, peut-être M. Port oublie-t-il l'émancipation que les cahiers de 1789 attestent à chaque page, et qu'il a saluée lui-même avec fierté. Le paysan est devenu « son maître ». La « soldatesque », d'ailleurs, et les seigneurs (si ce sont eux qu'il veut ainsi désigner) sont bien loin en 1793.

« Le sentiment populaire, dénonçant la propagande étrangère dès la première heure », lui inspire une confiance que nous ne saurions partager. On a fait jouer à l'or ou aux intrigues de l'étranger dans nos discordes civiles un rôle

*apparence.* » (Tome II, p. 87 et 103.) Encore des insinuations! Il est acquis, au contraire, que Bonchamps fut appelé au commandement par les vives instances des paysans.

[1] Tome II, p. 133.

[2] Fontenay, Robuchon, 1847, 1 vol. in-8°. Très rare. P. 9, 34, 37, 39, 82 de son recueil.



Digitized by Google

fort exagéré; tout le monde en convient aujourd'hui. Soyons plus fiers pour revendiquer le bien, plus sincères pour confesser le mal que Français nous avons pu faire à toutes les époques. Les rumeurs populaires s'égarent souvent. L'apparition, après le 14 juillet 1789, de ces bandes de brigands qui auraient infesté nos campagnes dont elles sont encore aujourd'hui la légende, sans avoir laissé la moindre trace sérieuse dans l'histoire, en sont une preuve assez frappante. Assurément, M. Port croit peu à la réalité des apparitions merveilleuses que des milliers d'individus affirmaient et croyaient certainement avoir vues, dans les Mauges mêmes, et qu'acclamait la population tout entière. Lui-même, à chaque page de son livre, nous signale les exagérations ou les imaginations de la crédulité populaire : les Prussiens et les émigrés maîtres de Paris[1]; les 15 à 1,800 assaillants de Cholet transformés en une armée de 10,000 hommes[2]; « les rumeurs incroyables accueillies par la crédulité publique,.... semant partout un vague effroi et toutes les défiances que la peur inspire[3] »; les administrations, les prêtres intrus, les gens sérieux, La Révellière lui-même[4], s'en faisaient consciemment ou non les propagateurs.

***

L'action de la noblesse indigène, préparant de longue main et souterrainement un vaste complot, n'est pas mieux établie que celle des émigrés. Il ne suffit pas de rappeler qu'en juin 1791, à la Proustière, à vingt-cinq lieues des Mauges, et près de deux ans avant qu'elles prissent les armes, quelques gentilshommes s'étaient réunis pour délibérer sur les chances ou les moyens d'une contre-révolu-

[1] Tome II, p. 6.
[2] Tome II, p. 3, 4 et suiv.
[3] Tome II, p. 11.
[4] Tome II. p. 3, 133. — Tome I. p. 310 et suiv., 323, 326 et suiv.

Digitized by Google

tion; qu'en 1791 et 1792, près de Fougères, plus loin encore de Cholet et de Saint-Florent et, plusieurs mois avant l'insurrection, Tuffin de la Rouërie avait jeté les bases d'une conjuration qui aurait pu devenir dangereuse pour la République. Il faudrait établir la liaison, la solidarité existant entre ces trois divers mouvements. On ne l'avait pas fait jusqu'ici et M. Port ne le fait pas davantage. Aucun des noms compromis dans les affaires de la Proustière et de La Guyomarais ne se retrouve dans celles des Mauges.

La simultanéité de l'explosion sur plusieurs points divers des Mauges ne prouverait qu'une chose, c'est que les mêmes mécontentements existaient dans le pays tout entier et que la résistance au tirage y aurait rencontré presque partout les mêmes répugnances. Nous avons vu qu'en dehors des Mauges et dans la France entière s'étaient manifestés des mouvements analogues, à Montbrison, à Bordeaux, à Grenoble, au Mans, à Argentan, à Beaune, à Clermont, à Angoulême[1]. En revanche, M. Port constate lui-même que, dans diverses localités, à Cholet notamment, à Tiercé, à Montreuil, à Soucelles, à Briollay[2], le tirage s'effectua avec le plus grand calme et la plus grande facilité : il n'en aurait pu être ainsi s'il y avait eu un mot d'ordre donné et accepté, un plan concerté dans la contrée; dans ces localités comme ailleurs, il y aurait eu résistance sérieuse.

« L'habileté des manœuvres d'ensemble prouverait que des chefs expérimentés avaient combiné, depuis longtemps, ce soulèvement des populations[3]. » — Autre exagération ! « L'expérience » consommée du capitaine Bonchamps, du lieutenant d'Elbée, du sous-lieutenant Henri, qui compte 21 ans à peine, du garde chasse Stofflet, du voiturier Cathelineau !! « L'expérience » de chefs voulant plier à leur

[1] Dulaure, *Esquisses historiques*, tome III, p. 405.
[2] Tome II, p. 82.
[3] Tome II, p. 151.

Digitized by Google

tactique militaire les recrues de l'insurrection en eût infailliblement compromis le succès[1].

Il y a plus : on sait par le menu, s'il est permis de parler ainsi, que les principaux chefs de la révolte furent enlevés par les paysans. Mme de la Rochejacquelein, témoin oculaire, a raconté, avec une sincérité absolue, la manière dont Lescure, Henri de la Rochejacquelein, Marigny, furent entraînés, sans préméditation et presque involontairement, dans l'insurrection ; Mme de Bonchamps, la pression exercée sur son mari ; on sait les premières résistances de Charette, de Domaigné ; D'Elbée fut arraché au chevet de sa femme qui venait d'accoucher. Jamais ces détails n'ont été contredits par personne, et M. Port lui-même n'y oppose que des doutes vagues. Il fut un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où il reconnaissait lui-même que les gentilshommes avaient « cédé » aux instances des paysans[2]. Quel eût été l'intérêt de leurs parents, de leurs amis, de leurs panégyristes, à fabriquer de pareilles inventions ? Ils amoindrissent ainsi le rôle des personnages, au lieu de le grandir ; ils en font les suivants et non l'âme de l'insurrection[3].

Il y a plus de dix ans que j'ai signalé l'existence d'une pièce bien importante pour l'histoire des débuts de l'insurrection et bien peu connue : c'est la *Liste faite d'après les connoissances personnelles des administrateurs du district de Montglonne, aliàs Saint-Florent, et les renseignements qui leur ont été donnés par les bons citoyens, des noms, prénoms, professions et derniers domiciles des individus mis hors la loi, déclarés traîtres à la patrie par les décrets des 7 et 17 septembre 1793* ;

[1] Le premier usage de leur victoire que font les vainqueurs de Saint-Florent, est de brûler les affûts des canons dont ils se sont emparés (tome II, p. 216), ce qui ne fait pas supposer chez eux de plans à longue portée.

[2] *Dictionnaire*, Vte *Bonchamps*, *Cathelineau*, etc.

[3] Mme de la Rochejacquelein et l'auteur de la *Vie de Bonchamps*, Chauveau l'ont bien senti : ce dernier a cherché, sans la trouver, la preuve de l'initiative qu'auraient prise les chefs vendéens (p. 38.)

Digitized by Google

*ensemble de leurs biens en quelques lieux qu'ils soient situés, leurs fermiers et les locataires qui les occupent*[1]... Ces individus, mis hors la loi, sont précisément les insurgés les plus connus par leur situation antérieure ou par leurs grades dans l'armée catholique. La liste comprend environ 260 noms de rebelles ou d'instigateurs de la rébellion. Parmi les instigateurs, plusieurs femmes. Que M. Port veuille bien examiner ces noms. A peine y trouvera-t-il une douzaine de nobles, et ces nobles appartiennent à la rébellion armée; tous gens de main et non de tête ou d'intrigue; aucun d'eux n'a été signalé par ses habitudes, son caractère, ses relations, comme un fauteur, dans l'ombre, des troubles qui viennent d'éclater, et l'on n'aurait pas manqué, dans ce cas, de le placer au premier rang des noms compromis.

Autre preuve dont l'évidence avait frappé Michelet lui-même[2]. Le frère de Cathelineau, fait prisonnier, est interrogé le 27 mars. On lui demande quels étaient les chefs, et il répond : « Stofflet et Cathelineau. » — Puis, s'il y avait des nobles dans l'armée : « Il y en a deux, M. d'Elbée et un autre dont je ne sais pas le nom. » Il désigne ensuite des paysans, des sergers, des marchands de Jallais et de Beaupréau.

A mesure, du reste, que M. Port, sortant des suppositions ou des accusations générales et vagues, cherche, comme il l'avait promis, à se cantonner sur le terrain des faits, ce terrain se dérobe sous ses pieds. C'est ainsi que, sur la foi de quelques témoignages isolés, il admet que, dans la foule des révoltés, à Saint-Florent, il y avait « des émigrés rentrés[3] » ; mais ces émigrés, que dans le pays tout le monde

[1] Insérée au *Bulletin de la Convention nationale*, journal aujourd'hui fort rare qui s'imprimait en placard, d'un seul côté, pour être affiché dans les communes; *Premier supplément* de la séance du 12 floréal l'an second, et *premier supplément* de la séance du 13.

[2] Tome V, p. 428. — Savary, Tome I, p. 91.

[3] Tome II, p. 93 et 213. « On les avait reconnus à leur figure ! et à leur langage !! » En revanche on désigne nominativement un grand nombre de paysans et d'ouvriers.

Digitized by Google

devait connaître, personne ne les a reconnus; personne ne les nomme, lui-même ne les nomme pas. Leur nom va du moins se retrouver infailliblement dans l'état-major de l'insurrection, dans la liste des suspects que nous venons de citer... Eh bien! non... rien!

Une vérité, pour être ancienne et admise généralement, ne cesse pas d'être vraie; elle n'a rien à y perdre et elle peut y gagner quelque chose.

Nous persistons donc à croire que le soulèvement de la Vendée ne fut point l'œuvre de l'émigration ni de la noblesse locale.

Nous le croyons avec les plus anciens historiens de la Vendée (Bourniseaux, 1802); avec les plus récents (Wallon, un maître, *Les Représentants du Peuple en mission*, 1888 [1]);

Avec les royalistes comme Mme de la Rochejacquelein : « La Vendée s'est insurgée par un mouvement spontané, inattendu; on peut vraiment dire qu'elle s'est levée en masse... Ni les prêtres, ni les nobles n'ont jamais fomenté ni commencé la révolte. Ils ont secondé les paysans, mais seulement quand l'insurrection a été établie [2]; »

Avec le républicain Michelet : « La noblesse n'eut aucune part aux commencements de l'insurrection [3]. »

***

Passons à ce que M. Port appelle « la légende » de Cathelineau. Ses efforts, pour la détruire, ont-ils été plus concluants?

Cette question a moins d'intérêt que la précédente, au point de vue de la grande histoire; j'entends de celle qui s'occupe plus du rôle des peuples que de celui des indi-

[1] Tome I, p. 3.
[2] Dernière édit., *originale*, p. 98.
[3] Tome V, p. 401.

Digitized by Google

vidus, et qui s'attache surtout à démêler les mobiles secrets qui, en certaines occasions, soulèvent et entraînent les masses. Que le premier chef vendéen ait été le paysan Cathelineau ou le garde-chasse Stofflet, au fond, cela n'a qu'une importance secondaire ; la question capitale est de savoir si ce mouvement fut spontané, populaire, et sortit, comme on l'a dit, des entrailles mêmes du sol. Or, nous venons de voir que ce dernier point reste certain, même après les attaques de M. Port, et d'autant plus certain que ces attaques ont été plus vigoureuses. Il ne pourrait donc rien enlever au rôle de Cathelineau qui ne s'ajoutât à celui de ses rustiques compagnons. Il déplacerait les influences, sans en changer ni le caractère, ni le milieu, ni les effets. Ses efforts, sous ce rapport, se retourneraient même contre la thèse qu'il essaie de soutenir, car, si l'insurrection n'avait pas à sa tête des chefs autorisés, héroïques, prestigieux, il fallait bien qu'elle y suppléât par le nombre et l'élan des soldats, par un enthousiasme collectif, c'est-à-dire absolument populaire. Les conjurations ont un nom propre ; les révolutions n'en ont pas.

« Il y a, dit M. Port, la légende qu'exploitent, après l'avoir créée, les habiles... Je crois avoir bien surpris et bien mis en évidence le flagrant délit pour ce qui concerne Cathelineau, qui a eu son metteur en scène particulier... Pour la période que j'étudie, et qu'il remplit, presque seul, dans tous les livres, son rôle est nul et doit disparaître de la scène.... [1] »

Grave assertion à laquelle M. Port attache une telle importance qu'il la reproduit en nombre d'endroits de son livre [2].

Le « metteur en scène particulier », ou plutôt le fabricateur de la fausse légende, serait, selon lui, l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges.

[1] Préface p. XI.
[2] Tome II, p. 108, 113, 125, 133, 146, 168, 250, 388.

Digitized by Google

Ce curé Cantiteau, dont aucun historien de la Vendée n'a cité ni le témoignage, ni le nom, et que M. Port, lui-même, avait omis dans son excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, après avoir passé les tristes jours de la persécution et de la guerre civile, caché dans les genêts de sa paroisse, avait écrit, en 1807, pour répondre à l'appel d'un historien de la Vendée, une lettre longue et intéressante sur Cathelineau. Elle était restée inédite et connue seulement de quelques personnes. Le Bouvier-Desmortiers en avait eu communication pour sa *Vie du général Charette*, 1809, et Genoude pour sa *Vie de Cathelineau*, 1821. C'est par distraction que M. Port dit que Chauveau, auteur de la *Vie de Bonchamps*, 1817, l'aurait connue [1]. Une copie m'en fut donnée pendant un de mes fréquents séjours dans les Mauges, et je la publiai, en 1877, dans cette même *Revue de l'Anjou* où je suis amené, aujourd'hui, à en défendre la sincérité [2].

[1] Tome II, p. 398.

[2] Il y eut un tirage à part à très petit nombre : *Le curé Cantiteau. — Notes sur les Cathelineau.* Angers, Germain et G. Grassin, 1877, 86 p. in-8°, et un *Supplément*, 1878, 10 p. in-8°.

Le curé Cantiteau a pu se tromper sur quelques dates secondaires (tome II, p. 155, 160) ; faussaire, il eût pris plus de précautions.

M. Port reproche à notre édition, tout en voulant bien reconnaître que « la faute *peut être* seulement de l'imprimeur ou plutôt même du copiste », d'avoir parlé des relations de l'abbé Bernier avec M. de La Pommelière » (ou mieux La Paumelière) au lieu de « Mme de La Pommelière ». La vérité est que nous nous étions scrupuleusement conformé au manuscrit que nous avions sous les yeux, que ce manuscrit était la copie, faite au presbytère du Pin et sous les yeux du curé Raimbaud, de celle qu'il possédait. L'original est perdu depuis longtemps, croyons-nous ; dans tous les cas, la faute, si faute il y a, serait donc celle des copistes et non la nôtre. Nous les avons suivis sans songer à mal. M. Port ajoute qu'il y a là « une vieille histoire, bien connue de M. de la Sicotière (voir notamment Yves Besnard, *Mémoires d'un Nonagénaire*, t. II, p. 213). » Nous n'avons connu l'*histoire*, à laquelle M. Port fait ici allusion, que par M. Port lui-même, et les *Mémoires* d'Yves Besnard n'ayant été publiés qu'en 1880, c'est-à-dire trois ans après l'impression de la lettre, nous ne pouvions deviner l'allusion malveillante qu'à tort ou à raison, Besnard a dirigée contre l'abbé Bernier. Les eussions-nous connus, que nous n'aurions pu alors y deviner les noms des personnages en cause.

Digitized by Google

Je disais alors, pour justifier cette publication : « Il règne, dans la lettre du curé Cantiteau, un ton d'honnêteté, de sincérité qui doit inspirer confiance. Remarquons même qu'il écrivait sous l'Empire, longtemps avant la Restauration, quand rien ne présageait encore le retour des Bourbons et l'intérêt passionné que ce retour devait prêter aux souvenirs de la Vendée [1]. »

Je n'ai rien à changer dans cette appréciation qui, je crois, a été partagée par la plupart des lecteurs.

Le curé n'était pas seulement un homme simple, dépourvu d'ambition et de vanité, n'ayant nullement cherché, à l'exemple de presque tous les falsificateurs de l'histoire contemporaine, à se tailler un petit rôle dans celui dont il aurait affublé ses personnages; il était complètement désintéressé. La famille Cathelineau était très pauvre. Elle n'avait aucun crédit dont il pût tirer personnellement honneur ou profit. Son nom ne devait même pas être cité par les écrivains auxquels il communiquait son récit.

Quel en était le destinataire? Question qui n'a guère qu'un intérêt de curiosité. M. Port, qui paraît y attacher plus d'importance que moi, affirme que ce récit fut écrit pour M. de Barante [2]; j'avais supposé qu'il l'aurait été pour Beauchamp [3]. Demandons-nous plutôt s'il est sincère.

[1] Page 2.
[2] Tome II, p. 108 et 392.
[3] « Contre toute vraisemblance », dit M. Port. (Tome II, p. 108, note.) Le mot n'est pas indulgent. Au risque d'en encourir un plus sévère encore, je crois pouvoir maintenir provisoirement ma supposition.

Pourquoi avais-je parlé de Beauchamp? Parce qu'il est certain qu'il avait préparé son *Histoire de la guerre de la Vendée* avec soin, qu'il avait demandé des notes, des mémoires, aux témoins, aux acteurs, et qu'il avait laissé dans ses papiers beaucoup de documents de ce genre reçus trop tard pour qu'il pût les utiliser. La lettre du curé Cantiteau aurait pu se trouver dans ce cas.

Voici maintenant les raisons qui nous ont empêché de croire avec M. Port que la lettre eût été adressée à M. de Barante.

Nommé sous-préfet de Bressuire, le 8 juillet 1807, M. de Barante n'arriva en Vendée qu'un peu plus tard. Il ne connaissait pas encore Mme de la Rochejacquelein. Avant qu'il se fût lié avec elle, qu'il eut

Digitized by Google

Pourquoi, encore une fois, ne le serait-il pas et quel motif aurait-on de l'accuser de fausseté ?

Remarquons qu'il coïncide de tout point avec celui de Berthre de Bourniseaux publié en 1802 [1]. La seule addition qu'il présente porte sur des points tout à fait accessoires : Cathelineau aurait été occupé à boulanger quand arriva au Pin la nouvelle de la révolte de Saint-Florent ; sa femme aurait inutilement essayé de le retenir ; il aurait harangué les amis et parents qui l'entouraient pour les entraîner sur ses pas. M. Port trouve les deux récits « d'origine identique [2] » ; j'en suis moins sûr [3]. Toujours est-il que le récit du curé Cantiteau, dans ses éléments principaux, remonterait, selon lui, à 1802, c'est-à-dire à une époque voisine—

gagné sa confiance, qu'elle l'eût chargé de la *révision* ou de la rédaction de ses *Mémoires*, il s'écoula un certain temps. C'est alors seulement qu'il commença à correspondre avec les témoins de la guerre qui pouvaient lui fournir des renseignements. La très longue lettre du curé Cantiteau est du 28 septembre, date bien rapprochée, comme on le voit, de l'arrivée de M. de Barante dans le pays.

On n'y trouve rien des formules respectueuses dont un pauvre curé de village n'aurait peut-être pas osé se départir vis-à-vis d'un dépositaire de l'autorité, d'un sous-préfet, personnage considérable en ce temps-là.

Il eût été naturel que sa lettre fût adressée à M^me^ de la Rochejacquelein, dont le nom était en grande vénération dans tout le pays et qui était venue au secours de la famille Cathelineau, plutôt qu'à un étranger.

Il était naturel aussi et presque inévitable, s'il répondait à l'appel de l'auteur ou du rédacteur des *Mémoires*, que, dans sa réponse, il fît la part la plus large possible aux personnages dont ces *Mémoires* devaient fixer et glorifier le souvenir, à Henri de la Rochejacquelein — et son nom y est mentionné parmi ceux des autres chefs, sans insistance particulière ; — à Lescure surtout — et son nom n'y est même pas cité ! — En d'autres termes, la lettre paraît s'adresser à un historien de la Vendée en général, bien plutôt qu'au biographe, au panégyriste de l'un de ses héros, Cathelineau seul excepté.

Enfin pas une ligne, pas une expression du texte de l'abbé Cantiteau n'aurait passé dans celui de M. de Barante : scrupule bien étrange, il faut en convenir, si on le rapproche du sans-gêne avec lequel les autres historiens, Le Bouvier-Desmortiers et Genoude, ont copié des phrases, des pages entières de la fameuse lettre : nous ne leur en faisons pas un reproche.

[1] Buisson, in-8°, p. 67.

[2] Tome II, p. 388.

[3] Les expressions sont différentes ; un détail, relatif au canon *le Missionnaire*, est aussi différent.

Digitized by Google

moins de neuf ans de distance — des événements qu'il retraçait ; et que, plus il s'en rapprocherait, plus il est inadmissible que son auteur eût eu l'impudence et la maladresse de les défigurer complètement sous les yeux de ceux-là mêmes qui y avaient pris part.

M^me^ de la Rochejacquelein aurait été, toujours suivant M. Port, la complice des inventions du curé, en les reproduisant ou les laissant reproduire par M. de Barante dans ses *Mémoires*. Quel eût donc été son intérêt à falsifier ainsi l'histoire? On comprendrait, à la rigueur, que, préoccupée du désir de grossir le rôle de ses proches, elle eût présenté Cathelineau comme leur agent, leur émissaire, faisant ainsi rejaillir sur eux quelque chose de sa gloire; mais le montrer agissant arrière d'eux, avant eux, et détourner, au profit de cet étranger, l'honneur qui leur revenait légitimement, elle n'a pu le faire.

Que Cathelineau fût ou non occupé à son four quand il apprit la révolte de la veille, à Saint-Florent ; qu'il se soit ou non « dépâté les mains [1] », avant de partir... que nous importe?... Il partit.

Mais, cherchons avec M. Port, lui-même, ce qu'il fit à compter de ce moment, et voyons si son rôle va être aussi *nul* qu'il prétend nous le montrer.

De l'aveu de M. Port, Cathelineau s'était fait déjà remarquer parmi les pèlerins ou les meneurs des processions au Chêne de Saint-Laurent-de-la-Plaine, qui précédèrent l'insurrection [2].

Nous croyons que M. Port a raison de dire que le mouvement fut plus général dans les Mauges, lors du tirage au sort, qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici, et que le rôle de Cathelineau y aurait été, au début du moins, moins exclusif que ne l'ont cru ses biographes.

[1] Michelet (tome V, p. 413) a arrangé cet épisode de la boulangerie en une sorte de petit drame. Si un écrivain royaliste se fût permis la même fantaisie, M. Port l'aurait vertement tancé.
[2] Février 1792. Tome I, p. 313. Voir aussi notre notice.

Digitized by Google

Mais il est, au Pin-en-Mauges, le 12 mars 1793, l'instigateur principal du mouvement qui donne véritablement le branle à l'insurrection angevine. Les autres émeutes contemporaines, ou même antérieures, se sont éteintes aux lieux mêmes où elles s'étaient allumées ; ce mouvement, lui, ne s'arrêtera pas et, gagnant de proche en proche, marchant toujours en avant, il deviendra la Grande Vendée.

Il est, à la prise de Jallais, 13 mars, un des commandants [1].

Il est vrai qu'on ne trouve pas son nom cité dans les témoignages recueillis par M. Port sur l'affaire de Chemillé (13 mars, au soir), sur celle de Cholet (14 mars), et qu'il n'a pas signé, avec Barbotin et Stofflet, la sommation adressée ce jour aux habitants de Cholet [2]. Cathelineau ne figure pas davantage dans les documents qui se rattachent à la marche sur Vihiers (16, 17 mars), ni aux marches plutôt qu'aux luttes qui remplissent les trois jours suivants.

Faut-il en conclure plus hardiment que M. Port qui, à l'ordinaire, n'ose exprimer ici qu'une supposition [3], qu'il aura quitté l'armée pour retourner au Pin ?

Conclusion démentie par le témoignage oculaire du curé Cantiteau ;

Par celui, peut-être oculaire aussi, de Savary, dont M. Port ne peut récuser l'autorité. Savary, au début des

[1] Tome II, p. 109.
[2] Tome II, p. 125.
[3] « Pierre Nau rentre en sa paroisse, qu'il organise, comme *sans doute* Cathelineau au Pin-en-Mauges » (Tome II, p. 113) ; *sans doute* veut bien dire que la chose est douteuse.

C'est là d'ailleurs une formule familière à l'auteur et qui, en faisant honneur à sa loyauté, affaiblit singulièrement la portée de ses déductions : « Ils ont *sans doute* gagné l'étranger » (Tome I. p. 226). — « Bonchamps les attendait *sans doute* » (Tome II, p. 103). — « Barbotin autorise *sans doute* » (p. 118). — « Bonchamps ne l'ignorait pas *sans doute* » (p. 153). — Ailleurs « *On assure* que le gentilhomme paie leur service » (I, 87) ; — Les dirigeant *selon toute apparence* (I. 103) : « *Probablement* des instructions » (Tome II, p. 112). — « *Comme* sur un plan donné » (p. 119). — » Stofflet annoncé *ou non* » (p. 120), etc.

Digitized by Google

troubles, était président du Tribunal du district de Cholet et membre du Conseil général de Maine-et-Loire ; l'insurrection l'avait chassé de sa ville, mais il y rentra sur l'invitation du Comité royaliste ; il connaissait une partie des insurgés. Or, Savary dit que Cathelineau était à Cholet et que c'est lui qui dirigea la marche des insurgés sur Vihiers [1] ;

Par celui du propre frère de Cathelineau qui le présente comme ayant toujours suivi ou plutôt commandé l'armée [2] ;

Par le récit unanime des historiens, y compris M. Port lui-même qui, dans son article *Cathelineau*, avait adopté, sans hésitation, l'opinion commune ;

Par l'incertitude que laissent toujours les dépositions de témoins qui n'ont pu ni tout voir, ni tout savoir de ce qui s'était passé durant cette huitaine, qui n'ont pas été interrogés spécialement sur le fait de la présence de Cathelineau dans le rassemblement, et qui n'y auront pas attaché d'importance.

Ainsi, son nom ne figure ni au bas du manifeste daté d'Angers le 21 juin 1793, ni sur la sommation envoyée aux habitants de Nantes quelques jours après. En faut-il conclure qu'il n'était ni à Angers, ni même à Nantes, où il fut blessé mortellement ? J'en tire seulement cette conséquence qu'il était peu disposé à écrire, peu soucieux de se mettre en évidence, qu'il aimait mieux agir que parler, comme l'ont dit ses biographes. On pourrait même expliquer, par cette modestie naturelle, l'effacement de certains côtés de son rôle pendant le court intervalle dont parle M. Port.

L'attitude de ses camarades va d'ailleurs le justifier complètement. S'il les eût abandonnés pour retourner à son four, leur confiance en lui se serait changée en colère et en mépris.

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 87 et 88. — M. Port, t. II, p. 341 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 91 et suiv.

Digitized by Google

Or, le 22, devant Chalonnes, nous le retrouvons commandant comme devant Jallais. Il a gardé sa place, son rang; et, le lendemain, il partage avec Bonchamps le commandement en chef [1].

Quelques semaines après, il sera proclamé généralissime.

Comment expliquer cette nomination, s'il s'était dérobé à ses devoirs de commandant divisionnaire? L'honneur suprême décerné par ses pairs, à un homme qui s'en serait rendu manifestement indigne?

Nous savons bien que l'on a cherché à cette nomination des raisons particulières et cachées. Suivant les uns, Cathelineau aurait été poussé au commandement en chef par d'Elbée, qui espérait l'exercer sous son nom; suivant d'autres, ce serait, au contraire, en opposition à celle de d'Elbée, dont les autres chefs redoutaient l'influence, qu'ils auraient présenté sa candidature [2]. Mme de la Rochejacquelein raconte les choses beaucoup plus simplement. Le choix de Cathelineau aurait été tout à la fois un hommage rendu aux services qu'il avait rendus, aux talents qu'il avait montrés, et une condescendance habile aux vues des paysans, « au moment où l'esprit d'égalité et un vif sentiment de jalousie contre la noblesse contribuaient, en grande partie, au mouvement révolutionnaire [3] ». M. de Lescure avait été le premier à proposer sa candidature. Quels que fussent les motifs secrets des chefs, il est certain qu'ils concouraient tous à la convenance ou même à la nécessité de ce choix [4].

Voici le brevet, souvent cité, de sa nomination (Saumur, 12 juin 1793) :

« Aujourd'hui, douze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis dix-sept, nous soussignés

[1] Tome II. p. 250.
[2] Fillon, p. 76.
[3] Chap. VIII, M. Port l'avait suivie dans son article sur *Cathelineau*.
[4] Cathelineau n'était pas le seul paysan qui eût alors un commandement. Parmi les chefs qui signent sa nomination nous voyons Stofflet et Tonnelet, paysans comme lui, et Déhargue simple bourgeois.

Digitized by Google

commandant les armées catholiques et royalistes, voulant établir un ordre stable et invariable dans notre armée, nous avons arrêté qu'il sera nomé un général en chef de qui tout le monde prenderoit l'ordre, d'après le scrutin, toutes les voix se sont portée sur M. Catlineau qui a commencé la guerre et à qui nous avons tous voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnoissance ; en conséquence, il a été arrêté que M. Catlineau seroit reconnu en qualité de général de l'armée et que tout le monde prenderoit l'ordre de lui. Fait à Saumur, en conseil, au quartier général, le dit jour et an que dessus, signé : Lescure. — D. Bernard de Marigny. — De Beauvolliers. — Déhargues. — Stofflet. — De Laugrenière. — Delaville de Beaugé. — De la Rochejacquelein. — De Beauvollier. — De Boisy. — D'Elbée. — Duhoux d'Hauterive. — Tonnelet. — Desessarts. — De Bonchamps [1] ».

On sait le reste. La conduite du généralissime, son cou-

[1] M. Port est évidemment gêné par cette pièce et, à plusieurs rèprises différentes (Tome I, p. xi ; tome II, p. 133), il essaie d'en infirmer l'autorité. Il la déclare « *très suspecte* » : en quoi *suspecte* ? L'authenticité matérielle du brevet conservé dans la famille Cathelineau, écrit de la main de Lescure, signé par tous les chefs présents à la réunion de Saumur est incontestable. C'est donc contre le fait même de la nomination qu'il s'inscrit en *faux*. Les deux raisons sur lesquelles il s'appuie sont-elles bien sérieuses ? Tout d'abord, le procès-verbal aurait énoncé faussement que Cathelineau avait commencé la guerre. Quand il serait vrai qu'il n'aurait eu que sa part dans l'initiative de la guerre, qu'il aurait été seulement un de ceux qui la commencèrent, ce qu'on ne peut lui dénier dans le système même de M. Port, la louange que lui décerne le procès-verbal et qui ne serait qu'une formule un peu trop absolue, qu'un excès d'honneur, infirmerait-elle la sincérité de l'opération qu'il constate ? En second lieu, certains membres de la famille Cathelineau prétendraient aujourd'hui qu'en effet il n'y avait pas eu élection entre les chefs principaux, mais simple tirage au sort. Nous connaissions ce détail, et nous l'avions même signalé à M. Port il y a déjà longtemps. Mais pour qui sait les divisions qui existent fâcheusement au sein de la famille Cathelineau et le peu de certitude des renseignements qu'elle possède sur le généralissime, puisqu'elle a tour à tour accepté les dates contradictoires du 4 et du 14 juillet 1793 comme celles de sa mort [2], l'erreur de quelques-uns de ses membres au sujet du brevet n'a guère de portée. J'ajoute qu'ils auraient prétendu avoir *vu* le brevet constatant en toutes lettres le fait du tirage au sort et qu'ils ont commis ici une méprise évidente, confondant le brevet ci-dessus, le seul qui existe, qui puisse exister, avec celui dont ils parlent sans l'avoir suffisamment examiné.

[2] V. p. 29 et 77 de notre notice.

Digitized by Google

rage, ses succès, sa blessure au siège de Nantes et sa mort montrent assez qu'en ce qui le concerne, tout n'est pas légende.

Quelques lignes de M. Fillon résument sa vie tout entière :

« La perte de Cathelineau cet homme extraordinaire, véritable drapeau de la Vendée, porta un coup terrible à l'insurrection. Les masses qui avaient une foi aveugle en lui perdirent confiance et ne se crurent plus invincibles [1]. »

En définitive, sa figure, malgré les attaques de M. Port, reste à nos yeux consacrée par l'admiration de ses amis. par le respect de ses ennemis, par une tradition ininterrompue et inaltérée qui remonte au temps même de son apparition dans la guerre [2].

Elle gardera dans l'histoire la place que David d'Angers lui avait assignée, si honorable, dans l'esquisse d'un frontispice [3] que l'on pourrait croire l'esquisse d'un monument, et dans laquelle, comme Briseux dans ses *hymnes média-*

[1] P. 78.

[2] Il est à remarquer que personne dans l'armée royale, personne dans le parti contraire n'aurait eu l'idée d'éventer l'espèce de supercherie dénoncée par M. Port, à l'époque où elle aurait eu lieu, ni même depuis. On voit au contraire Cathelineau accepté, exalté par tous les témoignages contemporains : « l'un des premiers chefs de l'armée catholique et royale de la Vendée.... Martyr ». (*Almanac royaliste pour l'année 1795*, par le comte de Puisaye) S. L. MDCCXCV, in-8°. — « Ecoutez dans cette forêt le bouillant Cathelineau, haranguant les paysans qu'il a rassemblés; voyez-le embraser du feu qui le dévore ces âmes simples et droites et leur communiquer son enthousiasme. » (*Discours de M. de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, à l'occasion du service solennel pour MM. les généraux, officiers et soldats des armées royalistes et catholiques... prononcé à Jersey, le 29 avril 1796.* 1796, p. 12.) — « Charette, Stofflet et le sacristain de l'église de Beaupréau, le bouillant Catineau, se mettent à la tête de trois mouvements en même temps. » (*Séjour de dix mois en France, par un émigré*, Hambourg, 1795, in-8°, p. 98.) Ces trois pièces, que j'ai la bonne fortune de posséder, sont excessivement rares.

[3] Ce frontispice était destiné à un livre de M. Fillon, qui n'a pas paru : *Causes et but social de la Guerre de la Vendée*, 3 vol. in-8°. La description en a été donnée par ce dernier dans ses *Lettres écrites de la Vendée* p. 102. Elle est assez intéressante et assez peu connue pour mériter d'être reproduite intégralement. M. Jouin ne l'a pas donnée dans son beau livre *David d'Angers*, 1878.

Digitized by Google

*teurs*, le grand artiste avait su faire rayonner, bien au-dessus des passions et des préjugés de parti, l'idéal de la foi, du courage et du dévouement.

« Les personnages mis en scène sont : l'Histoire assise, s'apprêtant à écrire le récit de nos guerres civiles. Debout, à sa droite, la Justice élève le flambeau qui doit la guider dans ses appréciations. Du même côté, étagés sur trois gradins, se voient Kléber, Marceau, Hoche, Travot et deux soldats républicains, héros anonymes, qui furent les compagnons d'armes du vieux guerrier du Panthéon. Les deux premiers, qu'afflige le souvenir d'une lutte fratricide, semblent chercher d'autres ennemis à combattre ; Hoche, la main sur une charrue, présente le rameau d'olivier, tandis que Travot s'avance avec l'acte qui donne la paix à la Vendée. — A la gauche de l'Histoire est le groupe des chefs royalistes. Bonchamps attend d'un air tranquille le jugement de la postérité ; Henri de la Rochejacquelein, nature enthousiaste et chevaleresque, se repose sur la conviction du devoir accompli ; *le voiturier Cathelineau, les yeux fixés au ciel, élève vers lui ses pensées :* d'Elbée et un inconnu, dont on ne voit que le panache, relégués au second rang, se perdent dans la foule ; Charette, appuyé sur son sabre, unique emblême du droit à ses yeux, s'isole au bas de l'estrade, comme il s'était isolé durant le combat ; derrière lui, l'abbé Bernier cherche à dérober les crimes et les turpitudes de sa vie aux regards de la Justice. Le nom de chacun des acteurs du drame est inscrit sur les marches du piédestal. — Sur le devant de l'estrade, une jeune mère tourne des regards reconnaissants sur le symbole de paix qu'apporte Hoche à la Vendée, tandis que de ses cinq enfants le plus jeune s'alimente de son lait, et que l'aîné nourrit déjà dans un livre sa précoce intelligence. Ce dernier groupe est plein de grâce, d'un effet charmant, et contraste par son réalisme avec la tournure magistrale des autres personnages ».

***

Cette discussion avec un homme de la valeur de M. Port, avec un adversaire qui fut et qui, je l'espère, restera tou-



Digitized by Google

jours un ami, m'a été pénible sous plus d'un rapport. Toutefois, je ne regrette qu'à demi la hardiesse de ses attaques. Elles m'ont conduit à approfondir certaines questions importantes, sur lesquelles je ne croyais pas que le doute pût s'élever, à vérifier, à fortifier par l'étude et par la réflexion mes convictions anciennes, peut-être aussi à épargner à plusieurs des esprits sérieux et sincères qui auront bien voulu suivre mon long travail jusqu'au bout, quelque chose des recherches et des efforts qu'il m'aura coûtés.

L. DE LA SICOTIÈRE.

---

Digitized by Google

# LA SCIENCE

Avant que ton amour m'eût expliqué les choses,
Je ne devinais pas, — tant mon ciel était noir ! —
Quel est cet inconnu qui nous parle, le soir,
Et qui conduit le monde à ses métamorphoses.

Ayant cherché longtemps les effets et les causes,
Je consumais mes jours en un vain désespoir :
J'avais creusé trop loin pour toucher et pour voir,
Et j'étais trop savant pour comprendre les roses.

Quand tu m'es apparue, un matin de printemps,
Je traînais, au milieu des labeurs haletants,
Cette soif d'infini toujours inassouvie.

Mais tes petites mains m'ont ouvert le ciel bleu,
Mais tes baisers chéris m'ont expliqué la vie,
Et ton amour d'enfant m'a fait comprendre Dieu.

Charles Fuster.

Digitized by Google

# LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

**Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.**

Ce n'est point une œuvre prétentieuse que ce recueil de notes et de documents rassemblés un peu partout, au hasard des rencontres et à l'aventure du chemin. Je n'ose, je ne puis le comparer à un cartulaire. Moins grave, moins important, si l'on veut, sous le rapport de l'antiquité des textes, j'espère qu'il ne sera pas moins intéressant par la variété des actes publiés [1].

Je l'offre de bon cœur à mes chers Angevins.

N'est-il pas vrai? Plus on est éloigné de la terre natale, plus on semble aimer sa patrie d'un amour passionné, plus on éprouve de joie à en recueillir quelques épaves, quelques échos. De même dans ce grand pèlerinage de la vie, ne l'a-t-on pas remarqué, en feuilletant un dossier, en parcourant une bibliothèque le moindre cri du passé, le témoignage contemporain, souvent le plus futile en apparence, réjouit le cœur comme un écho de la patrie lointaine. On aime plus son petit coin de terre lorsqu'on le connaît mieux. Le passé, notre passé, revit mieux pour nous, en quelques lignes naïves tracées par l'aïeul, en ce contrat libellé par un tabellion du pays, en ces pages de

[1] A moins d'indications contraires, les documents cités ou reproduits font partie de ma collection particulière. Je n'ai pas cru devoir me borner exclusivement aux pièces tout à fait inédites : tels fragments d'ouvrages imprimés, uniques ou d'une très grande rareté, offriront aux curieux autant d'intérêt que des manuscrits.

Digitized by Google

chronique locale au jour le jour, que dans la majesté, — ou, trop souvent, dans l'emphase de la grande histoire.

La patrie d'hier, c'est pour le pèlerin, pour l'exilé d'aujourd'hui, comme la première patrie, car elle nous rapproche un tout petit peu de la vraie grande patrie, que nous avons quittée, — où nous devons fatalement revenir...

C'est à ce titre, sans doute, que la recherche de la vérité sur nos origines nous attire si fortement, si impérieusement.

L'homme est avide de savoir. Plus on sait, plus on sent que l'on ignore ; plus on a besoin d'interroger.

Ceux qui professent un si superbe, si ridicule dédain pour les archives et les bibliothèques, se sont-ils jamais donné la peine de les faire parler ?

J'aurais atteint mon but, si je parvenais à satisfaire la curiosité de quelques-uns, et surtout si je parvenais à stimuler la curiosité de quelques autres.

Avec sa magnifique collection de manuscrits à la Bibliothèque, ses Sociétés, ses annales, son musée Saint-Jean, ses publications nouvelles et ses réimpressions, ses chroniqueurs et ses historiens anciens et modernes, avec son *Dictionnaire* et sa *Revue*, notre Anjou offre une carrière immense aux travailleurs sérieux. Peu de provinces pourraient fournir de tels matériaux, une pareille somme d'études locales. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à glaner dans le champ de l'histoire angevine ?

L'histoire sera toujours à compléter, — et trop souvent à refaire !...

Quels que soient ses efforts pour arriver à la vérité, l'homme le plus consciencieux est exposé à l'erreur. Cet amour de la vérité qui est inné chez lui, il ne pourra jamais le satisfaire complètement. Et l'exactitude que cherche l'historien loyal, ce n'est pas encore la vérité, ce n'en est qu'une lueur, un rayon à peine. L'on se découragerait bien vite si toute notre vie n'était pas une aspiration vers la vérité abso-

Digitized by Google

lue. Ni l'expérience, ni l'évidence, ne rebutent cette noble ambition, digne de la fin dernière de l'homme. L'esprit cherche à savoir, à savoir encore; il interrogera toujours, il provoquera les réponses, et d'autres réponses, et cela, jusqu'à la fin, jusqu'à la mort, entrevue dès le seuil de la vie, avec ses redoutables interrogations, ses mystères insondables.

L'historien doit savoir borner son ambition. Rêver la vérité absolue dans l'histoire, c'est rêver l'impossible. C'est méconnaître les infirmités de la nature humaine. C'est un acte d'orgueil. Soyons plus modestes. Mais évitons un autre écueil tout aussi commun : évitons de couvrir, sous un apparent scepticisme historique, un fond d'indifférence et de paresse trop naturel à certains tempéraments. Ne pouvant tout savoir, essayons, du moins, d'apprendre le plus possible.

C'est un charme de la vie. C'est un moyen de remplir notre mission ici-bas, car l'intelligence, la mémoire, le jugement, ont été donnés à l'homme pour qu'il en use au profit de son expérience.

Un autre écueil pour l'historien, c'est le parti-pris.

Le domaine de l'histoire n'a pas toujours échappé aux passions des coteries.

Certaines écoles partent d'une idée préconçue, et toutes leurs recherches, tous leurs efforts tendent uniquement à faire prévaloir cette idée.

Les unes ont résolu de décrier, de conspuer le passé d'avant 1789; elles ont entrepris de faire tomber sous le ridicule et la malédiction, les ancêtres, grands ou petits, et leurs œuvres, et leurs luttes, et leurs malheurs, et tout, jusqu'à leurs gloires.

Les autres, au contraire, ne veulent rien voir, ni rien entendre de ce qui s'est vu ou entendu depuis un siècle, en notre pays. Elles ne veulent connaître que le passé, et prétendent ne le connaître que pour l'admirer, tout entier,

Digitized by Google

sans réserve. Elles oublient trop que, depuis l'antiquité la plus reculée, et dans tous les temps, il s'est toujours trouvé des esprits chagrins pour professer que leur siècle était le pire de tous les siècles. Elles devraient se rappeler aussi qu'il est plus aisé de maudire le temps où Dieu nous a fait naître, que de travailler à l'améliorer.

Il faut donc se tenir en dehors de ces deux erreurs : aimons notre temps, en ce qu'il a de bien, efforçons-nous de le rendre meilleur, et soyons justes pour ceux qui nous ont précédés sur cette terre.

L'historien doit écouter les témoins d'un autre âge, avec attention, discernement, impartialité. Il doit aussi ne pas manquer de tenir un grand compte des temps, des milieux, des mœurs, des circonstances, enfin de tout ce qui peut influer sur les actes et peser sur une décision. S'il veut faire passer toute la critique historique dans un même moule, dans un moule trop étroit, — s'il oublie qu'il s'agit d'hommes, de sociétés plus ou moins avancées, et toujours perfectibles, si surtout il prétend tout ramener à un idéal qui n'a jamais été et qui ne sera jamais de ce monde, l'écrivain pourra faire un beau roman, une brillante poésie, un vigoureux pamphlet, il ne fera pas une œuvre digne de l'historien.

Est-ce à dire que l'histore doive n'être qu'une sèche nomenclature ? Non, certes. Ce serait un squelette, ce ne serait pas un corps. Et l'impartialité de l'historien n'a jamais pu être confondue avec un scepticisme desséchant et stérile. Le bien reste le bien, et il ne faut pas craindre de le dire. Mais il ne faut pas craindre, non plus, de louer le bien quand on le rencontre chez des adversaires, car il ne cesse pas d'être le bien ; comme il ne faut pas craindre de blâmer le mal chez des coréligionnaires ou des amis qui se seraient oubliés à commettre le mal.

De même, il faut être également juste pour le passé et pour le présent, éviter cette partialité aveugle qui blâme

Digitized by Google

ou loue, en bloc, selon les tendances ou les partis, tout un siècle, toute une ère, comme si tant que le monde est monde, l'on ne devait pas voir aux prises chaque jour, et partout, ces deux ennemis éternels, le Mal et le Bien !...

Mais je parle de la grande histoire. Et je m'égare. La publication que j'entreprends ici est bien plus modeste. Ce sont des notes, des documents, de simples matériaux. A d'autres d'en tirer profit. Je me borne à les faire connaître. Et j'ai tâché d'être aussi sobre que possible de commentaires, persuadé que ce Recueil aurait d'autant plus de valeur que je laisserais davantage la parole aux textes eux-mêmes.

J. D.

---

### *1765. — Les courses de pelotes par les nouveaux mariés, à Beaufort.*

Une des plus curieuses coutumes féodales existait à Beaufort, depuis un temps dont il ne nous a pas été possible de fixer la date. Tous les nouveaux mariés qui passaient la première nuit de leur noce dans la ville ou les faubourgs de Beaufort devaient verser une contribution de 15 ou 16 sous, et même se faire condamner, par défaut, à 3 livres d'amende, s'ils ne gagnaient, le lendemain de Noël, une des trois *pelotes* jetées dans l'eau du Couasnon, du haut de l'arche des Grands-Moulins, à l'entrée de la route de Mazé.

Les archives municipales de Beaufort contiennent (série C. C. 1), 29 pièces, requêtes judiciaires et procès-verbaux sur ces jetées de pelottes, du 26 décembre 1671 au 26 décembre 1776. Tous ces documents se ressemblent à peu près. Voici le procès-verbal de la réunion du lendemain de Noël 1765 :

Aujourdhuy, mercredy, lendemain de Noel, 26 décembre 1765, à l'issue des vêpres.

Nous, Pierre, Constance Guinoyseau de Boismarie, ecuyer seigneur du Boulay, conseiller du Roy, sénéchal de robe

Digitized by Google

longue, juge ordinaire civil, president, commissaire enquesteur et examinateur en la senéchaussée, siege royal de Beaufort, avec le procureur du Roy, assisté de Me Pierre Nicolle de Maisonneuve, receveur du domaine dudit Beaufort, et de Toussaint Prevel, notre greffier, suivy de Louis Ledoyen, et Jean Chardon, huissiers,

Ce requerant, François Hacquin, adjudicataire général des droits domaniaux de prevosté, d'herbages, billettes et autres droits faisant partie du domaine du comté de Beaufort, réuni à la couronne par le décès des engagistes, poursuite et diligence de Me Philippe Beritault, notaire royal, receveur desdits droits, demeurant en cette ville, et en consequence de notre ordonnance du 24 de ce mois;

Sommes transportés sur la grande harche des Grands-Moulins de cette ville pour faire exécuter les arrêts et règlements de la Cour et la declaration des habitants de cette ville du 27 décembre 1683, par lesquels appert que tous les nouveaux mariez de cette ville et fauxbourgs[1] devaient fournir à Sa Majesté, à cause de sondit comté chacune une pelotte, et de comparoir sur laditte harche pour courir trois d'icelles qui doivent estre jettées, scavoir: la première par nous, la seconde par le procureur du Roy, et la troisième par le receveur dudit comté, et doivent se gagner aux lieux et buts indiqués avec les anciens mariés contradicteurs, sinon, et adestant[2], les nouveaux mariés doivent payer chacun 16 sols pour tenir lieu de ladite pelotte au fermier et receveur des droits de la Prevosté de cette ville, qui est tenu ladite fournir en leur lieu et place, et doivent en outre les defaillants être condamnés en trois livres d'amende chacun. Et étant arrivés sur ladite

[1] La plupart des procès-verbaux disent plus exactement « les nouveaux mariés qui ont couché la première nuit de leurs noces, dans cette ville et fauxbourgs de Beaufort. » Voir *Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité spécialement en Anjou*, par M. Albert Bruas (*Revue d'Anjou* 1868).

[2] *Adest*, il manque.

Digitized by Google

harche ont esté appellés, tous les dits nouveaux mariés en le cas susdit qui sont :

Pierre Minguet, boucher.
Urbain Bouchard, tisserand.
Jacques Chevallier, bécheur.
Louis Serince, tisserand.
Pierre Decosse, becheur.
Guillaume Brudasne, tisserand.
François Bonnallé, tisserand.
Jean Martin, bécheur.
Michel David, bécheur.
Jean Cleret Garçon, tisserand.
Pierre Furon, tisserand.
Le sieur Claude François Huard, tanneur.
Jean Lambert, tisserand.
Jean Delaunay (sans profession).
René Preau (sans profession).
Francois Saintes (bécheur).
Le s^r Pierre René Druillet de l'Isle, bourgeois.
Pierre Bibard, tisserand.
Pierre Chardon, tisserand.
Ambroise Bourcier, boulanger [1].
Le s^r Louis Lainé, maître tanneur.
Pierre Bourdais, filassier.
M. M^e Jean Phelipeaux, conseiller avocat du roy à la sénéchaussée de Beaufort [2].
Jean Pavillon.
Le s^r Pierre Corbineau du Bourg, maître en chirurgie [3].

Tous lesquels susdits mariés, appelés en la manière ordinaire et accoutumée, ont comparu, fors et à l'exception

[1] Grand-père de M. Camille Bourcier, conseiller à la Cour d'Angers et auteur d'excellents ouvrages sur l'Anjou
[2] Agé de 52 ans, fils de deffunt Mathurin Phelippeau, procureur à la Cour du Parlement de Paris.
[3] Les nobles étaient seuls exempts de ces droits domaniaux ; on voit ici le peuple et la bourgeoisie représentés,

Digitized by Google

desdits Martin, Chardon, et sieur Phelippeaux, desquels ce requerant ledit sieur Beritault, pour ledit sieur Hacquin nous en avons donné et donnons de faire nonobstant lequel et par le profit dicelluy, ordonnons qu'il sera présentement par nous procédé à l'exécution desdits requets de ladite déclaration du 27 décembre 1683.

En consequence la première desdites pelottes jettée par nous, senéchal, a été prise en l'eau [1], et gagnée par ledit Bourdais, la seconde desdites pelottes jettée par ledit procureur du roy a été prise dans l'eau et gagnée par ledit Chevallier, et la troisième, et dernière, jetée par ledit sieur Nicolle a été aussi prise dans l'eau et gagnée par ledit Bourdais.

Ordonnons qu'il sera payé, scavoir : auxdits Bourdais 32 sols pour le gain desdites première et 3e pelottes, et aud. Chevallier 16 sols pour le gain de la seconde pelotte. Et, ce requérant, le procureur du roy, avons condamné les autres particuliers comparant à payer audit sieur receveur des droits chacun 16 sols et les défaillants, chacun à la somme de 3 livres d'amende, ce qui sera exécuté nonobstant, etc.

En mandant, etc. Donné à Beaufort, en la maison de Me Pierre Bernard Poupard, sieur de Moru, bourgeois, où nous nous sommes retirés pour rédiger le présent procès-verbal lesdits jour et an.

(Signé) : Guinoyseau du Boulay.

Malgré la rigueur de la température, le 26 décembre de chaque année, il ne faudrait point juger cette jetée de pelottes, comme sont portés à la juger nos contemporains moins robustes que leurs aînés, et plus amis de leurs aises. Il y a sans doute, dans l'origine de cette coutume, une idée obser-

[1] Un des procès-verbaux dit qu'une des pelotes fut jetée jusqu'à la Croix-Aurée (aujourd'hui rétablie), près la ferme de la Prévôté, au-delà du Petit-Moulin et de l'abattoir actuel.

Digitized by Google

vée d'autorité, mais il n'est pas douteux que cet usage n'ait été l'occasion d'une de ces fêtes publiques, que l'on recherchait tant jadis. A la Chapelle-d'Angilon, en Berry, les jeunes hommes à marier et les nouveaux mariés de l'année devaient « jeter la pelotte les uns contre les autres au jour de la Pentecoste. » (V. *d'Olive*, livre II, ch. I, cité par M. Albert Bruas dans la *Revue d'Anjou*, 1868, tome I, p. 173 : *Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité, spécialement en Anjou.*) A Brest, une coutume presque semblable avait lieu, et cela, dans tout l'appareil des réjouissances et amusements ; « quelque temps qu'il fît, et dans quelque saison qu'on se trouvât, » à l'installation du Maire, « les mariés « dans l'année de l'élection, et ceux qui avaient fait construire « un édifice quelconque, dans le cours des trois années anté- « rieures à la réception du nouveau magistrat... devaient, « l'un après l'autre, se jeter à l'eau de dessus le quai, et « ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient le faire sans dan- « ger, étaient obligés de fournir un remplaçant qu'ils « payaient... » Ces sauteurs concouraient à gagner un prix. On l'obtenait en arrachant des oranges suspendues autour d'une couronne de verdure, suspendue à une corde qui passait sur le rouet d'une poulie frappée à l'extrémité d'une vergue. Par un mouvement de va et vient, la couronne descendait près de l'eau et y remontait. Il fallait que le nageur saisit le moment favorable d'empoigner l'orange. La première avait le premier prix, et ainsi de suite jusqu'à la quatrième. exclusivement. Le surplus des oranges n'avait rien [1]. »

A Brest, comme à Beaufort, il s'agissait, en somme, de concourir à un prix, pour l'amusement de ses concitoyens. Ceux qui ne voulaient pas se rendre tributaires de cette coutume, avaient la ressource d'aller faire un voyage de noce, le jour même de leur mariage, et de coucher hors de la ville. Il est probable que plus d'un couple quittait Beaufort le soir des épousailles, car le nombre des mariés appelés à courir la pelote est inférieur, chaque année, au nombre des mariages célébrés à Beaufort; ainsi, pour cette année 1765, nous voyons appeler seulement 25 maris, et il y eut 33 mariages ; treize

[1] Dauvin : *Essais topographique, statistique et historique sur la ville, le château, le port et la rade de Brest.* — (Brest, 1816, in-8°), pp. 52 et 151.

Digitized by Google

mariés avaient couché hors de Beaufort et n'étaient pas dans « le cas susdit. »

En outre, moyennant une amende de trois livres, soit la somme modique de 4 fr. 32 de notre monnaie actuelle[1], chaque nouveau marié pouvait se dispenser de cette corvée, s'il ne la considérait pas comme un plaisir. Mais ce qui nous paraît bien montrer qu'en général à Beaufort comme à Brest, on ne cherchait guère à se dispenser de courir la pelote, c'est que nous voyons, dans la liste ci-dessus, un notable, comme Lainé, maître tanneur, un maître chirurgien comme maître Corbineau du Boury, et un bourgeois de notre plus vieille bourgeoisie Beaufortaise, M. Druillet, sieur de l'Isle, se jeter à l'eau comme les simples artisans pour courir la pelote, alors qu'ils pouvaient payer une amende de 3 livres tout aussi facilement que le bécheur Martin, et les tisserands Bouchard et Chardon, qui préférèrent, avec Me Phelippeau, fils d'un procureur à la Cour du Parlement de Paris, payer la petite contribution et rester au chaud, — et au sec !...

## *1223. — Dédicace de l'église abbatiale de Chaloché.*

Gaignières, dans un de ses recueils (manuscrit 224450 de la bibliothèque nationale, p. 281), nous a laissé l'inscription commémorative de la dédicace de cette église qui était, dit-il, placée « au pilier, sous l'arcade de la croisée, au bout des chaires, en haut près le grand autel, du costé de la sacristie : »

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI M° CC
XXIII XIII° KAL. SEPTEMBRIS [2] DEDI-
CATA EST ECCLESIA DE CALOCHEIO IN HO-
NORE DEI GENITRICIS SIMP[3] VIRGINIS
MARIE ET OMNIUM SANCTOR.[4] A DOMINO
GUILLERMO DE SANCTA SUSANNA [5] GRACIA

[1] Voir le marquis de Belleval : *Nos pères*, mœurs et coutumes (Olivier, 1878, in-8°), p. 795, — et Bally, *Histoire financière de la France*, tome II, p. 298 et suivantes.
[2] Le 19 août 1223.
[3] Semper.
[4] Sanctorum.
[5] Guillaume de Beaumont de Sainte-Suzanne, qui fut évêque d'Angers de 1203 à 1240.

Digitized by Google

DEI ANDEGAVENSI EPISCOPO AD PETITIONUM
DOMINI GUILLERMI PISCIS[1], ABBATIS.

Cette note m'avait échappé lorsque j'ai publié ma notice sur l'*Abbaye de Chaloché*, dans la *Revue de l'Anjou*, 1873.

*1568. — Les Casaques-Blanches au passage de la Loire.*

En l'an 1568, au mois de septembre, les partisans du prince de Condé voians les embusches qui leur estoient dressées, par souz terre, pour les attrapper et ruiner tandis qu'on publioit lettres et déclarations de par le roy pour leur liberté de conscience, et qu'on les faisoit assassiner ou le moyen se rencontroit, reprirent ouuertement les armes, et assemblerent leurs amis et serviteurs.

Monsieur de Lauardin (Charles de Beaumanoir), qui s'estoit retiré auec Madame Catherine de Bellay, sa femme, en secondes nopces, et ses enfans en son chasteau d'Antoigné[2], manda de ses nouvelles au sieur de Mimbré, messire Jacques de Cordouën, qui promptement se saisit de Fresnay, asseurant les habitants qu'il ne leur seroit faict aucune violence. Il estoit conneu d'eux pour estre gentilhomme fort vertueux et leur voisin, ils le souffrirent fort facillement.

Là, s'achemina incontinent mondict sieur de Lauardin avec Monsieur son fils Jean de Beaumanoir, encore fort jeune, et avoit avec luy au partir dudict Antoigné seulement quinze lances et vingt ou vingt cinq arquebusiers et attendit à Fresnay tous ceux du party[3] qui voulurent se ranger auec luy.

Là se rendit Monsieur... de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny, le sieur de Rabodanges, beau frère du seigneur de Mimbré, le sieur de Saincte

[1] Guillaume de Brezé, surnommé Poisson, abbé de Chaloché.
[2] Au Maine.
[3] Tous les huguenots.

Digitized by Google

Marie d'Agneaux, et plusieurs autres qui partant de Fresnay s'acheminèrent à Laval où ils devoient rencontrer le sieur d'Andelot avec les trouppes de Bretagne et d'Anjou, et de la Basse-Normandie[1] : mais ne le trouvant, passa outre, pour aller le prendre au passage de la rivière de Loyre, et arriva mondict sgr de Lauardin à *Beauffort en Vallée*, attendant des nouvelles dud. seigr d'Andelot.

Comme il sortait du disner[2], et les chevaux à peine avoient repeu, on cria, allarme ! et arriva quelques fugitifs qui asseurèrent monsieur d'Andelot estre au combat et fort engagé par monsr de Martigues[3] et en danger d'estre mort ou pris. On sonne à cheval, et sortit-on aux prairies en bataille marchans en bon ordre droit au quartier de M. d'Andelot qui estoit à Saint Mathurin des Rosiers[4]. Là se rencontrèrent le sieur de Bressault[5] avec sa cornette, le sieur de Sey, normand, lieutenant du comte de Choisy, Monsieur le vidame de Chartres qui n'avoit que son train. Il fut resolu de combattre ce qui se trouueroit deuant eux et prierent tous effectivement monsieur de Lauardin de commander pour l'heure, eux tous, ce qu'il accepta à leur requeste.

Separant donc ses gens de pied sur la main gauche, il les bailla à conduire à un soldat normand appellé Lagarde,

[1] Au nombre de 6,000 ; voir l'*Histoire du protestantisme en Normandie*.

[2] Le 14 septembre (Conf. l'abbé Pletteau : *Annales ecclésiastiques*, *Revue de l'Anjou*, 1880, tome II, pp. 222-223).

[3] Sébastien de Luxembourg, gouverneur de Bretagne, sieur de Martigues.

[4] Faut-il lire ici « entre Saint-Mathurin et les Rosiers », c'est-à-dire vers le lieu de la Menitré, situé sur la Loire, à 4 kilomètres de Saint-Mathurin, à 7 kilomètres des Rosiers et à 6 kilomètres 500 de Beaufort ? La commune toute récente de la Menitré a été formée de territoire appartenant aux Rosiers et à Saint-Mathurin. Louvet, dans son *Journal* publié par la *Revue d'Anjou et du Maine*, dit que c'est à Saint-Mathurin que, le 15 septembre 1568, les huguenots furent mis en déroute par le sieur de Martigues.

[5] Sur René de la Rouvraye, dit le diable de Bressault, voir l'intéressant travail de M. André Joûbert, *Etudes sur les Misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècles*, 1886, in-8°. Voir aussi Haag, *La France protestante*.

Digitized by Google

à la faueur des fossez et saulayes qui sont dans les prairies entre la ville de Beauffort et ledict lieu des Rosiers, luy ordonnant ce qu'il avoit à faire, et marcha avec sa cavallerie, ordonnant au sieur de Bressault, qui connaissoit le pays, de jetter dix coureurs deuant pour auoir advis de ce qu'ils apprendroient.

Tout incontinent, ou peu après, les coureurs rapporterent qu'ils auoient veu des trouppes dans les prairies, et sans scauoir qui ils estoient.

Mondict sieur de Lauardin fist sonner, armet en teste, et marcher fort serré. On fut asseuré que c'estoit Monsieur d'Andelot qui, de sa part, auoit eu allarme des nostres. Ayant de plus près descouuert les casaques blanches, il s'aduança vers Monsieur de Lauardin auquel ayant donné le bon soir, il le pria de mettre promptement cinquante bons arquebusiers de ceux de Lagarde, sur la levée qui estoit prochaine et audict seigneur de Lauardin, de se mettre à leur queüe et marcher, en toute diligence, après le sieur de Martigues qui de sa part passoit en fort grand haste pour gaigner Saumur : mais il estoit desjà trop aduancé, et se sauva ayant faict un affront assez grand aùdict sieur d'Andelot tenu en son temps pour un des grands capitaines de la France[1]. Et ledit sieur de Martigues, se mit en euident péril sans avoir fait autre chose que passer et perdre partie de son bagage sur la levée pour ne pouuoir marcher en pareille diligence. Ce faict, fut ordonné chacun retourner, pour ce soir, en son quartier, et le lendemain au matin estre en bataille auec les trouppes au bord de la levée.

Monsieur de Lauardin et les siens retournerent à Beauffort, où la nuit arriua le comte de Montgommery[2] auec une

[1] La troupe de Martigues perdit 20 hommes, en tua 80 à l'ennemi, faillit prendre messire d'Andelot, le capitaine de la Noue, et arriva le soir même à Saumur, hors d'haleine et victorieuse (l'abbé Pletteau, *loc. cit.*)

[2] Montgoméry, meurtrier de Henri II dans un tournoi.

Digitized by Google

bonne trouppe qui s'accommoda auec ses amis[1]. Le lendemain au matin furent au lieu ordonné pour passer[2]. Monsieur de Lauardin passa entre le sieur de Mimbré et le sieur de Posset, Monsieur de Tucé, son fils, entre les s^rs de l'Antonniere et de Marcilly qui estoient domestiques de Monsieur son père. Et tout le reste, trois à trois, et près à près. Ce passage fut fort estrange, et ne se trouve qu'auparauant ne depuis on y ayt passé. L'on rencontra le lendemain monsieur l'admiral[3] qui venoit au devant de son frère monsieur d'Andelot, bien accompagné de cauallerie. Tout se joignit auec le prince de Condé et estant tous ensemble resolurent qu'ils attaqueroient Nyort, ce qu'ils firent, et le prirent, et les places d'enuiron. Puis passerent en Sainctonge et Angoulmois, prindrent Angoulesme[4] et réduisirent le pays en leur obéissance... [5] »

[1] Un membre de la même famille de Beaumanoir de Lavardin fut comte de Beaufort. C'est Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, seigneur de Malicorne, etc., gouverneur du Maine, Perche et Laval, en 1633, qui avait épousé Marguerite de la Baume, fille de Rostang, comte de Suze, dont il eut l'évêque du Mans et une fille Magdelaine, mariée à René de Froulay, comte de Tessé (Moréri. *Diction. hist.*, éd. de 1707, tome I^er, p. 544).

[2] Ce passage de la Loire eut lieu, d'après le *Journal* de Louvet, « au droict de S. Rémy et S. Maur (qui est encore en face du bourg actuel de la Menitré), du côté du Poitou, et il s'en noya beaucoup, dit-il, et lesquels laissèrent beaucoup de bagages dont les habitants s'emparèrent. »

[3] L'amiral de Coligny.

[4] « Et allèrent tous lesdits huguenots à Nyort et à Angoulême qu'ils pillèrent », dit Jean Louvet (*Journal* publié en 1854 dans la *Revue de l'Anjou*, tome I^er, p. 289, d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers. Cf. de Thou : *Histoire de France*, livre XLIV, ch. 8. — *Agrippa d'Aubigné*, tome I^er, p. 264. — *Mém. du cap. de la Noue*, ch. XIX, etc.

[5] Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque du prytanée militaire de La Flèche (E, 289), provenant de la bibliothèque du colonel de la Chastre et intitulé : « *Coppie d'un vieil manuscrit faict par le sieur « de Marcilly au sujet de l'illustre Maison de Beaumanoir de « Lauardin addressé à Monseigneur le mareschal de Lauardin par « ledict s^r et recouuert par François Turquais presbtre, curé de « Breette*[6]... *et par luy transcrit, 1674.* » Dédié au maréchal de Lavardin, ce manuscrit avait été fait pour prouver la noblesse du maréchal, nommé chevalier du Saint-Esprit par Henri III.

[6] Près du Mans.



Digitized by Google

*1793. — Les Bleus et les Blancs au siège d'Angers.*

La lettre suivante, écrite par le district de Baugé, aux officiers municipaux de Bauné, pendant la Terreur, montre, mieux que bien d'autres déclamations intéressées, quelles étaient les passions qu'on excitait dans les campagnes de l'Anjou, pendant la guerre civile : il ne s'agit point ici de roi ni de république, il s'agit des intérêts personnels du paysan. On ne lui dit pas : Va te battre contre les ennemis de la république ; on lui dit : Si tu laisses les Vendéens s'emparer d'Angers, ils viendront faire tes récoltes et enlever tes moissons.

Voici ce document, bien propre à éclairer d'une vive lumière certaines légendes :

Baugé, le 28 juillet 1793.
L'an 2e de la République.

CITOYENS,

L'ennemy est aux Ponts-de-Cez, il y est retranché, déjà il a tenté de se porter sur Angers, mais il a été repoussé par les citoyens de cette ville, malheureusement ils ne sont pas en assez grand nombre en ce moment pour résister longtemps aux entreprises des ennemis qui se préparent à s'emparer de la ville d'Angers.

Le département nous demande avec instance de puissants secours, déjà le district de Châteauneuf a volé à son secours avec 7 ou 800 hommes.

Le projet de ces brigands est de s'emparer d'Angers pour venir de suitte faire eux-mêmes la récolte dans nos campagnes et emporter nos bleds et nos moissons dans leurs... (déchirure).

Ce malheur est le plus grand que nous puissions éprouver, nous ne pouvons l'éviter qu'en nous portant de suitte sur Angers, soit avec nos fusils, brocs, piques ou faulx, nous vous invitons à rassembler sur-le-champ le plus de monde que vous pourrez et le faire partir de suitte pour Angers par le chemin le plus court en vous observant de faire porter du pain pour quelques jours si cela se peut.

Les administrateurs du directoire du district de Baugé :

LÉONARD, CAUVOT, C. A. HARAN.

Joseph DENAIS.

*(A suivre)*

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# LE THÉATRE D'ANGERS

*(suite)*

---

## APPENDICE

### II

### PIÈCES INÉDITES REPRÉSENTÉES SUR LE THÉATRE D'ANGERS DE 1825 A 1888.

Nous donnons ici, à titre de curiosité, la liste des pièces de théâtre inédites qui ont eu leurs premières représentations sur le théâtre d'Angers, depuis 1825, date à laquelle nous avons interrompu notre étude, jusqu'à nos jours. Nous avons cru devoir comprendre dans cette liste, avec les dates de leurs premières représentations sur le même théâtre, les titres de quelques autres pièces, œuvres d'auteurs angevins, qui avaient déjà été jouées auparavant à Paris telles que les drames du poète Dallière.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète. Les titres de quelques pièce sont pu nous échapper, les journaux qui nous ont servi à dresser cet état ne fournissant pas toujours sur les pièces annoncées ou sur leurs auteurs des renseignements suffisants.

I. — *Le jeune peintre ou le système de Lavater*, vaudeville nouveau, par une dame d'Angers, représenté le 20 décembre 1828.

Digitized by Google

II. — *M. Dupé ou la promenade nocturne*, comédie-vaudeville en deux actes, par un habitant d'Angers, représentée le 22 décembre 1828.

III. — *Une journée au cabaret*, vaudeville en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 21 février 1836 [1].

IV. — *Caroline ou l'incendie*, drame en vers, en quatre journées, par M. Julien Dallière, représenté le 16 février 1837 [2].

V. — *Ginevra ou la peste à Florence*, drame en cinq actes et en prose par François Grille, représenté le 7 juin 1838 [3].

VI. — *Jacques et Gervaise ou la femme du réfractaire*, vaudeville en un acte, par M*** (Eugène Bonnemère), représenté le 8 septembre 1843 [4].

VII. — *Angers sur la sellette*, Revue de l'année 1843, Bêtise en un acte, mêlée de couplets, par M. Eugène Bonnemère, représentée le 30 décembre 1843 [5].

VIII. — *Les premiers fiacres*, vaudeville en un acte, par Eugène de Dinant (Bonnemère), représenté le 3 janvier 1844 [6].

IX. — *André Chénier*, drame en trois actes et en vers, par M. Julien Dallière, représenté à Angers le 3 juillet 1844 [7].

[1] Cette pièce, dont le manuscrit autographe est conservé aux archives départementales, était l'œuvre d'un ancien tisserand devenu cabaretier, M. Pierre Blanchard, auteur d'un volume de *Fables en vers* publié l'année précédente (Angers, Launay-Gagnot, in-8° de 300 pages).

[2] Cette première œuvre du poète Dallière paraît n'avoir pas été imprimée. On en trouvera une des principales scènes reproduite dans le numéro du journal de *Maine-et-Loire* portant la date du 21 février.

[3] Imprimé à Angers, Cosnier-Lachèse, et Paris, Barba, in-8° de XII-67 pages, avec une dédicace au Préfet de Maine-et-Loire, M. Gauja.

[4] Imprimé à Angers, Cornilleau et Maige, 1843, in-8° de 48 pages.

[5] Imprimée à Angers, Cornilleau et Maige, in-12 de 35 pages, avec cette épigraphe : « *Le Maire en permettra la lecture à sa ville.* »

[6] Cette pièce, déjà jouée à Paris, a été imprimée (in-8° de 53 pages), sans doute chez Cornilleau et Maige. Le titre de l'exemplaire conservé à la bibliothèque d'Angers a été déchiré.

[7] Ce drame, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 27 décembre 1843, eut six représentations successives, avec M. Bouchet dans le rôle d'André Chénier qu'il avait créé à Paris. Cette pièce a été imprimée à Angers, Cosnier et Lachèse, 1844, in-8° de 64 pages.

Digitized by Google

X. — *Dolorès ou Carlistes et Christinos*, vaudeville en un acte, par Eugène Bonnemère, représenté le 15 décembre 1844 [1].

XI. — *Joseph Haydn ou la Tempête*, opéra-comique en un acte, musique de Charles Hetzel, paroles de M. Eugène Bonnemère, représenté le 26 décembre 1844.

XII. — *Le mariage de Rigolette*, tableau d'intérieur en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 2 décembre 1845 [2].

XIII. — *Le fou par amour*, scène lyrique en un acte, imitée d'une ballade allemande, musique de M. Hetzel, paroles de M***, représentée le 1er janvier 1847.

XIV. — *L'Accusé*, drame en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 9 décembre 1847 [3].

XV. — *Napoléon et Joséphine*, drame en cinq actes et en vers, par M. Julien Dallière, représenté le 28 février 1849 [4].

XVI. — *Les tribulations d'un Parisien ou comment on se débarrasse d'un futur*, vaudeville en un acte, par un amateur d'Angers, représenté le 30 janvier 1851.

XVII. — *Discours d'ouverture en vers*, par un amateur d'Angers, prononcé le 27 septembre 1851, pour les débuts de la troupe d'opéra.

XVIII. — *Cimarosa*, opéra-comique en un acte, musique de M. Hetzel, paroles de M. Victor Delahaye, représenté le 27 avril 1854.

XIX. — *La rue Beaudrière n°..... à Angers*, comédie en un acte, mêlée de couplets, par un amateur, représentée le 19 juin 1857 [5].

[1] Imprimé à Angers, Cosnier et Lachèse, in-12 de 56 pages.
[2] Déjà représenté à Paris, sur le théâtre des Délassements-Comiques.
[3] Œuvre d'un acteur de la troupe, d'après le journal de *Maine-et-Loire*.
[4] Joué par Geffroy du théâtre Français et Mme Perrier-Lacressonnière du théâtre Historique, alors en représentations à Angers. Ce drame, joué pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu, le 10 septembre précédent, a été imprimé, à Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°.
[5] Le journal de *Maine-et-Loire* a publié, dans ses numéros des 13 et 15 mai 1857, un *Proverbe* en un acte, œuvre d'une Dame d'Angers, qui a pris le pseudonyme d'Octave Marcilly. Le même journal, dans

Digitized by Google

XX. — *Les avocats de leur cause*, comédie en un acte, par M. Émile Mark, représentée le 12 avril 1858 [1].

XXI. — *Le Roi René*, drame historique en trois actes, dédié à MM. les abonnés du théâtre d'Angers, par M. Émile Mark, représenté le 29 mai 1858.

XXII. — *La Saint-Sylvestre à Angers*, revue de l'année 1858, en deux tableaux, par M. Maurice Guinhut, représentée le 2 janvier 1859.

XXIII. — *Les Sires de Durtal ou l'Anjou au XV^e siècle*, drame nouveau en cinq actes, par M. Frédéric Hemma, représenté le 26 mai 1862 [2].

XXIV. — *Le mariage de Jeanne*, comédie en deux actes, par M. Alfred Jubien, représentée le 9 janvier 1864 [3].

XXV. — *La femme du Bourreau*, comédie en un acte, par M. Alfred Jubien, représentée le 6 avril 1864 [4].

XXVI. — *Rose Deschamps ou le rêve d'une grisette*, historiette en un acte, mêlée de chant, avec épilogue, par M. Édouard Trouessart, représentée le 30 avril 1864 [5].

XXVII. — *Pour un soufflet*, comédie-vaudeville en un acte, par Lucien Huard, représentée le 7 mars 1864 [6].

XXVIII. — *Prologue en vers*, pour l'inauguration, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber, par M. Célestin Port [7].

XXIX. — *La famille de Grandlieu*, comédie en un acte,

son numéro du 31 mai, annonce la prochaine représentation de ce Proverbe, sous le titre de *Dire et faire*, mais nous n'avons rencontré aucune trace de cette représentation.

[1] Imprimée à Angers, Cosnier et Lachèse, in-12 de 32 pages. L'auteur de cette comédie était un acteur de la troupe, qui, depuis, après avoir été attaché au théâtre de l'Odéon, est devenu directeur du théâtre d'Angers, en 1874.

[2] Le 16 avril 1863, on joue au théâtre d'Angers l'*Auberge de la Côte d'Or*, pièce en un acte, de M. Paul Roche, un des acteurs; mais les journaux ne disent pas que cette pièce soit inédite.

[3] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 54 pages.

[4] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 38 pages.

[5] Imprimée à Angers, J. Lemesle, in-8° de 68 pages.

[6] Imprimée à Angers, J. Lemesle, in-12 de 64 pages.

[7] Imprimé à Angers, Lemesle frères, in-8° de 8 pages.

Digitized by Google

par M. Alfred Jubien, représentée le 16 janvier 1866, sur le théâtre Auber [1].

XXX. — *Les Angevins ou Bussy d'Amboise*, grande pièce historique en cinq actes, précédée de *un Revenant au seizième siècle*, prologue, par M. Eugène Gasté, représentée le 15 février 1866, au cirque d'Angers, qui avait remplacé la salle de la place du Ralliement, brûlée dans la nuit du 5 novembre 1865.

XXXI. — *Angers à vol d'oiseau*, revue locale en cinq actes et neuf tableaux, par MM. Albert Laporte et Ernest Rigodon, représentée le 19 juin 1849, au cirque-théâtre.

XXXII. — *Demandez le programme de* 1878, revue de nouvel an en quatre tableaux, représentée le 1er janvier 1870.

XXXIII. — *Prologue en vers*, pour l'inauguration du théâtre d'Angers, le 11 novembre 1871, par M. Henri Jouin.

XXXIV. — *Le notaire de Pontaven*, comédie en quatre actes, par M. Édouard Trouessart, représentée le 24 mars 1873.

XXXV. — *Le Lieutenant manchot, ou Amour, Devoir, Patrie*, comédie en trois actes, par un amateur d'Angers (Gaston la Perrière), représentée le 6 mars 1873, au théâtre national du Cirque [2].

XXXVI. — *Prologue d'ouverture*, poésie de M. Émile Mark, récitée, le 29 septembre 1874, pour l'ouverture de la saison théâtrale [3].

XXXVII. — *La branche de genêt*, opéra-comique en un acte, musique de M. Febvre, paroles de M. Jules Rogeron, représenté le 30 mars 1875 [4].

XXXVIII. — *L'assassin par humanité ou srevne'l à emard*

[1] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 43 pages.

[2] Cette pièce a été reprise le 8 mai 1887, au même théâtre, sous le titre légèrement modifié de *Amour, Devoir, Patrie ou Fernand Marceau*.

[3] Cette poésie du nouveau directeur du théâtre a été reproduite dans le numéro du journal de *Maine-et-Loire* portant la date du 30 septembre.

[4] Imprimé à Angers, Barassé, in-12.

Digitized by Google

*nu*, (un drame à l'envers), grand scandale au théâtre du Cirque, innovation tragi-bouffonne, par un amateur, représentée le 13 février 1876, au théâtre national du Cirque.

XXXIX. — *Rosita*, opéra-comique en deux actes, musique de M. Edmond Weber, paroles de M. Longchamps, représenté le 24 février 1876 [1].

XL. — *Le Paludier du Bourg de Batz*, opéra-comique en deux actes, musique de M. Febvre, paroles de M. A.-F. Tanguy (Verrier), représenté le 30 mars 1876 [2].

XLI. — *En avant et en reculée d'Angers*, grande revue locale historique, comique et anecdotique, pièce en cinq actes, un entr'acte et onze tableaux, représentée le 4 mars 1876.

XLII. — *Mes débuts dans ma chambre*, comédie-vaudeville inédite, représentée le 16 juillet 1876 au théâtre national du Cirque.

XLIII. — *Ce qui manque à l'exposition d'Angers*, actualité inédite en un acte, précédée d'un prologue, par un amateur d'Angers, représentée le 5 juin 1877.

XLIV. — *L'amour tue l'amitié*, comédie en deux actes et en vers, par M. Levat, représentée le 30 mars 1878 [3].

XLV. — *Le Lierre*, proverbe en un acte, par M. Tanguy (Verrier), représenté le 30 mars 1878 [4].

XLVI. — *Le Roi René d'Anjou*, grand drame local historique, à grand spectacle, par M. Henri Jagot, représenté le 5 mars 1882, au théâtre national du Cirque.

XLVII. — *Le singe*, comédie en un acte, par M. C..., représentée le 27 février 1883.

XLVIII. — *Le Trésor*, opéra-comique en un acte, paroles de M. François Coppée, musique de M. Charles Lefebvre, représenté le 28 mars 1883.

[1] Œuvre de deux Alsaciens. Le livret de cet opéra n'a pas été imprimé.
[2] Imprimé à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-12 de 71 pages.
[3] Imprimée à Angers, Germain et G. Grassin, in-8° de 52 pages.
[4] Imprimé à Angers, Germain et G. Grassin, 1878, in-8° de 42 pages.

Digitized by Google

XLIX. — *Pierre le Grand*, drame en cinq actes et six tableaux, par M. Henri Jagot, représenté le 27 décembre 1883, au théâtre national du Cirque.

L. — *L'épée du Roi*, opéra en deux actes, paroles de M. Armand Silvestre, musique de M. Arthur Coquard, représenté le 21 mars 1884.

LI. — *Les spirites*, comédie en un acte, par M. Henri Jagot, représentée le 15 octobre 1885 [1].

LII. — *La dernière station*, comédie en un acte par M. Joanne-Magdeleine, représentée le 20 décembre 1886 [2].

LIII. — *Le XI^e Léger, ou la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne*, drame local inédit, par M. L. Saint-Mandé, représenté le 13 mars 1887, sur le théâtre national du Cirque [3].

LIV. — *Les deux pêcheurs et la belle-mère*, opérette-bouffe en un acte, paroles de M. Verrier, musique de M. Laffage [4].

LV. — *L'Usurier de la rue du Bac*, comédie en un acte, par M. Gaston la Perrière, représentée le 8 mai 1887, au théâtre national du Cirque.

LVI. — *Angers par-ci par-là*, opérette-revue en quatre actes et neuf tableaux, paroles de M. Gaston la Perrière, musique de M. Laffage, représentée au grand théâtre le 18 mars 1888.

E. Queruau-Lamerie.

[1] Imprimée à Angers, Dedouvres, in-8°.
[2] Cette pièce, indiquée sur l'affiche comme inédite, aurait été représentée précédemment à Alby.
[3] Œuvre d'une dame, d'origine étrangère, qui a écrit dans plusieurs journaux d'Angers.
[4] Le livret a été imprimé à Angers, Germain et G. Grassin (Paris Tresse et Stok), in-8° de 32 pages.

FIN

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin

Nous avions, il y a deux ans à peine, la triste mission d'esquisser, dans cette *Revue*, la délicate et sympathique figure de Charles-Arthur Loir-Mongazon. Déjà, de son côté, Hervé-Bazin avait parlé de notre ami commun en termes éloquents et émus. Rien ne faisait prévoir alors que le brillant orateur succomberait bientôt, terrassé à son tour par les étreintes d'un mal foudroyant! Plein de force et de vie, il s'épanouissait dans tout l'éclat de son remarquable talent. Dévoré du zèle de l'apôtre, il se dépensait sans compter, au service des nobles causes dont il s'était constitué le champion ardent et convaincu. Professeur, écrivain, orateur politique, conférencier, journaliste, président de comités, il était toujours sur la brèche, prêt à défendre, avec une infatigable ardeur, dans le livre, la brochure, le journal, les intérêts menacés de l'Église et de la société chrétienne. Le vaillant athlète est tombé victime de ce rude et continuel labeur. La terrible nouvelle de cette fin prématurée se répandait le 8 janvier dans notre cité, où il comptait tant d'amitiés fidèles, et faisait tressaillir douloureusement les cœurs généreux. Il était vraiment digne de l'estime et de l'admiration de tous, cet intrépide lutteur, qui s'est éteint à peine âgé de quarante-deux ans, au moment où il semblait appelé encore à la direction de tant d'œuvres fécondes, de tant de créations utiles, de tant d'entreprises considérables.

Ferdinand-Jacques Hervé, né à Rousson, commune de Brain-sur-l'Authion, le 11 juin 1847, perdit son père à l'âge de huit ans. « Il restait à lui et à son frère, plus jeune, une mère intelligente et foncièrement chrétienne, dont les pieux exemples et les conseils devaient développer ses heureuses qualités. » Après avoir suivi les cours du Lycée d'Angers, où

Digitized by Google

il fit d'excellentes études, il fut reçu, en 1865 et 1866, bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences. Bientôt licencié en droit, il obtint le diplôme de docteur en droit de la Faculté de Paris, le 29 mai 1873. Il avait eu une deuxième mention de droit romain au concours pour le prix Beaumont.

L'étude sérieuse du droit l'avait préparé à l'examen approfondi des questions sociales. Il rassemblait déjà les éléments de ses différentes publications relatives à l'économie politique et destinées, plus tard, à guider les esprits désireux de rechercher la véritable solution des problèmes redoutables qui agitent le monde du travail à notre époque. « Il fut dès lors « acquis, selon une belle parole, à ces doctrines vivifiantes « qui voient, dans la mise en pratique du Décalogue et de « l'Évangile, le remède aux maux dont souffrent les sociétés « modernes », car il s'était aperçu « que notre pays, oublieux de l'origine et des traditions de la civilisation chrétienne, était dévoyé. » Son chemin était dès lors nettement tracé, il le suivit sans hésiter, avec la ferme résolution de ne jamais abandonner la voie où il venait de s'engager.

Le 9 août 1869, Hervé-Bazin voyait se réaliser le rêve doucement caressé depuis plusieurs années. Il entrait, par son mariage avec M^lle^ Marie Bazin, dans une des plus honorables familles de notre ville, où les dons du cœur et de l'esprit semblent héréditaires. Son bonheur domestique fut complet. Il avait trouvé une compagne digne de partager ses hautes inspirations, de le comprendre et de le seconder dans l'accomplissement de sa glorieuse mission. Il vit peu à peu naître et grandir autour de lui de nombreux enfants, dont la vive intelligence et les aimables qualités faisaient la joie et l'ornement de ce foyer béni. Il espérait vivre assez longtemps pour former ces jeunes âmes aux pratiques de la vertu, pour leur inculquer ses idées et ses principes. Dieu, dont les desseins sont impénétrables à nos faibles regards, en a décidé autrement. Il a rappelé à lui l'ouvrier de la première heure, qui l'avait si courageusement servi, afin de lui donner la récompense promise à ses élus.

Quand l'illustre prélat qui dirige notre diocèse avec une si magistrale autorité voulut renouer la chaîne des traditions historiques et restaurer notre ancienne Université, Hervé-Bazin fut chargé, en 1875, d'enseigner la procédure aux étudiants de la Faculté catholique de droit d'Angers. Nul n'était mieux

Digitized by Google

préparé que lui pour l'exercice de cette importante fonction. Il s'en acquitta avec le soin et la conscience dont il avait donné tant de preuves. Les élèves se pressaient autour de sa chaire, avides d'écouter ses savantes leçons et de profiter de ses utiles conseils. Il était considéré, avec juste raison, comme l'un des meilleurs jurisconsultes catholiques, l'un des plus savants docteurs en droit et l'un des plus énergiques partisans de la décentralisation provinciale. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Traité élémentaire d'économie politique*, contenant les principes généraux, l'étude de la législation économique et les statistiques officielles ; *Notions élémentaires d'économie politique*, rédigées conformément au programme des études pour les classes de philosophie ; *Les trois Écoles en économie politique*. Il publia aussi, entre autres brochures, *les Banques populaires, fondées en France par les catholiques depuis 1878*. Son *Traité élémentaire d'économie politique* a été traduit en espagnol. C'est en 1878 qu'Hervé-Bazin fut nommé professeur d'économie politique. Il assista à tous les congrès catholiques, où il prit la parole avec un succès sans cesse renouvelé.

Notre ami se plaisait à se délasser de ses austères travaux dans le culte des lettres. Son premier article, qui remonte à 1870 et qui fut inséré dans la *Revue de l'Anjou*, est intitulé *M. de Montalembert*. Il voulait raconter brièvement cette glorieuse existence entièrement « consacrée, dit-il, à la religion et à la liberté ». « Pour nous, écrivait-il, qui trouvons « dans le spectacle d'une telle vie les plus salutaires enseigne- « ments, nous ne pouvons mieux exprimer notre pensée qu'en « rappelant ce qu'il disait lui-même de Lacordaire : « Il est « mort, mais nous sommes tous frappés..., et nous gisons « autour de ce grand chêne tombé, quelques-uns écrasés, « d'autres déracinés, tous étourdis par sa chute. »

Il retraçait, en 1873 et 1875, dans ses *Souvenirs de voyage*, ses excursions en Bretagne, où il visitait tour à tour Concarneau, Quimperlé, Penmark, le Raz-de-Seins, décrivant d'une plume alerte et pittoresque les aspects changeants de la mer, les vieilles cités et les antiques églises, les calvaires vénérés, les menhirs encore debout, les paysages variés, les costumes et les mœurs de cette terre de granit, où les chênes étalent leurs puissantes ramures, où la foi religieuse brûle les cœurs de son ardente flamme. Il s'abandonnait au doux plaisir

Digitized by Google

d'admirer, d'étudier les usages de cette contrée poétique, qui a su conserver, en dépit du nivellement moderne et des envahissements d'une civilisation banale, quelques-uns des traits originaux et caractéristiques de sa physionomie primitive. Il allait le long des grèves ou sous les ombrages des sentiers fleuris, évoquant les souvenirs des temps héroïques, regardant le soleil se coucher lentement dans la pourpre et l'or ou récitant les vers du chantre de *Marie*. Parfois, il s'arrêtait pour écouter les voix populaires qui redisaient les mélancoliques légendes du passé. « Quels étonnants problèmes, s'écriait-il, « cachent toutes ces côtes bretonnes ! Ne portons pas une « main téméraire sur les traditions naïves, qui expliquent, à « leur façon, ces destructions mystérieuses, et attendons, « pour nous prononcer, que le voile soit tout à fait levé, s'il « doit l'être un jour. »

Désireux de montrer, dans un parallèle saisissant, les deux sociétés, « celle que l'Église avait façonnée pendant des siècles et celle de la Révolution, » il publia, en 1882, les *Mémoires et récits de François Chéron*, dont notre *Revue* avait reproduit plusieurs chapitres. François Chéron, successivement membre du Conseil secret de Louis XVI au 10 août, commissaire du roi Louis XVIII, près le Théâtre-Français, de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique littéraire sous la Restauration, avait été mêlé à presque tous les événements importants de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Ce livre est orné de plusieurs portraits et complété par des lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration tels que Victor Hugo, Lacretelle, Passeval-Grandmaison, Andrieux, Quatremère de Quincy, Ancelot, Viennet, etc. Il nous initie aux mœurs des classes bourgeoises sous l'ancien régime et contient des détails nouveaux sur la société littéraire, le théâtre et la Révolution. La lecture de ces pages écrites d'un style sobre, élégant et aisé, est à la fois attrayante et instructive.

Hervé-Bazin avait en outre commencé, en collaboration avec M. Gasté, son confrère du barreau, une suite d'études historiques et techniques sur les *Grandes Industries de l'Anjou*, qui demeure inachevée.

Enfin, l'infatigable travailleur dédiait, en 1887, à S. S. Léon XIII *les Grandes Journées de la Chrétienté*. Il démontrait « que, dix fois au moins, dans les journées du Pont-

Digitized by Google

« Milvius, de Tolbiac, de Poitiers, de Pavie, de Jérusalem, de « Las-Navas, de Grenade, de Lépante, de Vienne et de Peter- « warden, la chrétienté a sauvé le monde de la barbarie « païenne, lombarde et turque. » Dans ces pages vraiment inspirées, l'auteur a su maintenir son style à la hauteur de son magnifique sujet et un souffle puissant anime le récit de ces glorieux combats. On entend le galop foudroyant des coursiers, le fracas terrible des armes, les mâles accents des trompettes guerrières, tandis que les oriflammes aux couleurs éclatantes et les superbes étendards frissonnent au vent. Il est bon que les immortels souvenirs de ces luttes épiques soient rappelés aux générations oublieuses des admirables services rendus à l'Europe par les pontifes qui ont sauvé la civilisation chrétienne. C'est en évoquant l'image grandiose de ces épopées sublimes que l'on fait aimer l'Eglise. Depuis deux ans, l'auteur était décoré de la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, qui lui avait été décernée le 29 février 1885.

Persuadé, avec raison, que, seul, le rétablissement de la Monarchie traditionnelle et chrétienne peut rendre à notre pays, si profondément troublé par tant de révolutions successives, l'ordre et la liberté, Hervé-Bazin développa et commenta, dans de nombreuses conférences ou réunions, le programme fécond de la royauté restaurée. Sa parole, « à la fois profonde et incisive, substantielle et mordante, sobre et chaleureuse », excitait un généreux enthousiasme chez ses auditeurs et soulevait d'unanimes applaudissements. Le journaliste continuait, avec un succès incontesté, l'œuvre de l'orateur. Ses articles dans l'*Anjou*, dont il fut le rédacteur de 1883 à 1887, resteront comme un modèle de polémique à la fois élevée et vigoureuse. Ses confrères de province les reproduisaient souvent et contribuaient ainsi à propager les doctrines du valeureux écrivain. En juillet 1882, il avait publié *La Monarchie selon le programme du roi*. La cause de la Royauté nationale et héréditaire a perdu en lui un de ses plus actifs et de ses plus fidèles soutiens.

Son rôle dans la création des Cercles catholiques d'ouvriers et dans le développement des corporations ne fut pas moins important. Les idées de M. le comte de Mun avaient rencontré dans Hervé-Bazin un fervent adhérent. « Soutenu par un « amour aussi profond qu'ardent des classes ouvrières, selon

Digitized by Google

« la juste remarque de M. Couscher de Champfleury, éclairé « par les enseignements du Chef infaillible de l'Eglise, il n'avait « rien à redouter des écueils où échouent les disciples de la « philosophie du XVIIIe siècle. Il savait le sens vrai de ces mots « chrétiens : de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, grands mots, « parce qu'ils expriment de grandes choses révélées à l'hu- « manité par le christianisme. » Son dévouement aux classes laborieuses était sans limite. D'octobre 1886 à la fin de 1888, il fut président du Comité d'Angers. Aussi le Comité général de l'Œuvre, pour reconnaître son zèle persévérant et son ardeur infatigable, venait de le nommer, au mois de décembre dernier, secrétaire de la zone de l'Ouest qui s'étend sur quatorze départements. Le signe honorifique de cette haute distinction, si bien méritée, a été déposé sur son lit de mort à côté de la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, dont, comme nous l'avons déjà dit, le Saint-Père l'avait précédemment honoré. Sa charité était inépuisable. Dieu seul a connu les services ignorés qu'il a rendus, les sacrifices onéreux qu'il s'imposait, toujours animé par la seule pensée de s'immoler pour les humbles et les petits. Son zèle pour les conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Louis, à l'Université, ne se lassait jamais. Sa piété était à la fois ardente et éclairée. Il était membre du tiers-ordre de Saint-François depuis 1883.

Le vote de ses concitoyens l'appela, en janvier 1881, à siéger comme monarchiste au Conseil municipal, où il prit bientôt une place importante. Il était écouté avec une scrupuleuse attention, quand il prenait la parole pour la défense des intérêts qui lui étaient chers. Il avait conquis l'estime et le respect de ceux qui ne partageaient pas ses idées. Chacun se plaisait à rendre hommage à la droiture et à la dignité de son caractère. Il a eu des adversaires politiques; nul n'a été son ennemi. Il fut réélu conseiller municipal en août 1886 et en mai 1888.

Son aménité constante, la sûreté de son commerce, sa fidélité à ceux qui le connaissaient et l'appréciaient depuis de longues années méritent d'être données en exemple. « L'amitié de pareils hommes, a dit M. Georges Pavie, est un « prix inestimable pour ceux que la Providence a placés dans « le rayon de leur destinée. L'amitié ! qui mieux que lui en a « compris les charmes et les devoirs ? » Ajoutons, pour com-

Digitized by Google

pléter ce rapide portrait, que l'austère penseur, le travailleur intrépide, avait aussi les aimables qualités de l'homme du monde. Il avait le goût des arts et, en particulier, celui de la musique, dont il goûtait en véritable connaisseur les souveraines beautés. Doué d'une voix sympathique, il prêtait volontiers le concours de son talent à toutes les œuvres dignes d'être encouragées. Ses ouvrages posthumes sont : *Les Grands Ordres et Congrégations de femmes*, qui vient de paraître, et *Le Jeune Homme chrétien*, qui sera publié prochainement.

La mort a frappé ce vaillant chrétien sans le surprendre. Sa vie entière n'avait été qu'une préparation continue à sa fin dernière. Ceux qui ont été admis dans son intimité, « qui ont pu voir avec quelle ferveur il aimait Dieu, en « servant les hommes, ne pouvaient s'empêcher de dire : « Voilà un saint ! » Puissent ces pieux souvenirs adoucir la cruelle douleur de sa digne compagne et des huit enfants qui pleurent, aujourd'hui, le meilleur et le plus dévoué des pères, si soudainement ravi à leur légitime affection ! Les exemples de cette belle vie, si bien remplie, resteront chers aux amis d'Hervé-Bazin qui garderont fidèlement son image gravée dans leurs cœurs. Ils sauront s'inspirer de cette noble mémoire pour aider ses successeurs à continuer l'œuvre commencée et à ne pas se laisser décourager par les difficultées semées sur la route de tous ceux qui veulent faire le bien.

Les obsèques d'Hervé-Bazin ont été empreintes d'un caractère vraiment religieux et saisissant. La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Laud, et l'absoute donnée par M. l'abbé Grimault, vicaire général. Une foule recueillie, où se mêlaient toutes les classes, tous les rangs et toutes les conditions sociales, se pressait dans l'église pour payer à notre cher défunt le tribut de leurs unanimes regrets et pour montrer que la ville entière s'associait à la douleur de sa famille et de ses amis. Autour du catafalque étaient déployées les bannières des corporations, celles de l'Université et celles des Cercles catholiques de notre ville. La musique corporative, créée par M. de Contades, a joué pendant l'office des morceaux funèbres et a pris au départ la tête du cortège. Elle s'est fait entendre également pendant le parcours. Le corbillard était couvert de couronnes. Le frère et les beaux-frères du

Digitized by Google

défunt conduisaient le deuil. Les cordons du poèle étaient tenus par M. André Joûbert, conseiller municipal, par M. Couscher de Champfleury, ancien magistrat, président des Comités des Cercles catholiques d'Angers, et par quatre professeurs de l'Université catholique. Des religieux et des ecclésiastiques suivaient en grand nombre. MM. les professeurs de l'Université catholique en robes, les étudiants de la Faculté libre de droit, les Dames patronnesses et les membres des Cercles catholiques d'ouvriers revêtus de leurs insignes, M. le Maire d'Angers et ses adjoints, ainsi que tous les membres de la minorité conservatrice du Conseil municipal et plusieurs de leurs collègues, précédaient la longue file de ceux qui avaient tenu à honneur d'accompagner Hervé-Bazin à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Couscher de Champfleury a retracé, dans un langage élevé, la vie sociale et chrétienne du défunt, dont M. Georges Pavie s'est attaché, ensuite, à louer les vertus privées et domestiques. Et nous, en adressant un suprême adieu à celui qui était notre intime ami, nous voulons nous rappeler les admirables paroles de saint Augustin qui sont l'objet constant des méditations des âmes chrétiennes. L'apôtre nous dit « de ne pas nous affliger sur ceux qui dorment, c'est-à-dire sur les morts qui nous étaient chers, comme s'affligent les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. »

Le 28 janvier, un service funèbre a été célébré dans la chapelle de l'Internat Saint-Clair, à l'Université, pour le regretté défunt. Après la cérémonie, M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, a prononcé un éloquent éloge du grand cœur qui avait tant aimé les âmes, l'Église et la Patrie !

∴

## M. le comte Édouard de Barthélemy.

Pour compléter les chroniques de l'année dernière, la *Revue de l'Anjou* doit l'hommage de son respectueux souvenir à M. le comte Édouard-Marie de Barthélemy d'Hastel, né à Angers le 21 novembre 1830, mort à Paris le 30 mai 1888. Fils de M. Claude-Hyacinthe de Barthélemy, qui fut préfet de Maine-et-Loire du 6 août 1830 au 17 janvier 1834, et frère de



Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy, M. le comte Édouard de Barthélemy se rattache à notre région angevine qui était l'objet de ses prédilections particulières. Successivement conseiller de préfecture, auditeur au Conseil d'État, secrétaire du Conseil du sceau et des titres, conseiller général de la Marne, il avait été décoré, en 1864, de l'ordre de Pie IX. Il était membre honoraire du Comité des travaux historiques et associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Il a rédigé un nombre considérable de mémoires historiques et archéologiques relatifs au département de la Marne. Son *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en 1789*, avait obtenu, en 1855, une mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce savant ouvrage résume les précédents travaux de l'auteur. Il fut complété par une importante série de notices sur les localités et les personnages illustres de la Champagne. M. Édouard de Barthélemy a également consacré de nombreuses études à d'autres sujets historiques, non moins variés qu'intéressants. Il a édité aussi les œuvres de *La Rochefoucauld*, de *Mme de Chantal*, de *Régnier*, etc. La longue liste, pourtant bien incomplète, de ses livres, publiée dans le *Polybiblion* du mois de juin 1888, donnera au lecteur une juste idée de l'étendue des connaissances de cet éminent écrivain.

M. Édouard de Barthélemy voulait bien nous faire l'honneur de nous compter au nombre de ses amis. Il avait publié, dans la *Revue de l'Anjou*, en 1881, un remarquable article sur la *Maison d'Anjou en Hongrie*, inspiré par la lecture du beau livre de M. Eugène Sayous. Il avait en outre rendu compte, dans notre recueil, en 1887, des *Généraux et Chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie*, « véritable monument, dit-il, élevé à la gloire de nos grands héros de l'Ouest au temps néfaste de la Révolution. » « L'Anjou, nous écrivait-il alors, m'est toujours resté cher. » Ajoutons, en terminant, qu'il était chargé de rendre compte, dans le *Soleil*, des ouvrages composés par les historiens de la province et que sa critique savait être à la fois éclairée et bienveillante. Étranger à tout sentiment de jalousie mesquine et de rivalité envieuse, cet esprit généreux aimait à encourager les efforts des jeunes travailleurs, qui trouvaient en lui un guide aussi sûr que dévoué. Nous sommes donc heureux de lui rendre ici le témoignage affectueux de notre sincère gratitude.

Digitized by Google

## Le Comte de Bonneau-Avenant.

Le 22 janvier s'est éteint à Nice, après quelques jours de maladie, un élégant écrivain, que son mariage rattachait étroitement à l'Anjou. Louis-Alfred Bonneau, qui devait plus tard être créé chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre et comte héréditaire romain, par bref de Sa Sainteté Léon XIII, du 4 février 1881, en récompense des services rendus par lui et par ses prédécesseurs à l'Église, naquit à Niort le 23 mars 1823. Sa famille, originaire du Poitou, a de nombreuses alliances dans le pays et sa généalogie est établie depuis l'an 1400. Plusieurs de ses ancêtres ont occupé dans l'échevinage et dans la magistrature des fonctions importantes, qui conféraient la noblesse. Le chef de la branche dont il descendait, Jacques Bonneau, seigneur de Maintru et de Lange, lieutenant criminel au siège royal de Saint-Maixent, fit enregistrer, en 1696, les armes des Bonneau : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une fontaine d'argent*, dans l'Armorial général de France.

Après avoir fait presque toutes ses études à Paris, il y séjourna souvent et devint l'hôte assidu des salons les plus choisis où l'on savait apprécier son amabilité et son esprit. Sa tournure distinguée, ses traits d'une régularité parfaite, son profil de médaille romaine attiraient l'attention générale. Il put voir encore le salon de Mme Récamier à son déclin. Le Dieu, vieilli et infirme, y trônait toujours, parlant peu, entendant difficilement et concentrant toute la force qui lui restait dans le feu de son regard. M. de Bonneau fréquentait avec un plaisir tout particulier le salon du peintre Isabey, célèbre par les bals travestis où le luxe et la fantaisie se donnaient libre carrière. Il y connut une foule d'artistes, d'écrivains, d'acteurs et d'actrices renommés, tels que Madeleine Brohan, Déjazet, Alexandre Dumas père, exubérant de jeunesse et de gaîté, doué d'une verve intarissable, etc., etc.

Frappé par la beauté de sa physionomie, Duret lui offrit de faire son buste et utilisa très heureusement ses traits, d'une pureté remarquable, dans l'exécution de l'une des figures qui ornent un monument funèbre dû au ciseau de ce statuaire.

C'est en 1846 que M. le comte de Bonneau épousa sa cousine-germaine, Mlle Laure-Avenant, et devint par ce mariage le beau-frère de M. Segris, qui fut ministre sous l'Empire.

Digitized by Google

Administrateur du bureau de bienfaisance d'Angers, il contribua, pendant de longues années, au soulagement des malheureux. Il prit également une part active à l'installation des fourneaux économiques et s'occupa avec zèle du fonctionnement de cette utile institution. Avide de s'instruire, il apprit successivement l'anglais, l'italien et l'espagnol, qu'il parlait avec une singulière facilité. Il eut toujours le goût des voyages, car son intelligence, accessible au sentiment des sublimes productions de l'art et des merveilleux tableaux de la nature, y puisait des jouissances infinies. Il visita ainsi tour à tour l'Italie, son pays de prédilection, l'Autriche, l'Espagne et les bords du Rhin, dont il a laissé, dans sa correspondance intime, des descriptions variées et intéressantes.

Son premier volume date de 1866. C'est l'*Armorial des Maires de Niort, de 1307 à 1865*. Toutes les armoiries ont été dessinées par lui à la plume pour la gravure sur bois. Puis, le « désir de trouver dans le travail une distraction à de pénibles chagrins » lui donna l'idée d'écrire. Il avait découvert, dans les papiers de son grand'père, des notes manuscrites sur Mme de Miramion, née Bonneau de Rubelle. Il fit de nouvelles recherches et composa, pour un cercle d'amis d'abord, puis pour le public, en 1867, son remarquable ouvrage sur *Madame de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables* (*1629-1696*), qui fut couronné par l'Académie française en 1868. M. Albert Lemarchand a rendu compte, dans notre *Revue*, de cet excellent livre, dont la lecture, dit-il, ne laisse dans l'esprit que « de bons aromes et de saines impressions. » En 1871, une traduction anglaise, par Lady Herbert, en fut imprimée à Londres. L'Académie française récompensa ensuite, en 1879, un nouveau volume consacré à *La Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables* (*1604-1675*). Cette curieuse publication a aussi été analysée dans notre recueil par un critique compétent.

Le style du comte de Bonneau est vraiment digne des sujets que traite l'écrivain par sa fermeté, sa franchise exempte d'affectation, sa pureté et sa noble ordonnance. On voit que l'auteur s'est nourri avec soin de la lecture des maîtres classiques du XVIIe siècle qui étaient ses modèles préférés. Sa langue est toujours étudiée et châtiée. Très scrupuleux et très exigeant pour lui-même, il suivait les prescriptions fameuses de Boileau qui recommandait de remettre souvent l'ouvrage sur le métier.

Digitized by Google

La *Revue de l'Anjou* eut, en 1882, la bonne fortune de reproduire l'une des deux *Nouvelles andalouses* posthumes de Fernan Caballero que venait de traduire et publier M. le comte de Bonneau. Ce délicieux récit, l'un des meilleurs de l'illustre conteur, avait pour titre *Être de trop.* L'habile traducteur avait retracé, dans un savant ouvrage, *La vie et les œuvres* de la femme célèbre qui se cachait sous le pseudonyme transparent de Fernan Cabellero. Cette notice biographique sur la marquise de Arco-Hermoso fut très goûtée des lecteurs de France et d'Espagne. Notre écrivain avait aussi réuni les éléments d'une étude historique sur *Les neveux du cardinal de Richelieu*, dont le manuscrit demeure inachevé.

Doué d'un caractère affable et bienveillant, le comte de Bonneau avait su se concilier de hautes et précieuses amitiés. C'était un esprit charmant, délicat et élevé, ouvert, comme nous l'avons déjà dit, à toutes les manifestations du beau dans les arts et dans les lettres. Il aimait le théâtre et la musique. Son goût en peinture était vif, mais plein de discernement. Homme du monde accompli, il se plaisait à réunir dans ses salons hospitaliers du boulevard de la Madeleine l'élite de la société parisienne et étrangère. Son exquise politesse ainsi que ses manières à la fois dignes et polies dénotaient une éducation soignée. Elles contrastaient d'une façon saisissante avec le sans-gêne et le laisser-aller trop fréquents de nos jours.

Profondément religieux, le comte de Bonneau a vu venir la mort avec le calme et la résignation du chrétien dont la foi est inébranlable. Il laisse d'unanimes regrets parmi ceux qui ont eu l'honneur de compter au nombre de ses amis et qui conservent fidèlement le souvenir de cet homme de bien. Puissent les nombreux témoignages de sincère estime et de respectueuse sympathie, décernés à cette noble mémoire, apporter quelque adoucissement à la cruelle douleur de sa pieuse veuve et de son fils bien-aimé.

André Joubert.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## L'éloge de l'esprit angevin [1].

Messieurs,

L'aimable et spirituel docteur Motet me permettra de ne répondre que par une contenance modeste... et satisfaite aux paroles si bienveillantes qu'il vient de m'adresser. Mais je tiens à le remercier devant vous de l'honneur que lui et les membres du Comité ont bien voulu me faire en me désignant pour la présidence de ce banquet, présidence enviable et facile, Messieurs, qui n'exige ni sonnette, ni présence d'esprit, ni vigueur de poumons, où l'on n'a pas le temps de s'user, où l'on n'a pas à infliger de mesures disciplinaires, et qui s'exerce — chose bien rare ailleurs — au milieu de gens tous d'accord et toujours heureux de se retrouver. Je n'avais d'autre titre à cette faveur que d'être un partisan prononcé, résolu des associations comme la vôtre. Je les crois utiles, salutaires, excellentes, et je les vois avec plaisir se multiplier et s'étendre de plus en plus. Il est bon que dans ce grand Paris où l'on est isolé au sein de la foule, les enfants d'une même province établissent entre eux un lien permanent ; qu'ils travaillent à se grouper ; qu'ils recherchent les occasions de se rencontrer et de se reconnaitre. Il est bon aussi — et c'est là peut-être le principal avantage de ces réunions amicales — qu'ils s'aident et s'encouragent à conserver au fond du cœur le souvenir de leur berceau. L'homme ne saurait avoir trop de liens, trop de devoirs, trop de motifs d'affection et de dévouement.

L'amour de la patrie, l'amour du pays natal, l'amour de la famille ne sont pas des sentiments qui se contrarient et se

[1] Le spirituel et éloquent discours que nous reproduisons a été prononcé au banquet de l'association amicale des Angevins, à Paris, par M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, dont la *Revue de l'Anjou* a eu l'honneur de publier plusieurs travaux, fort remarqués de nos lecteurs, qui ont su en goûter la délicate finesse et le rare mérite littéraire. A. J.

Digitized by Google

nuisent. Ce sont des sentiments qui s'appuient, qui se soutiennent, qui se fortifient mutuellement, et je suis assuré, Messieurs, d'être l'interprète de tous les sénateurs et députés de Maine-et-Lore en m'associant en leur nom comme au mien à l'espérance exprimée par M. le docteur Motet. Nous touchons à l'époque des vœux de nouvelle année. Eh bien, Messieurs, le souhait que je forme pour nous autres Angevins, c'est que nous nous rappelions toujours la vignette gravée en tête du menu de ce dîner, c'est que dans toutes les directions où peuvent nous mener les exigences de nos carrières et les hasards de la vie, nous ne perdions jamais entièrement de vue les flèches de Saint-Maurice, et les tours de notre vieux château. Soyons des Angevins persévérants et fidèles. Nous le pouvons en pleine sûreté de conscience, certains que nous sommes de rester quand même et avant tout des patriotes et des Français.

Ces réflexions m'amènent à vous proposer un toast. Je vous propose de boire à l'esprit angevin, au génie particulier et caractéristique de notre province.

..... Mon Dieu ! Messieurs, je vous préviens que je vais dire du bien de nous... Mais, nous sommes ici en famille. En famille, il est bien permis de se congratuler un peu et, d'ailleurs, vous connaissez le proverbe : « mieux vaut dire du bien de soi que du mal des autres ! » — Ah ! je n'entends mal parler de personne. Je rends pleine justice à la ténacité souvent héroïque de nos voisins les bretons, à la sapience normande, à l'activité industrieuse des habitants du Nord, à l'imagination, aux brillantes facultés oratoires de nos populations méridionales. Mais, nous aussi, Messieurs, nous avons bien nos mérites, et ces mérites ne sont pas à dédaigner. Sans doute, il y a des pays dont l'originalité s'accuse par des contours plus vigoureux, par des reliefs plus puissants et, pour rendre la physionomie morale de l'Anjou, il faut, j'en conviens, employer plutôt des nuances légères que des couleurs éclatantes, mais cette physionomie, quoique discrète et un peu voilée, n'en a pas moins ses traits propres et son cachet spécial.

L'esprit angevin — tel que je me le représente, tel que vous avez pu l'observer vous-même — c'est quelque chose de tempéré, de pondéré, de pénétrant et de judicieux, c'est un heureux mélange de mesure et de finesse, de bonne grâce et de bon sens. Avisé, sagace, voyant vite et juste, il a le don pré-

Digitized by Google

cieux de ne rien exagérer, de ne rien surfaire, de ramener chaque chose à ses véritables proportions. Les mots retentissants, les phrases à effet, les formules ambitieuses n'ont guère prise sur lui.

Un peu narquois, un peu moqueur, parfois même un peu sceptique, il a le sentiment vif et prompt du ridicule ; il n'est dupe d'aucun faux semblant, il déteste l'affectation, il a l'horreur instinctive de ce qui est prétentieux, empathique ou pédantesque. En tout, son penchant le porte vers le vrai, le naturel, la sincérité, la clarté. Seulement, — et qui oserait l'en blâmer ? — il lui plaît que la vérité soit présentée avec grâce ; il préfère que le naturel ne soit pas dépourvu d'élégance ni la raison d'agrément, et il demande à la vertu elle-même d'être aimable. Peut-être ne possède-t-il pas en général, et sauf quelques exceptions frappantes, une grande puissance d'initiative et de création. Mais comme il est souple et compréhensif ! comme il est ouvert et hospitalier à toutes les idées ! avec quelle facilité, il sait les saisir et se les assimiler ! Combien, de tout temps, n'a-t-on pas trouvé dans notre province, combien n'y trouverait-on pas encore d'hommes éclairés, instruits, curieux des sciences et des lettres, amateurs délicats des arts, épris de toutes les nobles distractions, de toutes les nobles jouissances intellectuelles !

En Anjou, l'esprit comme le sol se prête à des cultures diverses, et sa fertilité se manifeste sous des formes variées. En jetant les yeux sur la liste de nos illustrations anciennes et modernes, nous y voyons des poètes ; nous y voyons des écrivains, des érudits, des jurisconsultes ; nous y voyons des artistes éminents parmi lesquels vous m'en voudriez de ne pas saluer au passage les noms de David et de Lenepveu. Mais, s'il me fallait indiquer la faculté maîtresse de nos compatriotes, celle qui paraît chez eux la plus générale, la plus prononcée, la plus inhérente à leur nature, je dirais que c'est l'aptitude aux sciences d'observation, témoins le chimiste Proust, les botanistes Aubert Dupetit-Thouars et Merlet de la Boulaye ; témoins les Béclard, les Bérard, les Ollivier d'Angers, et celui qui, par un rare privilège, est à la fois une gloire du passé et une gloire contemporaine, notre illustre et vénéré Chevreul.

Un mot encore, Messieurs. Dans notre pays, il existe un rapport étroit, une harmonie complète entre l'esprit et les

Digitized by Google

mœurs; de même que chez nous, l'esprit est ouvert et hospitalier, comme je le disais tout à l'heure, le caractère est éminemment sociable et courtois.

Joachim du Bellay ne se trompait pas, quand il parlait de la douceur angevine — une douceur qui n'exclut pas l'énergie, et qui n'empêche pas les enfants de l'Anjou de se faire tuer bravement, quand il le faut — mais qui apparaît et domine dans les relations publiques et privées. Je me souviens d'avoir habité dans ma jeunesse un département — ah ! très éloigné du nôtre — où c'était — j'espère que ce n'est plus — où c'était une profession, une position sociale que d'être l'ennemi de quelqu'un. Être l'ennemi de M. X..., cela suffisait pour poser un homme et dispensait souvent de faire autre chose. Eh ! bien ! Messieurs, voilà une profession qui n'a aucun avenir, aucune chance de succès en Anjou. En Anjou, comme partout, il peut y avoir des dissidences politiques, religieuses, philosophiques ; nous pouvons être divisés ; nous pouvons même nous combattre ; mais nous n'arriverons jamais à nous détester. Au-dessus de toutes les divergences, de toutes les luttes de partis, de toutes les compétitions de personnes, plane un sentiment général de bienveillance, de tolérance, de modération et comme de solidarité invincible grâce auquel les blessures ne s'enveniment pas, les rivalités ne dégénèrent pas en haines et la porte reste toujours ouverte à la réconciliation et à la paix.

Discernement, finesse, culture délicate, sociabilité, urbanité, voilà les qualités de notre cher Anjou, voilà ses titres de noblesse, et je ne sais si je ne me trompe, Messieurs, mais il me semble qu'en essayant de définir l'esprit angevin, j'ai décrit sous un de ses aspects l'esprit français lui-même, l'esprit français, quand il n'est pas troublé par des commotions violentes et qu'il suit sa pente naturelle, l'esprit français des meilleurs jours. A bien des égards, notre province est l'image réduite de la patrie. Ce doit nous être une raison de plus pour en être fiers et pour l'aimer.

A l'esprit angevin, Messieurs ! Puissions-nous le laisser à nos successeurs tel que nous l'avons reçu de nos devanciers. Puisse-t-il persister au milieu des nouvelles générations avec toutes ses qualités sérieuses et charmantes.

Eugène Berger.

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes.** — Imprimerie Saint-Pierre. Solesmes, 1889.

Tous nos lecteurs connaissent les grands et nombreux services rendus au développement des sciences historiques et archéologiques par la publication en fac-simile des monuments originaux. Les savants Bénédictins de Solesmes ont entrepris de faire profiter, à son tour, l'archéologie musicale de l'impulsion nouvelle donnée aux études sérieuses et de tirer de l'oubli les manuscrits de musique liturgique qui demeurent enfouis dans les bibliothèques et les archives. Ils contribueront ainsi, pour une large part, à faire connaitre et goûter la musique du moyen âge.

La séméiographie musicale ne fait actuellement l'objet d'aucun enseignement spécial et détaillé dans nos grandes écoles des Chartres et des Hautes-Études. Cette grave lacune sera ainsi comblée. Des notions précises sur ce point « seraient cependant précieuses dans un grand nombre de cas, » comme on l'a très justement remarqué, ne serait-ce que pour indiquer l'âge, la provenance et même parfois le lieu d'origine d'un document ancien. Le nouveau recueil contiendra la reproduction d'un nombre considérable de manuscrits et formera une collection complète de toutes les variétés d'écriture neumatique, en usage au moyen âge, représentées à l'aide de la phototypie. Nous souhaitons de tout cœur un prompt et grand succès à l'utile et laborieuse entreprise des Bénédictins de Solesmes, qui demeurent toujours fidèles aux nobles traditions de leur glorieux passé, en servant avec tant d'éclat l'Église et la science.

Digitized by Google

**La Réforme et la Ligue en Anjou**, par Ernest Mourin, nouvelle édition. Paris, librairie académique, Didier, 1888.

M. Ernest Mourin annonce, dans sa courte préface, qu'il a fait peu de changements à son travail primitif, en publiant cette nouvelle édition de son étude sur *La Réforme et la Ligue en Anjou*, que nos lecteurs connaissaient déjà. Il déclare, dans une note de l'*Introduction*, qu'il a eu constamment sur sa table le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port.

Cette nouvelle édition comprend onze chapitres. Ils sont relatifs à la Réforme, aux guerres de religion, au séjour de Charles IX à Angers, à Pierre Ayrault, à la Saint-Barthélemy, à Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, le mignon fameux dont nous avons retracé, de notre côté, dans un volume spécial, la vie romanesque et la fin tragique, à la Commune d'Angers, à la Ligue, à Henry IV, aux Saint-Offange et à l'Édit de Nantes.

Il nous sera permis de rappeler ici que, pour notre part, nous avons publié, dans notre *Étude sur les Misères de l'Anjou aux XV^e et XVI^e siècles*, le texte annoté et commenté de la célèbre chanson du *Picque-Mouche*, composée par le capitaine La Vallée, en mai 1592, après la victoire remportée par les Ligueurs sur les Royaux, et que nous avons également fourni, dans notre *Histoire de la Baronnie de Craon, de 1382 à 1626*, des détails nouveaux et importants sur les guerres de religion dans le Haut-Anjou.

Comme nous l'avons constaté déjà plus haut, M. Ernest Mourin dit qu'il a fait peu de changements au texte primitif du travail qui était une thèse de doctorat, présentée en Sorbonne en 1856. « Çà et là, écrit-il, j'ai tâché de ramener la forme à plus de précision, comme il convient à l'histoire. J'ai complété ou éclairci quelques faits, j'en ai ajouté un certain nombre. »

Ce n'est pas *Princé*, comme l'écrit M. Ernest Mourin, mais *Pringé* qui fut désigné, lors de la publication de l'Édit de Nantes, pour être un des six points de la province où les huguenots avaient droit d'avoir l'exercice public de leur culte, ainsi que le constate Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*. Le 16 février 1581, les églises réformées d'Anjou s'étaient réunies en synode provincial à Pringé, actuellement

Digitized by Google

Luché et Pringé, canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe). On montre encore à Pringé la *Butte du Prêche*, « où furent découvertes, il y a quelques années », dit J. R. Pesche, dans le *Dictionnaire historique et statistique de la Sarthe*, les ruines d'un ancien temple protestant. Le château de Venevelles, qui est voisin, a une de ses tours qui est appelée *La Huguenotière*, « pour avoir servi aux exercices de la religion calviniste qui fut professée assez longtemps par les seigneurs de ce château. »

*
* *

**Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les département, en l'an II, (1793-1794), par Henri Wallon, tome premier. La Vendée. — Paris, librairie Hachette et Cie, un vol. in-8°, 1889.**

L'éminent auteur de l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* et de *la Terreur* continue ses émouvantes études sur la Révolution française. On sait que les missions des représentants du peuple dans les départements et près les armées en l'an II de la République, ont eu, comme le dit l'auteur lui-même, « l'action la plus considérable sur la marche de la Révolution ». C'est pourquoi M. Henri Wallon a voulu étudier l'exercice de la justice révolutionnaire en province, en procédant par départements ou par groupes de départements. Il commence par la Vendée qui fut le glorieux théâtre de la guerre des géants. Il y joint les départements qui prirent part à l'insurrection vendéenne.

Le chapitre VI de ce beau volume, qui nous intéresse tout particulièrement, comprend l'histoire de trois commissions militaires qui fonctionnèrent à Angers, indépendamment du tribunal criminel. Plus tard, des commissaires recenseurs effacèrent toutes les inventions de la Terreur. Notre collaborateur et ami, M. Queruau-Lamerie, a rédigé sur plusieurs des petites commissions, créées selon les besoins, une note qui complète ou rectifie M. Berriat Saint-Prix et qui doit paraître dans notre revue. A Ingrandes, à Saint-Lambert-du-Lattay, à Chemillé, etc., la mort décima les victimes. En 1793 et 1794, les commissaires Félix et Proust siégèrent à Angers, à Saumur, à Doué, aux Ponts-de-Cé, à Juigné-sur-

Digitized by Google

Loire, etc. etc., multipliant sans relâche les sinistres hécatombes. Les enfants n'étaient pas épargnés.

La guillotine accompagnait les représentants dans cette campagne sanglante, « où le bourreau tenait lieu de soldat, où les soldats n'étaient que des bourreaux. » Quand elle ne fonctionnait pas assez promptement, on la remplaçait par la fusillade, plus expéditive. Les prisons ne restaient pas longtemps occupées, car on avait soin de « dégorger tout cela. » Francastel voulait « saigner, purger jusqu'au blanc, la génération vendéenne. » Les condamnés confessaient hautement leur foi religieuse et politique. « Ils allaient au devant de la mort, par leurs déclarations mêmes. » M. Godard-Faultrier estime, dans son *Champ des Martyrs*, qu'on fusilla deux mille cent victimes à la *Haye des Bons Hommes*, quinze cents aux Ponts-de-Cé, et qu'on en exécuta plus de mille à deux mille, soit en tout quatre à cinq mille pour ce seul district. M. Bourcier adopte, pour l'ensemble du département, le chiffre de dix mille huit cent quatre-vingt. Deux témoins affirment que le chirurgien-major du 4e bataillon fit écorcher des cadavres. Il voulut, dit le juge de paix Humeau, contraindre Lemonnier, chamoiseur aux Ponts-Libres, de les tanner. Il ajoute que ces peaux furent transportées chez un nommé Langlois, tanneur, où un soldat les a travaillées ; qu'il croit que ces peaux sont chez Prudhomme, manchonnier à Angers, porte Chapelière, (16 brumaire, an III).

Le livre de M. Henri Wallon, dont nous recommandons vivement la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire vraie de la Révolution dans notre contrée, renferme aussi des détails nombreux sur les commissions militaires de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, de la Manche et de la Loire-Inférieure, où les mêmes crimes et les mêmes massacres furent commis. Il contient aussi des renseignements très complets sur les Républicains en Vendée, les Vendéens au nord de la Loire et les colonnes infernales, qui transformèrent la contrée en un immense désert, semé de ruines fumantes et de débris sanglants.

André Joubert.

Digitized by Google

**Mémoires de Madame la Marquise de La Rochejaquelein**, édition originale publiée sur son manuscrit autographe, par son petit-fils. — Paris, Bourloton, 1889, 1 vol. gr. in-8°.

Tout le monde a lu les précieux mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein, née de Donnissan et veuve en premières noces de M. de Lescure, sur la guerre de la Vendée, cette œuvre si complète et si vraie, qui a peint d'une touche ineffaçable les soldats vendéens, leurs combats, leurs victoires, leurs défaites et leurs misères. De nombreuses éditions n'ont pu épuiser le succès de ce livre aussi exact que consciencieux.

Mue par un sentiment de défiance d'elle-même, Mme de La Rochejaquelein, pressée par ses amis de publier les souvenirs qu'elle avait écrits pour sa famille, sans prétention au style et ayant pour unique préoccupation de raconter avec exactitude les événements auxquels elle avait été mêlée, avait désiré qu'un littérateur revît son manuscrit avant qu'il fût livré à l'impression. M. de Barante, le futur historien des ducs de Bourgogne, sous-préfet de Bresssuire en 1807, s'était lié d'amitié avec la famille de La Rochejaquelein. C'est à lui que fut confiée la mission de revoir le manuscrit, dont une copie lui fut remise, et de donner au style une tournure académique, et c'est sa rédaction qui a servi aux diverses éditions des Mémoires de Mme de La Rochejaquelein qui ont été publiées jusqu'ici. Mais les arrangements de M. de Barante avaient quelque peu modifié la rédaction primitive. De nombreux passages, surtout dans les premiers chapitres relatifs à la jeunesse de Mme de La Rochejaquelein, avaient été supprimés (du moins dans les cinq premières éditions), beaucoup avaient été remaniés pour faire entrer dans le texte les notes ajoutées postérieurement par l'auteur ou par quelques amis, survivants de la grande guerre, auxquels le manuscrit avait été communiqué. Et ces remaniements n'avaient pu avoir lieu sans altérer dans une certaine mesure la rédaction primitive et atténuer aussi l'accent de vérité et de sincère émotion, qui font des Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein le modèle des récits de cette nature.

M. le Marquis de La Rochejaquelein, possesseur du manuscrit autographe de sa grand'mère, a voulu donner de celui-ci une véritable édition originale. Les passages supprimés ont été rétablis; quelques autres, paraissant avoir été ajoutés par

Digitized by Google

M. de Barante, ont disparu ; les notes introduites dans le texte ont repris leur place naturelle au bas des pages, et c'est aujourd'hui, pour la première fois, que l'on peut lire l'œuvre vraie de Mme de La Rochejaquelein. Le livre aura peut-être un peu perdu quant à l'élégance du style, mais moins certainement qu'il n'a gagné au point de vue de la simplicité et du naturel.

M. de La Rochejaquelein a apporté sa collaboration personnelle à cette nouvelle publication. L'intéressante préface placée en tête du volume, dans laquelle, après avoir exposé la part prise par M. de Barante à la rédaction du texte connu jusqu'ici, il revendique si dignement pour sa grand-mère la gloire d'avoir écrit un ouvrage, dont cet écrivain, dans un passage de ses mémoires posthumes, semblait vouloir s'attribuer la paternité, a été rédigée par lui. C'est lui également qui a préparé les nombreuses notes biographiques, résultat de longues et patientes recherches, concernant presque tous les personnages, seigneurs de la cour, généraux et officiers vendéens, etc..., dont les noms sont cités dans le manuscrit, qui accompagnent le texte et complètent si heureusement l'œuvre de Mme de La Rochejaquelein.

Ajoutons que ce livre, imprimé par Motteroz, est d'une grande correction. Il est orné de deux eaux-fortes, le portrait de Mme la Marquise de La Rochejaquelein, par Lalauze, et une vue des ruines du château de la Durbelière par de Rochebrune, et de sept héliogravures comprenant les portraits de M. de Lescure et de MM. Henri et Louis de La Rochejaquelein, des reproductions d'autographes et celle de l'assiette d'étain sur laquelle avait été gravé l'acte de baptême de Louise de Lescure, née le 20 avril 1794, à la Bonnelière en Prinquiaux, commune où se cachait alors, après la défaite de Savenay, la veuve de M. de Lescure, depuis marquise de La Rochejaquelein.

Ce livre, un des plus précieux pour l'histoire du département de Maine-et-Loire, où se sont passés en grande partie les faits qui y sont relatés, devra occuper une place d'honneur dans les bibliothèques de tous ceux qui s'intéressent à cette histoire.

Q.-L.

Digitized by Google

**Aveu suprême**, par Alphonse Poirier (Maxime Juillet), un vol. in-12. Paris, Retaux-Bray, prix 3 fr.

M. Alphonse Poirier publie, chez l'éditeur Retaux-Bray, un volume intitulé : *Aveu suprême*. C'est un début dans le roman. Mais ce n'en est pas un dans la vie littéraire, où l'auteur n'a plus à faire ses preuves, les ayant faites et bien faites. Nous insisterons donc plutôt sur l'intérêt d'une œuvre irréprochablement morale, — deux mérites que tout le monde ne sait pas allier, — sagement menée, qui nous conduit au bord de la mer, au milieu de paysages familiers dont la description n'excède pas les limites permises, où nous rencontrons deux types de jeunes hommes nettement dessinés et tous deux sympathiques pour des raisons différentes, un médecin collectionneur de coquillages, une veuve cherchant à devenir belle-mère en mariant sa fille Athénaïs, trois jeunes filles enfin qui font mouvoir toute l'intrigue par le seul pouvoir de leurs yeux. Ni la vie, ni l'observation, ni la fidélité à elles-mêmes, ne manquent aux créations de M. Poirier. Ce sont là des qualités que bien des romanciers ne possèdent pas, et dont l'absence explique, sans l'excuser, l'invraisemblable faiblesse de tant de romans. Elles se manifestent dans l'*Aveu suprême*, et nous aimons à les signaler, comme une preuve de talent et comme une promesse d'avenir.

R. B.

---

*Le Propriétaire-Gérant.*

G. GRASSIN.

Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 295-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

# LES CHIVRÉ

## MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVI°-XVII° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, 5 fr.

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... 4 francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

| | | |
|---|---|---|
| **L'année scientifique 1888**, par L. Figuier, in-18 | 3 | 50 |
| **Le divorce de Juliette**, par Octave Feuillet, in-18 | 3 | 50 |
| **Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries**, par Madame Carette (née Bouvet), in-18 | 3 | 50 |
| **Le Docteur Rameau**, par G. Ohnet, in-18 | 3 | 50 |
| **Alain de Kerisel**, par Léon de Tinseau, in-18 | 3 | 50 |
| **Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809**, par Pierre Bertrand, in-8° | 7 | 50 |
| **Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy**, par Mgr Foulon, in-8° | 7 | 50 |
| **Le Million du Père Raclot**, par Émile Richebourg, in-18 | 3 | 50 |
| **Siam et les siamois**, par l'abbé Similien Chevillard, in-18 | 3 | 50 |
| **Variétés littéraires**, par E. Caro, in-18 | 3 | 50 |
| **Mondaine**, par H. Malot, 1 vol. in-18 | 3 | 50 |
| **Petit Bleu**, par Gyp, 1 vol. in-18 | 3 | 50 |
| **La Fin d'un monde**, par E. Drumont, 1 vol. in-18 | 3 | 50 |
| **Le Rêve**, par Zola, in-18 | 3 | 50 |
| **La Dernière maladie de Frédéric le Noble**, par le Dr Morell Mackenzie, in-18 | 3 | 50 |
| **Messieurs de Cisay**, par Jacques Bret, 1 vol. in-18 | 2 | » |
| **Une Tache d'encre**, par René Bazin, in-12 | 3 | 50 |
| **Aventures et Portraits**, par Guy de Charnacé, in-12 | 3 | » |
| **France**, par le R. P. Du Lac, in-12 | 3 | 50 |
| **Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial**, par l'abbé G. Segretain, in-18 | 3 | 50 |
| **Histoire de l'Italie**, par E. Sorin, in-18 | 3 | 50 |
| **L'Éducation du Caractère**, par Martin, in-18 | 3 | 50 |
| **Études agronomiques (1887-1888)**, par Grandeau, in-18 | 3 | 50 |
| **Œuvres Choisies** de Victor Pavie, 2 in-18 | 6 | » |
| **Grandes Journées de la Chrétienté**, par Hervé-Bazin, in-8° | 3 | 50 |
| **Les Prétendants de Viviane**, par Jean d'Étiau, in-18 | 3 | 50 |
| **Histoire résumée de l'Allemagne**, par Zeller, 1 vol. in-18 | 5 | » |

**Les Artistes angevins**, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

*(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)*

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *David d'Angers et la statue de Beaurepaire.* — Adolphe LAIR.

2° *Les Étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse* (1625-1642), d'après un document inédit. — André JOUBERT.

3° *Notice sur les seigneurs de Lambroise au XVIII^e siècle.* — BALLU.

4° *La Vendée angevine, les origines, l'insurrection. Lettre à M. de la Sicotière.* — Célestin PORT.

5° *Dans les provinces basques et en Vieille Castille.* — L'abbé BOURDAIS.

6° *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — André JOUBERT.

7° *Notice de la ville d'Angers*, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — *Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques* (suite).

8° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph DENAIS.

9° *Nécrologie. — Michel-Eugène Chevreul. — Albert Lemarchand.* — André JOUBERT. — *Robert-Jallot.* — ***.

10° *Chronique.* — André JOUBERT.

Retraite de M. Dauban et nomination de M. Brunclair. — La Société des Amis des Arts. — L'Association artistique d'Angers et le projet d'organisation d'un conservatoire. — L'Hôtel de Pincé et la collection Turpin de Crissé. — Le Musée Saint-Jean et ses envois à l'Exposition. — La statue de Beaurepaire et le buste de Grégoire Bordillon. — *La Notice sur le Théâtre d'Angers*, de M. Queruau-Lamerie.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
**12 francs par an**

Digitized by Google

# DAVID D'ANGERS

ET

# LA STATUE DE BEAUREPAIRE

Le centenaire de David d'Angers et la publication récente des œuvres de M. Victor Pavie ont rappelé l'attention sur notre grand statuaire : et, contrairement à ce qui arrive trop souvent, il a été bien plutôt grandi que diminué par ces révélations posthumes.

Elles font voir, mieux peut-être que ses œuvres mêmes, quelle était l'ardeur passionnée de son âme, à quel degré il avait l'enthousiasme et le culte du beau, l'amour des grands hommes et des grandes choses : elles le montrent tour à tour volant en Angleterre pour faire le buste de Walter Scott, en Italie pour y sculpter les traits de lord Byron, en Allemagne pour y modeler ceux de Gœthe. Il eût voulu fixer dans l'éternelle beauté du marbre l'image de tous ceux de ses contemporains au front desquels brillait l'auréole du génie. La sculpture était pour lui plus qu'un art, c'était un enseignement, un symbole, l'école des grands sentiments et des grandes pensées ; il a écrit dans ses notes intimes : « La sculpture est une religion[1]. »

Dans une des séances qui ont suivi les fêtes du centenaire, le Conseil municipal d'Angers a voté l'érection d'une

[1] Cité par M. Halévy, dans l'éloge de David, prononcé dans la séance solennelle de l'Académie des Beaux-Arts du 3 décembre 1857.



Digitized by Google

statue de Beaurepaire sur l'une des places de la ville[1]. En cela il s'inspirait encore de la pensée de David et réalisait un de ses vœux les plus chers.

David s'était épris d'une véritable passion pour le héros de Verdun : l'étude d'une statue qui rappelât son image et sa gloire répondait à deux de ses sentiments les plus vifs, l'amour de l'Anjou et l'amour de la révolution. Aussi y revenait-il sans cesse avec une sorte de prédilection passionnée. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'au lieu de voter la reproduction d'une œuvre d'ailleurs distinguée[2], le Comité chargé de l'érection du monument n'ait pas cru pouvoir faire exécuter la statue même que David avait composée. Les objections qu'un tel projet pouvait soulever n'étaient pas, ce semble, insurmontables, et la ville d'Angers devait cet hommage posthume au grand artiste qui l'a illustrée.

Pour mettre l'opinion à même d'en juger, nous croyons le moment venu de publier un certain nombre de lettres de David qu'une alliance de famille a fait tomber entre nos mains. Nous y avons d'autant moins de scrupule que ces lettres sont tout à l'honneur de celui qui les a écrites et montrent que, loin d'être un sectaire comme on l'a dit parfois, David avait l'âme supérieure à toute intolérance religieuse et politique.

Ces lettres étaient écrites à M. Guillory aîné. En sa double qualité d'adjoint au maire d'Angers et de président de la Société industrielle, M. Guillory s'occupait spécialement des questions d'art intéressant la ville et avait pris la part la plus active à la création au musée d'une salle de sculpture et à l'organisation de la galerie David. Nous les donnons par ordre de dates, telles qu'elles ont été écrites, avec leurs appréciations parfois contestables, avec leur style qui

[1] Mars 1888.
[2] La statue de Beaurepaire, par Bourgeois, érigée sur l'une des places de Coulommiers.

Digitized by Google

se ressent de l'époque où David était né et de la période révolutionnaire où il vivait habituellement par la pensée :

« Paris, 24 août 1839.

« Je vous remercie bien de l'extrait que vous m'avez envoyé[1] de l'exposé officiel et bien honorable pour moi que M. le Maire a présenté au Conseil municipal. On ne peut être plus vivement touché que je ne le suis de la bienveillance que me témoignent ce digne magistrat et mes bons et bien aimés compatriotes.

« Il faut penser sérieusement à notre Beaurepaire : ce n'est pas seulement un monument que nous élevons à ce généreux guerrier, c'est aussi à ces nobles légions angevines qui furent les premières à répondre à la voix de la patrie menacée... Dans peu de mois, la ville de Laval va inaugurer la statue d'Ambroise Paré ; il ne faut pas que nous autres nous nous montrions ingrats pour ceux de nos compatriotes qui ont tant honoré notre chère patrie.

« Je composerai la statue de manière à ne froisser aucune susceptibilité : je sais qu'il faut adoucir même la vérité pour qu'elle puisse être présentée aux hommes[2]. »

« Paris, 12 août 1841.

« Je profite du voyage de notre ami Moll pour vous adresser ce mot de souvenir... Je charge aussi notre architecte angevin d'un nouveau croquis de la statue de Beaure-

[1] Cette lettre était une réponse à une lettre de M. Guillory, du 20 août, lui annonçant que le budget de la ville ne pouvait faire les frais d'une statue de Beaurepaire.

[2] Le jour même où cette lettre était écrite (24 août 1839), le Conseil municipal votait 4,000 fr. pour le monument de Beaurepaire et 2,000 fr. pour celui du roi René. Mais le Conseil général, dont le concours avait été réclamé, refusa de voter des fonds pour un projet où il ne voyait qu'un embellissement du chef-lieu, intéressant la ville et non le département.

Digitized by Google

paire : *je l'ai composée de manière à ne choquer aucune des susceptibilités et je conviens que cette nouvelle conception est plus en rapport avec nos idées modernes.* Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Maire, je lui soumets une pensée qui pourrait peut-être compléter le monument : ce serait de graver sur le piédestal les noms des soldats du premier bataillon de Maine-et-Loire. Ce serait alors un monument complet. Si l'on ne voulait pas les graver, il faudrait au moins les mettre dans le piédestal, cette liste serait honorable pour les descendants de ces braves gens. Vous réfléchirez là-dessus... Je serais bien heureux si la ville d'Angers prenait une décision invariable pour la statue de Beaurepaire. Voyez toutes les villes qui nous entourent élever des monuments à la gloire des hommes remarquables : il ne faut donc pas que nous restions froids spectateurs. Pour moi, j'ai le plus grand désir de faire cet ouvrage pour ma ville natale et aussi parce que le sujet est beau et inspirateur. »

« 9 décembre 1841.

« ..... Dans votre lettre, vous me parlez de notre monument de Beaurepaire. Tâchez donc que cette décision soit prise dans cette session du Conseil municipal : dites bien que les frais du bronze ne peuvent monter bien haut et puis ouvrez une souscription. Avec une volonté ferme nous arriverons à laisser à nos descendants un monument de glorieuse mémoire pour le premier bataillon de Maine-et-Loire. Que pensez-vous de mon projet d'inscrire sur le piédestal les noms des soldats de ce premier bataillon ?

« Il y a bien encore un monument à élever à la mémoire du brave général Delaage. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe et dans tous les fastes de la gloire militaire de notre patrie. Ne pourrait-on pas lui décerner un buste colossal en bronze qui serait placé en face du château, sur la promenade ? Pensez à cela. Si les fonds manquaient, on

Digitized by Google

pourrait faire couler ce buste en fer galvanisé ; alors, le prix de cette fonte ne s'éléverait pas à plus de six ou huit cents francs. Pensez-y. »

« Paris, 26 décembre 1841.

« Je reçois, à l'instant, votre bonne lettre, et je m'empresse d'y répondre. — Tout ce que vous projetez pour la réussite de notre monument de Beaurepaire est excellent de pensée. Nous arriverons donc, enfin, à un résultat satisfaisant.

« Je vous répète que la fonte ne montera pas à plus de huit mille francs, peut-être même que je pourrai l'obtenir pour sept parce que j'ai procuré de grands travaux au fondeur et qu'il en espère de moi de nouveaux : c'est cette raison qui me met en droit de croire qu'il fera ce sacrifice d'argent, à ma considération. Si le gouvernement donnait le bronze, alors pour cinq mille francs vous pourriez avoir la statue coulée en bronze. Ne vous inquiétez donc pas de l'argent ; vous en aurez tout autant que vous en aurez besoin : mais il faut décréter ce monument, il faut désigner la place, faire commencer le piédestal, ouvrir la souscription... »

« 14 février 1843.

« Mon bon et bien cher ami, je vous assure qu'il m'est extrêmement pénible de ne pas correspondre plus souvent avec les hommes qui, comme vous, n'ont cessé de me donner des preuves réitérées de sincère intérêt ; mais j'aime à me persuader que, connaissant cette vie agitée de Paris qui dévore le temps trop souvent dans de tristes et fatigantes affaires, et laisse si peu de loisir pour l'étude de l'art, vous serez indulgent pour moi, et je pense aussi que les nouvelles les plus agréables que je puisse donner de moi à mes amis, ce sont de nouveaux ouvrages.

« Mais pour créer des ouvrages il faut des occasions, et

Digitized by Google

nous en aurions certes une très noble dans celle de la statue de Beaurepaire. Qui donc a pu paralyser un si beau projet? Lorsque toutes les villes élèvent des monuments à leurs grands hommes, Angers reste sourde à la voix de la renommée, qui a pourtant consacré le nom de ce généreux soldat dont l'héroïque action a eu une si grande influence sur nos militaires; et enfin, mes compatriotes me laisseront-ils mourir avant d'avoir élevé au moins un monument sur l'une des places d'Angers? J'avoue qu'il m'est bien difficile de m'expliquer tant d'hésitations.

« *P. S.* — A l'instant où j'allais fermer ma lettre, je reçois la vôtre... Je vous prie de ne pas attendre l'arrivée de M. le Maire, pour vous occuper de notre Beaurepaire : il faut marcher en avant et enlever ces dernières difficultés, qui ne peuvent être bien graves. D'ailleurs, si nos députés le veulent bien, dans une matinée tout sera terminé, surtout dans ce moment-ci. Je vais voir M. Farran, pour causer de cette affaire.

« Je suis vraiment honteux de causer tant de dérangement par mes travaux. L'idée seule qui a pu me faire vous les envoyer, c'est qu'ils sont voués exclusivement aux hommes remarquables, et que leur représentation, en consacrant leurs traits, est d'un bon exemple et un puissant stimulant pour le peuple qui renferme dans son sein le germe des grandes actions et des grands talents. »

L'année 1844 amena, à Angers, un changement de l'administration : à cette époque, M. Guillory cessa de faire partie de la municipalité. La correspondance n'en continua pas moins entre les deux amis. David lui écrivait encore le 4 mars 1844 :

« J'ai lu, avec une grande attention, le passage de votre lettre dans lequel vous parlez du monument que l'on a dessein d'élever à la mémoire du roi René... Pour moi, je

Digitized by Google

n'ai vu que l'occasion de retracer les traits du seul roi philosophe que la France ait eu, du premier peintre né dans notre chère ville, de l'homme qui, bien certainement, eût fait un franc et pur républicain s'il eût vécu du temps de notre première Révolution. Je pense qu'il faut que nous nous habituions à consacrer nos archives historiques en bronze et en marbre. On ne déchire pas les pages de l'histoire : pourquoi notre écriture, à nous autres artistes, ne serait-elle pas aussi respectée ? Ainsi, en élevant un monument au philosophe qui n'eut qu'un malheur, celui de naître sur un trône qui lui a occasionné tant de tourments, d'angoisses, c'est préparer celui de Beaurepaire, l'homme du peuple, qui a sacrifié sa vie pour donner un exemple d'héroïsme à sa patrie ; nous devons donc espérer que les légitimistes imiteront notre impartialité et que notre Anjou deviendra un livre de toutes les gloires offert à l'avenir. »

Et trois ans après :

« Paris, 29 mars 1847.

« Malgré mes nombreux travaux, je me suis occupé presque exclusivement de notre monument du roi René. J'éprouve un si grand bonheur à consacrer mon temps à notre cher pays ! Je suis actuellement à terminer les dernières statues qui doivent décorer le piédestal ; ces statues sont au nombre de douze : ce sera un monument curieux comme page d'histoire d'une époque, et le seul de ce genre aussi considérable par toutes les figures qui le composent. J'aime à me persuader que la décison, à l'égard de la place qu'il doit occuper, doit être prise actuellement. Il est important que M. Moll reçoive promptement l'ordre de commencer le piédestal dont l'exécution exigera beaucoup de temps : je crois, cher compatriote, que vous faites partie de la commission qui doit surveiller ce travail ; je vous prie d'employer tous vos moyens pour qu'une détermination

Digitized by Google

irrévocable coupe court à ce conflit d'opinions, résultat naturel du placement d'un ouvrage d'art.

« L'hiver prochain, je m'occuperai du modèle de notre statue de Beaurepaire : cette page de notre histoire moderne sera bonne à montrer aux étrangers qui viendront nous visiter : ils verront que nous savons honorer les braves qui ont sacrifié leur vie pour la gloire et l'indépendance de la patrie.

« Je craignais que l'on eût changé d'idée à l'égard du buste de M. Garnier. On avait parlé de le mettre dans le musée ; je crois que c'est une place publique qui convient à de semblables citoyens, parce que la vue de leurs traits est un stimulant de tous les instants : il faut que nos compatriotes s'habituent à voir leurs hommes remarquables sur leurs places publiques, il faut que la France devienne un vaste Panthéon, et elle est assez riche en souvenirs pour n'avoir que l'embarras du choix [1]. »

« Paris, 17 décembre 1850.

« Cette lettre vous sera remise par notre ami Moll qui doit causer avec vous de la statue de Beaurepaire, dont je vais m'occuper cet hiver. Je sais que vous vous êtes intéressé à la réalisation de ce projet qui consacrera un monument durable à ce premier bataillon de Maine-et-Loire. Ce sera une page en bronze de notre histoire et je suis heureux d'y apporter tous mes soins et mon cœur de patriote. *Beaurepaire pressera sur sa poitrine le drapeau du premier*

[1] Le 4 janvier 1850, David écrivait à M. Grille, en le félicitant de l'ouvrage qu'il venait de publier sur les volontaires du 1er bataillon de Maine-et-Loire :

« Je n'oublie pas notre Beaurepaire : lorsque j'aurai terminé ces travaux qui sont commencés depuis longtemps, je m'occuperai de consacrer par le bronze les traits de cet énergique républicain ; mais nos compatriotes consentiront-ils à lui donner le droit de cité ?

« Dans tous les cas, j'aurai payé ma dette et celle de la France à laquelle il a dit, avec son sang, que le crime le plus grand était de livrer son pays à l'étranger ! »

Digitized by Google

*bataillon et, dans la main droite, il tiendra, froissée et déchirée, la capitulation de Verdun.* Moll va, sur l'emplacement où sera élevée la statue, décider quelle proportion elle devra avoir, et je me mettrai à l'œuvre. La fonte de cette statue ne dépassera pas six mille francs : par conséquent, la ville pourra facilement faire cette dépense. »

« 27 mars 1841.

« Je vous remercie beaucoup des soins que vous apportez au monument de notre Beaurepaire. Je vous avoue que mon étonnement est à son comble quand je pense aux luttes que l'on est obligé de soutenir pour faire rendre justice à un homme aussi héroïque. Que les gens timides se rassurent. Louis-Philippe a fait mettre le portrait en pied de Beaurepaire dans le musée historique de Versailles. Si j'ai bon souvenir, il y a quelques années, le conseil municipal d'Angers avait voté une somme de deux mille francs pour l'érection de la statue. Le père de M. le Maire actuel était officier dans le 1er bataillon de Maine-et-Loire, n'est-ce pas? »

Et enfin le 3 juillet 1854 :

« Cher et digne ami,

« ... Je ne pourrai jamais oublier que c'est sous votre administration qu'a eu lieu la décision concernant la salle consacrée à la réunion des images des hommes remarquables d'Europe que des voyages et d'heureuses circonstances m'ont permis d'exécuter. Je n'ai pas oublié non plus que, vous élevant au-dessus des mesquines influences de parti, vous auriez voulu que tous les hommes, qui ont illustré l'Anjou par les armes ou dans nos assemblées politiques, eussent aussi un monument. Je me rappelle avec bonheur nos recherches, dans la ville d'Angers, d'une place digne de

Digitized by Google

recevoir la statue de Beaurepaire, ce Léonidas angevin : c'est l'un de nos beaux rêves. Mais combien d'entraves ne rencontre-t-on pas dans nos temps de luttes misérables ! Cependant, il est impossible d'anéantir totalement les pages de l'histoire. Pourquoi ne pas laisser l'artiste écrire ces pages sur le marbre ou le bronze ? Pour moi, je crois avoir montré qu'aucune pensée d'exclusion ne pouvait entrer dans mon âme. J'ai fait le monument de Bonchamp, parce que le dernier acte de sa vie était une leçon de générosité *et une grande leçon pour tous les partis*, et j'ai été heureux aussi d'apporter mon tribut d'hommages à la mémoire d'un homme auquel mon père, l'un des républicains prisonniers dans l'église, a dû la vie.

« Dans le monument de René d'Anjou, c'est une page de notre histoire, et je pense, j'aime à me persuader que si les hommes, dont l'image est confiée au bronze, eussent vécu à notre époque, ils auraient été les émules des grands guerriers dont le sang a coulé pour la défense de la patrie. Je pense donc qu'il ne faut répudier ni le passé, ni les temps aussi glorieux de notre révolution : c'est de l'histoire impartiale.

« Quand M. de Quatrebarbes m'a demandé ma coopération pour le monument qui doit être placé devant le château (lorsque le piédestal qui rappelle trop l'ouvrage de Pénélope, ou une espèce de mythe, recevra les rayons du soleil), je lui ai parlé de Beaurepaire ; il m'a dit : « C'est mon ardent désir, et je vous assure que je serai un des premiers souscripteurs. »

« Comment le général Delaage n'a-t-il pas un buste sur l'une de nos places publiques ? Pourquoi ? Pourquoi ?...

« Quand je pense à tout ce qui devrait être fait dans notre cher Anjou, j'en ai le cœur affligé : mais espérons dans l'avenir, destiné presque toujours à payer les dettes du passé. Vous, mon cher ami, votre cœur généreux n'attend pas de justice tardive, honneur donc à vous. »

Digitized by Google

C'est sur cette admirable lettre que se termina cette correspondance. Moins de deux ans après, le 6 janvier 1856, David mourait sans avoir pu réaliser le projet qu'il caressait depuis si longtemps.

Il avait raison de le dire : tous les partis, à certaines heures, ont besoin de leçons de tolérance et d'impartialité.

Quelles étaient donc les raisons qui avaient entravé l'érection d'un monument à Beaurepaire, et ces raisons étaient-elles sans valeur ?

Il est intéressant de le rechercher.

Le premier projet conçu par David représentait Beaurepaire, au moment où il va se donner la mort. Nous en possédons un croquis signé de l'artiste, qui porte la date de mai 1838. Beaurepaire s'enveloppe dans le drapeau du 1er bataillon et, inclinant légèrement la tête, avec une expression de mâle tristesse et de douleur résignée, il approche de sa tempe le pistolet dont tout à l'heure il va presser la détente. Le geste est superbe, l'expression pathétique, l'œuvre vivante, avec ce je ne sais quoi de patriotique et de fier que David savait donner au marbre.

Mais, il y avait évidemment une objection capitale à l'érection d'une pareille statue sur une place publique. Nous ne croyons pas que, dans cette première conception de son œuvre pas plus que dans les suivantes, David ait, un seul instant, songé à faire l'apologie du suicide ; il ne voyait, dans le désespoir de Beaurepaire, que l'acte du marin qui se fait sauter avec son vaisseau, pour ne pas le livrer à l'ennemi. Mais si le suicide de Beaurepaire, en admettant la première version de l'histoire, est le plus excusable de tous, il n'en reste pas moins un suicide, c'est-à-dire un acte que la morale condamne et qu'aucune autorité ne peut accepter de proposer en exemple, par l'érection publique d'une statue. Il y aurait là, d'ailleurs, plus qu'un péril moral : quiconque s'est occupé de questions d'aliénation mentale sait qu'il y a, par moments, de véritables

Digitized by Google

épidémies de suicide; à ce point de vue, le geste de Beaurepaire se brûlant la cervelle était aussi dangereux que superbe : il pouvait devenir contagieux. Un homme compétent, auquel je montrais le croquis de David, me disait : « Si une telle statue s'élevait jamais sur la place publique d'une grande ville, il ne se passerait pas quinze jours avant que quelqu'un se brulât la cervelle à ses pieds. »

Cette objection avait été faite et justement faite à David. En 1842, dans une des séances du Conseil municipal où s'agitait la question de l'érection d'une statue à Beaurepaire, l'un des conseillers, ancien officier supérieur, le commandant du génie Latour, s'était écrié : « Je ne consentirai jamais à honorer la mémoire d'un officier qui, chargé d'un commandement, aurait abandonné son poste, et, se brûler la cervelle, quand on est en face de l'ennemi, c'est la plus honteuse manière de déserter. »

Le mot était vif et juste. David avait compris la portée de l'objection, il s'était remis au travail, avait refait son œuvre *de manière à ne choquer aucune susceptibilité* et, dans sa conception dernière, celle de 1850, Beaurepaire « pressait sur sa poitrine le drapeau du premier bataillon et, dans la main droite, tenait froissée et déchirée la capitulation de Verdun. »

La municipalité actuelle ne pouvait donc songer à faire exécuter le premier projet de David. Elle en avait une seconde raison que David ignorait et qui a été récemment mise en lumière : c'est que le suicide de Beaurepaire n'est rien moins que certain. Des documents sérieux paraissent établir que Beaurepaire a été assassiné. Loin de songer au suicide, il ne songeait qu'à la défense : il se refusait à capituler, malgré les instances du Corps municipal, et c'est précisément pour cela qu'il aurait été lâchement frappé par ceux qui voulaient sauver leur vie en livrant la ville.

C'est là un point qui semble aujourd'hui acquis à l'his-

Digitized by Google

toire [1]. Admettons qu'il y ait doute. Le doute doit profiter à Beaurepaire et, loin de le diminuer, il le grandit. Les révélations de l'histoire anoblissent et purifient sa mémoire, et l'élèvent, je n'hésite pas à le dire, au rang des héros purement glorieux qui s'imposent à l'admiration de tous. Elles commandent le silence à l'esprit de parti comme aux plus légitimes scrupules, et nous ne comprendrions pas que, d'aucun côté, aucune objection s'élevât désormais contre l'érection d'un monument à Beaurepaire.

La statue qu'on doit élever sur le pont du Centre sera, paraît-il, la reproduction de la statue du sculpteur Bourgeois, qui s'élève aujourd'hui sur l'une des places de Coulommiers, ville natale de Beaurepaire. Cette statue est, dit-on, fort belle. Nous comprenons les motifs qui ont dicté ce choix, et nous savons qu'il est difficile de confier l'exécution d'une œuvre d'art à un autre qu'à l'artiste qui l'a conçue. Était-il pourtant impossible, en s'aidant des croquis qui subsistent, de nous donner le Beaurepaire de David, d'après sa conception dernière. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'Angers voie s'élever sur une de ses places un autre Beaurepaire que celui conçu et caressé pendant tant d'années avec amour par son grand statuaire. En votant une statue à Beaurepaire, la ville d'Angers réalisera sans doute l'une des pensées les plus chères à David. Ne lui devait-elle pas d'exécuter son œuvre elle-même ?

[1] Voir dans les Annales de l'Académie d'Angers le mémoire de M. Adolphe Lachèse. — Cependant, dans son dictionnaire, M. Port adopte la version du suicide.

Adolphe Lair.

Digitized by Google

# LES ÉTUDIANTS ALLEMANDS

DE

# L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE SAUMUR

## ET LEUR MAITRE DE DANSE

(1625-1642)

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

---

Après avoir été fort en honneur au moyen âge et pendant toute la durée du XVIe siècle, la danse était encore, sous le règne de Louis XIII, un des divertissements favoris de notre nation. Les gens de qualité apprenaient le menuet, la gavotte, la chaconne, la pavane, la gaillarde et autres danses d'origine française ou étrangère. Un beau danseur était toujours très admiré. « Sans la danse, un homme ne saurait rien faire », dit le maître à danser de M. Jourdain, *le Bourgeois gentilhomme*, de Molière. Il ajoute plus loin : « Je soutiens que la danse est une science à laquelle on ne peut faire assez d'honneur. » Une éducation n'était pas considérée comme complète, quand le jeune homme n'était pas devenu un danseur accompli. Aussi, « les maîtres à danser », experts dans cet art savant et gracieux, étaient-ils généralement très recherchés et grassement payés par leurs clients.

Les étudiants allemands, danseurs passionnés et habiles, étaient nombreux, dans la première moitié du XVIIe siècle, à l'Académie protestante de Saumur, fondée en mars 1593,

Digitized by Google

par Duplessis-Mornay, et qui se dressait dans la rue Saint-Jean. Or, il existait, à cette époque, dans cette ville, un maître de danse, très renommé pour son savoir, qui s'appelait Le Puy (ou Du Puy)-Rideau, comme nous l'apprend un curieux album dont nous devons la communication à M. Eugène Charavay, archiviste, expert en autographes, dont les collectionneurs de documents inédits connaissent la science solide et la complaisance toujours si parfaite à l'égard des amateurs qui sollicitent le précieux concours de ses utiles lumières.

Cet *Album amicorum* compte cent soixante-dix feuillets. Il mesure 0m 6 centimètres de hauteur sur 0m 12 centimètres de longueur. La reliure en veau est ornée de filets dorés. On remarque sur une des faces le mot *Le Puy*, et sur l'autre le mot *Rideau*. Ce petit manuscrit renferme cent dix-huit signatures et est décoré de soixante-sept blasons. Les couleurs héraldiques des écussons, dessinés au crayon ou à la plume, sont finement exécutées et leur ensemble forme une très intéressante collection d'armoiries étrangères. Les jeunes gens qui ont signé, de 1625 à 1642, étaient originaires d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Les Allemands sont en grande majorité. Les étudiants de l'Académie protestante de Saumur voulaient donner « un témoignage de bonne affection au possesseur de ce livre » et montrer qu'ils avaient été satisfaits de ses leçons.

Chaque signataire a mis au-dessus de sa signature soit une devise, soit une maxime, ou un proverbe. La devise est celle de la famille. La maxime est le plus souvent sérieuse. Elle recommande la vertu, la tempérance, le respect et la crainte de Dieu, la patience, la persévérance dans le travail. Les proverbes sont ordinairement gais et même parfois légèrement gaulois. Presque tous les étudiants emploient la langue française, quelques-uns la langue allemande. On rencontre aussi des feuillets blancs. Plusieurs sont déchirés

Digitized by Google

ou coupés par le bas, ce qui empêche de lire le nom du signataire. On trouve également des citations latines ou italiennes.

Ces étudiants appartiennent, presque tous, à la noblesse allemande. Voici quelques spécimens de leur verve germanique :

L'honneur, les femmes et l'amour
Me rendront content quelque jour.

Schetto Janmize. Saulmur, 26 may 1636.

Qui bien mange, fiante et dort,
Fait un pied de nez à la mort.

Jean Rudolph, barron de Graffenbeck.
(La date est coupée.)

L'amour et la fortune
Changent comme la lune.

Herman Vincke. (Sans date.)

C'est une belle chose que le vin.

Eberhard Keck. 1626.

Tout par amour
Et rien par force.

Leonhard de Nostiz. 13 septembre 1632.

Rien ne peut estre le pris d'amour, que l'amour mesme.

Charles-Chrestien de Golstein. 29 mars 1628.

En cour, en amour et en chasse,
Chacun n'a pas ce qu'il pourchasse.

Nous relevons, parmi les autres signataires, les noms suivants : « Wolf-Leonhart Colonna (1625). — Frideric « Lourf, conte de Berteu (1634). — Frideric, baron de « Schilteck (1634). — Barron de Harouber (18 avril 1627). « — Georges-Henry, baron de Starsemberg (16 avril 1627). « — Henry-Frederic, conte de Holac (1642). — Philip-

Digitized by Google

« Louis, conte de Ysenburg et Budige leiz de Stoust (1634).
« — Ernest-Guillaume, comte de Bentheim (1640). —
« Guillaume Collonna, baron de Pels (10 mai 1625). —
« Louis-Christophle, baron Jouger (17 avril 1626). —
« Vladislaus, conte de Lenorf (1639). — Adam de Kottu-
« binser, barron (sans date). — Philip de Scheverin (1636).
« — Theodorus de Hart (22 may 1638). — Walfang-Fer-
« dinand, seigneur de Fortelsperg, baron de Linde (sans
« date). — Frederic-Christof de Winterfelt (31 août 1636).
« — Charles-Chrestien de Golstein (26 mars 1628). —
« Guillaume de Fleusmys (14 novembre 1634). — Charles
« de Besch (10 may 1634). — Louys de Geer (25 avril 1640).
« — P. de Lanhugfer (13 décembre 1634). — Crassar de
« Volfbergaen (1634). — Starmulff de Croneberg (13 avril
« 1625). — Christophe de Vismick (sans date). » etc., etc.

Cette curieuse liste, bondée de noms aristocratiques, qu'il eût été facile d'allonger, prouve que la clientèle du « maistre de danse », Le Puy-Rideau, était vraiment choisie. Il est permis de supposer que ces nobles personnages payaient leur professeur en belle monnaie sonnante, et que celui-ci avait amassé un pécule rondelet qui lui permit de finir ses jours dans une honnête aisance.

André Joubert.

---



Digitized by Google

# NOTICE

SUR LES

# SEIGNEURS DE LAMBROISE

## AU XVIII^e SIÈCLE

---

M. André Joûbert a complété dans la *Revue de l'Anjou* de mars-avril 1888, par des documents privés, les renseignements qui avaient manqué au savant archiviste de Maine-et-Loire pour établir, dans son *Dictionnaire* de ce département, antérieurement au XVI^e siècle, la possession de la terre seigneuriale de Lambroise, devenue l'opulente demeure de Simon de Maillé, archevêque de Tours; mais, les titres qu'il possède s'arrêtant au XVIII^e siècle, il a reproduit, à partir de cette période, les indications fournies par M. C. Port lui-même.

Qu'il nous soit permis de reprendre, après lui, à la date où il les a laissés, et en les développant, à l'aide aussi des pièces entrées dans nos archives, épaves dispersées de l'histoire de cette maison, la suite des événements qui la composent.

Nous y ajouterons les renseignements que nous avons recueillis également sur le fief de Vamplée et la terre du Verger, annexes de la seigneurie de Lambroise, peu ou point mentionnés dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google

LAMBROISE

Au commencement du XVIII^e siècle, lorsque la terre de Lambroise fut adjugée à Jean Cherouvrier des Grassières[1], c'était une « maison noble, terre, fief et seigneurie, consis-« tant : en un grand corps de logis basty en pavillons, « 2 tourelles aux deux bouts composéz de caves, cuisine, « office, salles, chambres basses et haultes, greniers, « combles au dessuz couvert d'ardoises, jardin derrière, « orangerie, et un autre grand jardin en terrasse devant « ledit logis, cour haulte renfermée de grandes doûves, « un pont traversant lesdites doûves, servant pour aller et « venir de ladite cour haulte en la basse cour, escuries, « granges, celliers, dans l'un desquels il y a un pressoir, « grand fûst, un jeu de courte-paulme, logement pour « les métayers et cloziers estables toits à bestes, le tout « couvert d'ardoises, une grande basse cour dans laquelle « est un fossé et un puits aussy couvert d'ardoises et « autres logements en dépendant, terres labourables et non « labourables, vignes, prez, pastureaux, bois de haulte « futaye, bois taillis, garenne, etc. »

On voit par la description qui en est donnée au *Dictionnaire* et celle qui sera faite plus loin que si des reconstructions furent commencées à cette époque, comme le disent MM. Port et André Joûbert, elles ajoutèrent peu à ce qui existait déjà alors.

Cette terre fut payée 58,000 livres par son acquéreur, Messire Jean Cherouvrier des Grassières, conseiller secrétaire du Roy, maisons, couronne de France et de ses finances, inspecteur général de la marine en Bretagne, seigneur du Mesnil, demeurant ordinairement à Nantes,

[1] Adjudication des 15 juillet et 3 août 1702, sur saisie réelle, à la requête de messire Ch. Binel de la Boissière.

Digitized by Google

paroisse de Sainte-Radegonde, qui n'y fit qu'un petit nombre d'annexes, par voie d'acquêts ou d'échanges, notamment avec Gabriel Rogeron, sieur de l'Espinière, greffier de l'eslection d'Angers, paroisse de Saint-Maurille, de 1710 à 1720, pour « l'alignement de son parcq entouré de murs et clostures et élargir l'avenue de Lambroise. »

Il n'était point mort en 1717, comme l'indique M. C. Port, car il comparaît à divers actes de 1730 et 1731, mais bien en 1732. Dans une transaction de 1733, il est représenté, en effet, par ses filles et uniques héritières : Cherouvrier, Catherine-Félicité, religieuse du Calvaire, à Paris, et Jeanne-Claude, femme de Louis-Urbain Aubert Chevallier, marquis de Tourny, conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hôtel, intendant de la généralité de Limoges, puis de Bordeaux, et Marie-Anne Cherouvrier, femme de Messire Galiot-Maudat, maistre des requestres, demeurant à Paris, quai Malaquais, paroisse de Saint-Sulpice, et inventaire des titres fut dressé vers le mois de septembre 1734.

En hérite, Messire Bernard-Augustin Aubert de Tourny, son petit-fils, par acte de partage du 11 mars 1761, de la succession de Louis-Urbain Aubert de Tourny, son père, et de Jeanne Cherouvrier, sa mère, héritière par droit d'aînesse de son père, ledit sieur des Grassières.

Il est dit prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, maison et société royale de Navarre, vicaire-général de M. l'evesque de Blois, chanoine de l'église de Paris, seigneur de Falaise, la Marmalaise, Carcassonne et autres lieux. Celui-ci, par son testament olographe en date à Saint-Thié près Paris, du lundy 22 août 1768, et à son décès, arrivé à Sully-sur-Loire, le 17 décembre 1768, institue légataire universelle, Mademoiselle Augustine Benigme, fille de Messire Galiot Louis Aubert Chevalier, marquis de Tourny, brigadier des armées du Roy, maître

Digitized by Google

de camp du régiment de cavalerie de la reine, comte de Gramey, baron de Cussey, seigneur de Vernois, Villars, Montroye et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris rue Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, et de dame Antoinette Benigne Bouchet de Lautènay.

Nous possédons un inventaire, dressé après ce décès, 25, 26 et 27 avril 1769, des objets mobiliers garnissant le château, résidence du vicaire-général de Blois.

On y remarque : dans la salle ou salon de compagnie « la tenture de tapisserie à personnages » représentant les scènes de « la Jérusalem délivrée », dont l'excellent état de conservation provoque l'admiration de M. Port, « de 18 aulnes de courant sur 2 aulnes et demy de hauteur » ; dans les chambres à côté, 3 pièces « de tapisserie de verdure de 10 aulnes sur 3 de hauteur ; et dans la première chambre haulte sur la grande salle ; 16 aulnes de tapisserie de verdures également de 13 aulnes de courant sur 3 de hauteur, un bureau ancien en marquetterie à 9 tiroirs, et dans la chambre haulte près du pavillon une tenture de différentes tapisseries de 10 aunes de diverses hauteurs. »

Puis, dans la salle au-dessus du salon de compagnie, une tenture en tapisserie de verdure de 23 aunes sur 3 de hauteur et une autre ancienne à personnages, de 16 aunes sur 3 de hauteur, et, dans la première chambre du pavillon une tenture de tapisserie également à personnages de 15 aunes sur 3 et 5 tableaux ; dans la deuxième chambre du pavillon, les objets du culte de l'abbé : missel, étui à calice, aubes, devants d'autel en damas cramoisi à fleurs d'or et un autre en soie à frange d'or, missel, 3 tableaux, etc.

Enfin, le parterre était garni de 25 orangers et d'un citronnier en caisse, lauriers, myrthes, etc.

La bibliothèque renfermée dans une armoire ne comprenait que : des dictionnaires français, grec et latin et de Colpin, les œuvres de Pline, les conférences des ordon-

Digitized by Google

nances et édits du roy, de Guenois, le recueil des arrests de Louet, la coutume de Paris et son commentaire par Broteau « et un lot d'autres livres de différentes grandeurs et de peu de conséquence. »

A cette époque, et, après liquidation de la succession de l'abbé de Tourny, du 9 juin 1770, attribuant au marquis de Tourny la terre de Lambroise, elle passa de cette maison dans celle voisine de Blaizon jusqu'en 1789, par acte d'acquisition du 3 novembre 1770, moyennant le prix de 194,000 livres, au profit de dame Jeanne Ribault de l'Isle, femme non commune en biens de Messire Raoul René Petit, chevalier, seigneur, baron de Blaizon et de Chemellier, demeurant à Angers, rue Saint-Georges, paroisse Saint-Maurille.

La vente comprenait : le château seigneurial avec les meubles et effets mobiliers décrits dans l'inventaire ci-dessus estimés 3,333 livres, l'orangerie et les ornements qui garnissaient la chapelle estimés 246 livres, plus les domaines nobles et roturiers, composant ses dépendances relevant savoir : Lambroise, de la baronnie de Rochefort, appartenant à Madame l'abbesse de Ronceray d'Angers, d'où dépendait la moyenne et basse justice, et les autres fiefs, des différents seigneurs dans la mouvance desquels ils étaient situés, c'est-à-dire : du Lys, de Lambroise, les 2 fiefs de Vamplée de la baronnie de Blaison et de Verger de la baronnie de Cinq Mars, le tout grevé de 5,000 livres de redevances.

D'après procès-verbal d'estimation du 18 décembre 1769, dressé en vertu de commission rogatoire du Châtelet de Paris, la terre de Lambroise se composait alors : « d'un « logis consistant en salles basses et hautes, chambres aussi « basses et hautes avec leurs cabinets, antichambres et « garde robbes, les cuisines et offices par bas, un escalier « pour le dedans, depuis lesdits offices et dans la dépence; « 2 haultes cours, au milieu desquelles est bâti le château,

Digitized by Google

« dans la cour de derrière, servant ordinairement d'oran-
« gerie d'été, est une chapelle pavée en marbre blanc, un
« puits dans la haulte cour de devant, une cave voûtée
« dont l'entrée est sur la cour de derrière, proche la
« chapelle qui va sous le bois du parc, une tour en laquelle
« il y a basse et haute chambre, avec un petit escalier, les
« douves et murailles d'icelle, tant dedans que dehors, une
« petite chambre en dosme au coin de ladite cour, sur
« lesdites douves, un pont de pierre pavé et portail pour
« entrer en ladite haulte cour, garni de chambres et ca-
« binets au-dessus avec les murailles et closture de ladite
« haulte cour, une grande basse-cour enclose de murs, en
« laquelle sont le bûcher et remises, le tout fermé par une
« grande porte ouvrant sur ladite basse-cour, écuries,
« chambre au bout, greniers sur icelle de 70 pieds environ,
« grande porte en suite de ladite chambre, qui a son
« entrée dans le parc de 25 arpents, le logement de la
« grange au bout de laquelle sont ceux des pressoirs,
« grenier au-dessus, plus un autre logement servant
« autrefois de jeu de paulme en retour, plus un corps de
« logis composé de 3 chambres basses et haultes, dont une
« pour le portier, une fuye dans l'un des coins de la cour,
« voûtée en tuffeaux, laquelle basse-cour contient environ
« 4 quartiers de terre en laquelle il y a 2 viviers. »

« En face des portes de ladite basse-cour, est une avenue
« qui a environ 100 toises de long, laquelle est bordée
« de murailles des 2 côtés et garnie de 2 rangées de
« noyers. »

Les dépendances avaient été affermées, suivant bail du 25 février 1754, par M. de Tourny, moyennant 5,000 livres au sieur de la Bretellière, qui resta dépositaire des titres de la terre de Lambroise, compris et détaillés en l'inventaire de septembre 1734.

Ce sont ces titres, composant le chartrier, sans doute de la Seigneurie de Lambroise, épars aujourd'hui, que l'in-

Digitized by Google

térêt des sources de notre histoire locale a remis en la possession de M. Joûbert et dans la nôtre.

La chapelle dédiée à saint Nicolas dans l'église de Saint-Sulpice était à la présentation et collation des curés de cette paroisse, qui fut desservie successivement par Pierre Beauvillain en 1686, Gabriel-Christophe de Montigny, Louis Sénil en 1733 et Louis Jumereau en 1770.

En était chapelain, François Beauvillain, en 1712.

### VAMPLÉE

Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* mentionne ce nom de la manière suivante : « village commune de Blaison, ancien fief réuni au XVII^e siècle à la terre de Lambroise. »

Évidemment, une aussi brève notice révèle chez son auteur qui, d'ordinaire, procède avec une abondance de documents, qui ne sont pas le moindre mérite de son ouvrage, une pénurie de renseignements, que des recherches dans les archives de l'État Civil ne sont pas parvenues à combler. Nous allons essayer d'y suppléer.

Le fief de Vamplée, avec moyenne et basse justice, duquel relevait à hommage simple, le fief et seigneurie de Bavières, était du ressort de la sénéchaussée de Saumur, il appartenait au XV^e siècle à M. Cardin-Jarzé, licencié ès-lois, demeurant à Angers, qui, par contrats divers de mars 1481 à janvier 1491, acquiert plusieurs pièces de terre, vigne et pré audit lieu. A l'un d'eux, (9 mai 1485), comparaît Isabeau Rousard, Veuve Sieur James Louet et auparavant femme de M^e Guy Jarzé, seigneur de Vamplée, mère sans doute de Cardin-Jarzé.

En 1549, il était la propriété de demoiselle Claude de Montjean, dame de Blaison, qui, le 22 février, donnait procuration à M^e Gilles d'Aubigné, de vendre et aliéner la demie, par indivis de la terre et seigneurie de Vamplée. « ladite terre tenue de la baronnie de Blaison à foi et hom-« mage, lige ou simple et autres devoirs accoutumés. »

Digitized by Google

Et dès le 17 février 1552, mais non au XVII^e siècle, N. H. François d'Aubigné, seigneur du Bois-Mozé et demoiselle Renée Taulpier son épouze, donnent à M^e Philippe de Maillé, seigneur de Lambroise, le lieu, terres, fiefs et seigneurie de Vamplée, à relever de la baronnie de Blaison à foy et hommage.

Ce fut, à compter de cette date, une dépendance de la terre de Lambroise, possession d'abord : de demoiselle Marie de Maillé, dame de Jarzé, veuve de Messire François Bouré, et ensuite, de l'archevêque de Tours, Simon de Maillé, qui devint définitive par la transaction intervenue le 20 juillet 1583, portant désistement de la demande en retrait lignager, intentée contre ce dernier, et Messire Arthur de Maillé, seigneur de Brezé, par Jacques Aubin, conseiller, au nom et comme père et tuteur de Jacques Aubin son fils, du lieu, domaine, fief, seigneurie et appartenances de Vamplée, sises près la maison seigneuriale de Lambroise, acquis par M. Philippe de Maillé, leur frère, de N. H. François d'Aubigné, sieur du Bois Mozé et de demoiselle Renée Taulpier, son épouze.

Ensuite nous la trouvons, le 18 décembre 1624, entre les mains de Messire Jehan de Loubes, « chevallier, baron de Saulce et seigneur de la terre de Lambroise » qui en était devenu acquéreur, le 29 septembre 1614, et en rend aveu à Messire Guillaume de Marbœuf, baron de Blaizon, le 30 août 1666.

Et nous la voyons suivre dès lors le sort de cette seigneurie à laquelle elle avait été réunie d'après les divers actes sus-énoncés.

Elle consistait, en 1769, « en un ancien château, une « métayerie et closerie noble composée de : un corps de « logis avec estables et 50 boisselées de terre labourable et « un arpent de pré appelé la Noé de Vamplée, le tout situé « au village du même nom, paroisse de Blaison. »

Digitized by Google

LE VERGER

Le Verger, en Gohier, avait été acquis par Messire René Duplessis, marquis de Jarzé, le 10 juillet 1659.

Il formait, au XVIIIe siècle, une châtellenie comprenant deux fiefs ; l'un, dans la mouvance de Blaison dont Messire de Loubes rend aveu à ladite baronnie, le 30 août 1666, en la personne de Guillaume de Marbœuf ; et l'autre, avec celui de Landry réuni, dans celle de la seigneurie de Cinq Mars la Pile, à laquelle, et par suite de la mutation à son profit du 3 novembre 1770 sus-énoncée, Madame la baronne de Blaison paie, le 20 décembre 1771, les droits seigneuriaux de lots et ventes, au sieur Marguin-Dupuis, « agent « et receveur général du duché pairie de Luynes et de la « baronnie de Cinq-Mars-la-Pile, pour le compte de Madame « la duchesse de Chevreuse, exécutrice de Monseigneur le « duc de Chevreuse », comprenant 1510 livres et 2 chevaux de service.

Le seigneur de Lambroise devait, à raison de sa châtellenie du Verger, aux chanoines du chapitre de Blaizon, une rente foncière de 4 septiers de froment, pour l'acquit d'un service qu'ils devaient aller faire processionnellement chaque lundi de carême, en l'église paroissiale de Gohier, suivant sentence du présidial d'Angers de la veille des rogations de 1677 et règlement de Messire Henry Arnault evesque d'Angers.

Orléans, ce 2 juin 1888.

BALLU.

Digitized by Google

# LA VENDÉE ANGEVINE

## LES ORIGINES — L'INSURRECTION

(Janvier 1789 — 31 mars 1793)

---

## LETTRE A M. DE LA SICOTIÈRE

---

CHER MONSIEUR,

Voici bien six mois que votre article sur ma *Vendée Angevine*[1] m'était annoncé — avec quelque joie maligne — ; je l'attendais pour ma part, ici ou là, sans grande terreur, n'ayant à redouter de vous aucune des vilenies de la secte et assuré de trouver un honnête homme avec qui j'aurais plaisir à causer.

Mais que ne puis-je précisément, à cette heure, vous tenir là en tête à tête avec mon livre ou en face de quelque élite de ce monde supérieur pour qui nous écrivons tous deux, quand vous ne vous mettez pas au service d'une petite église, ou, comme vous dites, d'une thèse? C'est bien pour moi la dernière idée qui me puisse jamais venir; et, pendant que vous me prêtiez des combinaisons fantastiques, j'avais sous la main, depuis dix ans, tous mes documents amassés, compulsés, étudiés, et depuis dix ans je m'attardais, avant d'écrire le premier mot, à débarrasser des racontars accrédités les faits matériels, certains, qui l'un après l'autre se sont dégagés pour moi en toute évidence.

[1] 2 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1888.

Digitized by Google

La voie ouverte nette et sûre, « il n'est que d'aller », comme dit la chanson angevine, et c'est l'imprimerie que je dus attendre. Elle marchait à Angers, à mes frais (cela vous paraît tout simple), pendant que j'étais réduit à me mettre en quête, à Paris, d'un éditeur. A bon entendeur salut ! Si votre bon cœur n'a pas compris d'où partaient « ces « menaces sourdes et ces misérables entraves », qui visaient à tuer un livre encore inconnu, je pense qu'il me pardonnera de n'y avoir pas été troublé autrement que de pitié.

Mais vous aviez l'idée ailleurs. Et laissez-moi vous démontrer du premier coup combien cette idée étrangère et préconçue vous égare en des illusions inconscientes. Ainsi vous me faites dire, en engageant contre moi la bataille, que « mes amis m'avaient fait à moi-même un « devoir de publier » mon travail. Or je n'ai jamais dit rien de semblable — et de ma pensée le sens est tout autre. J'ai dit, au premier mot de ma Préface : « *Deux* amis » — et j'ajoute : « tous deux différents d'esprit et d'études, mais « de raison également sûre. » Faut-il m'expliquer ? ou ne sentez-vous pas d'emblée la différence ? Il ne s'agit pas de me couvrir d'un groupe, d'une coterie. Je mettais seulement mon entrée en campagne sous les auspices de deux hommes de haute science et de haute raison, qui, consultés, voyant mon ennui, m'avaient crié : « Bon courage ! en « avant ! et tout pour la vérité ! [1] » — Vous, au contraire, cher Monsieur, quand vous vous autorisez de « vos amis »,

[1] Un de ces deux-là a écrit : « Je professe absolument et sans « réserve cette doctrine que la science n'a d'autre objet que la vérité « et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences « bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité « pourrait avoir dans la pratique. Celui qui, par un motif patriotique, « religieux et même moral, se permet dans les faits qu'il étudie, dans « les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération « la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand labo- « ratoire où la probité est un titre plus indispensable que l'habileté ». — C'est ma doctrine pure et simple — et l'idéal ! — J'y y ai visé de mon mieux en l'animant ; l'indifférence n'est pas l'impartialité.

Digitized by Google

vous êtes,—suivant votre annonce même, — un porte-parole, l'organe d'une opinion ; et c'est pure guerre d'opinion d'ailleurs, que vous m'intentez. Là est la différence absolue, qui distingue ma *Vendée* dans son esprit de votre critique. Vous y apportez certes la modération de votre aimable caractère et la courtoisie obligatoire entre gens d'étude ; mais vous êtes et vous restez homme de parti, — et qui pis est, de parti pris. Le vice de cette situation acceptée, c'est de parler pour la galerie plutôt qu'à l'adversaire; c'est de lancer des arguments, qui éclatent sans faire brèche ou qui s'effondrent dans l'eau douce.

Si bien même, que votre assaut s'attaque à peine au livre, s'épuisant tout entier sur la Préface, comme ces bombardements à la prussienne, qui s'acharnent sur les maisons d'alentour, ne pouvant aborder de près ni de loin la citadelle. Votre conception de l'histoire est si différente de la mienne! vous planez! vous percez d'en haut le secret des cours et des cœurs! et vos considérations éclairent tout. — Je n'y contredis pas ; mais j'aime un autre système. « Ah! Michelet! », vous écriez-vous à triple reprise. Laissons là Michelet, je vous en prie. Certes, je suis de race à sentir dans son œuvre la pensée toujours généreuse, l'intuition vive et ses héroïques sympathies de plébéien. Mais je n'en fais ni mon bréviaire ni mon modèle. Faut-il vous étonner? J'ai lu au fur et à mesure son *Histoire de France*, autant qu'il en a paru du temps que j'étais collégien ou étudiant ; depuis encore, quelques livres de sa *Révolution*, — et quelques pages, au hasard, dans des Revues ; — rien de plus ; — et je comble la mesure en vous affirmant que j'ignore, à l'heure qu'il est, ce qu'il a pu raconter de Cathelineau. Laissons donc là Michelet, que vous fréquentez, ce me semble, de plus près que moi, — sans qu'aucun danger y apparaisse, — et que vous avez le tort d'alléguer, quand il vous plaît, alors qu'il n'en vaut pas mieux comme autorité.

Digitized by Google

En fait, je pourrais affirmer que ma pratique est le contrepied de la sienne, rasant de près la terre et ne m'avançant qu'à pas comptés. J'abordais, cette fois, en plein péril, un sujet d'étude, aux deux tiers inconnu et pour le reste infesté de pures fictions et de mensonges intéressés. Je me suis enfermé sur un terrain bien délimité et avant tout déblayé ; et j'ai contenu mon récit indépendant et sincère, — je ne dis pas sans ardeur et sans vie, — dans des conditions de probité qui défient encore toute attaque. Je m'y interdis toute parure, toute duperie de mots, même toute induction incertaine, n'énonçant aucun fait, aucun détail, qui ne me vienne de source sûre, et provoquant tout contrôle. Il y a cet abus dont je souffre, paraît-il, que, convaincu même d'un fait qui s'impose, si je n'ai pas un document précis, direct, qui me le donne, j'indique une manière de doute, dont vous avez bien voulu sentir la loyauté..... et faire un argument de défiance ! En effet, j'ai eu tort dix fois, surtout pour ce qui concerne par exemple Bonchamps, qui non pas *sans doute*, mais *sans aucun doute*, est le chef, l'organisateur dans les hautes Mauges du complot, dirigeant les paysans, les recrutant, les poussant par sa valetaille, les attendant à son château et, dans la nuit même tout au plus tard du premier combat, les rejoignant à Saint-Florent. Les documents le démontrent à suffisance [1] ; j'aurais dû l'affirmer mieux, — Mais je ne sais rien de plus aujourd'hui que l'an dernier de cette influence qui se cache au Pin-en-Mauges « et à laquelle je n'ose « prêter un nom ». — « Nommez ! nommez donc » [2] — vous écriez-vous. — « Point d'équivoques insinuations » ! — Eh bien ! non. Et voici la preuve, que je fais,

[1] Le contraire « est acquis », selon vous. C'est toute votre réponse. Comme il est acquis, n'est-ce pas? de par madame de Genlis, qu'il fut forcé, — après un beau discours! — de partir à pied ? — quand on le voit dès le lendemain courir les avant-postes en son carrosse.

[2] P. 22 du tirage.

Digitized by Google

de ma pratique. J'ai visé et cité le document qui dénonce comme inspirateur de la résistance « l'avis d'une « des premières personnes » de la paroisse. — Et vous aussitôt « : C'est le curé ! » — Je ne vous le fais pas dire ; vous l'affirmez ; je le crois ; il n'y a là ni équivoque ni « paroles volontairement obscures ». Tout ce que le document m'apprend, je l'ai dit ; rien de plus. Il paraît bien qu'il y a suffi. — Mais quand j'affirme qu'à l'aube du 24 août 1792, l'horrible anniversaire de la Saint-Barthélemy vint hanter toutes les mémoires, il n'y a là « ni entraînement de plume, ni dramatique rapprochement » ; j'en eusse répudié la pensée, si elle me fût venue ; mais j'ai pris simplement, dans une lettre du jour même, sous la plume d'un des acteurs, jusqu'à l'expression de ce sentiment populaire, avec ce seul reproche de n'avoir pas, pour une fois, souligné d'une note le souvenir de « la fête sanglante ».

Voilà ma méthode en exemples. Voyons donc la vôtre. Elle ne vous est pas particulière. Elle consiste à interpréter sans cesse mes sentiments, si nettement qu'ils soient exprimés, et à s'y tromper sans cesse, en les soumettant à l'aune banale du parti pris. C'est d'ailleurs chez vous une doctrine. Comment vous, cher Monsieur, qui êtes homme à comprendre et à apprendre, avez-vous le courage de me jeter dans les jambes, par trois et quatre fois, comme une découverte et même comme un argument, mes anciennes biographies, écrites il y a vingt ans d'après les vieux livres, les seuls livres, et que tout mon livre, nourri uniquement de documents inconnus, se fait honneur de répudier et de démolir ! « On ne me reprochera pas... » disais-je dans ma Préface, en expliquant mon œuvre nouvelle ! — Et c'est vous qui !... non ! ce n'est pas de bonne guerre ni assurément de grande ambition. J'ai démontré pied à pied — par mon récit d'abord, inattaqué, inattaquable, — ensuite directement par une série de notes spéciales, que tous les récits jusqu'à ce jour reposaient sur deux auteurs

Digitized by Google

uniques, l'abbé Cantiteau et Mme de la Rochejacquelein, qui n'est elle-même qu'un écho. J'ai démontré, de même façon, que le factum de l'abbé n'est qu'un répertoire d'inventions et d'erreurs flagrantes. Contestez-vous un seul point? discutez-vous un seul fait? Non! mais l'abbé, suivant vous, est « l'homme du monde, tel que nous le révèlent ses écrits, « le plus inoffensif et le moins propre à l'intrigue[1]. » Le contraire serait plus vraisemblable et facile à prouver. Mais qu'importe ici? C'est son écrit que j'accuse de fausseté et de mensonge. Le défendez-vous? pouvez-vous rétablir un seul des points démentis par preuves? l'avez-vous quelque part essayé? — Et Madame de la Rochejacquelein? C'est elle qui a réellement lancé et popularisé la légende de la Vendée. Elle y débute par notre Anjou, « *ce que je connais le mieux* », dit-elle! Et il vous faut relire, je vous prie, comment elle en parle. J'en ai cité les deux ou trois pages[2], qui concernent ce mois de mars, le seul dont je me préoccupe. Qu'ajoute-t-elle au texte de Cantiteau?... sinon des preuves de son ignorance absolue. Et quand vous invoquez le témoignage de la marquise pour attester la non-intervention de la noblesse, au moins devriez-vous ajouter loyalement, pour indiquer ce qu'il vaut, qu'elle ignore Bonchamps et d'Elbée jusqu'au milieu du mois d'avril!

Que viennent faire après ces documents-là, source unique, je le répète, les mémoires de Puisaye! de Bernard de Vaux! de la Frégeolière! de Dampmartin! de Romain[3]! de Ferrières! et de tous ceux qui vous ont servi et renseigné, je le veux bien, pour votre histoire de Frotté et de la Chouannerie, mais qui n'ont rien à voir dans notre Vendée et n'y apportent aucun fait nouveau ni un témoignage personnel. Et pourquoi ne pas citer Crétineau-Joly, Muret ou

[1] P. 22.
[2] T. II, p. 156 et 398.
[3] P. 79. « Un Angevin, celui-là », comme vous dites, mais qui se trouvait — ce que vous ne dites pas — en Corse, et plus tard à l'armée du Rhin!

Digitized by Google

Deniau, que vous prenez la peine d'alléguer tant de fois dans votre *Frotté?* Pourquoi pas même Eugène Loudun! Là au moins vous trouveriez des détails à nul autre connus et d'un choix rare! En tout cas, je n'ai jamais pensé à les aller chercher dans les papiers de Frotté, qui, de votre aveu, « en parle en homme aussi mal renseigné que possible, », — non plus, permettez-moi de vous le dire, que dans ce registre du prince de la Trémoille, qui n'était pas, — il faut encore ici que je rectifie, — président, que je sache, mais simple membre de la commission de secours aux officiers vendéens [1]. Il en faisait l'office sans doute pour les départements de l'Orne ou de la Mayenne, comme en Maine-et-Loire le chevalier d'Andigné; mais si votre registre a pu vous renseigner tant bien que mal sur la Chouannerie et sur Frotté, — Frotté *for ever!* — il n'a que faire pour l'Anjou, et j'ai eu mieux : les dossiers mêmes des soldats, où d'ailleurs il n'est à recueillir rien que des éléments de contrôle.

Il semble encore bien étonnant que vous épuisiez tant de science et de talent à démontrer que je me mets en querelle « avec les plus anciens historiens de la Vendée (*Bournisseaux*, 1802); avec les plus récents (*Wallon*, un maître [2], « *Les Représentants en mission*, 1888) [3] » — quand c'est précisément le programme arboré de ma campagne! — Et à quoi veut aboutir la vôtre?

Faut-il donc maintenant prendre à partie le détail de cette dissertation dont chaque couplet se détache à grande volée. J'en ai déjà interrompu quelques-uns. Le système en est par-

[1] *Moniteur* du 23 octobre 1815, p. 1181. La commission comprend le comte de Beurnonville, président; la Trémoille, d'Andigné, Caylus, Couchy, Paulze de la Motte.

[2] J'entends bien! moi, j'ai plaisir à dire : « mon maître ». l'ayant eu pour professeur en sixième, à Louis-le-Grand! Et il me fait la grâce de ne pas s'en souvenir. C'est le temps où j'étais tout aux vers latins et aux vers français. J'en ferais bien encore. — Il n'a d'ailleurs pas pu viser mon livre, *imprimé* après le sien.

[3] P. 28.



Digitized by Google

tout identique. Vous ne contestez pas les faits; vous les acceptez tels que je vous les livre; mais alors que je les raconte à leur heure, à leur place, avec leurs causes, leurs raisons d'être, leurs conséquences, dans l'emportement des événements qui les justifient ou qui les expliquent, vous les triez, en les assemblant, de çà de là, d'un volume à l'autre de toute origine et de toute date, pour en faire le motif d'une symphonie nouvelle, où vous vous bercez autant que le lecteur. C'est œuvre d'avocat, non d'historien. J'ai raconté, avec un intérêt égal, le dévouement patriotique et l'indiscipline des gardes nationales, — « forcé », dites-vous? et l'expression est galante et digne! — Et forcé par qui, je vous prie? et quelle force m'a forcé ou peut me forcer, si ce n'est ma libre conscience, qui trouve à cette violence toute joie? — Vous avez donc réuni à votre façon une série fantaisiste[1] de « violations de domicile, arrestations « arbitraires, désarmements illégaux, pillages, violences », qui aboutit à faire des incendiaires[2] de ces patriotes, prêts à tous les sacrifices, sous le commandement, à Angers, d'un chevalier de Saint-Louis! — Et à deux pages de là, poursuivant le même système d'énumération oratoire dans le pêle-mêle éloquent d'une page tout entière[3], l'illusion en est si habile, que vous vous y laissez prendre vous-même. Vous oubliez le point de vue essentiel de votre démonstration! et vous acceptez « comme légales, mais légalement » « atroces », des mesures dont l'illégalité[4] est, dans le temps

[1] Voici ces renvois : t. I, 229; t. II, 17 : t. II 25; t. I, 316.

[2] Par une erreur flagrante, en portant à leur charge l'incendie du château de Meaulne par les forgerons de Château-Lavallière! — Et vous mettez « les châteaux incendiés »! En connaissez-vous un autre?

[3] En voici la série : t. I, 204, 184, 185, 382, 383, 310, 311, 230, 231, 226.

[4] En fait d'illégalité, nous ne nous entendons pas. Une note, même page 15, dit : « M. Port trouve ces processions nocturnes « contraires à toute loi. Non, ce nous semble, en tant que proces- « sions, réunions plus ou moins nombreuses; oui, si elles avaient « pour objet ou pour résultat d'entraver la circulation. » Eh non! non! cher Monsieur, tout simplement en tant que processions *nocturnes*.

Digitized by Google

même, dénoncée par tous les pouvoirs publics, qu'injustement vous dénoncez. Au premier bruit de l'arrestation des prêtres, le maire accourt et proteste! Le Département, réuni deux fois dans le même jour, proteste! Le Conseil général, convoqué pour prêter secours, proteste avec indignation, accuse, menace les factieux, appelle à son aide l'Assemblée nationale! — J'ai consacré tout un long chapitre à raconter cette lutte désespérée des administrations impuissantes contre l'insurrection de la seule force armée dont elles disposaient! — Et c'était peut-être le cas, cher Monsieur, après m'avoir tant de fois rappelé à la modération, à la tolérance, à l'impartialité dont je m'épuise à vous donner l'exemple, d'incliner au passage votre drapeau devant ce groupe d'énergiques citoyens, représentants invaincus de nos principes de 89, trahis, comme ils s'en indignent, par l'inertie des conservateurs, mais jusqu'au bout

... Défendant au moins de la voix et du geste
Rome, les Dieux, la liberté!

Si j'aborde maintenant, comme vous, « après un long circuit », cette question « de la gentilhommerie » et des émigrés, qui vous tient tant à cœur, la méprise devient véritablement plus grave. Votre discussion repose tout entière sur une citation, que vous m'attribuez, de quatre lignes, formant un paragraphe en vedette, que voici :

« La Vendée, — dit M. Port, — eut ses germes bien « haut et bien loin. Elle vint de Pilnitz plus que des Tuile- « ries. Calonne en fit le plan. Les princes y eurent plus de « part que le roi. »

Et vous renvoyez à mon tome I, sans citer cette fois la page, que vous avez inutilement recherchée, n'est-ce pas? Car, je le dis avec peine, cette citation est absolument fausse. Elle n'est ni de mon style ni de ma pensée, qui protestent; vous n'en trouverez pas trace dans mes deux

Digitized by Google

volumes ; et il n'en est pas une phrase que j'eusse imaginée et que je ne renie. — Mais sur ce bel exposé, les éléments de démonstration vous abondent : l'initiative des princes est inadmissible; le roi était détrôné depuis six mois; et tout ce qui s'ensuit.... Et vous me criez : « des preuves! des « preuves! »

Je crois, en vérité, qu'après une protestation énergique, je pourrais m'en tenir là.

L'insurrection de la Vendée angevine, s'il faut le répéter, n'a rien de spontané. Le clergé a fanatisé les esprits et désorganisé les familles et les municipalités; mais, pour lui, rien n'eût bougé, qu'émeutes de femmes et d'enfants. L'appel même de la milice eût vidé les fermes, peuplé les landes, sans qu'aucun groupe eût été assez osé de s'attaquer seulement à la maréchaussée. Mais, depuis deux ans, une propagande active s'est organisée, qu'on voit pénétrer d'abord du Poitou, puis de la Bretagne, par émissaires déguisés, par petites bandes, envois d'armes, correspondances d'affidés aux aguets, complot constant dénoncé par toutes les rumeurs populaires depuis deux ans, tel qu'il doit éclater bientôt, tel que, par deux fois, il se révèle avant l'heure et qui trouve son rendez-vous d'ensemble par l'appel général de la milice.

Au premier signal donné, d'un bout à l'autre des Mauges, Bonchamps, d'Elbée, La Haye des Hommes, Forestier, de Vaugirault, La Pommeraye-Kerembart, les Deffault, Stofflet, nobles, j'imagine, ou agents des nobles, sont debout, en correspondance, en armes; sous leurs ordres, toute la domesticité des châteaux organisée, intendants, régisseurs, sénéchaux, notaires, palefreniers, g rdes-chasse, jardiniers, valets de tout étage; et ces bandes d'inconnus, à leur suite, qu'on voit dans toutes les paroisses attardées pousser devant eux, à coups de fourches ou de crosses de fusils, les maires et les habitants récalcitrants. Ceux qui marchent savent que la noblesse est avec eux, de

Digitized by Google

loin, de près; qu'elle accourt; qu'elle est venue et que la Bretagne armée tend la main; qu'on va faire la guerre aux bourgeois et, grâce aux émigrés, se débarrasser de la milice Ils le savent; les eût-on trompés, ils le croient et, depuis deux ans comme en ces jours mêmes, on le leur fait croire. — Tous ces détails, je les ai résumés en quelques mots dans ma préface, en dehors de mon récit; je les avais exposés dans le livre sans verbiage, simplement, à leur heure, en fatiguant le lecteur, sur chaque mot, d'un appareil de documents et de preuves qui parlent d'eux-mêmes à qui les veut comprendre. Et j'ai raconté de même, loyalement, sans tirades vaines, les faits et gestes de ces masses folles, — hommes et femmes — « ces pauvres femmes », — comme vous dites, p. 13, — « tranquilles jusque-là dans « l'église, au confessionnal, au foyer », — tous, enragés, avant l'heure, « à couper le cou » aux patriotes; après le premier combat, la chasse aux vaincus; le massacre du voisin; la fusillade du « citoyen », qui se refuse « à renier la patrie »; les blessés achevés sur place; les prisonniers de la seconde heure, traînés, — avec les femmes et les enfants, quand on les peut prendre — en tête de l'assaut, pour être écharpés ou couvrir l'approche, sur un mot d'ordre reçu et appliqué par toutes les bandes, à toute attaque. Devant leurs cris, les patriotes désarment ou se débandent; les chevaux reculent d'horreur. C'est le véritable secret de la victoire à Chemillé, à Cholet, à Vihiers, à Chalonnes, — et plus longtemps encore que le long de mon mois de mars. — Vos auteurs, qui connaissent ces manœuvres-là, s'en taisent ou les travestissent! — Vous-même, cher Monsieur! y avez-vous seulement fait allusion? — Et si je vous sers, à mon tour, une énumération qui n'est pas dans mon livre, c'est qu'il m'eût été doux de trouver sous votre plume un trait, une ombre qui s'associât au sentiment, aussi contenu soit-il, de la juste histoire! La justice! *Povero di mi!* mais c'est le cri de mon âme!

Digitized by Google

le dernier mot de ma préface, le dernier de ma dernière page! Vers elle, je me précipite, les deux mains tendues, pour la servir; l'une des vôtres est morte ou enchaînée.

Et puis, libre à vous de nous rappeler « ce peuple de « géants! » — comme Napoléon l'a dit, — Napoléon! un géant! — « qui s'y connaissait apparemment[1] », — ou suivant votre autre version[2], que j'aimerais mieux, — « ces combats « de géants, comme les appelait Napoléon *lui-même* »; — au moins pour se battre, il faut être deux, — deux géants! — Mais, à mon avis, trop de géants! trop de bucoliques! Un tout petit raisonnement, bien conformé, vaudrait mieux.

Vous avez accepté d'emblée, cher Monsieur, et même, avec un vif éloge que j'apprécie fort, je vous assure, venant de vous, fin connaisseur, ma description du pays, de la vie, des mœurs de la Vendée angevine. C'était pourtant, du même coup, admettre le mensonge avéré de vos auteurs, ceux-là qui ont fait de ce pays de toutes les misères un paradis habité par des anges. Ce sont les mêmes bardes qui ont chanté Cathelineau. Je n'insisterai pas sur ce point. Assez de témoignages m'en reviennent de tous les coins de notre petit monde, pour que je puisse croire la légende à fond ruinée. Vous n'y résisterez plus trop fort vous-même, si vous voulez réfléchir que, dès maintenant, vous admettez « qu'au début du moins, son rôle a été moins exclusif que « ne l'ont cru ses biographes ». Si cette formule vague vous suffit, il est certain qu'elle vous permettra de faire d'eux le cas qu'ils méritent, et que vous apprécierez vous-même, en y regardant d'un peu près, la valeur des arguments produits, pour l'affirmer mieux. Rappelez-vous seulement que l'insurrection part de la Poitevinière et non du Pin; que La Poitevinière est depuis un an, pour le moins, le foyer et devient en mars le centre actif du complot; et que c'est

[1] Page 18.
[2] Préface de *Frotté*, p. VI.

Digitized by Google

sur la Poitevinière, et non sur le Pin, que se porte le premier retour des patriotes. Cela dit, permettez-moi encore de témoigner mon étonnement sur la principale assertion de votre discussion, la seule qui aurait une valeur sérieuse et qui, à elle seule, je le déclare, suffirait à me troubler, — *si elle était vraie.*

Que devient Cathelineau au sortir de Jallais ?

Pour contredire mon récit, qui le suppose rentré, ainsi que le chef principal de la journée, dans sa paroisse, vous m'opposez que « le propre frère de Cathelineau le présente « comme ayant *toujours suivi ou plutôt commandé l'ar-* « *mée*[1] ». — Or, cher Monsieur, pour l'amour de nous, attention à nos dires ! Si Joseph Cathelineau, dont j'ai publié intégralement les deux premiers interrogatoires ignorés, et Savary un troisième[2], eût apporté contre moi ce témoignage, croyez-vous que je ne l'eusse pas au moins discuté ? Mais, en vérité, il ne dit rien de pareil et *il dit absolument tout le contraire !* C'est à désespérer de toute raison si l'on peut se tromper sur ce point.

Joseph Cathelineau est arrêté et interrogé le 25 mars à Chalonnes-sur-Loire. — « A lui demandé les noms des « commandants qu'il connaît ? — A répondu qu'il connaît les « nommés *d'Elbée*, *Cady*, *Stoufflet*, *Cathelineau*, son « frère, *Perdriau.* » — Et il n'est pas en discussion, n'est-ce pas ? qu'à la date du 25 mars, devant Chalonnes-sur-Loire, Jacques Cathelineau commandait un corps d'armée. J'ai publié une curieuse lettre, qu'il signe avec Bonchamps le 23, et raconté sa nouvelle entrée en scène. — Mais quand on demande au prisonnier : « Où a commencé « à se former l'armée [chrétienne] ? — Il dit que c'était à « Jallais. — Quels en ont été les chefs à Jallais ? — A « répondu que c'étaient les nommés *Bosellier* et *Usureau*,

[1] Page 35.
[2] Vous m'y renvoyez, et je vous prie bien d'y retourner voir, Savary, *Guerre des Vendéens* I, 87 et 88. — Port, II, 344 et suiv.

Digitized by Google

« de la Poitevinière, un marchand de chevaux et l'autre « serger ». — Et c'est tout ! et il n'est pas autrement question de rien qui se rapporte de près ou de loin au commandement prétendu de son frère à Jallais ni jusqu'à Chalonnes ! !

Si vous aviez rencontré, cher Monsieur, dans mes deux gros volumes, je ne dis pas cette série mais une seule de ces affirmations erronées — sur lesquelles votre discussion repose, — vous m'auriez, sans doute, vertement tancé [1]. Je n'insiste pas, tant je m'y ennuie ! — Et vous devez voir que j'abrège [2].

Un dernier mot seulement — non, comme vous le croyez [3], sur l'élection de Cathelineau comme généralissime ; c'est un fait en dehors de la période où je me suis renfermé ; — mais à propos du brevet qui constate cette nomination. Évidemment, dites-vous, cette pièce me gêne. En quoi, s'il vous plaît ? et qui m'a « forcé » d'en signaler à deux reprises le caractère « très suspect » et le peu d'autorité ? Ne me faites pas dire surtout, comme à l'ordinaire, au-delà de ce que j'affirme. Si je m'en tiens au soupçon, c'est qu'il me reste bien quelques difficultés à résoudre et, tout d'abord, c'est que je n'en ai pas autrement poursuivi l'étude. Je la recommande à un esprit libre d'engagements et curieux d'une piste nouvelle. Il est bien entendu, cher Monsieur, que vous vous êtes engagé à fond et que vous n'en reviendrez pas. Cependant, vous le faut-il dire ? La

[1] « Si un écrivain royaliste », — dites-vous en me citant Michelet, — « se fût permis la même fantaisie, M. Port l'aurait vertement « tancé ». Or, je n'ai pas une seule fois relevé, dans tout le courant de mes deux volumes, une des innombrables bourdes royalistes ; trois fois seulement, en note, j'ai cité, *sans aucune reflexion*, des exemples de leur pratique — et je m'en excuse dans ma préface !

[2] Je laisse par exemple de côté, tout ce qui a trait aux affaires ecclésiastiques Votre discussion s'enferme dans les généralités antiques, sans aucun renouvellement : il m'y faudrait répondre en me répétant en vain, ou à toute affirmation de détail contredire, rectifier, — peine perdue pour vous et pour moi. Sur ce point nous serons d'accord.

[3] Page 37.

Digitized by Google

description *matérielle* du brevet, — je n'en ai vu qu'un fac-simile, et médiocre, — m'a donné le premier éveil ; la rédaction *intrinsèque* de la pièce n'est pas pour lui ajouter crédit; j'en ai signalé une des meilleures raisons. En dehors de ces deux caractères très sérieux de suspicion, si vous vouliez m'autoriser à modifier les trois détails, qui vous permettent si étonnamment d'en affirmer, à première vue, l'authenticité « incontestable », je corrigerais ainsi votre phrase : « Le brevet est conservé [*aujourd'hui*] dans « la famille Cathelineau, [*paraît*] écrit de la main de « Lescure, [*dont la veuve, future marquise de la « Rochejacquelein, en a conservé jusqu'à sa mort la « possession*], et signé par tous les chefs présents à la « réunion de Saumur, [*même par d'Elbée qui n'y était « pas*]. »

J'en reste là pour mon compte, quoiqu'étant loin de l'avoir réglé. Si vous saviez quel effort j'ai dû faire pour écrire! Je ne voulais pas, à première lecture, vous répondre ; j'ai eu tort de céder au plaisir de vous relire, puisque je vous ai répondu. J'aime votre gentil esprit, votre parole souriante, même cette belle humeur batailleuse, qui sait porter les bons coups sans blessure grave, mais qui, cette fois, je pense, m'a trop facilement prêté le flanc. *A Frotté, frottée et demie!* Laissez-moi vous envoyer ce mot de la fin — pour rire — avec une cordiale poignée de main, sans rancune, comme vous le savez bien, cher Monsieur, de votre affectionné

Célestin Port.

---

Digitized by Google

# DANS LES PROVINCES BASQUES

## ET EN VIEILLE CASTILLE

On éprouve toujours quelque émotion au moment où l'on pénètre en pays étranger. Lors donc que, le 22 juillet 1887, au matin, j'étais emporté au-delà d'Irun par le train espagnol, je me renfermai un peu dans mes pensées, et n'adressai pas de trop vifs reproches à la longue tranchée que suivait la voie ferrée, sans laisser le voyageur jouir du spectacle du paysage. A Irun, je n'avais rien vu, que le mouvement de la gare et le béret rouge des douaniers. J'avais, avec un dédain peut-être encore plus injuste, négligé de visiter, près de l'estuaire de la Bidassoa, la ville sombre, désolée, à moitié en ruines, toute espagnole, qui porte le nom sonore de Fuenterrabía (Fontaine rapide), et le titre glorieux de *siempre muy fiel* (toujours très fidèle). Ce nom est trop redoutable pour un français, car, si le vieux *romancero* dit vrai :

Carlomagno y su pairia
Sucumbió en Fuenterrabia [1].

Quand nous eumes dépassé Renteria et franchi le tunne de 200 mètres ouvert sous la colline de San-Antonio, nous vîmes la baie de Passajes s'étendre à notre droite, entre

[1] Charlemagne et ses pairs
Succombèrent à Fontarabie.

Digitized by Google

deux autres collines très rapprochées. C'est le port le plus sûr des côtes de la Biscaye, mais les atterrissements de l'Oyarzun le comblent graduellement. Une ville est pittoresquement située des deux côtés de la passe. La partie de la rive droite s'appelle San Juan ou Passaje de Fráncia ; celle de la rive gauche, San Pedro ou Passaje de España.

Bientôt une courbe de la voie ferrée présente successivement aux regards les dunes de la Zurriola, le cours et l'embouchure du rio Urumea. Au-delà de cette rivière apparaît San-Sebastian.

Entre l'Urumea au nord et le golfe de Gascogne à l'ouest et au sud, une langue de terre se replie en gracieuse volute. L'extrémité de la courbe semble défier l'Océan dans ses plus grandes fureurs. Là, le *monte* Orgullo (mont Orgueil) se dresse à la hauteur de 116 mètres, couronné par le *castillo* (château-fort), de la Mota. L'îlot rocheux de Santa Clara et le *monte* Igueldo, lui aussi chargé d'un fort, ferment au sud du *monte* Orgullo la baie de la Concha, qui affecte la forme d'une coquille, suivant le sens de son nom dans la langue castillane, et remplit la partie intérieure de la gigantesque volute. Apaisés dans ce bassin charmant, les flots viennent mourir en ondulations concentriques sur une magnifique plage de sable fin, qui descend à la mer par une pente insensible. La capitale du Guipuzcoa se développe autour de la baie, à partir du pied du *monte* Orgullo. Circonscrite jadis à ce dernier point, dans une étroite enceinte de murailles, elle semble fière et heureuse d'étendre à l'est ses quartiers neufs et régulièrement construits ; elle avance de plus en plus à la naissance de la volute formée par la langue de terre qu'elle occupe.

Si bien ménagées qu'elles soient, on ne monte pas sans fatigue, deux jours avant la canicule, par un temps découvert, les rampes qui mènent au *castillo* de San-Sebastian, et permettent d'atteindre le point culminant du

Digitized by Google

*monte* Orgullo Mais quand on s'est essuyé le front et établi à l'ombre de quelque créneau, avec quelle volupté l'on promène de là son regard dans l'étendue du golfe de Gascogne? On se trouve vers la pointe d'un angle où se rejoignent les lignes de la côte de France d'une part et du littoral de l'Espagne d'autre part. C'est une position analogue à celle que l'on occupe en contemplant, du sommet du Mont Saint-Michel, la Manche resserrée entre les falaises de la Normandie et les côtes découpées de la Bretagne. Devant le mont Tombe, sous un ciel souvent brumeux, une nappe d'eau alterne, par des mouvements rapides et dangereux pour la vie humaine, avec le morne aspect des tangues grisâtres. Sous les rayons ardents du soleil d'Espagne, la couleur des flots du golfe de Gascogne, contemplé du *castillo* de San-Sebastian, se forme au contraire de tons chauds, qui agissent puissamment sur les sens. Le ciel et l'eau ne se confondent pas, en ces derniers parrages, dans un azur doux et limpide, comme on le voit au Léman, du haut du Righi vaudois. Les profondeurs de l'océan et du firmament y ont peut-être moins de grâces : la beauté de ces deux nobles créatures de Dieu, si bien mariées, n'en exerce pas moins victorieusement son empire.

Saluons, en descendant de la citadelle, épars sur le rocher, les tombeaux des officiers anglais qui périrent en 1836, en défendant San-Sebastian contre les Carlistes ; jetons, au pied de la montagne, un rapide coup d'œil sur les plates-bandes où des palmiers croissent en pleine terre au milieu d'autres plantes d'ornementation, et visitons au-dessous le port marchand. Il est petit, mais abrité de toutes parts, et couvert même, du côté de la baie, par quatre jetées qui se protègent mutuellement.

San-Sebastian a été presque entièrement détruit, en 1813, par les Anglais et les Portugais, lorsqu'ils vinrent, sous les ordres du général Graham, y assiéger la garnison française. L'église Santa Maria échappa à cette ruine. Elle est

Digitized by Google

située au pied même et à l'est du *monte* Orgullo. C'est un monument du style de la Renaissance, un édifice riche et majestueux. Elle est partagée en trois nefs et, au centre, surmontée d'une coupole. La porte principale s'ouvre sur le côté gauche (le côté de l'épitre). Les autels ne sont pas d'un goût irréprochable ; malgré leur lourdeur, ils attirent l'attention par une profusion de dorures et de sculptures à laquelle nous ne sommes pas habitués en France. Je ne quittai pas Santa Maria sans faire ma prière à *Nuestra Señora de los dolores*, qui occupe le centre du retable du dernier autel, le long du mur latéral de droite, et, suivant l'usage espagnol, est vêtue d'une robe noire recouverte d'une sorte de *cotta* brodée. San-Sebastian possède une autre église antique, San-Vicente, élevée en l'honneur de saint Vincent, martyr. Celle-ci semble dater du xv^e^ siècle ou du commencement du xvi^e^ : ses détails intérieurs appartiennent à la Renaissance. On y remarque principalement le retable du maître-autel. Il est de style néo-grec et divisé en nombreux panneaux. Dans chacun d'eux se trouve une niche avec sa statue. Voilà tout à fait le genre décoratif des églises espagnoles. Celle de San-Vicente est précédée d'un porche pratiqué dans l'œuvre même et flanqué d'une tourelle à droite.

Nous avons à notre gauche la caserne d'infanterie ; autour circulent les soldats espagnols, coiffés du képi gris. Prenons au contraire à droite et nous allons trouver à deux pas la *Plaza de la Constitucion*. Autour de cette place circulent des galeries, des arcades, prises dans la profondeur même des maisons, comme en beaucoup de villes du midi. Là, s'élève la *Casa Consistorial*, au centre du vieux quartier ; tandis que le palais du *Goberno civil de Guipuzcoa* occupe avec orgueil l'un des côtés de la *Plaza de Guipuzcoa*, au milieu du quartier neuf. Cette dernière place, elle aussi bordée de galeries, est vaste et ornée d'un square plein de fraîcheur. Dans les rues qui

Digitized by Google

l'environnent et le long de la Concha, la ville présente de belles lignes d'édifices élégants avec des *miradores* (balcons vitrés).

L'ancien et le nouveau quartier de San-Sebastian sont séparés par l'Alameda, qui va du Grand Casino et du Parc bordant la Concha, jusqu'au *Paseo* (promenade) de la Zurriola, près de l'Urumea. Chaque ville d'Espagne a son Alameda (lieu planté de peupliers). Celle de la capitale du Guipuzcoa est formée de belles lignes de grands arbres, au milieu desquelles s'élève le kiosque de la musique.

Le courage me manqua pour ouvrir, vers dix heures du soir, l'oreille aux notes du concert. Je me dédommageai en entendant au parc l'orchestre du casino, qui daigna exécuter en faveur du public quelques morceaux de son répertoire ; puis je circulai parmi la foule, sous les hauts tamaris du parc, et le long du paseo de la Concha. Il était huit et neuf heures du soir. Maints touristes consciencieux, ne voulant pas passer à la frontière sans saluer le royaume catholique, prennent à Hendaye un billet d'aller et retour pour San-Sebastian, et, de retour en France à l'heure du dîner, se félicitent d'avoir visité une ville espagnole. Ils ne l'ont pas vue du tout, précisément parce que c'est une ville espagnole, et que, de l'autre côté des Pyrénées, l'on fait la sieste pendant le jour, pour sortir de chez soi à la tombée de la nuit. C'est faire une délicieuse promenade que d'aller et revenir, au soir, le long de ce *paseo* gracieusement recourbé autour de la Concha. Les dernières lueurs du jour s'éteignent au-dessus de ce bassin et par de là l'île de Santa-Clara, dans l'immense océan ; la plage, divisée par des cordeaux, et parsemée de cabines que des bœufs traînent durant le jour, demeure déserte à cette heure ; au-dessus, sur le quai, toute la population estivale de San-Sebastian jouit de la fraîcheur du soir et de la beauté du spectacle de la baie. Les groupes se croisent vingt fois ; les costumes sont des plus variés ; la *señora*

Digitized by Google

porte sa mantille avec dignité et naturel, tandis que les *niños* (enfants) folâtrent et agitent leur jolie tête ombragée déjà d'un *sombrero* aux plus larges bords.

L'enfant de San-Sebastian a un devoir à remplir quand il rencontre un *padre* (un ecclésiastique). Vite il accourt, lui prend la main, la baise, dit *Ave Maria purissima*, en prononçant *pourisima*, et plus vite retourne à son jeu, satisfait d'avoir bien agi. Nous aussi saluons *Nuestra Señora* à San-Sebastian, et prenons le *coche* pour nous enfoncer davantage dans la péninsule ibérique et la vie espagnole.

Laissant derrière nous le magnifique panorama de la baie de San-Sebastian, de la ville, du château, du môle, au fond duquel se dessinaient les côtes sablonneuses de la France, nous pénétrâmes au milieu d'une campagne charmante, riche et bien cultivée. C'était l'heure matinale où l'on portait à la ville les provisions du marché. Renfermées dans des sortes de ballots, elles pesaient lourdement sur la tête des paysannes. L'usage de la brouette ne paraît pas encore introduit en cette contrée. Notre voiture se croisait aussi avec des charrettes traînées par des bœufs et portant sur des roues pleines, comme les chars antiques. Nous suivions la route allant de San-Sebastian à Bilbao. En s'éloignant de la côte, elle s'engageait dans les monts Cantabres, qui *moutonnèrent* bientôt de tous côtés. Les Pyrénées de Biscaye, ou cantabriques, dit Th. Lavallée[1], sont des montagnes de deuxième ordre, alternativement arides ou boisées, présentant de petits plateaux que sillonnent de nombreux ruisseaux. J'allais voyager pendant la journée entière au milieu de cette chaîne.

Nous traversâmes la petite ville d'Usurbil, située sur une colline dominant le cours de l'Orio. Son église a un aspect imposant; elle est d'ancienne construction; une galerie

[1] *Géographie physique, historique et militaire*, Paris, p. 82.

Digitized by Google

extérieure court le long du mur latéral. La voiture la dépassa et suivit bientôt une route offrant de charmants aspects et souvent taillée dans le roc. Cette route s'allonge au sud d'une ligne de montagnes qui forment la côte. Elle descend la rive droite de l'Orio et se rapproche de la mer avec elle. Cette rivière qui coulait dans un lit étroit, entre des coteaux voisins l'un de l'autre, s'élargit pour baigner le village d'Orio. On la franchit en cet endroit sur un beau pont à piles de pierre et à six arches; puis on la laisse à droite contourner la montagne et se jeter dans la mer. La route gravit la côte en formant des lacets. Enfin l'on aperçoit le golfe et l'on arrive à Zarauz.

Vous mettez-vous en peine de trouver une agréable station balnéaire? Dirigez-vous vers Zarauz. Au milieu d'un pays montueux et pittoresque, des villas entourées de frais jardins, d'ombrages peu connus sur nos côtes bretonnes, invitent, dès les abords de la ville, les voyageurs à séjourner dans cette localité. Là, vous rencontrez des *baigneurs* venus de Tolosa, de Villabona, de Villafranca, et même de Madrid. La plage est belle et étendue. Le 23 juillet 1887, je fus, pour ce qui me concerne personnellement, réduit à formuler un vœu. Je dus me contenter de traverser la jolie petite ville, où je remarquai une grosse tour, de style gothique et de forme quadrangulaire. J'éprouvai, au sortir, une compensation agréable en continuant ma route elle-même.

Le chemin suit, à mi-côte, les hauteurs qui dominent la mer, et il rappelle ainsi la *Corniche* de Pornic. Dans le bassin de l'Èbre, la chaîne presque entière des Pyrénées continentales, moins l'étage supérieur, et la plus grande partie des monts Cantabres; tout le littoral du golfe de Gascogne, de Bayonne à Santander, appartient au terrain crétacé. En faisant subir leur travail d'érosion aux falaises que longeait la voiture, les vagues du golfe avaient si nettement dégagé les strates de la craie, qu'on eût cru voir les

Digitized by Google

assises d'une muraille élevée suivant toutes les règles de l'art. D'immenses dalles avaient glissé jusqu'à la mer et s'enfonçaient en partie dans les flots, comme des blocs de glace attachés au bord d'une nappe d'eau qui se retire. Les algues marines tachetaient de leur vert nuancé la surface blanche de ces belles pierres. Tandis que la marée les souillait de son écume et les lavait tour à tour, l'air était imprégné de cette odeur de sel qu'on ne respire pas sans se sentir revivre. La matinée était splendide, et les lames frappées par les rayons du soleil miroitaient dans l'étendue du golfe. Nous vîmes la côte empiéter sur leur domaine et présenter une langue de terre escarpée, sans cesse attaquée par la mer. Là, au pied de la montagne de San-Antonio, est située la petite ville de Guetaria. Elle occupe à peu près le centre de la grande courbe dont les deux extrémités sont au cap Machichaco, au-delà de Bermeo, et à la pointe du Figuier, à l'embouchure de la Bidassoa. Comme les autres ports de cette côte, elle porte une baleine sur l'écu de ses armes, en souvenir de la grande pêche à laquelle les Basques se livraient autrefois dans le golfe de Gascogne. Un fort placé sur un rocher avancé dans la mer et relié au continent par isthme, une belle tour d'église, des fortifications en ruine dont la teinte argileuse ressort sur un fond de tableau formé par le ciel et la mer : voilà les images aux traits déjà indécis qu'éveille en moi le nom de Guetaria. La réalité présentait elle-même des formes incomplètes. Cette ville entière, et surtout son église, portent les traces de dévastations commises par les partis qui ont tour à tour occupé le pays, lors des guerres civiles de notre siècle. Après avoir repris le bord de la mer en nous tenant toujours à mi-côte, nous arrivons à l'embouchure de l'Urola.

Sur la rive gauche de l'estuaire, et sur une espèce de promontoire, formé par le dernier contrefort de la montagne de Santa-Clara, la petite ville de Zumaya s'étend au pied de San-Pedro, église élevée, antique et bien bâtie.



Digitized by Google

L'estuaire forme un port de peu d'importance, où n'entrent que des barques de pêche. La rive présente une agréable promenade. A l'époque romaine, Zumaya faisait avec Zarauz et le port d'Orio, distant de dix kilomètres, partie de la petite république des Morosgi. Le *coche* quitta à cet endroit le bord de la mer et la route de Bilbao, pour remonter la vallée de l'Urola. Vers midi, il franchit pour la seconde fois cette rivière en face les Bains de Cestona. Ces Bains sont un établissement d'eaux thermales. En France, aller à quelque ville d'eaux, à Vichy, à Aix-les-Bains, ou à Luchon, présente toujours un certain agrément, même aux personnes amenées par un véritable motif de santé. Aller aux eaux en Espagne, c'est frapper à la porte d'une sorte d'hôpital ou de caserne dont la grande façade, dépourvue de décorations architectoniques, coupée par des lignes de fenêtres qui semblent percées à l'emporte-pièce, produit sur le touriste étranger l'impression de la plus complète répulsion. Du reste, l'établissement de Cestona, sur lequel je lus la date de 1845, est, par son installation intérieure, digne de la faveur dont il jouit parmi les familles les plus distinguées de la Péninsule Les environs sont le but d'excursions nombreuses. L'édifice s'élève entre deux lignes de montagnes cultivées, plantées d'arbres, et d'un aspect très riant. Au-delà des Bains de Cestona, la route remonte la rive gauche de l'Urola. Cette rivière est dominée à gauche par le mont Arunaza et à droite par l'Itzarriz, dont les belles pentes boisées sont parsemées d'habitations et de bergeries. La route et la rivière sont resserrées dans un étroit vallon, par ces hauteurs imposantes et pittoresques. Tout à coup s'ouvre une vallée magnifique, et à l'entrée de cette vallée apparaît Azpeitia.

C'est une des villes principales du Guipuzcoa. Elle est entourée de murailles percées de quatre portes. Descendu de voiture, je la traversai rapidement. Les rues ont gardé leur antique étroitesse ; on y trouve de l'ombre, avantage

Digitized by Google

bien appréciable, en été et en Espagne. A toutes les fenêtres, les *miradores* ou balcons en saillie, sont ombragés par des rideaux pendants de toile ou de sparterie, derrière lesquels les femmes se tiennent à leur travail et jouissent d'un air frais. Sans m'arrêter à considérer cet aspect pittoresque d'une ville perpétuellement décorée ; sans visiter l'église paroissiale de San-Sebatian, ni l'église de N^tra^ S^ra^ de la Soledad, où se trouve la statue en argent de saint Ignace de Loyola, je me hâte vers la merveille du Guipuzcoa, car c'est à vingt minutes d'Azpeitia, en remontant le cours de l'Urola, qu'on rencontre le château du fondateur de la Compagnie de Jésus.

Loyola est situé au milieu d'une vallée délicieuse. Autour du monument, les bois, les plantations variées, les maisons qui s'offrent aux regards de tous côtés, l'Urola avec ses rives bordées de verdure, forment un panorama dont les grandes lignes se fixent profondément dans la mémoire. D'un côté de l'horizon, une longue crête domine tout le paysage ; la teinte blanchâtre de ces roches crétacées et dénudées ressort entre l'azur du ciel et la riche végétation des pentes inférieures. Le manoir où saint Ignace naquit et où il fut frappé du coup de la grâce, attient aujourd'hui à un vaste et bel édifice élevé, en 1683, par ordre de la reine Marie-Anne d'Autriche. Une église occupe le centre du monument. C'est une rotonde de 36 mètres de diamètre. Huit grandes colonnes supportent la coupole qui a 21 mètres de diamètre. La lanterne de cette coupole atteint 56 mètres d'élévation. « Dans sa forme, dit M. Germond de Savigné[1], par la couleur sombre des marbres dont elle est entourée, cette église a un aspect triste, l'aspect d'un Panthéon ; les piliers de la coupole l'assombrissent et en diminuent la vaste apparence. » Le maître-autel est décoré de mosaïques, et très riche par le choix des marbres qui y sont employés :

[1] *Espagne et Portugal* (collection des Guides Joanne.)

Digitized by Google

mais il ne présente aucun intérêt au point de vue de l'architecture. En résumé, l'église de Loyola est un beau monument; mais ses grandes proportions lui laissent le caractère d'une chapelle; elle n'a rien qui rappelle le mouvement et les pompes des grandes fonctions liturgiques; elle ne semble pas élevée pour leur servir de théâtre.

Tout autre est l'intérêt qui s'attache à la visite de la *santa casa*, le manoir même de Loyola, formant l'une des ailes de l'édifice, et enclavé dedans. Ce n'est plus toutefois qu'une tour de l'ancien château. Celui-ci fut presque entièrement détruit, sous Enrique IV, lors des sanglantes dissensions des Oñecinos et des Gamboïnos. A l'extérieur, cette tour n'a pas d'autre ornement qu'un écu d'armes sculpté au-dessus de la porte. Mais ses murs en pierres brutes et en briques, formant des dessins, gardent encore d'un côté la fente produite par la secousse qu'ils ont éprouvée, lors de la conversion de saint Ignace. Le saint reposait à ce moment dans une chambre du troisième étage. On l'y voit aujourd'hui en statue, couvert de ses vêtements de jeune seigneur, étendu sous un autel et tenant à la main la vie des saints. Cette chambre n'était pas la chambre à coucher du saint. On l'a convertie en chapelle. Son ornementation actuelle accuse plus de profusion que de bon goût; elle est séparée en deux par une grille; son plafond est tellement bas qu'on le touche facilement de la main. On rapporte que saint Ignace n'est pas né dans le château lui-même, mais dans l'étable.

La ville d'Azcoitia ou Miranda de Iraurguy, municipalité de 5,000 habitants, se trouve à un quart d'heure de marche de Loyola, sur la rive gauche de l'Urola, au milieu de jardins délicieux, et dans une belle plaine boisée. Après avoir dépassé cette ville et franchi l'Urola, la voiture qui me ramenait de Loyola, suivit longtemps la rive droite de cette rivière ombragée par des coteaux couverts d'arbres. Au bout de deux ou trois heures, elle arriva à Zumarraya, station du

Digitized by Google

chemin de fer du Nord de l'Espagne, qui dessert le centre de la Bisaye, la vallée de Loyola et le littoral, les Bains de Cestona, Santa Agueda, Vergara, Durango, Oñate, etc. Aux abords de la gare, des familles accumulaient dans des voitures les bagages d'une saison de bains de mer ; heureux d'oublier pour deux mois les travaux de leur *carrera*, les étudiants échangeaient entre eux des poignées de main. Des *carabineros* ou douaniers, coiffés du béret rouge et vêtus de drap bleu foncé, flânaient près de leur baraque. En attendant le train, j'eus le loisir de promener mes regards sur ces scènes peu variées et sur les pentes du mont Irimeo qui domine Villareal.

La voie de fer, en allant du côté de Madrid, remonte elle aussi un instant le cours de l'Urola, qui coule à droite au fond de la riche et riante vallée de Legazpia. Depuis Zumarraya, sur 15 kilomètres, elle comprend de grandes tranchées pratiquées dans la roche, des remblais considérables jetés sur les pentes de la vallée, et un tunnel de 277 mètres. Puis, à partir de la halte de Brindola, qui se trouve à l'altitude de 500 mètres, a lieu la traversée du faîte de la chaîne. Sur 11 kilomètres, on compte une succession de 13 souterrains, ayant ensemble une longueur de 7,351 mètres. Entre les tunnels, la vue s'étend, à gauche, par échappées, sur la jolie vallée de Cegama, dont les versants sont plantés de chênes, de vergers et de châtaigniers.

Après avoir prêté attention à ces divers aspects de la route et du paysage, il fallut bien considérer un peu l'intérieur du wagon. La nuit étendait déjà ses ombres ; là bientôt allait pour de longues heures se borner mon horizon. Un intérieur de wagon n'est pas toujours, en Espagne, dépourvu de pittoresque. Je n'étais point, à cette heure, avide de spectacles curieux, mais désireux de trouver du calme ou de faire route avec des gens de bonne éducation. Près de moi se trouvait assis un *caballero* (Monsieur) de la société duquel on pouvait, selon les apparences, s'accom-

Digitized by Google

moder en attendant le moment du sommeil. Il s'agissait de lier conversation. Depuis assez de temps déjà nous avions gardé l'un vis-à-vis de l'autre l'attitude correcte des touristes venus d'Outre-Manche. J'ouvris le feu le premier : « *¿ Va (Ud.) a Madrid?*—Vous allez à Madrid, Monsieur? »

— « Oui, me fut-il répondu en français, mais je m'arrête ce soir à Vitoria. »

Plus avisé que moi, mon interlocuteur me reconnaissait pour un compatriote. M. Alfred S., étudiant, âgé de vingt-trois ans, sortait de conquérir à Paris le diplôme de licence en droit, et courait d'une haleine jusqu'au cœur de l'Espagne. Il avait passé déjà deux nuits en wagon ; pour l'amour d'un compagnon de voyage improvisé, il en passa une troisième, oublia la *fonda* (l'hôtel) de Vitoria ; et, paisiblement établis dans la part du wagon attribuée à chacun de nous deux, nous goutâmes, jusqu'à Burgos, les douceurs incertaines d'un sommeil pris sur une voie ferrée.

Nous voici dans la célèbre capitale de la Vieille-Castille. Il est environ trois heures du matin. A peine serons-nous hors de la gare que nous nous trouverons, sans doute, au sein d'un silence profond. A peine avions-nous au contraire mis le pied au dehors, qu'une cohue de *cocheros* (cochers) nous envahit et nous abasourdit. Avec sa *jota* gutturale, les *os* et les *as*, finales de ses mots ; avec ses termes emphatiques renforcés par le qualificatif *mucho*, la langue castillane ne suffisait pas à chacun de ces hommes pour vanter la *fonda* à laquelle il était attaché, et dans laquelle il entendait nous entraîner de force. J'avais laissé à Hendaye ma canne avec mes autres instruments et bagages. Nous fîmes cependant notre trouée. Et, comme au milieu du brouhaha, je distinguais le nom de l'hôtel où nous avions l'intention arrêtée de descendre, dégagé de toute préoccupation, j'eus peut-être la cruauté de jouir de l'agitation de la troupe. Toute cette tempête se calma au seul mot de *la Rafaela*, que je prononçai avec gravité.

Digitized by Google

Nous appartenions dès lors exclusivement au *cochero* de cette *fonda*.

Le dimanche 24 juillet, aucun nuage n'empêcha le soleil de baigner dans une pleine lumière les monuments, les rues et les campagnes de la patrie du Cid. Sur la rive gauche de l'Arlanzon, deux monastères avoisinent Burgos, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, comme deux ouvrages de défense avancés, pour protéger la vieille cité, par l'action spirituelle de la prière et de la pénitence. Je proposai à mon compagnon de faire ces deux excursions, pendant les heures matinales de la journée, et de réserver la visite de la cathédrale pour le moment où nous allions avoir besoin de l'ombre de ses voûtes.

« Au sud-ouest de Burgos, et sur la rive gauche de l'Arlanzon, écrivait Ozanam le 19 novembre 1852, au bout de quelques allées vertes qui consolent la vue de la nudité des campagnes voisines, s'élève une forteresse monastique, entourée d'une double enceinte crénelée. Son clocher religieux et féodal, surmonté d'une croix, mais garni de mâchicoulis, commande la plaine. Au-dessous du clocher se dessine le portail latéral de l'église ; à côté de l'église, une porte ogivale donne sur la vaste cour, au fond de laquelle cinq grilles forment l'entrée des cloîtres. Nous avons devant nous *Santa Maria la Real de las Huelgas*, deux fois célèbre, à cause des souvenirs qui s'attachent à ses origines, et parce que nulle part dans la chrétienté on ne vit un si grand pouvoir ecclésiastique remis aux mains d'une femme[1]. »

Un exposé des prérogatives canoniques des *Señoras de las Huelgas reales*, ne serait pas ici à sa place, au milieu de descriptions de paysages et de monuments, et parmi des impressions de voyage. Mais je transcris encore les lignes où l'écrivain que je viens de citer, donne la raison de l'exis-

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville des Rois.*

Digitized by Google

tence de ces droits qui dépassèrent ceux des anciennes dames et abbesses de Fontevrault :

« Les papes ne purent refuser ces honneurs étranges aux filles d'une race royale qui soutenait contre les infidèles une croisade de huit cents ans. Nul part plus qu'en Espagne les femmes n'eurent besoin d'être protégées par le respect, parce que nulle part ne leur manqua davantage la protection de l'épée et le rempart de la famille ; nulle part elles ne furent condamnées à une plus longue solitude, à des veuvages plus certains, quand une guerre éternelle retenait leurs maris et leurs frères. Le moyen âge honora partout les femmes chrétiennes ; en France et en Italie, il mit à leur service des guerriers et des poètes ; en Castille, il rangea sous leurs lois des religieux et des prêtres[1] ». Dieu semble avoir voulu récompenser les femmes espagnoles de leurs longues souffrances, quand il suscita parmi elles ces grandes mystiques à la tête desquelles est placée sainte Thérèse qui serait un docteur de l'Église, si ce titre n'était réservé aux membres du sacerdoce.

Quant aux souvenirs se rattachant aux origines de *las Huelgas reales* (les plaisirs royaux), ce sont ceux d'Alphonse VIII. Le prince qui, vers la fin du XII^e siècle, transforma en monastère de cisterciennes le palais de plaisance de la cour de Castille, est le célèbre guerrier vainqueur des Almohades. Cette secte ou cette dynastie s'était rendue maîtresse de l'Afrique orientale et de toute l'Espagne musulmane. Elle avait fait reculer les Chrétiens, et Alphonse VIII, *le Noble*, fut lui-même battu par les Almohades, à Sorillo, en 1185, et à Alarcos, dix ans après. Mais, à la voix d'Innocent III alarmé des dangers que la Chrétienté courait du côté de l'Espagne, le roi de Castille, Pierre II roi d'Aragon et Sanche VII, roi de Navarre, oublièrent leurs querelles particulières et formèrent une

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville des Rois.*

Digitized by Google

ligne contre l'émir Mohammed. Alors fut livrée la bataille de las Navas-de-Tolosa (*les plaines de Tolosa*, province de Jaën, à 48 kilomètres N. de cette ville). On célèbre par la fête du *Triunfo de la Santa Cruz* (triomphe de la sainte Croix) cet anniversaire du 16 juillet 1212. En ce jour, le coup mortel fut porté à la domination des Musulmans Africains. Les résultats de la victoire de las Navas-de-Tolosa égalèrent au moins en importance ceux de la bataille de Poitiers. Par elle tomba la puissance des Musulmans en Espagne, car après elle rien ne leur réussit. L'historien Mariana regarde cette victoire comme une chose tout à fait surhumaine[1].

Nous ne pûmes voir le mausolée d'Alphonse VIII et de sa femme *doña* Leonor. Il s'élève au milieu du chœur des religieuses, qui remplit la grande nef de l'église et fait partie de la clôture. Le reste de cette grande nef et les nefs latérales ont reçu les dépouilles d'Alphonse VII, de Sanche III, d'Henri Ier, d'Alphonse X, de cinq reines, onze infants et dix-huit infantes. L'abside et le transept demeurent en dehors de la clôture. Le portail latéral s'ouvre sur un *atrium* appelé la *nave de los caballeros*. « Là, dit encore Ozanam, sous des tombes nues ou grossièrement sculptées, les vieux chevaliers castillans gardent leurs rois morts, comme de bons serviteurs couchés à la porte de leurs maîtres. » On admire dans l'intérieur de l'église l'élévation des voûtes, la légèreté des colonnes et la délicatesse des ogives. A l'extérieur, on remarque le cloître ogival de San Fernando dont la porte et le plafond sont de pur style arabe, ainsi que *la porteria* (le portique), formée de cinq arcs semi-circulaires richement ornés, sous laquelle se trouvent le tour et le parloir de l'abbesse.

Dix chapelains desservent l'église du monastère et y constituent une sorte de chapitre, au sens large du mot,

[1] *Histoire générale d'Espagne*, liv. IX, ch. XXIV.

Digitized by Google

lequel chante des messes et psalmodie des heures canoniales, sans dépasser la mesure de force dont disposent les poitrines. Un P. confesseur, ancien bénédictin expulsé, un sacristain majeur, et l'administrateur du *Real Patronato*, complètent le nombre de treize ecclésiastiques, attachés à l'abbaye et domicilés dans le petit *barrio* (quartier) où celle-ci s'élève. Mais nous n'avons pas le loisir de nous attarder nous-mêmes plus longtemps en ces lieux. Notre itinéraire nous dirige, dès l'instant, de l'autre côté de Burgos.

Alphonse VIII avait, vers la fin du XIIe siècle, élevé une abbaye Cistercienne sur l'emplacement de son palais de plaisance ; vers le milieu du XVe siècle, Juan II, accomplissant un vœu de son père Henri III, bâtit une Chartreuse dans le parc royal de Miraflores. Un arc ogival élevé par Henri III marque la limite de ce parc. On y lit les initiales J. C. R. R. R. (J.-C. Rédempteur, roi des rois.) Après avoir franchi cet arc, nous nous trouvâmes sur la colline où la Chartreuse est assise. La *Cartuja de Miraflores* est un monument du plus beau style gothique fleuri. Le cloître et les cellules gardent l'apparence simple et austère qui convient à un monastère de ce genre. Le terrain leur a permis de se développer sur un plan plus régulier que celui de la Grande Chartreuse. Le préau intérieur est vaste et carré. Il contient le cimetière. Toutes les richesses de l'art ont été réservées pour l'église.

Pourtant son extérieur est comparé par Ozanam à l'aspect que présente un catafalque : « Point de clocher, point de transsept ; à la façade, point d'autre ornement que les blasons qu'on met sur le drap mortuaire des rois; la toiture arrondie comme le couvercle d'un cercueil ; au front, le crucifix ; et tout autour, quarante aiguilles de trois grandeurs différentes, comme trois rangs de candélabres autour de l'appareil funèbre. » Mais à l'intérieur on est charmé par la grâce des nervures travaillées à jour, et par la beauté

Digitized by Google

des verrières. Isabelle fit, dit-on, dorer le rétable avec le premier or qui arriva d'Amérique. Notre attention fut surtout retenue par le mausolée sur lequel on lit cette inscription : « Ici reposent Juan II et sa seconde femme Isabelle, avec son fils l'infant Alonzo, qui mourut à Cardeñosa, le 15 juillet 1470, âgé de 10 ans. » Ces tombeaux de marbre blanc ont été décrits en ces termes par Théophile Gautier :

« Dans le milieu de la nef sont placés les tombeaux de don Juan II et de la reine Isabelle, sa femme. On s'étonne que la patience humaine soit venue à bout d'une pareille œuvre : seize lions, deux à chaque angle, soutenant huit écussons aux armes royales, leur servent de bases. Ajoutez un nombre proportionné de vertus, de figures allégoriques, d'apôtres et d'évangélistes, faites serpenter à travers tout cela des rameaux, des feuillages, des oiseaux, des animaux, des lacs d'arabesques, et vous n'aurez qu'une bien faible idée de ce prodigieux travail. Les statues couronnées du roi et de la reine sont couchées sur le couvercle. Le roi tient son sceptre à la main, et porte une robe longue, guillochée et ramagée avec une délicatesse inconcevable.

« Le tombeau de l'infant Alonzo est du côté de l'évangile. L'infant y est représenté à genoux devant un prie-Dieu. Une vigne découpée à jours, où de petits enfants se suspendent et cueillent des raisins, festonne avec un intarissable caprice l'arc gothique qui encadre la composition à demi engagée dans le mur[1]. »

Le même voyageur dit de la cathédrale de Burgos : « Un volume in-8° de description, un altas de deux mille planches, vingt salles remplies de plâtre moulés, ne donneraient pas encore une idée complète de cette prodigieuse efflorescence de l'art gothique, plus touffue et plus compliquée qu'une forêt vierge du Brésil[2]. » Pour sa forme générale, je comparerais cette cathédrale à celle de Cou-

[1] *Voyage en Espagne*, nouvelle édition, p. 54-55.
[2] Ibid, p, 38.

Digitized by Google

tances. L'une et l'autre sont dominées par deux tours à la façade, et, au centre de la croix, par un dôme allongé.

Nous pénétrons dans le monument à l'heure des vêpres. Ce seront les premières vêpres de la Santiago, fête patronale de l'Espagne. Les chanoines se répandent dans l'église. Ils arrivent enveloppés dans leur large *manteo*, sous lequel ils ne peuvent cacher leur immense *sombrero*. Dans les sacristies des diverses chapelles, ils revêtent sur leur court rochet une cape noire et descendant jusqu'aux pieds; puis jettent par-dessus une mozette de même drap et retombant sur le dos en longue pointe. Tout le chapitre remplit bientôt les stalles du *coro* qui occupe les premières travées de la grande nef à partir du transsept. Au fond de cette *silleria*, en face de l'autel majeur, le siège de l'archevêque demeure vide, parce que le prélat fait à ce moment la visite pastorale de son diocèse. Les formidables tuyaux d'orgue posés horizontalement au-dessus des boiseries, comme une batterie de canons, vont lâcher leurs sons puissants. Malheureusement ce jour il y a *orchestra*. Je pus bien demeurer quelques instants près des chantres et des musiciens, placés à l'entrée du chœur; mais écouter jusqu'à la fin les interminables notes des violons eût été trop d'héroïsme pour un béotien tel que moi. Du reste, entre le *coro* et la *capilla major*, c'est-à-dire le sanctuaire du grand autel, bien peu de fidèles, un nombre insignifiant de personnes, étaient venus se grouper pour suivre l'office. La grille massive qui ferme cette partie de l'église, avait été ouverte pour la circonstance. Je remarquai un pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle qui se tenait à genoux en cet endroit, muni des coquilles et du bourdon.

Ce peu de personnes présentes, un dimanche, aux premières vêpres de la Santiago, dans une ville très catholique, s'explique parce que la piété des Espagnols se manifeste en des actes tout différents des nôtres. Je ne lui donne pas la préférence. Les vastes chapelles qui entourent la cathédrale

Digitized by Google

de Burgos et les autres grandes églises de la péninsule ibérique, s'emplissent d'une foule de fidèles à l'heure des basses messes. Mais il semble malheureux que le royaume catholique abandonne exclusivement aux chanoines et aux bénéficiers la célébration des offices solennels. Quand ceux-ci sont confortablement installés dans le *coro* qui est généralement une sorte de maison au milieu de l'église, le reste des nefs et des transsepts n'existe plus pour eux ; et réciproquement le peuple fidèle n'a pas souci de venir faire corps avec eux. L'assemblée des chrétiens, au sens complet du mot, ne semble plus, au-delà des monts, qu'une expression de langue ecclésiastique. Même, je me demande où l'éloquence de la chaire peut se réfugier dans ce pays, quand une construction adventive laisse à peine libre un bout de la grande nef, sépare celle-ci du sanctuaire, et rompant totalement l'unité du monument, empêche d'un même coup l'orateur sacré de parler à une assistance nombreuse.

C'est au XVII^e siècle que les chanoines de Burgos ont reporté leur *coro* dans la nef. Autrefois il précédait immédiatement le sanctuaire. On accède à celui-ci en gravissant neuf degrés : « Le sanctuaire de Burgos, dégagé de boiseries, ouvre, dit Ozanam, aux cérémonies sacrées un espace lumineux et magnifique. Six grands candélabres d'argent décorent les marches de l'autel. Derrière l'autel le rétable ferme la perspective et monte jusqu'à la voûte. Les deux sculpteurs flamands qui menèrent à fin cet ouvrage voulurent y figurer le triomphe de Notre-Dame, patronne de Burgos. Onze bas-reliefs en bois dorés retracent l'histoire de la Vierge, depuis les noces de saint Joachim et de sainte Anne jusques au couronnement de la reine du Ciel. Mais, pour bien marquer que son triomphe, comme celui de toute âme chrétienne, s'accomplit par la douleur, toute cette composition est surmontée par l'image de Marie au pied de la croix. De grandes statues séparent les bas-reliefs ;

Digitized by Google

elles représentent des anges, les évangélistes, les apôtres. Tout autour se suspendent des plantes symboliques qui enveloppent dans leurs enroulements les médaillons et les noms d'une multitude de saints, martyrs, docteurs, pontifes, gloires de l'église d'Espagne, saint Vincent, saint Isidore, saint Dominique[1]. »

Tandis que le reste de l'église appartient au gothique du XIIIe siècle, le dôme du centre de la croix, avec les quatre grosses colonnes qui le soutiennent, accuse le style du XVIe siècle. Les voûtes contiguës, dans les quatre bras de la croix, datent de la même époque, sans doute parce que les anciennes n'ont pu être préservées lors de cette construction. Charles-Quint appelait *el Crucero*, c'est-à-dire le dôme de la croisée, « un joyau qu'il fallait mettre dans un écrin, pour ne pas le prodiguer et pour en faire désirer la vue. » Haut de soixante mètres, il est éclairé par deux rangs de fenêtres, formant comme deux étages. Il est flanqué de quatre clochetons qui partent de sa base. De ses huit angles se détachent, au sommet, huit petites tours, toutes découpées, toutes peuplées de saints, toutes terminées par de fines aiguilles. On dirait de loin les fleurons d'un gigantesque diadème destiné à *Nuestra Señora*. Vu du pavé de l'église, en dedans, *el Crucero* semble un monde ou plutôt un paradis dont l'œil se fatigue à distinguer les ornements aériens et innombrables, bas-reliefs et statuettes, colonnettes et fenêtres, arabesques et arceaux suspendus, sculptures d'un effet à la fois gracieux et grandiose.

Au chevet de l'église, une chapelle forme un monument complet, comme la chapelle de Notre-Dame dans la cathédrale de Chartres, et celle de saint Édouard à Londres dans Westminster-Abbey. Mais la *capilla del Condestable* (chapelle du Connétable), n'allonge pas d'une nouvelle nef le chevet de la cathédrale de Burgos ; elle est couverte d'une

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville de la Vierge.*

Digitized by Google

coupole octogonale comme celle de la croisée, inférieure en hauteur à celle-ci, mais ornée d'un diadème pareil. La *capilla del Condestable* est le bijou de la cathédrale de Burgos. Elle appartient en propriété particulière au duc de Frias qui y entretient quatre chapelains. Un sacristain nous leva le voile qui cache aux regards le monument funéraire de Don Pedro Hernandez de Velasco, mort en 1492, et de doña Mencia de Mendoza, morte en 1500. Le tombeau est en marbre des environs de Burgos, et les statues ont été taillées dans deux blocs apportés de Carrare. Le ciseau de l'artiste a pu donner à cette pierre d'un blanc mat un tel moelleux que les gants tenus à la main et légèrement affaisés comme s'ils venaient d'en être retirés, imitent jusqu'à causer une méprise la souplesse d'une peau véritable. On nous montra dans la sacristie de la même chapelle un tableau représentant la Madeleine, duquel un Anglais offrit, dit-on, au duc 300,000 francs.

Autour du déambulatoire et le long des basses nefs se succèdent de nombreuses chapelles, qui forment autant d'églises particulières. La *capilla de Santiago*, où la foule affluait le matin de la fête du patron de l'Espagne, est placée au côté sud de l'abside et sert d'église paroissiale. Elle renferme les sépulcres de plusieurs archevêques. Dans la *capilla de San Enrique*, qui lui est contiguë, se trouve un magnifique monument en marbre d'Italie. Dessus, une statue de bronze représente à genoux le prélat fondateur de cette chapelle, Enrique de Peralta y Cardeñas, mort en 1679.

Le cloître s'étend à l'est, le long de l'abside et du transept sud. Il est fermé par une porte que Théophile Gautier proclame la plus belle porte du monde après celle du baptistère de Florence[1]. Des tombeaux de chanoines ornent les galeries de ce cloître.

[1] *Voyage en Espagne*, p. 38.

Digitized by Google

Une des curiosités de la cathédrale de Burgos est le *Cofre del Cid*, suspendu à la muraille du vestibule de la *sala Capitular* (salle du chapitre). Si l'authenticité de cet objet ne l'emporte pas sur sa beauté, il ne mérite guère l'attention du visiteur. On monte le plus souvent à la cathédrale par le large escalier de la porte latérale sud. Là, des personnages drapés dans des manteaux couleur amadou, demandent la *limosna* sans perdre le sentiment de leur propre dignité. La façade elle-même est précédée d'un parvis. Au milieu de cette petite place, la vasque antique d'une jolie fontaine est surmontée d'un Christ en marbre blanc. Nous demeurâmes longtemps debout près d'elle. Très cultivé et amateur passionné de l'art du moyen âge, mon compagnon de voyage crayonnait la grande rosace, les arcades sous lesquelles huit statues de rois forment une imposante galerie, les longues ogives des fenêtres, le balustre merveilleusement découpé dans le dessin compose cette inscription :

TOTA PULCHRA ES ET DECORA

et les deux tours dont les flèches entièrement découpées à jour s'élevaient dans l'azur du firmament, toutes roussies par l'action séculaire du soleil d'Espagne. Moi je ne me lassais pas de contempler le monument pour en fixer plus nettement, en graver plus profondément l'image en ma mémoire.

La vue d'un splendide panorama récompense le visiteur qui a eu le courage de monter sur les tours de la cathédrale de Burgos. La ville s'étend autour de l'édifice et semble se serrer contre lui. Elle occupe le milieu d'un cirque formé par des coteaux dénudés et pourtant cultivés. Voilà le paysage espagnol, avec sa complète monotonie. Des plaques ocreuses fondent çà et là dans le lointain leurs tons plus accentués avec les teintes moins dures de ce terrain légèrement accidenté. Une longue ligne de grands arbres con-

Digitized by Google

traste agréablement par sa verdure avec cette nature aride et coupe le bassin sur les bords de l'Arlanzon. Ce sont trois promenades qui se suivent du sud-est au nord-ouest : la *Quinta* qui s'approche de la *Cartuja de Miraflores*, l'*Espolon* dans la ville même, sur la rive gauche de la rivière ; enfin l'*Isla*, charmant espace planté d'arbres et de fleurs. Du côté nord et près de la cathédrale, s'élève le *castillo*, inondé jadis du sang de tant de luttes fratricides, démantelé par Joseph en 1813 et présentant aujourd'hui de grands glacis que surmontent encore quelques ouvrages militaires.

Lorsqu'on parcourt Burgos, on rencontre, au sud de cette citadelle, l'*arco* de Fernán Gonzaléz. Ce monument porte la date de 1592. Son style dorique est médiocre ; mais il rappelle le souvenir du héros qui, au xe siècle, combattit victorieusement les Maures et les chassa de la contrée. Issu des anciens rois Goths, ce héros porta le titre de *Conde de Castilla y de Lara*, au temps où la Castille reconnaissait encore la suzeraineté nominale des rois chrétiens d'Oviedo.

Dans une sorte de chanson de geste, composée en vieux castillan, *el Conde* Fernán de Gonzaléz montre combien il avait lui-même à cœur de léguer son souvenir à la postérité. Il excite contre les Maures l'ardeur guerrière de ses barons, en leur rappelant les héros qui ont, au mépris de leur vie, illustré leur nom dans l'antiquité sacrée et profane et à l'origine de la chevalerie :

Non cuentan de Alejandro las noches nin los dias,
Cuentan sus buenos fechos é sus caballerias :
Cuentan del Rei Davit el que mató á Golias,
De Judas Macabeo, fijo de Matatias.

Carlos, Baldovinos, Roldan é Don Ogero
Terin é Galdabuei é Bernal é Olivero
Torpin é Don Ribaldos é el gascon Angelero,
Ercol et Salomon é el otro su compañero.



Digitized by Google

Estos é otros muchos que non vos he nombrados,
Si tan buenos non fueran, hoi vernien olvidados [1].

Près de l'*arco* de Fernán Gonzaléz, au-delà du cimetière, dans la *calle Alta*, un autre monument a été érigé, il y a un siècle, à la gloire d'un autre héros castillan, à celle du prince de la chevalerie espagnole. Entre deux petits obélisques s'élève une colonne qui porte un écu armorié et un écusson. Et sur ce modeste monument on lit avec émotion l'inscription que voici :

EN ESTE SITIO ESTUVO LA CASA Y NACIO EL ANO DE MXXVI
RODRIGO DIAZ DE VIVAR LLAMADO EL CID CAMPEADOR

« En ce lieu fut la maison et naquit, l'an 1026, Rodrigue (Ruy) Diaz de Bivar, surnommé le Cid Campéador. »

La seconde ligne de cette inscription reproduit le vers de *la Gesta del mio Cid :*

Io so Ruy Diaz el Cid Campeador de Bivar [2].

On a reconnu le surnom « el cid » pour le titre *seid* (seigneur), emprunté à l'arabe, et l'on conjecture aujourd'hui que l'épithète *campeador*, transcrite en arabe par *quambûtîr*, appartenait à la langue propre des Goths et impliquait l'idée de combat [3]. L'inscription nous apprend donc que, dans cette partie déserte de la *calle Alta*, nous avons devant nous le *solar* (l'emplacement de la maison) du Cid. Là, probablement, le héros introduisit *dona* Jimena, un

[1] On ne compte pas les nuits ni les jours d'Alexandre,
On raconte ses hauts faits et ses prouesses ;
On raconte ceux du roi David qui tua Goliath,
Ceux de Judas Machabée, fils de Mathatias ;
Ceux de Charlemagne, de Baudouin, de Roland et de D. Ogier.
. . . . . .
. . . . . .
Hercule et Salomon et leur autre compagnon.
Si ces héros et beaucoup d'autres que je ne vous ai pas nommés, n'avaient pas été si vaillants, aujourd'hui ils seraient oubliés.

[2] Vers 729.

[3] Voy. *Bulletin de la Société philologique*, p. 11-12.

Digitized by Google

instant après lui avoir dit, en contractant avec elle, au *Castillo* royal, la plus tragique des unions :

Maté a tu padre, Ximena,
Pero no á desaguisado,
Matéle de hombre á hombre,
Para vengar cierto agravio.
Maté hombre, y hombre doy :
Aqui estoy á tu mandado,
Y en lugar del muerto padre
Cobraste un marido honrado [1].

Là, souvent la noble dame languit dans l'attente du guerrier.

En los solares de Burgos
A su Rodrigo aguardando [2].

Et à quelque pas de là subsiste *Sant' Agueda*, restaurée au xv^e siècle, mais dont l'étroite nef rappelle les proportions des premières basiliques espagnoles. Entre les murs de cette église se passa la scène émouvante où le Cid, au nom des seigneurs castillans, exigea d'Alphonse VI le serment qu'il n'avait pas trempé dans le meurtre de Sanche, frère du prince [3].

La *Casa consistorial* (hôtel de ville) de Burgos, où furent un jour déposés les restes du Cid et de Chimène, a une façade sur la *plaza Mayor* et l'autre sur l'Espolon. La *plaza Mayor* ou *plaza de la Constitution* est entourée d'*arcos* (arcades) et de forme irrégulière. Au centre, s'é-

[1] Jai tué ton père, Chimène,
Mais non un homme désarmé.
Je l'ai tué (dans une lutte) d'homme à homme,
Pour venger une véritable injure.
J'ai tué un homme et je te donne un homme,
Ici, je suis à tes ordres,
Et en place d'un père tué
Tu as trouvé un mari honoré. (*Romancero*).

[2] Dans les manoirs de Burgos,
Attendant son Rodrigue.

[3] Voy. *Cronica del Cid*, ch. LXXVIII, LXIX.

Digitized by Google

lève la statue en bronze de Charles III, « restaurateur des arts et père de la patrie. » J'ai déjà parlé de la promenade de l'Espolon. Un soir de dimanche, à l'époque de la plus belle saison, elle semblait le rendez-vous de la société de Burgos. Nous pûmes ainsi jouir de tous ses charmes. Entre les avenues d'arbres qui l'ombragent et le beau jardin de la marquise de la Viluena, du côté de l'Arlanzon, court une grille le long de laquelle huit statues de pierre se dressent sur de hauts piédestaux. Elles furent placées en 1747 par ordre de Charles III et représentent Fernán Gonzaléz, Fernando I, Alfonso XI, Enrique III, Alfonso VI, Teodorico I, Juan I et san Millan de Cagulla. Quoiqu'elles ne soient pas d'une exécution irréprochable, leur ensemble produit un effet imposant ; elles rappellent au promeneur les gloires historiques de la Castille, et grandissent de beaucoup à ses yeux les ombrages où il est venu chercher la fraîcheur.

De même, quoique courtes et trapues, les statues placées dans les niches de l'*Arco Santa Maria*, ont, au jugement de Théophile Gautier, « un caractère de force et de puissance qui rachète bien leur défaut de sveltesse[1] ». L'Arco Santa Maria est une superbe porte triomphale, proche de l'Espolon. Il fut élevé jadis en l'honneur de Charles-Quint, pour conjurer la colère de ce prince. « Après sa cathédrale, dit Ozanam, Burgos n'a peut-être pas d'édifice plus frappant que celui-ci, plus inspiré du vieil esprit castillan, plus libre des traditions classiques. A l'extrémité du quai de la rive droite, et en face de ce point, s'ouvre une porte féodale entre deux tours saillantes d'un style sévère et orné. Au-dessus de la large voûte, des niches ont reçu les images du fondateur de la cité, Diego Porcellos, et des juges de Castille, Nuño de Rasura et Laïn Calvo. Au second étage, la statue de Charles V sur un socle plus élevé, à sa droite et à sa gauche Fernan Gonzalez, le grand

[1] *Voyage en Espagne*, p. 51.

Digitized by Google

comte, et le Cid, sa bonne épée à la main, sur la poitrine sa longue barbe chantée par les poètes. Au-dessus du puissant empereur, et pour lui rappeler un pouvoir plus grand que les rois, la figure d'un ange armé du glaive exterminateur. Enfin, au sommet de l'édifice, entre les quatre tourillons crénelés qui le couronnent, la Vierge avec l'Enfant, pour attester que la grâce est encore plus puissante que la gloire[1]. »

Le comte de Haro, Hernandez de Velasco, et sa femme doña Mencia de Mendoza, dont le mausolée orne la *capilla del Condestable*, élevèrent, avec cette chapelle de la cathédrale, la *casa del Cordon*, ainsi appelée du collier de l'ordre Teutonique, lourdement sculpté, qui se déroule autour du portail. Cet antique palais est flanqué de deux ailes et dominé par elles. Sa formidable façade, qui semble bâtie pour soutenir des sièges, est couronnée par une corniche où l'art gothique a jeté quelques ornements. Je me reproche de n'avoir par cherché à pénétrer dans le *patio* (cour intérieure) de cette maison, orné d'un double et triple rang d'élégantes galeries.

Quand je visitai ce dernier monument, sur la *plaza de la Libertad*, dans la matinée du 25 juillet, j'avais déjà perdu l'agréable compagnie de M. Alfred S. Le jeune homme était parti pour l'Escorial, vers le moment où le *sereno* (veilleur de nuit), armé du sabre et muni d'une lanterne au bout d'une pique, parcourait les rues de la cité endormie et rompait leur profond silence en chantant par intervalle : « *Son las tres i esta sereno* (il est trois heures, et il fait beau) ». Pour moi, j'allais prendre la direction de Soria et quitter à mon tour ce centre de civilisation où l'on rencontre de si vieux et de si nobles monuments; où tant d'évantails s'agitent dans les mains des *señoras;* où les *niños* (enfants) viennent baiser la main du Padre en bé-

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid,* III. *La ville des héros.*

Digitized by Google

nissant le T.-S. Sacrement; où des troupes de *muchachos* (gamins) assaillent le visiteur pour lui servir de cicerones; où les *caballeros* (Messieurs) montrent si bien ce que Élisée Reclus appelle « la pompeuse gravité du castillan[1] »; où l'on voit tant de mulets et d'ânes lourdement chargés: ce centre de civilisation qui s'appelle *la muy noble y mas leal ciudad de* Burgos (la très noble et très loyale ville de Burgos).

[1] *L'Europe méridionale*, p. 652.

L'abbé Bourdais.

*(A suivre)*

Digitized by Google

# LOUIS DE FROTTÉ

ET

# LES INSURRECTIONS NORMANDES

(1793-1832)

D'APRÈS UN OUVRAGE NOUVEAU[1]

---

## I

Si les luttes de la Vendée, les « combats de géants, » comme les appelait Napoléon, ont eu de nombreux historiens, les épisodes de la Chouannerie de la Normandie étaient jusqu'à présent peu connus. L'étude de ces événements, qui eurent pour ainsi dire deux théâtres et deux faces, celle de la lutte armée en Normandie et celle des négociations et de l'organisation en Angleterre, méritait cependant d'être approfondie, car elle présente un intérêt tout particulier. Les accidents dont ces guerres étaient semées, « le mystère des personnages, la rudesse et l'étrangeté des mœurs locales, et jusqu'à la physionomie tour à tour charmante et sauvage du pays qui les encadre, » donnent à ces entreprises un caractère « historique et pittoresque à la fois, digne de tenter la plume d'un Walter Scott. »

[1] *Louis de Frotté et les Insurrections Normandes, 1793-1832*, par L. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société de l'Histoire de Normandie. Paris, librairie Plon, 1889, 3 volumes in-8° donnant ensemble plus de 1,500 pages et accompagnés de portraits, de fac-simile et d'une carte spéciale de Normandie, imprimée en couleurs.

Digitized by Google

Nul n'était mieux préparé que M. de la Sicotière pour mener à bonne fin cette entreprise considérable. Son livre sur *Frotté et les Insurrections Normandes* est une œuvre capitale, un travail « fidèle, exact, complet, consciencieux « jusqu'au dévouement. » Ce prodigieux monument d'histoire et d'érudition est le fruit de douze années de recherches assidues et le résultat d'un labeur véritablement surprenant. Ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société de l'Histoire de Normandie, l'éminent auteur avait depuis longtemps réuni les innombrables matériaux de ce vaste et savant ouvrage. Il avait même déjà publié, dans des revues spéciales, plusieurs épisodes détachés, qui avaient éveillé l'attention de tous les esprits curieux de connaître les détails, jusqu'alors ignorés, de l'un des drames les plus palpitants de nos annales nationales.

Le vrai caractère de la Chouannerie, qui fut en même temps « une guerre d'attaque contre la République et une guerre de défense personnelle et de représailles contre ses partisans et ses agents, » est mis en pleine lumière par M. de la Sicotière. L'écrivain n'a négligé aucunes sources d'information. Il a compulsé les papiers de Frotté, les mémoires de son lieutenant Moulin, les archives de M. du Châtellier, celles de M. le duc de la Trémoille, les documents officiels conservés aux Archives nationales, au ministère de la guerre, dans les archives municipales et départementales de la Normandie, les mémoires inédits, les imprimés du temps, livres, brochures, journaux, ainsi que les publications modernes. « C'est la première grande vue d'ensemble des insurrections normandes qui ait encore vu le jour, et l'on peut dire que cette œuvre est définitive. »

La vie et la mort du héros de ce beau livre, qu'on a surnommé « le Charette de l'insurrection normande », avaient été inexactement retracées par les historiens. Les indications relatives au bas-relief de David, mentionnées dans les

Digitized by Google

catalogues des œuvres de notre immortel statuaire, sont également presque toutes fautives, et nous avions nous-même été trompé par les renseignements contenus dans les anciennes notices sur Frotté. Le moment semble donc propice pour rectifier ces erreurs à l'aide de la remarquable publication que nous avons l'honneur d'analyser aujourd'hui dans cette revue. Frotté est, en effet, « l'homme de la Chouannerie Normande ; il en est l'incarnation la plus éclatante ; elle naît et meurt avec lui. »

Marie-Pierre-Louis de Frotté, général en chef de l'insurrection normande, naquit à Alençon, le 5 août 1766, de Pierre-Henri de Frotté, sieur de la Rimblière, officier, et d'Agathe de Clairambault. Il perdit sa mère à l'âge de six ans. Il fut élevé par sa tante paternelle, M^me^ de Chabot, puis par les demoiselles d'Ifs, au château d'Ifs, près de Caen. Son père se remaria avec M^lle^ Anne-Suzanne Dumont de Bostaquet de Lamberville, d'une famille protestante des environs de Dieppe. Les époux se fixèrent bientôt à Ifs, auprès de leurs cousines. Dès son enfance, le jeune Louis montra son goût pour les aventures. Assailli, à l'âge de six ans, dans les rues de Caen, par une bande de polissons, il se précipita sur ses adversaires en brandissant sa petite épée, et porta un coup de tranchant sur la main du plus audacieux de ses agresseurs. Mis sous clef, plus tard, à la suite d'une équipée juvénile, il veut s'enfuir, partir pour le Havre, pour gagner ensuite l'Amérique et guerroyer contre les Anglais, à l'exemple de Duguesclin.

L'écolier indiscipliné batailla souvent contre ses précepteurs, qu'il scandalisait par ses incartades et par son peu de goût pour l'étude du latin. Il fut envoyé à Versailles, dans l'institution militaire récemment fondée par Gorsas, le futur conventionnel. Il y eut des démêlés assez vifs avec son maître et le quitta brusquement, à la suite d'une scène violente, pour rentrer chez ses parents. En mars 1781, il rejoignit à Lille le régiment de Colonel-Général, corps d'élite, où il était

Digitized by Google

admis en qualité de sous-lieutenant surnuméraire. Deux ans après, on lui délivrait son brevet de sous-lieutenant titulaire en la compagnie de Rocourt. Le jeune officier eut plusieurs duels et, à l'imitation de ses camarades, fit des dettes. Il savait aussi « rendre hommage à ce sexe aimable qui, dit-il lui-même, depuis notre naissance jusqu'au tombeau, fait le charme de notre existence, en en faisant même quelquefois un peu le tourment. » Toutefois les plaisirs n'empêchèrent pas Frotté de travailler et de se perfectionner dans les mathématiques ainsi que dans le lever des plans. Il résida successivement à Lille, Besançon et Lille pour la deuxième fois.

## II

Il se prononça ouvertement contre la Révolution qui voulait détruire tout ce qu'il aimait : la royauté, la discipline de l'armée, la noblesse. Il fut mêlé aux conflits qui s'élevèrent en 1790 entre son régiment, dévoué à la Monarchie, et les autres troupes, imbues des idées nouvelles. Ces altercations et ces rivalités amenèrent le déplacement de la garnison de Lille. Frotté fut envoyé à Paris pour plaider la cause de ses amis auprès du ministre de la guerre. Quand les armoiries furent supprimées, il fit bravement graver les siennes sur la poignée de son sabre. Après avoir émigré en Belgique, il fut dirigé sur Ath, puis il prit part à la campagne de 1792, dans l'armée du duc de Brunswick. Il alla ensuite en Italie chercher du service, en compagnie du prince de la Trémoille. Il rentra bientôt en Allemagne, dans les rangs du corps organisé par le prince de Condé et fit la seconde campagne de France, en 1793.

Mais les mauvais procédés des alliés à l'égard des émigrés l'humiliaient profondément. Frotté voulait combattre en France même la Révolution. Embarqué à Ostende, en 1794, sur un bâtiment de la flotte de Lord Moira, qui devait secon-

Digitized by Google

der la tentative des Vendéens sur Granville, il revint en Angleterre, où il se lia avec Puisaye. Chargé d'une mission importante, il débarqua en Bretagne, au mois de février 1795, et eut une entrevue avec Charette. Peu après, les conférences de la Mabilais aboutissaient à la paix. Frotté visita alors la Normandie qui devait devenir le théâtre de ses nombreux exploits. Il s'y aboucha avec les chefs royalistes et entra en relation avec Moulin, destiné à être plus tard l'un de ses plus énergiques auxiliaires.

L'historien retrace, dans un très curieux chapitre, le tableau intéressant de la Basse-Normandie avant l'Insurrection. Il décrit l'aspect général de la contrée, le caractère et les mœurs des habitants. Il énumère les éléments et les causes de la révolte, examine les rapports des paysans avec leurs seigneurs, puis il raconte les troubles antérieurs à la prise d'armes. Toute cette région était restée relativement calme au milieu des premières crises révolutionnaires. « Ni la conjuration de la Rouerie, ni la coalition de Caen, ni la mort du Roi, ni la levée des trois cent mille hommes, ni le fédéralisme, ni la Terreur, ni le passage de la Grande Armée vendéenne, n'avaient eu la force de soulever la Basse-Normandie. » La Chouannerie de Bretagne et du Maine n'avait agité que ses frontières. Les attentats isolés ne constituaient pas une insurrection. C'est à la persécution violente contre le clergé qu'il faut attribuer le mécontentement unanime dont Frotté profita pour entraîner la population dans une lutte acharnée contre la République, ses agents et ses partisans.

Établi au château de Flers, Frotté guettait l'occasion d'entrer en campagne. Il fixa son quartier général dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois, au commencement de juin 1795, et ne tarda pas à inaugurer la série de ses audacieuses expéditions. « Sa troupe, peu nombreuse au début et qui d'ailleurs ne dépassa jamais 5,000 combattants, opérait sur une étendue de pays d'environ vingt-cinq lieues de

Digitized by Google

hauteur sur cinquante de largeur. Les districts de Domfront (Orne), Vire (Calvados), Avranche et Mortain (Manche), furent, pendant la guerre, le foyer principal de l'Insurrection. » La Chouannerie normande se recruta principalement parmi les déserteurs, les réfractaires, auxquels, plus tard, se joignirent les habitants de la région. Presque tous les chefs étaient des émigrés rentrés en France. Les plus connus de ces officiers furent : le vicomte d'Oilliamson (*Gabriel Varon*), major général ; Saint-Paul (*Henri*) ; le vicomte de Chambray ; Billard de Veaux (*Alexandre*) ; Mandat (*le Balafré*) ; Commarque ; d'Hugon ; les deux Lamberville ; Bruslart et surtout Moulin (*Michelot*), qui, de simple forgeron, devint colonel, « le plus Vendéen des Chouans, » selon le mot caractéristique de M. de la Sicotière.

La tactique de Frotté consistait à harceler sans cesse l'ennemi, à le surprendre par des marches et des contre-marches hardies, à déplacer continuellement le théâtre de la lutte. L'artillerie lui manqua toujours, ce qui explique, dit notre auteur, qu'il échoua quand il attaqua les points retranchés, comme Tinchebrai, Barenton, le Teilleul et Vire. Le courage du chef était toujours égal à son activité. Il partageait sans se plaindre les misères et les privations de ses soldats. « Taille moyenne, leste et bien prise ; œil noir qui lançait des éclairs ; nez un peu fort, voix de commandement », tel est le portrait qu'en trace son biographe. Il parlait et écrivait avec une extrême facilité, faisant lui-même sa correspondance « entre deux coups de fusil ». Il se montrait généreux envers ses amis et témoignait une grande humanité envers des adversaires implacables.

M. de la Sicotière donne de nombreux détails sur les principales affaires de la première guerre, celles de la Vente-Henriet, de Briouze, de la Lande-Patri, de l'Auberge-Neuve, de Dieufit, du Grand et du Petit-Celland, où les Chouans triomphèrent, ainsi que sur celles du Teilleul, de Tin-

Digitized by Google

chebrai, de la verrerie de Gast et autres, où ils furent repoussés. Après la soumission et le traité de paix conclu à Fontenai-le-Louvet, le 6 juillet 1796, Frotté passa en Angleterre, d'où il entretint une correspondance suivie avec ses alliés.

Il revint en France au printemps de l'année 1797 pour y étudier la situation. Il était à Paris au moment du Coup d'État du 18 fructidor et reprit ensuite le chemin de Londres, d'où il continua à correspondre avec ses fidèles amis. Le 23 septembre 1799, il débarquait sur la côte normande, à Meuvaines, près Bayeux. Ses soldats eurent quelques succès, notamment à Couterne, berceau de la famille de Frotté, et à Touvois. Ils furent battus à Vire et à la Fosse. Malgré la paix de Montfaucon, du 22 janvier 1800, le chef intrépide de l'insurrection normande refusa de se soumettre. Ses braves officiers luttèrent victorieusement à Saint-James et dans le Perche. Il fut lui-même vainqueur aux Forges-de-Cossé (Orne), où il défit, avec 2,000 hommes, les républicains, au nombre de 3,000, qui étaient commandés par trois généraux. Enfin, en février, l'héroïque combattant déposait les armes.

Le 15 février 1800, Frotté et ses compagnons, se confiant dans la validité du sauf-conduit qui leur avait été délivré, arrivaient à Alençon, pour y conférer avec le général Guidal, et descendaient à l'hôtel de Bretagne, d'où ils se rendaient chez le chef républicain. On discute les clauses de la soumission. Guidal sort. Soudain, au coup de minuit, la porte s'ouvre et un officier, avec un peloton de grenadiers, s'empare de Frotté, qui est désarmé, avant d'avoir pu se défendre. Ses amis sont également surpris et on les conduit tous les sept à Verneuil. Ils comparaissent devant un Conseil de guerre. « Vainement invoquent-ils la parole donnée, les saufs-conduits envoyés, on leur répond qu'ils sont des émigrés rentrés, comme si cette qualité n'avait pas été couverte par celle de parlementaires appelés et

Digitized by Google

admis à traiter à ce titre ! » Ils se défendent noblement. Pas un d'entre eux ne songe à racheter sa vie par des révélations. Pendant que les juges délibèrent, Frotté demande du vin ; il boit avec ses camarades à la santé du roi, pour lequel ils vont bientôt mourir, martyrs de leur généreux dévouement à la grande cause de la monarchie.

Après un semblant de jugement, dont le texte a disparu, ils sont condamnés à mort et, le 18 février, à cinq heures du soir, conduits, auprès de la ville, dans la plaine de Saint-Denis. « Sans pâleur, sans faiblesse, se tenant par la main et criant une dernière fois : « Vive le roi ! » ces vaillants officiers attendirent la fusillade. « Ils étaient rangés en ligne : ils tombèrent, Frotté le premier, les entraînant dans sa chute, mais non pas tous morts et il fallut les achever par terre. » L'endroit qu'ils arrosèrent de leur sang a gardé le nom de *Clos Frotté*. Le 10 janvier 1827, l'autorisation était accordée de transférer dans l'église principale de Verneuil les corps de Frotté et de ses compagnons : Commarque, d'Hugon, du Verdun, Séguibal, d'Hauricourt et Cavelier. Un monument en marbre blanc, œuvre de David d'Angers, exécuté en 1826, fut érigé à leur mémoire dans la chapelle du Saint-Sépulcre.

## III

Après avoir raconté, d'un style « net, sobre et ferme », dans des pages magistrales, où l'intérêt va toujours en croissant, les exploits héroïques et la fin tragique de son héros, M. de la Sicotière explique l'organisation des forces de l'insurrection normande, dont il énumère le personnel. Un chapitre spécial est consacré aux chouans, aux chauffeurs, aux faux chouans, aux sobriquets, aux femmes, aux enfants, au Clergé, à l'iconographie, aux Reliquiæ, aux impressions, timbres et assignats, aux signes de reconnaissance, aux souterrains, aux légendes et chansons, à la

Digitized by Google

littérature chouannique, aux prisons, aux évasions et aux prisonniers fusillés.

Rien de ce qui peut jeter une nouvelle lumière sur ce sujet palpitant n'a été omis. L'historien complète son beau récit par un dernier chapitre sur le mouvement des Cent-Jours et sur celui de 1832, qui fut, selon le mot touchant de Jules Simon, l' « agonie d'un grand sentiment ». Un important *Appendice* termine ce magnifique ouvrage. Une précieuse table, comprenant plus de quatre mille noms de lieux et de personnes, remplit le troisième volume. Le portrait de Frotté et celui du colonel Moulin ornent cette publication.

Les épisodes dramatiques et les révélations inattendues abondent, dans le livre de M. de la Sicotière, à côté du récit des combats et des surprises. On a déjà signalé, avec raison, d'une part, l'évasion du fort de Joux, l'affaire du Quesnai, celle du baron d'Aché, la mort de Mandat, les aventures de Madame de Basmaresq et l'exécution de Frotté ; d'autre part, on a attiré l'attention du lecteur sur les détails relatifs à l'inepte légende de l'enlèvement, par Frotté, du Dauphin de la prison du Temple, sur ses rapports avec Charette, sur sa présence à Paris au moment du 15 fructidor et sur la scandaleuse affaire des décorations.

M. de la Sicotière s'est efforcé de rester impartial et il y a pleinement réussi. « La justice, dit-il lui-même, est une pour tous et contre tous. » C'est ainsi qu'après avoir rendu hommage à la vaillance et au dévouement des Chouans, il flétrit les criminels qui se glissèrent dans leurs rangs et les attentats, trop fréquents, qui ternirent la cause de ces intrépides combattants. Il signale également « le bien et le mal, les courages et les défaillances, les vertus et les excès » qu'il rencontre sur sa route, quand il parle des Bleus.

La tâche était rude et le labeur gigantesque. Rien ne manque dans ce livre « pour guider le lecteur, l'instruire et le charmer », selon la remarque de M. Edmond Biré.

Digitized by Google

« L'œuvre de M. de la Sicotière, continue le même critique, est certainement l'étude la plus étudiée, la plus calme et la plus intelligemment fouillée qui ait été publiée depuis longtemps. L'auteur a su y mettre tous les élans d'un cœur généreux, toute la sérénité et aussi toute la tristesse d'un historien qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup compris. » M. de la Sicotière se demande, dans la *Préface*, si la mise en œuvre a répondu à l'intérêt et à l'importance des matériaux rassemblés avec tant de soin et de persévérance. Nous lui répondrons qu'il peut attendre en toute confiance le jugement du public éclairé et l'appréciation des critiques compétents. Son livre, si éloquent et si complet, sur *Frotté et les Insurrections Normandes*, prendra place au premier rang des publications relatives à l'histoire de la Révolution dans nos provinces.

André Joubert.

---

Digitized by Google

# NOTICE

DE LA

# VILLE D'ANGERS

## SECONDE PARTIE

*(suite)*

### SAINT-LAUD

Saint-Laud, autrefois Saint-Germain.

Plebs quoque Germani venit huc de sede beati,
Præsulis eximii pontificisque sui[1].

L'église de Saint-Laud, aujourd'hui un chapitre[2], dit royal, avec une paroisse qui a retenu son ancien nom de

[1] Hymne de Théodulfe.

[2] Ce chapitre était composé d'un doyen, d'un chantre et de huit autres chanoines, tous à la nomination du roi. Le *Pouillé* de 1783 n'en cite que sept, probablement parce qu'il ne compte pas l'évêque d'Angers qui était de droit chanoine de Saint-Laud. Il y avait aussi deux maires chapelains, un sous-chantre, un diacre et un sous-diacre, quatre psalteurs, un secrétain et un sous-secrétain, deux choraux et environ trente chapelles (Ms. 886 t. I, art. Saint-Laud), vingt-six seulement, selon un *Pouillé* de 1730, (Ms. 646, p. 16). Bruneau de Tartifume ajoute qu'il y avait dix-huit chapelains des gagnages et deux qui n'en étaient pas (*Angers* Ms. 871, 3e partie, p. 34).

C'est dans l'église de ce chapitre qu'était conservée et révérée la célèbre croix de Saint-Laud. On ne sait au juste par qui ni en quelle année elle y fut apportée. Les uns, et entre autres Roger (*Hist. d'Anjou*, p. 359), disent que ce fut Foulques Nerra qui l'apporta de Jérusalem et la mit dans son château d'Angers, où son fils, Geoffroy Martel, ayant fondé un collège de chanoines, il leur donna la Vraie Croix avec toutes les autres reliques qui s'y trouvaient. Mais, dans l'acte de fondation de 1047, on mentionne expressément le corps de saint Laud et les reliques de plusieurs autres saints, et on ne dit



Digitized by Google

Saint-Germain, n'étoit anciennement qu'un prieuré ou paroisse, appellé Saint-Germain. Cette paroisse existe de toute ancienneté, mais les chanoines n'y ont été établis que dans le douzième siècle. Il y avoit autrefois une chapelle de Sainte-Geneviève, située devant la salle du château d'Angers, dans laquelle reposoit le corps de saint Laud[1]. Cette chapelle, qui étoit celle du château, étoit desservie par deux ou trois chapelains. Geoffroi Martel, comte d'Anjou depuis 1040 jusqu'en 1061, y fonda des chanoines, et les dota de plusieurs héritages, entr'autres du dixième

rien de la Vraie Croix; ce silence semble prouver qu'elle n'avait pas encore été donnée à cette église. Une notice historique manuscrite (Ms. 680, t. I, n° 1), prétend que « cette relique de la Vraie Croix fut donnée par Foulque V, comte d'Anjou et roi de Jérusalem, dans un reliquaire d'ivoire avec cette condition que, lorsque les comtes d'Anjou ou leurs femmes et leurs enfans prendroient possession du comté ou arriveroient après une longue absence, le chapitre iroit en corps et processionnellement avec le texte, l'encens et l'eau béniste, et leur présenteroit ledit reliquaire qui estoit appellé pour lors *Thau eboreum*, qui veut dire croix d'ivoire, dont le soudan de Babylone luy avoit fait présent lorsqu'il fut reconnu roi de Jérusalem. » Ces derniers mots sembleraient indiquer que le reliquaire seul avait été donné par Foulques V; mais un extrait d'un martyrologe de Saint-Laud nous atteste que ce comte donna en même temps la relique au chapitre. On peut lire cet extrait dans le *Catalogue de la Bibl. d'Angers* (p. 256, note 1.)

La même notice nous fait savoir que Henri II, roi d'Angleterre, fit enchâsser le morceau de la Vraie Croix, dans un autre reliquaire, en forme de croix d'argent doré, garni de pierres précieuses en étoile qui servait encore du temps où l'auteur écrivait. Roger nous parle d'un autre reliquaire qui portait les armes du roi René, ce qui donne sujet de croire, ajoute-t-il, qu'il en était le donateur; mais les chanoines croyaient, par tradition, que c'était un de leurs fermiers dont ils ignorent le nom. (*Hist. d'Anjou*, p. 360.) C'est sans doute ce reliquaire dont Bruneau de Tartifume nous a laissé le dessin (*Angers*, Ms. 871, 3e partie, p. 32) reproduit dans le *Bulletin histor.* (t. II, p. 361). — Citons encore les tapisseries du chœur que le chapitre avait fait faire avec les nombreux présents offerts par Louis XI. Ces tapisseries, achevées en 1491, coûtèrent 1,200 livres et représentaient l'Invention et l'Exaltation de la Sainte Croix : elles étaient très belles « et avaient cela de particulier, dit la *Notice* citée, que les personnages furent en partie tirés au naturel, et représentaient le prince, l'évêque, le clergé de ce temps et d'autres personnes notables. » Cette circonstance doit nous faire regretter davantage leur destruction. E. L.

[1] Les habitans de Rouen, crainte des Danois, envoyèrent à Ingelger, comte d'Anjou, le corps de saint Laud qu'il mit en la chapelle de Sainte-Geneviève, laquelle il avoit fait construire en son château d'Angers. Ledit comte mourut en 878.

Digitized by Google

denier de la monnoie d'Angers[1], de l'église de Saint-Simphorien de Bouchemaine, avec le village, terres, prés, voyerie, feurre et touts droits de coutume tant par terre que par eau en dépendans, etc.

« Ego Goffridus comes, quamvis bellorum turbinibus semper inquietus..., non tamen omnino Ecclesiæ Dei cultum aut honestatem negligens, factu dignum et honorificum judicavi capellam beatæ Genovefæ virginis intra muros civitatis Andegavæ, ante fores videlicet comitatus (*sic pro* comitalis)[2] aule positam, ubi sacrum corpus sancti Laudi confessoris, et aliæ plurimæ sanctorum reliquiæ positæ sunt, aliquo emeliorationis studio provehere, et, collegio clericorum ibidem constituto, ad Dei servitium aptius ordinare, quod videlicet antecessores mei comites negligentius retroacta ætate omiserunt, solo singulorum, aut, ut magnum, duorum sive trium capellanorum famulatu contenti. Igitur ibidem de rebus possessionis meæ diversis temporibus, prout opportunitas fuit, donationes feci, quarum summam per nomina sua computatam in cartula ista... subnotari rogavi. Dedi ita-

[1] Ils levèrent ce dixième denier jusqu'à la suppression de la monnaie d'Angers. En 1716, la ville présenta requête au roi pour que ce droit de battre monnaie fût rétabli. Cette faveur lui fut accordée. Le chapitre de Saint-Laud demanda alors que le droit de 400 livres de rente qui lui avait été concédé et confirmé par les comtes et les rois sur les monnaies lui fût maintenu. Le roi repoussa cette demande. Alors la ville, pour empêcher l'opposition des chanoines, composa avec eux à 6,000 livres pour amortir leur droit. Tout ceci est tiré d'une note de Grandet. (Ms. 680, t. I, n° 1). — Ces chanoines établirent une étroite confraternité avec plusieurs autres chapitres ou monastères : avec l'abbaye Saint-Nicolas et celle de Fontevrault en 1100, et avec le chapitre Saint-Martin en 1108. (*Ibid.* n° 1.) Ils la renouvelèrent avec Saint-Martin en 1661, 1708 et 1768. En 1661 Saint-Laud et Saint-Martin s'unirent avec Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans par les mêmes liens de confraternité. (*Ibid.* t. II, n° 42 et Ms. 687, fasc. Saint-Martin, f° 36.) E. L.

[2] Une copie porte *civitatis* au lieu de *comitatus*; ces deux variantes sont fautives ; il faut *comitalis aulæ*, comme on lit dans la plupart des copies. — De cette chapelle primitive, il restait encore, au témoignage d'un écrivain anonyme, quelques vestiges sous terre en 1695, « au lieu ou lon dict que la reine Marguerite fut renfermee ». (Ms. 680, t. I, n° 1.) E. L.

Digitized by Google

que in die consecrationis ejusdem ecclesiæ hæc omnia... decimum denarium de moneta Andegavensi... in villa quæ dicitur Bucca Meduanæ in pago Andegavo ecclesiam in honore sancti Simphoriani martyris, cum villa et terris et pratis ad eam pertinentibus, et cum vicaria et fodrio et omnibus consuetudinibus terræ et fluminis a rupe Colubraria (usque ad ductum, a ducto vero) usque ad vallem quæ terminat prædictam terram a rupe illa quæ dicitur Becherelle..., etc.[1]. »

Geoffroi Martel garda pour lui une des places de chanoine dans son nouveau collège. La fondation n'en parle pourtant pas, mais les titres suivants le font croire.

« Ego Gauffridus, Andegavensis comes, volo notum fieri omnibus quod cum dilectus consanguineus meus Theobaldus Aurelianensis ad meam venisset presentiam, et dedisset *concanonicis meis*, ecclesie videlicet beatæ Genovefæ virginis, ubi sacrum corpus beati Laudi requiescit, videlicet terram suam de Ungularia supra ripam Ligeris. etc.[2]. »

Foulques Réchin, comte d'Anjou, successeur de Geoffroi Martel, protégeoit aussi particulièrement le nouveau collège de Saint-Laud. Il succéda à Geoffroi Martel en 1061, et mourut en 1110.

« Ego Fulco, comes Andegavorum, videns aliquantulum

[1] Titres de Sainte-Gemme-sur-Loire. Livre intitulé : Saint-Laud, fief du Port Thibault. Ce ne sont que des copies tirées sur les originaux qui sont au chartrier de Saint-Laud.

L'original est conservé à la Bibliothèque d'Angers (Ms. 680, t. I, n° 2); il est réduit en poussière, mais il y en a plusieurs copies dans le même carton. Du reste cette charte a été entièrement publiée dans la *Revue de l'Anjou* (1853, p. 464, note 5). E. L.

[2] Auxdits titres de Sainte-Gemme. Cette terre de Ungularia se nomme aujourd'hui les Angliers.

C'est ce Thibaud qui a donné son nom au port Thibaud qui, auparavant, s'appelait Geneteil. On lit dans la suite de cette charte même la raison de ce changement de nom : « terram suam de Ungularia, supra ripam Ligeris, in qua idem Theobaldus homines censuales ibidem hospitaverat, ut ipsum Theobaldum ultra Ligerim ad mansionem suam, cui nomen est Calvonum transmearent, et ita portum suum nuncupavit, et alii ipsum portum Theobaldi vocabant, et antea Genetullum vocabatur. » (V. les copies de cette charte, Ms. 680, t. I, n° 4.) E. L.

Digitized by Google

depravatam elemosinam avunculi mei Gaufredi Martelli, qui me successorem honoris sui fecerat, illam emendare volui, et præcipue erga ecclesiam sancti Laudi, quæ mihi cæteris præstantior et familiarior est. In dedicatione igitur ipsius ecclesiæ reddidi ei terram cui nomen est Genestellum..., etc.[1]. »

Ce ne fut que du jour de cette dédicace que la chapelle de Sainte-Geneviève du château prit le nom d'église de Saint-Laud, qu'elle a toujours conservé.

« Ego, Fulco, rex Jerusalem et Andegaviæ comes... cum dilecti concanonici mei, videlicet *ecclesiæ beati Laudi* Andegaviæ, diutinam querimoniam agitassent contra Varrinum celerarium meum, quia bonæ memoriæ Gauffridus pater meus[2] eisdem canonicis dederat terram de Bucca Meduanæ, cum aquis et vilicaria, et omnibus consuetudinibus terræ et fluminis, a rupe Colubraria usque... ad vallem illius rupis quæ dicitur Becherella », etc.

Foulques, roi de Jérusalem en 1131, mourut en 1144. Il

[1] Dans les trois copies qui existent à la Bibliothèque d'Angers (Ms. 680, t. I, n° 7), on lit *presentior* et non pas *præstantior*, comme l'écrit Thorode. — Cette charte nous montre que le Réchin ne protégea pas toujours le chapitre de Saint-Laud, puisqu'il lui enleva injustement « injuste abstuleram » la terre de Geneteil, pour la donner à un de ses partisans, Robert l'Allobroge ou le Bourguignon, qu'il désirait s'attacher dans la guerre qu'il soutint contre son frère Geoffroi (V. Rangeard Ms. 887, p. 116). Mais dans la suite, après avoir réparé cette injustice en restituant cette terre au chapitre, il lui donna des marques de son bon vouloir ; c'est ainsi qu'il lui envoya les reliques de saint Julien du Mans, et de saint Vingalois ou Guingalois, après la prise du Château-du-Loir. E. L.

[2] *Nota*. Il ne faut pas entendre ce *pater meus* à la lettre, car ce Foulques n'étoit que petit-neveu de Geoffroi Martel.

Outre Foulques V, roi de Jérusalem, plusieurs autres comtes d'Anjou confirmèrent ces donations faites par leurs prédécesseurs. D'abord Geoffroi, duc de Normandie et comte d'Anjou, fils de ce Foulques, par un acte daté d'Angers « in thalamo meo » (Ms. 680, t. I, n° 9). — Jean, roi de France, ratifia cette même confirmation de Foulques, en 1351, à la prière des chanoines qui, craignant les courses des ennemis, dont les bandes infestaient à cette époque les environs d'Angers, lui demandèrent encore de la mettre à l'abri avec leurs objets de prix dans le château d'Angers (*ibid.*, n° 2). — Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou, confirma une partie des dons contenus en la première fondation (*ibid.*, n° 10.)

E. L.

Digitized by Google

avoit succédé au comté d'Anjou, à Foulques Réchin son père, mort en 1110.

C'est apparemment cette prébende en l'église de Saint-Laud que Geoffroi, comte d'Anjou, donna à Ulger et ses successeurs, évêques d'Angers, vers 1140[1].

Le chapitre de Saint-Laud a resté au château jusqu'à ce que saint Louis, voulant rebâtir ou achever les bâtimens et fortifications de ce château, les transféra, au mois de septembre 1238, dans l'église de Saint-Germain, où ils sont à présent[2]. Leur église a pris d'eux le nom d'église de Saint-Laud, et la paroisse, qui est dans leur église, a retenu son nom de paroisse de Saint-Germain, et on l'appelle vulgairement la paroisse de Saint-Germain en Saint-Laud.

[1] Titres de l'Église d'Angers. Privilèges t. VII, f° 145.

L'évêque d'Angers, chanoine de Saint-Laud par cette concession de Geoffroi le Bel, ne percevait aucun revenu de sa prébende (Ms. 886, t. I art. Saint-Laud. E. L.

[2] Lettres patentes de Louis IX, datées à Vincennes, « apud Vicenas », au mois de septembre 1234, dont j'ai trouvé une copie depuis mon ouvrage. Titres de la Trésorerie, juridiction spirituelle, t. I, f° 31.

Ces lettres patentes sont imprimées dans la *Revue de l'Anjou* 1853, p. 469. — Cette translation ne se fit pas en 1238, ainsi que le dit Thorode, mais en 1234, puisque les lettres du roi, datées de cette année-là, disent en parlant des doyen et chapitre de Saint-Laud « de novo translati ». — Voir aussi dans la même *Revue*, p. 468, la donation de l'église Saint-Germain, par l'abbé de Saint-Aubin, au chapitre de Saint-Laud, dont l'original se trouve en mauvais état, dans le Ms. 680, n° 14. Il y a encore une autre charte sur ce sujet, publiée par M. Marchegay dans ses *Archives d'Anjou*, t. II, p. 249. — Outre l'église Saint-Germain, reçue en échange de leur chapelle du château, les chanoines de Saint-Laud obtinrent de saint Louis, en dédommagement des pertes subies en cette circonstance, d'abord 20 livres, puis 160 sous, et enfin 200 et 300 livres. (*Ibid.*, pp. 247-248.) — Après son installation dans cette église, le chapitre fit élever les murs de la nef de plus de deux toises, bâtir la voûte du chœur et des *croisons* avec la tour où étaient les cloches, et faire le vestibule devant la grande porte (Ms. 680, t. I, n° 1), que l'on peut voir dans le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 305.)

En 1722, Mgr Poncet consacra le grand autel, le chœur étant nouvellement mis à la romaine « en sorte que d'une des plus vilaines églises, elle est des plus belles ». (Lehoreau, t. I, p. v v°.) — A la fin de mai 1887 on a replacé dans la nouvelle église Saint-Laud l'ancienne et superbe statue de la Vierge en marbre blanc qui a figuré jusqu'à la Révolution sur le maître-autel de l'église du chapitre, et si bien *labourée* que Catherine de Médicis avait désiré l'emporter au Louvre (*Revue de l'Anjou* 1887, t. II, p. 92.) E. L.

Digitized by Google

« Super heredibus Petri Raimberge, ratione cujusdam domus in cujus platea barreria castri Andegavensis ædificata est, et adhuc vacant [1]. » . . . . . 1 1 2 [2].

SAINT-MARTIN

Nec, Martine, cohors tua serior, alme recurrit
Fertque manu ramos, mente et ore melos [2].

« Arménias, reine d'Aquitaine, fille de Pépin, étant malade, se voua à saint Martin, et visita une petite chapelle dédiée au nom d'icelui, située hors et proche les murs de la ville d'Angers, laquelle étoit toute ruinée et servie d'un religieux de l'ordre de saint Benoît. Arménias vint en convalescence et santé, et en cette considération elle fit bâtir un somptueux édifice que l'on appelle à présent Saint-Martin d'Angers, et en icelle église y ordonna chanoines, et y donna des rentes en l'an 787 [3]. »

[1] Compte de la Bourse des anniversaires de l'Église d'Angers de 1356 à 1363.
[2] Hymne de Théodulfe.
[3] Chronique de Nicole Gilles.
Ce passage est un extrait ou plutôt une analyse de Bourdigné (*Hystoire*..., f° 38; nouv. édit., t. I, p. 128) et non pas de Nicole Gilles. J. Rangeard l'a voulu rectifier dans une note comme il suit : « Tout ceci est une fable copiée par M. Thorode. C'est Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire, morte à Angers en 818, qui s'occupa du soin de rétablir cette église et de doter son clergé. Foulques Nerra les trouvant appauvris deux siècles après, les mit dans l'état où ils étoient lors de la Révolution de 1789. » Cette rectification a elle-même besoin d'être rectifiée. Rangeard substitue un autre nom et une autre date au nom et à la date donnés par Bourdigné, mais au fond c'est toujours la même fable. C'est ce qu'a très bien démontré M. d'Espinay, dans une solide discussion, en faisant ressortir les invraisemblances dont fourmillent l'un et l'autre récit ; qui, par une étrange confusion, attribuent chacun à un personnage différent, ce qui est le fait de Foulques Nerra (V. *Notices Archéol.* pp. 117-131). C'est Foulques qui fut le seul fondateur de la collégiale et le restaurateur de l'église. Quant à cette église, qui existait avant lui, on ne connaît ni l'auteur ni l'époque de sa construction (*ibid.*, p. 137). Ce savant archéologue, après une description minutieuse de ce qui reste de cet édifice et un examen approfondi de ses caractères archéologiques (pp. 139-147), croit pouvoir conclure qu'il fut construit du x^e au xi^e siècle (p. 149). M. Port, dans son *Diction*, p. 58, ne le fait pas

Digitized by Google

Au bout de deux siècles, ce somptueux édifice étant tombé en ruine, et les chanoines d'Arménias ayant mangé leurs fonds [1], l'église de Saint-Martin se trouva tellement abandonnée, qu'il restoit à peine deux prêtres à la desservir. Mais Foulques Nerra, comte d'Anjou, touché de cet abandon, la fit rebâtir et y remit des chanoines, qu'il porta jusqu'au nombre de treize, auxquels il donna encore de quoi vivre.

« Comes Andecavorum Fulco uxorque ejus Hildegardis comitissa, dolentes ecclesiam Sancti Martini Andecavensis longo tempore tam destructam esse ut vix a duobus presbiteris Deo inibi serviretur, eam reedificare tantum conati sunt, ut tredecim canonicos ibi ad serviendum Deo constituerent, resque ei necessarias, quæque ecclesiæ hereditarie pertinerent, a debitoribus proprio censu mercarentur [2]. »

non plus remonter au-delà du XI^e siècle (Voir aussi le *Congrès Arch.* XXXVIII^e session pp. 10 et suiv.) — Berthe nous a laissé le dessin de l'église de Saint-Martin telle qu'elle était de son temps (Ms. 896, t. I, f° 97); M. d'Espinay l'a reproduit dans ses *Notices archéol.* p. 117. — M^rs de Saint-Martin commencèrent de faire blanchir toute leur église au mois de mai 1715 et d'abattre leur jubé, au haut duquel il y avait autrefois un petit buffet d'orgue, qui servait du temps que Saint-Martin avait musique (Lehoreau t. II, l. III, p 14.)
E. L.

[1] Il est beaucoup plus probable que les biens de cette église avaient en grande partie passé aux mains des laïques, comme il arriva en ce temps à un bon nombre de chapitres et d'abbayes, par exemple aux chapitres de Saint-Julien et de Saint-Mainbeuf qui, après une longue usurpation des seigneurs, ne rentrèrent en la possession de l'Eglise qu'appauvris de leurs revenus. (Ms. 895, 3^e carton, au mot *Collégiales*.)
E. L.

[2] *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, livre III, page 12.

Outre ces treize prébendes, Bernard de la Barre, citoyen d'Angers, voulant assurer une prébende à son fils, offrit à Hildegarde de laisser à la mort de celui-ci tout le patrimoine dont il devait hériter, ce qu'elle accepta; cette dernière prébende ainsi fondée était seule à la disposition de l'évêque, les autres l'étaient à celle des rois ou des princes apanagistes (Rangeard, Ms. 887, p. 98). Au XVIII^e siècle on ne compte plus qu'un doyen, un chantre et dix chanoines ; il y avait encore deux maires chapelains, un sous-chantre, un second sous-chantre, six psalteurs, et un maître de psallette avec quatre enfants de chœur et environ trente chapelles. Le *Pouillé* de 1783, p. XXII, n'indique que neuf chanoines et dix-neuf chapelles. Ce chapitre avait le droit de nommer un official qui connaissait en première instance des causes des habitués de son église ; les appellations en allaient devant l'official de l'évêque. Ce droit a été confirmé par

Digitized by Google

Quand Messieurs de Saint-Martin firent bâtir une grande et belle maison, qui est à côté de leur église, vers midi, on trouva au mois d'août 1762, en creusant les fondemens, à six ou sept pieds de profondeur, plusieurs cercueils de pierre, la plupart friables, tous disposés côte à côte et ayant leur longueur d'occident en orient[1].

Dans un de ces cercueils on trouva une médaille, qui m'a paru de bronze, qui porte une tête d'empereur, avec ces mots autour : I. CAES. IMP. AUG. TRI. CO/UL... Il y a après quelques lettres que je n'ai pu lire. Elle me fut communiquée par M. Terrien de l'Épiné, chanoine de Saint-Martin. Au revers est la figure d'une déesse qui est fort effacée.

On y trouva encore plusieurs autres médailles et pièces

Michel de Villoiseau dans une transaction, de là appelée la Micheline (Ms. 886, t. I, art. Saint-Martin).

D'après un extrait des conclusions capitulaires de Saint-Martin, il y avait autrefois dans ce chapitre une petite école, sans doute pour les enfants attachés à son service, lesquels ne se distinguaient pas seulement par leur turbulence : « Anno 1473, die aprilis 28a, fuit conclusum prout alias quod de cœtero scolæ non tenebuntur in claustro, nec in aliis domibus canonialibus, tam propter jactus lapidum, quos quotidie pueri faciunt, quam et propter fetores urinarum et stercorum dictorum puerorum, necnon et propter altera inconvenientia, quæ possunt quotidie occurrere per dictos pueros euntes et redeuntes per claustrum dicte ecclesie » (Ms 687, fascic. Saint-Martin, f° 30). Un tel oubli des règles les plus élémentaires de la propreté et de l'hygiène nous donne une triste idée de l'état déplorable où devaient être les rues d'Angers si chacun y prenait pareillement ses aises. Cela explique en partie les invasions si fréquentes au moyen âge des pestes et des épidémies, et la rapidité foudroyante avec laquelle elles se développaient, en décimant plusieurs fois les populations. E. L.

[1] C'est que l'église et les maisons voisines sont bâties dans l'ancien cimetière d'Angers, et qu'elles couvrent des tombeaux dont ce canton est rempli à une certaine profondeur. (Note de J. Rangeard )

Depuis ce temps-là on a fait plusieurs fois des découvertes semblables autour de Saint-Martin. En 1838, on mit au jour dans la rue Saint-Aubin deux tombeaux de pierre coquillière de Doué en forme d'auge (*L'Anjou et ses monuments*, t. I, p. 110, note 2). On en trouva encore trois autres en 1866 dans la maison Bougère (*Répert. arch.* 1866, p. 315), et plusieurs en 1869 dans la maison Pelletier au coin des rues Saint-Martin et Saint-Aubin. J'en ai vu moi-même découvrir plusieurs en face de cette dernière maison au mois de juin et de septembre 1887 dans les fouilles faites pour le canal d'égoût de la rue Saint-Aubin. E. L.

Digitized by Google

de monnoie, une bague antique, plate à l'intérieur, et taillée à facettes à l'extérieur, portant quelques figures à l'endroit qui tient lieu de pierre, et qui est beaucoup plus large que le reste.

### SAINT-PIERRE

Et, Petre, cella tuo vocitata e nomine sancto,
Quos quit, ad hoc laudum mittere gestit opus [1].

L'église de Saint-Pierre, aujourd'hui une des quatre collégiales, est si ancienne qu'il n'est pas possible de lui assigner de commencement.

Duchesne [2], dans ses *Antiquités des villes de France*, dit bien que Défensor, le premier de nos évêques, dédia à Angers la première église au nom de saint Pierre, pour être le siège ordinaire de lui et ses successeurs ; mais Duchesne n'a fait que répéter ce qu'un bruit populaire lui avoit fait parvenir, et que quelques personnes tâchoient d'accréditer de son tems. Ce bruit n'est pas plus fondé en titres et monumens que le tems même auquel Défensor a vécu, n'est certain [3].

[1] Hymne de Théodulfe.
[2] *Antiquités des villes de France*, t. I, p. 526.
[3] En effet, il y a quatre à cinq opinions différentes sur l'époque de la vie et de la mort de Défensor, comme je l'ai exposé plus haut. — Ce n'est pas seulement du temps de Duchesne qu'on « tâchait d'accréditer » que Saint-Pierre était antérieur comme cathédrale à Saint-Maurice. Dès le XIVe siècle, une bulle de Jean XXIII constate que cette opinion était déjà ancienne : « petitio pro parte... Boni Hominis decani ecclesie sancti Petri... continebat quod licet ecclesia predicta apud quam sedes episcopalis Andegavensis antiquitus, ut asseritur, collocata existit... » Dans son ordonnance du 19 mars 1414, rendue, conformément à cette bulle, pour décréter l'union d'une prébende au doyenné, Thomas Giron, maître école d'Angers, atteste aussi l'existence de cette opinion commune : « quia... ex *plurimorum fide dignorum* testimonio et relatu et alias nobis constitit atque constat quod in predicta ecclesia S. Petri Andegav. antiquitus fuit et erat sedes episcopalis Andegav. collocata et situata. » (Arch. de M.-et-L. G. 1172.) — Quant à discuter au fond cette question de l'église Saint-Pierre cathédrale, c'est chose inutile, parce qu'elle est insoluble faute de documents. Le plus ancien qui parle de la cathédrale d'Angers est un diplôme de Charlemagne, de l'an 770, qui énu-

Digitized by Google

Il est vrai que tous nos premiers évêques, après Défensor, ont été enterrés dans un lieu qui se trouve actuellement sous l'église de Saint-Pierre[1], mais cela ne prouve pas que cette église existât. Il y avoit en cet endroit un vaste cimetière, situé hors la ville, qui servoit à enterrer tous les morts de la ville et peut-être des environs ; il se peut que les premiers chrétiens ayent affecté un coin de ce cimetière pour la sépulture de ceux de leur religion, et particulièrement de leurs évêques ; et c'est sur ce coin que l'église de Saint-Pierre aura depuis été bâtie. Et une preuve qu'il n'y avoit point alors d'église en cet endroit, c'est que Défensor lui-même n'y fut point enterré, mais au contraire dans un endroit qui se trouve aujourd'hui sous le chœur de l'église de Saint-Maurille, à plus de cent pas du lieu de la sépulture de ses successeurs.

mère les privilèges accordés par ses prédécesseurs à Saint-Maurice. Au commencement du VIII^e siècle Saint-Maurice était donc en possession du titre de cathédrale, et par conséquent pour les temps antérieurs il y a présomption en sa faveur. C'est, je crois, tout ce qu'on peut avancer de certain ; car le document qui fait mention de la construction et de la consécration de cette église avant l'an 400, est du XII^e siècle, et ne peut guère inspirer de confiance (V. *Revue de l'Anjou* 1888, t. I, p. 208, note 1.) En dehors de cette conclusion, on peut faire des raisonnements plus ou moins fondés et probables, mais sans aucun caractère de certitude absolue. (Cf. *Notices archéolog.* p. 80.) E. L.

[1] Ici J. Rangeard a mis en note : « Ou plutôt sous celle de Saint-Maurille, qui conservoit encore avant la Révolution quelques-uns de leurs tombeaux. La sépulture de saint René enfant et sa résurrection sont une fable, et ne prouvent point que l'église de Saint-Pierre ait eu nos anciens évêques enterrés sous ses murs. » Dans la dernière partie de cette note, il me semble que Rangeard attaque injustement Thorode à propos d'une chose que celui-ci ne dit pas. Thorode, en effet, en parlant de la résurrection de saint René, ne veut pas « prouver que l'église de Saint-Pierre ait eu les premiers évêques enterrés sous ses murs », mais il se sert simplement de ce fait pour avancer que « Saint-Pierre existoit du tems de saint Maurille », quoiqu'il ne crût pas qu'elle existât du temps de Défensor. Et encore ne donne-t-il pas ce fait merveilleux comme indubitable puisqu'il ajoute expressément : « les circonstances de cette histoire ne sont pas de mon ressort. » L'erreur de Thorode est qu'il s'appuie sur un récit plein de détails fabuleux, et par conséquent peu sûr au point de vue historique, pour prouver l'existence de Saint-Pierre au temps de saint Maurille ; et de plus, il se trompe sur le lieu de sépulture des premiers évêques qui ont été enterrés non à Saint-Pierre, mais à Saint-Maurille, comme le remarque Rangeard. E. L.

Digitized by Google

Mais il est constant que l'église de Saint-Pierre existoit du tems de saint Maurille, mort en 431, (comme on le voit dans le récit de la résurrection de saint René).

« Sequenti siquidem die, Beato Maurilio autistite, in eadem Beati Petri apostoli basilica, sancta solemnia celebrante, advenit cum moriente puero matrona, cui quondam sterili eundem, ut nasceretur, ante episcopatum apud Dominum suis meritis obtinuerat; postulans ut filio suo, quem Domino habendum obtulerat, manuum suarum impositione Spiritum sanctum daret, antequam obiret. Sed remorante in sancta corporis et sanguinis Christi consecratione paululum præsule, puer excessit[1]. »

On voit bien qu'il s'agit là de l'histoire d'un enfant que saint Maurille laissa mourir sans sacrement, pour avoir été trop long à sa messe; lequel enfant ayant été ressuscité sept ans après par le même saint Maurille, fut à cause de cela appellé René, et succéda, dit-on, à saint Maurille.

On dit communément qu'il s'agissoit du sacrement de baptême; mais on voit par ce passage du plus ancien historien de la vie de saint Maurille qui nous soit resté[2], qu'il

[1] Vie de saint Maurille par Archanaldus, diacre en l'église de Saint-Martin de Tours, écrite par ordre de Rainon, évêque d'Angers en 905 (V. Launoy, p. 35).

J. Rangeard ajoute ici une nouvelle note qui ne me paraît pas mieux fondée que la précédente : « Ce qui auroit dû éclairer M. Thorode sur la fable combattue par de Launoy. » — Launoy nie non seulement la résurrection de saint René, mais même son existence; c'est aller trop loin. Il est difficile d'admettre qu'un saint, honoré depuis des siècles dans l'église, n'ait pas existé. C'est en vain qu'il appuie son raisonnement sur les erreurs dont est pleine la vie de ce saint, écrite par Archanaud; car il est une autre vie bien plus ancienne, écrite par saint Mainbeuf qui nous apprend qu'à la prière de saint Maurille, Dieu accorda un enfant à une femme stérile, et que cet enfant fut le successeur de ce saint évêque sur le siège épiscopal. Voilà le fait de l'existence de saint René assuré, tout en étant dépouillé du merveilleux dont le second historien l'a embelli. (V. Rangeard, les SS. évêques d'Angers, *Rev. de l'Anjou* 1854, t. I, p. 10, note 2; et *Apologia pro sancto Renato*.) E. L.

[2] Il en est un autre plus ancien qui n'en dit rien, et c'est l'ouvrage de Saint-Mainbeuf, et non celui d'Archanauld. (Note de J. Rangeard).

Cette vie de saint Maurille, écrite par saint Mainbeuf, est insérée

Digitized by Google

ne s'agissoit que du sacrement de confirmation. Du reste, les circonstances de cette histoire ne sont pas de mon ressort, et je ne m'en sers que pour établir comme une vérité, qui n'a rien de merveilleux, qu'elle s'est passée dans l'église de Saint-Pierre, « in Basilica Beati Petri apostoli [1] ».

### SAINT-MAURILLE

His tua, Maurili, conjungitur, alme, caterva [2],
Ut prece, laude, sono, sic pia vota canit.

L'église de Saint-Maurille, la seconde des quatre collégiales, a été bâtie sur le lieu de la sépulture de ce saint; elle existoit avant 550, suivant la vie de saint Aubin,

dans les *Acta Sanctorum* (sept. t. IV, p. 72 et suiv.) Celle qui a été composée par Archanauld n'y a pas été reproduite, malgré l'apologie du chapitre en faveur de saint René (*ibid.*, pp. 64-67; voir les motifs de cette exclusion (*ibid.*, p. 65, n° 15). E. L.

[1] L'église de Saint-Pierre était réputée la première des quatre églises collégiales épiscopales, ainsi nommées parce que l'évêque en conférait presque toutes les prébendes, les deux chapitres précédents, Saint-Laud et Saint-Martin, portaient le nom de chapitres royaux parce que leurs prébendes étaient à la nomination du roi. — Le chapitre de Saint-Pierre se composait, d'après le *Pouillé* de 1783, p. XXIII, d'un doyen, d'un chantre et de huit chanoines, tous à la collation de l'évêque, sauf le chantre qui était à celle du doyen : le Ms. 886, qui est du commencement du XVIII^e siècle, en compte douze (outre le doyen), « dont l'un, dit-il, est chantre sans préséance que lorsqu'il porte le bâton ». Il y avait encore deux sous-chantres, un diacre et un sous-diacre, six psalteurs dont l'un était maître de psallette, et quatre enfants de chœur. Selon le même *Pouillé* ce chapitre possédait trente-cinq chapelles, soit dans son église, soit dans la paroisse; mais le Ms. cité n'en compte que vingt-deux, toutes à la collation du chapitre, sauf celle de la Normanderie que l'évêque conférait de plein droit (Ms. 886, t. I, art. Saint-Pierre.) — L'église de Saint-Pierre, dit M. Port, fut reconstruite en partie de 1490 à 1515, transformée à la romaine en 1706, et restaurée en 1778 (*Dict. de M.-et-L.* p. 60). L'auteur du Ms. 886 (t. I, art. Saint-Pierre) estime qu'elle a été rebâtie vers 1460, parce que, dit-il, à la clef de voûte du chœur on voit les armes des ducs d'Anjou, sans le Croissant, c'est-à-dire d'avant l'année 1464 où cet ordre fut institué, et à la fin des arcs de cette voûte sont peintes les armes de Jean de Beauveau, créé évêque d'Angers en 1451; c'est donc entre ces deux dates, d'après cet auteur, que doit se placer la reconstruction partielle de Saint-Pierre. — Le dessin de cette église que nous devons à Ballain (Ms. 867, p. 173), a été reproduit dans le *Bulletin histor.*, (t. IV, p. 353.) E. L.

[2] Hymne de Théodulfe.

Digitized by Google

évêque d'Angers, mort en ladite année 550, dans laquelle l'auteur rapporte certaine cérémonie faite par ce saint évêque, « in basilica sancti Maurilii [1] ».

Saint Maurille fut fait évêque d'Angers en 401, et mourut, comme je l'ai dit ci-devant, en 431, à l'âge de 90 ans [2]. Il avoit fait creuser de son vivant un caveau (cryptam), dans lequel il fut enterré, qui se voit encore aujourd'hui sous le chœur de l'église qui fut dans la suite bâtie sous son nom [3]. Son corps fut transféré de cette église dans celle de Saint-Maurice, sous le règne de Charles le Chauve [4], où on le voit dans une grande châsse très riche, présentement placée tout au fond du chœur de ladite église de Saint-Maurice. Voyés ce qui a été ci-devant dit au sujet de cette châsse, à l'article de l'église cathédrale.

Le dimanche 10 septembre 1775, le chapitre de Saint-Maurille plaça dans son église deux reliquaires, l'un du côté de l'épître, où sont des reliques de saint Fortunat et saint Déodat, martyrs ; et l'autre du côté de l'évangile, où sont des reliques de saint Placide et saint Pacifique, aussi martyrs.

[1] Légende manuscrite de l'Eglise d'Angers, vie de Saint-Aubin. (Cf. *Acta sanctorum*, Martii. t. I, p. 59, n° 14.)

[2] *Almanach* (*ou Calendrier*) *d'Anjou* de 1757, p. 57.

La citation des dates n'est pas exacte ; il est dit dans l'*Almanach*, qu'il fut sacré en 397 et mourut en 430. Au lieu de 430, Rangeard le fait mourir entre 444 et 446, à l'âge de 100 ans. Voir ses raisons qui sont des plus sérieuses (*Revue de l'Anjou* 1854, t. I, p. 9, note 1.)
E. L.

[3] Bruneau de Tartifume nous donne la description de ce caveau ou cave « où, dit-il, il y a quatre voûtes, et dans laquelle on entre par une ouverture qui est entre le chœur de Mrs du chapitre et le grand autel » (Ms. 871, t. I p. 361). Voir aussi la description que nous en ont laissée Grandet dans sa *N.-D. Angevine*, (pp. 271-274), et C. Ménard dans ses *Recherches et advis sur le corps de saint Jacques le Majeur* (pp. 93-102-107.) — A l'entrée de Saint-Maurille il y avait une sorte de portique, dit Bruneau de Tartifume, où se trouvaient plusieurs épitaphes sur lames de cuivre (Ms. 871, t. I, p. 330) ; on l'aperçoit très bien dans le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 572), reproduit dans le *Bulletin histor.*. (t. IV, p. 289). — Le 12 juin 1714 les chanoines de Saint-Maurille commencèrent les fondations pour le nouveau chœur à la romaine, dont M. Jouin, architecte, fut entrepreneur. On y trouva plusieurs tombeaux de pierres, couverts de plus de treize pieds de terre (*Cérémonial* t. III, p. 135.) E. L.

[4] Dumesnil, p. 4.

Digitized by Google

Ces reliques avoient été apportées de Rome par le neveu de M. Péan, chanoine de Saint-Maurille. Elles avoient été laissées à leur arrivée en dépôt dans l'église des religieuses Ursulines, où le chapitre les alla chercher processionnellement; et tout le jour, il y eut à cette occasion grande dévotion et solemnité dans ladite église de Saint-Maurille [1].

### SAINT-JEAN-BAPTISTE

L'église de Saint-Jean-Baptiste, la troisième des collégiales, présentement unie au séminaire, qui en prit possession le 4 août 1696 [2], est vulgairement appellée Saint-Julien assés mal à propos [3].

[1] Le chapitre de Saint-Maurille était composé de huit chanoines; l'évêque était collateur de six prébendes, les deux autres, savoir la chantrerie et la théologale dépendaient du chapitre. Il y avait aussi un sous-chantre, un diacre et un sous-diacre, quatre psalteurs, deux enfants de chœur, un secrétain, et environ quarante chapelles (trente, suivant le *Pouillé* de 1783, et trente-quatre, d'après celui de 1730). — Devant la grande porte de l'église, au-delà du cimetière et la rue entre deux, s'élevait une grande maison ancienne à grandes fenêtres voûtées et rondes comme celles des vieilles églises, et un peu étroites, où l'on tenait qu'autrefois étaient les écoles publiques (Ms. 886, t. I, art. Saint-Maurille). E. L.

[2] Mgr Michel Le Pelletier ayant obtenu, en 1694, grâce au crédit de son père, des lettres patentes du roi qui lui permettaient d'unir des bénéfices au séminaire, fondé en 1673, jusqu'à concurrence de 10,000 livres de rente pour sa dotation (Arch. de M.-et-L. G. 693, f° 343), les collégiales furent tout d'abord exposées à cette suppression parce que, est-il dit dans une requête des directeurs du séminaire, « leurs revenus sont de beaucoup diminués et leurs charges considérablement augmentées, et que l'office ne peut s'y faire avec le même éclat que par le passé ». De toutes les collégiales Saint-Jean-Baptiste fut la première unie, malgré l'opposition de trois chanoines. Au dire de Lehoreau ce chapitre avait encore plus de 7,000 livres de rente. Le 9 février 1696, un décret épiscopal supprima les titres de chanoines, et unit le temporel au séminaire, dont les directeurs devaient acquitter le service canonial, les fondations et toutes les autres charges; le doyen recevait 600 livres de pension et chacun des chanoines 300. Le chapitre ne donna son consentement que le 4 août. (Arch. de M.-et-L., G. 643, f°s 160 et 205, et *Cérémonial* t. III, p. 40.) E. L.

[3] Pas aussi mal à propos que le prétend Thorode, puisqu'on conservait dans cette église un bras de saint Julien. La présence de cette relique insigne suffirait à expliquer ce changement de vocable dont on trouve beaucoup d'autres exemples au moyen âge; mais il y a une autre raison, c'est qu'anciennement il y avait près de la grande porte de cette église une aumônerie édifiée en l'honneur de

Digitized by Google

Illaque Baptistæ concurrit ab arce Joannis
Consocians ramis dicta canora suis [1].

Cette église a été bâtie par saint Lezin, évêque d'Angers, parvenu à l'épiscopat en 595, mort et inhumé dans ladite église le jour des Kalendes de novembre 605 [2]. Ce fut pour y établir un séminaire ou communauté de clercs sous la forme d'un monastère, dont le chef porta depuis le nom d'abbé.

Ulger, évêque d'Angers, réforma ce monastère et y mit des chanoines en 1131 [3].

ce saint ; on lit en effet dans son martyrologe manuscrit au 27 janvier : « Cœnomanis civitate natalis sancti Juliani episcopi et confessoris qui, maximis virtutibus et miraculis lucens, regionem Cœnomanicam luce fidei catholicæ illustravit, cujus brachium penes hanc ecclesiam sancti Johannis Baptistæ honorifice habetur, et prope ipsius ecclesie januam in dicti gloriosi confessoris honore elemosinaria fundata est. » C'est même à raison de cette relique de saint Julien que la nation du Maine faisait dans cette église la solennité et l'office de son patron, auquel l'Université assistait en corps (Ms. 886, t. I, art. Saint-Jean-Baptiste.) — On vénérait aussi dans cette église un doigt de saint Jean-Baptiste. E. L.

[1] Hymne de Théodulfe.

[2] V. Dumesnil, pp. 238 et 806 ; et l'*Almanach d'Anjou* de 1757, p. 63, et de 1761, p. 107.

Du nom de son fondateur, cette église a été anciennement appelée quelquefois Saint-Lezin, comme on le voit dans plusieurs titres des cartulaires de Saint-Maurice et de Saint-Aubin (Ms. 886, t. I, art. Saint-Jean-Baptiste.) E. L.

[3] Cartulaire de l'Eglise d'Angers au 4 des Kalendes de nov. 1131.

Il y avait dans ce chapitre, lisons-nous dans le même Ms. 886, un doyen et dix prébendes canoniales, dont l'une, affectée à la chantrerie, était en la collation du chapitre ; (la requête des directeurs, mentionnée plus haut, dit cependant qu'elles étaient toutes à la collation de l'évêque). Le doyen avait le privilège de conférer les deux bedelleries de la faculté des arts. Il y avait encore un diacre, un sous-diacre, un sous-chantre, un secrétain, un sous-secrétain, quatre psalteurs et quatre enfants de chœur, avec environ vingt chapelles, vingt-deux dit Rangeard (Ms. 895, 3e cart. à *Collégiales*) ; le *Pouillé* ms. de 1730 en compte dix-sept, et celui de Pocquet vingt-quatre (Ms. 648, p 17). On peut remarquer la divergence qui existe, entre ces différents auteurs et pouillés, sur le nombre des chapelles de chaque chapitre. Cela provient peut-être du plus ou moins de soin que chacun d'eux a mis à en faire le compte, et aussi de la réunion de plusieurs chapelles, que ces collégiales auraient faite à l'insu de l'évêque. (V. le *Pouillé* de Pocquet, Ms. 648, avertissement). — Voir dans les *Annales* de Ballain le dessin de cette église de Saint-Jean-Baptiste (Ms. 867, p. 159). E. L.

Digitized by Google

## SAINT-MAINBEUF

L'église de Saint-Mainbeuf[1], la dernière des quatre collégiales, présentement unie au séminaire qui en prit possession le 16 août 1702[2], étoit autrefois appellée Saint-Saturnin.

Turba Saturnini venit his sociata beati,
Quam crux et rami laus et adornat ovans[3].

L'église de Saint-Mainbeuf fut bâtie dans un des faux-bourgs de la ville d'Angers par saint Mainbeuf, clerc de saint Lezin, évêque d'Angers[4]. Il fut lui-même évêque d'Angers après Cardulphe, successeur immédiat de saint Lezin. Cardulphe ne remplit ce siège que pendant un an[5]. Saint Mainbeuf dédia cette église à saint Saturnin, martyr,

[1] Autrefois on écrivait toujours Saint-Mainbeuf et non pas Saint-Maimbeuf, comme quelques-uns le font aujourd'hui. Il m'a semblé préférable de suivre l'ancienne orthographe. E. L.

[2] Les chanoines de Saint-Mainbeuf, ne pouvant plus célébrer l'office d'une façon convenable, à cause de leur petit nombre et de la modicité de leurs revenus, prévoyant sans doute qu'ils allaient avoir le même sort que leurs voisins de Saint-Jean-Baptiste, et cherchant peut-être à l'éviter, demandèrent à être joints à ceux de Saint-Maurille ; mais devant les prétentions de ces derniers ils retirèrent leur demande et sollicitèrent leur union aux directeurs du séminaire, à la seule condition que l'office canonial continuerait à se faire dans leur église de Saint-Mainbeuf. L'évêque, dans son décret d'union du 26 juin 1702, accéda à leur demande, et, réunissant les deux offices de Saint-Mainbeuf et de Saint-Jean-Baptiste en un seul à célébrer dans la première de ces églises, il unit les biens du chapitre de Saint-Mainbeuf au séminaire, dont les directeurs devaient acquitter toutes les charges et fondations et payer une pension proportionnelle aux six chanoines, depuis 300 jusqu'à 375 livres. D'après Lehoreau, ce chapitre avait alors 6.000 livres de rente. — Le 17 août 1702 les directeurs du séminaire, cessant l'office canonial à Saint-Jean-Baptiste, commencèrent à le faire à Saint-Mainbeuf, selon leur convention avec ce chapitre. Ce ne fut pas pour longtemps ; à partir du 15 février 1706 ils ne firent plus qu'y dire matines et chanter la grand'messe et vêpres ; enfin ils le cessèrent tout à fait le 10 mai 1709, et récitèrent l'office au petit séminaire à la chapelle Saint-Eloi (V. Arch. de M.-et-L. G. 693, f^os 345 et 441); *Cérémonial* t. III, pp. 42 et 44\ E. L.

[3] Hymne de Théodulfe.

[4] Dumesnil, pp. 806 et 918. — (V. la vie de saint Lezin dans les *Acta Sanct.* Febr. t. II, pp. 678 et suiv.)

[5] *Almanach ou Calendrier d'Anjou* de 1757, p. 65.



Digitized by Google

premier évêque de Toulouse[1]. Il y fonda un hôpital, y mit des religieux, et leur fit bâtir des maisons. Il s'y retiroit pour vaquer à l'oraison ; il y choisit le lieu de sa sépulture et y fut inhumé après sa mort, arrivée le 17 des Kalendes de novembre (16 octobre) 644 ; il étoit âgé de 80 ans[2]. On célèbre sa fête dans le diocèse d'Angers, le 15 octobre.

L'église de Saint-Saturnin a depuis été mise sous l'invocation de saint Mainbeuf ; mais ce n'a été que longtems après, comme il paroît par les vers de Théodulphe ci-devant cités, dans lesquels elle est encore appellée Saint-Saturnin, environ deux cents ans après la mort de saint Mainbeuf[3].

[1] La dédicace d'une église à Saint-Saturnin, évêque d'une province étrangère à l'Anjou, surprend tout d'abord. Cette surprise cesse si l'on admet le fait du passage de saint Firmin, son disciple, qui aurait établi à Angers le culte de ce saint évêque. Cette dédicace peut donc servir à appuyer le passage à Angers de saint Firmin. E. L.

[2] Légende ms. de l'Eglise d'Angers, vie de saint Lezin, f° 289.

C'est sans doute par inadvertance que Thorode indique la vie de saint Lezin, au lieu de celle de saint Mainbeuf dont il est ici question ; ou peut-être, dans la légende ms. indiquée, la vie de saint Mainbeuf venait-elle après celle de saint Lezin. — La fondation de saint Mainbeuf ne comprenait pas seulement un hôpital où on recevait les malades et un hospice pour les pèlerins et voyageurs, destination que lui donne Marbode, mais aussi une maison pour les enfants à élever ; c'est du moins le sens donné par Ducange aux termes dont se sert la vie de ce saint : « Syntochia ac brephotrophia construxit » (V. *Acta Sanct.* Octob. t. VII, p. 947, n° 32.) E. L.

[3] L'autorité des vers de Théodulfe n'est pas suffisamment établie pour qu'ils puissent servir de preuve historique, ainsi que M. Port l'a démontré. C'est aussi l'avis de M. d'Espinay pour qui ces vers sont d'une authenticité douteuse (*Notices archéolog* t. I, p. 131.) — M. d'Expilly (*Dict. géogr. de la France*, au mot *Angers*), dit qu'il y avait à Saint-Mainbeuf trois dignités, huit chanoines et treize chapelles ; mais le Ms. 886, d'accord en cela avec le *Pouillé* de 1783, p. xxv, dit qu'il y avait « huit chanoines dont l'ancien est censé ou réputé le doyen ou le chevecier,.. l'une des prébendes, à la présentation du chapitre, est affectée pour un chantre qui n'a aucune préséance, sinon lorsqu'il porte son bâton aux festes solennelles ». Il ajoute qu'il y avait un sous-chantre, un diacre, un sous-diacre, un secrétain, quatre psalteurs et deux enfants de chœur ; il compte douze chapelles (treize dit Pocquet, dans son *Pouillé*, p. 23 ; le *Pouillé* de 1730 n'en indique que sept). Lehoreau nous apprend qu'au moment de sa réunion au séminaire, ce chapitre ne comprenait plus que six chanoines, dont l'un était chantre, et point de doyen, deux canonicats ayant été peu auparavant réunis à la manse capitulaire (*Cérémonial* t. III, p. 44). On trouve le dessin de cette église dans Ballain, p. 164 ; et son sceau dans le Ms. 710, f° 12. Il représente un évêque debout, crossé et mitré, donnant sa bénédiction, avec la légende en lettres gothiques : « Sigillum... Magnobodi. » E. L.

*(A suivre)*

Digitized by Google

# LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

**Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.**

*(suite)*

*1648. — Un géomètre angevin (Gaultier de Maignannes.)*

Qu'est-ce que Gaultier de Maignannes « angevin » dont le *Dictionnaire*, si riche en renseignements, de M. Célestin Port, ne dit pas un mot ?

La bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche, (l'ancien collège angevin des Jésuites), possède de lui un livre anonyme fort rare dont voici le titre exact :

*Invention nouvelle et briève pour reduire en perspective par le moïen du quarré, toutes sortes de plans et corps, comme édifices, meubles, etc., sans se servir d'autres points, soit tiers ou accidentaux, que de ceux qui peuvent tomber dans le tableau et sans autre dessein que sur iceluy, avec peu de nombres, mesures et transports et ce par 4 différentes manières, composé par* R. G. S. D. M. *Angeuin.*

La Flèche, Georges Griveau, 1648, avec privilège du Roy. (Achevé d'imprimer le 1er juin 1648.)

In-4° de 110 ff. et les limin. Nombreuses planches.

L'exemplaire de la Flèche (catalogué C. 130) porte la mention « ex dono authoris » — de l'auteur, qui signe le livre de ses seules initiales, René (?) Gaultier, sieur de Maignannes [1].

Dans l'avis de « l'imprimeur au lecteur » il est dit que « Gaultier de Maignannes » a travaillé vingt-huit ans à cet ouvrage que l'imprimeur Georges Griveau dédie au chancelier Séguier.

[1] Brunet, dans la dernière édition du *Manuel du libraire*, écrit à tort Gautier, en faisant mention en quatre mots de l'*Invention nouvelle* par un faux renvoi à la *Bibliographie* du tome VI. — Ni *le Paige*, ni Pesche, dans leurs *Dictionnaires du Maine*, ne citent ce Gaultier.

Digitized by Google

Dans les feuillets préliminaires, après l'alphabet du registre, viennent douze vers latins de Jacques Le Loyer, le fléchois, « in laudem operis et authoris ; » dix vers français de Nicolas Le Gaigneurs, sieur du Tessé, cousin de l'auteur[1] ; quatre vers français d'un ami de Gaultier de Maignannes, Michel Rouveau.

A la suite de la « Préface » Armoiries[2] : d'azur à la flamme de gueules, accompagnée en pointe de trois étoiles de... Légende : *ad sidera tendo.* Au bas, un « quatrain à M. de Maignannes, sur ses armes » par M. Poisnel. Puis, un autre quatrain « A luy-mesme » par J. Le Boulanger, qui pourrait bien être, à cette date de 1648, Jacques Le Boullenger, ou son fils Jean, gendre de l'imprimeur Pierre Avril, d'Angers, et lui-même, comme son frère, imprimeur et libraire de l'Université d'Angers.

Au verso de ce feuillet *in opus authoris,* vingt-quatre vers latins signés, *Johannes Fabricius, Stetinensis, Pomeranus* (de la ville de Stettin).

Puis vient : « l'auteur au lecteur. »

Et au folio 106, avec les armes déjà citées, ce pauvre quatrain sans signature :

Lâzur de ce blazon, le feu, les trois estoilles,
Denotent que l'Autheur de cette perspective
Dirige ses pensées vers l'Autheur des estoiles,
Quy est le vray objet de vraye perspective.

Le curieux volume se termine (folio 107) par trois pages sur *La manière de peindre à frais pour représenter des batimens en perspective, païsages, et figures sur des murailles, soit dedans ou dehors des Galleries.*

Cet auteur, inconnu, semble-t-il, de nos biographes et bibliographes angevins, n'était-il pas de la famille de Jean Gaultier de Brulon (près la Flèche), cousin de Ménage, et qui fit imprimer chez J. Le Boullenger, à Angers, en 1668, une relation sur le miracle des Ulmes ; ou bien de la famille de Jacques Gautier des Places et des Granges, maire d'Angers en 1635 ?

Les registres de décès de la paroisse de Brulon, s'ils existent encore, pourraient peut-être nous donner la réponse.

[1] Ce nom a été noté, d'après une de mes indications, dans le *Dictionnaire* de M. Cél. Port.
[2] Je les ai relevées dans l'*Armorial général de l'Anjou.*

Digitized by Google

*1729. — Marché entre les religieux de Sainte-Croix du Verger et René Paingault, organiste, pour toucher l'orgue du couvent et apprendre le plain-chant aux jeunes religieux.*

Le huitiesme jour de juin mil-sept-cent-vingt-neuf, avant midy.

Pardevant nous, René Mechin, avocat en parlement et notaire Royal, tabellion, gardenote, et garde scel héréditaire à Baugé, résident paroisse de Seiches, soussigné, furent présens en leurs personnes et établis, venerables et discrets, Messire Pierre Raymond sous-prieur et procureur du couvent de Ste Croix du Verger en Anjou, demeurant paroisse de Seiches, et Pierre Beault de Beaumont, ancien prieur dud. Couvent, tous deux prestres chanoines Reguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Sainte-Croix, composans actuellement la communauté dudit couvent, assemblez présentement en chapitre en la sale des hostes, au son de la cloche, en la manière et selon les cérémonies ordinaires, faisant tant pour eux que pour les autres Religieux absents et leurs successeurs, d'une part;

Et le sieur René Paingault, organiste, demeurant cy devant ville de Chemillé, paroisse de Nôtre-Dame, et depuis un mois audit couvent du Verger, ditte paroisse de Seiches, d'autre part;

Lesquelles partyes nous ont requis de rediger par écrit et donner authorité aux conventions qu'elles ont cy-devant faittes entr'elles telles qu'elles suivent; c'est à sçavoir, que le dit sr Paingault s'est obligé et, par ces présentes, s'oblige de toucher l'orgue dudit couvent à la grande messe et aux vespres toutes festes et dimanches pendant trois années entières parfaittes et consécutives, qui ont commencé le quinze may dernier et finiront à pareil jour de l'an 1732,

Digitized by Google

de leur ayder au chœur à chanter la première messe de fondation tous les jours sur semaine, et à psalmodier les petittes heures, et d'enseigner autant qu'il sera en son pouvoir le plain chant aux jeunes Religieux dudit couvent qui voudront l'apprendre, d'entretenir pendant lesdits trois années ledit orgue en bon état, (à l'effet de quoy luy sera par lesdits sieurs Chanoines fourny de masures, lorsqu'il en sera besoin), et de le rendre à la fin dudit temps bien joüable au jugement de connoisseur que lesdits sieurs Chanoines feront venir lors de l'expiration desdites trois années, dont luy sera par eux donné décharge au pied des présentes. Aura ledit s^r Paingault son logement audit couvent du Verger, sera noury au Refectoire et à la table desdits sieurs Chanoines, et reblanchy à leurs dépens pendant lesdites trois années, au bout desquelles ils consentent qu'il se retire ou bon lui semblera, si autre convention n'est faitte entr'eux à la suite. Le présent traité fait pour lesdits sieurs Chanoines et leurs successeurs payer audit s^r Paingault chacuns ans la somme de soixante livres [1], à deux payements égaux de chascuns trente livres, dont le premier commencera au quinze novembre prochain, et ainsi à continuer de terme en terme jusqu'à la revolution desdites trois années. Car ainsi, le tout a été voulu, consenty, stipulé et accordé. Et à ce faire, tenir et entretenir, les partyes s'obligent châcun à son égard, et spécialement lesdits sieurs chanoines ès qualités cy dessus avec tous et chacuns les biens de la ditte communauté, Renonce aux quelles Parties (*sic*) à toutes choses contraires à ces présentes, à peine, etc. Fait et passé audit Couvent du Verger, en la ditte salle des hostes. En présence de M^e Jean-François Barré, sieur des Arsis, procureur fiscal de Son Altesse Monseigneur le Prince de Guémenée, en sa Baronie du Verger, y demeu-

[1] L'organiste de Beaufort touchait 15 livres en 1704. (Archives municipales de Beaufort, BB. 3, fol. 183.)

Digitized by Google

rant, et François Riffault, masson, demeurant audit lieu du Verger, ditte paroisse de Seiches, tesmoins à ce requis et appelez.

(Signé) : F. Raymond, sous prieur et procureur. — F. de Beaumont. — F. Rochefort. — Paingault. — F. Riffault. — Mechin.

### *1513 à 1521 — La Confrérie de Monseigneur saint René en l'église d'Angers.*

Les restes de saint René, rendus par les Sorrentins, et conservés à l'église Saint-Maurille d'Angers, furent transférés à Saint-Maurice, le 12 novembre 1010.

Dans l'église Saint-Maurille, à toutes les grandes fêtes, le prêtre encensait le tombeau qui était placé dans la muraille de droite [1].

L'église Saint-Pierre conservait, d'autre part, un tombeau de pierre dure, où se lisait cette inscription en lettres d'or : « Cy est le tombeau auquel M. St René fut ressuscité [2]. »

Cela occasionna maintes disputes sur l'authenticité des reliques de saint René conservées à Saint-Maurille, et donna lieu aux procès-verbaux de reconnaissance de 1012, 1082, 1151, 1255, et d'autres encore, conservés à la custode du Chapitre.

La très riche châsse d'argent qui contenait le corps de saint René fut brisée, le 6 avril 1562, par les protestants, et les reliques brûlées.

La dévotion des Angevins était grande pour le saint René (Renatus), rappelé à la vie par saint Maurille. Une confrérie, érigée à l'église d'Angers, compta, dit un historien, plus de 7,000 associés [3] et, d'après un autre [4], jusqu'à 15,000. Elle fut érigée le 16 novembre 1509. Les Bulles coûtèrent à Rome

[1] Voir Péan de la Tuilerie, *Description de la ville d'Angers*. Edition de M. Cél. Port, p. 324; et dans Bruneau de Tartifume, *Angers*, mss. 871 de la bibliothèque municipale, le dessin, p. 356.

[2] Voir le dessin dans Bruneau de Tartifume, mss. 871, p. 273.

[3] L'abbé Tresvaux : *Hist. de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, tome Ier, p. 28.

[4] Cél. Port : *Péan de la Tuilerie*, p. 99.

Digitized by Google

600 ducats. En 1519, la reine vint en pèlerinage à la chapelle. En 1583, Henri III y commanda une neuvaine. Mais, dès le XVIIIe siècle, le souvenir même de cette florissante confrérie était perdu.

Le document que nous publions ici, peut être, jusqu'à plus ample information, considéré comme absolument unique; nos recherches à la bibliothèque d'Angers, tant aux manuscrits qu'aux imprimés, ne nous en ont pas même fourni la copie. Il nous est venu d'une collection de pièces angevines formée en 1743, par Me Méchin, notaire et sénéchal des Rohan au château du Verger. C'est une sorte d'affiche destinée, sans doute, à être placardée dans les églises et les chapelles, imprimée d'un seul côté, en caractères gothiques, sans date, sans noms de lieu, ni d'imprimeur.

La date de cette pièce est certainement postérieure à 1513, puisque la Bulle est de Léon X, qui devint pape à cette date seulement; elle ne peut être, pour la même raison, postérieure à 1521, date de la mort de l'illustre pontife [1].

*Les grans Pardos et Indulgences de l'Église d'Angiers donnez à perpetuité.*

Noustre Saict Pere le Pape Leo dixiesme de ce nom qui a present regne deuement adverty tant de par le Roy nostre sire que très reuerend pere en Dieu monseigneur Franczoys de Rohan archeuesque et comte de Lion : primat de France et euesque d'Angiers : et messeigneurs les doyen et chappitre de l'eglise d'Angiers.

Que combien que lad. eglise en laquelle repouse le benoist et precieulx corps de monseigneur Sainct Rene en son viuant euesque d'Angiers soit lune des plus excellentes eglises cathedrales des parties de pardecza.

Touttefoiz, veuz et considerez les grans edifices auxquelz fault continuellement reparations. Aussi plusieurs aultres grans charges necessaires tant au moyen du grant seruice

[1] François de Rohan, dont il est question, devint évêque d'Angers et archevêque de Lyon à la fin de l'an 1500; il se démit, en 1532, de l'évêché d'Angers.

Digitized by Google

diuin, qui si faict par chacun iour que des ornemens et autres choses necessaires pour l'entretenement diceluy. Et que le reuenu de la fabrique d'icelle eglise n'estoit suffisant a entretenir lesd. charges si non plaide et suffraiges d'un chascun bon crestien.

Fust pour ceste cause autrefoys par les eusques de lad. eglise institué en icelle une confrairie en loneur et reuerence de Dieu le Createur soubz le nom et inuocation dud. monseigneur sainct René. Au moyen de laquelle lad. eglise a eu pour aulcun temps quelque ayde pour l'entretenement d'icelle.

Et dauantaige a ce que lad. confrairie fust perpetuellement entretenue et desseruye, furent fondées plusieurs belles chapelles en lad. eglise a loneur de Dieu soubz linuocation dud. glorieux sainct à la deuotion et intention desd. confreres : au moyen desquelles se celebrent chacun iour plusieurs messes en lad. eglise pour le salut des ames desd. confreres et fondateurs.

Et affin qu'icelle confrairie fust mieulx entretenue et obseruée et que au moyen d'icelle lad. eglise peust recevoir auchun emolument pour l'entretenement d'icelle, mond. seigneur l'euesque dangiers par le conseil et aduis de mesd. seigneurs les doyen et chappitre et autres gens notables de son clergé et de leur volunté et assentement a conferme loue et approuve lad. confrairie.

Et d'abundant pour plus grande fermeté il a de nouveau institue et erige lad. confrairie a loneur de Dieu et soubz linuocation dudict sainct. Pour estre desseruie a lautel de lad. eglise soubz lequel repose le precieulx corps d'iceluy faisant de iour en iour plusieurs grands et beaulx miracles.

Et a donne et octroye mond. seigneur d'angiers a tous ceulx et celles qui entreront en lad. confrairie et pour leur premiere entree donneront dix deniers tournois et par chascun an continueront doner cinq deniers tournois, quarante iours de vray pardon. Et seront lesd. confreres

Digitized by Google

participans en toutes oraisons et suffraiges qui se feront tant en lad. eglise que autres eglises de la ville et dyocese d'Angiers.

Et dauantaige a donne et octroye a touz les confreres d'icelle présens et aduenir : congie et licence de se faire absouldre de tous les cas à luy ou a son grant penitencier reseruez par leurs propres curez ou uicaires ou autres confesseurs ydoenes qu'ilz vouldront eslire en demandant congé a leursd. curez ou uicaires et dans le obtenir comme plus amplement appert par les lettres dud. seigneur sur ce faictes et octroyees.

A ceste cause pour ce que le reuenu de lad. fabricque qui prouient de lad. confrairie a peine peult suffire pour entretenir et conseruer lad. eglise en ses structures et autres charges. Et que aussi autres grans mises et charges viennent de iour en iour : lesquelles ne se pourroient faire sans l'entretenement d'icelle confrairie et par les prieres et suffraiges des bons chrestiens.

Noustre d. sainct pere le pape, a la supplication du Roy, de mesd. seigneurs leuesque doyen et chappitre d'Angiers a ce que lad. confrairie, touz empeschemens et perturbations cessans, soit entretenue et augmentee en lad. eglise en les structures et autres charges puysse aussi estre repare et conseruee pour l'entretenement du diuin seruice il a approuué et conferme à perpetuite de lauctorite apostolique lad. confrarie auecques touz et chascuns les statutz priuilleiges graces et indulgences selon la forme et teneur des lettres dérection et institution de mond. seigneur d'angiers.

Et dauantaige a estandu et emplye lad. confrairie auecques touz et chascuns lesd. priuilleiges facultez pardons et indulgences d'icelle a toutes autres personnes qui ne sont de la ville ou dyocese d'Angiers de quelconques lieux ville ou dyoceses qu'ilz soienct qui vouldront entrer en lad. confrarie.

Digitized by Google

Et à ce que lad. confrarie et le diuin service en lad. eglise puissent estre conseruez et mieux entretenuz : noustre d. sainct pere le pape a voulu plus amplement et treshabundament eslargiz du trezor infini de nostre d. mere saincte eglise.

Car il a ordonné concédé et octroye a perpetuite à touz les confreres de lad. confrairie présens et aduenir et a touz autres vraiz chrestiens non estans de lad. confrarie de quelsconques lieulx citez ou dyoceses quils soient, vraiz confies et repentans ou qui auront propos de eulx confesser, qui visiteront lad. eglise d'angiers et sept autres en icelle deputez et ordonnez par mesd. seigneurs les doyen et chappitre depuys les premieres vespres du premier dymanche de la passion nostre Seigneur Jesuschrist iusques aux secondes vespres des octaves de la resurrection de nostred. seigneur et aussi depuys les premieres vespres du iour et feste de monseigneur sainct Rene[1] iusques aux segondes vespres dudict iour.

Et diront deuotement a genoulx troys foys *Pater noster*, *aue maria* dauant chascun desd. sept aultiers[2] en donnant de leurs biens à lad. eglise pour laugmentation et conversation dicelle et du diuin seruice.

Que touttesfoiz et quantes qu'ilz feront ce que dict est es iours dessusdictz gaigneront toutes et chascunes les indulgences et planieres remissions de leurs pechez qu'ils gagneroient silz visitoient personnellement les sept principalles et autres eglises de Rome et pres d'icelle deputees et ordonnees pour gaigner les pardons stations et autres indulgences de Rome : tant au temps de quaresmes que es autres temps et iours de lan.

Item et sil y avoit auchunes personnes tant de la ville et dyocese dangiers que de quelconques autres lieux quilz fussent detenuz de malladie ou de vieillesse ou legitime-

[1] Le 12 novembre.
[2] Autels.

Digitized by Google

ment ou autrement empeschez qu'ilz ne pussent visiter lad. église, en donnant ou enuoyant de leurs biens à lad. eglise ils gaigneront les indulgences des susd. comme silz y uenoient en personne ; qui est un tres grant et inestimable trezor pour le salut des âmes desd. confreres et de tous autres vraiz chrestiens qui visiteront lad. eglize et y donneront ou enuoyront de leurs biens comme dict est.

Et en oultre et par dessus les indulgences dessusd. noustre dict sainct pere a semblablement donne octroye et relasche cent ans et cent quarantaines de vray pardon, indulgence et remission de pechez à tous lesd. confreres et autres vray chrestiens non estans de lad. confrarie de quelxconques lieux citez ou dyoceses qu'ilz soinct vrays confees et repentans ou qui auront propos de leur confesser qui visiteront lad. eglise le vendredy sainct et es iours des. IIII. festes principalles de Nostre-Dame, de la consecration du corps nostre Seigneur[1] : Et aussi es iours et festes de monseigneur Saint Serene[2] qui est le. XXI. iour de Juillet : dud. monseigneur sainct René le. XII. de Nouembre. Sainct Andre le dernier dud. nouembre. Sainct Jehan leuangeliste le. XXVII. de decembre : et le mardy des feriers de la Penthecoste et donneront de leurs biens a leur bonne discretion pour l'augmentation et entretenement d'icelle et du seruice diuin.

Item et en oultre a donne et octroyé a tous ceulx et celles qui par leurs testamens dernieres voluntez ou aultrement en quelconque maniere que ce soit donneront laisseront porteront ou enuoyeront de leurs biens à lad. eglise semblables indulgences de cent ans et cent quarantaines de vray pardon a perpetuite.

[1] Fête-Dieu — ou Sacre, comme on dit en Anjou. — Fête du *Corpus Domini* selon l'expression dont on se sert encore à Rome.

[2] L'un des patrons de l'église Saint-Maurice, dont les reliques avaient été apportées de Saulges, au Maine, dans la cathédrale d'Angers, par l'évêque d'Angers, dès le VIII^e siècle. Son image figure dans une verrière de l'aile nord de l'église, et une cloche, fondue dans l'incendie du 18 novembre 1533, portait le nom de saint Séréné (voir : Dom Paul Piolin. *Vie de saint Séréné*, 1868, in-18, pp. 59 et 65).

Digitized by Google

Item aussi a donne et octroye a touz vraiz chrestiens qui seront au salut Nostre damme qui ce dit chascun iour apres vespres ou qui oiront la cloche qui se sonne au soir[1] et diront trois foiz *Pater noster* et *aue Maria* cent iours de vray pardon par chascun iour a perpetuité.

Item aussi a donné a perpetuite à tous vraiz chrestiens de quelque lieu qu'ilz soient présens et aduenir estans de lad. confrarie et icelle continueront par chascun an oultre et par dessus les indulgences et pardons dessusdicts XXV ans et XXV quarantaines de vray pardon en remission de leurs pechez.

Item en vsant de plus grant liberalité a donne et octroye a mesd. Seigneurs les doyen et chappistre le doyen absent auctorite puissance et faculté de commettre et deputez à lad. eglise et ou circuit et distroit[2] dicelle aux iours desd. indulgences confesseurs ydoenes seculiers ou religieux qui ont et auront plaine puissance et auctorité apostolicque douyr les confessions desd. confreres et de tous autres vraiz chrestiens non estans de lad. confrarie de quelxconque lieu quilz soient qui viendront au temps et iours dessusd. a lad. eglise pour gaigner lesd. grans pardons et indulgences et absouldre lesd. confees et penitens de tous et chascuns leurs pechez crimes exces et delictz en quelconque maniere qu'ilz soient graues et enormes : *etiam* des cas reseruez au sainct siege apostolique : exceptez ceulx contenuz en la bulle du Jeudi sainct[3].

Et semblablement pourront lesd. confesseurs commuer tous et chascuns veuz desd. confees et penitens et autres œuures de misericorde : a lutilité neantmoins de la fabricque de lad. église exceptez les veuz de Rome, Sainct Jacques[4], Jérusalhem, Religion et chasteté.

[1] *L'Angelus* fut institué par le pape Jean XXII en 1316. On le nomme encore le *Pardon* à cause des indulgences qui y sont attachées. A Rome on l'appelle l'*Ave Maria*. En France, c'est Louis XI surtout qui répandit cette pieuse coutume.

[2] Détroit.

[3] Voir : l'abbé André, *Cours du droit canon*, tome Ier, p. 392.

[4] Saint Jacques de Compostelle, le célèbre pèlerinage.

Digitized by Google

Item et pourront lesd. confesseurs enioindre ausd. confees et penitence salutaire de tous leurs pechez quelx qu'ilz soient par eulx confessez et semblablement a voulu que lesd. doyen et chappitre ou le chappitre en l'absence du doyen puissent liberalement et licitement faire preschier et publier lad. confrarie statuz ordonnances pardons et indulgence d'icelle en chascune parochialle et autres eglises et lieux de la ville et dyocese dangiers et de tous autres lieux cisez ou dyocese quelque part qu'elles soient par les curez ou vicaires desd. eglises ou par les prescheurs et messagiers speciaulx deputez par les doyen et chappitre. Et en les publiant prescher et proposer la parole de Dieu et mesmement audedans de la messe.

Item et saichent tous vrais kretiens tant confreres que autres qui auront vouloir et desir de gaigner lesd. grans pardons que mesd. seigneurs le doyen et chappitre ont depute et ordonne les VII aultiers estans en la nef de lad. eglise auxquelz il y a a chascun vne grant croix pour dauant iceux et chascun d'eux dire deuotement III foiz *Pater noster, aue.*

Item. Et le coffre ou se remettront les deniers et oblations pour gaigner lesd. pardons et indulgences est dauant l'autel de sainct Pierre dessoubz le crucifilz.

Par quoy tous bons et deuotz krétiens désirans le salut de leurs ames doyuent estre esmeuz et grandement enclins à soy mettre par bonne et grande deuotion en lad. confrairie ou sans entrer en icelle a venir visiter leglize et sept aultiers dessusd. pour gaigner les tres grans et inestimables biens spirituelz pour si peu de leur bien temporel conuerty et emploie a la conseruation et manutetion de lad. eglise : et exaltation et gloire de Dieu le createur.

Et dureront lesd. pardons et indulgences a tousiours-mais.

Digitized by Google

### *1578. — Entrée de François d'Alençon, duc d'Anjou à Angers.*

Un petit recueil d'une extrême rareté : *Le printemps des chansons nouvelles composées sur chants modernes forts récréatifs* publié *A Lyon, par Benoist Rigaud*, S. D. (vers 1585) in-12, pp. 2 et 4, contient deux pièces qu'on peut donner, je crois, comme inconnues en Anjou : l'une, est le récit en vers de l'entrée du duc d'Alençon en sa bonne ville d'Angers, épuisée par les dissensions, affamée de paix et de liberté, récit fait par un angevin qui signe « F. C. » ; l'autre est une sorte de vaudeville en l'honneur de François, duc d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Berry et de Brabant, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, frère de Charles IX, de François II et de Henri III, qu'il avait vivement combattu. Il est difficile de savoir à qui se rapportent les initiales F. C. ? peut-être à François Charbonnier, vicomte d'Arques, né en Anjou, qui avait été secrétaire de François Ier, alors duc de Valois, et qui édita les poésies de son père adoptif Guillaume Cretin, en 1527 ? François Charbonnier signe de son nom des *stances* à Olivier Magny *sur la mort de Salel* et *sur les vers de l'Ombre de Salel*, publiées à la suite de la traduction de l'*Iliade* par Salel, édition de 1571 ; mais l'abbé Goujet [1], qui cite ces compositions ne dit pas si Charbonnier était mort en 1578, ce qui est fort probable, puisqu'il était secrétaire de François Ier, avant son avènement, c'est-à-dire dès avant 1515. Je ne connais pas d'autre poète angevin du XVIe siècle, dont le nom commence par les lettres F. C.

Voici les deux petites pièces :

*Chanson nouvelle de l'entrée du grand duc François, fils de France, frere unique du Roy, faicte à Angiers le 13 jour d'apvril 1578. Par F. C. Angevin, sur le chant « De ciel qui fut large donneur. »*

Resjouissons-nous Angevins,
Puisque Dieu par les sorts divins,
Nous a donné la jouyssance,

[1] *Bibliothèque française*, t. X, p. 21.

Digitized by Google

De l'heur de nous tant souhaitté,
Par l'aspect de la Majesté
De ce grand Duc, tige de France.

Puis que par la faveur du Ciel,
Nous goustons ce nectar de miel,
Par le cours de son influence,
Nous pouvons bien dire l'Anjou
Estre affranchiz de ce dur joug[1]
Qui le mettoit en decadence.

C'est nostre souverain Seigneur,
Auquel nous devons los et honneur,
C'est luy qui de mal nous préserve,
C'est celuy lequel après Dieu,
Et le Roy, regit ce bas lieu,
Et nostre liberté conserve.

D'Auril doux le treziesme jour,
Ayant quelque temps fait séjour
Dans Angiers, a faict son entrée :
Auquel lieu il a protesté :
De maintenir en *liberté*
Tout le peuple de la contrée.

A la porte Sainct-Nicolas
Par où entra nostre soulas
Fut faict un ouvrage subtile,
Ou Loyre, Mayne, Sarte, et le Loyr,
Estoyent fleuves de grand valoir,
Et qui decorent nostre ville.

Plus avant, en un grand carroy,
Fut en tres magnifique arroy,

[1] Depuis plusieurs années, la Saint-Barthélemy et ses horreurs, les terribles vengeances des protestants, les pillages, la peste, la famine, les exactions du mignon Bussy d'Amboise, avaient terrorisé l'Anjou et anéanti ses richesses.

Digitized by Google

Dedans une place publique.
Dressé un superbe eschafaut,
Ou maints instruments musicaux,
Chantoyent sa louange autantique [1].

Sur le pont que l'eau mist à val,
Fut érigé un beau portail,
Bien fort superbe de rencontre,
Où l'effigie de cinq Roys,
Nobles ayeulx du grand François
Estoyent tous eslevez en monstre.

Dessus la Chapellerie [2] estoit
Un triumphe qui demonstroit
Les adventures fortunées
Du grand François premier du nom,
Qui vid les neuf sœurs d'Apollon,
En passant les monts Pyrénées.

Un autre theatre en apres,
Qui de là estoit assez pres,
Monstroit, les troupes débandées
D'Orphée le chantre des Dieux,
Qui entonnoit les prochains lieux,
De dix mille voix accordées.

Sur la porte de la Cité,
Estoit au haut représenté
La pourtraicture naturelle
D'Angers, front de tout le Duché,
Le mieux au naturel cherché,
Qu'ouvrage que fit onc Apelle.

Estant donc ainsi tout dressé,
Par un ordre bien compassé,
L'on marcha devant nostre Achille.

[1] Voir la pièce qui suit.
[2] La porte Chapelière, au bout du Grand-Pont, aujourd'hui nommé le Pont-du-Centre.



Digitized by Google

Bien deux mille harquebuziers
Suivirent leurs chefs les premiers
Des plus braves de nostre ville.

Les Bourgeois par un ordre esgal,
Marchoient sur housse et à cheval,
Et juges et consuls de ville,
Sergens et autres officiers,
Advocats et tous justiciers,
Suivoyent d'une façon gentille.

Brief tout marcha par gravité,
Rendant le prince contenté,
Tous de l'offre de leur service,
Messires de l'Université,
Et le clergé de la Cité,
Le conduirent dans Sainct Maurice.

Le mardy deux jours en apres
Fut dressé dessus l'eau expres,
Un chasteau de grand artifice,
Où deux cens braves combatans,
Tous esleuz, furent mis dedans,
Pour garder ce brave édifice.

Là de diverses nations,
De Mores, Turcs, et Esclavons,
Et de Sauvages de l'Indie,
Fut assailly à rudes sons,
D'une infinité de canons,
Par effroyable melodie.

Le murmure fut adoucy,
Sans aucun blessé ou occy,
Lorsque vint Paix, la grand deesse,
Qui reduit alors les François,
Au service du grand François,
Et tous luy en firent promesse.

Digitized by Google

*Chant de resjouyssance, sur la devise heroyque et entrée de Monseigneur à Angers, chantée en musique à l'arc triumphal de dessus le Ponts, le 13 avril 1578, et se chante sur le chant « Quand ce beau printemps je voy. »*

Bien venu, bien venu sois
Duc François
Beniste soit ton entrée,
Fay nous entrer avec toy
Fils de Roy,
La paix de tous désirée.

Chacun te voir s'esjouist
Et jouist
De liesse nompareille,
Et d'obeyr tout l'Anjou
Sous le joug
De ton vouloir s'appareille.

Comme le soleil luisant
Et duisant
A tout ce qui naist au monde,
Et que sa trop grand chaleur,
Et ardeur
Desseiche la terre et l'onde.

Tout ainsi dessouz ta main
Prince humain,
Vivra ton peuple amiable,
Et saura, par ta faveur,
Ta fureur
Estre du tout evitable.

Or nous cognoissons à l'œil
Ton ayeul,

Digitized by Google

Roy François, en toy renaistre,
Amateur fut de vertu
Si es tu,
Et bien le nous fais paraistre.

Ayant par un sainct édict
Interdict,
Jeux de hazard et blasphemes,
De si pres tu l'ensuyvras
Que vivras
Réputé ton ayeul mesmes.

Vive, vive donc François
De Valois,
Duc d'Anjou et de Touraine :
Vive le duc tant chery
De Berry
Et d'Alençon et du Mayne.

Vy en tous nobles delicts
Fleur de lis
Souz de Dieu l'obeyssance,
Vive, vive désormais
A jamais
Le plus beau fleuron de France.

Joseph Denais.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## Michel-Eugène Chevreul

(1786-1889)

Notre illustre compatriote, M. Michel-Eugène Chevreul, né le 31 août 1786 dans la maison de la rue des Deux-Haies qui porte le numéro 11, s'est éteint, sans souffrance, chargé d'ans et d'honneur, dans sa cent troisième année, le mardi 9 avril. Il est décédé dans l'appartement qu'il occupait au second étage d'une maison située au Jardin des Plantes, près du Muséum d'histoire naturelle. Cette maison porte le numéro 57 de la rue Cuvier.

Nous avons déjà raconté dans cette *Revue*, en 1886, à propos du centenaire, la vie et les œuvres de cet infatigable travailleur dont l'admirable existence, entièrement vouée à l'étude, mérite d'être donnée en exemple aux générations futures. M. le docteur Farge lui a également consacré une notice très complète dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, dont M. Michel-Eugène Chevreul était le président d'honneur.

Les obsèques solennelles du célèbre chimiste ont été célébrées le samedi 13 avril, à dix heures du matin, aux frais de l'État, dans l'église Notre-Dame de Paris, en présence d'une immense assistance. La ville d'Angers avait envoyé une superbe couronne. Le cortège formé au Muséum comprenait les représentants de tous les corps constitués, les délégués des diverses sections de l'Institut, de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, des Sociétés savantes de France et de l'étranger, de la Société des Angevins, des Chambres syndicales de la stéarinerie, des tissus et de la droguerie, etc. Mgr Freppel, évêque d'Angers, occupait une place dans le chœur. Pour se conformer aux dernières volontés du défunt, aucun discours n'a été prononcé en l'honneur de celui à qui la science doit tant de magnifiques et fécondes découvertes. Le corps a été transporté à l'Hay, près Sceaux, et inhumé dans le cimetière où reposent la femme et les enfants de M. Michel-Eugène Chevreul. M. Barrué, maire de l'Hay, a rappelé en

Digitized by Google

termes émus les liens qui l'unissaient, depuis plus de cinquante ans, à son glorieux ami.

Au nom de la *Revue de l'Anjou*, nous adressons ici un suprême salut au chrétien sincère, au bon citoyen, au savant si laborieux, si désintéressé et si intègre, qui restera l'une de nos gloires les plus pures et les plus hautes.

A. J.

*
* *

## Albert Lemarchand

(1819-1889)

Depuis moins de deux ans, notre cher et vénéré maître, épuisé par un travail sans relâche, avait pris sa retraite et renoncé à l'étude. Il jouissait d'un repos mérité et réunissait autour de lui les amis qui lui étaient restés fidèles. Bientôt hélas ! un mal implacable vint le clouer au logis. Les soins délicats et assidus de sa compagne dévouée réussirent à prolonger les forces qu'il avait trop prodiguées au service du public angevin. Il s'est endormi doucement dans la paix du Seigneur, le samedi 23 février, laissant à tous le souvenir d'un honnête homme et d'un fervent chrétien.

Né au Mans, le 2 août 1819, M. Albert Lemarchand eut à lutter de bonne heure contre les exigences de la vie. Il surmonta courageusement les obstacles accumulés sur sa route. « L'insuffisance de ses ressources de fortune l'empêcha de prétendre à l'École polytechnique, à laquelle il était tout préparé. Successivement marin, puis attaché aux ponts et chaussées, il dut se résoudre à de pénibles labeurs, moins pour lui que pour les siens, car il avait de grands devoirs à remplir, » comme l'a dit M. le Maire de la ville d'Angers, dans l'éloquent discours qu'il a prononcé sur la tombe de cet infatigable travailleur. Il entreprit alors d'achever, lui-même, son instruction, par l'étude persévérante du latin, qu'il avait été forcé de négliger, et il ne tarda pas à atteindre le noble but qu'il s'était proposé avec une si généreuse ardeur.

Nommé bibliothécaire-adjoint en 1848, il seconda avec un zèle admirable M. Adville dans ses laborieuses et savantes fonctions. Grâce à ses soins constants et à sa sollicitude éclairée, la Bibliothèque de la ville fut classée et cataloguée d'une manière irréprochable. Il rédigea les divers *Catalogues* consa-

Digitized by Google

crés aux Belles-Lettres, à l'Histoire, à la Science et à l'Art, qui doivent être considérés comme des modèles du genre. Son *Catalogue des Manuscrits* est un véritable monument d'érudition. Aidé des sages conseils de M. P. Marchegay, l'éminent archiviste du département de Maine-et-Loire, il dressa l'inventaire complet des précieux documents qui comprenaient les pièces originales, les chartes, les chroniques relatives à l'Anjou, ainsi que les collections des écrivains anciens provenant de différents cabinets. Il classa les richesses accumulées par les conservateurs qui l'avaient précédé, les compulsa, les étudia, « avec une scrupuleuse attention », comme il l'a dit lui-même avec une légitime fierté, sans oublier de signaler, « sous une forme succincte, ce que chaque codex contient de remarquable, au double point de vue du texte et de l'ornementation ». Il analysa, presque feuille à feuille, tout ce qui concernait spécialement la glorieuse histoire de notre Anjou.

Les lecteurs et les travailleurs qui fréquentent notre grande Bibliothèque, aujourd'hui si parfaitement organisée et aménagée par M. Albert Lemarchand, doivent lui en garder une respectueuse et profonde reconnaissance. Ils n'ont pas oublié l'accueil si bienveillant et si courtois de celui dont le nom demeurera attaché « comme un exemple et une autorité » à cet asile de l'étude « où il a fait l'ordre et la lumière. » Tous se souviendront qu'il se plaisait à mettre très cordialement à leur service ses connaissances si variées et si étendues. Sa complaisance inépuisable et son empressement à se rendre utile aux autres resteront dignes des plus sincères éloges. Il aidait toujours les visiteurs dans leurs recherches, et il ne refusait jamais de leur prêter le concours de ses utiles lumières.

M. Albert Lemarchand était devenu, en 1871, à son tour, bibliothécaire en chef. Ses rares loisirs étaient réservés au culte des lettres. Ami passionné de la poésie et de l'histoire, comme nous l'avons déjà rappelé ailleurs, il a composé plusieurs livres qui témoignent de la souplesse de son remarquable talent. Dans son bel *Album Vendéen*, il a retracé d'une plume enthousiaste les luttes héroïques de la guerre des géants. Ce volume est orné des illustrations de M. T. Drake, dont les Angevins ont si souvent admiré le talent fécond et personnel.

La *Revue de l'Anjou*, dont la publication était destinée à

Digitized by Google

mettre en lumière le passé trop oublié de notre province, doit à M. Albert Lemarchand et à M. P. Marchegay sa fondation première. Pendant de longues années, elle a été dirigée par celui dont nous pleurons aujourd'hui la perte. Il y a publié une série de travaux importants qui constituent la partie principale de ses productions historiques et littéraires. Il y a inséré l'*Histoire de l'Université d'Angers* par P. Rangeard et la *Notre-Dame Angevine* de J. Grandet dont les manuscrits originaux sont conservés à la Bibliothèque de notre ville. Les *Mémoires de la Société d'Agriculture. Sciences et Arts*, dont il avait été longtemps le secrétaire zélé contiennent également, une suite importante de ses intéressants articles.

Dans ses *Brindilles*, prose et vers, l'écrivain inspiré chante tour à tour, sur le mode lamartinien, l'enfance, l'amitié, la nature, l'espoir en Dieu, puis les rêves évanouis, les douleurs intimes, les tristesses secrètes, les blessures cachées, les rayons et les ombres. Il n'ignore pas, comme il l'a dit dans les vers qu'il nous a dédiés que

> Chaque sérénité récèle son sanglot !

Mais il ajoute :

> Qu'importe ? si le cœur est plein de vertes sèves,
> Si l'esprit vigoureux, comme l'oiseau des grèves,
> Sait braver l'ouragan sur la cime du flot !

On sent, en lisant ces strophes vibrantes, écrites dans une langue harmonieuse et fière, que la foi soutient le poète, car il conseille à tous de ne pas se laisser énerver par le doute impie et d'avoir confiance en la miséricorde divine. L'ouvrage est orné de deux dessins de MM. J. Lenepveu et J. Dauban ainsi que de quatre eaux-fortes de M. Tancrède Abraham. Notre vaillant poète, M. Victor Pavie, qui chérissait si intimement et comprenait si bien l'âme de l'auteur, noble sœur de la sienne, a dédié à son ami plusieurs de ses superbes pièces de vers : *La Cigogne*, *Nunc et semper*, *la Chlore imperfoliée*.

Les cours de littérature, professés avec tant d'éclat par M. Albert Lemarchand à la pension de M^lle^ Lesaulnier, avaient le don de séduire et de charmer son auditoire attentif. Sa conversation était toujours instructive, brillante et animée. Il se complaisait dans l'exposé hardi et la défense intrépide des idées politiques et religieuses qui lui étaient chères. Il déve-

Digitized by Google

loppait avec une fougue caractéristique les principes et les opinions qu'il n'a cessé de soutenir avec l'ardeur passionnée que donnent les convictions sincères et il savait supporter la contradiction, sans rien céder cependant sur ce qu'il croyait être la vérité absolue.

Ses nombreux et savants travaux avaient été remarqués à l'étranger. En 1878, il eut la bonne fortune de découvrir et de pouvoir restituer au Danemark plusieurs feuillets importants d'un précieux recueil composé par Saxo Grammaticus, célèbre ecclésiastique et historien de cette contrée, qui vivait à la fin du XIIe siècle et mourut en 1204 à Rœskilde, en laissant un manuscrit intitulé : *Danorum regum heroumque historia stylo eleganti a Saxone Grammatico*, imprimé pour la première fois, à Paris, en 1514. Le gouvernement danois récompensa M. Albert Lemarchand par l'envoi de la croix de chevalier de l'Ordre du Danebrog. Plusieurs manuscrits, relatifs à l'histoire de France, furent en outre restitués, à cette occasion, à nos grandes collections parisiennes.

Soutenu par une piété à la fois ardente et solide, M. Albert Lemarchand était prêt depuis longtemps à comparaître devant le Juge Suprême, et Dieu lui aura accordé la récompense promise à ceux qui l'ont fidèlement servi. Ses obsèques ont été célébrées, le 25 février dernier, dans l'église Saint-Laud. M. le Maire et plusieurs conseillers municipaux, les membres des diverses Sociétés littéraires et scientifiques ainsi que les amis du cher défunt ont suivi le cortège. Au cimetière, M. le Maire a pris le premier la parole pour rappeler que la ville d'Angers devait « un dernier salut au savant d'élite, au travailleur infatigable dont nous regrettons la perte. » Il a évoqué en termes émus l'image de cette vie, si bien remplie, « qui présente un caractère particulier et qui est d'un haut exemple ». Après avoir parlé de la distinction accordée au bibliothécaire en chef par le Danemark, il a fait allusion à une autre croix « venue de moins loin, qui aurait pu si légitimement prendre place » auprès de la décoration étrangère. « Ni le lieu, ni le temps, a-t-il ajouté en terminant, ne me permettent d'analyser ici tous les travaux de M. Lemarchand, mais sur son cercueil, je veux faire entendre du moins, comme un salut digne de lui, une promesse qui eût été si chère à son cœur. »

M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef, a rendu ensuite un éloquent et sympathique hommage à la mémoire de son émi-

Digitized by Google

nent prédécesseur, « au nom du personnel de la bibliothèque » et « au nom du public studieux qui la fréquente. » Il a loué les grandes « qualités de goût, d'érudition » que M. Albert Lemarchand a prodiguées au jour le jour, « tantôt s'occupant des plus minutieux détails d'administration, tantôt montrant la sagacité d'un chercheur ; puis, déployant à ses heures de loisir les brillantes facultés de l'écrivain et du poète. » Il a dit que le talent littéraire du conservateur en chef à qui il a succédé « avait la force du style, le pittoresque de l'image, le reflet vif et net des émotions sincères », sans oublier de rappeler que la « science que M. Albert Lemarchand consacrait si largement aux travaux du classement de notre bibliothèque, n'était pas un trésor réservé à sa tâche officielle ». Il s'est souvenu de la cordialité avec laquelle ce travailleur affable « recevait tous les visiteurs, se mettant au service de tous », et il a parlé des « encouragements affectueux et savants, dont il avait été autrefois l'objet de la part de son regretté ami ». Enfin il nous a appris que le Ministre de l'Instruction publique a demandé tout récemment les quatre volumes du Catalogue de la Bibliothèque d'Angers, pour les placer à l'Exposition universelle. Ce haut témoignage d'estime rendu à l'érudition et au labeur assidu de M. Albert Lemarchand est d'autant plus précieux, qu'il est plus tardif, car hélas ! l'organisateur n'a pu jouir longtemps du résultat de ses généreux efforts et de l'ordre qu'il avait mis dans l'établissement confié à ses soins assidus.

Nous voulons, en déposant la plume, dire à notre tour un dernier et suprême adieu à celui dont nous nous honorons d'avoir été le disciple et l'ami. Il a guidé notre jeunesse dans la voie de l'étude et du travail, en nous prodiguant les conseils et les encouragements. Il a droit au témoignage public de notre filiale reconnaissance et de notre affectueuse gratitude. Nous n'oublierons jamais tout ce que nous lui devons et sa mémoire restera chère à notre cœur attristé. Une haute consolation vient tempérer notre douleur, car si, comme nous l'écrivait l'un de ceux qui l'ont le mieux compris, son esprit s'était depuis longtemps enfui de cette terre et s'il n'était hélas ! plus que l'ombre de lui-même, son intelligence a repris désormais son admirable clarté au contact de la lumière divine.

André Joubert.

Digitized by Google

## M. Robert-Jallot

Après les journaux quotidiens d'Angers, la *Revue* doit, à son tour, un souvenir à un homme de bien que l'Anjou vient de perdre.

M. Robert-Jallot est mort à Candé le 10 mars dernier.

Depuis de longues anneés il était, on peut le dire, le bienfaiteur du pays. Né dans l'arrondissement de Saumur, à Ambillou, il s'était allié en 1851, à une honorable famille de Candé ; et, depuis cette époque, depuis la mort de son beau-père surtout, il s'était attaché à ce pays et en avait fait le centre de son activité et de sa vie.

Aimant les champs, il avait de bonne heure tourné ses goûts vers l'agriculture et, tout en s'occupant avec sollicitude et succès de ses intérêts personnels, il cherchait, par une initiative hardie, à donner l'exemple de tous les progrès. Il prit aux travaux du Comice agricole de Candé la part la plus active et n'hésita pas à tenter, au prix d'importants sacrifices, une série d'innovations, dont la plupart furent heureuses. Il fut des premiers à introduire les phosphates dans la fumure des prairies, les semences sélectionnées et les engrais chimiques en couverture dans la culture des blés. Bientôt convertis par les succès éclatants que donnait dans le traitement des prairies l'emploi des engrais phosphatés, les cultivateurs du pays ne tardèrent pas à marcher sur ses traces, et c'est, en grande partie, à son exemple et à ses leçons qu'ils doivent d'avoir pu lutter sans trop de désavantage contre la crise agricole que nous venons de traverser.

En même temps qu'il s'intéressait ainsi aux agriculteurs, il n'oubliait pas les ouvriers. Le nombre est grand dans Candé de ceux qu'il a assistés de ses conseils et de sa bourse, tantôt par une aumône discrète, tantôt par un prêt fait à propos et bien entendu sans intérêts. Mais il ne voulut pas se borner aux actes d'une charité éphémère. Il eut l'ambition plus haute de fonder de véritables œuvres. Son esprit pratique et sa rare faculté d'organisation l'y rendaient tout particulièrement propre. Avec le concours d'un de ses amis, il contribua puissamment à la création à Candé d'une boulangerie coopérative, qui, depuis bien des années, a maintenu le prix du pain à un taux modéré et régulier. Des ouvriers, passant aux

Digitized by Google

pauvres, il créa de sa bourse un fourneau économique qui, pendant les mois d'hiver, assure aux ménages pauvres, moyennant une rémunération modique, une nouriture saine et substantielle et vient en aide à leur misère en ménageant leur dignité. Lui seul avait fait les frais d'installation ; lui seul pourvoyait à l'entretien et, chaque année, outre les légumes de son jardin, il y passait une grosse somme.

Il voulut faire plus encore pour son cher pays. L'expérience de la vie, l'épreuve de la maladie et de la douleur, les leçons et les exemples du foyer domestique avaient développé dans cette âme droite et forte une foi profonde. La guerre faite à l'enseignement religieux lui donna l'occasion de l'affirmer. Il aimait passionnément la France, il l'avait prouvé, en 1870, comme le rappelait justement sur sa tombe M. Lacadorais, en portant, au milieu des rigueurs de l'hiver, des encouragements et des secours aux mobiles de Candé et du Louroux. Il voyait avec raison dans la foi religieuse la vraie source du patriotisme et pensait qu'en assurer le bienfait aux jeunes générations était le meilleur moyen de travailler efficacement au relèvement de la France. Ce fut dans cette pensée aussi française que religieuse qu'il n'hésita pas à faire un gros sacrifice, et, avec le concours de la digne femme qu'il avait associée à sa vie, il fonda cet asile Sainte-Marie qui peut être cité comme un modèle, et où déjà plus de cent enfants trouvent avec le bienfait de l'instruction chrétienne, tous les perfectionnements que l'art de la construction, l'hygiène et la pédagogie, ont pu réaliser dans les écoles enfantines.

Cette belle œuvre a été, on peut le dire, le couronnement de sa vie. Le jour même où on l'inaugurait il croyait mourir. Le mal pardonna cette fois, et si M. Robert n'eut pas la joie de revenir visiter sa chère école, il put du moins savoir que sa dernière pensée était réalisée et que les familles avaient répondu avec empressement à son appel. Mais déjà il se sentait frappé à mort et, s'il paraissait encore garder quelque illusion, c'était uniquement pour ne pas effrayer et attrister les siens. Ce fut là qu'on vit une fois de plus toute l'efficacité de la foi. Cet homme, jeune encore, qui aimait la vie et ses joies saines, accepta la mort avec une résignation et un courage qui ont fait l'admiration et, (pourquoi ne prononcerions-nous pas le mot chrétien que rien ne remplace ?) l'édification de tous ceux qui l'ont approché. Si parfois les plus atroces dou-

Digitized by Google

leurs lui arrachaient des cris, il ne laissa pas échapper un murmure : il eût voulu, disait-il, convier tous ses amis à voir combien il est facile de mourir quand on meurt en chrétien. Sa robuste constitution résista longtemps ; mais ni les soins les plus éclairés, ni le dévouement prodigué au-delà du devoir et des forces ne purent conjurer la mort qui vint doucement, après de longs mois d'agonie.

Cette mort a été, on peut le dire, un deuil public. Les maisons fermées, l'imposant cortège que faisait à sa dépouille une population tout entière le disaient bien haut. Et cette douleur était unanime. Si M. Robert avait pu rencontrer, avait même certainement rencontré des adversaires de ses idées et de ses œuvres, il n'avait pas réllement d'ennemis. Il est bon de le constater à son honneur comme à l'honneur des habitants de Candé. C'est là, dans nos temps de luttes misérables, un spectacle qui console de bien des défaillances et de bien des tristesses. C'est aussi un enseignement. Ayons le courage de l'avouer : les classes dirigeantes n'ont pas toujours et partout rempli tout leur devoir vis-à-vis des classes inférieures. Si elles s'inspiraient plus souvent de l'esprit qui animait M. Robert, la question sociale serait bien près d'être résolue.

Mais rien, dans cette imposante manifestation, ne nous a plus touché que de voir les fermiers qui portaient leur maître à sa dernière demeure pleurer en déposant son cercueil au bord de la fosse. De tous les témoignages qu'on puisse rendre à un homme, cette larme involontaire est le plus grand, parce qu'elle est le signe certain de la véritable estime et du véritable amour.

***

Digitized by Google

# CHRONIQUE

M. Jules Dauban, conservateur du Musée des Beaux-Arts et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts depuis 1849, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous avons déjà retracé sa vie et ses travaux dans une notice publiée en 1881 par le journal *Angers-Revue*. Nous y avons énuméré la liste si intéressante et si variée de ses tableaux, de ses fresques et de ses portraits depuis 1845, époque à laquelle M. Jules Dauban débuta au Salon par un tableau représentant *Betzabée au bain* qui attira l'attention des critiques compétents. Depuis ce temps, son talent n'a cessé de grandir et de s'affirmer dans des créations magistrales. Chevalier de la Légion d'honneur en 1868, membre correspondant de l'Institut en 1873, il a été nommé officier d'académie et inspecteur de dessin en 1878. Tous les amis de l'art ont pu apprécier avec quel zèle et quel dévouemennt il a su veiller au développement du beau Musée confié à ses soins intelligents. Le successeur de M. Jules Dauban est M. Brunclair, professeur de dessin à l'École des Beaux-Arts, dont nos lecteurs connaissent le mérite allié à la modestie et qui tiendra à honneur de maintenir les traditions de son éminent prédécesseur.

***

Une *Société des Amis des Arts* a été récemment fondée à Angers. Elle se compose de vingt membres parmi lesquels se recrutent les éléments d'un comité permanent. Les représentants les plus autorisés des beaux-arts proprement dits, ainsi que ceux de l'art rétrospectif et de l'art industriel figurent dans cette Société dont le président est M. Georges Cormeray. MM. Lenepveu, de Ruillé et Max-Richard ont été nommés présidents d'honneur par acclamation. La véritable mission de la *Société des Amis des Arts* est de « faciliter les relations entre le public et les artistes, » selon la juste remarque de M. le comte de Romain. Elle doit s'efforcer de fournir, par des expositions, aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes angevins, « les moyens de se faire connaître et apprécier comme ils le méritent. » Nous lui souhaitons donc, pour notre part, un prompt et rapide succès.

Digitized by Google

∴

Grâce à la générosité du Conseil municipal de notre ville et au concours actif de tous ceux qui ont le culte de la musique, l'existence de l'*Association artistique d'Angers*, reconstituée sur de nouvelles bases, est désormais assurée. L'œuvre de MM. Jules Bordier et Louis de Romain va donc pouvoir se développer désormais en pleine sécurité. Un Conservatoire de musique, destiné à rendre les plus grands services à nos concitoyens, sera prochainement organisé. Une commission, composée de cinq membres et chargée d'étudier cette importante question, a été nommée par le Conseil municipal. Ces deux intéressantes nouvelles ont été accueillies avec faveur par le public angevin et nous joignons nos félicitations à celles des amis de l'art musical.

∴

L'achèvement des derniers travaux de l'Hôtel de Pincé touche à son terme. On va prochainement transférer et installer dans la grande salle du rez-de-chaussée le Cabinet Turpin de Crissé actuellement encore placé au Musée des Beaux-Arts. Cette magnifique collection, évaluée à un million, a été léguée à la ville d'Angers par le comte Lancelot-Théodore Turpin de Crissé, membre de l'Institut, d'une famille originaire de l'Anjou, né en 1772, mort en 1859. Le testament de M. Turpin de Crissé porte la date du 15 mai 1850 ; quatre codicilles de 1857 et 1858 le complètent. La ville d'Angers accepta sa succession le 6 janvier 1860 et le Cabinet fut ouvert au public en 1862. Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a émis le vœu qu'une inscription commémorative soit placée dans le vestibule du rez-de-chaussé de l'Hôtel de Pincé, lors de l'inauguration. Cette inscription mentionnera les dates de constructions, de restaurations, ainsi que le nom du généreux donateur, M. Bodinier, l'éminent auteur de l'*Angelus*.

∴

Notre beau Musée Saint-Jean sera représenté à l'Exposition rétrospective des objets d'art français, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, annexe de l'Exposition universelle, par l'envoi de la vitrine *dite des crosses* et par celui d'une bague d'un grand mérite archéologique. Parmi les récentes acquisitions, on remarque la *Vierge du Tremblay* dont nous avons donné, dans cette *Revue*, la curieuse description. Elle a été posée sur l'autel de la chapelle qui fut refait de fond en comble vers 1700 par les frères Saint-Simon. On a commencé à placer dans la grande salle les

Digitized by Google

charmantes boiseries provenant de l'hôtel Besnardière, qui devront successivement y être installées et dont nous avons indiqué, dans une précédente chronique, le mérite artistique. Nous émettons de nouveau le vœu de voir s'effectuer la réunion des magnifiques *Greniers* à l'ensemble des bâtiments qui composent le Musée Saint-Jean.

*
* *

La statue de Beaurepaire, reproduction de celle que le sculpteur Bourgeois a exécutée pour la ville de Coulommiers et dont il a été parlé précédemment, est placée depuis quelque temps dans la grande salle du Musée Saint-Jean où elle doit rester en dépôt jusqu'au jour où elle sera transportée sur le pont du centre. Cette statue, d'un réel mérite artistique, est en bronze à reflets dorés. Elle pèse 850 kilos environ. Elle doit être inaugurée solennellement le 14 juillet et, le même jour, on procédera à une cérémonie analogue en l'honneur du buste de M. Grégoire Bordillon, par Macé, destiné à orner la place qui porte son nom.

*
* *

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire du passé de notre théâtre angevin liront avec plaisir la *Notice sur le théâtre d'Angers* (*1755-1825*), publiée par notre excellent collaborateur et ami, M. E. Queruau-Lamerie, et dont les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont eu la primeur. Ce livre abonde en détails piquants et même dramatiques sur les directeurs des deux théâtres et sur leurs diverses troupes, sur les pièces jouées, sur les acteurs et les actrices qui se succèdent dans notre ville, sur leur vie et leurs genres de talents, ainsi que sur les incidents, épisodes, troubles ou désordres qui signalèrent certaines représentations. On y remarquera également le *Siège de Cholet ou la Destruction des brigands de la Vendée*, pièce patriotique, et la liste des *Pièces inédites représentées sur le théâtre d'Angers de 1825 à 1888*. Nous recommandons à nos lecteurs cette étude si consciencieuse, si complète et si intéressante, qui prendra rang parmi les meilleurs travaux consacrés à l'étude de l'histoire du théâtre.

André Joubert.

*Le Propriétaire-Gérant*,

G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 581-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

# NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

**E. QUERUAU-LAMERIE**

Un volume grand in-8°, broché..... 3 fr. 50

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... 4 francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

**Le P. Joseph du Tremblay,** essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

| | | |
|---|---|---|
| **La Croix Rouge de France,** par Maxime du Camp, in-18. . . | 3 | 50 |
| **Japonneries d'Automne,** par Pierre Loti, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Pastels,** par Paul Bourget, in-18 . . . . . | 3 | 50 |
| **Femmes d'Artistes,** par A. Daudet, in-18, illustré. . . . . | 3 | 50 |
| **La mort d'Ivan le Terrible,** par le comte A. Tolstoï, in-18 . . | 3 | 50 |
| **Les Écrivains modernes de l'Angleterre,** par Émile Montégut, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **La Chère Madame,** par Édouard Cadol, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Un Chancelier d'ancien régime,** par Ch. de Mazade, in-8°. . | 7 | 50 |
| **La Réforme et la Politique française en Europe,** par le vicomte de Meaux, 2 vol. in-8° . . . . . | 15 | » |
| **L'année scientifique 1888,** par L. Figuier, in-18 . . . . . | 3 | 50 |
| **Le divorce de Juliette,** par Octave Feuillet, in-18.. . . . . | 3 | 50 |
| **Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries,** par Madame Carette (née Bouvet), in-18 . . . . . | 3 | 50 |
| **Le Docteur Rameau,** par G. Ohnet, in-18 . . . . . | 3 | 50 |
| **Alain de Kerisel,** par Léon de Tinseau, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809,** par Pierre Bertrand, in-8°. . . . . | 7 | 50 |
| **Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy,** par Mgr Foulon, in-8°. . . . . | 7 | 50 |
| **Le Million du Père Raclot,** par Emile Richebourg, in-18.. . | 3 | 50 |
| **Siam et les siamois,** par l'abbé Similien Chevillard, in-18. . | 3 | 50 |
| **Variétés littéraires,** par E. Caro, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **La Fin d'un monde,** par E. Drumont, 1 vol. in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Messieurs de Cisay,** par Jacques Bret, 1 vol. in-18 . . . . . | 2 | » |
| **Une Tache d'encre,** par René Bazin, in-12. . . . . | 3 | 50 |
| **Aventures et Portraits,** par Guy de Charnacé, in-12. . . . . | 3 | » |
| **France,** par le R. P. Du Lac, in-12 . . . . . | 3 | 50 |
| **Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial,** par l'abbé G. Segretain, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Histoire de l'Italie,** par E. Sorin, in-18. . . . . | 3 | 50 |
| **Œuvres Choisies** de Victor Pavie, 2 in-18. . . . . | 6 | » |
| **Grandes Journées de la Chrétienté,** par Hervé-Bazin, in-8°. . | 3 | 50 |

**Les Artistes angevins,** par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

*(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)*

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *La Rossignolerie pendant la Révolution.* — E. Queruau-Lamerie.

2° *L'ancienne Université d'Angers. — Note supplémentaire à son histoire.* — Dom Paul Piolin.

3° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum. — André Joubert.

4° *L'amiral Courbet.* — Élie Sorin.

5° *Le jury criminel en Espagne.* — A. de Villiers.

6° *Dans les provinces basques et en Vieille Castille* (suite). — L'abbé Bourdais.

7° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph Denais.

8° *Nécrologie. — Le R. P. Amédée-Auguste Jouin.* — André Joubert.

9° *Chronique.* — S. de N.

Une statue à Chevreul. — Un prix Gobert à M. Edmond Biré. — Le buste de M. Grégoire Bordillon. — Une notice biographique de M. André Joûbert. — Un prix littéraire Monthyon à M. René Bazin. — M. Joseph Denais et les œuvres poétiques de Germain-Colin Bucher. — Les Angevins au Salon. — Une médaille obtenue au Salon par M. G.-E. Saulo. — Un second envoi du Musée Saint-Jean à l'exposition rétrospective des objets d'art français. — Une églantine d'argent des Jeux Floraux à M. E. Adam. — L'inauguration de l'hôtel de Pincé. — L'Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine. — Le concours hippique d'Angers. — MM. Godard-Faultrier et Henri Jouin à la réunion de la Société des Beaux-Arts. — Un rapport de M. H. Castonnet des Fosses au Congrès des Sociétés savantes.

---

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

**12** francs par an

Digitized by Google

# LA ROSSIGNOLERIE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

---

### I

#### LE PENSIONNAT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Le pensionnat créé, en 1744, à Lesvières, par les Frères des écoles chrétiennes, malgré les efforts de la municipalité d'Angers pour empêcher ceux-ci de s'installer dans la ville, n'avait pas tardé à obtenir un éclatant succès. En 1774, la Congrégation avait été autorisée à faire construire, à l'extrémité de la rue Hanneloup, dans les terrains de la Rossignolerie, un important établissement, occupé aujourd'hui par le Lycée, comprenant, outre l'école et le pensionnat libres, une maison de détention pour les jeunes gens enfermés par Lettres de cachet ou en exécution de jugements, avec un quartier séparé pour les aliénés.

Ce pensionnat, protégé et même soutenu par la Municipalité, depuis longtemps revenue de ses anciennes préventions contre les Frères, donnait aux enfants une instruction primaire supérieure à celle qu'ils pouvaient recevoir dans les écoles de charité, ou même chez les instituteurs de la ville. L'on n'y enseignait pas le latin, mais l'on y pouvait faire une étude complète du français et des sciences accessoires, géographie, arithmétique, géométrie, etc... On y trouvait même des cours spéciaux pour les jeunes gens



Digitized by Google

se destinant au commerce, dans lesquels on professait notamment la tenue des livres en partie double et les changes étrangers [1].

L'Institution comptait en 1789 une quarantaine de Frères, en y comprenant quelques membres de la Congrégation, âgés ou infirmes, qui y prenaient leur retraite.

Deux d'entre eux étaient spécialement chargés de la direction de l'école de charité de la paroisse de la Trinité, établie dans les anciens bâtiments dits du Saint-Esprit [2], dans la rue de ce nom [3].

Le pensionnat de la Rossignolerie était des plus suivi et recevait un grand nombre d'élèves venus de tous les points de la province d'Anjou quand survinrent les événements de la Révolution. Les diverses mesures prises par l'Assemblée constituante contre le clergé inquiétèrent les Frères. Il était facile de prévoir que cette persécution atteindrait bientôt tous ceux qui portaient un costume religieux. Les sentiments hostiles dont se montraient animées quelques municipalités à l'égard de la Congrégation des Frères avaient obligé celle-ci à fermer un certain nombre de pensionnats dirigés par ses membres.

Au mois d'avril 1791, le bruit se répandit à Angers que les Frères de la Rossignolerie se disposaient à quitter cet établissement. L'opinion publique s'en émut. Les parents qui avaient confié à ceux-ci l'éducation de leurs enfants s'inquiétèrent de ce départ que l'on disait imminent. Des réclamations furent adressées à l'Administration départe-

[1] Le prix de la pension était, en 1788, de 400 livres par an pour les élèves libres et de 500 livres pour les détenus (*Affiches d'Angers* de 1788, n° 2).

[2] Restes d'une ancienne aumônerie ayant appartenu à une confrérie du Saint-Esprit érigée dans l'église de la Trinité, puis à l'ordre du Temple. Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, de l'édition donnée par M. Cél. Port, p. 472-475.

[3] Les Frères paraissent avoir abandonné la direction de cette école vers la fin de l'année 1791. Les *Affiches d'Angers* du 12 octobre de ladite année publient un avis demandant deux instituteurs capables pour les remplacer.

Digitized by Google

mentale qui résolut, pour calmer l'agitation, de faire tous ses efforts afin de déterminer les Frères à conserver leur maison d'Angers.

Le 13 avril 1791, le Directoire du département prenait un arrêté ainsi conçu :

« Du registre des délibérations du Directoire du département de Maine-et-Loire, séance du soir, tenue le 13 avril, en présence des administrateurs du District et de deux membres de la Municipalité, a été extrait ce qui suit :

« Un des membres du Directoire de département a dit que les Frères des écoles chrétiennes sont des fonctionnaires publics qui tiennent l'établissement de la Rossignolerie de cette ville ; que la majeure partie des familles du département ont des enfants dans cette maison ; qu'il y existe un pensionnat et une maison de force.

« Que la conduite de ces instituteurs est devenue suspecte au public ; que leur correspondance avec l'administration laisse entrevoir qu'ils sont obsédés par les ennemis de la Constitution ; que la clameur publique dénonce des enlèvements furtifs et des ventes clandestines d'effets mobiliers faits par les Frères des écoles ; que ces bruits semblent s'accréditer par l'abandon que des membres de cette Société ont fait de semblables établissements confiés à leurs soins dans le royaume.

« Qu'il est de la prudence des corps administratifs de vérifier ces faits, de justifier aux yeux du public les instituteurs des écoles chrétiennes ou de les faire rentrer dans l'ordre s'ils s'en sont écartés ; qu'il importe d'arrêter leur évasion s'ils l'ont vraiment préméditée ; que deux cents jeunes gens du pensionnat libre ne peuvent se trouver seuls, livrés à eux-mêmes, sans guides et sans maîtres ; qu'il est dangereux de rendre à la société des individus que la fougue des passions a fait renfermer dans le pensionnat de force, sans avoir éprouvé s'ils en sont dignes ; qu'il serait inhumain de laisser expirer sans secours des

Digitized by Google

citoyens tombés en démence et détenus dans cette maison.

« A été arrêté que des membres des trois corps administratifs seront nommés commissaires pour de suite se rendre chez les Frères des écoles chrétiennes, se faire exhiber leurs livres et registres, en faire le dépouillement, les coter et parapher et les arrêter.

« 2° Qu'ils se feront rendre compte de la situation de la maison, constateront l'état de la caisse, la feront enlever ou la laisseront, l'Administration s'en rapportant à cet égard à la prudence des commissaires.

« 3° Qu'il leur sera remis le nombre et le nom des Frères instituteurs, des pensionnaires libres et des pensionnaires de force.

« 4° Qu'ils dresseront un état des provisions, comestibles, et autres denrées, et qu'inventaire sera fait des meubles et effets mobiliers, avec défense aux Frères d'en disposer. »

Les commissaires désignés en vertu de cet arrêté se rendirent le même jour à la Rossignolerie et rédigèrent un procès-verbal contenant les constatations suivantes :

« Du procès-verbal de visite et transport fait dans la maison des Frères des écoles chrétiennes par les commissaires désignés par les corps administratifs et signé par eux le même jour, 13 avril, il résulte :

« 1° Que les livres de recettes et de dépenses ont été représentés et dépouillés et que le bon des recettes a été laissé entre les mains des Frères, à la charge de compter toutes fois et quantes.

« 2° Que les provisions de vin et de cidre sont suffisantes, mais celles en blé auraient dû être plus considérables, relativement à la dépense journalière de la maison.

« 3° Qu'il a été trouvé dans l'une des cours de l'ancienne maison une charrette chargée de caisses et d'une tonne remplie de fer ouvragé.

« 4° Qu'il a été également trouvé dans différents endroits

Digitized by Google

de la maison 39 caisses, dont plusieurs ne sont pas achevées, en nombre égal de celui des 39 Frères.

« 5° Que l'une des caisses chargées sur la voiture contenait une certaine quantité de linge de corps et de ménage,

« 6° Qu'il y a deux cent cinquante lits garnis et cinquante ou environ non garnis.

« 7° Qu'il a été enjoint aux Frères des écoles chrétiennes de demeurer dans la maison et de ne pas la désemparer, ce qu'ils ont promis.

« 8° Qu'ils ont été constitués gardiens de tous les effets garnissant leur maison. »

L'arrêté du Directoire de département du 13 nivôse, et surtout la visite des commissaires à la maison de la Rossignolerie, avaient causé une certaine émotion dans la ville. Les ennemis des Frères répandaient le bruit que leur maison avait été trouvée pleine d'uniformes, d'armes et de munitions rassemblés en ce lieu par les contre-révolutionnaires, et qu'ils se préparaient à abandonner leur pensionnat au moment où les commissaires s'y étaient présentés.

Pour couper court à ces bruits mensongers, le Directoire de département ordonnait, le 15 avril, la publication de son arrêté du 13 et du procès-verbal de visite qui en avait été la suite :

« Du registre des délibérations du Directoire du département de Maine-et-Loire, séance du soir, tenue le 15 avril 1791, a été extrait ce qui suit :

« Le Procureur-général a dit : Messieurs, l'esprit public s'alimente des événements qui se passent sous ses yeux. Il n'a pu voir avec indifférence les opérations que vous avez faites, le 13 de ce mois, dans la maison des Frères des écoles chrétiennes de cette ville.

« Les véritables motifs ne sont pas connus. Les patriotes ont eu des inquiétudes, et les mauvais citoyens se sont plus à les accroître. Ceux-ci ont semé le bruit que la maison des Frères était un lieu de dépôt d'uniformes, d'armes et de

Digitized by Google

munitions de guerre. D'autres ont présumé que la conduite de ces instituteurs n'était pas irréprochable, que leur maison était dilapidée et qu'elle allait être évacuée sans votre surveillance.

« Quelles que soient les versions données à votre démarche, il est instant de fixer l'opinion. Déjà l'on répand dans les campagnes que les Frères des écoles chrétiennes ont évacué leur maison. Déjà on inspire aux pères de famille de rappeler leurs enfants auprès d'eux. Déjà ils l'auraient fait....., mais ils savent que les administrateurs veillent avec des soins paternels sur cette jeunesse amie de la constitution dont elle demeurera le plus ferme appui.

« Rendez publique votre opération. Faites connaître au département votre arrêté et le procès-verbal qui l'a suivi. En rassurant vos administrés, c'est déjouer l'intrigue des malveillants.

« Le Directoire, considérant que les Frères des écoles chrétiennes ont été les victimes de conseils perfides qui leur ont été suggérés; que des citoyens, qui autrefois s'éloignaient d'eux par orgueil et vanité, les ont recherchés depuis quelque temps pour leur inspirer le dessein d'abandonner leur maison d'éducation ; que la conduite de ces instituteurs n'est que l'effet de la surprise et de l'inconséquence; que les aveux faits par eux indiquent assez que l'on a abusé de leur crédulité.

« A arrêté, faisant droit sur le réquisitoire du Procureur-général-syndic, et déterminé par les motifs qu'il renferme, qu'extrait de l'arrêté et du procès-verbal du 13 seront rendus publics. Sont signés : Druillon, vice-président, Barbot, secrétaire-général. »

En vertu de cet arrêté, les trois pièces qui précèdent furent publiées dans le journal les *Affiches d'Angers* (n° 31, du 16 avril 1791, supplément).

Il résulte de ces documents que les Frères avaient bien en effet songé à abandonner la Rossignolerie. Mais, cédant aux instances des commissaires envoyés près d'eux par les

Digitized by Google

corps constitués, ils consentirent à abandonner ce projet. Ils demeurèrent donc à Angers pendant le reste de cette année et une partie de 1792 sans nouvel incident.

L'institut des Frères des écoles chrétiennes était compris au nombre des Congrégations laïques supprimées par la loi du 18 août 1792. Toutefois, les membres des Congrégations dissoutes étaient autorisés à continuer à donner l'instruction aux enfants, individuellement, sous la surveillance des autorités. Les Frères de la Rossignolerie, sollicités sans doute une seconde fois par les administrateurs du département et de la commune, s'empressèrent de se présenter devant la Municipalité pour prêter le serment civique, consistant à jurer de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

Sur les trente-neuf Frères qui existaient à la Rossignolerie au mois d'août 1791, vingt-sept vinrent, le 4 septembre 1792, prêter ce serment. Les douze autres Frères, n'étant pas sans doute considérés comme fonctionnaires publics, s'abstinrent de se soumettre à cette formalité, à moins toutefois qu'ils n'eussent déjà quitté Angers à ce moment. Ceux qui consentirent à prêter le serment civique furent :

Louis-François Desmarquets.
Thomas Vivien.
Jean-Baptiste Michel.
Jacques Leforestier.
Pierre Mercier.
Jean-Baptiste Louiset.
Claude-Antoine Willemenot.
Jean-Augustin Mathieu.
Félix Dehail.
Charles Guilbert.
Georges Marlin.
François Durozoy.
Jean-Pierre Lefrère dit Godefroy.
Pierre-Juiff Benoist.
François Mathieu.
Pierre Malon.
Clément Focard.
Jean-Mathieu Lectez.
Jean-François Delaplace.
Antoine Teinturier.
Silvestre Brizard.
Jean-François Hagnet.
Jean-Nicolas Vairelle.
Nicolas Loquier.
Antoine-Joseph Payen.
Claude d'Invaut.
Joseph d'Invaut[1].

[1] Archives Municipales, *Reg. des délibérations*, tome III, fol. 39.

Digitized by Google

Un registre d'engagements pour la Garde nationale d'Angers, conservé aux *Archives Municipales*, nous fournit quelques renseignements sur la plupart de ces Frères, leurs âges, et les fonctions qu'ils remplissaient à la Rossignolerie.

Le Frère Desmarquets, âgé de 64 ans, était bien, ainsi que nous le supposions, le supérieur de cet établissement. C'est lui que l'Almanach d'Anjou, pour 1789 et celui du département de Maine-et-Loire pour 1792 désignent sous le nom de Frère Placide.

Les autres Frères déclarent être : Vivien, 43 ans, commissionnaire; Michel, 76 ans, réfectorier ou dépensier; Leforestier, 61 ans, de même; Mercier, 61 ans, boulanger; Louiset, 70 ans, portier; Willemenot, 41 ans, procureur, ou plutôt économe; Dehail, 58 ans, lingier; François Mathieu, 42 ans, cuisinier; Malon, 31 ans, infirmier; Focard, 31 ans, cuisinier; Lectez, 75 ans, vétéran; Delaplace, 74 ans, vétéran; Teinturier, 70 ans, blanchisseur de linge; Brisard, 64 ans, gardien des pensionnaires de force; Hagnet, 53 ans, préfet de la pension de force; Vairelle, 35 ans, chargé du temporel des pensionnaires de force; Joseph d'Invaut, 42 ans, réfectorier et caviste.

Deux Frères seulement prennent le titre de professeurs, Claude Dinvaut, 33 ans, et Georges Marlin, 43 ans, attaché à l'école de charité de la Rossignolerie, annexe sans doute du pensionnat libre.

Médard Gouge, 37 ans, maître d'écriture, et Robert Geslin, 76 ans, réfectorier, dont les noms ne se trouvent pas parmi ceux de leurs confrères qui ont prêté le serment civique, se sont également enrôlés dans la garde nationale. Les autres Frères, dont les noms ne sont pas portés sur le registre des engagements, Jean-Augustin Mathieu, Guilbert, Durozoi, Lefrère dit Godefroy, Benoist, Payen, Loquier [1],

[1] Loquier s'engagea également dans la garde nationale d'Angers, mais seulement au mois de février 1793.

Digitized by Google

étaient sans doute les professeurs du pensionnat. Le soin de leurs classes ne leur permettant pas de faire un service actif dans la garde nationale, ils avaient négligé de se faire inscrire au nombre de ses membres.

La Municipalité d'Angers s'était émue de voir fermer tous les établissements religieux où les enfants de la ville étaient admis à recevoir l'instruction. Dès le 17 septembre, le Conseil général de la commune s'occupait d'aviser aux moyens de remplacer le collège d'Anjou, dirigé jusque-là par les Pères de l'Oratoire, et le pensionnat de la Rossignolerie. Des commissaires étaient nommés pour préparer un projet d'éducation provisoire, destiné à durer jusqu'au moment où la Convention aurait voté la nouvelle organisation de l'instruction publique promise par les précédentes assemblées qui s'étaient séparées sans avoir rien décidé.

Les commissaires déposèrent leur rapport le 27 septembre. Ils proposaient de former à la Rossignolerie un établissement d'instruction primaire, dont la direction serait confiée à quatre instituteurs ayant fait partie de cette maison, lesquels offraient de s'en charger, sans autre revenu que celui du pensionnat qui y serait installé à leur compte. Ceux-ci consentaient à se conformer au plan qui leur serait indiqué pour l'instruction à donner aux enfants et demeureraient chargés du pensionnat des personnes détenues en leur maison en vertu des lois.

Le Conseil général adoptait aussitôt ce plan. Il y aurait à la Rossignolerie quatre classes pour les pensionnaires et une cinquième gratuite pour les externes. Les instituteurs choisis pour diriger la maison se chargeraient de l'établissement et fourniraient le personnel nécessaire, sans pouvoir réclamer aucun traitement, soit pour eux, soit pour les personnes qu'ils emploiraient [1].

Un accord du même genre ayant eu lieu avec quelques-

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 53.

Digitized by Google

uns des professeurs du ci-devant collège d'Anjou[1], on décida en même temps l'envoi au département d'une pétition tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir immédiatement ces deux établissements[2].

Les administrateurs du département, après avoir consulté leurs collègues du District, qui donnèrent, le 10 octobre, un avis favorable, s'empressèrent, dès le lendemain, de prendre un arrêté dont nous reproduisons ici la partie seulement qui concerne le pensionnat de la Rossignolerie.

« 6° La maison de la Rossignolerie, dépendante de la ci-devant Congrégation des Frères des écoles chrétiennes, sera provisoirement conservée pour l'enseignement public qui sera confié à des instituteurs assermentés de ladite Congrégation.

« 7° Il sera formé quatre classes, en conformité du plan proposé par la Municipalité :

« La première, embrassera l'art de lire, écrire et chiffrer.

« La seconde, la lecture et les principes de l'orthographe.

« La troisième, la lecture, l'écriture, l'orthographe et la tenue des livres en parties doubles.

« La quatrième, l'arithmétique et les changes étrangers.

« Outre ces classes, il en sera tenu une gratuite, dans laquelle on enseignera à lire, écrire et à chiffrer.

« Les instituteurs ne jouiront que de la pension de retraite ou de la gratification que la loi leur accorde. Ils ne pourront prétendre à aucun traitement comme professeurs provisoires, lequel demeurera compensé avec le bénéfice qu'ils pourront faire sur la pension des élèves. »

Comme au collège d'Anjou, la Municipalité d'Angers laissa aux ci-devant Frères la jouissance du mobilier exis-

[1] V. notre travail sur l'instruction secondaire à Angers publié dans la *Revue de la Révolution*, n° du 5 février 1887.
[2] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 69,

Digitized by Google

tant dans leur maison, après en avoir fait constater l'importance par un procès-verbal de recolement[1].

Les directeurs de ce nouveau pensionnat étaient les ci-devant Frères Payen, Godefroy, Mathieu (Jean) et Vairelle.

Dix des Frères qui avaient prêté le serment civique, le 4 septembre précédent, paraissent avoir abandonné à ce moment la Rossignolerie. Ce sont les Frères Desmarquets, Michel, Leforestier, Mercier[2], Guilbert, Durozoi, Mathieu (François), Malon, Hagnet et Benoist.

Les autres, au nombre de dix-sept[3] restent à Angers pour s'occuper tant du pensionnat que de la maison de force qui y demeurait attachée.

Le 27 octobre 1792, les nouveaux directeurs de la Rossignolerie s'empressèrent de faire annoncer dans les *Affiches d'Angers*, qu'ils continuaient à recevoir des élèves pensionnaires comme par le passé. Toutefois, la partie de leur établissement occupée par la maison de force était à peu près vide, lorsque la Municipalité d'Angers songea, quelques mois plus tard, à y déposer les prêtres réfractaires détenus au séminaire que leurs âges ou leurs infirmités avaient dispensés de la déportation.

Ces malheureux, au nombre de 123, furent conduits à la Rossignolerie au mois de décembre et durent recevoir des ci-devant Frères, chargés de leur surveillance, les soins et les égards auxquels ils avaient droit.

Lorsque les Vendéens occupèrent Angers, au mois de

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 72.

[2] Le Frère Mercier paraît être retourné dans son pays. Le 13 thermidor an VI, l'Administration municipale de la ville de Melun réclamait à celle d'Angers une copie de l'acte de prestation de serment de Pierre Mercier, qui voulait sans doute ouvrir une école en cette ville. Cette pièce fut envoyée le 18 du même mois. *(Arch. Mun. Registre d'Inscription de lettres).*

[3] Le Frère Loquier, demeuré à Angers, où il s'engageait au mois de février 1793, dans la Garde nationale, quittait bientôt cette ville pour aller habiter Beaufort et y tenir une école. Le 1er ventôse an VIII, il revient à Angers, avec sa femme et deux enfants en bas-âge, et y ouvre peu de temps après une école libre.

Digitized by Google

juin 1793, un de leurs premiers soins fut de rendre la liberté aux ecclésiastiques détenus dans la ville. Presque tous profitèrent de cette délivrance inespérée. Mais, ne se sentant pas les forces nécessaires pour suivre l'armée royale dans sa campagne contre les républicains, et ne sachant où trouver un asile, beaucoup d'entre eux revinrent successivement se constituer prisonniers.

Au mois de décembre suivant, Francastel fit partir pour Nantes cinquante-huit de ces prêtres qui devaient être déportés, mais furent noyés dans la Loire par l'ordre de Carrier.

Quinze ecclésiastiques seulement, presque tous impotents, étaient demeurés à la Rossignolerie. Ils en furent extraits, au mois de mars 1794, pour être conduits, avec soixante-et-un prêtres de la Nièvre, à Nantes, où ils périrent de misère sur le bateau dans lequel on les avait entassés [1].

Une autre partie de la Rossignolerie servait de maison de détention pour les enfants des Vendéens amenés à Angers de tous les points du département où ils avaient été arrêtés.

Le 3 nivôse an II, le Comité révolutionnaire d'Angers, d'accord avec le représentant du peuple en mission dans le département, Francastel, arrête que les enfants mâles détenus au Temple de la Raison (Saint-Maurice) et autres lieux de détention, susceptibles de recevoir les impressions républicaines, c'est-à-dire depuis six jusqu'à quinze ans, seront conduits et détenus dans la maison de détention de la Rossignolerie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les représentants du peuple veilleront à ce qu'il soit fourni à ces enfants ce dont ils auront besoin, tant pour le linge que pour la nourriture, sur les sommes

[1] Voir la seconde partie de cette étude dans laquelle nous publions divers documents concernant les prêtres détenus à la Rossignolerie.

Digitized by Google

trouvées sur les brigands. Lesdits enfants seront vêtus d'une culotte d'étoffe, un gilet rond pareil, des chaussons, des sabots et un bonnet rouge. Pour nourriture, ils auront la soupe, du pain et de l'eau. Cet arrêté est signé de Boniface, président, Marat Boussac et Obrumier, secrétaire[1].

Le lendemain, 4 nivôse, Payen et Godefroy, directeurs de la Rossignolerie, reconnaissent avoir reçu, par avance, pour subvenir aux besoins des enfants brigands détenus en leur maison, une somme de 3,000 livres. Quelques jours après, le 13 nivôse, Willemenot, économe du même établissement, reconnaît avoir reçu du Comité révolutionnaire une seconde somme de 6,000 livres destinée au même emploi.

En vertu de cet arrêté, les enfants au-dessous de quinze ans détenus dans les diverses prisons d'Angers furent conduits à la Rossignolerie. Mais plusieurs d'entre eux avaient contracté pendant leur séjour dans des cachots malsains et sans air, trop étroits pour le nombre des prisonniers qui y étaient entassés, les germes de maladies épidémiques qui se déclarèrent après leur transfèrement. Le 14 nivôse, le Comité révolutionnaire, informé de cet état de chose par le citoyen Garnier, officier de santé, arrête que les citoyens Garnier et Fillon, également officier de santé, se transporteront à la maison des Renfermés pour chercher le moyen d'y installer les enfants brigands malades ou blessés Ceux-ci recevront les soins dont ils ont besoin et seront reconduits après guérison à la Rossignolerie[2].

Nous ignorons quel fut le nombre des enfants déposés à la Rossignolerie en vertu de l'ordre du Comité révolutionnaire. Il dut être relativement important, si l'on s'en

[1] *Registre des Délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers*, fol. 75, au greffe de la Cour d'appel d'Angers.
[2] *Registre des Délibérations du Comité révolutionnaire*, fol. 81.

Digitized by Google

rapporte au chiffre des sommes allouées aux ci-devant Frères pour l'entretien de ces enfants. Nous avons trouvé seulement un reçu, en date du 3 pluviôse an II, signé de Willemenot, économe de la Rossignolerie, constatant la remise qui lui a été faite, par les ordres de la Commission militaire, de quatorze enfants brigands détenus à la prison nationale [1]. Mais les maladies épidémiques continuaient à régner parmi ces détenus.

Le 15 pluviôse an II (3 février 1794), le citoyen Chevreul, médecin, exposait au Conseil général de la commune que les enfants des brigands détenus à la Rossignolerie y répandaient un air méphitique qui pouvait mettre la contagion dans cette maison; que d'ailleurs ils n'étaient pas soignés comme ils auraient dû l'être, et qu'il était cependant très intéressant de prendre des mesures contre cette maladie qui, par la suite, pourrait se répandre et amener la peste.

Le Conseil général, déterminé par ces motifs puissants, nomme aussitôt les citoyens Contouly et Chevreul, tous les deux médecins, chargés de s'atourner vers le Comité révolutionnaire pour lui faire part des craintes de la commune et l'inviter à prendre toutes les mesures convenables à cet égard [2].

Les soins recommandés par les médecins et les mesures

[1] Archives du greffe de la Cour d'appel. Voici les noms de ces enfants dont plusieurs dépassent l'âge de 15 ans fixé par le Comité révolutionnaire dans son arrêté du 3 nivôse : Jacques Balussière, 15 ans, de Sainte-Christine ; René Murret, 15 ans, de Chaudron ; Jacques Gautier, 14 ans, de la Poitevinière ; René Froger, 15 ans, de la même commune ; Louis Emeriau, 15 ans, de la même commune ; Forien Cormier, 15 ans, de Neuvy ; Pierre Berron, 15 ans, de la Poitevinière ; François Gaudichet, 15 ans, de Montrelais ; Mathurin Verron, 15 ans, de Chalonnes ; Pierre Godard, 16 ans, de la même commune ; Joseph Gobé, 17 ans, de Segré, emmené de force par les brigands ; Etienne Robin, 16 ans 1/2, de Saint-Lambert ; François Oger, 16 ans, Serger, de Neuvy ; René Martineau, 16 ans 1/2, fileur de laine, de Neuvy.

[2] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. IV, fol. 192.

Digitized by Google

préventives indiquées par eux réussirent à empêcher l'épidémie que l'on redoutait de se développer.

Ces enfants paraissent être demeurés à la Rossignolerie jusqu'au mois de fructidor an II, époque à laquelle la maison de détention, séparée du pensionnat, fut convertie en une prison placée sous la direction et la surveillance de l'administration municipale.

La principale préoccupation des ci-devant Frères, pendant l'année 1793, avait été causée par la disette des subsistances et la nécessité de nourrir le nombreux personnel d'élèves et de professeurs qui occupait leur maison. Le blé était devenu des plus rare. Encore était-il défendu d'en acheter ailleurs qu'au marché, où les propriétaires et fermiers étaient tenus de l'apporter, et avant que les boulangers en fussent pourvus.

Au mois d'octobre 1793, les directeurs de la Rossignolerie avaient cru pouvoir acheter deux fournitures de froment d'un sieur Bertrix. Mais celui-ci, craignant d'être inquiété pour cette vente, en refusait la livraison jusqu'à ce que les acquéreurs se fussent fait autoriser par l'Administration du département à conclure ce marché.

Le Directoire du département de Maine-et-Loire, auquel une pétition avait été présentée dans ce sens, ne crut pas devoir donner son autorisation à un achat de blé effectué dans de semblables conditions et contrairement à la loi; mais, dans son désir de venir en aide au pensionnat de la Rossignolerie, à un moment où il n'existait plus d'autre établissement convenable pour l'instruction des enfants de la ville et du département [1], il autorisa ses directeurs à se faire délivrer par la municipalité d'Angers, concurremment avec les boulangers, les blés dont ils auraient besoin.

[1] La tentative faite par la Municipalité pour réorganiser le Collège d'Anjou, sous la direction de l'ex-oratorien Bénaben, ne paraît pas avoir réussi. Ce nouveau Collège avait dû être fermé au cours de l'année 1793, sans doute au mois de juin, au moment de l'occupation de la ville par les Vendéens.

Digitized by Google

Cet arrêté est ainsi conçu :

« Département de Maine-et-Loire ;

« Du registre des arrêtés du Directoire de département a été extrait ce qui suit :

« Séance publique du 16 octobre 1793, l'an 2 de la République française une et indivisible.

« Il a été fait rapport d'une pétition présentée par les Instituteurs de la Maison nationale dite de la Rossignolerie, par laquelle ils demandent à être autorisés à se faire délivrer par le citoyen Bertrix deux fournitures de froment pour l'approvisionnement de leur maison et les moyens de se pourvoir à l'avenir.

« Vu l'avis du District d'Angers du quinze de ce mois, portant qu'au moyen de ce que les lois défendent de s'approvisionner ailleurs que dans les marchés publics, il n'y a pas lieu à faire droit à cette demande.

« Le Directoire du département, considérant que la loi du 11 septembre dernier défend à tous citoyens de s'approvisionner ailleurs qu'aux marchés, ne peut autoriser les Instituteurs de la Rossignolerie à se faire livrer les deux fournitures de blé que le citoyen Bertrix leur a vendues.

« Considérant aussi que cette maison d'éducation mérite de l'Administration toute sa sollicitude et qu'il est instant de venir à son secours, après avoir entendu le Procureur-Général-Syndic, arrête que la Municipalité d'Angers fera distribuer à chaque marché, pour la subsistance de la pension de la Rossignolerie, des blés en proportion de ses besoins et ce concurremment avec les boulangers de la ville d'Angers.

« Fait au Directoire, à Angers, ledit jour, 16 octobre, l'an 2 de la République française une et indivisible.

« THUBERT. J.-Ant. VIAL. LETERME-SAULNIER.

« SCOTTY, pour le Procureur-Général [1]. »

[1] Archives municipales de la ville d'Angers.

Digitized by Google

Cette mesure sauvait, provisoirement du moins, la situation, en assurant la nourriture des élèves de la Rossignolerie pour tout le temps où le marché d'Angers serait suffisamment approvisionné.

Lorsqu'au mois de germinal an II le Conseil général de la commune entreprit de faire exécuter la loi du 5 nivôse précédent sur l'organisation de l'instruction publique, les directeurs du pensionnat de la Rossignolerie, Mathieu, Payen, Godefroy et Vairelle, vinrent déclarer qu'ils étaient disposés à abandonner cet établissement pour s'en tenir à l'éducation publique, demandant seulement qu'on leur abandonnât le local servant d'école, où ils comptaient ouvrir des classes publiques.

Leur proposition fut acceptée, mais on leur laissa cependant la jouissance du pensionnat où ils continuèrent à recevoir des élèves [1].

La loi du 5 nivôse précédent avait prescrit que tous les enfants âgés de six ans révolus suivissent pendant trois ans au moins les écoles du premier degré. Les parents ou tuteurs étaient tenus à venir déclarer à leur Municipalité les noms et prénoms de leurs enfants ou pupilles, en indiquant l'instituteur qu'ils avaient choisi pour les instruire. Le registre destiné à recevoir ces déclarations fut ouvert à la Mairie d'Angers le 12 germinal seulement. Le nombre des inscriptions pour les garçons est de 625, parmi lesquels 35 sont indiqués comme fréquentant l'école de la Rossignolerie [2]. C'est bien peu ; mais il ne s'agit là sans doute que d'élèves externes, habitant la ville, et il est probable que cet établissement recevait surtout des élèves pensionnaires appartenant à des communes autres que celle d'Angers.

Le 4 prairial an II, le Conseil général de la commune,

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. V, fol. 55.
[2] Arch. Mun.



Digitized by Google

prenant en considération une pétition qui lui avait été adressée par les Instituteurs de la Rossignolerie pour se plaindre de la conduite des soldats logés à leur pensionnat, lesquels rentraient très tard, même à toute heure de nuit, et tenaient des propos de nature à troubler l'ordre qui devait régner dans leur maison, autorisait ces instituteurs à refuser la porte à tout militaire logé chez eux qui se présenterait pour rentrer après neuf heures du soir [1].

Toutefois le pensionnat, séparé de la maison de détention, dont l'Administration s'était emparée, ne pouvait suffire à l'entretien d'un personnel aussi nombreux que celui qui existait encore au commencement de l'an II à la Rossignolerie. Au mois de pluviôse (janvier 1794), dix-sept ci-devant Frères avaient encore obtenu des certificats de civisme. Dans le courant de l'année, plusieurs d'entre eux furent obligés de quitter l'établissement pour chercher des moyens d'existence, soit en fondant des écoles libres, soit en embrassant d'autres professions.

Les ci-devant Frères Louiset, Joseph Dinvaut, Claude Dinvaut, Lectez, quittent Angers où l'on ne retrouve plus leurs noms.

Georges Marlin abandonnne le pensionnat pour épouser une institutrice, Claire Maurin, veuve Toussaint Ricard, avec laquelle il fonde une école mixte dans le faubourg Bressigny [2].

Clément Focard suit cet exemple ; il épouse la citoyenne Renée Gaillard, et s'établit marchand tailleur rue Chaperonnière [3]. Plus tard, en l'an IV, il dirigera, avec son ancien confrère Gravelle, l'école fondée, rue des Volontaires, par le citoyen Payelle.

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. V, fol. 76.

[2] Les Frères faisaient des vœux temporaires, à l'expiration desquels ils étaient toujours libres de quitter la congrégation, et de se marier ensuite s'il leur en prenait envie.

[3] Des passeports sont délivrés à Focard et sa femme, le 19 thermidor an III, pour aller vendre à Chemillé. (Arch. Mun.)

Digitized by Google

Delaplace, d'abord journalier, fondera en l'an V une école libre, rue de l'Harmonie.

Au mois de frimaire an III (décembre 1794), ils sont encore dix, qualifiés d'instituteurs à la Rossignolerie, qui obtiennent de nouveaux certificats de civisme. Mais la dispersion continue.

Brizard, Vivien et Teinturier disparaissent d'Angers.

Vairelle s'établit épicier faubourg Bressigny[1].

Félix Deshayes, qualifié d'abord de journalier, fondera une école libre en l'an VI.

Willemenot et Lefrère, dit Godefroy, quittent leurs collègues, le 30 germinal an III, pour fonder un pensionnat, d'abord rue Saint-Julien, puis dans le ci-devant hôtel Pincé, rue Haute-du-Figuier[2].

Payen et Mathieu restent seuls à la Rossignolerie où ils continuent à tenir un pensionnat, mais non sans de grandes difficultés, notamment pour nourrir leurs élèves, par suite du renchérissement de toutes les denrées produit par la

[1] Jean-Nicolas Vairelle, né à Antreville (Vosges), marchand épicier, mourut le 31 mars 1819, âgé de 63 ans, veuf de Renée Gaschet et époux de Perrine Brault.

[2] Claude-Antoine Willemenot, en quittant ses anciens confrères, près desquels il remplissait les fonctions d'économe, demanda qu'il fût fait un procès-verbal de recolement pour les objets mobiliers garnissant l'établissement et dont l'entretien rentrait dans ses attributions. Dans une pétition, adressée à la Municipalité d'Angers et à l'Administration du département, il expose qu'il a rendu ses comptes à ses collègues qui ont accepté la responsabilité de ce qui regarde la maison, tant pour le passé que pour l'avenir. Mais, craignant d'être inquiété plus tard à l'occasion du mobilier garnissant la Rossignolerie, il demande qu'il lui en soit donné une décharge générale. La Municipalité répond à cette pétition, le 25 nivôse an IV seulement, et émet un avis favorable. Le lendemain 26, le département homologue l'avis de l'Administration municipale et autorise celle-ci à nommer des commissaires à l'effet de procéder, dans le plus bref délai, au recolement général des meubles et effets compris au dernier inventaire qui a été fait à la maison de la Rossignolerie, auquel procès-verbal de recolement les instituteurs actuels et le citoyen Willemenot seront appelés, et au cours duquel le citoyen Willemenot pourra faire toutes les observations et justifications qu'il croira utiles à ses intérêts.

Voir notre étude sur l'Instruction primaire à Angers pendant la Révolution (en préparation).

Digitized by Google

suppression du maximum et, d'autre part, par la dépréciation des assignats. Le 29 germinal an III (18 avril 1795), ils font paraître dans les *Affiches d'Angers*, numéro 105, un avis pour prévenir « les pères et mères de famille de cette commune et autres qui leur ont confié une partie essentielle de l'éducation de leurs enfants que, vu l'impossibilité dans laquelle sont beaucoup de parents, qui ne peuvent fournir ni grains ni farines, de payer une pension, que la cherté des comestibles, surtout du pain, ont contraint de porter à un prix excessif, ils prendront provisoirement des élèves externes. Ces derniers recevront les mêmes leçons et observeront le même ordre que les pensionnaires. Ils se rendront en classe à sept heures du matin et en sortiront à six heures du soir pour se rendre chez leurs parents. Ils prendront à midi leur repas dans le même réfectoire. Les parents fourniront de tout et paieront d'avance, à raison de cent livres par quartier et dix livres d'entrée. »

Le pensionnat de la Rossignolerie, bien déchu de son ancienne prospérité, subsista néanmoins pendant toute la Révolution. Payen et Mathieu, mariés tous les deux, continuent à instruire les enfants, peu nombreux toutefois, qui leur sont confiés. Divers rapports de police les représentent comme bons citoyens, respectueux du Décadi, donnant à leurs élèves une éducation civique et républicaine et ayant fait toutes les soumissions qu'on leur a demandées [1].

La maison de détention de la Rossignolerie leur avait été retirée en l'an IV [2], pour l'installation d'une prison, supprimée en l'an VII. Ils avaient donc conservé la jouissance uniquement du pensionnat et du quartier des fous dont la surveillance était demeurée confiée à leurs soins [3].

[1] Messidor an VI. (Arch. Mun.)
[2] Arrêté du Conseil général de la commune du 25 fructidor an III.
[3] Ces fous, au nombre de huit seulement, furent transférés à l'hospice le 28 juin 1804 (7 germinal an XII). Lettre de M. Joûbert-Bonnaire, maire d'Angers, aux administrateurs des hospices, communiquée par M. Ch. Menière.

Digitized by Google

En l'an VIII, leur école primaire continuait à recevoir un certain nombre d'élèves, mais leur pensionnat ne renfermait pas plus de dix à douze internes [1].

C'est seulement au mois de messidor an XII que Payen et Mathieu, obéissant à une invitation de la Municipalité [2], évacuèrent la Rossignolerie, où l'on comptait installer, à la rentrée des classes, le Lycée national récemment créé à Angers [3].

E. QUERUAU-LAMERIE.

*(A suivre)*

[1] Arrêté de la Municipalité d'Angers, en date du 15 germinal an VIII, sur la pétition des citoyens Godefroy, Willemenot, ci-devant Frères, et Delaporte, demandant à prendre en location la Rossignolerie pour y créer une école secondaire. (*Arch. Mun.*)

[2] Le 8 ventôse an XI, les Instituteurs demeurant au Pensionnat de la Rossignolerie écrivent au Maire d'Angers pour l'informer qu'ils sont disposés à évacuer cet établissement pour le 6 messidor suivant, conformément à l'avis qu'ils ont reçu le 5 dudit mois de ventôse. Cette lettre est signée de Payen et Mathieu. (*Arch. Mun.*) Tous les deux, après avoir quitté la Rossignolerie, semblent avoir abandonné l'instruction pour se livrer au commerce. Une lettre de la Municipalité, en date du 29 frimaire au XIII (20 décembre 1804), adressée au Préfet de Maine-et-Loire, qui avait demandé, au nom du Ministre de la Justice, des renseignements sur les ci-devant Frères habitant Angers et leurs situations, indique en effet Payen comme s'occupant de commerce. Toutefois, le 26 germinal suivant, Antoine-Joseph Payen, demeurant rue Chèvre, vient déclarer à la Municipalité d'Angers qu'il va établir son domicile pour l'an XIV en la commune de Linières, qui, vraisemblablement, l'avait choisi pour instituteur. (*Arch. Mun.*)

[3] C'est seulement en 1806 que le Lycée, qui avait remplacé l'Ecole centrale dans les anciens bâtiments du petit séminaire de la rue Courte, fut transporté à la Rossignolerie.

Digitized by Google

# L'ANCIENNE UNIVERSITÉ D'ANGERS

## NOTE SUPPLÉMENTAIRE A SON HISTOIRE

En étudiant l'ouvrage que publie en ce moment le cardinal Hergenroether, archiviste du Siège apostolique, et qui a pour titre *Leonis X. Pontificis maximi regesta*, nous y avons trouvé deux documents qui jettent une certaine lumière sur l'histoire de l'ancienne Université d'Angers. Ces documents ne sont point entièrement inconnus; l'un d'eux a même été publié dans la *Revue de l'Anjou*, mais la suppression d'une phrase enlève à cette pièce l'intérêt sur lequel nous voulons attirer l'attention du lecteur.

Les deux documents dont nous parlons sont émanés de la chancellerie du pape Léon X l'année seconde de son pontificat, c'est-à-dire en 1514, et à deux jours seulement de distance : le premier est du 12 septembre et le second du 14 du même mois. Ce n'était point l'époque la plus brillante des annales de l'Université d'Angers, et, en général, ces grands centres d'études avaient souffert une éclipse à cette date : il est d'autant plus important de recueillir ce qui peut apporter quelques éclaircissements sur ces parties obscures.

En cette année 1514, le provincial qui dirigeait la province de Touraine de l'Ordre du Carmel, division dans

Digitized by Google

laquelle se trouvaient comprises toutes les maisons de l'Anjou et du Maine, s'adressa au Saint-Siège, de concert avec le prieur du couvent d'Angers, pour implorer son secours en faveur de cette communauté réduite à une grande détresse. Léon X accueillit favorablement leur demande et leur accorda une bulle qui assurait aux biénfaiteurs des Carmes d'Angers des grâces spirituelles très considérables. Le pontife commence par exposer que la communauté du Carmel d'Angers est devenue très nombreuse parce que les religieux y affluent en foule pour suivre les cours de théologie qui se font dans la très renommée Université de cette ville : *Ad quam propter famosam Universitatem studii generalis in civitate Andegavensi etiam in facultate theologiæ vigentis....* Or cette maison du Carmel est très ancienne [1] et elle n'a aucun revenu propre ni aucune pension, ce qui est cause que cette importante communauté se trouvé réduite à une grande détresse. Afin donc de lui venir en aide, le Saint-Père exhorte les fidèles à lui faire des aumônes et renouvelle toutes les indulgences, excepté toutefois les indulgences plénières, et les autres faveurs spirituelles que ses prédécesseurs ont accordées aux âmes généreuses qui viendraient au secours des religieux de cette maison. Il renouvelle la Confrérie spécialement établie dans le couvent d'Angers et qui avait des membres dans tout le diocèse, et il désigne les indulgences que pourront gagner tous les chrétiens qui visiteront l'église du monastère, y prieront dévotement et y feront une offrande. Cette bulle donnée au palais du Vatican, *pridie idus Septembris*, la seconde année du pontificat, commence par ces mots : *Cum ad uberes fructus.* Par une seconde bulle qui commence : *Hodie quasdam litteras*, le Pape confia à l'archevêque de Tours, Christophe

[1] Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 71. La maison des Carmes d'Angers remontait à l'année 1283 ; elle fut confirmée par une bulle de Clément VI, de 1352.

Digitized by Google

de Brilhac; à l'évêque de Nantes, François Hamon; et à l'abbé de Saint-Aubin, Jean de Tinteniac, l'exécution de ces lettres pontificales.

Ce n'est pas tout : la chancellerie romaine a pris soin de transcrire intégralement deux constitutions précédentes et qui concernent la province des carmes de Tours tout entière : la première est du pape Sixte IV, donnée aux calendes d'avril la vie année de son pontificat, c'est-à-dire le 1er avril de l'an 1477, et elle commence *Dudum attenta meditatione;* la seconde est de Jules II, elle commence par ces mots : *Ad sacrum ordinem*, et elle fut rendue le xiie des calendes de mai l'année première du pontificat, c'est-à-dire le 17 avril de l'an 1504 [1].

Deux jours après avoir exaucé la demande des Carmes d'Angers, Léon X répondit d'une manière favorable à la demande que lui avait adressée le P. Jean Lambert, professeur de théologie et prieur du couvent des Frères Prêcheurs de la ville d'Angers. Ce religieux exposait au Saint-Père qu'il existait dans la ville d'Angers une confrérie sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie de Piété ou du Rosaire, connue encore sous les noms du Chapelet, *Capelleto* et de *Psautier* de la sainte Vierge; il ajoutait que cette confrérie avait son centre dans l'église du couvent, qui était l'une des anciennes maisons de l'Ordre [2]; que cette maison était remplie d'un très grand nombre de religieux qui y étaient envoyés par les supérieurs pour y faire leurs études et y suivre les cours de l'Université, *et in qua multitudo fratrum in Universitate studii generalis ejusdem civitatis studio insistentium et ex solis eleemosynis pie erogatis degentium Domino famulantur.* Ainsi cette multitude d'étudiants

[1] *Leonis X, P. M. Regesta,* p. 717, n. 11616 et 11617.
[2] Port, *loc. cit.*, p. 72. L'établissement des Frères Prêcheurs, à Angers, remonte à l'épiscopat de Guillaume de Beaumont (1220 à 1236).

Digitized by Google

demandait de nouveaux secours et le prieur les implorait du Père commun. Celui-ci comprit la juste demande du supérieur d'Angers : il donna une nouvelle vie à la confrérie qui apportait des ressources à la communauté, renouvela la bulle de Six IV, qui approuvait le rite nommé *Psautier* de la bienheureuse Vierge Marie, et il enrichit la pieuse fraternité d'indulgences et de faveurs spirituelles [1].

Cette bulle commence par ces mots : *Ad sacram Petri sedem* et a été donnée au palais du Vatican le XVIII des calendes d'octobre l'an second du pontificat, c'est-à-dire le 14 septembre 1514.

Par une seconde constitution de même date, qui commence : *Hodie quasdam litteras*, le souverain Pontife nomme conservateurs de la première l'archevêque de Lyon, François de Rohan ; l'évêque de Rennes, Yves Mayeuc; et l'abbé de Saint-Florent, Jean de Mathefelon [2].

Cette bulle a été publiée ici même [3], mais il ne nous a pas paru inutile d'y revenir, puisque nous pouvions fournir de nouveaux détails et insister sur un côté laissé dans l'ombre par un auteur qui se proposait un but différent du nôtre.

Il est certain que le rapprochement du document en faveur des Carmes de celui en faveur des Dominicains fait mieux ressortir l'erreur de ceux qui représentent les ordres religieux comme livrés à l'ignorance complète au commencement du XVIe siècle. Peut-être ne refusera-t-on pas aussi d'y reconnaître une donnée nouvelle et authentique sur l'état de l'Université d'Angers au moment où la Renaissance était dans tout son éclat.

Dom Paul PIOLIN.

[1] *Leonis P. M. Regesta*, p. 722, n. 11681 ; voir aussi le *Bullarium Ordinis prædicatorum*, t. IV, p. 308.
[2] *Leonis X. P. M. Regesta*, p. 722, n. 11682.
[3] *Revue de l'Anjou*, n. sér., t. XI, p. 334.

Digitized by Google

# ÉTUDE

SUR

# LES COMPTES DE MACÉ DARNE

## MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

---

Parmi les documents inédits conservés au British Museum et relatifs à l'Anjou, on remarque un manuscrit très important dont voici le titre : « *Les comptes de feu maistre Mace Darne, maistre des euvres mons. le duc en ses pais d'Anjou et du Maine, de toutes les receptes, mises et despenses faictes par ledict feu maistre Mace, pour cause desdictes euvres, depuis qu'il fut fait et ordenné maistre desdictes euvres par lettres de mondict seigneur le duc, données à Ville neufve lez Avignon*[1], *premier jour de may l'an MCCC LXVII, dont la teneur est ci dessus incorporée, et la copie et rendue à court soubz le seel des controls d'Angiers jusques au VIIe jour de may l'an mil CCC LXXVI, que ledict feu maistre ala de vie à trespassement ; les présenz comptes faiz et renduz à court par nous Jehan Darne, prestre, frère et*

[1] Villeneuve-lez-Avignon, chef-lieu de canton (Gard), arrondissement d'Uzès, sur la rive droite du Rhône, en face d'Avignon. Les deux rives communiquaient autrefois par le célèbre pont d'Avignon, maintenant en ruines. Le duc d'Anjou guerroyait contre les Anglais dans le Midi de la France, depuis deux ans, par ordre du roi.

Digitized by Google

*hoir dudict feu maistre Mace, et par Jehan Lechat et sa femme, qui fut femme dudict feu maistre Mace*[1]. »

Grâce à l'extrême complaisance de M. E. Bougenot, le savant archiviste, que nous remercions ici de son amicale obligeance, nous avons pu faire de nombreux emprunts à ce curieux manuscrit. Ces extraits comprennent, outre le présent chapitre, trois autres parties concernant le Château d'Angers, la Chambre des Comptes d'Anjou et le Château de Saumur, qui contiennent des indications précieuses sur le Trépas-de-Loire, sur les recettes et les dépenses inscrites dans les comptes, sur les gages des officiers et commissaires du duc, sur la vie privée en Anjou au XIVe siècle, les mœurs, les usages, les habitudes, les salaires des ouvriers des villes, le prix des denrées, la valeur et la nature des matériaux employés dans les constructions neuves ou dans les restaurations des édifices anciens, les modes et les procédés usités à cette époque dans les divers travaux par les différents corps de métiers, les instruments employés par les ouvriers, les genres variés d'architecture, etc., etc. On y trouve aussi des renseignements nouveaux, dignes d'être recueillis, sur l'artillerie du château d'Angers et sur plusieurs épisodes de l'histoire de la guerre de Cent ans en Anjou au temps de Bertrand du Guesclin. Enfin les noms d'un certain nombre de sculpteurs habiles à « ouvrer en bestes et en felaiges, » inconnus jusqu'à présent, méritent d'être signalés.

[1] British Museum, add. ms. 21201. — Ce manuscrit se compose de deux parties distinctes : 1° *Recettes*, fol. 2-81. Les principales sources des recettes sont : « le Trespas-de-Loire », une imposition de trois deniers « pour livre, francs-fiefs et admortissement ». (C'est la partie la plus considérable). — 2° *Dépenses*, fol. 82-160. Ces dépenses sont relatives aux constructions ainsi qu'à l'entretien et à la restauration de divers édifices. — Ces comptes sont écrits sur parchemin et forment un ensemble de 160 feuillets, de 40 à 43 lignes à la page. Le manuscrit mesure 340 millim. de hauteur sur 265 millim. de largeur. Les comptes originaux de Macé Darne ont été achetés pour la somme de 510 fr. par M. Boone de Londres, à la vente du cabinet de M. Toussaint Grille en 1851. On en conserve à la Bibliothèque d'Angers, sous le numéro 921, quelques extraits, copie du feudiste Audouys.

Digitized by Google

# CHAPITRE PREMIER

Recettes. — Le Trépas-de-Loire. — Imposition de trois deniers pour livre établie à Saumur. — Recette des finances et composition de francs-fiefs, etc. — Autres recettes des finances (1367-1376).

## I

Le Trépas-de-Loire était une des sources les plus abondantes des revenus du duc d'Anjou [1]. On lit, en effet, dans notre manuscrit : « Receptes. — De Mace Boutin, sur ce qu'il pouvoit debvoir de l'acquès du trespas de Loire, qui premièrement fut ordenné pour le fait des trèves et après fut ordenné pour les euvres et réparacions du chastel et des Ponts-de-Sée, dont Guillaume Jamin estoit gouverneur; duquel trespas ledict Mace Boutin estoit fermier principal pour sept ans commencés le XII^e^ jour de may MCCCLXVII, receu par la main de Pierres de Meindo pour et au nom dudict Mace Boutin. Thomas Martel fut fermier dudict tres-

[1] M. S. Luce, dans les notes si remarquables et si savantes qui accompagnent le texte des *Chroniques de J. Froissart* publié par l'éminent académicien pour la Société de l'Histoire de France, dit que Cressewell était capitaine, en 1370, de Saint-Maur, lorsque « monseigneur Bertran de Guesclin, connestable de France et lieutenant du roy nostre sire, ordenna certain subside, trespas ou acquit sur les marchandises montans, descendans et traversans par la rivière de Loire, entre Candes (Indre-et-Loire, arr. et c. de Chinon) et Chastecaux (auj. Champtoceaux, Maine-et-Loire, arr. de Cholet) pour paier certaine somme promise et accordée à Jehan Kerssoualle anglois et à ses compaignons, ennemis du royaume, pour rendre et delivrer le fort de Saint Mor, sur ladite rivière, qu'ils tenoient alors. » (Arch. Nat., sect. adm., P 1334[1] f° 38. Cf. *Gallia Christiana*, XIV, 685; Paul Marchegay, *Arch. d'Anjou*, Angers, 1853, in-8°, t, II, p. 287 à 292; C. Port, *Dict. hist. de M.-et-L.*, aux mots *Ponts-de-Cé* et *Saint-Maur*.) Ainsi, selon ces divers historiens, le Trépas-de-Loire ne daterait que de l'année 1370. Or, comme on le verra plus loin, les comptes de Macé Darne constatent qu'un premier subside, du même nom, était déjà levé, dès 1365, et que maître Macé Boutin en était fermier cinq ans avant la délivrance de Saint-Maur par l'intervention de Bertrand du Guesclin, qui établit un second Trépas de-Loire.

Digitized by Google

pas pour un an commencé le XII^e may 1369 et à lui baillé à ferme par ledict feu maistre Mace, dont la moitié de lad. ferme estoit pour les euvres de Saumur, et à Guillaume Jamin l'autre moitié pour les euvres du chastel des Ponts-de-Sée [1]. »

« Du dict trespas et acquès cueilli et levé en main de court, selon les informacions faites sur ledict fait, autrefois rendu à court, en la ville, sur les ponts de Saumur, par ledict feu maistre Mace et ses députés, parce que il n'auroit aucun marchant ne autre qui ledict trespas voulisse prendre à ferme, pour cause des ennemis qui estoient à Saint-Maur-sur-Loire [2], c'est assavoir du dimanche VII^e jour de may MCCCLXV, jusqu'au jour de Nouel en celuy an, les parties ci après.

« Premièrement

« Gervaise Dorenge, pour 5 pipes de vin.

Guillaume Bernart, pour 2 pipes de vin.

Jehan de Sainct-Aubin, pour 1 pipe de vin.

Renaut de Monnet, pour vins.

Jehan Deschamps. pour vins.

Le 1^er juillet, pour 30 pipes de vin, qui estoient Mons. Jehan de la Chapelle, Mons. J. d'Avaugour, Mons. Geffroy des Vaulx, chevaliers; et pour 5 pipes de vin, qui sont

[1] Le château des Ponts-de-Cé, reconstruit en 1206 par le sénéchal Guillaume Des Roches, occupé l'année même par Jean-sans-Terre, puis rasé par Philippe-Auguste, avait été promptement relevé. Il coupe la route en 1356 à l'armée de Henri de Lancastre et est pris en 1369 par les Anglais qui y séjournent jusqu'à la bataille de Pontvallain (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 153). — Voir aux Archives Nationales un registre, concernant la Chambre des comptes d'Anjou (coté P 1336), qui est tout entier relatif aux Ponts-de-Cé, vers la fin du XIV^e siècle. et donne la statistique de cette localité.

[2] Une inscription en lettres gothiques, encastrée dans un pilier de la petite église Saint-Martin, indique que dès 1355 les Anglais occupaient l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Dans le tome VII des *Chroniques de J. Froissart*, publiées pour la Société de l'Histoire de France, à la note 2 de la page LXXXII, Sommaire du premier livre, M. S. Luce dit que les Anglais s'emparèrent dans les derniers mois de 1369 de cette abbaye.

Digitized by Google

Gervaise des Vaulx, escuyer, néant, pour ce qu'ils sont pour la despense et gouvernement de leurs maisons et qu'ils sont nobles et gens d'armes pour le fait de la guerre.

Laurens du Vergier, pour 5 pipes de vin.

Jehan le Vennier, pour 1 pipe de vin.

Thomas Bernart, pour 1 pipe de vin.

Le sire des Roches, pour 8 pipes de vin, néant, pour ce qu'ils sont pour la despense de son ostel et qu'il est noble et pourssivant le fait de la guerre.

Robert Gréville et Philippot d'Aqueville, pour 18 pipes de vin et 1 bussart[1] de vin, pour despense à ouillage, néant.

Guillaume Foucqueré, pour 4 pipes de vin.

Jehan de Sainct-Gaust[2], pour 4 pipes.

Thébaut de Lannes, pour 5 pipes.

Jehan de Sainct-Aubin, pour 2 pipes.

Berthelot de Monceaux, pour 4 pipes.

Jehan de la Channaie, pour 7 pipes.

Olivier le Gart, pour 5 pipes.

Guillaume de la Belluchère, pour 9 pipes.

Geffroy Hameau, pour 4 pipes de vin[3] et huit charges de farine.

Jehan Houber, pour 4 pipes.

Guillaume de Cherencé[4], pour 6 pipes.

Jehan de Médrinac, pour 6 pipes.

Jean Courtet, lieutenant à Angiers du séneschal, pour 10 pipes de vin.

Laurens Mahé, pour 26 pipes.

Jean de Locé, pour 26 pipes.

De Nicholas de la Charité et Jehan Bonneau, d'Angiers, fermiers dudict trespas, à eux baillé par ledict feu maistre

[1] Bussart, synonyme de busse.
[2] Saint-Gault, canton de Château-Gontier (Mayenne).
[3] Pipe de vin, grande futaille contenant environ 400 litres.
[4] Chérancé, canton de Craon.

Digitized by Google

Mace et par Guillaume Jamin, à VII ans commencés à Nouel l'an 1371, pour la somme de II m. l. t. à payer par moitié aux susdits bailleurs, pour mettre et employer ès euvres de mons. le duc, c'est assavoir : au dict feu maistre Mace, la moitié pour les euvres du chastel de Saumur; au dict Guillaume Jamin, l'autre moitié pour les euvres et réparacions du chastel des Ponts-de-Sée, à payer chacun mois par égales portions.

« Lesquels fermiers ont levé et exploicté ladicte ferme sept mois du dict jour de Nouel l'an 1371 jusqu'au 1er aoust 1372, que ladicte ferme leur fut ostée et mise hors de leurs mains, par lettres de mons. Pierres de Chasteaufromont, lieutenant de mons. le duc, cy rendu à court[1]. » Ces fermiers touchaient huit livres cinq sols par mois[2].

Macé Darne, pendant le temps de sa gestion, de 1367 à 1376, reçut, du Trépas-de-Loire, la somme de VIIm IIIc XLIIl VIs VIId.

## II

Parmi les recettes, il faut mentionner aussi une imposition de IIId pour livre établie « en la ville et quinte de Saumur » en 1370 et 1371, en 1370 par ordre du sire de Château-Fromond, lieutenant du duc, et en 1371 en vertu des lettres du duc lui-même :

| | 1370 | 1371 |
|---|---|---|
| « Blez, pain et farines. . . . . | C l. | L l. |
| Boucherie de bestes mortes. . . | XL l. | LII l. |

[1] Ce Nicolas Carré est « recepveur général de la composicion faite par mond. seigneur le lieutenant avec des marchants fréquentans par la rivière de Loire, tant par la main dud. Nicholas comme par Jehan Courtet et autres recepveurs particuliers d'icelluy. » Jehan Savoreau est receveur de ce subside à Saumur. Perrot Lucas est fermier, en 1370, de l'imposition de « trois deniers pour livre » établie à Saumur en 1370 et 1371. Jehan Nicolas est lieutenant à Saumur pour le sénéchal d'Anjou et du Maine. (Voir les Comptes de Macé Darne, *passim.*)

[2] On remarque que Geoffroy Fouquet a payé, « pour mercerie, VII l. 3 s. »

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Poullalerie. . . . . | XL s. | XXV s. |
| Bestes vives sur piez. . . . . | XLV l. | XXXII l. X s. |
| Gresses chaneues et novez . . . | XV l. | XXXI l. |
| Fruitages et vendenges. . . . . | VII l. | VIII l. |
| Espicerie et cire ouvrée et à ouvrer. . . . . | XXX s. | CX s. |
| Draperie. . . . . | LXV l. | XL l. |
| Fains et feurres. . . . . | XX s. | X s. |
| Sarges, teilles, chanvre, fil et feuperie . . . . . | IX l. X s. | IIII l. |
| Bois ouvré et à ouvrer. . . . . | IX l. | C s. |
| Poisson vert et sec. . . . . | XII l. | XII l. |
| Juponnerie. . . . . | XL s. | LX s. |
| Mercerie. . . . . | C s. | VII l. IIII s. |
| Peleterie. . . . . | XV s. | XXX s. |
| Cuiers vers et seis . . . | XXXII l. X s. | XVII l. X s. |
| Sellerie . . . . . | XV s. | XX s. |
| Baterie de cueuvre et d'arain. . | LX s. | C s. |
| Ferronnerie . . . . . | LX s. | XIII l. X s. |
| Pierre, ardoise et chaux. . . . | XXX s. | X s. |
| Poterie de terre, verrerie et esgrun . . . . . | LXXV s. | XXX s. |
| Paroisse de Ville-Bernier [1]. . . | X s. | Riens. |
| Paroisse de Sainct-Lambert [2]. . | XX s. | LXXV s. |
| Paroisse de l'abbaye de Sainct-Florent [3]. . . . . | X s. | X s. |

[1] Villebernier, canton N.-E et arrondissement de Saumur.
[2] Saint-Lambert-des-Levées, canton et arrondissement de Saumur.
[3] Saint-Florent-de-Saumur, bourg réuni à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, canton et arrondissement S. de Saumur, — qui doit son nom et son origine à la fondation de la seconde et de la troisième abbaye de Saint-Florent, fille et petite-fille de l'abbaye du Montglonne, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil. — Guillaume Duluc gouvernait l'abbaye de 1368 à 1390. — Les guerres anglaises avaient transformé la maison en une véritable forteresse visitée tour à tour par les bandes. Les religieux montaient la garde et des lettres-royaux du 24 novembre 1369 obligèrent les habitants de la turcie, sur la rive droite, à y venir faire le guet nuit et jour, les Anglais étant maîtres du pays jusqu'à cinq lieues alentour. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 361).

Digitized by Google

Paroisse de Baignoux. . . . . XXXI s. III d.
Paroisse de Sainct-Marlin-de-la-Place . . . . . X s. »
Total : VI c L l V s III d.

Par un acte daté de Poitiers, 25 juillet 1377, Louis Ier, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, exempta les héritiers de maître Macé Darne de la nécessité de produire les quittances toutes les fois que les sommes n'excéderaient pas dix francs d'or. Il leur accorda cette grâce « considérans les bons services que ledict maistre Mace nous a faiz ou temps passé, et les beaux et grans nobles édifices que il fist fere en nostre dict chastel de Saumur dont nous sommes très contens, aux queux nous avons prins et prenons très grant plaisir...[1] »

## III

« Recepte des finances et compositions de fransfiez, d'acques faiz de gens nobles par gens coustumiers et de admortissemens et indempnitez de dons, lais, acqués, et augmentacions faiz aux églises et fondacions de chapellenies, données et octroyées par le roy nostre sire[2] à mondict seigneur le duc[3], faictes lesdictes finances et compositions par plusieurs commissaires et en plusieurs lieux et par plusieurs temps ; commencié à faire ceste recepte par ledict feu maistre Mace Darne le XXe jour de décembre l'an MCCC LXVIII... »

« Les Pénitentes d'Angiers, de Jehan de Loiz, pour un

[1] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 81 v°.
[2] Charles V, *le Sage*, fils aîné de Jean II et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes le 21 janvier 1337, mort le 16 septembre 1380.
[3] Louis Ier de France, second fils de Jean II et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes le 23 juillet 1339, chef de la maison ducale d'Anjou, époux de Marie de Blois, mort le 21 septembre 1384 à Biseglia près Bari. Il était investi du titre de duc d'Anjou depuis 1360.



Digitized by Google

habergement sis en la ville d'Angiers appellé le chasteau de Malemort[1] o ses appartenances, acquis de mons. Yvon de Cepeaux, chev. Pour ce . . . . . XX l.[2].

« De mons. Pierres Tahereau, prestre, prieur de Sainct-Jacques de la Forest, d'Angiers[3], pour X s. de rente acquis par eschange de Denis Bertaut. Pour ce. . . . XXX s.[4].

Une maison sise « en rue Courte[5] à Angiers[6]. »

« De mons. James Lainsné, rectour de Sainct-Michel-de-la Palu[7] pour les choses que feu Pierres la Joye a données et lessées au dit rectour et à ses successeurs, c'est assavoir XX quartiers de vigne, II quartiers de terre, une maison o ses appartenances et le pressour et XX sous de rente ou fié de l'aumônerie de Sainct-Johan d'Angiers[8] et XV s. de rente ou fié de la Pignonnière[9], Pour ce . . . . . X l.[10].

[1] « Les Pénitentes s'étaient établies dans la *rue de Malemort*, par corruption *Malnaut* et quelquefois *Marmote*, primitivement *de la Griffonnière*, (xv^e–xvi^e siècles). « Le *château de Malemort* » formait au bas de la rue un vaste hébergement près d'un autre logis nommé *la Caige*. Yvon de Scépeaux le vendit en 1372 à Jean de Leys, chevalier, de qui il passa au prieur de la Haye-aux-Bonshommes. » (*Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par M. Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier, nouvelle édition publiée par M. C. Port, p. 477).

[2] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 61 v° (13 août 1375.)

[3] L'Hôpital général de la Charité d'Angers se nommait alors *Hôpital de Fils de Prêtre* ou *de Saint-Jacques de la Forêt* du nom de Guillaume de la Porte ou de la Forêt ou Fils de prêtre, citoyen d'Angers, qui avait fondé par son testament, en 1346, une chapelle ou Maison-Dieu et aumônerie dans cette maison dite de *la Forêt*, sous l'invocation de Saint-Jacques et la direction d'un chapelain séculier. Il devait y tenir vingt lits garnis pour les pauvres passants, sans faveur aucune, si ce n'est la préférence aux plus pauvres, à l'exclusion des lépreux (Péan de la Tuillerie, *ibid.*, p. 495. note 1.)

[4] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 64 (27 septembre 1375).

[5] Cette rue est nommée « *rue Corte* » en 1337 dans les titres de Saint-Aubin et de Toussaint.

[6] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 64 v° (27 septembre 1375).

[7] Cette église, située dans l'enclos de l'abbaye Saint-Aubin, datait de 996.

[8] Ce nom désigne l'Hôpital Saint-Jean l'Évangéliste qui datait de 1181. On n'y recevait pas les incurables, les larrons et les enfants trouvés. Autrement cette maison appartenait à tous les pauvres d'Angers, d'Anjou et de la chrétienté. (Voir l'*Inventaire analytique* des archives de cet établissement publié en 1870 par M. C. Port.)

[9] Pignonnière (la), m^on b., en de Saint-Barthélemy. (Voir, dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 94, la description du logis qui appartenait à l'abbaye de Fontevraud depuis le x^e siècle.

[10] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 65 (1^er octobre 1375.)

Digitized by Google

« De Guillaume de Karriou, chappellain de la chappellenie que feu maistre feu Olivier le Chastelain fonda et ordenna en l'église Sainct-Johan d'Angiers[1], ou lieu où le collège de ladicte église tient chapitre, pour les choses que il establit pour ladite fondation. Pour ce . . . IIII^xx l.[2].

« De Geffroy Carbonnel, chapellain perpetuel d'une chappellenie que messire Jehan d'Escharbaie[3] fonda en l'église monseigneur Sainct Morice d'Angiers, pour les choses que ledict messire Jehan a données et ordennées à ladicte fondation, tant de ses biens et acqués comme des biens et acqués de feu maistre Robert Eli jadis doyan du Mans. C'est assavoir X l. de rente sur une maison sise en la ville d'Angiers en la rue Baudroiere[4], en laquelle Fouquet Herbert demeure à présent. Item XII quartiers de vigne sis au Mirouer d'Angiers[5] en la paroisse Dandart[6] ou fié de Sauce, prisées lesdictes vignes c sols de rente. Pour ce . . . XXXVI l.[7].

« De maistre Jehan Lebègue, chanoine de Sainct-Morice d'Angiers, pour les choses que il a en volunté et propos de donner à la fondacion d'une chappellenie en ladicte église, c'est assavoir VI sextiers de seigle de rente acquis des hoirs feu mons. Robert de Gueherbert, prestre. Item, un hébergement o ses appartenances, IIII l. X s. de rente ; X quartiers de vignes séans ou cloux de la Forge et de la Bourracière ; VI jornals de terre labourables ; VI quartiers de prez séans en vallée, et VI quartiers de bois à pesseau sis en l'isle devant Rusebouc, tenus du doyan et chappitre de Sainct-

[1] L'église Saint-Jean-Baptiste, vulgairemement appelée Saint-Julien, avait, depuis le XII^e siècle, un chapitre de dix prébendes avec un doyenné.

[2] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol., 65 v° (9 octobre 1375).

[3] Jean d'Escherbaye ou de Cherbaye, chanoine, doyen de l'église Saint-Maurice d'Angers, possédait alors la terre d'Ardenne près Corzé.

[4] La rue Baudrière. (Voir Péan de la Tuillerie, *ibid.*, p. 136, note 1.)

[5] « Les vignes au Mirouer », 1347 (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Angers, E. 27). La renommée de ce clos est restée longtemps très grande en Anjou.

[6] Andard, arr. et cant. S.-E. d'Angers.

[7] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 66 (10 octobre 1375).

Digitized by Google

Lau près Angiers[1] à certains devoirs, acquis des héritiers et exécuteurs feu Pierres de la Cerasaye, prisées valoir X l. de rente. Et XLV s. de rente acquis de Martin du Chemin, assis sur une maison qui est sur les pons d'Angiers[2]. Pour ce . . . . . XL l.

De Perrot Rouaut, de Sainct-Martin d'Angiers, pour une maison sise en la ville d'Angiers, en rue Courte, paroisse de Sainct-Michel-de-la-Palu, ou fié de Sainct-Aubin, acquise de Jehan de Masquillé, pour 60 d. de rente.

De Jehan Jourdan, de la Chapelle-d'Alligné, pour 4 quartiers de vigne.

De Jehan Lecornu, de Laval, pour les choses qu'il a acquises de mons. Thébault de Mathefelon. C'est assavoir : Le Plessis-de-Monfoulour[3] et aultres choses que ledict mons. Thébault avoit en la paroisse de Monfoulour.

De Aubelet de Germaincourt, pour les choses qu'il a ordennées et données à plusieurs lieux pour ses anniversaires, contenues au livre des dictes finances.

De Colin Sybau, pour une courtillerie appelée Launay-de-Gennes[4], contenant 12 jornaux de terre, pour ce. 24 d.

De Jehan Guérin, de Laval, pour 20 septiers de seigle de rente, acquis du sire de Grant-Pont[5], et 10 septiers de seigle, acquis du sire de la Vieille-Court[6].

Mons. Jehan de Neufvillette, ch^er^[7].

De Raoul du Tertre de Mée[8], pour 3 jornaux de terre, acquis de Jehan Aubery.

[1] Voir aux archives de M.-et-L., le chartrier du Chapitre de St-Laud qui contient les *Délibérations capitulaires*.

[2] On sait que les grands ponts portaient, sauf aux extrémités, une double rangée de maisons en partie bâties sur pilotis, pour la plus part ouvroirs d'orfèves ou de changeurs.

[3] Plessis (le), f. c^ne^ de Montflours (Mayenne). — Fief vassal de la seigneurie de la Feuillée.

[4] Aunay (l'), c^ne^ de Gennes, fief vassal en la châtellenie de Daon.

[5] Pont (le Grand et le Petit), vill. c^ne^ de Quelaines.

[6] Vieille-Cour (la), f. c^ne^ de Montigné.

[7] Neuvillette, f. c^ne^ et étang, c^ne^ de Jublains. — Arrière-fief du duché de Mayenne, vassal de la Motte-d'Aron.

[8] Tertre (le), chât. et f. c^ne^ de Mée.

Digitized by Google

Des procureurs de l'église de Basoges [1], pour 11 d. du lays à feu sire de La Hune.

Jehan de Charnacé [2] et sa femme.

De Etienne Amis, procureur de la fabrice d'Asnières [3]

Huet de Chandemanche [4] a eschangé avec Guillaume Auger, de la Chapelle-d'Alligné, le lieu de la Serutière.

Jehan Le Bigot, de Baugé, pour un hébergement appellé le Pin-de-Laval, dont l'on li demandoit finance, et il a informé qu'il a passé 90 ans et qu'il est en mains de gens coustumiers.

André Joubert.

[1] Bazouges, près Château-Gontier.
[2] La terre de Charnacé en Contigné appartenait alors à une famille qui en gardait le nom.
[3] Asnières-Bellay, c^ne de Cizay.
[4] Chandemanche, f. c^ne de Morannes. Une famille seigneuriale en portait le nom.

Digitized by Google

Νίκη

# L'AMIRAL COURBET

## I

## LA VICTOIRE

Une Victoire antique au Louvre étend ses ailes[1] :
La vierge de paros, que sculpta Praxitèles,
Se penche impétueuse à l'avant d'un vaisseau,
Qui refoule la mer au choc de sa carène,
Et l'on sent palpiter toute l'âme d'Athène
Aux plis légers de son manteau ;

Les Grecs de Salamine et les Grecs de Mycale,
En elle saluaient l'image triomphale
De l'Hellade aux beaux jours de sa pleine splendeur,
Et l'on cherche d'instinct, près d'elle, sur le socle,
Un de ces grands héros, Xantippe ou Thémistocle
Debout de toute sa hauteur...

Maintenant, nous avons aussi notre Victoire,
Digne de Praxitèle et digne d'une gloire
Qu'Athène eût enviée !... Athène eût remercié,
Jalouse de la Guerre et des Beaux-Arts jalouse,
Nos Phidias à nous, — les deux fils de Toulouse,
Ces maîtres, Falguière et Mercié !

[1] La *Victoire de Samothrace*, dont la Victoire du monument élevé à Abbeville, en l'honneur de l'amiral Courbet, par MM. Falguière et Mercié, semble une admirable transformation.

Digitized by Google

On croit revoir Athène aux vieux murs d'Abbeville,
Quand ils nous font revoir la Victoire docile,
Comme si la trirème encore se courbait
Dans le roulis sanglant où mourut Cynégyre
Et, comme si la voix d'Eschyle et de la lyre,
Répondait au nom de Courbet.

C'est bien la radieuse et superbe déesse
Qui faisait triompher les marins de la Grèce
Et, dominait les flots d'un essor souverain ;
Les rameaux de son front sont cueillis au même arbre,
Mais, avant de planer, la Victoire de marbre
Regarde l'amiral d'airain ;

C'est qu'elle veut attendre et son ordre et son geste,
Et qu'il lui dise : « Pars ! » ou qu'il lui dise : « Reste ! »
— « Amiral, je t'écoute et je t'obéirai !
Ton vaisseau cuirassé, comme un coursier tressaille,
A travers la tempête, à travers la bataille,
A ta voix, je l'emporterai ! »

— « Eh bien ! va, l'Orient tous les deux nous appelle :
La mer est assez vaste et l'œuvre est assez belle !
Nous avons, devant nous, l'Histoire et l'Infini :
Aux pays de l'aurore, un rayon d'espérance
Consolera par nous le drapeau de la France
D'un reflet joyeux et béni ! »

II

## SON-TAY

— « Tirailleurs, en avant !... » On voit dans la rizière,
Le front casqué de blanc, sous l'humide lumière
Les hommes s'égrener... Oh ! nul ne refusa,
Quand il fallut d'un bond de tigre dans les jongles,
S'élancer et saisir sous le sang de ses ongles
Les palissades de Phu-Sa !

Digitized by Google

L'ouragan des clairons emporte sur la brèche
Les colonnes d'assaut... C'est Son-Tay ! Rien n'empêche
De déborder le flot farouche des turcos ;
L'Asie entend gronder leur clameur héroïque,
Et le rugissement des noirs lions d'Afrique
Épouvante au loin ses échos !

Zéphyrs algériens, fusiliers de marine,
Enivrés par la poudre et fronçant la narine,
Légionnaires faits français d'adoption
Par leur sang, répandu tant de fois pour la France,
Lancent dans un accès de sublime démence
Leurs bataillons dans l'action !

Et l'amiral est là, comme sur sa dunette,
Impassible à cheval : il suit de sa lunette,
Le torrent qui s'engouffre aux portes du rempart,
Dont le cintre est chargé de monstres fantastiques,
Chimères et dragons, aux rouges yeux obliques,
Blottis sous un noir étendard ;

Il suit, dans la fumée, un drapeau tricolore
Dans cette opacité brillant comme une aurore.
Les fossés sont comblés de cadavres chinois...
La Victoire applaudit à grands battements d'aile :
Je resterai demain, comme aujourd'hui fidèle,
Courbet, à l'appel de ta voix !

La Victoire, pourtant, devant lui se dérobe :
Elle cache les plis étoilés de sa robe ;
Pourquoi?.. Mais, pourquoi donc sous la courbe des cieux,
Le brouillard quelquefois trouble-t-il l'atmosphère,
Et pourquoi le marin voit-il l'astre polaire
Parfois s'éclipser à ses yeux ?...

Qu'on arrache à Courbet sa triomphante épée
Et que sa gloire soit, par derrière, frappée,
L'outrage glissera sur son âme d'airain :

Digitized by Google

Son front, qui n'aura pas un seul pli de colère,
Reflète le verdict de l'histoire sévère
Sous son implacable dédain ;

A d'autres, les dépits ou les lâches faiblesses !
A d'autres, les calculs des rancunes traîtresses !
Courbet sait obéir même à l'inique arrêt
Qui fait battre son cœur à rompre sa poitrine :
Sa devise, en deux mots, — *Valeur et Discipline*,
Est sur sa Médaille : il est prêt ;...

Prêt, pour le dévouement stoïque à la patrie,
Et prêt, pour refouler, dans son âme meurtrie,
Tout vulgaire désir d'infime ambition.
Adieu ! soldats, adieu ! qu'un autre vous commande...
Par son dernier exemple, encore il vous demande
Un effort d'abnégation.

III

## LE *VOLTA* ET LE *BAYARD*

La Victoire a promis de revenir fidèle :
L'amiral, qui l'attend, impatient l'appelle,
La voilà !... Fracassés, les jonques, les sampans,
Sur la rivière Min éparpillent leurs restes,
Et, par grappes, les corps foudroyés des Célestes
S'enchevêtrent dans leurs haubans !

Comme le pêcheur tient les poissons dans sa nasse,
Fou-Tchéou crut tenir, au filet de sa passe,
Tous ces monstres auxquels l'acier fait des manteaux,
Vaisseaux et torpilleurs, chaloupes canonnières,
Léviathans ou nains, mais égaux en colères
Et dans leurs audaces égaux ;

Digitized by Google

Ils ont, sous leurs boulets, éventré les murailles
Des navires blindés !... Ils ont rompu les mailles
De ces chaînes de fer dont l'aspect révolta,
Comme les rets cernant des lions qu'on harcèle,
Les marins qui pointaient du haut de leur tourelle
Les mitrailleuses du *Volta !*

Le flux a dispersé jusqu'au dernier atome
De la flotte chinoise... Une escadre-fantôme
Se montre tout à coup dans la vague lueur
Dont l'Occident s'empourpre ! O vision sublime !
Qui comble et qui confond et le temps et l'abîme
Par son effrayante grandeur !...

Les hauts vaisseaux dorés de notre vieille France
Voguent à l'horizon, dans un mirage immense
Et viennent saluer de leur pavillon blanc
Les sombres cuirassés, dont le fumant panache
Ondule sur l'azur et voile de sa tache
Le flot qui déferle à leur flanc ;

Des voix passent dans l'air : c'est celle de Duquesnes
Et celle de Jean-Bart : tous les grands capitaines
Des dunes de Dunkerque et du roc Malouin
Jettent un cri : « C'est bien ! » — « C'est bien ! » a dit Tourville,
« C'est bien ! » redit Suffren ; — « C'est bien ! » répond docile
L'Océan à Duguay-Trouin !

Les spectres apparus des vaisseaux héroïques,
Sous qui la mer trembla dans les luttes épiques,
Le grand *Soleil-Royal* flambant dans la rougeur
D'un lugubre incendie aux côtes de la Hague,
Le *Tonnant* d'Aboukir englouti par la vague
Comme s'engloutit le *Vengeur ;*

L'*Algésiras*, un jour, avec le *Redoutable*
Si grand à Trafalgar du revers qui l'accable ;
Vaisseaux de Navarin et d'Alger qu'un lien

Digitized by Google

De gloire unit, lançant l'éclat de cent tonnerres,
Par leurs sabords fumants viennent crier en frères
Aux vaisseaux de Courbet : « C'est bien ! »

Un cercueil, grand ouvert, près d'un lit mortuaire,
Va recevoir Courbet : un drapeau, pour suaire,
Enveloppe le corps refroidi du héros...
Les marins-torpilleurs, qui portent sur la moire
Du ruban des bérets, comme un nom de victoire,
Leurs légendaires numéros ;

Les hommes du *Bayard*, vêtus de la vareuse
De leurs jours de combat, ayant la ride creuse
Des larmes qu'on retient, défilent à pas lourds,
Tandis qu'au pied des mâts qui croisent en pantennes,
Pour symbole de deuil, l'angle de leurs antennes,
Sourds, roulent voilés les tambours...

C'est hier, qu'ébranlant les falaises sonores
Le canon de Kélung tonnait aux Pescadores !
C'est hier que Courbet, dans un noble festin,
Groupait ses compagnons sur une abrupte crête,
Et, de ce haut sommet, leur montrait leur conquête,
Qui promettait un lendemain ;

Quand leur coupe moussait, pleine du vin de France,
Tous ces fiers officiers frémissaient d'espérance :
Ils songeaient aux coteaux où sa grappe mûrit,
A ces coteaux voisins de la terre lorraine...
Ils parlaient d'un beau jour de vendange prochaine
Et, tout pâle, Courbet sourit.

Son sourire était fait de joie et de tristesse ;
Quand il sentait son cœur se gonfler sous l'ivresse
Du triomphe conquis en un suprême effort ;

Digitized by Google

Quand sa veine battait plus brûlante et plus vive,
Il sentait s'approcher, invisible convive,
A son banquet d'honneur, — la mort !

C'est d'un œil ferme et doux, qu'en face, il la regarde,
Et prenant son épée, il en baise la garde
Comme le fit Bayard, frappé du coup fatal ;
Ainsi que lui chrétien, il remet sa grande âme
A son Dieu ; — mais, son corps, pour y dormir réclame
Une fosse au pays natal.

La Patrie, elle aussi, veut que son fils sommeille
Dans sa terre couché !... Peut-être son oreille
Entendra-t-elle mieux, si près de son berceau,
Le long cri de douleur dont la France l'appelle,
Et la Victoire, alors, brisera d'un coup d'aile
Le couvercle de ce tombeau !

Élie Sorin.

---

Digitized by Google

# LE JURY CRIMINEL EN ESPAGNE[1]

L'institution du jury existait déjà en Espagne pour les délits de presse, lorsqu'en 1869 il a été décidé de l'étendre à la répression des faits de droit commun. L'article 93 de la Constitution portait : « Il sera créé un jury pour les délits politiques et les délits de droit commun, déterminés par une loi qui fixera aussi les conditions nécessaires pour remplir les fonctions de juré. » Cette loi, préparée par une commission, fut promulguée le 22 décembre 1872. Son application ne donna pas les excellents résultats qu'on avait cru pouvoir en attendre. Moins de trois ans après, au mois de janvier 1875, elle était abrogée. Le jugement de tous les délits fut rendu aux tribunaux ordinaires. Mais l'année dernière une loi du 20 avril a rétabli le jury en matière criminelle. Un des jurisconsultes les plus distingués de l'Espagne, D. Joaquin Abella, avocat à Madrid, auteur de publications de Droit très remarquables, lui a consacré une intéressante étude[2] qui nous permet à notre tour d'examiner l'organisation et le fonctionnement du jury chez nos voisins.

Il est tout d'abord nécessaire d'expliquer que la classification des faits punissables n'est pas en Espagne la même

[1] Mémoire présenté à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

[2] Manual del Jurado. — Madrid. — 1888.

Digitized by Google

que celle de notre législation. Nous admettons trois catégories d'infractions : les crimes, les délits et les contraventions. Elles ont pour base la nature et la durée des peines qui leur sont applicables; elles sont qualifiées criminelles, correctionnelles, ou de police, et sont prononcées par les Cours d'assises, les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police simple. En Espagne, la loi distingue les fautes (*faltas*) et les délits (*delitos*); l'examen des *faltas* appartient à la justice municipale; les délits sont jugés soit par la chambre criminelle des Cours territoriales (sala de lo criminal), soit par les Cours criminelles (audiencias de lo criminal), instituées en 1882.

La loi espagnole du 20 avril 1888 n'a pas adopté le système de la loi de 1872 qui soumettait à la compétence du jury tous les délits pour lesquels étaient prononcées des peines supérieures à celle des présides majeures[1]; elle n'a pas procédé non plus suivant les dispositions en vigueur en France, où le jury est appelé à connaître d'une classe d'infractions déterminée. Elle a fait un choix et dressé une liste des délits déférés à l'examen du jury. D. Abella, dans l'ouvrage que nous citions plus haut, a critiqué à bon droit ce système. Sur quel raisonnement, dit-il, se sont appuyés les auteurs de la loi pour réserver certains délits et placer les autres dans la compétence du jury ? Sur aucun, puisqu'ils ont établi des distinctions sans motifs justifiés, prenant à leur gré de ci de là, sans logique, ni base, comme de nombreux exemples pourraient le démontrer. Ainsi le jury connaît des délits de trahison, et non de ceux qui compromettent la paix et l'indépendance de l'État, comme si les premiers n'étaient pas aussi graves que les seconds; il juge les faits de rébellion et de sédition, mais non les attentats contre l'autorité, comme si l'on craignait

[1] Les présides majeures sont de 6 ans et un jour à 12 ans; la peine est subie dans la Péninsule, aux îles Baléares, ou aux Canaries.

Digitized by Google

que le jury se plût à déconsidérer l'autorité, en laissant impunis les attentats contre ses représentants. La loi de 1888 distingue encore arbitrairement entre les délits commis par les fonctionnaires ; des faits contraires à l'honnêteté, à la liberté et à la sécurité, des attentats contre la propriété sont du ressort de juridictions différentes, malgré leur liens d'analogie et leurs traits de ressemblance.

Tout cela constitue un vice de la loi trop grave pour ne pas être de suite signalé.

Quelles conditions sont requises pour être juré ? Comment sont formées les listes du jury ?

Les fonctions de juré sont obligatoires et ne peuvent être remplies que par des Espagnols appartenant à l'état séculier. Même disposition qu'en France. Il y a, en Angleterre, pour les étrangers, un jury mixte, composé en partie de nationaux et en partie d'étrangers.

Les jurés doivent être âgés de trente ans, jouir de leurs droits civils et politiques, savoir lire et écrire, être chefs de famille, avoir au moins quatre ans de résidence dans le même district municipal. Celui qui est pourvu d'un titre académique ou professionnel ou qui a rempli une charge publique avec un avoir d'au moins 3,000 pesetas, pourra, sans être chef de famille, être juré, s'il réunit les autres conditions. Il en est de même pour ceux qui sont ou ont été conseillers municipaux, députés provinciaux, députés aux Cortès ou sénateurs, et les retraités des armées de terre et de mer.

Parmi les causes d'incapacité figure une condamnation à des peines afflictives ou correctionnelles, si elle n'a pas été subie et s'il ne s'est pas écoulé quinze ans sans nouvelles poursuites ; deux condamnations pour délit produisent le même résultat. Il est à remarquer que la loi française se montre sur ce point plus rigoureuse. Elle exclut d'une façon absolue les individus condamnés à des peines afflictives ou infamantes, soit à des peines infa-

Digitized by Google

mantes seulement, ceux qui ont été condamnés a des peines correctionnelles pour faits qualifiés crimes par la loi, les condamnés à un emprisonnement de trois mois au moins, sauf les dispositions spéciales pour délits de presse ; une condamnation, même à l'amende, entraîne l'incapacité, si elle a été prononcée pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires publics, attentats aux mœurs, prévus par les art. 330 et 334 du Code pénal, ou pour délit d'usure. Comme en France sont exclus en Espagne des fonctions de juré les faillis non réhabilités ; le sont aussi ceux qui reçoivent des secours de l'assistance publique pendant l'année où sont dressées des listes générales du jury.

Ne sont point appelés à siéger comme jurés, notamment : les magistrats ou officiers du ministère public, les militaires en activité de service, les ministres, les gouverneurs de province, les délégués des finances et les secrétaires de gouvernement de la province, les notaires, médecins, pharmaciens et vétérinaires, dans les localités où ils sont seuls, les employés de télégraphe, des postes et des chemins de fer, les employés des tribunaux, des services publics, de la police, les maîtres d'enseignement primaire ailleurs qu'au siège d'une audience territoriale ou criminelle, les employés des établissements pénitentiaires.

Les sexagénaires peuvent se faire excuser ; en France l'excuse n'est admise qu'à 70 ans. Ceux qui ont besoin pour vivre de leur salaire journalier sont dispensés, s'ils font valoir ce motif qu'admet aussi notre législation.

La loi française déclare exempts ceux qui ont rempli les fonctions de juré pendant l'année courante ou l'année précédente ; d'après la loi espagnole, la dispense n'existe que pour celui qui a été juré depuis moins d'un an. Les sénateurs et députés aux Cortès sont dispensés, mais seulement pendant la durée des sessions ; en France, l'exemption est

Digitized by Google

accordée d'une façon générale aux membres de la députation.

Nous arrivons à l'importante question de la composition des listes du jury. C'est le point capital, essentiel, digne de toute l'attention du législateur. De lui surtout dépendent les effets bons ou mauvais de l'institution. Suivant que les citoyens appelés à être juges pendant quelques jours, seront ou non capables de remplir leur mandat, les graves intérêts discutés devant eux seront sauvegardés ou compromis, au grand détriment de la justice. Leur choix doit donc être entouré de toutes les précautions, de toutes les garanties de nature à inspirer confiance aux justiciables.

En exposant le mode de procéder suivi en Espagne pour la formation des listes de jury, nous indiquerons en quoi principalement il se rapproche ou diffère du nôtre.

*Premières listes.* — Des listes sont d'abord dressées par une commission municipale, composée du juge et de l'officier du ministère public, de l'alcade ou d'un suppléant, et de quatre contribuables les plus imposés, et jouissant de leurs droits civils et politiques. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier de la justice municipale, qui n'a pas voix délibérative. En cas de partage dans les délibérations, l'avis du juge municipal, président, est prépondérant.

Les commissions municipales se réunissent tous les ans dans la première quinzaine de janvier pour dresser deux listes, l'une des chefs de famille, l'autre dite des capacités, en conformité des dispositions de la loi que nous avons déjà fait connaître. Ces listes sont publiées pendant la première quinzaine de février. Les commissions statuent sur les réclamations qui leur sont présentées et envoient leurs délibérations à l'officier du ministère public et aux intéressés, en les informant qu'ils peuvent en appeler devant la Cour (*Audiencia*).



Digitized by Google

En France, une commission composée, dans chaque canton, du juge de paix, président, des suppléants du juge de paix et des maires de toutes les communes du canton, dresse une liste préparatoire de la liste annuelle. Cette liste contient un nombre de noms double de celui fixé pour le contingent du canton par arrêté préfectoral. Le public est admis à prendre connaissance des listes préparatoires pendant les quinze jours qui suivent leur dépôt au greffe de la Justice de paix.

*Secondes listes.* — Avant le 31 mai, la liste, dressée par la commission municipale, est remise au juge d'instruction de le circonscription. Celui-ci réunit une seconde commission composée, sous sa présidence, du curé et du maître d'école les plus anciens, et de six contribuables les plus imposés. Si les membres de la *Junta de partido* ne répondent pas à la convocation et ne justifient pas d'une excuse valable, le juge peut de suite leur infliger une amende de 50 à 100 pesetas. Toutefois une exception est admise pour le curé ; il lui suffit de donner comme motif d'empêchement les obligations de son ministère.

La commission choisit sur les premières listes un chef de famille sur dix, en veillant à ce qu'ils appartiennent à toutes les localités et donnent un nombre minimum de 200, qui est complété si on n'arrive pas à ce chiffre, ou réduit à 150 si le nombre des inscrits ne s'élève pas à 500. Les listes, dites de capacités, doivent comprendre 150 noms.

A la seconde commission fonctionnant en Espagne pour la formation des listes du jury, correspond un peu chez nous celle que réunit annuellement pour l'arrondissement le président du tribunal civil. Elle est composée des juges de paix et des conseillers généraux. La liste de l'arrondissement est adressée au greffe de la Cour ou du Tribunal chargé de la tenue des assises.

*Listes définitives.* — Ces listes sont formées par la Cour (*Audiencia*) qui tire au sort parmi les noms figurant sur

Digitized by Google

les secondes listes 100 noms de la catégorie des capacités, 200 de la classe des chefs de famille. Le nombre est, en certains cas, réduit.

Les listes définitives, arrêtées le 1er août, sont immédiatement insérées dans le *Bulletin officiel* de chaque province.

La loi française du 21 novembre 1872 sur le jury porte que le premier président de la Cour d'appel ou le président du Tribunal chef-lieu d'assises dresse, dans la première quinzaine de décembre, la liste annuelle du département, par ordre alphabétique, conformément aux listes d'arrondissement. Il dresse aussi une liste spéciale de jurés suppléants.

Le jury espagnol se réunit tous les quatre mois, en janvier, mai et septembre, dans les localités où siègent des Cours territoriales ou des Cours criminelles, ou dans les chefs-lieux de circonscription, quand l'importance de l'affaire, le nombre des accusés, des témoins, ou d'autres causes le rendent plus facile. En France, les sessions d'assises se tiennent, quel que soit le procès, toujours au chef-lieu de département. Cette règle nous paraît préférable ; la facilité des communications dans notre pays en rend l'application très aisée. Ne semble-t-il pas meilleur aussi de soustraire les jurés, juges souvent très impressionnables, au mouvement de l'opinion et à l'influence qu'ils pourraient subir en un sens ou dans l'autre dans la localité où se sont passés les faits qui leur sont soumis ?

Quand le nombre des affaires déférées au jury, le lieu, le jour et l'heure de la convocation, ont été arrêtés, le secrétaire du Tribunal tire au sort les noms de vingt jurés, chefs de famille, ceux de seize jurés, de la classe des capacités, et enfin ceux de six suppléants.

Les jurés sont prévenus d'avoir à répondre à la convocation sous peine d'une amende de 100 à 1,500 pesetas.

Au jour indiqué, le Président, assisté de deux autres magistrats, procède au tirage au sort de douze jurés et de

Digitized by Google

deux suppléants. Le droit de récusation peut s'exercer, comme en France, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le nombre de jurés strictement exigé par la loi.

Le tirage au sort terminé, les quatorze jurés se rangent à droite et à gauche des magistrats, à l'invitation du président, sur la table duquel sont placés un crucifix et le livre ouvert des Évangiles. Le Président déclare le Tribunal constitué et la session ouverte. Il reçoit ensuite le serment des jurés qui, debout, entendent lecture de la formule suivante : « Vous jurez devant Dieu de remplir bien et fidèlement vos fonctions, d'examiner avec droiture les faits sur lesquels se fonde l'accusation contre N. N., d'apprécier sans haine ni affection les preuves qui vous seront fournies, de décider avec impartialité si les accusés sont responsables des faits qui leur sont reprochés ? »

Les jurés s'approchent deux à deux de la table du président, s'agenouillent, et, la main sur les Évangiles, disent à haute voix : « Je le jure ! » Si un juré ne professe pas la religion catholique, il ne s'agenouille pas, et dit : « Je le jure ! » — « Si vous faites ainsi, reprend le président, Dieu et vos concitoyens vous en récompenseront, sinon, ils vous en demanderont compte. »

La loi espagnole déclare indispensable la formalité du serment. Le juré qui s'y refuserait se verrait menacer d'une amende de 25 à 250 pesetas que les magistrats lui infligeraient de suite s'il persistait dans son refus. Si sa résistance continue, il est remplacé par un suppléant et soumis aux dispositions de l'art. 265 du Code pénal, ainsi conçu : « Ceux qui résistent à l'autorité ou à ses agents, ou leur désobéissent gravement dans l'exercice de leurs fonctions, seront punis de la peine des arrêts majeurs[1] et

[1] La peine des arrêts majeurs (arresto major) est subie dans une maison destinée à cet effet, au chef-lieu de circonscription *cabeza de partido*). Le maximum de sa durée est de six mois, et le minimum de un mois et un jour.

Digitized by Google

d'une amende de 125 à 1,250 pesetas. » Les débats commencent ensuite.

Le résumé qui a été supprimé dans notre procédure criminelle, est prescrit au président par la loi espagnole. Il devra être fait, dit l'art. 68, avec la plus stricte impartialité ; l'attention des jurés sera appelée sur l'importance de leur devoir et spécialement sur les dispositions concernant leur délibération et leur vote.

Le président pose au jury les questions qu'il a à résoudre.

La délibération doit avoir lieu, toutes portes closes, avec interdiction de toute communication. Si un juré éprouve un doute sur le sens d'une question, il peut demander que le Tribunal le renseigne sur le point douteux. Lorsque avant de rendre son verdict, le jury croit nécessaire de nouvelles explications, il les obtient du président, après être rentré à cet effet dans la salle d'audience; le président, dans nos Cours d'assises, se rend dans la chambre des délibérations du jury, pour fournir les renseignements utiles, s'il y est demandé par écrit.

Le vote a lieu à haute voix et non au scrutin secret, comme en France, par oui ou non sur chacune des questions. Lorsqu'il y a partage, c'est l'acquittement. Sur les circonstances atténuantes, il faut la majorité absolue. Il en est de même dans notre Code d'instruction criminelle.

Il n'est pas permis à un juré de s'abstenir de voter. Après trois invitations du président, il encourt une amende de 150 à 1,500 pesetas. (Art. 383 du Code pénal.)

Le chef du jury est celui dont le nom est le premier sorti de l'urne, à moins que la majorité fasse un autre choix.

Le verdict est lu à l'audience, et les magistrats, chargés d'appliquer la loi (*Tribunal de derecho*), prononcent l'acquittement ou la condamnation.

Un pourvoi en cassation devant le Tribunal suprême peut être formé par le ministère public ou une partie inté-

Digitized by Google

ressée pour vice de forme ou violation de la loi. Contrairement à ce qui se passe en France, l'affaire est renvoyée, si le pourvoi est admis, devant les mêmes jurés.

Lorsque les magistrats constatent que le jury a commis une erreur manifeste, en acquittant ou en condamnant, ils ont le droit de faire renvoyer l'affaire devant un autre jury, qui sera formé à nouveau avec la liste ayant servi à la composition du précédent. L'art. 352 de notre Code d'instruction criminelle accorde aussi cette faculté à la Cour, mais s'il est prononcé une condamnation S'il y a eu acquittement, le bénéfice du verdict est acquis. Le cas est très rare. Depuis déjà de longues années, il ne s'est présenté qu'une fois devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire. Un malheureux idiot était accusé d'attentats à la pudeur avec violence. Les jurés, sans avoir le moindre doute sur son état, bien nettement constaté par le médecin légiste, crurent néanmoins devoir rendre un verdict de culpabilité, estimant qu'il s'agissait d'un homme dangereux qu'on ne pouvait mettre en liberté. Ils oubliaient que la prison est faite pour les coupables et non pour les êtres privés de raison dont la place est dans un asile ou une maison de santé. L'accusé fut renvoyé à une autre session ; il revint, après trois mois passés en cellule, qui étaient loin d'avoir contribué à améliorer son état. Le jury, obéissant aux mêmes craintes et guidé par les mêmes sentiments, était disposé à condamner à nouveau, sans la promesse du président des assises de faire remplir immédiatement les formalités nécessaires pour l'internement, ce qui fut rendu plus facile par la présence à l'audience du directeur de l'asile départemental, appelé à examiner l'accusé. N'est-ce pas l'occasion de signaler une lacune de notre législation pénale? Lorsqu'un individu est reconnu irresponsable, à raison de son état de santé, et qu'il y a cependant danger à le laisser en liberté, les magistrats devraient avoir la faculté, comme en Espagne, d'ordonner

Digitized by Google

son internement, sans qu'il soit besoin d'attendre l'accomplissement de formalités administratives, tardivement prises si le malheureux fou, exempt de toute surveillance, a commis un nouvel attentat.

Nous avons exposé l'économie de la nouvelle loi espagnole sur le jury ; nous en avons indiqué les principales dispositions. Un certain nombre présentent avec les nôtres une grande analogie, mais beaucoup, — les plus essentielles, — en diffèrent sensiblement. Cette remarque surtout s'applique à la nature des faits, déférés au jury, à la composition des commissions chargées de dresser les listes, à la désignation des localités où doivent siéger les jurés.

L'application qui a été faite de la loi n'a peut-être pas encore permis de l'apprécier et de juger ses effets ; elle comporte certainement de graves modifications dont la nécessité s'imposera. En tout cas, sa promulgation a soulevé plus d'une critique. Une appréciation très autorisée en a été donnée par D. Abella, dans son *Manual del Jurado*. « Le jury, tel qu'il vient d'être organisé en Espagne, dit le savant auteur, ne peut satisfaire l'école conservatrice, qui s'est toujours efforcée de le combattre ; elle ne satisfera pas non plus l'école libérale qui trouvera par trop réduite la compétence de cette juridiction. »

A. DE VILLIERS.

---

Digitized by Google

# DANS LES PROVINCES BASQUES

## ET EN VIEILLE CASTILLE

*(suite)*

---

Il s'agissait de s'enfoncer dans les campagnes les plus abandonnées, sur les confins de la province. J'avais parcouru la cité, à la recherche d'indications de route, et les réponses recueillies valaient toutes celle qu'un vieux chanoine me fit à la cathédrale : *Non poss(o)um respondere tibi, qu(ou)ia non s(o)um in activitate.* — « Je ne puis vous répondre, n'étant pas en activité (de service). » Avide de contempler à mon aise des paysages inconnus, je tente de prendre une place de banquette : effort inutile, la prérogative est réservée à l'employé du *correo*, qui s'assied gravement sur les paquets de lettres, à côté du conducteur. Alors je pénètre à l'intérieur du *coche*, et, soudain, je recule d'une horreur qu'aucun des compagnons de route, chose plus horrible encore, n'est susceptible de partager. Pourtant, à force de cris et de gestes, j'obtiens une amélioration sommaire. Les mules ont pris leur élan. D'abord nous rencontrons un gendarme : on en rencontre partout, en France et à l'étranger. En attendant les paysages, j'entre en admiration à la vue du chapeau ciré et soigneusement recouvert de coutil qui ombrage le représentant de la force publique. Mais voilà que cet homme monte avec nous, et, en premier lieu, il m'écrase les cors sous sa lourde botte. La chaleur est suffocante, le chemin poudreux soulève des nuages blancs qui enveloppent l'*ordinario* (la voiture publique) à notre passage et dessèchent

Digitized by Google

les gosiers : on me présente gracieusement la *bota* dont le goulot en peau de bouc a rafraîchi les lèvres des compagnons de route. Je remercie, et ce manque de courage de ma part me livre aux tortures de la soif. Des heures entières s'écoulent, et je demeure serré dans l'étroit véhicule, jetant d'instant en instant un regard difficile par les quelques fenêtres où les glaces n'ont pas encore été transformées en planchettes, afin de ne se plus briser dans les cahots du voyage.

Mais, pour comble d'infortune, les charmes de la campagne se trouvent en rapport avec les agréments de la locomotion. Au temps où les mérinos constituaient l'une des principales richesses de l'Espagne, on porta, pour les protéger, des lois qui causèrent la ruine de l'agriculture. En espagnol, l'adjectif *merino* se dit proprement d'un troupeau qu'on fait paître, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Les deux Castilles et l'Estramadure sont parcourues annuellement par des moutons qui ont droit de pacage sur tous les territoires. L'autorité locale désigne chaque année la partie de chaque commune qui doit leur être abandonnée. Il suit de cette législation agraire que les clôtures, les haies vives n'existent pas dans les campagnes de ces provinces ; on n'y voit pas de fermes isolées, pas plus qu'on *ne bâtit de châteaux en Espagne*. Les arbres mêmes sont rares et généralement rabougris. Çà et là sont disséminés des *pueblos* (villages) dans lesquels se retirent tous les habitants du pays, et desquels on sort le matin pour aller au travail de la campagne, comme on le faisait au pays de Chanaan du temps de Ruth la Moabite. Le vaste plateau sur lequel Burgos est bâti, et dont je parcourais, au sud-est de cette ville, la surface légèrement mouvementée, présentait ainsi un aspect triste et dénudé. Les tons rougeâtres du sol espagnol se mêlaient dans le paysage aux couleurs propres des cultures et des moissons. La vue s'étendait dans un vaste horizon.

Digitized by Google

Au bout de vingt et quelques kilomètres, nous atteignîmes une éminence pareille à une longue falaise blanche. Là commençait le massif d'une *sierra ;* là était un *pueblo ;* là se trouvait le premier relai : là je pus sortir, pour quelques instants, de ma prison ambulante et voir de près une *posada.* Théophile Gautier en décrit une en ces termes : « La posada... avait pour vestibule une écurie. Cette disposition architecturale se répète invariablement dans toutes les posadas espagnoles, et, pour aller à sa chambre, il faut passer par derrière la croupe des mules [1]. » Il dit « des mules », parce que l'on attelle ces animaux aux voitures publiques, en mettant seulement en tête un cheval pour exciter leur ardeur. Les mules fraîches nous traînèrent au milieu d'un pays montueux, lui aussi de triste aspect. Je me tirai définitivement du *coche* au *pueblo* de Barbadillo, à quarante et quelques kilomètres de Burgos, sans poursuivre jusqu'à Salas-de-los-Infantes et user de tout le droit que j'avais dû acquérir la veille.

« *¿ El camino de Sante-Domingo-de-Silos ?...* » — « Le chemin de Saint-Dominique-de-Silos ?... » demandai-je plusieurs fois au groupe qui se tenait à la porte de la *posada.* Mes Castillans me regardaient et se regardaient entre eux avec un léger sourire, et invariablement on me faisait cette réponse : « *El señor cura...* » Je dus me résigner à comprendre qu'il était plus facile de passer de France en Espagne, sans guide, en franchissant, dans les Pyrénées, le port de Vénasque ou un autre, que de se diriger dans le dédale de la *sierra* dominée par le pic d'Urbion. Sans les indications qu'allait me donner *el señor cura* et le guide qu'il allait me procurer, il m'était impossible de faire l'excursion que j'entreprenais. Allons donc nous présenter à M. le Curé ! La *posada* est située à l'écart du *pueblo.* Un *muchacho* la quitte avec moi et me mène

[1] *Voyage en Espagne*, p. 33.

Digitized by Google

au presbytère. *El señor* Don Isodoro de Lope y Moval, alors curé de Barbadillo-del-Mercado, est un ami du monastère de Santo-Domingo, possédé aujourd'hui par les RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de France, que j'allais visiter. Je fus accueilli avec la plus franche cordialité. En vain refusai-je des rafraîchissements ; il me fallut au moins accepter *el chocolate*. Si je compte ce breuvage au nombre des rafraîchissements, c'est que je me rappelle la coutume chinoise de boire du thé brûlant pour remplacer la limonade. Le chocolat ne pouvait chauffer sans en prendre le temps. Or, il était cinq heures du soir, et je devais faire, à pied, quelques lieues avant la tombée de la nuit. A bout de raisons pour me donner patience et m'empêcher de partir sans avoir avalé *el chocolate*, mon hôte en appela à la sagesse espagnole et me cita le proverbe : « Quand on est pressé, on s'assied. » — *Si Ud. está precisado, sientese*. Obligé, quelques jours auparavant, de faire visite à un autre curé pour présenter mon *celebret*, j'avais dû, alors que mon estomac me rappelait cruellement l'heure tardive, démontrer d'abord l'orthodoxie des Facultés de théologie françaises ; puis entendre mon interlocuteur énumérer, développer et résumer les raisons pour lesquelles il était mon ami. Il l'était à titre de docteur en droit canon, et à une demi-douzaine d'autres. Quand il eut achevé, il me remit sa carte : *El Parroco de Santa Maria. — San Sebastian*. Selon l'étiquette espagnole, c'était me faire un grand honneur : avec cette carte, tout passage m'était ouvert. A peine la servante du presbytère de Barbadillo eut-elle versé *el chocolate* dans une de ces petites tasses cylindriques que Théophile Gautier compare pour leur grandeur à un dé à coudre ; à peine eus-je plongé dans le liquide un *azucarillo*, bâton de sucre caramélisé et poreux, que j'avalai rapidement ce breuvage et réclamai en grâce mon congé. *El señor cura* m'accompagna très aimablement au delà du *pueblo ;* le guide nous rejoignit

Digitized by Google

bientôt ; puis je m'engageai avec ce dernier dans des sentiers qui se croisent en tous sens au fond de vallées rocailleuses.

Mon guide portait large chapeau et courte veste. Des cordelettes lui serraient le pied et la jambe, pour retenir des *alpargates* ou je ne sais quelle autre sorte de chaussures. Il me faisait contourner deux roches très allongées et appelées *las torres* (ou *el Castillo*) *de Carazo*. Nous apercevions sur leur croupe des ruines de *fuertes*. En 1835, ces fortins avaient servi de défense aux *guerrillas* de Don Carlos V, père de Ferdinand VII. Apre était le terrain sur lequel nous marchions ; nous parcourions un pays où le travailleur gagne par jour environ deux *pesetas* (francs). Mon paysan louait cependant ce sol qui le nourrissait : « *Esta tierra es muy buena.* » « Cette terre est excellente, me disait-il. » Tant de fois il me répéta « *por aqui, señor, por aqui* (par ici) », que du creux d'un vallon, au détour d'un sentier, vers neuf heures du soir, au sein des ombres déjà épaisses, nous aperçûmes dans la montagne une petite et unique lumière. C'était une lampe rustique qu'une vieille allume dans une étroite chapelle avoisinant et dominant *Santo-Domingo-de-Silos*. Peu de temps après nous pénétrions dans ce *pueblo*, au moment où les habitants se retiraient de la place publique et où l'on entendait les derniers sons des instruments de musique qui avaient fêté la *Santiago*.

Je ne parlerai pas ici de l'hospitalité que je reçus dans l'abbaye. Chez le R. P. Dom Guépin, au milieu de ses moines, j'étais en France, j'étais à Solesmes, j'étais parmi des maîtres affectionnés, de vieux amis, des Angevins. Il convient de renfermer en moi-même ces doux souvenirs et de borner mon récit aux *cosas de España*. Je l'avouerai seulement pour ma confusion, celles-ci, trop nouvelles pour moi, arrivaient à démonter si complètement mon courage que je tombai entre les mains des Bénédictins

Digitized by Google

comme un voyageur entre les mains des Pères du Grand Saint-Bernard.

Santo-Domingo-de-Silos est bâti au sein d'une *sierra* qui se rattache à la *sierra de Oca*. Cette première chaîne n'a pas de nom particulier jusqu'à la *sierra de Urbion*, dont le point culminant est le pic de même nom, et sur le revers sud-ouest de laquelle naît le Duero (Douro). Les Espagnols désignent par le nom de *sierra* (scie) une chaîne de montagnes escarpées, dont la figure imite celle des dents d'une scie. Par un trope analogue, le drame de biblique de Job appelle *chen* (dent) le pic où l'aigle a son aire [1]. Les pentes qui entourent Silos sont plantées d'*enebros* (genévriers); mais ces arbustes s'y présentent petits et épars. Coupés dès qu'ils grandissent, en vertu de la loi qui en abandonne la propriété à tous, ils ne peuvent plus entretenir l'humidité du sol et protéger les terres contre l'action érosive des eaux pluviales. Ainsi déboisé, le pays est devenu aride; les ravines en ont emporté la terre en partie considérable; cette cause et l'inactivité des habitants y ont rendu l'agriculture misérable. Ils sont bien loin les siècles où le chroniqueur pouvait dire : « *¡ O España! Non ha ninguno que pueda contar tu bien* [2]. » Pourtant l'œil se fait peu à peu à ces paysages sévères; les formes nettement découpées des montagnes donnent à leur aspect un cachet particulier; et si la terre paraît un peu triste en cette contrée, le ciel qui la recouvre est si beau! En jour, il forme comme partout une voûte de ce corindon auquel les modernes appliquent le nom de saphir; mais il prend en ce climat une couleur foncée, ferme et limpide à la fois. L'œil y demeure attaché tant qu'il en peut supporter la vue. Quelque vautour puissamment ailé passe parfois devant l'azur, sans en altérer la pureté, et disparaît dans un vol rapide. De

[1] *Job*, XXXIX, 28.
[2] « O Espagne! il n'y a personne qui puisse énumérer tes biens. » Cronica general de Espana, liv. II : Ch. *Los bienes que tiene Espana.*

Digitized by Google

nuit, les étoiles scintillent au firmament avec un éclat que nous ne connaissons pas en Anjou. Leur beauté remplace celle des fleurs pour l'habitant d'une contrée desséchée, car elles aussi sont des fleurs d'un autre genre. Lope de Véga nous le fait remarquer dans un colloque tenu au paradis terrestre entre la Grâce et l'Innocence :

GRACE

¿ No ves las lamparas bellas
Que de los cielos colgó ?

INNOCENCE

Como de flores sembió
La tierra, el cielo de estrellas [1].

Non loin de Silos se trouve *la fuente de los Moros* (la fontaine des Maures), ainsi appelée comme l'un des nombreux souvenirs laissés dans la contrée par les anciens envahisseurs. Un ruisseau abondant sort d'un ravin et coule le long du *pueblo*, entre des bords tapissés d'une riche verdure. Dans ce lit et dans un canal alimentant l'abbaye s'écoule une eau limpide que l'on voit sourdre près du monastère, au fond d'un large bassin carré. Lorsque une jeune fille au teint olivâtre et au type semi-arabe remonte de ce bassin, elle place sur son épaule sa buire de terre cuite qu'elle vient de remplir, puis elle la soutient de son bras recourbé et paraît alors une nouvelle Rébecca près du puits de Harran. Suffisamment arrosées par ces eaux, des *huertas* (jardins potagers) produisent entre des talus de pierre irréguliers quelques légumes mal cultivés. Là les *garbanzos* (pois chiches) développent les gousses dans lesquelles les habitants du pays trouvent l'un de leurs mets principaux.

[1] Ne vois-tu pas les belles lampes
Qu'au ciel il (Dieu) a suspendues ?
— De même que de fleurs il a semé
La terre, de même il a parsemé d'étoiles le ciel.
(*Comedias, dramas sagrados : El Nacimiento de Christo*, act. I).

Digitized by Google

Le *pueblo de Santo-Domingo-de-Silos* forme aujourd'hui un village de six à sept cents âmes; mais sa population atteignait autrefois un chiffre beaucoup plus élevé. Il est actuellement démoli dans la moitié de son ancienne étendue. Sur le terrain en pente douce où il s'étend à la base d'une colline, court un mur de fortification conservé en portion considérable. Cette enceinte était percée de cinq portes, dont trois présentent encore au visiteur leurs arcades en ruines. Les chemins qui aboutissent à ce village n'ont pas été entretenus depuis des siècles. Ils ont subi par endroits des affaissements indescriptibles et d'autant pires pour la marche que les pierres du pavage primitif embarrassent maintenant le pied. Les rues solitaires du *pueblo* ne sont pas en meilleur état. Les maisons qui les bordent sont pour la plupart des masures présentant un aspect étrange. Celles qui tombent en ruines augmenteront sur place le nombre des décombres, mais ne seront pas relevées. Souvent les vitres sont un luxe inconnu aux fenêtres. Pourtant l'on rencontre çà et là des écussons sculptés, des colonnes doriques, des portiques, ornements demeurés d'une époque de richesse et de splendeur. Ainsi la vieille Castille, l'Espagne elle-même montre avec fierté les témoignages de sa gloire et de sa puissance passée; aujourd'hui elle est pauvre, et l'incurie de ses habitants la laisse en retard de plusieurs siècles sur la marche de la civilisation européenne.

Jusqu'en 1820, *San Pedro* servit d'église paroissiale. Toutefois, à titre de curé primitif, l'abbé avait aussi des fonts baptismaux dans son église monastique. Le monument est demeuré debout, tandis que l'église *San Francisco* est tombée en ruines avec le couvent auquel elle attenait, depuis 1835, où les Franciscains en furent expulsés. *Santiago* est une autre église en ruine dont la petite nef romane se trouve aujourd'hui renfermée dans l'enceinte du cimetière.

Digitized by Google

Pour faire diversion au spectacle de tant d'édifices délabrés, spectacle laissant dans l'âme une impression de tristesse, reposons-nous un instant, au cours de notre promenade, et entrons dans la *botica*. Car l'important *pueblo* de Silos n'est pas comme ce lieu dont parle de Cervientes, *tan pequeño que ni tenia botica ni barbero*, « si petit qu'il n'avait ni *botica* ni barbier[1]. » Une *botica* n'est pas une boutique de n'importe quel genre de commerce : les boutiques en ce sens ne semblent pas connues dans la contrée. La *botica* est la boutique par excellence, celle de l'apothicaire, la pharmacie. Là, rien non plus n'a changé depuis des siècles. Là, tout subsiste en l'état du vieux temps, et, sur des rayons ornés par devant avec des ouvrages de bois peint et découpé, nous avons la bonne fortune de pouvoir admirer une collection complète de vieux bocaux. Ce sont des faïences de Talavera, toutes aux armes de l'abbaye de Santo-Domingo-de-Silos, toutes également renflées au ventre, et du même galbe, quoique partagées en séries de capacités différentes.

L'usage et la nécessité, sinon une sorte de droit de banalité, assujettit les habitants de chaque *pueblo* à battre leur blé dans une aire unique, à la porte même de la ville ou du village. La récolte y est apportée des champs à dos d'âne, par les chemins défoncés dont je parlais tout à l'heure ; lorsque le blé est étendu, les animaux tournent dessus, comme dans un manège, et y traînent le *trillo*, sur lequel leur conducteur se tient debout. J'ai vu cet instrument opérer. C'est un plateau en bois, muni par dessous de dents de pierre, tel que celui décrit par Varron[2]. Je me demande si c'est cet instrument agricole ou la herse proprement dite qu'Isaïe désigne par ces mots : *plaustrum triturans novum habens rostra serrantia*[3]. Du moins le

[1] *El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*, p. I, cap. XXI.
[2] *De re rusticâ*, I, LII.
[3] XLI, 15.

Digitized by Google

van que le prophète prend dès le verset suivant comme terme de comparaison, ne pouvait-il surpasser en simplicité celui avec lequel j'ai vu soulever, dans l'aire publique de Santo-Domingo, le blé déjà dépiqué. Le van espagnol est une simple fourche.

L'abbaye de Santo-Domingo, qui a prêté son nom au *pueblo* de Silos, le prit elle-même du saint abbé qui érigea ses murs pendant le cours du XIe siècle. De la construction romane, il ne reste plus guère qu'un cloître double, c'est-à-dire à deux étages. Ses colonnes géminées se terminent par des chapiteaux et supportent des arcades chargées de sculptures qui semblent parfois préluder aux motifs décoratifs de l'Alhambra. La chambre dans laquelle saint Dominique de Silos est mort existe encore ; mais elle a été transformée en chapelle et a reçu une ornementation qui en dissimule l'aspect primitif. Une petite ouverture la met en communication avec la *capilla de Santo-Domingo*, appartenant au côté gauche de l'église abbatiale. Cette baie donne sur l'urne même où les ossements du saint sont renfermés. Celle-ci est un objet d'art exécuté en 1733, orné de figures d'anges et autres décorations ou repoussé, et tout d'argent, sauf certaines parties en bronze doré. La *capilla de Santo-Domingo* date de la même année. On y voit un baldaquin soutenu par quatre colonnes. Ses murs ont été décorés de grands tableaux, également du dix-huitième siècle, et représentant les principaux événements de la vie du saint. Sur l'une de ces toiles, on remarque l'abbé de Silos visité par son contemporain et homonyme, Santo Domingo *de la Cazalda* (de la Chaussée). Ce dernier est ainsi appelé, parce que, ému des difficultés rencontrées par les pèlerins sur la route de Santiago de Compostella, il s'employait, en leur faveur, à la construction des ponts et chaussées.

Pour notre saint de Silos, son œuvre était la délivrance des captifs. Il fut le précurseur des religieux de l'ordre de



Digitized by Google

la Merci. Dans une sorte de vestibule qui précède sa chapelle, on montre encore aujourd'hui des chaînes de captifs délivrés par lui. Il mettait sa puissance de thaumaturge au service de sa charité. Un Maure, qui se croyait avisé, pensa se garantir la possession d'un captif en l'enfermant la nuit dans une sorte de coffre sur lequel il se couchait lui-même, et, pour plus de sûreté, plaçait encore un coq prêt à l'éveiller à la moindre alerte. Santo Domingo ne fut pas embarrassé. Un beau matin, dit la légende, au chant du coq, Maure et captif se réveillèrent à Silos où tout avait été transporté. Le captif fut délivré, le Maure se convertit, le coq donna origine à une race galline qui subsiste encore. Je ne sais ce que devint le coffre transformé en véhicule aérien.

Quelqu'un de mes lecteurs désire-t-il avoir sur la vie du saint abbé de plus amples détails? S'il ne s'inquiète pas trop de la réalité historique, et s'il ne sait pas le latin, à la place de textes plus sérieux, qu'il veuille bien prendre à la main une vie de saint Dominique, faite à l'intention même d'un tel lecteur. Cette vie ouvre le volume in-octavo contenant les treize mille vers et plus composés vers l'époque comprise entre 1220 et 1246 par Gonzalo, clerc séculier, appartenant au monastère de San-Millan (Saint-Émilien), sur le territoire de Calahorra. Notre auteur, plus ordinairement appelé Berceo, du lieu de sa naissance, a beau vouloir écrire en *roman paladin* pour se consoler d'ignorer le latin; il ne faut pas cependant juger par son style du mouvement qui règne dans un vrai poème castillan en *roman paladin*, tel qu'est celui du *Cid*. Voici les deux stances du prologue :

En el nomne del Padre que fizo toda cosa
Et de Don Jesu-Christo, Fijo de la Gloriosa,
Et del Spiritu Santo, que egual dellos posa,
De un confessor sancto quiero fer una prosa.

Digitized by Google

Quiero fer una en roman paladino,
En qual suele el pueblo fablar a su vecino,
Ca non so tan letrado por fer otro latino.
Bien valdrá, como creo, un vaso de bon vino [1].

A l'angle sud-ouest de l'église, c'est-à-dire à l'extrémité du mur méridional opposée à la *capilla de Santo-Domingo*, la salle capitulaire s'ouvre sur le cloître. Elle avoisine le *coro*, ainsi placé en face de l'abside du sanctuaire et séparé d'elle par toute la longueur de la nef, comme à Santa-Maria de San-Sebastian. La stalle du P. prieur est, dans ce *coro*, placée au point même où la grande porte s'ouvrirait dans un autre vaisseau. Celle-ci est percée au milieu du mur latéral, encore comme à Santa-Maria de San-Sebastien, mais non du même côté, car, à Silos, elle regarde le nord. Elle donne accès dans le *pueblo*. L'autel majeur, dédié à San-Sebastian, occupe le fond d'une abside écrasée qui forme le sanctuaire. La banquette des ministres est un riche canapé de bois doré : l'usage espagnol place des canapés de ce genre dans les autres églises importantes. Dans celle de l'abbaye de Silos, on remarque une triple statue en pierre, représentant Notre-Seigneur, la sainte Vierge et sainte Anne. Au milieu de la nef sont deux sépulcres où le corps de santo Domingo a reposé successivement pendant cinq siècles.

La salle du Trésor renferme un autre tombeau gothique où l'on voit un squelette entier encore recouvert de la peau. Ce sont les restes de Rodriguo de Gusman, abbé de Silos, mort en 1240, et oncle de santo Domingo de Gusman.

[1] Au nom du Père qui fit toute chose
Et de don Jésus-Christ, fils de la glorieuse (Vierge),
Et de l'Esprit-Saint, qui l'égal des deux se pose,
Sur un saint confesseur je veux faire une prose.

Je veux faire une prose en ce roman paladin
Par lequel le peuple a coutume de parler à son voisin,
Car je ne suis pas assez lettré pour en faire une autre en latin.
Elle vaudra bien, comme je crois, un verre de bon vin.

Digitized by Google

Celui-ci dut sa naissance à l'intercession de son homonyme de Silos et à un pèlerinage fait en ce lieu par la châtelaine de Gusman, mère du patriarche des Frères Prêcheurs. Le château de Gusman est distant de Silos de quelques lieues seulement. Le Trésor de l'abbaye possède un reliquaire en forme de châsse du XIe siècle, un second en forme de buste et beaucoup d'autres, une relique de saint Benoît, la tête d'un des martyrs de la légion Thébaine, etc. On conserve aussi au monastère la crosse du saint fondateur. Dans la bibliothèque, on me montra dix-huit volumes in-folio, dont les feuilles en vélin contiennent l'office complet.

Après avoir passé près de quatre jours à Silos, le vendredi 29 juillet, à cinq heures et demie du soir, je quittai l'abbaye et m'en allai à travers la montagne, tachetée de grêles *enebros*. Le P. Prieur avait eu l'attention de me faire accompagner par un angevin, Dom Poissonneau. Nous étions montés sur des *burros*. J'appelle ces animaux de leur nom castillan, ayant dû maintes fois interpeller ma monture par l'expression *Anda, burro!* où l'*r* espagnol résonne si bien. Du reste, il me semblerait moins honnête de désigner par son nom français l'animal castillan dont Théophile Gautier décrit les mœurs dans les termes suivants : « Il comprend qu'on ne peut se passer de lui ; il est de la maison, il a lu *Don Quichotte* et se flatte de descendre en droite ligne du célèbre grison de Sancho Pança [1]. La tête ornée de houppes, nos *burros* marchaient assez gaillardement dans des sentiers souvent rocailleux et rapides. Malheureusement, en traversant un *pueblo*, le mien fut pris d'un sentiment de curiosité au sujet d'un pauvre réduit dont la visite semblait pourtant présenter un intérêt bien minime, et, au lieu de passer simplement la tête par la fenêtre dépourvue de vitres, il commit l'indiscrétion de

[1] *Voyage en Espagne*, p. 33.

Digitized by Google

pénétrer par la porte. Il le tenta du moins. Cette porte était trop basse pour nous laisser entrer tous les deux. Force me fut donc de lutter contre la volonté de l'animal. Un *burro* est entêté et, en Castille surtout, il manque d'obéissance. Mes efforts me firent prendre sur le seuil la position critique d'Hippolyte ; et son sort, hélas ! fût devenu le mien si l'animal eût eu autant de fougue que d'entêtement. Munie d'une grosse torche de résine, une vieille sortit du taudis comme d'un antre obscur et vint contempler l'étrange scène qui avait lieu à sa porte. Elle se remit de son effarement ; mon compagnon de route me porta secours, et le reste du chemin s'effectua sans encombre. Mais je m'étais, par cet accident, rendu indigne qu'on m'appliquât la brillante prosopographie due à la plume de Cervantès : *Iba Sancho Panza sobre su jumento como un patriarcha, con sus alforjas y su bota, y con mucho deseo de verse ya Gobernador de la insula que su amo le habia prometido* [1].

De temps à autre nous rencontrions quelque autre *caballeria*. Par delà les Pyrénées, une unique bête de monture ou de charge suffit pour constituer une *caballeria*. Avec des mots retentissants, nos voisins du sud-ouest grandissent tout démesurément. On leur reproche ce défaut. Edmondo de Amicis, voyageur italien, dit d'eux : « Ils voient chaque chose comme à travers une lentille qui en dilate les contours hors de toute proportion [2]. » Don Eugenio de Ochoa lui-même confesse que telle est la tournure d'esprit de ses compatriotes, quand il écrit : *En España nos pagamos mucho de lodo lo grande, singular y portentoso.* « En Espagne, nous faisons beaucoup usage de tout ce qui est grand, extraordinaire et merveilleux [3]. »

[1] Sancho Pança s'en allait sur son âne comme un patriarche, avec ses *alforjas* (sorte de besace) et sa *bota* (bouteille de cuir), et avec grand désir de se voir déjà gouverneur de l'île que son maître lui avait promise. (*D. Quijote de la Mancha, Ie parte, capitulo VII.*)

[2] *L'Espagne*, traduction française, Paris, 1882, p. 204.

[3] *Tesoro de novelistas espanoles*, Paris, Baudry, 1847, t. I, p. 6.

Digitized by Google

Pourtant le touriste ne doit pas se plaindre de ce que les Espagnols attachent un vif intérêt aux objets de moindre apparence. Il trouve dans ce fait une grande ressource contre la monotonie du voyage. Les campagnes montueuses que je traversai pour aller de Santo-Domingo-de-Silos à Salas-de-los-Infantes présentent de la sorte et de tous côtés des sites auxquels sont attachés les souvenirs de l'histoire la plus brillante ou de la légende la plus émouvante. Moins la nature semble avoir départi à cette terre les charmes du paysage et les richesses du sol, plus les rochers dénudés et les ruines informes saisissent intérieurement le voyageur et lui arrachent ce cri de Lamartine :

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme
> Qui s'attache à notre âme [1]....

Soyons justes, s'ils les exagèrent, ce sont pourtant de grands souvenirs que gardent les Castillans dans ces lieux jadis théâtre de la lutte formidable entre les Chrétiens et les Maures. Voici de nouveau les roches du *castillo de Carazo*, que je longe du côté opposé à mon chemin d'arrivée. Longtemps avant de servir de défense aux *guerrillas* de don Carlos V, ces *torres* avaient été occupées par Fernán Gonzaléz. Ce comte choisissait de telles positions pour s'élancer de là sur les Maures. Un vers démesuré de *la Gesta del mio Cid* nous le rappelle :

> Fernán Gonzaléz non vió alli do s'alzase nin camara abierta
> [nin torre [2].

Ce héros de la première période de la lutte des Chrétiens contre les Maures est, pour le nord de l'Espagne, ce que le Cid devint un peu plus tard pour l'Aragon et pour Valence. C'est à lui que l'on attribue la reprise d'une grande partie de la Castille sur la puissance mahométane. Ses exploits

[1] *Harmonies, Milly ou la terre natale.*
[2] « Fernán Gonzaléz ne vit là d'où s'élancer ni chambre ouverte ni tour. » *Poème du Cid*, XIII[e] s. v. 2296.

Digitized by Google

s'accomplirent entre l'année 934, où se livra la bataille d'Osma, et sa mort arrivée en 970. Un poème du moyen âge est presque entièrement consacré à sa gloire.

C'est après avoir déjà repoussé les Maures d'une première position, que l'illustre libérateur de la Castille les débusqua encore du *castillo de Corazo* pour s'y établir à leur place. Une légende, dans laquelle les chiens jouent un rôle important, attribue à la ruse plutôt qu'à une brillante action militaire cette seconde victoire de Fernan Gonzalez.

Sa troisième et décisive victoire fit au contraire couler des flots de sang. A la vallée dominée par les roches appelées *las Torres de Corazo* fait suite une autre vallée. Mon compagnon de route m'y montre bientôt, en face de nous et vers la base d'une colline, le *pueblo* de Hazinas, où Abou-Amer-Mohammed-Al-Mansour, qui fit cinquante-six expéditions contre les chrétiens, fut battu par eux en une journée célèbre. La *Crónica de España* ou *Crónica general de España* [1] du roi D. Alphonse X nous décrit cette glorieuse bataille dans laquelle, comme au combat de Clavijo, combattit en personne Santiago, appelé par la *Chronique d'Alphonse XI*, *escudo de los christianos*, « le bouclier des chrétiens [2]. »

Le courage infatigable que le comte castillan montra en cette circonstance, est cité comme un exemple pour les rois guerriers, dans le chapitre XXII^e de *El Conde Lucanor*, le plus connu des ouvrages de D. Juan, petit-fils de saint Ferdinand et neveu d'Alphonse le Sage. Puisque nous voici devant le champ de bataille, entendons au passage cet exemple qu'il semble nous rappeler lui-même. Il y a plus d'un genre de lutte, et il est toujours bon de se souvenir qu'on ne doit jamais défaillir, si ce n'est avec les forces de la vie. Voici les paroles que le vieux conteur espagnol met sur les lèvres de Patronio s'adressant au comte Lucanor :

[1] L. III, ch. VVIII, XIX.
[2] Ch. CCLIV.

Digitized by Google

« El conde Fernan Gonzales venció á Almanzor en Hacinaz, y murieron hí muchos de los suyos, y el y todos los mas, que fincaron hi vivos, fueron muy mal feridos, y ante que veniesen á guarecer supo que le entraba el rey de Navarra la tierra, y mandó à los suyos que enderezasen á lidiar con los Navarros, y todos los suyos dixeronle, que tenian muy cansados los caballos, y aun los cuerpos ; y aunque por eso non lo dexasen, que lo devian dexar porqué el y todos los suyos estaban muy mal feridos, que dexase la lid y esperase fastá que el y ellos fuesen guaridos. Y cuando el conde vió que todos querian partir de aquel camino, sintiose mas de la honra que de cuerpo, y dixoles : Amigos, por las feridas que avemos, non dexemos la batalla, çá estas feridas nuevas que aora nos daran, nos faran que olvidemos las que nos diéron en la otra lid. Y desque los suyos viéron que se non dolia del su cuerpo, y por defender su tierra y su honra, fueron con el y vencio la lid, y fué muy buen andante [1] ».

Pendant que nous poursuivions notre route, un vaste horizon s'ouvrait sous nos yeux, aux lueurs mourantes d'une belle soirée. Vers le nord, la *sierra* se prolongeait indéfiniment en présentant plusieurs étages de montagnes. Ces différentes hauteurs formaient dans le tableau trois

[1] Le comte Fernan Gonzaléz vainquit Almanzor à Hazinas, et un grand nombre des siens moururent dans la bataille ; et lui et tous les autres qui restèrent vivants furent très maltraités, et, avant de les voir guéris, il apprit que le roi de Navarre entrait sur sa terre ; il ordonna à tous les siens de recommencer à combattre les Navarrois. Alors tous les siens de lui dire qu'ils avaient leurs chevaux et même leurs corps très fatigués ; que, sans l'abandonner pour cela, ils devaient le quitter parce que lui et tous ses compagnons étaient très blessés; qu'il cessât la lutte, qu'il attendît que lui et eux fussent guéris. Quand le comte vit que tous voulaient partir par ce chemin, il fut plus sensible dans son honneur que dans son corps, et il leur dit : « Amis, que les blessures que nous avons ne nous fassent pas abandonner la bataille, car les blessures nouvelles que nous allons encore recevoir nous feront oublier celles que nous avons reçues dans une autre lutte! » Et dès que ses compagnons virent qu'il ne se plaignait pas de son corps, pour défendre sa terre et son honneur, ils marchèrent avec lui : il vainquit dans le combat et fut très heureux.

Digitized by Google

plans parfaitement distincts. Au premier, la vue se reposait sur des pentes vertes tachées, par endroits, de plaques terreuses. Plus loin, les croupes des montagnes s'accusaient par des tons roussâtres, comme si elles eussent encore été teintes du sang des Maures et des Chrétiens versé en ces lieux. A l'arrière-plan, le jour s'éteignait sur les hautes cimes en les revêtant de nuances violacées et incertaines. On eût dit une vision de cadavres livides et attendant la sépulture.

La nuit était entièrement venue quand nous franchîmes le pont de l'Arlanza, affluent de l'Arlanzon de Burgos. Un beau clair de lune nous le montra tel qu'il convient à un pont d'être en ce pays : « Ce n'est pas un état bien fatigant que celui de pont espagnol, dit encore Théophile Gautier, il n'y a pas de sinécure plus parfaite : on peut se promener dessous les trois quarts de l'année ; ils restent là avec un flegme imperturbable et une patience digne d'un meilleur sort, attendant une rivière, un filet d'eau, un peu d'humidité seulement, car ils sentent bien que leurs arches ne sont que des arcades et que leur titre de pont est une pure flatterie [1]. Peu au-delà du pont de l'Arlanza, nous entrâmes dans Salas-de-los-Infantes, où je devais reprendre le *coche* pour Burgos, à onze heures de la nuit. Sans nous abandonner aux souvenirs tragiques des sept Infants de Lara [2],

[1] *Voyage en Espagne*, p. 21.

[2] Gonzalo Bustos de Lara, père des sept Infants, vivait du temps de Garcia Fernandez, fils de Fernan Gonzalès. Leur mère avait eu le malheur de se quereller, au milieu d'une noce, avec dona Lambra. Celle-ci voulut être vengée sur l'époux et les enfants de sa rivale. Déjà, par ses artifices, Gonzalo de Lara, le loyal chevalier, est tombé aux mains d'Almanzor, roi de Cordoue. Ruy Velasquez de Lara livre traîtreusement aux Maures les sept Infants, ses propres neveux, dans la plaine d'Almenara. Leurs têtes sont envoyées à Cordoue et servies dans un festin au père infortuné, « rameaux morts de ce tronc dépouillé. » Mais une noble dame musulmane donne à Gonzalo un huitième fils, Mudarra le Bâtard, qui vengera plus tard les injures de sa race. La *Crónica general de Espana*, liv. III, chap. XX, nous fait connaître cette tragique légende. Elle est aussi racontée dans l'*Historia septem Infantium de Lara*, par Othon Vœmias. (Anvers, 1612, in-fol., avec quarante planches.) Parmi les *romanceros*

Digitized by Google

qui ont donné leur nom à ce *pueblo*, nous nous dirigeâmes directement vers le presbytère. Nous y étions attendus par *el señor* Don Atanasio de Oguelos y Barguillo, curé de l'église matrice Santa-Maria. Le curé de Salas est un vieillard vénérable auquel l'âge n'a aucunement enlevé l'affabilité. Il nous donna l'hospitalité la plus cordiale. Suivant l'usage antique, le maître de la maison s'assit au bout de la table, tandis que Dom Poissonneau et moi prîmes place sur les côtés, devant les deux verres inévitables, l'un pour le vin et l'autre pour l'eau. Don Atanasio, digne comme eût été l'archevêque de Burgos, avait, pour la circonstance, endossé le *balandran*, sorte de manteau auquel tient un camail découpé ou pèlerine. Les ecclésiastiques espagnols portent ce vêtement à la maison ou dans les *pueblos*, à la campagne; les évêques surtout ont soin de le prendre dans leur palais.

Le lendemain, neuvième jour de mon entrée en Espagne, à dix heures du matin, je disais adieu à Burgos et reprenais le chemin de la France. Le haut et vaste plateau que l'on traverse dans la direction du nord-est présente un aspect uniforme. Au milieu de ces vastes campagnes, la voie ferrée rencontre toutefois çà et là quelques vallées embellies par des arbres groupés en bouquets ou en rangées. Vers midi et un quart, pendant que le train traversait une longue plaine, une chaîne de rochers imposants et dénudés semblait former devant nous un barrage infranchissable. Dans une coupure que l'on devine à peine, se cache la ville de Pancorbo. Là passe la voie ferrée. Celle-ci, la route de terre, les maisons et le torrent occupent, entre deux murailles de rochers, un espace qui n'a pas cinquante mètres de largeur. Le défilé, jadis protégé par deux châteaux,

composés sur ce thème émouvant, quelques-uns sont d'une rare beauté. La même histoire parut avec honneur sur la scène espagnole dans les drames : *Los siete Infantes de Lara*, de Juan de la Cueva ; *Los siete Infantes de Lara* et *El bastardo Mudarra*, de Lope de Vega, et *El rayo de Andalucia*, de Cubillo.

Digitized by Google

forme l'entrée du grand plateau. C'est par cette brèche probablement qu'une mer intérieure, occupant à l'époque tertiaire l'étendue du vaste plateau, épanchait l'excédent de ses eaux dans le bassin de l'Èbre [1].

La station de Pancorbo précède immédiatement celle de Miranda-de-Ebro. Entre les deux, l'on me fit remarquer, à droite d'un immense remblai de vingt mètres, et à l'entrée d'une des gorges de la *Sierra de Oña*, les restes du monastère de Bugedo, qui appartenait à l'ordre des Prémontrés et jouissait de rentes importantes en céréales et en argent. Le voyageur qui m'avait montré l'abbaye, prit mon carnet do voyage et y écrivit cette note : *Bugedo. — Frailes Pasionarios. — Esta comunidad vino de Fráncia y a comprado el edificio. — Está situado media legua de Miranda-de-Ebro.* Il m'apprenait ainsi que des religieux Passionnistes français, sans doute à la suite des expulsions, sont venus s'établir dans le monastère prémontré, à une demi-lieue de Miranda.

La voie laisse la ville à droite et sort de la Castille en franchissant l'Èbre sur un pont de quatre arches. Le fleuve n'a encore atteint en cet endroit que la sixième partie de son cours. Il est peu large et peu profond. Encadrée sur sa rive droite par la *Sierra de Oña*, sa vallée est plate, large, mais non verdoyante. Quelques vignobles couvrent les coteaux que l'on rencontre au-delà de Miranda. La gare de cette ville se trouve à une petite distance. Incomparablement plus vaste et mieux tenue que celle de Burgos, elle dessert encore la ligne qui joint Bilbao à Logroño et Zaragoza (Saragosse).

Après avoir ainsi pénétré dans l'Alava, l'une des trois provinces basques espagnoles, la voie ferrée remonte, jusqu'à Vitoria, la vallée de la Zadorra, dont le cours est parfois bordé de lignes de saules et de peupliers. Elle ren-

[1] Voy. Élisée Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, l'Europe méridionale, p. 668 et 850.

Digitized by Google

contre dans une conque montagneuse cette place importante où Joseph, en 1813, perdit une bataille qui décida l'expulsion des Français de la Péninsule. Quatre clochers dominent la pente douce où les maisons de Vitoria s'étagent en amphithéâtre sur la rive gauche de la Zadorra. Des constructions récentes s'élèvent à gauche de la ville et annoncent un quartier tout moderne. Mais, le long de la voie, si toutefois je ne confonds pas dans mes souvenirs Vitoria avec Tolosa, des *miradores* formant de grands vitrages plaqués sur les maisons dans toute la hauteur de celles-ci, rappellent au voyageur qu'il est encore en Espagne. Du moins il traverse un pays que ses *fueros* ont mis à l'abri du droit de vaine pâture et autres lois destructives de l'agriculture. Dans le territoire de la capitale de l'Alava, des haies et des fossés recommencent à délimiter les champs et à rompre, aux yeux du voyageur, la monotonie d'une campagne dénudée. Une courbe que la Zadorra décrit dans la direction du nord, forme sur la rive gauche de cette rivière, en amont de Vitoria, une vallée large, bien cultivée, parsemée de nombreux villages. La ligne la traverse dans le sens de l'ouest à l'est, en vue de forts qui dominent çà et là les hauteurs fermant l'horizon. Vers la source de la Zadorra et la station de Salvatierra, je me retrouvai au milieu des monts Cantabres, que je connaissais déjà, monts âpres, présentant des pentes abruptes, impraticables, souvent couvertes de bois et propres à la guerre défensive.

Bientôt le train pénétra pour quelques instants dans la Navarre, grâce à une sorte de crochet que la voie ferrée forme entre les montagnes et qui s'appuie sur la ville d'Alsasua. L'embranchement reliant Pamplona (Pampelune) à la ligne de France à Madrid part de cette station. Pendant que je considérais sur le quai les différents groupes de voyageurs étrangers, espagnols, basques, navarrois, et parmi eux l'évêque diocésain avec son chapeau entiè-

Digitized by Google

rement vert en dessous, un orage de pays de montagne, produit par la chaleur suffocante de cette journée, éclata soudain en pluies torrentielles et sillonna de cascatelles les pentes boisées et ruisselantes entre lesquelles nous regagnâmes le Guipuzcoa.

Après avoir dépassé la station de Zumarraya et Villareal, où j'avais rejoint le chemin de fer à mon retour de Loyola, et après avoir franchi quelques nouveaux tunnels, je contemplai, du haut d'un viaduc remarquable, jeté entre deux montagnes, la riche vallée au milieu de laquelle se trouve le village pittoresque d'Ormaïsteguy. Au-dessous même du viaduc, l'on voit un établissement de bains d'eaux sulfureuses, dont l'extérieur répond à celui de Cestona. L'un et l'autre sont comptés parmi les établissements de bains et eaux minérales les plus renommés d'Espagne. Plus loin je revis l'Orio. Ce cours d'eau est tellement sinueux que la voie ferrée le traverse une vingtaine de fois avant d'atteindre Tolosa. L'espace de quarante kilomètres et jusqu'en aval de l'ancienne capitale de Guipuzcoa, le chemin de fer descend la vallée de l'Orio, dont les eaux rapides et abondantes font mouvoir un grand nombre de moulins, d'usines et de fonderies, qui donnent à ce parcours un aspect des plus animés. Les collines sont parsemées de vieilles et pittoresques habitations et de bâtiments d'exploitation.

Peu de temps après, le train franchissait le *rio Urumea*, dont l'embouchure est à San-Sebastian. Il longea le beau jardin public de cette ville, laissa à droite la *plaza de Toros*, où s'élève l'arène, grand bâtiment circulaire décoré à l'extérieur par une double rangée de fenêtres géminées. Puis il atteignit la baie de Passajes et s'arrêta sur la rive gauche de la Bidassoa. La nuit était venue, et j'avais, pour cette saison du moins, dit adieu au royaume catholique.

Abbé Bourdais.

Digitized by Google

# LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

**Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.**

*(suite)*

*1686. — Réception et trousseau d'un moine au couvent de Sainte-Croix du Verger*

Les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, s'étaient engagés, par transaction du 5 juillet 1493, avec le maréchal de Gyé, à tenir résidence au nombre de 13 au prieuré du Verger, pour y célébrer, comme à Sainte-Croix de Paris, les offices canoniaux et la grand'messe, moyennant un revenu de 400 livres et la construction d'une habitation avec chambre d'hôtes, four, écuries [1].

Voici l'acte de réception d'un de ces religieux, où le notaire intervient près du chapitre :

Aujourd'hui dixiesme auril mil six cent quatre vingt six, auant midy.

En présence de nous, Christophe Bouruau, notaire royal à Baugé, résidant à Corzé, et des tesmoins cy après només, Frère Pierre Brault, moine au couuent du Verger, de l'ordre Sainte-Croix, c'est adressé aux venerables religieux dudit couuent du Verger, ès personnes de Jacques Girardin, prieur et procureur dudit couuent, François Georget, René Hodemon, Gilles Pasqueray, et Martin Thibourg, tous prestres capitullens dudict couuent, deuement assemblez en leur chapitre, en la manière accoustumée, auxquelz il

[1] Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire* par M. Port, t. III, p. 685.

Digitized by Google

a représenté que son nouiciat estens expiré ce jour, les a prier et requis de le voulloir recepvoir à faire profession de leur ordre dans ledit couuent, pour uiure et mourir, moyennant la grace de Dieu et l'obseruance de la regle et constitutions dudit ordre ; lesquelz sieurs religieux, apres auoir délibéré ensemble, ont déclaré qu'ilz ont dès auant ce jour délibéré en leur dit chapitre de la reception dudit frère Brault, leur nouice, et qu'ilz l'ont convoqué céans d'un commun sufrage à faire lad. profession, ledit jour que finira l'an de son aprobation, suiuant lesdits constitutions..... et au mesme insten est [comparu] François Brault... dame Françoise Guilbault, son espouze, demeurant parroisse de Saint Denis du Mainne, establis et publiés devant nous, ladite dame Guilbault du sieur Brault son mari deuement octhorizée, lesquelz disant, eux seuls et pour le tout, renoncer au bénéfice de division..... se sont obligez et s'obligent solliderement de donner audit Brault, moine dud. couuent du Verger, leur fils, en faueur de la profession qu'il est près de faire la somme de soixante liures de rente viagère, par chacun an, de quart en quart, à commancer de ce jour, jusques à ce que ledit Brault, moine, soit pouruu d'un bénéfice à l'équivallent, au moyen de quoy lad. pansion demeurera éteinte et amortie ; en outre promettent et s'obligent lesd. sieur Brault et dame Guilbault de donner auxd. sieurs religieux la somme de soixante louis pour estre employee à reparer les ornemens de leur sacristie à une fois payer... [*mots rongés par l'humidité*]... à lui dit et trouver aud. couuent une chambre garnie avec le linge qui luy sera nécessaire. Le tout du consentement desd. sieurs religieux, quar le tout a esté ainsy voullu, consenty, stipullé et accepté par lesd. partis. S'oblige lesd. sieurs establys leurs hoirs, biens et choses, se renonçant etc. Dont etc., fait et passé au chapitre dudit couuent du Verger, en présence de M. Louis Toché, notaire royal, et Pierre Couillard, demeurant parroisse de Seiches

Digitized by Google

tesmoings à ce requis et appelez..... [*mots rongés par l'humidité.*] Guilbault sa femme payé audit Brault, nouice, la somme de quinze livres pour le payement du quart de la susd. pension dont ils demeurent quittent.

(Signé) : F. Bault. — Fançoise Guilbault. — Pierre Beault. — B. Girardin. — F. François Georget. — F. René Hodemon. — F. Pasqueraye. — F. M. Thibourg. — Toché. — Pierre Couillard. — Bouruau.

Voici d'autre part le trousseau que devait fournir le nouveau profès au couvent de Sainte-Croix du Verger.

Un lit garny de deux matelas,
Plus un fauteuil avec six chaises tournées,
Une table avec un tapis,
Une paire d'armoires,
Six paires de draps d'onze aulnes le couple,
Deux douzaines de chemises de brin,
Une douzaine de calessons,
Une douzaine de chaussettes,
Trois douzaines de chaussons,
Deux douzaines de mouchoirs,
Une douzaine de coueffes de bonnet [1],
Six souilles d'oreiller [2],
Deux aubes honnestes, garnies de dentelle,
Un bonnet carré,
Une paire de bottes neuves de cuir fort,
Trois paires de souliers,
Une chape,
Une robe de serge de Londres,
Un habit de drap noir complet,
Plus, une tasse d'argent.

[1] Bonnets de nuit.
[2] Taies d'oreillers.

Digitized by Google

### *1737. — Les archives paroissiales de Lezigné.*

Voici l'inventaire des titres de la cure et de la fabrique de Lézigné, tel qu'il fut rédigé le 19 février 1737, par René Méchin, avocat en parlement et notaire royal héréditaire à Baugé, résidant au Verger, paroisse de Seiches, lors de l'installation d'un nouveau curé :

A comparu en sa personne, vénérable et discret Mre Charles Lescesvre, sieur du Clos, prestre curé de Lezigné[1], y demeurant, lequel a reconnu et confessé, que Me François Leduc, prestre, directeur des dames Religieuses Benedictines de Baugé, y demeurant[2], absent, nous, notaire, à ce présent stipulant acceptant, faisant tant pour luy que pour ses cohéritiers de la succession de feu Me François Leduc ptre viuant curé dud. Lesigne[3] luy a remis tous et chascuns les titres, papiers, mémoires et enseignements de lad. cure et des droits d'icelle, ensemble ceux de la fabrique de la mesme paroisse, lesquels consistent en ce qui suit :

Premier : sept pièces en papier, attachées ensemble qui sont déclarations rendües au Roy et au clergé de France par les précédens curez dud. Lesigné, du Revenu de ladite cure lesqlles nous auons cottées à la réquisition dudit sr duClos curé sous la lettre A première et septiesme et paraffées, cy . . . . . A.

Item. Une pièce en papier qui est copie non signée de la declaration rendüe par led. Sr Fr. Leduc à l'assemblée de l'année 1730, laquelle nous auons cottée sous la même lettre huitiesme et dernière, cy . . . . . A.

Item. Dix pièces en papier, la première est déclaration

[1] Est indiqué par M. Port, comme curé, de février 1737 à février 1747.
[2] Plus tard il devint lui-même curé de Lézigné de juillet 1748 à sa mort, le 17 décembre 1750.
[3] Mort le 29 décembre 1735, à l'âge de 62 ans.



Digitized by Google

rendüe au Sgr du Vivier[1] par Me Jean Hamelin, curé de Lésigné, des Dîmes et domaines mouvants etc. Lad. signée le 14 octobre 1473. La 2eme est copie de la même declaration. La 3eme est declaration par Me Jean Ogier, curé dud. Lesigné du 8 juin 1540. La 4eme est pareille declaration par Me Jean Charnacé, du 22 novembre 1577. La 5eme est copie non signée de pareille declaration. Les 6eme et 7eme sont pareilles copies non signées. La 8eme est un mémoire des rentes que doit le curé de Lesigné. Les 9eme et 10eme sont projez de pareilles declarations faites par led. deffunt Leduc Curé, lesqlles pièces nous auons cottées sous la lettre B première et dernière, cy . . . . . B.

Item. Huit pièces en papier qui sont mémoires des nouales[2] de lad. cure de Lesigné, que nous auons cotté sous la lettre C, pre et Dre et paraffé, cy . . . . . C.

Item. Une pièce en papier qui est transaction entre Madame la Prieure de Seiches[3] et le Sr Curé de Lesigné passée devant Toché, nore, le 11 7bre 1636, pour les bornes et limites des deux paroisses dans la pièce du Desris dépendant du lieu de la Houdrière, proche Broüard. Laquelle pièce nous auons cottée sous la lettre D, pièce unique et paraffée, cy. . . . . D.

Item. Une pièce en parchemin qui est lettres de Rescision du 28 may 1632 obtenües par led. Sr Charnacé, curé de Lesigné[4] au sujet des dîmes et du Gros. Laquelle etc. E.

Item. Une pièce en papier qui est bail du Gros dû à la

[1] Un seigneur du Vivier, Vincent de la Porte, mort le 25 mai 1607, paroisse de Lézigné, légua à cette paroisse son domaine pour « l'entretien, peine et salaire d'un maître d'école. »

[2] C'étaient des terres nouvellement cultivées ou mises nouvellement à culture ayant été défrichées. Quelque droit et titre qu'un seigneur ecclésiastique ou laïc eût de percevoir les anciennes dîmes, les novales appartenaient toujours au curé, *in cujus parochia surgunt*, disait Cl.-J. de Ferrière, dans son *Introduction à la Pratique*, 1735, tome IIe, p. 269.

[3] Ambroise de la Crossonnière. Le prieuré de Seiches avait été établi par l'abbaye du Ronceray d'Angers.

[4] Jean Charnacé, curé dès 1572, inhumé le 2 octobre 1639, sous la chaire.

Digitized by Google

cure du 2 may 1631 qui fait l'objet des lettres de rescision cy dessus, laq^lle etc . . . . . F.

Item. Trois pièces en papier. La première est contrat d'acquêt fait par M^e Hercule Gruau, curé de Lezigné[1] devant Chesneau, notaire du Comté de Durtal le 14 aoust 1684 d'une maison appelée la Preverie, de René Bardet.

La seconde est sommation faite à la V^e Bardet par Pinot, no^re, le 10 avril 1688, de receuoir l'amortissement de la rente qu'elle avait sur lad. maison auec consignation du pp^a et interêts.

La 3^eme est acte dudit S^r Gruau, passé devant Babineau, no^re du comté de Durestal, du 16 X^bre 1702, par lequel il donne ladite maison pour servir de *presbytère*, au pied duquel est l'enterrinement des heritiers dudit S^r Gruau, lesquelles etc . . . . . G.

Item. Dix huit pièces concernant le lieu de la Thibaudière ; la 16^eme est testament de Maître Jean Charnacé, du 15 juin 1628, portant donation du lieu de la Thibaudière[2]; la 17^eme est l'indemnité de Messire Henry de Schomberg, comte de Durestal, du 7 Décembre audit an 1628. La dernière, item, neuf pièces que nous auons attachées ensemble concernant les dixmes, gros de vin et grains et festages du prieuré, lesquelles etc . . . . . H.

Item. Deux autres pièces en papier qui sont mémoires au conseil sur les dixmes que nous auons cotées etc. . . I.

Item. Cinq pièces en papier les quatre premières sont déclarations rendües au fief du prieuré de Lezigné par les S^rs Curez dudit Lezigné; la dernière est quittance du S^r Lecureuil, fermier dud. prieuré, du 14 mars 1715 lesq^lles etc. L.

Item. Une pièce en papier qui est quittance donnée par ledit S^r Gruau, curé de Lézigné, le 17 octobre 1695, à D^e Anne

[1] Curé du 18 octobre 1681. Mort le 8 juillet 1702. Son épitaphe se lit encore dans le cimetière de Lézigné. Dans l'église, une autre inscription rappelle les libéralités et fondations du curé Gruau.

[2] Légué à la cure pour la fondation d'une messe le vendredi,

Digitized by Google

de Boumard veuve de Mre Jacques le Boucher, lieutenant criminel à la Flèche propriétaire du lieu de Brouard [1] de tous les gros, tant seigles que orges, pour un quart de dixmes.

*1684. — Rixe entre jeunes gens, nobles et bourgeois, de Beaufort, pendant les fêtes du Carnaval.*

Le carnaval était joyeusement fêté jadis, au temps où les réjouissances publiques occupaient une partie du temps de nos gais Angevins. Mais en ce temps-là, comme aujourd'hui, il n'y avait guère de plaisirs sans peines, peu de fêtes sans querelles : les pièces suivantes nous fournissent des détails assez curieuse sur la vie publique et privée de la jeunesse aisée d'une petite ville, sous le règne de Louis XIV. Pendant les fêtes du carnaval, pour lesquelles s'étaient réunis nobles et bourgeois, une rixe s'élève entre un commis au contrôle des exploits de cette ville, — un petit fonctionnaire comme on dirait aujourd'hui, — et un jeune seigneur. Par suite, injures, voies de fait, et plainte à la justice.

Voici d'abord la requête adressée au sénéchal par Joseph de Masseille et son beau-père :

Monsieur,
Monsieur le senechal de Beaufort, lieutenant criminel aud. lieu.

Supplie humblement Pierre Bruzard, receveur au grenier à sel de cette ville et Joseph de Masseille, escuyer, sieur de Bois-Davy, filz de Joseph de Masseille, escuier, sieur de l'Isle, et dame Perrine Commeau [2], à présant femme dud. sr Bruzard. Disent que le jour d'hier Pierre Baillergeon commis aux controlle des exploits de cette ville, sans

[1] Logis noble, aujourd'hui ferme, commune de Lézigné, flanquée d'une petite tourelle, propriété de Louis Boumard dès 1635.

[2] Près de la ville, à l'entrée de l'ancienne route de Longué, existe encore la Croix-Commeau, probablement érigée par cette famille, qui existait à Beaufort dès le xve siècle, et donna plusieurs avocats et juges au grenier à sel, au xviie siècle.

Digitized by Google

aucune raison ny subjet, auroit insulté le sieur de Bois Davy, se seroit jetté sur luy, en jurant et blasfemant le st nom de Dieu en ses parolle : « *Mordieu, teste Dieu, bougre de hobereau, bougre de gueux, coquin, c'est bien à toy à jouer, il faut que je te mange l'asme, à la part où je te trouveray, je te turay* » et en l'instant luy auroit porté un soufflet au visage dont il est meurtry, et seroit ensuitte couru sur son fuzil et espée qu'ils avoient quitté pour jouer, à dessain de le tuer, s'il n'en avoit esté empesché par ceux de la mesme compagnie. Et ce jourdhuy, partyes delad. compagnye estant monté à cheval, la plupart gens apostés et affidées aud. Baillergeon auroyent passés pardevant la porte dud. sieur Bruzard, receveur, et auroyent deschargés leurs pistollets, et notamment led. Baillargeon, dans la vitre de la fenestre du bureau ou led. sr Bruzard estoit à travailler, et dont le pistollet estoit chargé de balles de plon qui auroit rompu et brizé lesd. vittres, ce qui n'a pu estre fait que dans un mauvais dessaing de tuer led. sr Bruzard, ce qui auroit arrivé sy le coup eust porté plus bas, ou que le supliant eut esté droit.

Ce considéré, Monsieur, vous plaize donner acte aux supliants de leur plainte et leurs permettre d'informer des faits, circonstances et dépendances d'icelles, mesme par procès verbal de la fracture et rupture desdits vitres. Et cependant vous plaize mestre les suppliants sous la sauvegarde et protection de justice, et ferez bien.

(Signé) : Brugeard, de Masseilles, Giroust pour les supplians.

Chedailleau, chirurgien, délivra le 13 février le certificat suivant après avoir visité Joseph de Masseilles.

« Il est apparu sur son visage, à la joue gauche, comprenant sa circonférence une inflammation et légèrement contuze tant intérieurement qu'extérieurement avecq exco-

Digitized by Google

riation au dedans cause de la viollence de quelques coups de pieds ou de coup de poing commuez en sa personne, ou d'autre chose faisant semblable effect. Au moien de quoy je juge, dit-il, qu'il ne peut estre guery de 5 à 6 jours ou environ moiennant qu'il ne survienne aucuns accidens. »

Pierre Baillergeon adressait, de son côté, au sénéchal, sa requête où il donnait une version différente de ces incidents :

A Monsieur,
Monsieur le senéchal de Beaufort,

Supplie humblement Pierre Baillergeon, disant que le temps du carnaval s'aprochant, la plus grande partye et la plus notable de la jeunesse de cette ville se seroient assemblez et pour se divertir à petits frais auroient arresté entre eux de faire une forme de compagnye de cavallerye de laquelle ils auroient nommé d'une commune voys, pour capitaine, Philippes le Bascle, escuyer, sieur du Marais, pour lieutenant Charles d'Anquetil, sieur des Fontenelles, pour major le sieur d'Estriché, et, pour tresorier de la dite compagnye, Pierre Bruzard, commis à la recepte de ce grenier, auxquels et aux autres officiers de ladite compagnye se seroient sousmis d'obéir, pendant ledict temps du carnaval, lesquels officiers auroient fait quelques reglemens et, entre autres, que nul ne pourroit quiter la compagnye et que si quelqu'un quitoit, il seroit permis mener toutte la compagnye chez luy, et que l'on romperoit les vitres et verres qui s'y trouveroient ; que jeudy dernier lesdits officiers auroient commandé à toutte ladite jeunesse de monter à cheval, pour aller se divertir à Longué, que, samedy dernier, tous lesdits officiers et jeunesse jouant à la boulle sur le pasty de la fuye de cette ville [1], il auroit véritablement arrivé entre le

[1] Près du château de Beaufort, construit en 1346 par le comte Guillaume Roger, père du pape Grégoire XI.

Digitized by Google

suppliant et ledict de Masseille, écuyer, une petite risque, mais, le mesme jour, soupant au soir ensemble, la chose fut reglée et les officiers qui les firent boire ensembles, choquer des verres et mettre la main l'une dans l'autre, en sorte qu'ils restèrent bons amis comme auparavant; cependant ledict sieur Bruzard voullant se distraire de la compagnye, contre la parolle qu'il avoit donnée, sachant bien que lesdits officiers avoient ordonné de se tenir prêts le dimanche après la messe pour aller à la maison du sieur de Contades qui les y attendoit pour si divertir, ne se seroit point trouver et auroit empesché ledit sieur de Masseille de s'y trouver ce qui n'avoit empesché que le surplus de la compagnye montans à cheval et allant le long de la Grande Rüe de ceste ville pour se rendre chez ledit sieur de Contades [1], bien des cavalliers auroit salué la damoiselle Giroust qui estoit à sa porte d'un coup de pistollet, et comme la maison de la dicte demoiselle Giroust est proche de celle dudict sieur Bruzard, qui ne s'estoit point trouvé à ladicte assemblée et dont on ne scavoit point la cause, plusieurs desdits cavalliers, en l'apelant, auroit tiré, pour le sallüer comme officier, plusieurs coups de pistolets, desquelz coups il prétend qu'il a esté rompu quelques lozenges de vittres de son bureau, encore qu'il n'y eus que de la pouldre dans les pistollets, ainsy qu'il se peut facilement justiffier, d'autant qu'avant que lesdits cavalliers montassent à cheval, l'on avoit visité leurs armes.

Cependant, le suppliant a appris que lesdicts Bruzard et Masseille qui auroient conservé au préjudice de l'accomodement fait, une haisne contre le supliant, vous auroient fait plainte de ladite première risque, à laquele ils ont joinct ladicte pretendue rupture de vitres qu'ils prétendent rendre criminel et dont ils veuillent accuser le supliant quoyque inossant dudit faict.

[1] Soit à Montgeoffroy, soit à la Roche, paroisse de Mazé, qui furent possédées et habitées par la famille de Contades.

Digitized by Google

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise decerner acte au supliant de faire oppositions à ladite procedure criminelle, ordonner que, pour proceder sur icelle, lesdits sieurs Bruzard et de Masseille estre apellés devant vous et à demain en l'audience pour voir dire qu'il sera envoyé de ladite pretenduë accusation, avec reparations, dommages, etc.

(Signé) : BAILLERGEON [1] et VALLET [2] « pour le suppliant. »

Le senéchal, Philippe Lemarié, rendit une ordonnance de comparution, pour le lendemain, en date du 15 février 1684. Les adversaires de Baillergeon, Pierre Bruzard et Joseph de Masseille, écuyer, sieur de Bois-Davy, fils de Joseph de Masseille, écuyer, sieur de l'Isle, et de Perrine Commeau, devenue la femme de Bruzard, avaient pris pour avocat Me Jacques Giroust [3].

La réformation avait été faite le 14 février par le senéchal, Philippe Le Marié, écuyer, conseiller du roy, président senéchal, juge ordinaire et lieutenant général criminel en la senéchaussée et siège royal de Beaufort, assisté de Me Guy Prouteau, son greffier.

Nous extrayons des dépositions apportées dans l'enquête les plus intéressantes, au point de vue de ces mœurs d'un autre âge :

*Jacques Jameron*, marchand quincailler, 40 ans.

« Samedy dernier, 12e du present mois, sur les 4 à 5 heures du soir, il fut en la place appelée la Fuye auprès du chasteau de cette ville où estoient allés plusieurs messieurs de cette ville qui alloient pour se réjouir et ouy dire que là auroient fait lexercice avec leurs armes et se mirent après à jouer à la boulle, les uns avec les autres, et se mirent en trois bandes et vit que le sieur de Masseille de Bois-Davy dit au sieur Bourigault, medecin, assez rudement :

[1] Pierre Baillergeon, commis au contrôle des exploits de cette ville de Beaufort et receveur aux domaines de ce comté.

[2] Charles Vallet, avocat.

[3] Voir sur cette famille, et spécialement sur le célèbre prédicateur jésuite Jacques Giroust, ma *Monographie de N.-D. de Beaufort* (Angers 1874, in-8° et in-12.)

Digitized by Google

— « Retirez-vous, vous m'empeschez de jouer » et ledit Bourigault dist que estoit bien là et qu'il ne s'osteroit pas, et entendit qu'il ledit de Bois-Davy dist « sont des bougres, je donnerois mille mille coups », et vit le sieur Baillergeon qui s'avança et alla audit de Bois-Davy et lui donna un coup de poin. Et le sieur Bruzard se mist entre les deux, prist ledit Baillergeon et incontinant vit ledit Baillergeon, qui couroit à son espée et aux armes, qui estoient au bout de ladite fuye, et le sieur du Marais survint et dist qu'il ne falloit point de querelle, et les armes ne furent point prises, et continuerent de jouer. » (Signé) : JAMERON.

*Marin Raveneau*, bêcheur, demeurant au quartier de la Fuye, âgé de 15 ans, fait la même déposition, ainsi que *Anne Raveneau*, âgée de 20 ans, fille de Jean Raveneau, bêcheur, au bas de la Fuye, âgé de 60 ans, et de Symphorienne Couet, qui confirmèrent cette deposition.

*Jacques Diot*, 26 ans, marchand corroyeur.

« Le jour d'hier, sur les 9 heures du matin, il vit passer plusieurs messieurs de cette ville, à cheval, et le sieur Baillergeon estoit de la compagnie, et quelques uns desdits messieurs tirèrent des coups de pistollets en l'air, et vit le sieur Baillergeon, lequel passant le long de la maison du sieur Bruzard, tira un coup de pistollet dans une des vitres de lad. maison proche de ladite vitre, et y eut quelque louzanges de la vitre cassée, qui tomberent dans la rue et dans la chambre, et passa son chemin avec les autres, et le sieur Bruzard sortit de sa maison et demanda qui avoit cassé ses vitres, et sa servante qui estoit à la porte dit que cestoit le sieur Baillergeon. »

*Pierre Gaugain*, le jeune, 31 ans, marchand, certifie que le sieur Baillergeon dona un coup de poing à Joseph de Masseille, et s'enfuit au bout de la Fuye, mais ils soupèrent ensemble chez la v^e^ Hirlay, hotesse, et burent les uns aux autres, sans se témoigner de rancune.

Noble homme *Jean Michel Couscher*, 20 ans.

Digitized by Google

« Samedy dernier 12e du present mois il fut à laprès-diner avecq plusieurs aultres jeunes hommes de cette ville, au lieu de la ville proche le chasteau de cette dite ville, où après s'estre diverti à faire l'exercice de la guerre, ils se mirent à jouer à la boulle et se diviserent en 3 parties, que luy, deposant, joua avec le sieur de Bois-Davy, que en jouant led. sr de Bois-Davy dist au sieur Bourigault assez vivement qu'il se retirast et qu'il l'empeschoit de jouer, et led. Bourigault dist : — Vous me parlez bien durement, et parut emporté. Et led. Bois-Davy dit qu'il ne lui bailleroit pas sur les oreilles comme il avoit fait aux autres, et led. Bourigault se retira, et continua led. Bois-Davy de dire que led. Bourigault faisoit bien le résolu et qu'il luy donneroit sur les oreilles. Et led. Baillergeon dit qu'il parloit bien hault et led. Bois-Davy dist qu'il luy en bailleroit à luy mesme. et led. Baillergeon s'aprocha dud. Bois-Davy et luy donna un coup de poing, furent separez par ceux de la compagnie et ensuite après avoir joué ils furent souper en la maison de la ve Hirlay, ou estant led. sieur du Marais dist qu'il falloit accomoder ça et burent ensemble. »

*Louis Lesayeulx*, 30 ans, marchand, regardait faire l'exercice sur la fuye près du chasteau et vit le sr « Bourigault médecin estant un peu avant sur le jeu du sr de Bois-Davy. Led. sr de Bois-Davy lui dist assez rudement de se retirer, et ils eurent grosses parolles, et led. sr de Bois-Davy disoit : — Vous ne me donnerez pas des coups de baston comme vous avez fait aux autres, et sy vous faisiez le méchant l'on vous en pourroit donner. Et led. Bourigault se retira. Et led. Baillergeon qui estoit proche dit aud. Bois-Davy : — On ne donne pas des coups de baston comme cela. Et led. Bois-Davy dist : — Cy, je t'en donnerois. Et led. Baillergeon luy donna un coup de poing. Led. Bois-Davy et le sieur Bruzard, son père baillerent aud. Baillergeon chascun un coup de poing au lieu de la Fuye. »

Digitized by Google

A la suite de ces dépositions, le 21 février, le procureur du roi, Jameron, ordonne la comparution de Baillergeon devant le senéchal. Le dossier ne nous fournit malheureusement pas de pièces sur le résultat de cette curieuse affaire [1]. Mais les documents cités ou analysés ci-dessus, nous offrent un intéressant petit tableau des mœurs provinciales sous le règne de Louis XIV.

### *1735. — Mise en adjudication du château et de la terre de la Tuffière, à Lué.*

La Tuffière, était un domaine noble possédé au xv^e siècle par Olivier de Torcé, et qui prit une certaine importance au xvi^e siècle. Possédé par la famille de Charnières depuis au moins 1587 [2], il échut, en 1735, à divers héritiers qui durent se le partager. Voici l'acte d'adjudication passé par devant un notaire voisin :

Aujourd'huy, mercredy, douziesme januier mil sept cent trente-cinq auant midy.

Pardeuant nous, René Méchin, auocat en parlement et notaire royal en Anjou, résident au Verger, paroisse de Seiches, soussigné, a comparu, en sa personne, messire Louis Henry de Tourneton, cheuallier, seigneur du Plessis, demeurant à sa terre seigneuriale du Plessis [3], paroisse de Thillouze, province de Touraine, principal héritier de feue Mad^e de la Belmondière [4] lequel nous a dit que, à notre dili-

[1] Archives communales de Beaufort.

[2] V. Port. *Dictionnaire*, t. III, p. 639.

[3] Dès 1534 le Plessis (aujourd'hui ferme et château), appartenait à Mathurin de Tourneton ; — en 1592 à Claude de Tourneton ; — en 1666, à René de Tourneton, marié à Gabrielle de Beauvais ; — en 1725, à Jacques de Tourneton, sans doute père de celui qui vint en Anjou, comme propriétaire de la Tuffière. (Archives d'Indre-et-Loire, titres de Saint-Epain). Carré de Busserolle : *Diction. d'Indre-et-Loire*, t. V, p. 93.)

Louis-Henry de Tourneton épousa Madeleine de Cantineau. Leur fille devint la femme de J.-U.-Alex. Gaultier de Vaux, (26 novembre 1753) dont la descendance, la famille Gaultier de Brulon, possède aujourd'hui le château de la Tuffière, reconstruit en 1868.

[4] Renée de Charnières, fille d'honneur de Madame, elle avait épousé, le 4 novembre 1686, René Mallet, chevalier, seigneur de la Bermondière, au Maine.

Digitized by Google

gence, il a tant pour lui que pour ses cohéritiers en la ditte succession, fait publier et affichers par plusieurs fois et en plusieurs villes et paroisses la terre de la Tuffière, et dépendances, sise paroisse de Lué et circonvoisines, à vendre devant nous, au plus offrant et dernier enchérisseur ; sur lesquelles affiches et publications nous auons cy-devant receu plusieurs enchères, dont la dernière est de la somme de 16.100 liures, et qu'en fin il a par notre diligence fait depuis peu reitérer les mêmes affiches et publications, auec indication à ce jour en notre étude, pour receuoir les dernières enchères, et en faire l'adjudication, pourquoy il nous a requis de luy en decerner acte, et de ce que nous avons proclamé la dite dernière enchère en l'assemblée de plusieurs personnes icy presentes. Après quoy, ledit s^r du Plessis a déclaré surenchérir la dite terre de la Tuffiere à la somme de 16.150 livres, et après auoir attendu quelque temps, a comparu en sa personne M^re Félix Charles de Crespy, prestre licentié ès-loix et en théologie, demeurant au chasteau de Voisins, paroisse de Corzé [1], lequel, pour luy ou pour autre qu'il pourra nommer en l'an, en tout ou partye, a surenchery la ditte terre de la Tuffière à 16.200, offrant la payer ainsy et dans les temps qu'il sera convenu avec ledit sieur Duplessis, lors de l'adjudication, la requerant sy personne ne met plus d'autre enchère ; et après auoir attendu jusqu'à cinq heures du soir et qu'il ne s'est présenté personne pour surenchérir la ditte terre, ledit s^r abbé de Crespy a demandé acte de son enchere et de ce qu'il a requis, à ce que la ditte terre luy soit adjugée comme plus offrant et dernier encherisseur, sous les offres sus

[1] Les Crespy, qui résidaient depuis le XVI^e siècle dans le manoir de la Mabilière (Corzé) et à Voisins, étaient seigneurs de Chavigné, de la Lande, de la Perraudière, de Gaigné, de Tailledraps et d'Aussigné. Un des leurs, Olivier, fut, au XVI^e siècle, échevin d'Angers avec le titre de secrétaire du duc d'Anjou. Ils eurent des conseillers à la Chambre des Comptes de Bretagne, un procureur du roi en la sénéchauseée d'Anjou au XVII^e siècle, un chevalier de Malte en 1719. (Joseph Denais : *Armorial général de l'Anjou*, 4 vol. in-8°, t. I, p. 444.)

Digitized by Google

dittes, à quoy ledit s^r du Plessis de Tourneton a fait réponse qu'il ne s'est pas trouvé nombre suffisant d'encherisseurs, que laditte terre de la Tuffière vault beaucoup dauantage que lad. somme de 16.200 l., qu'il s'oppose à ce que laditte terre soit adjugée aud. s^r de Crespy, pour lad. somme de 16.200 livres, du moins jusqu'à ce qu'il en ait conféré avec ses cohéritiers, qu'il nous indiquera et aud. s^r abbé de Crespy et à tous autres, le jour de la derniere enchere et adjudication; à quoy ledit s^r abbé de Crespy a consenty sous sa protestation que la présente enchère sera nulle si dans le premier mars prochain l'adjudication de laditte terre ne luy est pas faite, à quoy ledit s^r Duplessis a dit que cela étoit juste.

Dont de tout ce que dessus nous auons decerné le present acte aux partyes et les en auons respectivement jugez de leur consentement, deffences sauf etc. Fait et passé en notre étude, présens Michel et Michel Manson menuisiers, dem^t ditte paroisse de Seiches, tesmoings etc., lesquels et les partyes ont signez auec nous.

(Signé) : Louis Henry Tourneton. — Michel Manson. — Félix de Crespy et Mechin.

Le chevalier de Tourneton se décida à surenchérir, et devint propriétaire de la Tuffière, comme l'indique la note ci-dessus.

*1689. — Contestation au sujet d'un passage interdit à la procession de Cornillé, se rendant en l'église de Bauné, le jour des Rogations.*

Aujourd'huy [*blanc*] jour de juillet 1689 auant midy.

Pardeuant nous, Pierre Daburon, notaire royal à Baugé, résidant à Bauné.

A comparu, en sa personne estably et soubzmis, venérable et discret M^re Jean Goyet, p^tre, curé de Cornillé [1], lequel sur

[1] Curé de Cornillé dès 1688, Jean Goyet mourut le 2 décembre 1690 à l'âge de 33 ans.

Digitized by Google

l'aduis à luy donné par Gabriel Fleuriot, escuier, seigneur des Roches et de l'Espinière, en Bauné, veult faire procès aux paroissiens dudict Cornillé et à luy, pour auoir volontairement passé le 18 may dernier, jour des Rogations dernières, au trauers de la pièce de terre de la Havardiere, presantemant emblavée, et pardessus le pont de l'allée de l'Espinière. Et voullant preuenir les suittes de ce procès, pour son regard, nous a déclaré que par l'imprudance de ceux qui portaient la croix, la bannière et les eschelettes[1], de lad. paroisse de Cornillé, ledit jour, il se trouva engagé de passer au travers de lad. pièce de la Havardière[2] et pardessus le pont de l'Espiniere, avecq les habitants de la p^sse^, quy accompagnoient la procession pour aller dans l'église dud. Bauné, sans reflechir sur les suittes que ce passage pouuoit attirer à l'aduenir ; a recogneu que ce passage a esté fait contre les reigles cy-deuant par luy et ses predecesseurs obseruées à semblables jours, et mesme sans droit ny nécessité et pour ce subjet ledit sieur Goyet renonce à y passer jamais en semblables ceremonies, ny autremant, sans l'exprès consentemant dudit sieur Fleuriot, ou autres seigneurs de l'Espinière ; et par ces présentes a renoncé et renonce d'habondant à tirer jamais aucun auantage dudictpassage sur la ditte pièce et sur ledit pont. Desquelles declarations et renonciations ledict sieur Goyet nous a requis le presant acte pour seruir en temps et lieu et ce que de raison.

Faict et arresté au lieu presbitral dudict Cornillé, presans M^e^ Hector Dupré, sergent royal, et Urbain Frère, praticien demeurant audict Bauné, tesmoings[3]...

*(A suivre.)* Joseph Denais.

[1] Les petites clochettes qu'on agite encore dans quelques paroisses de l'Anjou en tête des processions.

[2] Cette pièce de terre, presque contiguë à l'église de Bauné, en face de la grille actuelle de l'Epinière, dépendait du fief de la Havardière, en Cornillé, annexe de la seigneurie de l'Epinière.

[3] Cet acte est ainsi resté imparfait dans les minutes de Daburon.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## Le R. P. Amédée-Augustin Jouin

Le 15 avril dernier, notre éminent compatriote et ami, le R. P. Amédée-Augustin Jouin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, s'est éteint, à l'âge de 53 ans, à Cannes, au doux pays des fleurs et du soleil, succombant aux suites de la douloureuse affection de la gorge, qui le torturait depuis un an et qu'on avait eu longtemps l'espoir de pouvoir guérir. Né à Angers en 1835, il avait pris la robe dominicaine en 1861. Il était le frère de M. Henri Jouin, le sympathique auteur du beau livre sur *David d'Angers, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*, archiviste de la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, et de l'abbé Ernest Jouin, vicaire à Saint-Augustin de Paris, dont le zèle et la piété sont si justement appréciés de ses nombreux paroissiens.

Successivement religieux à Lille et à Paris, après avoir terminé son noviciat à Saint-Maximin, le P. Jouin partit en 1870, en qualité d'aumônier militaire, avec le P. Mercier, son grand ami, pour l'armée du Nord, placée sous les ordres du général Faidherbe. Il marchait sous le feu de l'ennemi avec les mobilisés, soignait les blessés avec un héroïque dévouement et leur administrait à leurs derniers instants les sublimes secours de la religion. Il assista aux combats de Pont-Noyelles, de Bapaume, de Saint-Quentin, toujours vaillant et infatigable, jusqu'à l'heure où la variole noire l'obligea à se reposer malgré lui.

Décoré pour sa noble conduite sur le champ de bataille de Bapaume, il eut la joie de voir le P. Mercier obtenir, aussi lui, cette haute distinction. Il fut chargé de prononcer l'éloge funèbre des soldats de l'armée du Nord, le jour de l'inauguration du monument élevé en souvenir de ces braves défenseurs de l'indépendance nationale. « Ah ! dit un de ses biographes, il savait bien, lui, comme ils s'étaient battus et comme ils avaient aimé la France, tous, les morts et les vivants ! Il parla des revanches pacifiques et glorieuses et fit un tel tableau des souffrances de la Patrie que toutes les larmes jaillirent et que toutes les mains applaudirent. »

Digitized by Google

Le P. Jouin était, en 1878, prieur du monastère de Flavigny. Il fut alors appelé à diriger le couvent de la rue Jean-de-Beauvais, à Paris. Quand une expulsion inique et brutale chassa les religieux de leur paisible demeure, il était, avec son ami le P. Mercier, derrière la porte qui volait en éclats, et les soldats, émus à la vue de ces deux croix de la Légion d'honneur qui brillaient sur les deux robes blanches des dominicains, furent contraints de porter les armes. Fixé tour à tour en Espagne, puis dans le Tyrol, le P. Jouin s'installa à Corbara, en Corse, où il construisit un superbe monastère. Il y créa aussi un grand noviciat appelé à un rapide et brillant développement. Il reprit alors sa prédication admirable.

C'était un esprit très libéral, très orné, un merveilleux orateur chrétien, un cœur d'apôtre dévoré par la flamme ardente de la charité évangélique, une véritable âme de poète, un digne fils de notre immortel Lacordaire. Homme de lutte, il était, comme on l'a remarqué, très moderne de forme, plein de fougue mais de réserve à la fois. « Il avait la tête énergique « et fière, le front puissant et lumineux. De son œil bleu, « très ouvert, glissait un regard limpide qui n'interrogeait « pas, mais devinait. Sur ses lèvres, la finesse s'alliait à la « bonté et il avait, dans toute sa personne, le calme et l'assu- « rance des forts. » Sa parole éloquente et persuasive avait convaincu les vieillards. Ses discours patriotiques enthousiasmaient les jeunes gens. Dans l'intimité, c'était un causeur charmant.

Sa renommée n'avait pas cessé de grandir. Il avait des relations multiples, entretenait une correspondance importante, et, de tous les pays de l'Europe, lui arrivaient les témoignages d'une unanime vénération. Affectueux et bon, il captivait tous ceux qui l'approchaient. Ami du beau sous toutes ses formes, il se plaisait, à ses rares moments de loisir, à cultiver les arts. Il avait aidé, nous apprend encore son biographe, le sculpteur Louis Noël, dans la composition et l'exécution de la magnifique statue de saint Thomas d'Aquin offerte au pape Léon XIII, et placée aujourd'hui dans les appartements privés du Vatican au milieu des autres cadeaux envoyés par les fidèles au souverain pontife.

Mais l'athlète imdomptable avait trop présumé de ses forces et il allait bientôt succomber sous le poids des fatigues sans

Digitized by Google

cesse augmentées par une prédication constante. On a évalué à cinq mille le nombre de ses allocutions, prônes, discours, conférences. Quel immense labeur ! Quelle prodigieuse dépense de vie et d'activité ! Ses conférences étaient rarement préparées, jamais rédigées. « Après quelques instants de « réflexion, il jetait ses notes sur le papier, les relisait, puis « s'abandonnait à l'inspiration de son cœur, émaillant parfois « son discours de citations de nos poètes contemporains où « souvent encore des pages de Lacordaire, qu'il interprétait « avec une maëstria superbe, d'autre fois enfin, trouvant dans « les comparaisons les plus heureuses avec les chefs-d'œuvre « de l'art moderne, des péroraisons d'un effet grandiose, que « lui inspirait son âme d'artiste. »

Les obsèques du P. Jouin ont été célébrées, le lundi de Pâques, dans l'église Saint-Augustin de Paris, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance. Le cercueil, recouvert de la robe blanche du moine qui portait la croix de la Légion d'honneur, disparaissait sous les fleurs offertes par des mains amies et reconnaissantes. L'élite de la société chrétienne de la capitale avait voulu se joindre aux membres de la famille dominicaine. La grande voix des orgues s'unissait aux chants religieux. Hélas ! quelle cuisante douleur déchirait l'âme de la pieuse mère et des deux frères accablés par leur cruelle douleur ! Sur la tombe du P. Jouin, M. le comte de Thannberg, aide-de-camp, à l'armée du Nord, du général Paulze d'Ivoy, lui a rendu un légitime hommage.

« Mourir en victime dévouée, c'est le suprême effort du « bien, de la vertu et de l'amour. Quand on perd un fils dont « l'avenir est incertain, on peut croire que Dieu a voulu le « sauver, et que la mort a été pour lui le moyen et le gage « de l'éternité. Si, au contraire, il est pur et saint, on peut « croire qu'il a été une victime pour le salut des autres, et que « son sang pèsera dans la balance où Dieu juge le monde. » C'est en rappelant ces belles et consolantes pensées du père Lacordaire que nous voulons terminer cette trop courte notice, consacrée à la mémoire du R. P. Amédée-Augustin Jouin, dont le nom restera pour nous comme le type de la piété sincère, de l'éloquence entraînante, de l'amour de l'église et de la patrie, comme la personnification touchante du dévouement à la cause sacrée de la justice et de la vérité.

André Joubert.



Digitized by Google

# CHRONIQUE

Le Conseil municipal de la ville d'Angers a décidé, dans sa séance du 30 avril dernier, sur la proposition du maire, M. le docteur Guignard, qu'une statue en l'honneur de notre illustre compatriote, M. Michel-Eugène Chevreul, serait érigée sur l'une des places publiques de notre cité. Une commission, composée de quarante membres, a été nommée pour étudier les voies et moyens propres à favoriser la prompte exécution de cette décision.

* * *

Dans une de ses plus récentes séances l'Académie française a décerné le second prix Gobert à M. Edmond Biré, de Nantes, pour son beau livre intitulé *Paris en 1793*. Les nombreux amis et lecteurs de M. Edmond Biré, qui ont si souvent apprécié la haute valeur et le puissant intérêt des savants ouvrages de cet écrivain, consacrés à l'étude de l'histoire révolutionnaire et aux sujets littéraires les plus variés, applaudiront de tout cœur à cette distinction si justement méritée. La *Revue de l'Anjou* a l'honneur d'adresser à M. Edmond Biré ses plus respectueuses et ses plus sincères félicitations.

* * *

La commission chargée d'examiner les divers projets déposés par les artistes et relatifs au piédestal destiné à supporter le buste de M. Grégoire Bordillon, dont il a été déjà parlé dans une précédente chronique, a désigné le projet présenté par M. Rambault, élève de M. Dussauze, l'éminent architecte, comme digne d'obtenir le numéro 1 dans le classement. Dans la séance du 30 avril dernier, le Conseil municipal a ratifié cette décision.

* * *

*La Célébrité Contemporaine*, revue critique et analytique des Hommes, des Idées et des Faits, rédigée par une société de littérateurs, a publié, dans son numéro du 16 avril dernier, une notice biographique consacrée à notre collaborateur et ami, M. André Joûbert, par M. Alfred de Martonne, le savant archiviste du département de la Mayenne. Nous signalons cet article, très intéressant et très complet, à l'attention de nos lecteurs.

* * *

Dans sa séance du 8 mai dernier, l'Académie française a compris notre compatriote et ami, M. René Bazin, dans la répartition de la somme affectée au prix littéraire Monthyon. Une récompense de quinze cents francs a été décernée au

Digitized by Google

charmant ouvrage intitulé *Une tache d'encre*, dont la *Revue de l'Anjou* a rendu compte. Nous adressons au sympathique auteur nos plus vives félicitations.

***

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, auteur de nombreux et importants travaux relatifs à l'Anjou, a eu la bonne fortune de découvrir les œuvres poétiques, perdues depuis trois siècles et demi, d'un Angevin dont Lacroix du Maine et l'abbé Goujet avaient conservé le nom comme étant celui d'un poète remarquable, Germain-Colin Bucher, secrétaire du Grand-Maître de l'ordre de Malte, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, digne émule de Clément Marot. On a tout lieu d'espérer que la publication des productions de cet écrivain angevin rendra son nom aussi justement célèbre que ceux de Joachim du Bellay, le tendre chantre des *Regrets*, et de Charles Bourdigné, le facétieux auteur de *Pierre Faifeu*. On ne connaissait jusqu'à présent que deux Épitres en vers de Germain-Colin Bucher, adressées à Jean Bouchet qui les a publiées dans ses Épitres familières. La découverte de M. Joseph Denais a donc une importance considérable aux yeux de ceux qui s'intéressent au passé littéraire de notre Anjou et nous le prions de recevoir ici nos très sincères compliments.

***

La liste complète des œuvres exposées par les artistes angevins au Salon, ouvert le 1er mai 1889, est ainsi composée :

*Peinture*

Abraham (Tancrède), né à Vitré. — Ile des Luisettes, à Saint-Mathurin-sur-Loire.

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de MM. Boulanger et Hébert. Boulevard Saint-Germain, 80. — Portrait de Mlle A. V.

Aridas (Auguste), né à Angers, élève de MM. J. Dauban et Gérôme. A Limoges, avenue de Juillet, 10. — Un Cours de jeunes filles à l'École nationale des Arts décoratifs à Limoges.

Chaillery (Eugène-Louis), né à Angers, élève de M. Cormon. Rue Cortot, 2. — Étude de femme.

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de MM. Hébert et Jules Lefebvre. Impasse Hélène, 15, avenue de Clichy. — Farniente. — Un déjeuner sommaire.

Desbordes (Mlle Louise-Alexandre), née à Angers, élève de M. Stevens. Rue des Beaux-Arts, 4 *bis*. — Les Papillons et la Grenouille, fable.

Fournier (Hippolyte), né à Rablay (Maine-et-Loire), élève de M. J.-P. Laurens. Rue Denfert-Rochereau, 77. — La dernière Communion. — Le Matin.

Grasset (Frédéric), né à Cholet (Maine-et-Loire), élève de M. Cormon. Rue de la Barre, 30. — Dernières fleurs d'automne. (Appartient à M. B. de B...)

Digitized by Google

Hublin (Émile-Auguste), né à Angers, élève de M. Picot. A Paris, quai d'Anjou, 15. — Pêcheurs attendant la marée; côtes du Pouldu (Finistère).

Lutscher (Fernand), né à Angers, élève de MM. J. Dauban et Brunclair. Rue des Petites-Écuries, 11. — Le chemin d'Avrillé en hiver.

Mignon (Lucien-René), né à Angers, élève de M. Gérôme. Rue Campagne-Première, 12. — Flânerie sentimentale.

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers, élève de M. Collin. Rue Campagne-Première, 12. — Portrait de M...

*Dessins*

Abraham (Tancrède), né à Vitré. — Huit aquarelles, parmi lesquelles des vues de Clisson et de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Astruc (Zacharie), né à Angers. Rue du Faubourg Saint-Honoré, 233. — Anémones en caisse; aquarelle. — Gerbes de pavots géants; aquarelle.

Bruneau (Charles), né à Angers, élève de M. Cabanel. Rue d'Abbeville, 3. — Chrysanthèmes; aquarelle.

Cesbron (Élie), né à Angers. Rue Jacquemont. 13. — Portrait de l'auteur.

Grelier (Mlle Marguerite), née à Angers, élève de Mme Isbert. Boulevard Péreire, 239. — Deux portraits; miniature.

Hossard (Mlle Jeanne), née à Baugé, élève de MM. Latapie, Damon et Lefebvre. — Suzette; étude.

Roger (Mlle Lina), née à Angers, élève de Mlle Hildebrand. Rue de la Pompe, 140. — Intérieur.

*Sculpture*

André (Charles-Eugène), né à Angers, élève de MM. Couture et Vidal. A Billancourt, boulevard de Strasbourg, 255. — Tête de faneuse; médaillon bronze.

Astruc (Zacharie). — Perce neige; statue plâtre. — Portraits masques.

Chemellier (Georges de), né à Angers. Avenue Malakoff, 17. — Portrait de Mlle Malek; buste, terre cuite.

Guillocheau (Mlle Marcelle), née à Angers. Rue Saint-Dominique, 67. — Portrait de Mlle M...; médaillon plâtre.

Rouaud (Georges J.-B.), né à Angers, élève de MM. Gérôme et E. Leroux. Rue Madame, 69. — Portrait de Mlle C... S...; médaillon plâtre.

Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers. Rue François Ier, 34. — Cheval d'attelage; étude plâtre.

Saulo (Georges-Ernest). — La Captive, statue plâtre. — Jeune Romain, buste plâtre.

Taluet (Ferdinand), né à Angers. Rue du Cherche-Midi, 55. — Portrait de M. Barthélemy; buste plâtre. — Portrait de M. Pasquau.

*Architecture*

Guyon (Georges), né à Angers. — Groupe scolaire pour la ville de Charenton, quatre châssis.

Digitized by Google

*Gravures*

Huault-Dupuy (Valentin), né à Angers. — Deux gravures ; eaux fortes originales. — 1. La rue Saint-Aubin, à Angers. — 2. Vue prise à Saint-Saturnin.

Richard (Charles), né aux Ponts-de-Cé. — Une lithographie. — Le rat qui s'est retiré du monde, d'après Ph. Rousseau.

***

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à notre jeune compatriote, le sculpteur G.-E. Saulo, ancien élève de l'École régionale des beaux-arts d'Angers, dont nous venons de mentionner les œuvres et qui a obtenu une médaille au Salon de 1889.

M. Saulo est le fils d'un employé de la maison Pichoret.

***

Un second envoi a été fait, par le Musée Saint-Jean, à l'Exposition rétrospective des objets d'art français depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, annexe de l'Exposition universelle, qui a été mentionnée dans une précédente chronique. C'est celui du magnifique Oliphant en ivoire, (XIe ou XIIe siècle), qui porte le numéro 2105 de l'*Inventaire* et dont M. Godard-Faultrier a donné la description dans une notice publiée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, p. 5-14, 1859.

***

M. E. Adam, de Combrée, vient d'obtenir à l'Académie des *Jeux Floraux* une églantine d'argent pour un trio de sonnets intitulés *les trois Galatée :* la Galatée de Pygmalion, la Galatée de Polyphème et la Galatée de Virgile. C'est la troisième fleur que M. E. Adam cueille aux jardins de Clémence Isaure. Nous lui en adressons nos sincères félicitations.

***

Dans la séance du samedi 8 juin, le Conseil municipal de notre ville a décidé que l'inauguration de l'hôtel de Pincé, dont la restauration artistique est complètement terminée, grâce au zèle si intelligent de M. L. Magne, très habilement secondé par M. Dussauze, notre sympathique compatriote, serait fixée au dimanche 23 juin. Nous donnerons, dans un numéro ultérieur, des détails complémentaires sur cette intéressante cérémonie.

***

Les 7, 8, 9 et 10 juin, une importante Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine a eu lieu à la salle Chauveau de notre ville. Une messe d'ouverture a été célébrée à l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur, où Mgr Freppel a prononcé une éloquente allocution, en présence d'un public d'élite. Les jours suivants ont été consacrés à la lecture de divers rapports sur la religion et les mœurs, la famille, l'enseigne-

Digitized by Google

ment, l'administration, la justice, les services publics, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Des vœux ont été présentés, au nom de l'Assemblée, et des délégués ont été chargés de porter les cahiers qui contiennent ces vœux à l'Assemblée de Paris. Toutes les questions que nous venons d'énumérer, ont été très savamment et très complètement traitées par les rapporteurs. Le 10 juin, Mgr Freppel a retracé, dans un magnifique discours, à la fête des Corporations ouvrières d'Angers, le passé et l'avenir de ces Corporations.

∴

La Société hippique de Maine-et-Loire, de fondation toute récente, vient de débuter par un coup de maître. Les réunions des 8, 9, 10 et 11 juin ont réussi bien au delà des espérances des organisateurs. Pendant quatre jours, le Champ-de-Mars, décoré avec goût par les soins de M. l'ingénieur Maréchal, a reçu la visite d'un public aussi nombreux que choisi, qui a semblé prendre un véritable intérêt aux différentes courses et n'a pas ménagé des applaudissements mérités aux officiers et gentlemen qui avaient bien voulu prêter leur utile concours à la Société hippique. Les divers Longchamps de voitures ont été également suivis et très remarqués. Un carrousel donné par le 1er régiment de cuirassiers, sous la direction de M. le capitaine de Gastines, a terminé dignement cette série de fêtes. Tous les exercices, serpentins, ailes de moulins, charges, etc., ont été exécutés avec un ensemble remarquable.

∴

La treizième réunion de la Société des Beaux-Arts a eu lieu, cette année, à Paris, du 11 au 14 juin. Parmi les travaux intéressants dont il a été donné lecture à cette savante assemblée, nous devons signaler à l'attention des lecteurs angevins un très curieux et très intéressant *Mémoire* de notre éminent compatriote, M. Godard-Faultrier, Conservateur du Musée d'Archéologie, membre non résident du Comité, sur un vitrail du XVIe siècle. M. Henry Jouin a présenté, comme les années précédentes, en sa qualité de secrétaire général, un remarquable rapport sur l'ensemble des travaux présentés pendant la durée de la session.

∴

Dans la section des sciences économiques et sociales du Congrès des Sociétés savantes, M. Henry Castonnet des Fosses, d'Angers, à lu un savant travail sur les rapports de la Chine et de l'Occident avant la dynastie des Mandchoux.

S. DE N.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## DIX-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1889

### JANVIER-FÉVRIER


Pages

Les Tapisseries du Plessis-Macé. — **X. Barbier de Montault.** . 1

De l'impression en musique. — **Louis de Romain**. . . . . 41

Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance (Musée Saint-Jean d'Angers). — **Godard-Faultrier**. . . . . 52

Étude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée Angevine, les origines, l'insurrection — **L. de la Sicotière.** 61

La Science. — **Charles Fuster**. . . . . 99

Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines. — **Joseph Denais**. . . . . 100

Notice sur le Théâtre d'Angers. — Appendice (*suite et fin*). — **E. Queruau-Lamerie** . . . . . 115

Nécrologie. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, le Comte Édouard de Barthélemy, le Comte de Bonneau-Avenant. — **André Joûbert**. . . . . 122

Chronique littéraire. — L'éloge de l'esprit angevin. — **Eugène Berger**. . . . . 134

Chronique bibliographique . . . . . 142

Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes.

La Réforme et la Ligue en Anjou, par Ernest Mourin, nouvelle édition.

Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), par Henri Wallon, tome premier : La Vendée. — **André Joûbert.**

Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein. — **Q.-L.**

Aveu suprême, par Alphonse Poirier. — **R. B.**


### MARS-AVRIL


David d'Angers et la statue de Beaurepaire. — **Adolphe Lair.** . 145

Les Étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1612), d'après un document inédit. — **André Joûbert**. . . . . 158

Notice sur les seigneurs de Lambroise au XVIIIe siècle. — **Ballu.** 162

La Vendée angevine, les origines, l'insurrection. Lettre à M. de la Sicotière. — **Célestin Port**. . . . . 171

Dans les provinces basques et en Vieille Castille. — **L'abbé Bourdais**. . . . . 186

Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — **André Joûbert** . . . . . 215


Digitized by Google

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L — Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques (*suite*) . . . . . 225
Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais** . . . . . 243
Nécrologie. — Michel-Eugène Chevreul. — Albert Lemarchand. — **André Joûbert**. — Robert-Jallot. — ***. . . . . 261
Chronique. — **André Joûbert** . . . . . 270
Retraite de M. Dauban et nomination de M. Brunclair. — La Société des Amis des Arts. — L'Association artistique d'Angers et le projet d'organisation d'un conservatoire. — L'Hôtel de Pincé et la collection Turpin de Crissé. — Le Musée Saint-Jean et ses envois à l'Exposition. — La statue de Beaurepaire et le buste de Grégoire Bordillon. — La Notice sur le Théâtre d'Angers, de M. Queruau-Lamerie.

**MAI-JUIN**

La Rossignolerie pendant la Révolution. — **E. Queruau-Lamerie.** 273
L'ancienne Université d'Angers. — Note supplémentaire à son histoire. — **Dom Paul Piolin**. . . . . 291
Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum. — **André Joûbert** . . . . . 298
L'amiral Courbet. — **Élie Sorin**. . . . . 310
Le jury criminel en Espagne. — **A. de Villiers**. . . . . 317
Dans les provinces basques et en Vieille Castille (*suite*). — **L'abbé Bourdais**. . . . . 328
Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais** . . . . . 350
Nécrologie. — Le R. P. Amédée-Auguste Jouin. — **André Joûbert** . . . . . 367
Chronique. — **S. de N.** . . . . . 370
Une statue à Chevreul. — Un prix Gobert à M. Edmond Biré. — Le buste de M. Grégoire Bordillon. — Une notice biographique de M. André Joûbert. — Un prix littéraire Monthyon à M. René Bazin. — M. Joseph Denais et les œuvres poétiques de Germain-Colin Bucher. — Les Angevins au Salon. — Une médaille obtenue au Salon par M. G.-E Saulo. — Un second envoi du Musée Saint-Jean à l'exposition rétrospective des objets d'art français. — Une églantine d'argent des Jeux Floraux à M. E. Adam. — L'inauguration de l'hôtel de Pincé. — L'Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine. — Le concours hippique d'Angers. — MM. Godard-Faultrier et Henri Jouin à la réunion de la Société des Beaux-Arts. — Un rapport de M. H. Castonnet des Fosses au Congrès des Sociétés savantes.

*Le Propriétaire-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 873-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

*Un beau volume grand in-8°. — Broché,* **5** *francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

# NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

**E. QUERUAU-LAMERIE**

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°.....* **4** *francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

**Le P. Joseph du Tremblay,** essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

**La Vraie question,** réflexions sur le centenaire de 1789, par Jude de Kernaëret, une brochure in-8°, **1** fr.

| | | |
|---|---|---|
| **Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes,** par l'abbé Victor Martin, in-8° | 7 | 50 |
| **Bouche close,** par Léon de Tinseau, in-18 | 3 | 50 |
| **Fort comme la mort,** par Guy de Maupassant, in-18 | 3 | 50 |
| **Deux Sœurs,** par André Theuriet, in-18 | 3 | 50 |
| **Cinq ans de séjour au Soudan Français,** par E. Béchet, in-18. | 4 | » |
| **Six mois aux Indes,** par le prince Henri d'Orléans, in-18 | 3 | 50 |
| **Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre,** par Paul Stapffer, 1 in-18 | 4 | » |
| **Un monde nouveau** (*réponse à Édouard Drumont*), par Lucien Darville, in-18 | 3 | 50 |
| **Quand même !** par Jules Mary, in-18 | 3 | 50 |
| **Famille sans nom,** par Jules Verne, tome 1er, in-18 | 3 | » |
| **La Croix Rouge de France,** par Maxime du Camp, in-18 | 3 | 50 |
| **Japonneries d'Automne,** par Pierre Loti, in-18 | 3 | 50 |
| **Pastels,** par Paul Bourget, in-18 | 3 | 50 |
| **Femmes d'Artistes,** par A. Daudet, in-18, illustré | 3 | 50 |
| **La mort d'Ivan le Terrible,** par le comte A. Tolstoï, in-18 | 3 | 50 |
| **Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries,** par Madame Carette (née Bouvet), in-18 | 3 | 50 |
| **Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy,** par Mgr Foulon, in-8° | 7 | 50 |
| **Le Million du Père Raclot,** par Emile Richebourg, in-18 | 3 | 50 |
| **Messieurs de Cissay,** par Jacques Bret, 1 vol. in-18 | 2 | » |
| **Une Tache d'encre,** par René Bazin, in-12 | 3 | 50 |
| **Aventures et Portraits,** par Guy de Charnacé, in-12 | 3 | » |
| **France,** par le R. P. Du Lac, in-12 | 3 | 50 |
| **Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial,** par l'abbé G. Segretain, in-18 | 3 | 50 |
| **Histoire de l'Italie,** par E. Sorin, in-18 | 3 | 50 |
| **Œuvres Choisies** de Victor Pavie, 2 in-18 | 6 | » |
| **Grandes Journées de la Chrétienté,** par Hervé-Bazin, in-8° | 3 | 50 |

**Les Artistes angevins,** par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

*(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)*

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1889

TOME DIX-NEUVIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *Les Livres d'heures de la Bibliothèque de la ville d'Angers.* — X. Barbier de Montault.

2° *Notice sur la ville d'Angers*, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — *Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques* (suite).

3° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum (suite). — André Joubert.

4° *La Rossignolerie pendant la Révolution* (fin). — E. Queruau-Lamerie.

5° *Sonnet de Paschal Robin du Faux à René de Pincé.* — A. J.

6° *Les trois mâtins;* fable imitée de l'allemand. — Ernest Faligan.

7° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph Denais.

8° *L'Inauguration de l'hôtel de Pincé* (1er juillet 1889). — A. J.

9° *Chronique.* — A. J.

Inauguration de la statue de Beaurepaire. — Dons de deux nouveaux modèles en plâtre et d'une médaille de Chevreul au Musée des Beaux-Arts d'Angers. — Un Angevin second grand prix de l'Académie des Beaux-Arts. — Les Angevins à l'Exposition universelle de Paris (Beaux-Arts). — Le Mans à l'exposition rétrospective. — M. l'abbé Ch. Marchand, docteur ès lettres. — M. Dainville, lauréat de l'Union centrale des architectes de France. — Un tableau de M. Baillet acheté par l'État.

10° *Chronique bibliographique.*

Julien Daillère, sa vie et ses œuvres, par Élie Sorin. — L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine, par Robert Triger. — Pour dire dans les soirées, par André Godard. — Le jeune homme chrétien, par F. Hervé-Bazin. — André Joubert.

Ce qu'est l'assurance contre l'incendie, par Eugène Boré. — E. F.

L'Épée, chant patriotique, par Delphin Balleyguier. — Z.

---

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

**12** francs par an

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME DIX-NEUVIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

# LES LIVRES D'HEURES

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ANGERS

La bibliothèque de la ville d'Angers possède dix livres d'heures que l'on peut considérer comme inédits, car ils n'ont été que sommairement décrits dans le catalogue imprimé par les soins du bibliothécaire, M. Lemarchand. Il y a donc lieu d'y revenir en détail : le texte, souvent poétique, nous y convie autant que les miniatures qui le complètent.

## I

N° 132. *Heures* (xv$^{e}$ siècle) : in-18 de 154 feuilles de vélin, avec rubriques rouges. La couverture est en bois, sur lequel le relieur a tendu de la basane qu'il a ensuite gaufrée et fleurdelisée.

1. Calendrier. Les saints principaux sont à l'encre rouge. Les fêtes se hiérarchisent ainsi : à trois ou à neuf leçons, semi-double, double. Plusieurs sont essentiellement monastiques, ce qui concorde avec la mention du possesseur du livre au xvi$^{e}$ siècle, qui a eu tort de ne pas indiquer à quel ordre il appartenait :

« Qui ce presant liure
trouvera a frere guille (*Guillaume*)



Digitized by Google

Beucquet le rendra
fayt le X^e doctobre de
par le dit Beucquet
lan myl cinc cans XVI
G. Bucquet. »

Il y a des vigiles aux fêtes seulement de saint Jean-Baptiste, saint Laurent, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

Un simple coup d'œil sur le calendrier suffit à démontrer qu'il concerne spécialement le diocèse d'Angers : « Licinii, conf., episcopi Andeg. » (13 février) ; « Dedicacio ecclesie Andeg » (15 février)[1], « Albini, episcopi Andegaven., iij lec. » (1^er mars) ; « Marcialis apostoli dx (*duplex*) » (7 juillet) ; « Divisio apostolorum » (15 juillet) ; « Solemnis commemoratio Marie » (16 juillet) ; « Maurilij episcopi memoria » (13 septembre) ; « Mauricij sociorumque eius, IX lect. » (22 septembre) ; « Cleophe, matris discipuli Domini, IX l. » (26 septembre) ; « Abraham, Ysaac et Iacob, IX l. » (6 octobre), fête tout à fait insolite ; « Lupi, episcopi Andeg. » (17 novembre) ; « Renati, episcopi Andeg. » (12 novembre) ; « Conceptio beate Mariæ Virg. » (8 décembre).

2. « Secuntur XV^cim psalmi, » ce sont les psaumes graduels.

3. Office de la Vierge, conformément au rite gallican. A laudes, hymne *O gloriosa ;* à prime, *Memento ;* à complies, les trois dernières strophes de l'*Ave maris*.

4. Office de la croix pour le vendredi : « Die veneris de sancta Cruce. »

5. Office du Saint-Esprit pour le mercredi : « Die mercurij de sancto Spiritu. »

6. Psaumes de la pénitence et les litanies des saints qui en sont inséparables.

[1] Dans un bréviaire manuscrit du xv^e siècle, qui est à la même bibliothèque, la dédicace est fixée au 8 août, « dedicacio Ecclesie » ; or *Ecclesia*, sans addition, s'entend toujours de la cathédrale.

Digitized by Google

7. Office des morts.

8. Leçons et répons pour les différents temps de l'année.

9. « Sequitur officium commemoracionis beate Marie. »

10. Prières où une ligne vide porte en rouge cette observation : « Hic inadvertenter scriptor omisit, » et plus loin, de la même façon : « Hic nichil deffinit. » Les copistes, de leur propre aveu, étaient donc sujets à des inadvertances.

11. Oraisons latines à la sainte Vierge : *O beatissima... O Domina misericordissima.*

12. « Oracio devota sacerdotis : *Ante conspectum divine...* »

13. « Oracio post missam : *Gracias ago...* » Cette oraison se retrouve dans le Missel Romain, qui l'attribue à saint Thomas d'Aquin.

14. « Lamentacio Virginis ad crucem », prose de quatre strophes, dont voici un échantillon :

« Crux, de te volo conqueri
Quid est quod in te reperi,
Fructum non tibi debitum ;
Fructus quem Virgo peperi
Nil debet Ade veteri,
Fructum gustanti vetitum ;
Intactus fructus uteri
Tuus non debet fieri
Culpe non habens meritum. »

15. « Responsio crucis ad Virginem. » J'en détache ces strophes :

« Ulmus uvam non peperit
Quid tamen vite deperit
Q'ulmus uvam sustinet.
Fructum tuum non genui,
Sed oblatum non respui,
Ut pena culpam terminet ;
A te mortalem habui,

Digitized by Google

In mortalem restitui
Ut mors in vitam germinet.

« En vitis uva filius
Quid uve competentibus
(Quod?) Quid torcular quo premitur
Cur pressura fit purius
Nisi quia iocundius,
Vinum sincerum bibitur.
Quid uva passa dulcius?
Quid Xpo passo gracius
In cuius morte vivitur? »

La Vierge réplique :

« Tibi cui totum debeo,
Meorum decus palmitum,
De tuo flore fulgeo,
De tuo fructu gaudeo,
Dulcem fructum possideo.

« In Adam vita corruit
Quam secundus restituit,
Ut vita mortem superet. »

16. « Septem gaudia beate Virginis : *Gaude flore virginali...* » J'en ai reproduit le texte dans la *Revue de l'art chrétien*, t. II, pp. 374-375. Cette hymne est attribuée à saint Thomas de Cantorbéry.

17. « Quinque gaudia beate Virginis : *Gaude, Virgo, mater Xpisti...* »

18. « Salutaciones devote. »

19. « Tempore xl^e (*quadragesime*), dictis vij psalmis, litaniis et Pater, fiat absolutio papali (*sic*), dicendo versus et orationes sequentes. » Suit la formule de l'absolution papale, qui se donnait aussi bien chez les franciscains que chez les augustins : c'est un des plus anciens exemples de

Digitized by Google

cette concession, qui a occasionné dernièrement tant de discussions, après de nombreux abus, et que le pape Léon XIII a sagement réformée.

## II

*Heures* (xv^e siècle) : petit in-18 carré, de 115 feuilles de vélin. Le volume est incomplet. Il y a des miniatures en tête de chaque heure, et une bordure qui encadre trois côtés de la page.

1. Office de la Vierge. A matines, hymne *Quem terra, Te Deum* gallican et un seul nocturne ; à laudes, *O gloriosa ;* aux petites heures et à complies, *Memento.*

2. Variantes pour les différents temps de l'année : « Ab octabas (*sic*) Pasche usque ad Ascensionem..., ad *Magnificat*, ad *Benedictus* et ad *Nunc dimittis* dicitur ista antiphona : *Regina celi, letare...* »

3. Heures du Saint-Esprit.

4. Heures de la Croix : la Crucifixion, malheureusement en mauvais état. La croix est taillée en *tau*, Marie joint les mains, saint Jean tient un livre, le soleil et la lune assistent à la mort de leur créateur.

5. Psaumes de la pénitence et litanies des saints.

6. Office des morts.

7. Suffrages de S. Jean-Baptiste, S. Nicolas, S. Antoine, « Saint Glaude », S^te Madeleine, S. Fiacre, S. Christophe.

Sur le dernier feuillet de garde sont inscrits les naissances et décès de la famille des Moulins, dont le chef est qualifié : « noble homme, sgr de Houdouer. » (1528-1529).

## III

N° 129. *Heures* (xv^e siècle) : in-8°, de 163 feuilles de vélin, piqueté sur les bords en quelques endroits, avec rubriques

Digitized by Google

rouges. Le texte est encadré et chaque ligne soulignée de rouge.

1. Calendrier. Vigiles : Annonciation, S. Jean-Baptiste, « S. Père et S. Pol », « S. Laurens », l'Assomption, S. Mathieu, S. Simon, la Toussaint, S. André. Cette liste est beaucoup plus complète que celle donnée dans le manuscrit n° I.

Les saints principaux sont inscrits en rouge : « La Tiphaine » (6 janvier); « S. Aubin » (1er mars); « S. Benoist, évesque d'Angers » (15 juillet), addition du XVIe siècle; « S. Sanson, évesq. près Angers[1] » (28 juillet), « S. Morice » (22 septembre). D'après ces indications, la provenance du livre est certainement angevine.

2. A la page 2, le XVIe siècle a ajouté ce quatrain, qui montre les désordres causés par le protestantisme et nomme le versificateur, lequel gardait espoir en des temps meilleurs :

« Prescher ung cent pistolier,
Aux nonnains se marier,
Sont les fleurs printempnières
Des hérésies dernières. Faict par moy
Hugues Blanchard.
Spes pura vincet. »

*Pistolier* était le « nom donné autrefois aux soldats armés de pistoles[2] », disent les dictionnaires, qui citent un exemple : « Mariages de pistoliers et de nonnains. »

3. Les quatre évangiles ordinaires.

4. Oraison « de sancto Augustino. »

5. Office de la Vierge. A matines, l'Annonciation, rem-

[1] Son église subsiste toujours au jardin des plantes.

[2] François Grimaudet, avocat du roi au Présidial d'Angers, dans ses *Remontrances aux Etats d'Angers*, en 1560, disait des agents du fisc : « Se montrent au peuple en grande furie et crainte, armés de pistoles, pistolets en long-bois. » (De Villiers, *Eloge de Fr. Grimaudet*, Angers, 1887, p. 20).

Digitized by Google

plissant les trois quarts de la page. Marie debout, tête nue, écoute l'ange, agenouillé et portant le *collier* rabattu sur la dalmatique, qui lui montre la colombe divine qui la fécondera et la salue, en déroulant un phylactère où est écrit : *Ave : Maria : gracia : plena : Dns : tecum. bene.* Un lis planté dans un vase les sépare[1]. L'hymne est celle du rite gallican *O quam glorifica ;* il y a neuf répons et un verset sacerdotal après le *Te Deum.*

6. Laudes du même office. Hymne *Virgo Dei genitrix, Vera fides ;* en vignette, la Visitation.

7. Suffrages de la Trinité, de la Croix, de S. Jean évangéliste, Notre Seigneur, S. Odilon, S. Georges, S. Étienne, S. Laurent, Ste Madeleine, S. Nicolas, Ste Catherine, etc.

8. « Oratio beate Marie : *Salve, regina misericordie...* »

9. Symbole de S. Athanase, très rare dans les livres d'heures.

10. Vêpres : la fuite en Égypte. Marie, tenant son enfant emmailloté, est montée sur un âne que S. Joseph, chaussé et nimbé, conduit par la bride.

11. Complies : Couronnement de Marie. Jésus-Christ, assis sur un trône uni, le globe du monde, cerclé et marqué de l'*alpha* et de l'*oméga*, dans la main gauche, de la droite bénit sa mère, mains jointes et sans couronne, qui a pris place près de lui.

12. *Gloria in excelsis* et *Credo*, particularité inusitée dans les heures.

13. Hymne de l'Avent : « Conditor alme syderum. »

14. Les joies de la Vierge :

« Gaude, Virgo, mater Xpisti,
Que per aurem concepisti... »

15. Psaumes de la pénitence et litanies des saints. La

[1] « Item, ung ymage d'yvire de Nostre Dame et ung ange devant lui et le pot, sur ung entablement d'argent esmaillé de vert. » (*Inv. de Charles V*, 1380, n° 2534).

Digitized by Google

miniature représente le Christ, juge de l'ancienne et de la nouvelle loi, assis sur un trône à marchepied et tenant le globe du monde ; il tourne le dos à une montagne où sont les tables de la loi, et regarde le calice surmonté de l'hostie, qui est posé sur un autel, à droite.

15. Office de la Croix : Crucifixion. Le Christ, percé de trois clous, est assisté à ses derniers moments par la Vierge, qui tient un livre, indice de la vie de prière, et par son disciple bien aimé ; un linge étroit couvre sa nudité, et son côté est percé.

16. Office du S. Esprit.

17. Prière à la Vierge, entrecoupée d'*Ave :* « Douce Dame. » Ste Anne, quittant sa maison, conduit au temple, par la main, la petite Marie, fillette blonde, qui tient un livre de prière : toutes les deux sont nimbées.

18. Prière à Notre Seigneur : « Biau sire... »

19. Vers français en l'honneur de la Ste Vierge.

20. Oraison en français (*idem*).

21. Vers français, en seize strophes, paraphrasant ces mots *Ave Maria*. Je ne citerai que celui-ci : « Fleur de lis sur toutes royal », car, en iconographie, la fleur de lis héraldique est l'emblème de Marie, au même titre que le lis.

22. Vers en l'honneur de Ste Marguerite, figurée sortant du ventre d'un dragon noir et tenant dans ses mains une petite croix rouge, ce qu'explique la strophe suivante [1] :

« Vierge, qui en la chartre obscure,
Vaincquis l'ennemi soubz figure
D'un dragon et d'un homme noir,
Qui là vint pour te décevoir...

« Qui ta noble âme noblement
Par la main des angels des cieulx

[1] Le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, pp. 44-57, a publié la « légende rimée de Ste Marguerite, » d'après un manuscrit du XIVe siècle qui appartient au Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

Rendis à nostre Sire Dieux,
Que tu servoies de cuer fin,
Avec qui tu règnes sans fin...

« A tous ceulx qui te ont en mémoire
Dieu doint pardon, paiz, grace et gloire. Amen. »

Sa délivrance miraculeuse l'avait fait invoquer spécialement par les femmes enceintes :

« Et par espécial que fame
Grosse d'enfant qui à toy, dame,
De cuer dévot te requerroit
Et ton aide demanderoit,
Que Dieu de péril la gardast
Et ly aider point ne tardast...

« Que Dieu veilles pour moy prier
Et doulcement ly supplier
Que par pitié il me conforte
Es douleurs qu'il fault que je porte
Et sans péril d'ame et de corps
Fasse mon enfant yssir hors,
Sain et sauf et que je le voie
Baptizé à bien et à joye. »

23. Psaumes de la pénitence, arrangés en manière de séquence.

24. Saluts à la croix et aux plaies de Notre Seigneur. J'ai publié ces derniers dans les *Mesures de dévotion*. Les soixante et une strophes de la longue hymne à la croix se trouvent imprimées par dom Mabillon dans les œuvres de S. Bernard, Paris, 1690, in-f°, col. 900-903.

25. *Veni creator*.

26. « Gaude, virgo Katherina », séquence.

27. Office des morts. La vignette ressort sur un fond bleu, tapissé de rinceaux d'or. Un grand sarcophage, rectangulaire et en marbre rose, est traversé par une croix

Digitized by Google

d'or; tout autour, à mi-hauteur, est disposée une herse en fer où brûlent de petits cierges de cire jaune, deux aux petits côtés, six sur les grands. Un prêtre, en chape rouge, à orfrois d'or, l'aumusse grise sur la tête, fait l'absoute : il est assisté d'un chapelain, en surplis et aumusse, qui tient le rituel. Trois femmes, vêtues de noir et en cape, forment le deuil.

28. Prières diverses, parmi lesquelles ces trois méritent d'être notées :

« Saint Augustin si dit en l'exposition du psaultier que ceti vers a si grant substance en soy que mesmement les péchiez en sont pardonnez en ceste vie qui le dit par troys foiz auprès de la mort, quant leu est confes et repentant. Si le expose en ceste manière :

« *Domine, disrupisti virtute passionis tue vincula peccatorum meorum : ideo tibi sacrificabo hostiam laudis, meipsum, quam ad* (quando duces?) *corpus ad ostium ecclesie et animam meam in paradiso ubi nomen Domini invocabo.* »

« Quiquonques dira cest mémoire de ma dame sainte Anne aura quarante jours de vray pardon de par le pape Jehan xxij^e^, *in bono statu :*

« *Anna, pia mater, ave :*
*Anna nomen est suave :*
*Anna sonat graciam :*
*Ave, mater Dei festa :*
*Dei matris ortus :*
*Lecta Dei nuncio :*
*Ave, parens, stella maris :*
*Qz qui nupta contemplaris :*
*Regis regina filio.* »

Suivent le verset et l'oraison.

« Quiquonques dira chacun jour ces V versez cy aprez

Digitized by Google

escripz, ne mourra iâ sans confession par la prudence de la Vierge Me, si qe il fut esprové par S. Clerc, du royaulme d'Aragon :

« *Mater digna Dei,*
*Venie via luxque diei,*
*Sis tutella rei,*
*Dux comesque mei.*
*Nata Dei, miserere mei,*
*Lux alma Dei, regina cœli,*
*Digna poli, me derelinquere noli.*
*Jhesu Xpiste, fili Dei, miserere mei.*
*Vulnera quinque Dei sint medicina mei. Amen.* »

## IV

N° 130. *Heures* (xve siècle) : 104 fol. de vélin, rayé en noir; les vignettes à pleine page ont été coupées, mais il reste des marges fleuries et des initiales coloriées et dorées.

1. Calendrier : il est peu fourni et inscrit en rouge les principaux saints. « Passio apostolorum Petri et P. » (30 juin); « Sancti Sille apostoli » (13 juillet); « S. Mauricij et socii eius » (22 septembre); « S. Francisci dyacon. » (4 octobre), S. François d'Assise n'était en effet que diacre.

2. Office de la Vierge. A matines, hymne *Quem terra,* un seul nocturne à trois répons et le verset sacerdotal après le *Te Deum;* à laudes, *O gloriosa Domina;* à prime et aux heures, première strophe du *Veni creator* et *Memento;* à complies, *O gloriosa.*

3. Office de la Croix.

4. Office du S. Esprit.

5. Suffrages de Ste Anne, Ste Marguerite, Ste Madeleine, S. Jacques, S. Christophe, S. Étienne, S. Laurent, Ste Cathe-

Digitized by Google

rine, S. Martin « archiepiscopi[1] », S. Julien, tous les saints, S. Michel.

6. Psaumes de la pénitence et litanies des saints.

7. Évangile S. Jean : *In principio.*

8. « Obsecro te, Domina. »

9. Office des morts.

## V

N° 127. *Heures* (xv^e siècle) : 92 fol. de vélin, rayés en rouge, texte mutilé, les grandes vignettes coupées ; il ne reste que les encadrements des pages dessinés au trait et rehaussés de boutons d'or.

1. Calendrier. « La Typhaine » (6 janvier), « S. Aubin » (1^er mars), « S. Florent » (20 et 21 juin, 17 octobre), « S. Morille » (13 septembre), « S. Morice » (23 septembre).

2. Les quatre évangiles ordinaires.

3. Office de la Vierge : les matines, comme aux heures n° IV.

4. Office de la Croix.

5. Office du S. Esprit.

6. Vêpres de la Vierge ; à complies, hymne *Virgo Dei genitrix.*

7. Psaumes de la pénitence et litanies.

8. Office des morts.

9. Les joies de Marie, entrecoupées d'*Ave Maria :* « Doulce dame... »

10. « Doulz Dieulx » et « Beau Sire », entremêlés de *Pater.*

[1] S. Martin ne fut qu'évêque : si on lui donne le titre d'archevêque, c'est par une confusion historique qui s'explique par l'érection postérieure en métropole du siège de Tours.

Digitized by Google

## VI

N° 129. *Heures* (xv° siècle) : in-12 de 118 f^os^, texte rayé en rouge, rubriques de même couleur, quelques pages blanches à la fin. Parfois le copiste, distrait, écrit un mot pour un autre; alors il ne le gratte pas, se contentant de le rayer.

1. Calendrier : commence à février, note ses principaux saints en rouge, est peu fourni et met surtout en évidence les saints de l'ordre de S. François, ce qui dénote qu'il a appartenu à quelque membre du tiers-ordre franciscain. Ainsi, au 4 octobre, « Natalis sanctissimi Francisci confess. », puis ses stigmates et sa translation ; S^te^ Claire et sa translation, S. Antoine de Padoue, S. Bernardin de Sienne, S. Louis, évêque de Toulouse, et au 2 août, « Dedicatio S^e^ Marie de Angelis », à Assise. A noter encore, le 19 mars, S. Joseph, ce qui est une exception [1] ; la Visitation, qui commence à paraître [2] ; S. Nicolas de Tolentin, N. D. des neiges, « festum de nive » (5 août), et, le 22 septembre, « Mauricij et socior. eius martir. », ce qui indique une origine angevine.

Vigiles : S. Mathias, S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul, S. Laurent « archidiaconi », S. Mathieu, SS. Simon et Jude, Toussaint, S. André, S. Thomas, Noël.

[1] L'église de Mûrs (Maine-et-Loire) possède une statue de S. Joseph du xvi^e^ siècle, sur le bord du vêtement est écrit ; S IOSEPH : SAINT IOSEPH. C'est un des plus anciens exemples de son culte en Anjou.

[2] « Le grand schisme déchirait l'unité de l'Eglise depuis une dizaine d'années, lorsque Urbain VI crut devoir prescrire la fête de la Visitation... La bulle est de 1389... Il n'y eut, pendant plus de cinquante ans, que les églises soumises aux papes de Rome qui reçurent la fête de la Visitation... Le concile de Bâle l'institua de nouveau l'an 1441 .. La fête ayant été reçue partout depuis, fut établie de commandement pour les peuples dans plusieurs villes et diocèses, elle l'était à Rome au temps du pape Paul III. » (*Anal. jur. pont.*, t. XXI, col. 439).

Digitized by Google

2. Matines de la Vierge, semblables à celles des Heures n° IV; la dernière leçon est *Sancta Maria succurre...* Le *Benedictus* porte à tort le titre de « Psalmus David », auquel il faut substituer *Canticum Zachariæ.*

3. Matines de la Croix.

4. Matines du S. Esprit.

5. Petites heures entremêlées des trois offices. L'hymne pour la Vierge est comme au n° IV, et, à complies, *Virgo Dei genitrix.*

6. Commencement de l'évangile S. Jean.

7. « Obsecro te, Domina. »

8. Psaumes de la pénitence. Dans les litanies, après S. Nicolas, viennent trois saints évêques d'Angers : « Sancte Maurilij, Sancte Renate, Sancte Monobode. »

9. Office des morts.

10. « Oraison à Saint Francoys dévote », en vers français.

11. « Oraison à la Magdelene dévote » : elle y est dite sœur de Marthe, la pécheresse de l'évangile, une des trois saintes femmes qui allèrent au tombeau le matin de la résurrection et l'objet du *Noli me tangere.* Dans l'oraison qui suit, la femme qui l'invoque se dit « povre pécheresse. »

12. Commandements de Dieu en vers français.

13. Les « douze articles de la foy », *idem.*

14. « La protestation des articles », *idem*, ce qui prouve qu'on aimait la poésie, plus facile d'ailleurs à retenir que la prose.

La couverture est en bois, avec peau gaufrée, où des fleurons crucifères sont inscrits dans des losanges ; deux fermoirs l'empêchent de bâiller.

## VII

N° 132. *Heures*, datées de 1486 : in-18 de 137 fol. de vélin, le texte écrit au-dessus d'une ligne rouge, rubriques de même couleur ; très endommagées.

Digitized by Google

La couverture est en basane : sur chaque plat est gaufrée une crucifixion, entre la Vierge et S. Jean, inscrite dans une auréole à rayons alternativement droits et flamboyants; aux angles, fleurs de lis dans des carrés. Cette reliure n'est pas antérieure au XVIIe siècle.

1. Suffrages. Celui de S. Martial est ainsi conçu : « Sanctus Marcialis, ad predicandum Gallie delegatus Lemovicis civibus, jubente Petro apostolo, semina fidei erroganda suscepit. »

« ℣. Marcialis, apostolus Xpisti,

« ℟. Pro nobis intercedat ad Dominum. »

Dans l'oraison, il est répété qu'il est apôtre : « qui beatum Marcialem apostolum tuum[1]. »

Il y a un suffrage particulier pour les saintes reliques, « de reliquijs. » C'est la première fois que je le rencontre.

Vignette de la crucifixion : la croix est en *tau*.

2. « Sequuntur hore beate Marie Virginis secundum Grandimon. » L'ordre de Grandmont avait précisément une maison près d'Angers, à la Haye-des-bonshommes. La vignette figure l'Annonciation : l'ange, en dalmatique, le sceptre en main, agenouillé, montre la colombe qui descend du ciel ; Marie est à genoux devant une banquette, où elle a posé son livre sur un coussin; au baldaquin qui l'abrite on lit cette date en majuscules romaines : 1486.

29 JANVIER.

A matines, il y a neuf leçons : les trois dernières sont tirées de l'évangile et varient suivant le temps. Voici le premier répons du troisième nocturne : « Vidi speciosam sicut columbam ascendentem desuper rivos aque, cujus inestimabilis odor erat in vestimentis eius. Et sicut dies verni circumdabant eam flores rosarum et lilia convallium. » Comme cette poésie est suave !

[1] L'apostolat de S. Martial, très populaire au moyen âge, a été, de nos jours, chaleureusement défendu par le chanoine Arbellot; cependant Rome n'a pas voulu le reconnaître.

Digitized by Google

A laudes, hymne *O gloriosa Domina* et scène de la Visitation.

A prime, hymne *Jam lucis orto sydere* et symbole de S. Athanase ; en vignette, la Nativité : Marie tient sur ses genoux l'enfant nouveau-né.

A tierce, l'Annonce aux bergers. Hymne :

« Mater Dei sanctissima
Atque Virgo perpetua,
Offer nos tuo filio
In celesti palacio.
« Maria, plena gracie,
Mater misericordie[1]... »

3. « Hore pro defunctis. »

4. « Ad terciam de die » : hymne *Nunc sancte nobis Spiritus.*

5. Tierce de l'office de la Vierge : Adoration des mages, barbus et sans couronne. Hymne *Memento salutis.*

6. Sexte du jour : hymne *Rector potens.*

7. Sexte de la Vierge : Présentation au temple, Marie a les mains enveloppées d'un linge blanc pour ne pas toucher directement au Fils de Dieu.

8. None du jour ; hymne *Rerum Deus.*

9. None de la Vierge : Fuite en Égypte, Joseph suit l'âne qui porte Marie. Hymne *Memento, Maria plena.*

10. Vêpres : Massacre des Innocents. Hymne *Ave maris stella.*

11. Complies : Dieu le Père, chapé et couronné, tenant en main le globe du monde, bénit Marie agenouillée devant lui. Le capitule est emprunté à la première strophe du *Virgo Dei genitrix* et l'hymne formée des trois dernières strophes de l'*Ave maris.*

12. Psaumes de la pénitence. Dans les litanies des saints,

[1] *Heures Poitevines du XV^e siècle*, p. 2.

Digitized by Google

après S. Barnabé, S. Marc et S. Luc, est intercalé S. Martial, qui vient ainsi le dernier des apôtres ; parmi les martyrs, S. Maurice et ses compagnons, S. Antoine et S. Léger ; parmi les évêques, S. Front, après S. Grégoire ; parmi les ermites, S. Guillaume et S. Cybard.

13. « Officium mortuorum » : la mort assise sur trois cadavres ; l'un est celui d'un pape, l'autre d'un roi, le troisième d'un bourgeois.

## VIII

N° 125. *Heures Angevines* (fin du xv^e siècle), petit in-24 de 113 fol. de vélin ; couverture en bois et cuir gaufré, avec des fleurons inscrits dans un réticulé, un fermoir.

Le nom du propriétaire est ainsi écrit avec ses titres :

« Estienne Boislesve s^r de
la Brisardière
et du Breil. »

1. Le calendrier, notant ses principaux saints en rouge, abonde en saints angevins : « Licinii episcopi Andeg. » (7 février), « Albini episcopi And. » (1^er mars), « Deposicio sancti Juliani (8 mars) [1], « Longini confessoris » (17 mars), « Lupi episcopi » (23 mars), « Translacio sancti Renati » (18 avril) ; « Rome martiris » (19 avril), « Jovini abb. » (1^er juin), « Translacio s^ti Martini (4 juillet), « Accepcio coste Yvonis » (9 juillet), « Translacio s^ti Benedicti » (11 juillet), « Benedicti episcopi et confess. » (15 juillet), « Radegundis virg. [2] » (13 août), « Philiberti abbatis » (20 août), « Maurilij episcopi Andeg. (13 septembre), « Mauricij sociorumque ejus » avec octave (22 septembre),

[1] S. Julien, évêque du Mans, était très honoré en Anjou : une verrière du xiii^e siècle, dans le chœur de la cathédrale d'Angers, est entièrement consacrée à sa légende.

[2] La virginité de sainte Radegonde est très contestée, à Poitiers même, où sa fête se célébrait avec les ornements violets.



Digitized by Google

« Lupi episcopi And. » (17 octobre), « Translacio st^i Maurilij » (19 octobre), « Florencii martiris » (27 octobre), « Translacio st^i Yvonis » (29 oct.), « Martini archiepiscopi Turonen.[1] », avec octave (11 nov.), « Renati episcopi Andegaven. » (12 nov.), avec octave, « Apothemii ep. » (20 nov.).

Vigiles : Annonciation, S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul, S. Laurent, Assomption, Nativité, S. Mathieu, SS. Simon et Jude, Toussaint, S. André, Conception, Noël.

2. « Hore de nostra Domina ». A matines, un seul nocturne, hymne *Quem terra ;* à laudes, *O gloriosa.*

3. Heures de la Croix.

4. Heures du Saint-Esprit.

5. Petites heures des trois offices entremêlés. Hymne de la Vierge : *Veni Creator, Memento.* A complies, *Virgo Dei genitrix.*

6. Psaumes de la pénitence : « ad septem psalmos ». Dans les litanies, S. Maurice figure parmi les martyrs ; parmi les pontifes, S. Aubin, S. Lezin, S. Benoît, S. Maurille, S. René, S. Loup, S. Mainbeuf ; S. Yves, parmi les confesseurs.

7. Office des morts.

8. Commencement de l'évangile S. Jean.

9. « Obsecro te, Domina ».

10. Versus de beata Maria :

« Dulcis amica Dei,
Vernans ut stella decora,
Tu memor esto mei,
Dum mortis venerit hora. Amen. »

11. Suffrages : cette dernière partie est mutilée.

[1] Le siège d'Angers relevait de la métropole de Tours : donner à S. Martin une octave semblerait indiquer qu'on le considérait comme patron de la province ecclésiastique.

Digitized by Google

IX

*Heures* (1545) : in-8° allongé et étroit, de 182 feuilles de vélin, imprimé en caractères gothiques, avec rubriques rouges Ce livre, d'une grande rareté, est aussi digne d'attention qu'un manuscrit.

Je vais en donner très exactement le titre et la conclusion, pour en faire connaître le contenu, l'imprimeur et la date.

« Ensuivent les heures de Nostre Dame à l'usaige d'Angers / toutes au long sans riens requérir / nouvellement imprimées à Paris avec plusieurs belles hystoires / tant au kalendrier, aux heures Nostre Dame / aux heures de la Croix, aux heures du sainct Esperit, aux sept pseaulmes pénitentiales que aux vigiles des trespassez. Et aussi plusieurs pétitions / oraisons / et requestes / tant en latin que en francoys / comme il apert plus amplement par la table mise en la fin d'icelles.

*Enseigne de Thielman Kerver*

M · D · XL V ·

« Imprimeurs à Paris pour Jehan Elis demourant en la rue de l'égullerie. Et pour Jacques Buraudier, libraires de l'université d'Angers. »

A la fin :

« Cy finissent ces présentes heures à l'usaige d'Angers / nouvellement imprimées tout au long sans rien requérir / avecques plusieurs belles hystoires nouvelles, c'est assavoir les hystoires des douze moys de l'an / les hystoires des heures Nostre Dame / mises à prime / tierce / sexte / none / vespres / et complye. Les hystoires des heures de la Croix / du sainct Esperit / des sept pseaulmes / et aux lecons des vigiles des mortz. Item avecques plusieurs belles oraisons tant en latin que en francoys / comme il apert par la table yci mise. Et ont esté imprimées à Paris par Yolande Bonhomme, veufve de feu Thielman Kerver, demourant

Digitized by Google

audict lieu / à l'enseigne de la Lycorne, en la grant rue Sainct Jacques. Pour sire Jehan Elis et Jacques Buraudier, libraires de l'université d'Angers. / Et furent achevées le premier iour d'aoust. Lan · M · D · xlv · »

1. Règle pour les « jours que les cours et juridictions tant de la cour-laye que de l'église ne tiennent point » .... « .... lequel jeudy (d'après Pasques) tiendra (la court) le prévost d'Angers. »

2. Calendrier. Vigiles : S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul, S. Laurent, Assomption, S. Mathieu, SS. Simon et Jude, Toussaint, Noël.

Comme dans les manuscrits, les saints principaux sont notés en rouge. « La Typhaine » (6 janv.), « sainct Mauri, sainct René » (15 janv.), « sainct Julien évesque » (27 janv.), « S. Lezin évesq. d'Angers » (13 févr.), « sainct Aubin » (1er mars), « la translation sainct René » (18 avril), « sainct Innocent martyr », compagnon de S. Maurice (24 avril), « sainct Nichodème martyr » (1er juin), « sainct Aignen » (14 juin), « la récep. de la coste de S. Yves » (9 juillet), avec fête le 19 mai, « sainct Yves advocat » et sa « translation » le 29 octobre ; « sainct Benoist évesque d'Angers » (15 juill.), « sainct Maurille évesque » (13 sept.), avec octave (21 sept.), « sa translation » le 19 octobre et la « réception de son bras » (2 décembre) ; « sainct Lou, évesque d'Angers » (17 oct.), « sainct René » (12 nov.).

Chaque mois a sa vignette propre [1], compliquée des signes du zodiaque.

Janvier : des enfants jouent au moulinet ou courent sur des chevaux de bois ; une jeune femme tient en main une fleur, ce qui est prématuré pour la saison, et cause avec son fiancé, qui lâche la corde à son faucon.

Février : un maître d'école, coiffé de la barrette, assis

[1] Voir les travaux des mois sur les vitraux de la cathédrale d'Angers dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 144 (XVIe siècle).

Digitized by Google

dans une chaise à haut dossier, les verges dans la main gauche, fait la classe à des enfants rangés sur des bancs, couverts et lisant dans des livres; un d'eux suit avec un bâtonnet sur le livre que le magister tient sur ses genoux.

Mars : deux chasseurs; l'un, l'arquebuse sur l'épaule, cause avec un jeune homme qui décoche une flèche de son arc sur un oiseau perché dans un arbre; autre chasse à courre, où des chiens poursuivent des cerfs et des lièvres.

Avril : promenades dans les bois; un jeune homme vient de cueillir une fleur pour sa fiancée, dont le chapelet pend à la cordelière et qu'accompagne sa suivante.

Mai : un jeune homme se promène à cheval, dans les bois, son carlin près de lui et sa fiancée en croupe, une fleur à la main; le pauvre, moins heureux, marche, son bidon sur l'épaule au bout d'un bâton.

Juin : le curé, en surplis et étole droite, semée de croisettes, procède au mariage, en mettant dans la main de l'époux celle de la jeune fille, couronnée de roses.

Juillet : scène de famille, l'enfant commence à marcher et le père et la mère se le renvoient de l'un à l'autre.

Août : on bat le blé, un âne mange la paille qu'un domestique monte dans le grenier, bottelée, à l'aide d'une fourche; le maître paie son journalier.

Septembre : un mendiant, déguenillé et demi-nu, passe devant une maison, à la porte de laquelle sont placés des tonneaux vides; un chien sort d'une grange et aboie après lui, de la main il cherche à le faire taire.

Octobre : festin auquel prennent part les époux et leurs deux enfants.

Novembre : un vieillard est assis dans un fauteuil à dossier élevé, l'apothicaire lui apporte une potion dont il détourne la vue.

Décembre : vieillard, couché dans un lit; le prêtre, à son chevet, en surplis et étole noire, fait la recommandation de

Digitized by Google

l'âme devant la famille éplorée et lui met un cierge à la main : un clerc lui présente le rituel.

Ces douze vignettes représentent les douze états de l'homme, de l'enfance à la mort. Une série de quatrains français les commente, comparant les mois aux différents âges. Quoique déjà publiée, cette poésie symbolique mérite les honneurs de la réimpression.

« Les six premiers ans que vit l'homme au monde
Nous comparons à Janvier droictement,
Car en ce moys vertu ne force habonde,
Non plus que quant six ans a ung enfant.

« Les six ans d'après ressemblent à Février,
En fin duquel commence le printemps ;
Car l'esperit se oeuvre prest à enseigner
Et doulx devient l'enfant quant a douze ans.

« Mars dénote les six ans ensuivans,
Quant le temps change en produisant verdure ;
En celuy aage s'adonnent les enfans
A maint esbat sans soucy ne sans cure.

« Six ans prochains, vingt et quatre en somme,
Sont figurez par Avril gracieux
Et soubz cest aage est gay et ioly l'homme,
Plaisant aux dames, courtoys et amoureux.

« Au moys de May, où tout est en vigueur,
Aultres six ans comparons par droicture,
Qui trente sont : lors est l'homme en valeur,
En sa fleur, force et beaulté de nature.

« En Juing les biens commencent à meurir :
Aussy faict l'homme quant a trente six ans.
Pour ce en tel temps doibt il femme quérir,
Se luy vivant veult pourveoir ses enfans.

Digitized by Google

« Saige doibt estre ou ne sera iamais
L'homme, quant il a quarante deux ans :
Lors sa beaulté décline désormais,
Comme en Juillet toutes fleurs sont passans.

« Les biens de terre commence l'en à cueillir
En Aoust : aussi quant l'an quarante huyt
L'homme approche, il doibt biens acquérir
Pour soustenir vieillesse qui le suyt.

« Avoir grans biens ne fault plus que l'homme cuide,
S'il ne les a à cinquante quatre ans ;
Non plus que s'il a sa granche vuide
En Septembre, plus de l'an n'aura riens.

« Au moys d'Octobre figurant soixante ans,
Si l'homme est riche, cela est à bonne heure ;
Des biens qu'il a nourist femme et enfans,
Plus n'a besoing qu'il travaille ou labeure.

« Quant l'homme à soixante et six ans vient,
Représentez par le moys de Novembre,
Vieux et caduc et maladif devient,
Lors de bien faire est temps qu'il se remembre.

« L'an par Décembre prend fin et se termine,
Aussi faict l'homme aux ans soixante et douze
Le plus souvent, car vieillesse le mine :
L'heure est venue que pour partir se houze. »

3. « La manière de bien vivre dévotement et salutairement par chascun jour....., composé par maistre Jehan Quentin, docteur en théologie à Paris..... Quant vous serez tout appareillé, dictes en vostre hostel, se bon vous semble, matines et prime[1]..., dictes iusques à tierce devant disner,

[1] Ce qui se nommait *Service*.

Digitized by Google

achevez le tout devant souper. Et dictes quant vous pourrez vigilles des mortz au moins ès jours de festes. »

4. « Le testament du pèlerin », suivi de « cinq requestes à Dieu ».

5. « Troys véritez très utiles.... pour yssir de péché..... selon la doctrine et opinion de maistre Jehan Gerson, chancelier de Paris ».

6. « Dévotes louanges, pétitions, oraisons et requestes », en latin, avec plusieurs prières à réciter pendant les différentes parties de la messe.

7. Examen de conscience. Je n'en cite que ces deux articles : « J'ai ioué à ieux prohibez, comme cartes et dez, non obstant la défense de l'Eglise..... Et ay exposé grand argent, comme à nopces, banquetz, acouchées. »

8. Les quatre évangiles ordinaires, avec une vignette en tête de chacun : S. Jean imberbe, dans son île de Pathmos, voit la Vierge qui lui apparaît au ciel avec son enfant, son aigle est auprès de lui ; S. Luc peint la Madone ; les deux autres écrivent. Tout cela est élucidé par deux quatrains, l'un moral et l'autre historique.

9. Passion selon S. Jean, avec une vignette et deux quatrains.

10. « Les oraisons qui s'ensuyvent sont en l'église de Monseigneur Sainct Pol à Romme ». Elles sont en vers latins assonants et la rubrique porte qu'en les récitant « tous les XX iours », on gagne une indulgence plénière octroyée par le pape Innocent. Ce sont des prières aux plaies du Sauveur attaché à la croix. « *Ad vulnus dextre manus*[1]. »

11. « De armis Passionis Christi[2] ». Les instruments

[1] J'ai reproduit le texte entier dans mes *Mesures de dévotion*, p. 24.

[2] « Unes patenoustres de jaspes et de cassidoynes, aux armes de la passion. — Ung agneau d'or aux armes de la passion. » (*Inv. de Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault*, 1477.)

« Le dict pied (de la vraie croix) est d'argent doré, en quarré, ouvré

Digitized by Google

constituant les armes de la passion sont la croix, les clous, la couronne d'épines, les fouets et la lance.

M. le marquis de Villoutreys possède un très bel exemplaire des Heures d'Angers, imprimé par Thïelman Kerver, 1529. J'y relève cette pièce :

« *Notandum quod quicumque arma Passionis Xpisti devote intuetur eademque veneratur, si de peccatis suis vere confessus fuerit et contritus, habebit tres annos indulgentiarum a Leone papa et a* (*liis*) *XXX summis pontificibus a quolibet centum dies et a centum et XXVIII episcopis a quolibet eorum XL dies. Quas indulgentias confirmavit Innocentius quartus in consilio Lugdunensi et addidit ad hec CC dies.*

« *De armis passionis Christi, an* (tiphona) :

« Cruci, clavis, corone spinee,
Flagellis sacroque ferro lancee
Honorem impendamus :
Hec sunt enim vexilla regia
Per que corone gaudia
Perpetue speramus.

℣. Adoramus te, Christe et benedicimus tibi.

de demyes bosses des armes de la passion Nostre Seigneur. » (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n° 1.)

« Item, une chappe de drap d'or rouge, tissue d'or de Cypre, avec les orfrois à plusieurs images et la bille couverte d'un écusson où il y a un cœur avec trois cloux, des dons du roy Charles VII. » (*Inv. de la cath. de Reims*, 1622, n° 261.)

Bannière du xv^e siècle : des anges chapés, disposés en bordure, tiennent à la main un écusson, où l'on voit : une mitre, un sceptre fleurdelisé et des verges en sautoir, des jambes croisées, un coq, la couronne d'épines et une croix en sautoir, un bonnet juif. (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXVI, p. 457.)

La *Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, 2^e pér., p. 254, a reproduit « un plat sigillé de Savignies, en terre vernissée », qui date du xvi^e siècle. Au centre est le Nom de Jésus dans une auréole flamboyante. Tout autour sont rangés les instruments de la Passion, abrités sous une arcade en accolade ou placés sur un écusson sommé de la couronne fleurdelisée. La gravure n'est malheureusement pas très nette ; aussi je n'entrerai dans aucun détail.

Digitized by Google

℟. Quia per sanctam crucem tuam redimisti mundum.

« *Oratio.* Deus, qui diversarum penarum tuarum insigniis signans Passionis tue victoriam nobis demonstrasti, concede propicius ita nos sacratissime Passionis tue arma venerari, ut insignia signata penarum eternarum per tui sacri sanguinis effusionem nobis misericorditer deleantur. Qui vivis.

12. « Hore beate Marie Virginis secundum usum Andegavensem. » A matines, l'Annonciation ; un seul nocturne, avec trois répons ; hymne *Quem terra*, « Canticum sanctorum Ambrosii et Augustini », suivi du verset sacerdotal. A laudes, Visitation, avec deux quatrains ; hymne *O gloriosa.*

13. Matines de la Croix : Jésus-Christ saisi au jardin des Oliviers, deux quatrains.

14. Matines du Saint-Esprit : Jésus descend aux limbes, la banderole de sa croix porte ces mots : *Advenisti desiderabilis ;* deux quatrains explicatifs.

15. Prime de la Vierge : Naissance de Jésus, adoré par la Vierge, pendant que S. Joseph abrite de la main sa chandelle ; deux quatrains. Hymne : première strophe du *Veni Creator*, suivie du *Memento;* de même aux autres heures.

16. Prime de la Croix : Jésus devant Pilate, deux quatrains.

17. Prime du Saint-Esprit : Résurrection.

18. Tierce de la Vierge : Annonce de la bonne nouvelle à trois bergers. Tierce de la croix : *Ecce homo.* Tierce du Saint-Esprit : Apparition à la Sainte Vierge de Notre-Seigneur, qui la bénit et lui dit : *Regina, cœli lætare.*

19. Sexte des trois offices, avec trois vignettes correspondantes : Adoration des mages, Portement de croix (elle est en *tau*), *Noli me tangere.*

20. None : Présentation, Crucifixion, Disciples d'Emmaüs.

La première scène est élucidée par ce quatrain fautif, car il ne s'agit pas ici de la Circoncision ;

Digitized by Google

« Comment Syméon, prebstre antique,
Faisant la circoncision,
A dict au peuple iudaïque :
Voicy nostre rédemption. »

21. Vêpres : Fuite en Égypte, Déposition de la croix, Incrédulité de S. Thomas.

22. Complies : Couronnement de la Vierge, Ensevelissement du Christ. Pour la Vierge, l'hymne est : *Virgo Dei genitrix..... Vera fides geniti.*

23. Psaumes de la pénitence : David fait remettre une lettre à Bethsabée, mort d'Urie[1], reproches du prophète Nathan, fléaux présentés par un ange à David (tête de mort pour la peste, glaive pour la guerre, balai pour la famine), sacrifice de David, promesse de faire roi le fils né de l'adultère, Salomon fait roi reçoit l'ordre de bâtir le temple.

24. « Letania ». Parmi les apôtres, « Sancte Marcialis »; parmi les martyrs, « Sancte Maurici », « Sancte Maurici cum sociis suis » ; parmi les confesseurs, après S. Martin, S. Maurille, S. René, S. Séréné, S. Aubin, S. Lezin, S. Mainbeuf, S. Loup, S. Benoît, S. Claude, S. Laud (*S. Laude*), S. Yves.

25. Oraisons diverses, dont une « pro episcopo Andegavensi ».

26. Office des morts. Trois morts, jetant leur suaire et se tenant par la main, nus, le ventre ouvert, dansent au pied de la croix du cimetière ; ils disent :

« Nous avons bien esté en chance
Aultre foys, comme estes à présent,
Mais vous viendrez à nostre dance,
Comme nous sommes maintenant. »

Les trois jouvenceaux à cheval leur répondent :

Nous sommes en gloire et honneur,
Remplys de tous biens et chevance,

[1] Elle est accompagnée de cette boutade :
« Quant femme veult, elle vault ung empire ;
Quant veult aussi n'est rien au monde pire. »

Digitized by Google

Au monde mettons nostre cueur,
En y prenant nostre plaisance. »

C'est l'allégorie bien connue du « dict des trois vifs et des trois morts[1] ». D'autres petites vignettes rappellent la mort : Adam et Ève chassés du paradis, Ève allaitant son nourrisson pendant qu'Adam tresse une corbeille, Adam louant Dieu ; histoire du chanoine de Paris qui, lors de son enterrement, s'écrie qu'il est damné, le diable emporte son âme ; la bière, posée sur des tréteaux, est accostée de huit chandeliers Naissance, misère et mort de l'homme. Purgatoire où brûlent les âmes nues. Saint viatique : un prêtre, en étole et surplis, porte la sainte hostie ; quatre laïques le suivent, un agite une clochette, les autres tiennent des torches à long manche de bois ; l'ange est vainqueur du démon. Job sur son fumier[2]. Naissance de l'enfant, à qui la mère présente une fleur et que se disputent le démon, DEMONIA, et le Monde, MVNDVS, le globe terrestre en main.

27. Suffrages. La vignette représente la Trinité sous la forme de trois têtes réunies dans une seule figure nimbée, sur un seul corps couvert d'un même manteau et tenant dans ses mains un triangle dont les trois angles représentent les trois personnes divines, associées aux quatre évangélistes qui les ont révélées au monde.

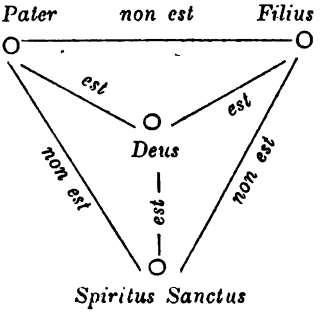


[1] *Annal. arch.*, t. I, p. 71.
[2] Sur la représentation de Job dans les livres d'heures, voir de S. Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 76.

Digitized by Google

Les quatre évangélistes sont représentés par leurs symboles, ailés et déroulant un phylactère sur lequel leur nom est écrit en français.

28. « Les sept oraisons sainct Grégoire » et apparition du Christ de pitié : S. Grégoire est entouré de ses cardinaux, derrière lui un clerc tient une torche, les burettes sont sur une crédence[1].

29. « Les huict vers révélez à sainct Bernard ».

30. « Les quinze oraisons saincte Brigide ».

31. Oraisons à la Vierge : *Salve, regina misericordie... Stabat.*

32. « Cinq belles oraisons, lesquelles Monsieur Sainct Jehan l'évangéliste feist en l'honneur de la Vierge Marie ».

33. « Le chapelet de Jésus et de la Vierge Marie....., lequel troys foys multiplié faict le psaultier de Nostre Dame ».

34. « XV gaudia que habuit beata Virgo Maria de Jesu Christo ».

35. Suffrages, précédés chacun d'une petite vignette. S. Maurice : *Rutiliores auro;* S. Maurille : *Ignis divinus;* S. René : *O sacer Renate;* S. Lezin : *Beatus Licinius; de patronis Ecclesie Andegavensis,* ce sont ses saints évêques; S. Serené :

« Serenede, prece tua
Jesum redde serenatum,
Ut ab ira jam desistat
Qua culpe nostre reatum
Vindicare desiderat :
Olim tu terris positus
Cenomanis hoc feceras.

Oraison : « ... a populo Cenomanie incursus bellorum, pestem et famem repulisti. »

36. Commandements de Dieu et de l'Église, *Pater*, *Ave* et *Credo* en français.

[1] Voir mon article intitulé *La Messe de S. Grégoire ou l'Apparition du Christ de pitié* dans la *Revue du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*, p. 88-116.

Digitized by Google

37. Heures de la Conception[1].

38. « Office de Notre Dame de pitié », en français.

39. Oraison à la Vierge, en vers français.

40. « Beau Sire Dieu..... »

41. « Glorieuse Vierge Marie..... »

42. Vers latins en l'honneur de « saincte Avoye », *Avia*, vierge et martyre.

« Deffens mon corps de mort villaine,
De mort hastive et soubdaine. »

43. Table des matières.

## X

*Heures Angevines* (XVII^e siècle) : les encadrements, les initiales et les rubriques sont en rouge. C'est la fin de l'art du copiste, travaillant au livre d'heures, et ce manuscrit, bien qu'écrit sur papier, témoigne d'un certain luxe et de la persistance de la tradition en Anjou.

Sur le feuillet de garde se lisent deux annotations : l'une concerne le calligraphe, l'autre le propriétaire à une date postérieure.

« fait par moy
Henry le
Royer »

La personne pieuse qui, en 1752, possédait ce livre, était M^lle Guérin, rue Baudrière, à Angers.

Le titre de l'ouvrage est : « L'Ofice de la Vierge Marie pour tous les tems de l'année suivant le S^t Concile de Trente par R. G. me F. »

1. Calendrier. Les saints principaux sont en rouge et on y voit, avec les instruments de la Passion, le millésime de

[1] Au XVI^e siècle, « Pieres Guémar, prebtre », fonda, à Huillé (Maine-et-Loire), une « chapelle à l'onneur de la Conception N^re Seigneur et N^re Dame sa mère ». (*Epigr. de Maine-et-Loire*, p. 124.)

Digitized by Google

1667. Vigiles : S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Laurent, Assomption, S. Mathieu, SS. Simon et Jude, Toussaint, S. André, Noël. Les fêtes annoncent le rite angevin : « S. Lesin » (13 février), « S. Aubin » (1er mars), « Ca. s. Fr. de Sa.» (*canonisation de S. François de Sales*), 8 mai; « S. Yves » (19 mai), « S. Mauril » (13 sept.), « S. Maurice » (22 sept.), « l'ange gardien » (3 octobre), « S. René » (12 nov.).

2. « Institution chrétienne » ou résumé de la foi.

3. « Office de la Vierge Marie » en français, ce qui constitue une innovation. Au XVIIe siècle, on tenta à Paris la traduction du Missel et du Bréviaire[1]. Chaque heure est précédée d'une gravure en taille douce, qui désormais prend la place de la miniature; ces gravures proviennent de la « rue S. Jacques, au Séraphin »; presque toutes sont signées.

A matines, Marie, assise, présente une poire à l'enfant Jésus. Hymne *Quem terra.* Il n'y a qu'un nocturne, avec trois répons, « l'hymne de St Ambroise et de saint Augustin », plus le verset sacerdotal.

A laudes, « Assumptio b. Mariæ ».

A prime, « coronatio divæ Virginis » par le Père et le Fils qui placent une couronne de laurier sur la tête de Marie, agenouillée à leurs pieds, le Saint-Esprit planant au-dessus d'elle.

Tierce : « Pater fiat voluntas tua », ou Jésus-Christ au jardin des Oliviers.

Sexte : « Jesus osculo traditur ».

None : « Jesus bajulans crucem ».

Vêpres : « Jesus crucifixus ».

Complies : « Tulit corpus Jesu », ce qui correspond à la déposition de la croix. L'antienne unique à la Vierge est le *Salve Regina.*

[1] Voici un échantillon de cette traduction : « Il se porte gaillard comme un géant. » — « Et nous sommes le peuple de son herbage. » — « Mon boire a été mêlé de larmes. »

« Le ciel et la terre est remplie
Du los de sa gloire accomplie. »

Digitized by Google

On remarquera que les trois premières gravures se réfèrent à Marie et les autres au Christ : c'est une anomalie, il fallait ou tout l'un ou tout l'autre. Un quatrain très populaire établissait la relation qui existait entre les heures canoniales et la passion[1] (*apud* Jacq. March., *Virg. Aar.*, tr. III, lect. 15) :

« Matutina ligat Christum, qui crimina solvit :
Prima replet spinis, causam dat Tertia mortis,
Sexta cruci nectit, latus sed Nona bipartit,
Vespera deponit, tumulo Completa reponit. »

4. Psaumes de la Pénitence : « S. M. Madalene », méditant sur la croix, gravure signée *Math. fe.* Dans les litanies sont nommés S. René et S. Maurille.

5. Vêpres du dimanche : « Resurrectio Christi », il tient une croix à étendard et une palme.

6. Complies : « S. Brigita » récite son chapelet devant un crucifix.

7. Litanies de la Sainte Vierge : « B. Joannes Dei », dans un hôpital, couronné d'épines et tenant un crucifix : signée *Regnesson ex.*

## XI

Si je cherche à réunir les traits saillants de tous ces livres d'heures, j'arrive à cette conclusion :

Ces heures sont essentiellement portatives et le format varie entre l'in-8° et l'in-24. Écrites à la main sur vélin, elles sont souvent ornées de miniatures : bordures fleuries aux marges, sujets en tête des principales divisions, lettres ornementées. La couverture, primitivement en bois, se dis-

[1] Voir sur ce symbolisme Auber, *Hist. du Symbolisme*, t. IV, p. 156, et *Rev. de l'art chrét.*, t. XXII, p. 11.
En 1476, l'abbé de St Riquier fit faire à un ouvrier d'Ypre « une table d'autel là où est la passyon selon les sept heures du jour ». (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. II, p. 97.) Cette table devait être en cuivre, comme les autres ouvrages de dinanderie commandés par ledit abbé.

Digitized by Google

tingue par un revêtement de velours ou de basane gaufrée. Les feuilles de garde révèlent le nom du propriétaire et initient souvent à la vie intérieure de la famille, en annonçant ses joies et ses douleurs.

Le calendrier indique les vigiles et surtout les saints locaux : il faut donc l'étudier soigneusement pour savoir la provenance du volume.

Les quatre offices habituels sont ceux de la Vierge, de la Croix, du Saint-Esprit et des Morts, qui se disent toujours en latin. Par hasard, nous avons un office de Notre-Dame de Pitié en français, au XVIe siècle, et, plus tard, celui de la Vierge.

Les psaumes de la pénitence sont suivis des litanies des saints, où reparaissent habituellement les saints diocésains.

La série des suffrages s'allonge plus ou moins, suivant la dévotion locale ou personnelle.

C'est encore la dévotion individuelle qui multiplie ou restreint les oraisons diverses. Pour la Vierge reviennent sans cesse ses joies, *O intemerata* et *Obsecro te Domina*, ainsi que le *Stabat*. Pour le Christ, c'est *Doulx dieux*, *Beau sire*, les vers de S. Bernard, les sept oraisons de S. Grégoire, etc.

Quatre évangiles, tirés des quatre évangélistes, précèdent ordinairement la Passion, qui est selon S. Jean.

On voit encore les commandements, les articles de foi, les prières usuelles : *Pater*, *Ave*, *Credo*.

La poésie joue un grand rôle dans le cycle des prières : elles sont tantôt en latin et tantôt en français.

Toute cette variété, qui ne s'astreint pas à un ordre rigoureux et logique, donne un charme particulier à chaque volume, qui a ainsi son individualité propre, tout en ressemblant par un fond commun à un type primordial dont on ne s'écarte pas sensiblement.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



Digitized by Google

# NOTICE

DE LA

# VILLE D'ANGERS

## SECONDE PARTIE

*(suite)*

## CHAPITRE TROISIÈME

### PAROISSES [1]

#### SAINT-MICHEL-DU-TERTRE

Saint-Michel-du-Tertre, église paroissiale

**Scandimus en sanctum Michaelis ad atria clivum,**
**Christe, tuus dulcis nos ubi jungit amor [2].**

Théodulfe parle icy de l'arrivée de la procession des Rameaux à l'église de Saint-Michel-du-Tertre. Tel est encore l'usage à présent. Toutes les églises et le peuple se

[1] Toutes les paroisses d'Angers appartenaient aux chapitres ou aux abbayes qui en étaient les patrons ou curés primitifs (les curés n'ayant que le titre de vicaires perpétuels), et elles en dépendaient d'autant plus étroitement qu'elles en étaient plus rapprochées. Celles qui avaient leur église à côté ou leur autel en dedans de l'église de leur patron n'avaient presque pas de vie propre, tant leur action était surveillée par eux; ainsi de Saint-Maurice, Saint-Laud et Saint-Nicolas, sans parler de Saint-Pierre dont les différends avec le chapitre sont bien connus. Les paroisses, dont l'église était séparée ou éloignée, avaient plus de latitude pour s'administrer. C'est ainsi que Sainte-Croix, Saint-Denis et Saint-Jacques paraissent, d'après leurs registres de délibérations, avoir eu beaucoup plus de liberté d'action.
E. L.

[2] Hymne de Théodulfe.

Digitized by Google

rendent effectivement à Saint-Michel-du-Tertre, où il y a sermon et cérémonies [1].

Quo sua Pontifici jungatur turba benigno,
A capite et membris laus sonet ista Deo [2].

L'église de Saint-Michel-du-Tertre dépend de l'abbaye et couvent de Saint-Serge. La cure est à la présentation de l'abbé de Saint-Serge. Elle a été donnée à cette abbaye [3] par Hubert, évêque d'Angers, décédé en 1047.

[1] Lehoreau a décrit avec force détails la marche de cette procession et son arrivée au Tertre; en tête la bannière de Toussaint, puis sur la même ligne celles de Saint-Laud et de Saint-Martin, et enfin celles de la cathédrale; venaient ensuite deux à deux les quatre collégiales: Saint-Mainbeuf, Saint-Maurille, Saint-Julien et Saint-Pierre; et en dernier lieu le chapitre de Saint-Maurice avec la châsse de saint Serené. « Les mendians n'y viennent point, dit Lehoreau, non plus que la Trinité. » En même temps s'avançaient, chacun de son côté, Saint-Aubin avec la châsse de saint Gérard, et Saint-Serge, accompagné de ses curés de Saint-Michel-du-Tertre et de Saint-Samson, avec la châsse de saint Godebert. Tous entraient dans l'église où il y avait sermon; ensuite la station faite devant la croix du cimetière, chaque procession s'en retournait dans le même ordre (*Cérém.*, t. II, l. III, pp. 46-50). Cette procession a survécu à la Révolution; chaque année, l'évêque et le chapitre, les rameaux à la main, se rendent à l'église Notre-Dame qui a remplacé Saint-Michel-du-Tertre, et là, comme autrefois, « il y a sermon et cérémonies ». Voir dans Ballain (Ms. 867, p. 303) l'aspect extérieur de l'église de Saint-Michel et de son cimetière avec la croix de station, but de cette procession. E. L.

[2] Hymne de Théodulfe.

[3] « D'où il résulte, dit Pocquet, que l'abbé de Saint-Serge est patron ou même curé honoraire, non curé primitif, qui est la qualité de ceux qui ont fondé la cure ou qui l'ont desservie au commencement de sa fondation. » (Ms. 648, p. 33.) C'est une erreur, car dans un accord de 1607, l'abbé et le couvent de Saint-Serge sont qualifiés curés primitifs, et comme marque de leur supériorité, ils avaient, entre autres droits, celui de faire le service, certains jours de l'année, en l'église de Saint-Michel et de prendre, aux *quatre bonnes festes* de l'an et le jour saint Michel, les deux parts des oblations; et quand ils allaient processionnellement à l'église Saint-Michel, le vicaire perpétuel devait sortir au devant d'eux avec sa croix et sa bannière, jusqu'au portail Saint-Michel, et les reconduire jusqu'à leur église (Arch. de M.-et-L. G. 1742). — L'acte de donation a été imprimé dans les *Mém. de la Soc. d'agric.* t. XX. p. 112; M. Rondeau en conclut, avec beaucoup de critique, que cette église a été fondée du VIII^e au IX^e siècle. Elle était autrefois, ainsi que le hameau qui se forma autour d'elle, séparée de la ville par des champs, qui peu à peu se couvrirent de maisons. Ensuite, enfermée dans l'enceinte de saint Louis, elle devint une des paroisses

Digitized by Google

La fête patronale se célébroit autrefois le 29 septembre ; mais un curé, qu'on dit être M. Ayrault, l'a fait transférer pour sa commodité au 8 mai [1].

les plus importantes d'Angers « quoique à portion congrue, à cause du voiage de saint Main le 1er may », dit Lehoreau (t. III, p. 314), mais surtout à cause du voisinage de la mairie, des tribunaux, des marchés et des jeux publics qui furent successivement établis sur son territoire. Aussi n'est-on pas surpris de trouver dans ses assemblées de paroisse des conseillers du roi, des présidents du présidial, des lieutenants généraux et particuliers, sans compter les avocats, etc. (Ms. 894, p. 28, et G. 1741). Le clergé y était nombreux en 1618 : le curé, huit prêtres ou chapelains habitués et un prêtre pour administrer la sacristie. (Ms. 699, f^os 24 et 25). En 1785, il y avait quatre vicaires (Archiv. municip. GG. 150 *). Le revenu de la cure était de 750 livres, d'après le *Pouillé* de Mgr Le Pelletier, vers 1700 (Ms. 650, p. 25), et de 1,535 liv., d'après celui de 1730 (Ms. 646, p. 40). Je donnerai également, pour les autres paroisses, le chiffre des revenus indiqué dans chaque Pouillé, quand il sera différent, mais sans faire mention des Pouillés et en citant seulement l'année, pour éviter des redites. On pourra ainsi se rendre compte de l'augmentation ou de la diminution des revenus.

A la place de l'ancien cimetière, la paroisse fut obligée d'en faire un nouveau à la suite d'un édit du roi de 1776, qui ordonnait de transférer hors des villes les cimetières « qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourroient nuire à la salubrité de l'air ». Après avoir fait de grandes dépenses, de concert avec six autres paroisses, pour en établir un près de la rue Hannelou, elle y renonça à cause de graves inconvénients, et choisit un terrain hors du faubourg Saint-Michel dans un champ appartenant à Saint-Serge qui en fit cession. Ce cimetière, bénit le 15 décembre 1785, occupait à peu près l'emplacement de l'école communale actuelle, près de la prison, il y resta jusque vers 1847 où il fut remplacé par le cimetière de l'Est dont le terrain fut acheté en 1835 et 1837. (BB. 131, GG. 150 et G. 1732). Dans ce cimetière on inhuma une grande partie des victimes du siège de 1793. — En 1791 la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre fut supprimée par décret du 25 janv., et réunie pour la plus forte partie à celle de Saint-Maurille (G. 1732, f° 75 v°). Une partie fut cependant unie à celle de Saint-Samson, comme me le fait croire l'article suivant du compte de 1791 : « plus la somme de 500 livres payée au citoyen Ferré, curé de Saint-Samson, à laquelle somme il a bien voulu se réduire pour avoir acquitté des fondations d'usage en l'église de St Michel du Tertre, et ce à partir du 1er avril 1791. » Et dans la suite du compte, les dépenses des deux paroisses sont mêlées ensemble. Une partie des statues et ornements de Saint-Michel fut transportée à Saint-Serge qui remplaça l'église paroissiale de Saint-Samson. (G. 1755). E. L.

[1] Ce fut plutôt pour la commodité des fidèles qui désiraient que leur fête patronale ne coïncidât pas avec celle de Saint-Michel-la-Paluds, célébrée également le 29 septembre. Ce curé était proba-

* Désormais, pour abréger, je n'indiquerai les archives départementales et communales que par les différentes lettres de leurs séries ; ces lettres sont simples pour les premières et doubles pour les secondes.

Digitized by Google

SAINT-MAURILLE

Saint-Maurille, paroisse appartenant au chapitre, et qui se dessert dans une aile de son église, du côté de l'évangile.

Il y avoit autrefois deux curés à Saint-Maurille. « Item in dicta ecclesia (S^u^ Maurilii) sunt duæ capellæ curatæ, spectantes ad collationem capituli. Item septem capellaniæ, etc.[1]. »

Cette expression, « ad collationem », fait croire qu'autrefois le chapitre de Saint-Maurille conféroit de plein droit ; cependant il ne confère point (aujourd'hui), mais présente seulement à l'évêque qui confère.

« Juramentum quod præstitit Michael Lorphelin presbiter, die sexta mensis aprilis anno 1540, in sua receptione. Exibuit unam collationem alterius perpetuæ vicariæ ejusdem ecclesiæ, a Reverendo domino Andegavensi episcopo sibi ad dicti capituli presentationem factam, sub data diei 16 decembris anni 1539[2]. »

Ces deux curés avoient été anciennement substitués à deux maires chapelains qui ont subsisté jusqu'en 1332[3].

blement M. Jean-François Ayrault qui fut nommé curé en 1691, puis élu chanoine de Saint-Maurice en 1713 (GG. 140 et 143). De son temps, en 1708, il y eut un marché passé avec « le s^r^ de S^te^ Honorine, très habille facteur d'orgues » d'Angers, pour réparer les orgues de Saint-Michel dont « la plupart des tuyaux ne parlent point et beaucoup d'autres sont discordans... et pour y mettre quelque nouveau jeu, comme une trompette, ou un dessus de trompette avec un cromorne et un écho. » (G. 1743.) E. L.

[1] Cartulaire de Saint-Maurille, f° 2 (*sic*), p. 131.

J'ai fort bien lu : *Cartulaire de Saint-Maurille,* et il est impossible de lire autrement. Il y avait donc un cartulaire à Saint-Maurille, quoiqu'on m'ait assuré du contraire. Il a si complètement disparu que ni M. Marchegay, dans ses *Archives d'Anjou,* ni M. Port, dans son *Dictionnaire*, n'en parlent. Thorode, seul, en fait mention, et par là nous a fait connaître son existence. E. L.

[2] Cartulaire de Saint-Maurille, p. 143.

[3] Dumesnil, p. 807.

Ces deux maires chapelains furent rétablis par Henri Arnaud en 1689 pour décharger les curés d'assister à l'office canonial. Ceux-ci en effet, depuis la suppression des maires chapelains, devaient en remplir toutes les fonctions (Ms. 886, t. I, *versus finem* et G. 1735). E. L.

Digitized by Google

Les deux cures ont été unies en une seule, et le revenu des deux curés appartient présentement à un seul[1]. Autrefois les curés prêtoient serment entre les mains du chapitre, comme il paroît par celui dudit Michel Lorphelin, à sa réception du 6 avril 1540, dont le titre et le commencement sont ci-dessus, et dont voici la suite :

« Ego juro quod sum de legitimo matrimonio, ut firmiter credo, procreatus. Fidelis ero huic præsenti ecclesiæ, et dominis meis de capitulo istius ecclesiæ, ipsamque ecclesiam et ejus jura deffendam. Servabo residentiam continuam et personalem, in choro ejusdem divino servitio intendens, omnibus horis magnis et parvis, tam de die quam de nocte, psallendo. Missas et quodcumque alium (*sic*) divinum officium in præsenti ecclesia, et alibi occasione ejus de mdebitum, per me celebrabo. Missam parochialem,

[1] Cette union fut faite en 1695 par Michel Le Pelletier. Le curé était nommé et présenté par le chapitre. En 1730, ses revenus étaient de 568 livres. Outre les deux vicaires, établis en 1671 pour aider les deux curés (G. 1735), les officiers et prêtres habitués du chapitre Saint-Maurille devaient assister au moins au nombre de quatre, à la grand'messe paroissiale, fêtes et dimanches, deux d'entre eux faisant diacre et sous-diacre. Avant le changement du chœur du chapitre, l'autel de la paroisse était du côté gauche et *sous le jubé*, selon la coutume pour toutes les paroisses dépendantes des chapitres, qui n'avaient pas d'église paroissiale séparée. Les chanoines, s'apercevant que leur église trop petite pour contenir dans sa nef tous les paroissiens dont le nombre s'accroissait sans cesse, se résolurent en 1714 de l'agrandir. Ils construisirent derrière le grand autel un nouveau chœur de trente-cinq pieds de long, et joignirent à la nef tout l'emplacement de l'ancien chœur qui était devant le grand autel. Depuis ce changement, l'autel de paroisse se trouva dans la nef, du côté gauche en entrant et près du clocher ; « et cette église est à présent, dit Lehoreau, une des plus jolies de la ville, qui avant... estoit la plus ridicule et la plus laide de toutes les églises du diocèse. » — La cloche de paroisse était au bout de la nef, au haut du pignon de la grande porte, dans une fenêtre sans clocher ; mais, en 1782, la fabrique céda cette cloche au chapitre qui, en échange, lui abandonna la moitié en propriété de ses deux cloches moyennes. (*Cérém.*, t. III, pp. 135 et 313, G. 1732 f^os 4 v^o et 45 v^o et G. 1735).

Les *Formules Angevines* parlent d'un monastère de femmes à Angers, existant au VI^e siècle, sous le règne de Childebert I^er ou II, et avec de telles expressions que je serais assez disposé à le placer à Saint-Maurille ; n'ayant pu traiter cette question à l'article du chapitre de Saint-Maurille, faute de place, j'aurai l'occasion d'y revenir à celui du Ronceray. E. L.

Digitized by Google

durante servitio chori, alta voce non cantabo ; et si contigerit me incepisse, voce bassa perficiam. Statuta, usus, observantias et consuetudines hujus ecclesiæ laudabiles et ceremonias inviolabiliter observabo. Census, jura, redditus, terras et alias res mihi, ratione beneficii seu vicariæ perpetuæ meæ, spectantes, non alienabo, sed potius..., ac etiam ruinas, si quæ sunt, reparari faciam, et procurabo. Vobis præfatis dominis et capitulo reverentiam et honorem impendam. Contra vos per me vel per alium nihil attemptabo. Sic me Deus Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia[1]. »

[1] Cartulaire de Saint-Maurille, p. 143.

La paroisse de Saint-Maurille, comme toutes les autres, résista longtemps à l'édit de 1776, et aux arrêts du parlement de 1777 et de de 1780, qui l'obligeaient de changer son cimetière. A la suite d'une enquête, des terrains furent désignés aux champs des Minimes, près du chemin de Hannelou, pour servir de cimetière commun aux paroisses de Saint-Michel-du-Tertre, Saint-Maurille, Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-Julien, Saint-Martin et Saint-Michel-de-la-Paluds. En 1785, tous les travaux étaient faits, et chaque paroisse taxée proportionnellement à ses ressources pour les payer, quand on s'aperçut, à la suite de vives réclamations, que l'emplacement choisi ne convenait nullement à un pareil usage, à cause de sa situation *dans le plus beau quartier*, à côté du Mail et de plusieurs communautés ; de plus le sol était à roche très dure presque à fleur de terre, et l'eau remplissait les fosses qu'on y creusait. On choisit donc un nouveau terrain dans les Champs-Marais, entre la Croix-Montaillé et le clos de la Visitation, grâce à la générosité de M. de Gohin, qui s'offrit de payer tous les frais d'établissement de ce nouveau cimetière, à condition qu'on lui abandonnerait le champ des Minimes. Ce cimetière achevé, et bénit en 1788, servit aux paroisses ci-dessus nommées, sauf Saint-Michel-du-Tertre qui eut son cimetière pour lui seul. (G. 1732, BB. 131 et 132, DD. 16, et GG. 60.)

A la Révolution la paroisse de Saint-Maurille fut transférée dans l'église des Cordeliers, où, réunie avec une partie de celle de Saint-Michel-du-Tertre, de Saint-Denis, et je crois aussi de Saint-Pierre, elle forma une nouvelle paroisse, et prit le nom de Saint-Pierre-aux-Cordeliers. Le premier acte de baptême y fut fait le 27 mars 1791 et inscrit sur les registres de Saint-Maurille. Cette paroisse constitutionnelle ne subsista pas longtemps dans cette église qui fut bientôt condamnée à la démolition par les autorités révolutionnaires, toujours heureuses de faire disparaître les édifices religieux. Au Concordat, cette nouvelle paroisse fut maintenue à peu près dans ses limites d'origine, et son service transporté dans l'église de l'Oratoire qui reçut le nom de Notre-Dame (G. 1732, et GG. 131).

E. L.

Digitized by Google

### *École de charité de Saint-Maurille*

La maison est située au bas de la rue de la Chartre Saint-Maurille. Elle a été acquise de Mrs de la Lussière Simon, par demoiselle Anne Jallot, par acte passé devant Jeanneaux et Viot, le 24 juin 1714. Le but de la fondation est d'une école de charité pour les pauvres filles, de donner des bouillons aux malades pauvres, les saigner, panser, etc. Cette demoiselle Jallot est la fondatrice de cette école [1].

### SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, paroisse appartenant au chapitre, qui se dessert dans une église particulière, à côté et tenant à l'é-

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 326.
Un autre but de cette fondation était d'instruire des jeunes filles pour les envoyer, sur l'ordre de l'évêque, dans les paroisses de campagne, afin d'y faire l'école aux filles pauvres et d'y exercer les œuvres de charité ; le tout gratuitement. La règle fut dressée par l'ordre de l'évêque, sous l'invocation de saint Charles. Le temporel fut d'abord gouverné par le curé de Saint-Maurille et le plus ancien marguillier de la paroisse, et ensuite par la supérieure, sous leur direction et celle de l'évêque. Lehoreau nous apprend encore que vingt ans avant de fonder son œuvre, Mlle Jallot se livrait déjà aux mêmes exercices de charité. Elle mourut en 1729, après avoir vu son œuvre et son règlement approuvés par Mgr Poncet en 1723. Après la Révolution, on cessa d'y faire la classe, selon des renseignements que je crois sûrs, mais on continua d'y former des jeunes filles pour tenir l'école dans les paroisses, et aussi d'y soigner les malades. Toutefois, c'était moins une congrégation de sœurs qu'une association pieuse de personnes dévouées ; ce n'est qu'en 1845 que la congrégation fut fondée et qu'on y fit les premiers vœux. Telle fut l'humble origine de la congrégation de Saint-Charles qui, après de longs et obscurs commencements, prit tout d'un coup un développement si remarquable. En 1846, la maison-mère et le noviciat quittèrent la rue du Figuier, son berceau devenu trop étroit, pour s'installer dans la rue du Silence ; la communauté continua néanmoins à y résider jusqu'en 1867. A cette époque, la maison ayant été expropriée pour le percement de la rue Lenepveu, elle se transporta rue Saint-Blaise où elle exerce depuis ce temps son ministère de charité, bien connue des pauvres et des personnes bienfaisantes sous son ancien nom de petite pension, ou sous celui d'hospice Saint-Charles, gravé au-dessus de la porte d'entrée. E. L.

Digitized by Google

glise dudit chapitre[1]. Cette église est bâtie sur le fond du chapitre, qui y a tous droits de fondation, patronage, supériorité, et même de propriété.

[1] Cette église paroissiale, située au nord de la collégiale, était auparavant la chapelle de la Purification, dépendante de la confrérie de ce nom. (*Mém. de la Soc. d'agr.*, 1868, p. 376). Avant qu'elle fût mise à la disposition des paroissiens, ceux-ci suivaient les offices dans la nef de la collégiale, dont le côté gauche leur était réservé avec un autel. A quelle époque devint-elle église paroissiale; je n'ai pu le déterminer d'une façon certaine. Un article des *Mémoires* ci-dessus cités (p. 380), qui paraît être une analyse d'un ouvrage de Cl. Robin, ouvrage que je n'ai pu me procurer, déclare qu'elle fut condédée en 1723 aux paroissiens à titre d'église paroissiale; chose peu probable puisque Bruneau, qui la décrit soigneusement un siècle auparavant, en parle déjà comme de l'église paroissiale. Bien plus, dans les registres de la confrérie de la Purification, il est dit à l'année 1579 qu'elle était « desservye en *l'église parrochial* mons^r Sainct Pierre, » et, chose curieuse, les assemblées ne se faisaient pas en cette église, mais « en la chapelle Sainct Lucas, dépendant de l'église collégial dud. Sainct Pierre. » (Arch. G., 1780, f° 31), c'est-à-dire dans la chapelle au sud de la collégiale. Ce qui semble le plus probable, c'est que les paroissiens, qui avaient depuis longtemps l'*usage* de la chapelle dite de la Purification, « s'en rendirent maîtres en 1724, » selon l'expression de Péan: ce qui, il faut l'avouer, ne s'accorde guère avec ce que dit Thorode que le chapitre y a tous droits de propriété.

En 1722, on fit des réparations considérables, pour l'allonger et l'élargir vers le haut, en faisant un nouveau chœur dont la première pierre fut posée le 23 juillet 1722 par le curé, M. Prudhomeau. (G., 1767, et GG. 179). Je crois qu'à cette occasion le petit cimetière, qui était devant cette église paroissiale, fut supprimé, car il est dit, dans l'assemblée de paroisse du 10 mai 1722, « que toutes les terres du petit cimetière seront ostées pour l'entrée de lad. église, et y faire une gallerie carrelée avec une porte sur la place dud. cimetière qui sera au surplus pavée. » J'ai même trouvé une reconnaissance explicite du chapitre « que l'endroit où étoit le petit cimetière au devant de la porte de l'église paroissiale... a été pavé aux dépens des paroissiens » (DD. 16). Du reste, les paroissiens conservèrent toujours le droit à la moitié de la nef de la collégiale, avec le libre accès à leur église par les portes de cette dernière. Leur cloche était attachée au haut du pignon de la nef, à l'église des chanoines, et non pas à celle de la paroisse qui n'avait pas de clocher, (*Cérém.*, t. III, p. 313, et *Mém. de la Soc. d'agr.*, *loc. cit.*). Cette église, lambrissée, fut reblanchie en 1777, et il en coûta 25 livres à la fabrique, payées au *peintre-doreur*. (G., 1778). Malgré son agrandissement de 1722 cette église était beaucoup trop petite, elle pouvait à peine contenir le quart ou la moitié des habitants, selon Cl. Robin (DD. 16.) On la distingue très bien sur le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 173. — La paroisse de Saint-Pierre était la plus ancienne et la plus considérable d'Angers par son étendue. Située hors des murs avant le XI^e siècle, elle s'avançait autrefois fort loin dans la campagne, du sud au nord-ouest, et comprenait dans son ressort tous les hameaux

Digitized by Google

La cure est à la présentation du chapitre, et à la collation de l'évêque [1].

qui s'y trouvaient épars. Les paroisses de la Trinité, de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques en étaient des démembrements, comme on le verra plus loin. (Ms. 894, p. 27). E. L.

Il y avait autrefois quatre petits cimetières autour de l'église Saint-Pierre : l'un devant l'église paroissiale, supprimé en 1722 ; un autre, le plus grand de tous, mesurant environ huit chaînes carrées, était derrière le chœur des deux églises collégiale et paroissiale ; enfin deux petits cimetières, contenant seulement deux chaînes, se trouvaient au midi de la collégiale le long de la rue des grandes écoles, et joignant le cloître. En 1784, la suppression des cimetières intérieurs étant ordonnée, la ville acheta le grand cimetière, pour agrandir la place Saint-Maurille, en s'obligeant de payer pour le chapitre les quatre cinquièmes de sa contribution au nouveau cimetière ; et en attendant que celui-ci fût achevé, la paroisse eut la faculté de se servir des deux petits ; lesquels, devenus bientôt insuffisants, furent remplacés provisoirement par celui de Saint-Laud, le 19 mai 1785. Enfin, en 1788, celui de la Croix-Montaillé ou des Champs-Marais fut mis à la disposition de la paroisse, après beaucoup de contestations et de difficultés (Cf. BB. 130, f^os 133-141, BB. 131, f^os 7 et 63, DD. 16 et GG. 182).

Par le décret de 1791, la paroisse de Saint-Pierre devait être transférée aux Cordeliers ; mais je crois que l'exécution en fut modifiée, car le nom seul de Saint-Pierre, avec une petite partie de son territoire, fut donné à cette nouvelle paroisse constitutionnelle formée aux Cordeliers ; la plus grande partie de Saint-Pierre fut réunie à l'église de Saint-Maurice, où ses registres furent transportés le 20 avril 1791 (GG. 183). E. L.

[1] Le revenu de la cure, de 1430 livres en 1700, n'était plus que de 897 livres en 1730 ; aussi le curé obligea-t-il le chapitre à lui fournir une portion congrue, un revenu de 1200 livres ayant été reconnu indispensable dans une paroisse aussi importante et peu riche. Voir dans les *Mém. de la Soc. d'Agr.* (*loco cit*). les difficultés que cette question souleva entre le chapitre et le curé. Outre le soin de sa paroisse, ce dernier disait toutes les grand'messes du chapitre les jours ordinaires, quand un chanoine ne faisait pas l'office ; et aux fêtes solennelles, son vicaire devait aller prier le chapitre de désigner quelqu'un des siens pour célébrer l'office, ce qui se faisait aussi dans les trois autres collégiales. Du reste, le curé avait entrée au chœur, portait l'aumusse et siégeait immédiatement après les chanoines. En plus de quelques prêtres habitués, il y eut d'abord un seul vicaire qu'on nommait le chapelain du chœur ; à partir de 1711 on en trouve deux dans les registres de baptêmes ; le premier recevait 150 livres et le second 100. (G. 1767 f° 41, GG. 178, Ms. 886, t. I, *versus finem*, et *Cérém.*, t. III. p. 313).

Le curé de Saint-Pierre avait, de temps immémorial, le droit d'admettre, à la maîtrise de la communauté des grands bouchers, ceux que les maîtres déjà reçus avaient élus d'avance, dans la chapelle Sainte-Anne ou Saint-Luc, qui attenait à la collégiale du côté du sud. L'un d'eux décrit ainsi cette réception : « La messe préalablement célébrée dans lad. chapelle, avons fait mettre à genou devant l'autel d'icelle led. Belordier, et la main sur le livre des saints

Digitized by Google

SAINT-DENIS

Saint-Denis, petite paroisse appartenant au chapitre de Saint-Mainbeuf, qui se dessert dans une petite église particulière, à quelque distance de l'église de Saint-Mainbeuf [1].

Il y avoit autrefois deux cures ; il n'y en a maintenant qu'une, au moyen de la réunion. Ces deux cures étoient à la présentation du chapitre de Saint-Mainbeuf [2].

Evangiles, nous avons pris solennellement son serment de garder et observer les statuts, règlements et ordonnances rendus touchant lad. communauté, et qu'il rendra obéissance au maître des maîtres en ce qui regarde lesd. loix et ordonnances. » (GG. 180, année 1751).
E. L.

[1] Cette église était située à l'angle Est des rues Saint-Julien et Saint-Denis. Elle était originairement une ancienne chapelle dépendante du chapitre de Saint-Mainbeuf d'après le Ms. 894, p. 27 ; l'auteur ajoute : « J'ignore en quel temps le service paroissial y a été transféré ; apparemment lorsque les titres de ce chapitre et de celui de Saint-Julien furent éteints. » Il se trompe, car Lehoreau nous apprend qu'après la suppression des chapitres les deux paroisses demeurèrent « en même ordre que cy devant. » (*Cérém.* t. III, p. 313.) Du reste, dans les délibérations de la paroisse, il est fait mention de l'église paroissiale de Saint-Denis bien avant 1702, époque de la suppression de Saint-Mainbeuf. En 1678 le chapitre ayant fait opposition à la réfection du *clocher de Saint-Denis*, les paroissiens décidèrent de passer outre à cette opposition « attendu la nécessité de recouvrir l'église et de restablir le clocher pour l'interest public » (G. 1666.) Pour le faire remarquer en passant, on a là un exemple de l'étroite dépendance où les chapitres aimaient à tenir leurs paroisses. Ce clocher, selon Lehoreau (*loco cit.*), était placé au pignon de l'église et contenait deux petites cloches. — En 1785, c'est-à-dire après que Thorode eut écrit sa *Notice*, le service paroissial fut transféré, par ordonnance de l'évêque, dans l'église de Saint-Mainbeuf, où depuis 1709 les directeurs du Séminaire, successeurs du chapitre, avaient cessé l'office. Cette église, plus grande que celle de Saint-Denis, devait être en effet bien plus commode aux paroissiens ; on y fit transporter tous les bancs de cette dernière église. (G. 1670.)
E. L.

[2] Ces deux cures furent réunies le 7 juillet 1721, à la demande des habitants qui « plusieurs fois ont souhaité » cette réunion, « attendu le peu de revenu des cures, et pour éviter les contestations qui sont souvent arrivées entre les curez, et qui pourroient naître dans la suite » (G. 1667). Ces deux curés faisaient autrefois, comme semainiers, l'office du chœur pour les chanoines de Saint-Mainbeuf, et ils chantaient les grand'messes, excepté aux fêtes solennelles où les chanoines officiaient. Après la suppression du chapitre ils furent, comme ceux de Saint-Julien, conservés dans tous leurs droits pour les honoraires et ornements. (*Cérém.* t. III, p. 313, G. 693 et Ms. 886,

Digitized by Google

## SAINT-JULIEN

Saint-Julien, paroisse appartenant au chapitre de Saint-Jean-Baptiste et qui se dessert à un autel de l'église dudit Saint-Jean-Baptiste, dans la nef du côté de l'évangile [1].

Il y avoit autrefois deux cures [2].

t. II., *in medio*). La réunion faite, l'évêque ordonna en 1748 que le directeur du séminaire fournirait six ecclésiastiques, dont l'un serait diacre, pour aider le curé dans ses fonctions paroissiales, comme cela se faisait autrefois par les officiers et habitués du chapitre (G. 1668, f° 6 v°). La cure avait, en 1730, un revenu de 521 livres : elle était à la collation de l'évêque, *pleno jure*. E. L.

[1] Cet autel était, du côté droit, près du clocher et *sous le jubé*, comme c'était la coutume pour tous les autels paroissiaux placés dans les églises des chapitres dont ces paroisses dépendaient. Après la suppression du chapitre de Saint-Mainbeuf, l'église de Saint-Jean-Baptiste prit en partie le titre d'église paroissiale, et les fonctions de la paroisse purent s'y faire plus librement, parce que les directeurs du séminaire allèrent à Saint-Mainbeuf célébrer l'office. Ils laissèrent cependant l'autel de paroisse sous le jubé afin d'être toujours les maîtres du chœur, où pendant quelque temps ils vinrent en certaines fêtes faire l'office, en le cessant pour lors à Saint-Mainbeuf. Les paroissiens acceptèrent volontiers cette installation pour ne pas avoir à entretenir le chœur que le séminaire leur céda plus tard. (*Cérém.* t. III, pp. 43 et 313 et G. 693, p. 447 v°). Le saint ciboire de la paroisse était encore conservé au XVIII^e siècle dans une armoire nommée le sacraire *(sacrarium)* et placée dans la muraille du côté de l'évangile, usage observé dans les autres collégiales d'Angers *(Voyages liturgiq.* de Moléon, p. 103). En 1740, les reliques, les vases sacrés et la meilleure partie des ornements de Saint-Mainbeuf furent transportés à Saint-Jean-Baptiste (GG. 56). L'unique cloche de parroisse était dans le clocher du chapitre.

Le cimetière de Saint-Julien était entre l'église, à côté de la porte d'entrée, et l'hôtel de Vertus. V^r le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 159). La dernière sépulture y fut faite le 9 août 1788 ; à partir de ce jour, elles durent avoir lieu, ainsi que celles des cinq paroisses voisines, dans le cimetière des Champs-Marais, en vertu d'une ordonnance de l'évêque d'Angers du 5 de ce mois (GG. 60).

Thorode s'exprime mal en disant de Saint-Julien, comme de Saint-Denis « petite paroisse appartenant au chapitre de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mainbeuf. » Il y avait près d'un siècle que ces chapitres avaient été supprimés quand il écrivait ces lignes. E. L.

[2] Ces deux cures furent réunies en une seule, je ne sais en quelle année ; le revenu était de 616 livres en 1730. Il y avait deux vicaires (GG. 125), dont l'un institué en 1740, était tenu de résider au canton de la Madeleine, dont la chapelle dépendait de la paroisse de Saint-Julien (G. 1714). E. L.

Digitized by Google

La cure de Saint-Julien est à la présentation dudit chapitre[1].

SAINT-MARTIN

Saint-Martin, paroisse appartenant au chapitre qui se dessert dans son église à un autel particulier[2].

SAINT-MICHEL-DE-LA-PALUDS

Saint-Michel-de-la-Paluds, paroisse appartenant à l'abbaye de Saint-Aubin, et qui se dessert dans une église particulière[3], proche l'église de ladite abbaye.

[1] Cette expression n'est pas exacte. Au temps du chapitre il y avait deux cures, dont les titulaires, faisant l'office de maires chapelains, étaient à sa présentation. Quand le chapitre fut supprimé, l'évêque fut le collateur *pleno jure* des deux cures, puis après leur réunion, de la cure unique qui les remplaça. (Ms. 886, t. I, *post medium* et *Pouillé* de 1730, Ms. 616, p. 23). E. L.

[2] Cet autel, dit Lehoreau, est en haut de la nef, du côté droit en entrant et près de l'entrée du chœur, dans une chapelle « qui fait la croix de l'église comme à Saint-Maurice. » Il ajoute que la paroisse est assez grande, mais que les revenus de la cure sont forts petits : (240 livres en 1700 et 354 livres en 1730). Péan, p. 282, dit à tort que la cure était à la collation du chapitre. Selon Pocquet, le chapitre n en était que le présentateur sur la nomination du chanoine de semaine (*Pouillé*, Ms. 648, p. 12), et l'évêque le collateur (*Pouillé* de 1783, p. 12). Le curé portait l'aumusse comme celui de Saint-Pierre. Il y avait un vicaire (GG. 98). La cloche de la paroisse était dans le clocher des chanoines (Cf. *Cérém.* t. III, pp. 43 et 314). E. L.

[3] Cette église était comprise entre le Mail de la préfecture et la rue Saint-Aubin, et entre la rue Saint-Martin et la rue des Lices, dont la première a traversé son chevet et la seconde le petit cimetière qui la précédait. Avant sa construction, la paroisse était, selon Pocquet, dans l'église même des religieux qui la desservaient, et qui étaient très incommodés de l'affluence du peuple (Ms. 651 p. 40). Aussi acceptèrent-ils volontiers la donation que leur fit Robert d'une église, qu'il avait fait construire, dans leur cloître, en 996 à son retour de Jérusalem. Ce fut sans doute alors qu'ils se déchargèrent du service paroissial sur un curé ou vicaire perpétuel. Rangeard, lui, prétend que la paroisse fut constituée à cette époque, et qu'elle n'existait pas auparavant (Ms. 894, p. 28). Il est difficile de se prononcer entre ces deux assertions. En tout cas, cette paroisse, dont la grande île S^t Aubin faisait elle-même partie (H. 11), se prolongea fort loin vers l'orient et engloba une partie considérable du faubourg Bressigny ; le reste était de Saint-Martin. En 1661 on prit sur le jardin qui s'étendait entre cette église et celle de S^t Aubin, un terrain de six pieds de large et de dix-huit pieds de long, pour élargir le chœur où on éleva trois autels. L'église ainsi agrandie fut consacrée trois ans

Digitized by Google

La cure est à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin [1]. La fête patronale se célèbre le 29 septembre.

plus tard. En 1737 le cimetière, placé devant l'église, fut diminué par un échange de terrain avec Saint-Aubin, contre un morceau d'égale étendue sur lequel on construisit une sacristie voûtée derrière le chœur, à l'orient. Dans tous ces changements l'abbaye de Saint-Aubin devait faire les grosses réparations du chœur et du grand autel. (G. 1762, p. 429, G. 1765, f° 11.) — D'après le procès-verbal de la vente de cette église, du 4 messidor an IV, elle avait cinq toises de largeur sur seize toises de longueur, et quarante pieds de hauteur; elle était précédée d'un péristyle situé dans le cimetière. Elle fut démolie à cette époque et il n'en reste plus que le mur du midi, qui est mitoyen entre les maisons de la rue Saint-Aubin et celles du petit Mail.

Le cimetière de cette paroisse, clos de murs et large de 13 mètres sur 21 mètres de long, était placé devant l'église; on y entrait par le passage fait avec la partie du cimetière échangée en 1737, et qui a fait place à la rue des Lices. Ce cimetière fut supprimé vers 1788, et le 11 août de cette année il est fait mention, pour la première fois, dans les registres de sépultures, d'une inhumation « au nouveau cimetière de la Croix-Montaillé ». (GG. 160 et Procès-verbal de vente.)

Le 1er juillet 1889, en creusant dans l'arrière-magasin de la seconde maison à gauche en descendant la rue Saint-Aubin, après la rue Saint-Martin; on a mis au jour plusieurs tombeaux rangés autour d'une base de colonne. Du côté de l'orient, quatre étaient superposés deux à deux; de chaque côté de la base de colonne, qui s'amincissait en s'élevant, il y en avait un; enfin, du côté d'occident, on en découvrit deux autres aussi superposés. Tous étaient à la même profondeur, à un mètre environ du sol, avec un intervalle de 30 centimètres entre les six tombeaux superposés. Les six premiers, en pierre de Doué, étaient parfaitement orientés; les deux derniers, en béton grossier et couverts d'ardoises, étaient tournés du nord au sud. Du reste, aucune inscription et aucun objet ancien. Enfin, à l'ouest de ces deux derniers tombeaux et plus bas encore, à deux mètres de profondeur environ, on a trouvé un monceau considérable de cendres rougeâtres, mêlées à des fragments de charbon de bois, dont on a tiré deux tombereaux, sans épuiser le tas. J'ai pris note de tous ces détails grâce à l'obligeance du propriétaire, M. Chardon, qui m'a donné toute facilité de suivre les fouilles; et je tiens à les mentionner ici, afin qu'elles puissent aider à résoudre le problème de quelque nouvelle découverte possible dans l'avenir. E. L.

[1] Son revenu était de 300 livres en 1700 et de 486 en 1730, et un peu plus tard de 600 livres, du moins je trouve ce chiffre écrit en surcharge dans le *Pouillé* de 1730. — Autrefois, le curé était obligé d'assister à la grand'messe et aux vêpres dans le chœur de Saint-Aubin, à cent trente-six fêtes par an; et, en retour, il était « servi d'une pitance de pain et de vin » comme un religieux. Plus tard il n'assista plus qu'à la grand'messe les dimanches et fêtes, et il recevait 80 livres pour ces assistances; l'abbaye lui devait en plus un demi-minot de sel. En 1790 il demanda la portion congrue; pour éviter de la payer Saint-Aubin lui abandonna les dîmes (Ms. 674 et G. 1765, f° 19). Il avait un vicaire avec lui, et il y en avait un second dans la chapelle Saint-Sébastien, dépendante de la paroisse,

Digitized by Google

## SAINTE-CROIX

Sainte-Croix, paroisse appartenant à l'église cathédrale d'Angers.

L'église de Sainte-Croix est sous l'invocation de saint Étienne. C'étoit originairement un petit monastère, qui fut donné par un de nos rois de la première race[1], à ladite

chargé de faire l'école et les fonctions du ministère dans le faubourg Bressigny et la campagne (G. 1762, pp. 460 et 557). Le presbytère était à l'angle rentrant de la rue Courte, à la maison portant la date de 1764 (*ibid.* p. 485). Il avait le droit de nommer les prêtres habitués dans sa paroisse, s'il jugeait à propos d'en admettre plutôt que d'avoir des vicaires, et l'auteur ajoute une remarque curieuse : « il ne luy seroit pas si avantageux d'avoir des vicaires, en ce qu'on peut renvoyer des vicaires et on ne peut exclure des prêtres habituez, quand on les a admis, quand même ils deviendroient interdits ou qu'ils cabaleroient contre le curé » (*ibid.*, p. 529.) E. L.

[1] Ou plutôt de la seconde race, selon l'opinion généralement admise ; tous les historiens sans exception ayant appliqué cette expression de la charte : « antecessores nostri reges » aux ancêtres directs de Charlemagne.

Tous les auteurs ne s'accordent pas sur l'emplacement de ce petit monastère, « tellement détruit qu'il n'en reste aucuns mémoires ». Les uns, en petit nombre, entre autres Eveillon, Robin et T. Grille, dans l'une des notes du Ms. 628 (t. I, f° 36) le placent à Saint-Aubin ; la raison qu'ils donnent est qu'il y avait dans cette église une chapelle dédiée à saint Etienne. « Il faut examiner cette opinion, dit Guy Arthaud, auteur présumé du Ms. 624 (t. I, f° 159), et bien examiner » ; puis il ajoute : « Il semble que ce sera plutôt S^te^ Croix. » Et, en effet, à Saint-Aubin, il n'y avait qu'une simple chapelle dédiée à saint Etienne ; tandis qu'à Sainte-Croix, c'était l'église même qui vénérait ce saint comme un de ses premiers patrons ; or, ce culte du patron se transmettait fidèlement dans les églises, et par lui on peut toujours remonter à leur origine. Il est une autre raison plus convaincante encore, qui découle de la charte même de Charlemagne, où il est dit que ce petit monastère était « sub urbe ipsius civitatis prope murum », en dessous ou en dehors de la ville et près des murailles. Ce n'est certes pas là la position de Saint-Aubin qui est à une certaine distance des murs ; au contraire, cette expression s'applique parfaitement à Sainte-Croix qui était tout à fait près des murs de la première enceinte. Ajoutez à cela que Saint-Aubin n'a jamais été dépendant de Saint-Maurice, tandis que Sainte-Croix lui a toujours appartenu, et que, par suite de la donation de Charlemagne, sa cure était à la présentation du chapitre, sur la nomination du chanoine de la prébende de Saint-Jean-Baptiste. Ces raisons paraissent solides ; aussi n'est-il pas étonnant que la plupart des auteurs les aient admises avec Ménard, Arthaud, Roger et Pocquet, en acceptant cette opinion. Mabillon, sans se prononcer pour Sainte-Croix, dit que ce monastère ne pouvait être Saint-Aubin. Que Sainte-

Digitized by Google

cathédrale, pour l'entretien du luminaire, dont Charlemagne confirma la donation par sa chartre du mois de mars de la seconde année de son règne, qui concourt à l'an 770.

Croix ait été un monastère à son origine, et non pas une paroisse, ce n'est pas une difficulté ; Bondonet et Coquille citent plusieurs exemples de monastères disparus dans la suite des temps, ou changés en simples paroisses. (Cf. Ms. 623, p. 187 ; 626, f° 9.) Du reste, cette église ne fut pas seulement, comme le dit Thorode, « originairement un petit monastère », elle a encore une autre origine.

Quelle est l'origine de Sainte-Croix, et d'où lui vient son nom ? Les auteurs ne sont pas non plus d'accord là-dessus. Les uns disent que cette église appelée jusque-là Saint-Etienne, comme la paroisse, « n'a commencé à porter le nom de Sainte-Croix que dans le xv^e siècle, lorsqu'elle reçut un morceau de la Vraie Croix ». (*Almanach d'Anjou*, 1757, p. 64, et Péan de la Tuilerie, p. 260.) Cette opinion ne paraît guère recevable. D'abord, il serait étrange que cette église eût reçu ce nom à cause d'une relique de la Vraie Croix, de préférence à Saint-Laud, qui en avait, depuis le xiii^e siècle, un morceau plus considérable et plus célèbre. Ensuite, il y avait, au cartulaire noir de Saint-Maurice, une charte faisant mention de cette église sous le nom de Sainte-Croix dès le xii^e siècle. Cette raison est décisive. — Thorode a, pour expliquer l'origine et l'époque de cette appellation, un système particulier, qu'il expose plus loin dans l'article sur Saint-Maurice ; je l'examinerai et discuterai en son lieu. — Une troisième opinion, tout en avouant que cette chapelle fut bâtie au viii^e siècle, soutient qu'elle ne porte le nom de Sainte-Croix que depuis le xi^e, et que ce nom lui resta définitivement depuis la donation, en 1170, par le roi René, d'un reliquaire de la Vraie Croix. (*Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 57.) J'admets volontiers cette dernière partie de l'assertion, mais non pas la première. Je crois le vocable de Sainte-Croix bien plus ancien, et je le ferais remonter à la fondation même de la chapelle. En effet, la vie de saint Lezin, écrite presque par un contemporain, nous apprend que ce saint fit élever une église en l'honneur de la Sainte Croix (in honore *Sanctæ Crucis*) ; voilà le nom de l'église donné par le fondateur même ; c'est ainsi que l'interprètent les Bollandistes : « Ecclesiam Sanctæ Crucis ædificat. » (*Acta Sanct.*, februarii t. II, p. 681, n° 23.) Cette église, au dire de Marbode, qui nous fait le même récit, existait encore de son temps, et partant, elle n'était pas encore réunie à celle de Saint-Etienne, « quæ usque hodie permanens » (*Ibid.*, p. 685, n° 17). De plus, elle avait encore conservé son nom de Sainte-Croix, ainsi que nous le voyons par le titre d'une charte de cette époque : « De controversia, tempore Rainaldi, inter canonicos Sancti Mauricii et Sancti Petri, pro corpore unius defuncti de parrochia *Sanctæ Crucis*. » (Ms. 623, p. 243.) Voilà donc l'existence et le nom mêmes de cette église constatés à travers six siècles. Cette même charte nous apprend aussi que, dès lors, elle était érigée en paroisse ; et, quelques années plus tard, cette paroisse étant nommée Saint-Etienne dans un acte d'Ulger, « in parochia Sancti Stephani » (Arch. G. 786, f° 1), on peut en conclure que c'est entre ces deux dates, c'est-à-dire entre l'épis-

Digitized by Google

Je copie comme il y a dans l'original[1], sans corriger les barbarismes, comme on les a corrigés dans plusieurs copies, même au cartulaire noir f° 1.

« Karolus, gratia Dei rex Francorum, vir inlustris, omnibus agentibus tam præsentibus quam futuris... Ideoque cognoscat magnitudo seu utilitas vestra [quod] apostolicus vir Mauriolus, episcopus Andegavensium civitatis, qui [de] monasterio Sancti Stephani, qui est sub urbe ipsius civitatis prope murum constructus [quod... constructum est], nobis suggessit ut [qualiter] dum antecessores [nostri] reges ipso monasteriolo ad ipsius lumen ecclesiæ Sancti Mauricii concessit [ipsum monasteriolum ad lumen ipsius... concesserunt, et ut nos...], et nos modo per mercedis nostræ

copat de Rainaud et celui d'Ulger, que l'oratoire de Sainte-Croix et celui de Saint-Etienne, qui jusque-là avaient subsisté séparés quoique voisins, furent réunis en une seule église paroissiale, bâtie sur leur emplacement. Depuis ce temps, cette paroisse est désignée tantôt par un nom, tantôt par l'autre ; mais à partir du xv^e siècle, comme le remarque justement M. Port, le nom de Sainte-Croix prédomine, peut-être à cause des reliques de la Vraie Croix qu'elle possédait, dont la première lui fut donnée, en 1466, par Jean Alardeau, évêque de Marseille, et la seconde par le roi René, en 1470. (Ms. 702.) Le nom de Saint-Etienne ne disparut pas cependant complètement ; je l'ai retrouvé dans un acte de transaction passé en 1570 « entre Jehan Haran, licencié ès loix, advocat au siège présidial d'Angers, demeurant en la *paroisse de S^t Estienne*, et Michel Joubert, marchant, demeurant en la paroisse de S^t Maurice. » Et dans les *Priviléges de l'Université d'Angers*, imprimés en 1736 (Dissertation, p. 28), on lit la même expression, précisément à propos de l'acte d'Ulger : « L'hôtel de S^t Eloy, dans la paroisse de S^t Etienne, autrement de S^te Croix, servoit aux étudians religieux de l'abbaye de Marmoutier. Il fut fondé par Ulger qui donna le terrain pour le bâtir... » En résumé, je crois pouvoir conclure ainsi avec Rangeard : « La petite basilique de S^te Croix, qui depuis a donné son nom à l'une des paroisses de la ville, joignoit celle du petit monastère de S^t Etienne, et lorsque, dans les siècles suivans, le terrain qui les avoisinoit fut couvert de maisons .. on sépara le territoire des deux petites basiliques de celui de la cathédrale, et la nouvelle paroisse, qui conserva encore saint Etienne pour un de ses patrons, a gardé le nom de S^te Croix de celui de la chapelle établie par saint Lezin. » (Ms. 887, p. 47.) E. L.

[1] Je ne sais si Thorode a exactement lu la charte originale, mais la copie qu'il en donne est si incorrecte qu'elle en est incompréhensible. J'ai cru devoir, pour l'éclaircir et la compléter, mettre entre crochets les variantes de la version de la *Gallia christiana*, (t. XIV. Instrum. col. 144). E. L.



Digitized by Google

augmentum tale beneficium ei concedere deberemus, ut in locella ipsius monasterii in quibuscumque pagis vel territoriis libet, ea videtur habere, nullus judex publicus nec ad causas audiendum, nec ad infrendas nec freda exigendum, [nec hostilitates vel mansiones antparatas faciendas], nec ad ullas redibitiones requirendum [ingredi audeat, sed quod fisco] quod fiscus a longo tempore fuit consuetudo [ad] exactandum, pro nostro augmento, sub emuninatis nomine, in luminaribus Sancti Mauricii gloriosi martiris concedere deberemus; quod ita et fecimus. Quapropter per præsentem preceptionem decernimus et omnino jubemus ut nec nos [vos, nec juniores vestri, nec successores eorum], nec quilisbet de partibus judicum fisci nostri, in quibuscumque pagis ac territoriis ipsa cella Sancti Stephani locella tenere videtur, [sicut superius diximus], nec [ad] infrendas nec freda exigendum, nec [ad] ullas redibitiones requirendas [nec ad juniores suos] exactare nec auferre [offerre] penitus non requiratur [requirant, nisi, ut diximus, pro mercedis nostre augmento] in luminaribus ipsius Sancti Mauricii, sub emunitatis nomine, ubi ipse Mauriolus episcopus custos esse videtur, et [ei] proficiat in augmentum. Et ut hæc preceptio firmior habeatur et melius per tempora conservetur [observetur], manu propria subscriptionibus subter eam decrevimus roborare. Signum Karoli gloriosissimi regis. Hictro recognovit. Data mense martio anno secundo regni nostri. Actum Haris talio palicio publico feliciter. Amen [1].

Quoique cette église ait pris le nom de Sainte-Croix, elle honore cependant toujours saint Étienne comme son patron [2].

[1] Titres de l'Eglise d'Angers Privilèges, t. I, f° 83.

[2] Cette église « vétuste et menaçant une ruine prochaine » en 1769, était dominée de huit ou dix pieds par les terres de son cimetière, où on accédait de la place par un escalier de dix-sept marches ; aussi avait-on creusé un canal autour de l'église pour empêcher l'humidité. Ces détails s'aperçoivent très bien sur un plan appartenant à

Digitized by Google

On voit que c'est une des plus anciennes de la ville, et qu'elle existoit longtems avant Théodulfe. Il n'en est cependant pas mention dans l'hymne *Gloria, laus et honor*, parce qu'elle étoit dans le cas des églises paroissiales de Saint-Michel-la-Paluds, Saint-Pierre et autres, qui marchoient sous les bannières de Saint-Aubin, Saint-Pierre ou autres églises principales auxquelles elles appartenoient; ou même plutôt, parce que ce n'étoit encore qu'un petit monastère, *monasteriolum*, sans exercice. Ce n'étoit toujours point une église paroissiale, comme je le dirai sur l'article de la paroisse Saint-Maurice qui suit.

La cure de Sainte-Croix est à la présentation du cha-

M. Dubos, architecte, qui a bien voulu me permettre de le reproduire. En 1449 les paroissiens ayant voulu exhausser leur église, le chapitre de Saint-Maurice s'y opposa, de crainte que cela n'enlevât le jour à leur cathédrale (Brossier, t. II, p. 494). Construite entre le xe et xie siècle, sur l'emplacement des deux oratoires dont elle porta le nom, elle fut, selon Bruneau de Tartifume, agrandie en 1619 et on y fit un petit clocher (*Philandin*. Ms. 870, p. 25). Elle le fut encore en 1701, d'après Pocquet (Ms. 648, p. 33). A cette occasion toute sa disposition intérieure fut changée. Auparavant elle était orientée, mais le grand autel, « placé contre un mur qui donnoit sur trois rues », selon Péan, était tourné de côté, dans le coin du nord, « regardant la place de Sainte-Croix en allant vers Saint-Pierre » comme dit Lehoreau; et la porte d'entrée était placée à côté, à la place même que l'autel auroit dû occuper, droit en face la rue Saint-Aubin. Cette bizarrerie était imposée par la situation à demi souterraine de l'église, qui ne permettait pas de faire la porte d'un autre côté. Mais, au xviiie siècle, où on ne se souciait pas de l'orientation, on voulut y remédier. Au fond de l'église, du côté de la cathédrale, Grandet fit faire en 1701 un enfoncement (Lehoreau dit une arcade), où il fit placer le grand autel, dont Mgr Le Pelletier posa la première pierre en 1707 (Péan de la Tuilerie, p. 264 dit en 1710, mais à tort, je crois), et on ouvrit deux nouvelles portes, à côté de l'ancienne, je suppose (*Cérém.* t. II, l. III, p. 80; Ms. 648, p. 33, G. 1688). — Cette église était célèbre autrefois par l'exposition journalière du Saint-Sacrement, dont Péan rapporte avec détails l'institution à l'an 1650 (*Description... d'Angers*, p. 262). A cette occasion une confrérie y fut érigée huit ans après. Grandet dit que le soleil où on mettait le Saint-Sacrement était très ancien et en forme de croix soutenue par deux anges. (Ms. 886, t. II, *versus finem*).

Le 11 mars 1791, on décida d'abattre cette église, pour y former une rue par laquelle les habitants de cette paroisse et des paroisses voisines pussent se rendre plus aisément à Saint-Maurice, devenu église paroissiale de tout le quartier. Plus tard on démolit toutes les maisons environnantes pour faire une place. On peut voir dans Berthe un dessin représentant l'aspect des maisons adossées à cette

Digitized by Google

pitre de l'Église d'Angers[1]; et par la fondation de la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Sainte-Croix du 5 septembre 1400, le chapitre est déclaré collateur de plein droit.

église du côté du nord et faisant face à la maison d'Adam ; elles furent démolies en 1840 pour achever la place Sainte-Croix. (Ms. 896, t. I, p. 75). E. L.

[1] Et à la nomination de la prébende de Saint-Jean-Baptiste. Son revenu était de 290 livres en 1700 et de 444 livres en 1730. Comme les offices étaient nombreux à cause de l'adoration du Saint-Sacrement, le clergé était plus considérable que ne semblaient le demander les besoins d'une si petite paroisse. En 1688 il y avait six prêtres habitués. (G. 1688) : et les registres paroissiaux nous apprennent qu'il y avait un vicaire en 1785 (GG. 211). E. L.

*(A suivre)*

Digitized by Google

# ÉTUDE

SUR

# LES COMPTES DE MACÉ DARNE

## MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

*(Suite)*

---

## IV

« Autre recepte des finances et compositions faites en Anjou par André Papin et mons. Julian Darne, prestre, maistre Guillaume Pointel et frère Jean de Bésu, prieur de Sainct-Laurent-de-Fonteinant, commissaires : les dites finances contenues en un livre rendu à court par les dits André et mons. Julian.

« De Perrot Le Marié, d'Angiers, pour 60d de rente, acquis de Pierre d'Antenaise[1].

« De Philippon Cochon et de Colaisse, femme feu Estienne Cochon, tutrice de ses enfans, pour composition de finance faite de 8l. de rente que les dits Philippon et Estienne avoient acquises du sire d'Antenaise.

[1] Voir la *Généalogie de la maison d'Anthenaise*, publiée par Bonneserre de Saint-Denis.

Digitized by Google

« Mons. Jehan Clérembault[1], ch^er^, fils de mons. Macé Clérembault, fondateur d'une chapelle en l'église de Sainct-Remy-en-Mauges[2].

« De l'abbé et couvent de Sainct-Aubin d'Angiers[3], pour les choses qu'ils ont acquises de mons. d'Ardennes[4] et de sa femme, savoir : un hébergement appelé Chevaigne, paroisse de Sainct-Georges-sur-Loire[5].

« Maistre Olivier Le Chastelain, Guillaume Ridouet, Guilaume Pointeau et Pierre Faynel, commissaires sur le fait des finances des francs-fiefs d'Anjou.

« Du recteur de la Membrolle[6], pour une dîme que mons. Jehan de Quatrebarbes, ch^er^[7], lui donna.

« Item, des finances faites par le dit André Papin et Maistre Guillaume Pointeau au dit pays d'Anjou.

« De Geoffroy de la Roussière, à cause de sa femme qui fut femme de Jean Roumeaux, pour le Plessis-Rouge-Bec[8], que Pierre Guérin, père de la dite femme, acquit de dame Philippe Frétarde.

« De Jehan Hallopé, de Craon, pour 2 journaux de pré et 16 journaux de terre, qu'il eut par assiette en paiement de

[1] La famille Clérembault a donné son nom au Plessis-Clérembault, c^ne^ de Bouzillé, ancien fief et seigneurie avec maison noble relevant de l'abbaye Saint-Florent, dont est sieur Antoine Clérembault, 1446-1458, mari de Jeanne Sauvage (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 119).

[2] Saint-Rémy-en-Mauges, canton de Montrevault, arrondissement de Cholet. « Les trois chapelains, ou chanoines et secrétaires » du château du Plessis-Clérembault, avaient été institués en 1499 par une fondation de Gilles de Clérembault, qui est souvent qualifiée dans les titres de « collégiale ou chapitre de Saint-Rémy-en-Mauges. » (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 448).

[3] L'abbé de Saint-Aubin avait nom alors *Jean*. Il gouverna l'abbaye de 1369 à 1375. Son successeur fut Pierre III (1375-1378).

[4] Ardenne, vill. et chât., c^ne^ de Corzé.

[5] Chevigné, château et moulin, c^ne^ de Saint-Georges-sur-Loire. La terre appartenait depuis 1369 au couvent de Saint-Aubin et relevait du Plessis-Macé.

[6] La Membrolle, près Angers, relevait aussi du Plessis-Macé.

[7] Voir l'*Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes*, manuscrit 991 de la Bibliothèque d'Angers.

[8] Plessis-Rougebec (le), f. c^ne^ de Montigné-les-Rairies.

Digitized by Google

plusieurs arrérages de rente que lui devoit Macé de Boys-Rahier[1].

« Le sire de Saumouçay[2].

« Mons. Robert du Gué-Herbault, fondateur d'une chapelle en l'église de Quincé[3], près Brissac, et légataire de rentes pour son anniversaire.

« Geoffroy Le Pourc, de Montreuil-Bellay.

## V

Autre recepte des finances faite par frère Estienne des Plantes, prieur de Champigné[4], et mons. Jehan Darue, prestre, commissaires du Roy, nostre sire, sur le fait des dites finances, ès-pays d'Anjou, du Maine et de Tours, dont le profit appartient au dit mons. le Duc (septembre 1374).

« De Maurice du Mortier, paroissien de Cherré.

« Marguerite de Baubigné[5], dame du Plessis-Rollant.

« De Fouquet Doublart, procureur de la fabrice de Seronne[6], près Brissarthe.

« De Ligier Buchier, pour une pipe de vin, acquise de Guillaume de Mondamer.

[1] Bois-Rayer (la Motte du), f. c^ne de Saint-Poix. — Fief vassal de la seigneurie de Saint-Poix.

[2] Saumoussay, vill. dép. en partie de Chacé et en partie de Saint-Cyr-en-Bourg. Il donnait son nom à une famille de chevalerie.

[3] Quincé, c^ne, canton de Thouarcé.

[4] Le prieuré de Champigné avait été fondé par les comtes, au profit des moines, auprès de l'église. Il avait sa justice propre dans son enclos, qui embrassait presque tout le bourg, et partageait en dehors la haute, moyenne et basse justice avec le seigneur de Châteauneuf. Le malfaiteur, arrêté et jugé à frais communs, devait être amené au carrefour des chemins de Champigné et de Châteauneuf à l'*Ommeau Credo* et là exécuté, assis sur une pierre, un pied dans chaque chemin. « Le prieur avait aussi droit de mesure et droit de banvin pendant 40 jours ». *(Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 590.)

[5] Baubigné, f. et chât. c^ne de Fromentières. — Fief et haute justice relevant de Ruillé-Froidfont.

[6] Aujourd'hui Châteauneuf-sur-Sarthe. L'église était dédiée à Notre-Dame. Le nom primitif est Selonne, *Selona* 1102-1124 *(Cartulaire du Ronceray*, Rot. 2, chap. 4). On en fit par corruption Seronnes, qui reste encore au vocable de l'église paroissiale.

Digitized by Google

Angers.

« De Macé Verdier, d'Angiers, pour 5d de rente, acquis de Colas de la Roussière.

« Guillaume de Masquillé [1].

« Corbin Chantelou, de Foudon [2].

« De Estienne Soreau, pour 24d de rente, acquis de Jehan de Clefs [3].

« De Gilet de Bois-Gamas [4], pour la métairie de la Grailerie, qu'il acquit de mons. Jehan du Gralay.

« De Macé Janvier, de Contigné [5], pour 15d de rente et un corveur, acquis de Huet de Baif.

« Feu mons. Jehan Pointel.

« Thébaut de Chanchevrier a vendu 13d de rente à Jehan Ercant.

« De Henry de Villeneuve-Bastart, pour tel droit et action, acquis de Jehan Bernehart, en appartenance de la Pouconerie.

« Jehan, sgr du Bois-Béranger [6].

« De Guillaume Leur, de Millette, pour la métairie de Sainct-Ouen et ses appartenances, en la dite paroisse, acquise de Guillemin Sébille, qui l'avoit eue, par eschange, de mons. Jehan du Liger, chevalier.

« Feu mons. Robert de Loudon, chevalier.

A Saumur.

« De Jehan Le Jioneau, de Neuillé, pour une foy et hommage, 8d de rente, 3d de service, acquis du seigneur de Nuillé.

[1] Maquillé, mon b. et f. cne de Contigné.

[2] Foudon, bourg, cne du Plessis-Grammoire.

[3] Clefs, con et arr. de Baugé. — La terre donnait son nom à une puissante famille de chevalerie. Elle constituait une châtellenie, avec haute, moyenne et basse justice, dont le poteau seigneurial, planté à la Croix-Verte, figure encore au Musée d'Angers, dit M. C. Port.

[4] Bois-Gamast (le), f. et chât. cne de Laval. — *De nemore de Guemardi*, 1367. (Archives de la Sarthe). Fief vassal du comté de Laval.

[5] La seigneurie de Contigné relevait de Châteauneuf.

[6] Bois-Bérenger (le), moulin et étang, cne de Saint-Denis-de-Gastines ; donnent leur nom à un ruisseau affluent de l'Ernée. — Fief vassal de la châtellenie d'Ernée.

Digitized by Google

« De mons. Nicolas du Greure, pour 24 quartiers de fresches, où souloit avoir vignes, et une vieille maison, sise en la paroisse d'Avrillé, acquis par eschange de Jehan de la Roussière.

« De Jehan de Chemens[1], paroissien de Fougeré[2], pour l'hébergement de la Corbinnoie et autres choses qu'il ordonna pour la dotation et fondation d'une chappellenie en l'église de Fougeré.

« De Macé Le Cierger, d'Angiers, pour 18d de rente, acquis de mons. Jehan de Thomin, de la Hallourde[3], pour 24 quartiers de *gast*, acquis de mons. Jehan de la Court, cher, et de Perrot de la Vigne, coustumier.

A Baugé.

« De Drouet Damours, paroissien de Clefs, pour 1 septier de froment, 2 septiers de seigle, 3 septiers d'orge et 8d de rente, acquis de Hardouin Bourdoil.

Angers.

« De Perrin Boullant, de Sainct-Michel de La Pallud d'Angiers, pour 30d de rente, acquis de Ysabeau d'Aubigné[4], et de Jehan de Coymes, son fils.

« De Colas Fauquier, de Sainct-Samson, pour 40d de rente, acquis de Thébaut des Rues[5].

« De Philippon Lenormant, dit Berthelot, demeurant à Angiers, pour un lieu appelé la Templerie[6], sis paroisse Sainct-Jehan à Angiers, acquis de mons. Jehan de Verge, chevalier.

« Mons. Guillaume de Craon, pour 15 s. de rente, rendus à Estienne Le Marchant.

[1] Chemant, f. min et à eau, cne de Corzé.
[2] Fougeré, canton et arr. de Baugé. — L'église était dédiée à saint Etienne.
[3] Halourde (la), f. cne d'Ecouflant.
[4] Aubigné-Briant, arr. de Saumur. La famille d'Aubigné s'armait : *De gueules au lion d'hermines, couronné, armé et lampassé d'or.*
[5] Rues (les), chât. et f. cne de Chenillé-Changé. — Le fief relevait de Marigné et donnait son nom à une famille de chevalerie.
[6] Templerie (la), ancien domaine du Temple.

Digitized by Google

« De Jehan Hullin, de Beaumont, pour la métairie de la Boynne, acquise de mons. Jehan de Champchevrier, ch^er^, et de sa femme, et de la femme de feu mons. Robert d'Auvers.

« De mons. Jehan des Plantes, prestre, pour 8 septiers de seigle de rente, acquis de mons. Jehan Carrion, ch^er^.

« De Geoffroy Lallemant, de Baugé, pour l'hébergement du Moulin en la paroisse de Brain-sur-l'Authion, acquis par eschange de mons. Guillaume Coaynon, chevalier.

« Feu Macé Valleaux, fondateur d'une chappelle en l'abbaye de la Roë, pour quoi donna la métairie de la Grimaudière avec la courtillerie de la Halerne et une dime appelée du Soisier (alias de la Haye-de-Gastines)[1].

« De Jehan de La Porte, d'Angiers, pour une pipe de vin de rente, acquise de Hamelin, s^gr^ de la Grandière[2].

« De Perrot Huet, d'Angiers, pour une pièce de terre contenant 6 journaux de pasture, sise paroisse de Feneu, au lieu appelé le Petit-Dolon[3], acquise de Jehan de Varennes.

« Jehan de la Rouaudière a vendu[4] 10^d^ de rente à Pierre Cochet[5], de Cherré.

« De Jehan Eschallard, d'Angiers, paroissien de Sainct-Martin, et de Jehanne, sa femme, pour accroissement d'une finance faite autrefois de la moitié d'une maison sise rue Courte à Angiers, que feu Perrot Rouaut, jadis mari de la dite Jehanne, et sa femme, prirent à rente de Jehan de Masquillé, et depuis ont acquis la dite rente de Olivier Olive, demeurant à Angiers, pour 55 s. de rente, acquis de mons. Guillaume de Craon.

« Mons. Yvon de Scépeaux.

[1] Haie-de-Gastines (la), chat., c^ne^ de Laubrières. — *Masura de Haiis de Gastiniis*, 1274 (abb. de Saint-Serge d'Angers.) — Fief vassal de la seigneurie de la Bodinière.

[2] Grandière (la), f. c^ne^ de Grez-Neuville. — Le fief donnait son nom à une famille de chevaliers.

[3] Dollon (le Bas et le Haut), f. c^ne^ de Feneu.

[4] Rouaudière (la), f. c^ne^ de Cherré.

[5] Cette famille existe encore.

Digitized by Google

« De maistre Jehan Le Bègue, chanoine de Sainct-Maurice d'Angiers, fondateur d'une chappelle en la dite église.

« De Martesthe, femme de Jehan Ligier, de Saincte-Croix d'Angiers, pour 20d de rente, acquis par les dits feu Jehan et Martesthe de mons. Jehan de La Teillaye, chevalier.

« De Jehan Vivien, paroissien d'Athée[1], pour 2 septiers de seigle de rente, mesure de Craon[2], acquis de feu Jamet, du Petit-Chauvigné[3].

« De mons. Nicholas Roummel, prestre, procureur du chapitre et collège de Sainct-Maurille d'Angiers, pour 24d de rente, acquis de mons. Pierre de la Forest.

A Sablé.

« De Jamet Bois-Guérin, pour la courtillerie des Méserais, en la paroisse de Chemeré-le-Roy[4].

« De Nicolas Pelette, prestre de Chemellier[5], pour 4 septiers de blé de rente, acquis de Pierre de Commage.

« De Michel Le Maçon, de Saumur, pour 1 bouesseau de froment de rente et 13d de cens, acquis de mons. Geffroy de Saumouçay, chevalier.

« De Jehan Pentin, de Saumur, pour 4 septiers de froment de rente, acquis de Tenat Clairau, et pour un moulin à tan, sis paroisse d'Allonnes, acquis de mons. Hues du Bellay, chevalier[6].

« De frère Jehan Mordret, prieur de Sainct-Pierre de Mirebeau, pour 3 sextérées de terre, acquises de mons. Jacques de Pocé, chevalier.

[1] Athée, canton de Craon.
[2] Voir pour les mesures de contenance pour les solides les *Chroniques Craonnaises*, p. 414.
[3] Chauvigné (le Grand et le Petit), f. cns de Craon.
[4] Chemeré-le-Roi, canton de Meslay.
[5] Chemellier. cns de Gennes.
[6] Hugues du Bellay, compagnon fidèle de toutes les expéditions de Louis Ier d'Anjou tué avec son fils Bertrand à Azincourt (1415). Il avait épousé en 1400 Isabeau de Montigny, dame de Lagny. (*Dict. hist. de M.-et-L.*), t. II, p. 66.)

Digitized by Google

« De Jehan Rogier, de Loudun, pour 2 septiers de froment de rente, acquis de mons. Guillaume Pierre, chevalier.

« De Olivier Le Fourbisseur, de Chinon, pour 36d et 2 septiers de froment de rente, acquis de mons. Alés de Birray, ch^er^.

« De Jehan Robin, pour 35d de rente et pour un vergier contenant environ demy arpent de terre.

« De Guillaume Chevallier, prieur de Cravent[1], pour une chappellenie de 25l de rente, que fonda Bouchart de l'Isle, seigneur de l'Isle-Bouchart[2] et de Doué[3], desservie en l'église de la Madeleine de Croullay.

« De Gilles Rahier, de Chinon, pour croissance d'une finance qu'il avoit autrefois faite d'une maison séante ville de Chinon. Item, pour la finance de 10d de rente que mons. Guillaume de Montsoreau luy a donnée.

« De Denis de Sazillé, fils bastard de Philippon de Sazillé, pour la creue d'une finance qu'il avoit autrefois faite pour l'ostel du dit Philippon.

« De Jehan Brient, de l'Isle-Bouchart, pour 4 septiers de froment de rente, acquis de mons. Guy Turpin.

« De Jehan Davenne, de Saint-Père, pour 60d de rente, acquis de mons. Guy Aménart, pour ce . . . . . 10d.

« De Gervaise Vallée, demeurant à présent à Angiers, pour 28d de rente acquis de mons. Robert du Léoul, ch^er^.

« De mons. Laurens Dorange, de Mirebeau, pour 10d de rente, acquis de la Roche-Plemeau, pour ce . . . . 15d.

[1] Cravant, arr. de Chinon. Cette commune est réunie à celle de Saint-Gilles.

[2] La baronnie de l'Ile-Bouchard, arr. de Chinon (Indre-et-Loire), appartenait alors à la famille Bouchard et étendait sa juridiction sur quinze paroisses.

[3] Doué, chef-lieu de canton, arr. de Saumur. — La famille de ses premiers seigneurs s'était fondue au XIIIe siècle par le mariage d'Eustachie Gildouin dans celle de l'Ile-Bouchard, sous qui le fief prend le titre de baronnie. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 57).

Digitized by Google

A Angiers.

« De Guillaume Laisné, d'Angiers, pour un houstel avec gaignerie, 8 quartiers de vignes, en faczons, et 6 quartiers en gasts, sis en la paroisse de Gennes, acquises celles chouses du sire d'Aubigné-Brient. »

La recette totale dont Macé Darne devait compte pour toute sa gestion s'éleva à XXIII$^{m}$ V$^{c}$ XLIX$^{l}$ IX$^{s}$ IIII$^{d}$ [1].

André JOUBERT.

(*A suivre.*)

[1] *Comptes de Macé Darne,* ibid. fol. 66 (10 octobre 1375).

Digitized by Google

# LA ROSSIGNOLERIE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

---

### II

#### LES PRÊTRES DÉTENUS A LA ROSSIGNOLERIE

Décembre 1792 — mars 1794

Un arrêté de l'administration départementale de Maine-et-Loire, en date du 1er février 1792, ayant ordonné aux prêtres qui avaient refusé le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics par la constitution civile du clergé de se réunir à Angers, où ils devaient être soumis chaque jour à un appel nominal, un grand nombre d'entre eux obéirent à cette injonction [1].

Le 14 juin suivant, les gardes nationaux, réunis sans ordres, procédèrent à l'arrestation des prêtres qui s'étaient rendus à l'appel et les conduisirent aux deux Séminaires, situés rue Courte, pour y être détenus.

L'administration du département prit aussitôt un arrêté pour blâmer la démarche intempestive des gardes nationaux, aucune loi n'ayant encore à ce moment ordonné l'incarcération des prêtres insermentés. Mais, en même temps, elle exhortait ces derniers à demeurer provisoire-

[1] Les Archives municipales d'Angers possèdent encore le registre destiné à recevoir les déclarations que ces ecclésiastiques étaient tenus de faire à leur arrivée dans la ville. Ces déclarations sont signées et contiennent non seulement l'indication du domicile choisi par le déclarant, mais encore celle des lieux où il avait habité depuis qu'il avait cessé ses fonctions.

Digitized by Google

ment en prison, dans l'intérêt même de leur sûreté et pour éviter de nouvelles émotions populaires.

Plusieurs des ecclésiastiques détenus au séminaire consentirent à quitter la France et obtinrent des passeports pour se rendre, soit en Angleterre, soit en Suisse, soit en Espagne. Ils furent remplacés par d'autres prêtres arrêtés postérieurement.

La loi du du 26 août 1792 ayant prescrit la déportation de tous les prêtres insermentés, à l'exception de ceux qui seraient trop âgés ou infirmes, les conseils généraux du département de Maine-et-Loire, du district et de la municipalité d'Angers se réunirent extraordinairement, le 30 dudit mois, pour ordonner le transfèrement à Nantes de tous les prêtres détenus à Angers. Deux commissaires nommés par cette assemblée devaient accompagner le convoi à Nantes et traiter avec des armateurs pour l'embarquement de ces ecclésiastiques.

Aux termes de l'article 3 de cet arrêté, étaient exceptés des dispositions contenues dans les premiers articles « les « sexagénaires, dont l'âge aurait été constaté, et les in- « firmes, dont les infirmités auraient été constatées par un « certificat d'un officier de santé, commis par la Municipa- « lité et dont le certificat aurait été visé par celle-ci ».

Les prêtres non soumis à la déportation devaient être réunis en communauté, au chef-lieu du département, sous la surveillance de la Municipalité d'Angers qui était spécialement chargée de l'inspection et de la police de cette maison (art. 4).

En exécution de cet arrêté, le 12 septembre, 256 prêtres en situation d'être déportés furent extraits des séminaires et réunis à 152 prêtres manceaux, arrivés depuis quelques jours à Angers et détenus au château.

Ils furent conduits ensemble à Nantes et embarqués pour l'Espagne, à l'exception de six prêtres angevins, dont deux avaient consenti à prêter le serment, tandis que les

Digitized by Google

quatre autres demeuraient au château de Nantes gravement malades [1].

Le 24 septembre, deux officiers municipaux, désignés par le Conseil général de la commune d'Angers, venaient signifier aux prêtres demeurés au séminaire la loi du 26 août qui ordonnait leur internement dans une maison de détention.

« Aujourd'hui, 24 septembre 1792, l'an 4 de la Liberté « et le premier de l'Égalité, nous, officiers municipaux « soussignés, nous sommes transportés à la maison du « séminaire de ceste ville, en vertu de la commission qui « nous a été donnée le même jour par le Conseil général « de la commune, aux fins de donner aux prêtres détenus « communication de la loi du 14 août dernier et, après les « avoir rassemblés dans la chapelle dudit lieu et visité « les malades retenus dans leurs chambres, nous avons « reconnu qu'ils étaient au nombre de 123, auxquels nous « avons donné lecture de la susdite loi et, après nous avoir « déclaré qu'ils s'en tenaient pour bien informés, nous « avons déposé, en leur présence, entre les mains du sieur « Gasneau, ci-devant chanoine, l'un des plus anciens du « séminaire, un exemplaire de ladite loi, pour pouvoir en « prendre communication si besoin est. A Angers, les « mêmes jours et an que dessus.

EVAIN, Off. municipal. — CHEVALIER, Officier de garde. — BARDON, Offer Munpal.

*Certifié véritable :* — *Certifié véritable :*

LEBRETON-CORMIER, Sergent de garde. — CHAMUSON [2], Concierge [3].

[1] Marchegay. *Revue de l'Anjou*, 1re *série*, *année* 1853, p. 541 et suivantes, *et année* 1854, t. I, p. 142 et suivantes. Quatre prêtres angevins avaient obtenu d'être embarqués séparément, à leurs frais. Les autres furent transportés en Espagne par les navires *Le Français* et *La Didon*.

[2] Ou Chamufin, d'après M. Port. *La Vendée Angevine*, tome II, page 40.

[3] *Archives municipales de la ville d'Angers.*

Digitized by Google

A cette pièce est jointe la liste des prêtres détenus au séminaire.

1. Christophe-Augustin Flosseau[1] (bénédictin[2]).
2. Louis Barbot (chapelain de Saint-Laud).
3. René Péhu (curé de Saint-Eusèbe de Gennes).
4. François Chabanel (prieur de Lesvière).
5. Louis-François Couraudin (chanoine de St-Maurille).
6. Joseph-René Courballay (curé de St-Jean-de-la-Croix).
7. Jean-François Aubert (curé de Montguillon).
8. Louis Bertry (ou Bertrie, curé de Louvaines).
9. Jean Métayer (capucin de Saumur).
10. Louis Boumard (curé de Sainte-Croix d'Angers).
11. Pierre Ribay (chanoine de Saint-Maurille).
12. Mathurin-Joseph Ribay (chanoine de Saint-Pierre).
13. Jean Augdé (ou Hocdé, chapelain de Marigné).
14. Charles Beaudry (aumonier de l'hôpital de Saumur).
15. René-François Chauvigny (Tremblier de Ch., chanoine de Saint-Maurice).
16. François Courtin (supérieur du séminaire d'Orléans).
17. Jacques Asseray (chapelain de la chapelle du Champ).
18. Houdebine, major (chanoine de Chemillé).
19. Houdebine, minor (curé de Joué).
20. René Richard (chapelain de Saint-Maurice).
21. Clavreuil-le-jeune (curé de Saint-Pierre de Précigné).
22. Charles Malterre (curé de Notre-Dame de Chemillé[3]).
23. Jean Sauvage (chanoine de Saint-Martin).

[1] Cette liste, tirée des Archives municipales de la ville d'Angers, a été communiquée par nous à M. Godard-Faultrier qui l'a reproduite dans son intéressant ouvrage sur le *Champ des Martyrs*, 4e édition (1887), p. 316 et suivantes.

[2] La liste originale ne porte aucune qualification à la suite des noms de ces ecclésiastiques. Celles que nous plaçons entre parenthèses sont extraites de la liste des prêtres détenus au Séminaire, publiée par M. Godard-Faultrier dans son ouvrage sur le *Champ des Martyrs*, ou de la liste manuscrite conservée à la Bibliothèque d'Angers.

[3] Condamné à la déportation le 16 pluviôse an VI, d'après M. Célestin Port.



Digitized by Google

24. Olivier Faultrier (ancien curé de Combrée, chanoine de Saint-Pierre).
25. Dupont (religieux augustin).
26. Lizambart (chapelain de Daumeray).
27. Mongodin (chanoine de Saint-Pierre).
28. Fontaine (chapelain de Jarzé).
29. Rabouin (curé de Dénazé (Mayenne).
30. Répin (Guillaume, curé de Martigné-Briand).
31. Laumailler, dit Anaclet (gardien des Récollets de la Baumette.
32. Godinot de Gené (ou Gaudineau, curé de Gené).
33. Gilly (chanoine de Saint-Maurice).
34. Ganeault (chanoine de Saint-Maurice).
35. Besnier (curé de Saint-Maurille de Chalonnes).
36. Péhu l'aîné (curé de Faveraye).
37. Pineau (curé de Pontigné).
38. Chaillou (chanoine de Chemillé).
39. Dagonneau (curé de Saint-André de Châteauneuf).
40. Prisset (curé de Gonnord).
41. Le Camus de Champigné (curé de Ch.).
42. Marchais (curé de la Chapelle-du-Genêt).
43. Gaussuron (ancien curé d'Écouflant, chanoine de la Trinité).
44. Rabouan (chapelain de Saint-Georges, près Beaufort).
45. Mongazon (chapelain du Lion-d'Angers).
46. Drady (prêtre irlandais, chapelain de Saint-Maurice[1]).
47. Bérée (curé de Juigné-Béné).
48. Morin (ancien curé de Freigné).
49. Marguerit (curé de Saint-Quantin-les-Beaurepaire).
50. Boutin (chanoine de Chemillé).
51. Pelletier (ou Peltier, curé de Sceaux).

[1] Le 4 décembre 1792, Jean Drady, prêtre irlandais, est autorisé à sortir de prison par la municipalité, pour vendre ses meubles et régler ses affaires. Il recevra ensuite un passeport pour se rendre en Angleterre.

Digitized by Google

52. Goupil (curé de Saint-Évroult).
53. Le Royer (curé doyen de Jallais [1]).
54. Boutard [2].
55. Fontenay (Thomas de F., chanoine de Saint-Laud).
56. Beurier (ou Le Beurier, curé de St-Pierre de Durtal).
57. Maindron (chanoine de Blaison).
58. Suchet (curé de Saint-Michel-de-la-Palud).
59. Barat (chanoine de Saint-Martin).
60. Hulin de la Maillardière (chanoine de Saint-Maurice).
61. Bérard (curé de Jumelles).
62. Le Motheux (ancien curé de Ste-Gemmes-d'Andigné).
63. Le Beault (curé de Saint-Laurent-des-Mortiers).
64. Giffard (curé d'Andrezé).
65. Pichonnière (chanoine de Beaupréau).
66. Hautreux (curé de Meigné-le-Vicomte).
67. Masson (ou Le Maçon, curé de La Poitevinière).
68. Peccot (chapelain d'Andigné).
69. Rogné (ou Royné, curé de Congrier).
70. Agraffel (récollet, aumônier du château de Saumur).
71. Bourgonnier (curé de Saint-Jean-de-Linière).
72. Béchade (chapelain de La Haie-des-Hommes [3]).
73. Gasnier (chapelain de Nantilly).
74. Chénouard (chapelain de Saint-Maurice).
75. Chapeau (prieur de Sainte-Colombe près La Flèche).
76. Edelin (curé de Longray (Charente).
77. Duhamel (génovéfain).
78. Saint-Gille (chapelain de Saint-Maurice).
79. Belamy (ancien curé de Forges).
80. Papiau (gardien des récollets de Saumur).
81. Dinan (ancien curé de Foudon).

[1] D'après l'almanach d'Anjou de 1789. La liste des prêtres détenus au séminaire, publiée par M. Godard-Faultrier, lui donne la qualité de curé d'Argenton. Mais, suivant l'almanach d'Anjou, le curé d'Argenton se nommait Royer et non Le Royer.
[2] Ou Bontard.
[3] Ou plutôt La Haie-aux-Bons-Hommes, ancien prieuré, situé aux portes d'Angers, commune d'Avrillé.

Digitized by Google

82. Trottier (ancien curé de Notre-Dame de Beaupréau).
83. Clavreuil l'aîné (ancien curé de la Trinité).
84. Charnard (religieux jacobin).
85. Meilloc (supérieur du séminaire d'Angers).
86. Gotreau (ou Gautreau de la Croix, chanoine de Saint-Laud).
87. Joubert (récollet).
88. Louet du Buchet (aumônier, paroisse de Feneu).
89. De Mont-d'Or (curé de Vauchrétien).
90. Girost (ou Giroust, curé de Fontaine-Guérin [1]).
91. Tremblay (chanoine de Saint-Martin).
92. Vallé (curé de Rablay).
93. Pavallier (aumônier du Bon-Pasteur).
94. Dubois (grammontain [2]).
95. Lejeune (sulpicien).
96. Gontard (chanoine de Saint-Maurille [3]).
97. Delumeau (Charles-Mathias, curé des Épaisses (Vendée).
98. Narcisse (récollet).
99. Brault (ou Bérault, prieur-curé de Baugé).
100. Moreau (curé du Pé).
101. Louet de Saint-Maurice (chanoine et maître-école).
102. Letrelès (Le Tresle de Kerbernard, chanoine de Saint-Maurice).
103. Muller (chanoine de Saint-Laud).
104. Boulnoy (chanoine de Saint-Maurice).
105. Voisin (chanoine, ancien doyen de Saint-Pierre).
106. Lefebvre (curé de Saint-Germain-sous-Daumeray).

[1] M. Célestin Port le nomme Girart, René.
[2] D'après la liste de la Bibliothèque.
[3] Le 23 janvier 1793, la municipalité d'Angers rejette une pétition, en date du 3 du même mois, par laquelle André-Pierre Gontard, prêtre, chanoine de S. Maurille, détenu à la Rossignolerie, demandait à sortir de prison pour soigner ses infirmités. Toutefois ledit Gontard est autorisé à prendre près de lui un domestique, à la condition que celui-ci ait obtenu un certificat de civisme.

Digitized by Google

107. Gatseau (ou Gasteceau, curé de St-Jean-des-Mauvrets[1]).
108. Philipeau (ou Phelipeau, curé de Bierné).
109. Robin (curé de Saint-Pierre).
110. Poliquin (chapelain, corbellier de Saint-Maurice).
111. La Haie-Montbault (chanoine de Saint-Maurice).
112. Lagrange (Gault de la G., ancien curé de Daumeray).
113. Forget (curé de la Chapelle-sur-Oudon).
114. La Forestrie (Poulain de la Foresterie, chanoine de Saint-Maurice).
115. De Genouillac (Verdier de G., chartreux).
116. Jannin (curé d'Auvers-le-Hamon (Sarthe).
117. Guillon (chanoine de Saint-Maurice).
118. Lepin (prieur-curé d'Étriché).
119. Colasseau (ancien curé de Chétigné).
120. Le Camus de Blaison (chanoine de Blaison).
121. Jumereau (curé de Saint-Sulpice-sur-Loire).
122. Brillet (chanoine de Blaison).
123. Beaumont (curé de Bazouges, près La Flèche).

Le 27 septembre, de nouveaux commissaires désignés par la Municipalité se présentaient au séminaire pour demander aux prêtres détenus de faire connaître leurs intentions.

Un seul consentit à prêter serment[2]. Tous les autres persistèrent dans leur refus.

On s'occupa alors de choisir une maison de détention où ils puissent être enfermés aux termes de la loi du 16 août. Plusieurs projets furent présentés à la Municipalité qui ne se hâta pas de prendre une décision, car c'est seulement le 15 novembre qu'elle fixait son choix sur la maison de la Rossignolerie, encore occupée par les ci-devant Frères des Écoles chrétiennes, qui y tenaient un pensionnat et une école publique.

[1] Paralysé depuis plusieurs années en 1791, d'après M. Cél. Port.
[2] M. Muller, chanoine de Saint-Laud, d'après la liste de la Bibliothèque d'Angers.

Digitized by Google

Les bâtiments ayant servi avant la Révolution de maison de détention pour les jeunes gens enfermés en vertu de lettres de cachet ou par mesure de correction paternelle, étaient vides. Ils convenaient parfaitement pour y placer les prêtres insermentés. Des pourparlers eurent lieu avec les instituteurs de la Rossignolerie. Ceux-ci consentirent à se charger de ces détenus, qui paraissent avoir été transférés dans leur maison dans les derniers jours du mois de novembre ; c'est, en effet, seulement le 13 décembre que le Conseil général de la commune nomma les commissaires chargés de rédiger le règlement de cette nouvelle prison [1].

Au mois de mars 1793, le soulèvement de la Vendée, à l'occasion de la levée de 300,000 hommes, et la fermentation qui régnait dans les communes rurales sur les deux rives de la Loire vinrent porter l'inquiétude dans la ville d'Angers. Les instituteurs de la Rossignolerie craignirent qu'une tentative fût faite pour rendre à la liberté les prisonniers confiés à leur garde et qu'on les rendît ensuite responsables des évasions qui se seraient produites.

Ils représentèrent à la Municipalité que leur maison, située dans un faubourg, en dehors des murailles de la ville, pouvait être facilement investie par les insurgés, et demandèrent qu'on leur remît des armes, afin qu'ils pussent se défendre et aussi s'opposer à l'évasion des détenus.

Le 18 mars, le Conseil général de la commune ordonnait qu'il leur fût remis quatre fusils de petit calibre [2].

Le 23 du même mois, il leur accordait en outre l'autorisation de prendre trois femmes de service pour les soins à

[1] La Bibliothèque d'Angers possède une *liste des ecclésiastiques enfermés à la maison de force d'Angers, depuis le dernier jour de novembre 1792*. Cette liste contient 112 noms. Les prêtres sont divisés en trois classes : 1° ceux qui paient une pension, au nombre de 28 ; 2° ceux qui paient seulement une partie de leur pension, au nombre de 32 ; 3° ceux qui n'ont point de biens, à 25 sols par jour, au nombre de 52.

[2] *Archives municipales. Registres des délibérations du Conseil général de la commune d'Angers*, t. III, f° 140.

Digitized by Google

donner aux prêtres âgés et infirmes, dont plusieurs ne quittaient pas leur chambre ou leur lit. Le choix de ces femmes était confié aux instituteurs de la Rossignolerie qui devaient veiller à ce qu'elles ne puissent désormais sortir de la maison, ni communiquer avec personne[1].

Au mois de juin suivant, le nombre des prêtres détenus n'avait pas sensiblement varié. Depuis leur internement à la Rossignolerie, plusieurs étaient morts. D'autres avaient obtenu des passeports pour quitter la France, mais ils avaient été remplacés par les quatre prêtres ramenés de Nantes ou par d'autres ecclésiastiques arrêtés depuis cette époque.

Les Vendéens, après s'être emparés de Saumur, le 9 juin 1793, se mirent en marche sur Angers, le 23 du même mois. La ville, évacuée par les troupes républicaines, ainsi que par les diverses administrations du département, du district et de la commune, fut occupée sans combat.

Un des premiers soins des royalistes avait été d'ouvrir les portes des prisons, et notamment celles de la Rossignolerie. La plupart des prêtres détenus s'empressèrent de profiter de cette occasion qui se présentait de recouvrer la liberté.

Une liste, dressée vraisemblablement dans les premiers jours du mois de juillet, lorsque les autorités républicaines furent rentrées à Angers, après le départ des Vendéens[2],

[1] *Archives municipales. Registres des délibérations du Conseil général de la commune d'Angers*, t. III, f° 144.

[2] Cette liste, déposée aux Archives municipales, contient 121 noms. Mais deux prêtres détenus sont indiqués comme ayant été incarcérés seulement après le départ des Vendéens, ce qui réduirait à 119 le nombre de ceux qui se trouvaient à la Rossignolerie au moment de l'occupation d'Angers par les royalistes.

Dix-neuf prêtres inscrits sur la liste du 24 septembre 1792, MM. Gilly, Drady, Giffard, Chapeau, Tremblay, Gontard, Narcisse, Louet de Saint-Maurice, Letrelès, Muller, Boulnoy, Voisin, Gatceau, Philippeaux, Poliquin, La-Haie-Montbault, La Forestrie, Lepin, Beaumont, ne sont plus portés sur celle du mois de juillet 1793. Plusieurs d'entre eux étaient morts en prison, comme MM. de la Forestrie et Giffard ; d'autres avaient obtenu des passeports pour se rendre à l'étranger; mais quelques-uns ont certainement été omis

Digitized by Google

constate que onze prêtres seulement, trop âgés ou trop infirmes pour pouvoir profiter de la liberté qui leur était offerte, étaient demeurés dans leur prison.

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Marguerit. | MM. | Le Motheux. |
| | Duhamel. | | Le Royer. |
| | Hautreux. | | Lejeune [2]. |
| | Bellamy. | | Lecamus (de Champigné). |
| | Saint-Gilles [1]. | | Rabouan. |
| | Métayer. | | |

Les 108 autres étaient partis, mais quinze d'entre eux, craignant, soit de ne pouvoir suivre l'armée vendéenne, soit de compromettre, s'ils restaient à Angers, les personnes qui leur auraient donné asile, étaient venus se constituer prisonniers aussitôt après le départ des royalistes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Delage [3]. | MM. | Bruneau [6]. |
| | Forget. | | Lefebvre. |
| | Moreau. | | Rogné (ou Royné). |
| | Drouin [4]. | | Le Beault. |
| | Pasquier [5]. | | Chaillou. |

par erreur, tels que MM. Gilly, Chapeau, Boulnoy, Gatceau, Poliquin, etc..., qui restèrent détenus à la Rossignolerie jusqu'au mois de mars 1794.

D'autre part, on trouve sur cette liste du mois de juillet 1793, les noms de seize ecclésiastiques arrêtés depuis le mois de septembre 1792, et réunis à leurs confrères, ce sont MM. Delâge, Drouin, Pasquier, Bruneau, Aurange, Bachelot, Bernier, Bouchet, Bourjuge, Chesneau, Doguereau, Dugrip, Jumereau cadet, Mesnard, Sireil et Teste.

[1] Non compris dans la liste du 23 septembre 1792. Peut-être faudrait-il lire Gilly.

[2] Lejeune, économe du séminaire, paraît être mort en prison. Le 1er frimaire an II, un sieur Robinet déclare à la municipalité d'Angers avoir remis au prêtre Meilloc, auquel le prêtre Lejeune, détenu à la Rossignolerie, les avait légués, les effets appartenant à ce dernier.

[3] Sans doute Delaage, Roger-François, curé de Chanteussé, non compris sur la liste du 23 septembre 1792.

[4] Non compris sur la liste du 23 septembre 1792.

[5] René, ancien curé de Saint-Sauveur de Segré, non compris sur la liste du 23 septembre 1792.

[6] Non compris sur la liste du 23 septembre 1792.

Digitized by Google

MM. Pecot.
Papiau.
Agraffel.
MM. Bezard (ou Bérard).
Bertry[1].

Suivent les noms des 93 ecclésiastiques qui n'étaient pas rentrés au moment de la confection de cet état.

MM. Aubert[2].
Asseré.
Aurange[3].
Bachelot[4].
Barat.
Barbot.
Baudry.
Béchade.
Béreault.
Bérée.
Bernier[5].
Besnier.
Beurier.
Bouchet[6].
Boumard.
MM. Bourjuge[7].
Bourgonnier.
Boutin.
Camus de Blaison.
Chabanel.
Charnard.
Chauvigny.
Chénouard, rendu volontairement.
Chesneau[8].
Clavreuil l'aîné.
Clavreuil cadet.
Colasseau.
Couraudin.
Courballay.

[1] M. Bertrie, Louis-René, curé de Louvaines, paraît avoir suiv les Vendéens. François Serveau, laboureur à la Charpenterie du Lion-d'Angers, condamné à mort à Châteauneuf, le 16 frimaire an II, pour avoir suivi l'armée royale dans sa campagne de Normandie, déclare dans son interrogatoire avoir reconnu le curé de Louvaines parmi les chefs de cette armée. Le prêtre du même nom, rentré à la Rossignolerie au mois de juillet 1793, serait sans doute M. Bertrie, René-François, aumônier des Pénitentes d'Angers.

[2] Cette liste, communiquée par nous à M. Godard-Faultrier, a été reproduite dans la 4e édition de son intéressant ouvrage sur le *Champ des Martyrs*, p. 318.

[3] Curé de la Jumellière, n'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

[4] N'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

[5] N'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

[6] Ancien curé de Sainte-Gemmes-d'Andigné, aumônier des Carmélites d'Angers, n'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

[7] Ancien vicaire de Saint-Léonard, n'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

[8] Curé de Notre-Dame de Durtal, n'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.

Digitized by Google

MM. Courtin.
Dagonneau.
Dinan.
Doguereau[1].
Dubois.
Dugrip[2].
Dupont, rendu volontairement.
Edelin.
Faultrier.
Flosseau.
Fontaine.
Fontenay.
Gasneau.
Gault de la Grange.
Gasnier.
Gaussuron.
Gautreau, rendu volontairement.
Genouillac.
Giroust.
Gaudineau, rendu volontairement.
Goupil, rendu volontairement.
Guillon.

MM. Hocdé.
Houdebine, major.
Houdebine, minor.
Humeau[3].
Jannin.
Joubert.
Jumereau aîné.
Jumereau cadet[4].
La Maillardière, rendu volontairement.
Laumailler, dit Anaclet.
Lizambart.
Louet[5].
Mesnard[6].
Maindron.
Malterre.
Marchais.
Masson.
Meilloc.
Montgazon.
Montgodin.
Montd'or.
Morin.
Pavallier.
Péhu, major.

[1] Curé de Saint-Aignan d'Angers, n'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.
[2] N'est pas porté sur la liste du 23 septembre 1792.
[3] Ou Delumeau, d'après la liste du 23 septembre 1792. Inscrit sur la liste de la Bibliothèque d'Angers, sous le nom de Lhumeau.
[4] Non porté sur la liste du 23 septembre 1792. Chanoine de Blaison.
[5] Sans doute Louet, chapelain du Buchet, son homonyme, M. Georges-Gabriel-Guillaume Louet, chanoine de Saint-Maurice, ayant obtenu, à la fin du mois de novembre 1792, d'être déporté à Jersey.
[6] Cordelier, non porté sur la liste du 23 septembre 1792.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Péhu, minor. | Ribay, minor. |
| Peltier. | Richard. |
| Pichonnière. | Robin, |
| Pineau. | Sauvage. |
| Prillet (ou Brillet). | Sireil[1]. |
| Prisset. | Suchet. |
| Rabouin. | Teste[2]. |
| Répin. | Trottier. |
| Ribay, major. | Vallée. |

Les cinq ecclésiastiques dont le nom est suivi de la mention *rendu volontairement*, étaient venus se constituer prisonniers, postérieurement à la rédaction de cet état, comme l'indique la note placée au bas de ladite pièce : *c'est d'après la liste faite qu'il y en a qui se sont rendus.*

Enfin deux autres prêtres sont désignés comme ayant été arrêtés tout récemment, MM. Foussier[3] et Gatceau. Mais cette mention nous semble constituer une erreur, au moins en ce qui concerne M. Gatceau, dont nous avons déjà trouvé le nom inscrit dans la liste du 23 septembre 1792.

Les 88 prêtres indiqués comme n'étant pas rentrés à la Rossignolerie eurent des sorts divers.

Un certain nombre de ceux-ci, désespérant, en raison de leur âge et de leurs infirmités, de pouvoir suivre les Vendéens dans leur campagne contre les armées de la République, et ne sachant où ils pourraient trouver un asile, revinrent successivement se constituer prisonniers, notamment MM. Aubert, Baudry, Bérée, Beurier, Bouchet, Boulnoy, Boumard, Chauvigny, Clavreuil l'aîné, Clavreuil cadet, Dagonneau, Faultrier, Ganeault, Gilly, Joubert, La Haie-Montbault, Laumailler, dit Anaclet, Letresles de

[1] Non porté sur la liste du 23 septembre 1792.
[2] Non porté sur la liste du 23 septembre 1792.
[3] Peut-être Foussier, Jean, chanoine de Saint-Maurille, qui cependant avait obtenu un passeport, le 7 février 1793, pour se rendre en Espagne.

Digitized by Google

Kerbernard, Malterre, Pavallier, Ribay, Robin, Suchet, etc..., s'abandonnant à leur malheureux sort[1].

Les autres suivirent l'armée vendéenne au siège de Nantes, et de là en Vendée. Beaucoup sans doute périrent par suite des fatigues et des misères qu'ils eurent à supporter pendant la campagne d'outre-Loire, comme M. Trottier et M. Besnier, tué au Mans, lors de la prise de cette ville par les républicains, au mois de décembre 1793. D'autres, arrêtés à différentes époques, ou furent fusillés comme le Cordelier Ménard[2], ou furent condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires, comme MM. de Genouillac[3], Edelin[4], Doguereau[5], Répin[6], Chesneau[7], Pelletier[8], Bourjuge[9], Barat[10], Pinot[11], Morin[12], Chabanel[13], etc...

Bien peu réussirent à trouver une retraite comme M. Marchais, ci-devant curé de la Chapelle-du-Genêt, qui fut recueilli dans son ancienne paroisse, où il mourut seulement en 1798, M. Bérault, caché dans la maison des incurables de Baugé, et M. Meilloc, demeuré à Angers, admi-

[1] Les uns furent compris parmi les 58 prêtres noyés à Nantes au mois de décembre 1793, les autres périrent de misère et de besoin sur la galiote hollandaise sur laquelle ils avaient été déposés à Nantes, au mois de mars 1794.

[2] Fusillé à Montjean, au mois de novembre 1793.

[3] Jean-Marie, guillotiné à Saint-Malo, le 11 janvier 1794.

[4] François, curé de Longray (Charente), né à Candé, guillotiné à Angers, le 8 décembre 1793.

[5] Pierre-Raoul, ci-devant prieur-curé de Saint-Aignan d'Angers, guillottiné le 31 décembre 1793 à Angers.

[6] Guillaume, ci-devant curé de Martigné-Briant, guillotiné le 2 janvier 1794.

[7] Nicolas-Charles, ci-devant curé de Montreuil-Bellay, guillotiné le 31 décembre 1793. L'almanach d'Anjou de 1789 et M. Cél. Port le désignent comme curé de Martigné-Briant.

[8] François, ci-devant curé de Sceaux, guillotiné le 5 janvier 1794.

[9] René, ci-devant vicaire de Saint-Léonard, guillotiné le 5 janvier 1794.

[10] Louis-Pierre, ci-devant chanoine de Saint-Martin, guillotiné le 11 janvier 1794.

[11] Noël, curé du Louroux, guillotiné le 21 février 1794.

[12] Antoine-Luc, ci-devant curé de Freigné, guillotiné le 5 mars 1794.

[13] François, ci-devant prieur des bénédictins de Lesvières, guillotiné le 11 juillet 1794.

Digitized by Google

nistrant le diocèse comme grand vicaire général de l'ancien évêque, Mgr de Lorry.

Une nouvelle loi, du 23 avril 1793, avait ordonné la déportation, à la Guyane Française, de tous les ecclésiastiques, âgés de moins de 70 ans, qui se trouvaient encore en France. Les prêtres septuagénaires, les caducs ou infirmes, étaient seuls exceptés de cette disposition, et devaient être détenus dans une maison particulière.

Les événements dont le département de Maine-et-Loire était alors le théâtre, n'avaient pas permis à ses administrateurs de faire exécuter cette loi. Le pays entier était soulevé, et on n'osa envoyer à Nantes, où ils devaient être embarqués, les prêtres que leur âge désignait pour la déportation, dans la crainte qu'ils fussent délivrés pendant le trajet.

Lorsque les Vendéens eurent passé la Loire, le 18 octobre 1793, pour se diriger vers la Normandie, les deux rives du fleuve recouvrèrent un instant de tranquillité et l'on songea à faire partir les prêtres détenus à la Rossignolerie.

Les 31 ecclésiastiques indiqués comme rentrés dans la liste que nous avons citée, et auxquels il faut ajouter MM. Gatceau et Faussier, portés dans la même pièce comme récemment arrêtés, avaient vu leur nombre s'augmenter, soit par le retour de leurs collègues, soit par suite de nouvelles arrestations. Ils se trouvaient réunis, au nombre d'environ 73, quand les autorités ordonnèrent, dans les derniers jours de décembre, le transfèrement à Nantes de tous ceux qui se trouvaient dans la situation d'être déportés.

Ils partirent au nombre de 58 et furent noyés dans la Loire, comme le prouve la lettre de Carrier adressée à la Convention nationale, en date du 10 décembre 1793 (20 frimaire an II), dans laquelle on lit ce passage :

« Cinquante-huit prêtres, désignés sous le nom de prêtres « réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt ils « ont été renfermés dans un bateau sur la Loire. La nuit

Digitized by Google

« dernière, ils ont été engloutis dans cette rivière. Quel « torrent révolutionnaire que la Loire ! [1] »

Quinze ecclésiastiques seulement étaient demeurés à la Rossignolerie, dispensés par leur âge ou leurs infirmités de la déportation. Lorsque les Vendéens, à leur retour de Normandie, vinrent mettre le siège devant Angers, le 13 frimaire an II (3 décembre 1793), ils durent ouvrir une seconde fois les portes de la Rossignolerie qui se trouvait située en dehors des murailles de la ville. Mais aucun des malheureux détenus dans cette maison n'était en état de profiter de cette délivrance inespérée. Ils demeurèrent donc dans leur prison jusqu'au mois de mars 1794.

A cette époque arrivèrent à Angers soixante-et-un prêtres de la Nièvre que l'on conduisit à Brest par Nantes. Ceux-ci, ne pouvant continuer leur route par eau, « à cause de l'em- « bargo mis tout récemment sur la Loire », et se trouvant hors d'état de faire la route à pied, à défaut de voitures pour les conduire, le comité révolutionnaire ordonna qu'ils fussent enfermés à la citadelle [2].

Le 15 ventôse, ce comité écrivait au conventionnel Francastel, en ce moment à Nantes, pour lui demander ce qu'on devait faire de ces prisonniers. « Maintenant, citoyen, « indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour « ces soixante-et-un scélérats, ainsi que pour ceux qui sont « ici détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous « pourrions et voudrions même nous débarrasser par la

[1] *Moniteur universel* du 26 frimaire an II, p. 347. M. Godard-Faultrier, *Le Champ des Martyrs*, 4e édition, pp. 110 et suivantes. D'après les témoignages recueillis par M. Godard, un de ces ecclésiastiques parvint à s'échapper pendant le trajet et six autres furent noyés dans la Loire, entre Angers et Ingrandes, de telle sorte qu'ils n'étaient plus que 51 en arrivant à Nantes. Voir aussi un jugement du Tribunal civil d'Angers, en date du 31 mai 1825, transcrit aux registres de l'état-civil de cette commune, 2e arrondissement, le 7 juin suivant, établissant que M. René-François Tremblier de Chauvigny, prêtre-chanoine de l'église d'Angers, a été noyé entre Angers et Ingrandes, au mois de novembre 1793.

[2] *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers, au greffe de la Cour d'Appel.*

Digitized by Google

« même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes? Les « donnerons-nous à la commission militaire? Les ferons-« nous fusiller au coin d'un bois? ou les embarquerons-« nous sur la Mayenne, pour leur faire faire la pêche au « corail vis-à-vis la Baumette? Parle, citoyen, et quelle « que puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera « ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider promp-« tement, car tous ces monstres nous consomment des « subsistances qu'il est important de ménager pour les « enfants et les défenseurs de la République[1]. »

Francastel s'empressa de répondre, le 19 ventôse, « qu'il « fallait laisser aller à leur destination les soixante-et-un « prêtres réfractaires dont la Nièvre se débarrassait, et « qu'on ferait bien de faire partir avec eux ceux qui étaient « encore à la Rossignolerie. » A la réception de cette lettre, le comité révolutionnaire s'empressa d'ordonner le départ immédiat des prêtres de la Nièvre auxquels seraient réunis les quinze prêtres angevins qui se trouvaient encore dans la ville. Un membre du comité fut désigné pour accompagner le convoi et reçut les pouvoirs les plus étendus pour requérir les bateaux nécessaires pour ce transport, ainsi qu'une escorte suffisante sur le républicanisme et la fermeté de laquelle on puisse compter[2].

Le départ devait avoir lieu dans la soirée du 21 ventôse, mais la difficulté d'embarquer les prêtres de la Nièvre, dont beaucoup étaient malades, infirmes ou goutteux, prit beaucoup de temps. Il fallut ensuite aller chercher les détenus de la Rossignolerie qui, pour la plupart, au dire d'un témoin[3], ne remuaient pas dans leur lit depuis six mois.

[1] *Registre des copies de lettres du Comité révolutionnaire d'Angers, au greffe de la Cour d'Appel.*

[2] *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers,* p. 106, *au greffe de la Cour d'Appel.*

[3] Déposition faite, le 13 brumaire an III, devant Coulonnier, membre du nouveau Comité révolutionnaire d'Angers, par le citoyen Edom, commandant de la gendarmerie nationale (*Greffe de la Cour d'Appel*).

Digitized by Google

On dut les porter, sinon tous, au moins plusieurs d'entre eux, jusqu'à la Basse-Chaîne, où se trouvait stationné le bateau dans lequel ils furent entassés. Enfin le départ eut lieu vers les sept heures du matin. Un détachement d'infanterie suivait dans un second bateau.

Les prêtres extraits de la Rossignolerie étaient :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Agraffel[1]. | MM. | Gilly. |
| | Bouchet. | | Joubert. |
| | Boulnoy. | | Lefebvre. |
| | Bruette[2]. | | Papiau. |
| | Bruneau. | | Pasquier. |
| | Chapeau. | | Poliquin. |
| | Gasneault. | | Saint-Père[3]. |
| | Gatceau. | | |

Le voyage dura trois jours, pendant lesquels ces malheureux prêtres, entassés dans un bateau trop étroit pour contenir un aussi grand nombre d'individus, endurèrent les plus cruelles souffrances. Ils arrivèrent enfin à Nantes, le 25 ventôse, et furent déposés, à dix heures du soir, dans une galiote hollandaise, vis-à-vis le corps de garde de la Sécherie[4].

Les fatigues du voyage avaient aggravé les maladies dont beaucoup de ces malheureux étaient atteints. Enfermés

[1] Nous donnons cette liste d'après la *Relation purement historique d'un voyage de soixante-et-un prêtres du département de la Nièvre, de Nevers à Brest, en 1794*, publiée dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, des lettres et des arts, année 1874*, pages 69 à 107. M. l'abbé Guillon, dans ses *Martyrs de la foi*, cite les mêmes noms, mais avec quelques modifications dans l'orthographe de ceux-ci, telles que Britte au lieu de Bruette; Saint-Sprée pour Saint-Père, etc... Dom Chamard, dans son ouvrage sur les *Saints personnages de l'Anjou*, a donné une liste un peu différente. Ainsi, il ne cite pas le P. Agrafel, et nomme à sa place un prêtre de la Nièvre, M. Grandjean. M. Gagnart, curé de Marigné (?), est également mis à la place de M. Gatceau.

[2] Ce nom ne se trouve pas dans les listes qui précèdent.

[3] Ce nom n'est pas porté sur les listes qui précèdent.

[4] *Justification de Gouppil fils, apothicaire à Angers* (an III). *Pièces justificatives*, p. 30. *Déclaration concernant le transport des prêtres de Nevers et de la Rossignolerie à Nantes.*

Digitized by Google

dans l'entrepont, presque sans air, n'ayant qu'un instant par jour pour monter sur le pont du bateau qui leur servait de prison, promenade dont ne pouvaient profiter les malades, ne recevant qu'une nourriture insuffisante, privés des soins d'un médecin et de médicaments, ils périrent en grand nombre. Ils avaient été déposés, le 15 mars, sur la galiote hollandaise. Lorsque, le 16 avril, les survivants furent embarqués sur un autre bateau pour être conduits à Saint-Nazaire et de là à Brest, une trentaine d'entre eux seulement avaient survécu. Tous les prêtres angevins, notamment, étaient morts, à l'exception d'un seul, M. Bouchet, ancien aumônier des Carmélites ; mais il était dans une situation désespérée, hors d'état d'être transporté et succomba quelques jours après [1].

[1] *Relation purement historique d'un voyage de soixante-et-un prêtres de la Nièvre, de Nevers à Brest en 1794.*

E. Queruau-Lamerie.



Digitized by Google

# SONNET DE PASCHAL ROBIN DU FAUX
## A RENÉ DE PINCÉ

Nous reproduisons aujourd'hui, à propos de l'inauguration de l'Hôtel de Pincé, nouvellement restauré, un curieux sonnet extrait des *Sonnets d'Etrenes*, de Paschal Robin du Faux, poète distingué, disciple de Joachim du Bellay. Ces vers sont dédiés à son ami, René de Pincé. Cette rarissime plaquette, un des nombreux trésors de la collection angevine de M. le marquis de Villoutreys, fut imprimée, en 1572, à Angers, par René Piquenot. Nous remercions ici l'éminent bibliophile d'avoir bien voulu nous autoriser à publier ces strophes en l'honneur de l'amitié, qui peuvent être considérées comme inédites, car elles n'étaient connues que de quelques rares érudits, amis des lettres angevines au XVIe siècle. A. J.

*Sonnet à M. du Bois, René de Pincé, Angevin*

Comme d'un arbre franc la greffe bien entée
Dans le tronc vertueux d'un jeune sauvageau,
S'y glue tellement qu'au proche renouveau
Leur sève mutuelle en l'air se voit montée.

Ainsy, (gentil Pincé), nôtre amitié plantée
Dès la premiere fleur de nôtre âge plus beau,
Croitra l'une dans l'autre, et le Musin troupeau
A jamais la rendra d'âge en âge augmentée ;

Les neuf sçavantes Sœurs, et leur frère Apollon,
Qui gardent le sejour des coupes d'Helicon,
Ou c'est que je forcene après leur saincte verve,

Me le vont promettant, à fin que l'avenir
Nôtre forte amitié ne puisse unques finir,
Puis qu'elle a commencé par l'engin de Minerve.

Digitized by Google

# LES TROIS MATINS

FABLE IMITÉE DE L'ALLEMAND

---

Il y avait une fois dans un village trois mâtins qui vivaient amicalement ensemble, comme de bons voisins doivent le faire. Un jour on célébrait une noce de riches paysans, et le four, les broches et les fourneaux étaient depuis le matin dans une si grande activité qu'on en sentait l'odeur d'un bout du village à l'autre. Les trois mâtins rôdaient aux alentours, alléchés par ces friands parfums, et, tout en les dégustant en fins connaisseurs, ils cherchaient un moyen de se glisser parmi les gens de la noce et de happer quelque bon morceau à la dérobée. Finalement ils résolurent, en personnes prudentes, de ne point se présenter tous ensemble dans la maison, ce qui peut-être eût éveillé de fâcheux soupçons, mais d'y pénétrer l'un après l'autre.

Le premier qui tenta l'aventure se faufila, sans qu'on prît garde à lui, dans une arrière-cour où l'on dépéçait un bœuf. Enhardi par le succès, il saisit un quartier de viande au passage et reprit à toutes jambes le chemin de la porte. Mais sa fuite précipitée avait éveillé l'attention. Au moment où il s'y attendait le moins, un des garçons de ferme lui appliqua un furieux coup de bâton sur les reins, un autre lui arracha le quartier de viande de la gueule et il revint, affamé et meurtri, mais trop heureux encore d'en être quitte à si bon compte.

Ses deux camarades l'attendaient dans la rue.

Digitized by Google

— Eh bien? lui crièrent-ils du plus loin qu'ils l'aperçurent.

Pour rien au monde le mâtin n'eût voulu confesser la vérité. Ses bons voisins auraient trop ri du cadeau qu'il avait reçu. Il se promettait bien d'ailleurs qu'ils iraient en chercher leur part.

— C'est une belle noce, dit-il en se redressant pour qu'on ne s'aperçût pas qu'il boîtait, et les gens sont généreux. On n'a qu'à se présenter pour être servi et on l'est même au-delà de ses souhaits. Mais il faut avoir l'estomac solide pour digérer tout ce qu'on attrape.

Ses camarades ouvraient de grands yeux en l'écoutant. Ils se figuraient qu'il avait fait bombance à la noce, et récolté force bons morceaux : viande bien tendre, os à moëlle bien durs et cuits à point. Aussi le second mâtin se dirigea-t-il, sans plus de délai, vers la maison.

Il entra effrontément dans la cuisine et la première chose à sa convenance qu'il rencontra, il se mit à la dévorer sans attendre qu'on la lui offrît. Mais elle ne lui profita guère. Une servante, qui retirait du feu un chaudron plein d'eau bouillante, l'avait aperçu. Elle lui lança sur le dos tout le contenu du vase, et lorsqu'il s'échappa de la maison, ce qu'il se hâta de faire en abandonnant son butin, il fumait comme un barbet qui sort de l'eau.

Bien qu'il eût été cruellement brûlé, il dissimula sa souffrance devant ses deux camarades.

— Eh bien? lui demanda le premier mâtin d'un air railleur, avais-je raison?

— Tout à fait, répondit-il du ton le plus sérieux. Ces braves gens m'ont très chaudement accueilli, et je suis arrivé juste comme on retirait la soupe du feu. Aussi me l'a-t-on servie bouillante. Mais du reste je suis de votre avis, voisin, c'est une belle noce!

Le troisième mâtin fut complètement dupe, sinon le premier.

Digitized by Google

— Bon ! pensa-t-il, la soupe doit avoir eu le temps de refroidir. C'est le vrai moment.

Et il prit sa course. Mais on l'avait vu venir de loin, et comme il entrait dans la maison, on lui jeta violemment la porte sur le nez. Il fit aussitôt volte-face. Malheureusement, dans la précipitation de la retraite, sa queue se trouva prise entre la porte et le mur, et lorsqu'il parvint à la dégager, après de longs et vigoureux efforts, elle était dans le plus pitoyable état.

Il n'en fit pas moins bonne contenance, au retour. Ne voulant pas avoir l'air moins favorisé, il cacha du mieux qu'il put sa queue saignante entre ses jambes et s'écria en se pourléchant les babines :

— Si vous ne m'eussiez pas attendu, je crois que je serais encore à table. La salle est un peu petite, à la vérité, et les convives sont si nombreux qu'on risque d'être froissé par la foule. Mais comme on y mange !

Là-dessus les trois mâtins s'éloignèrent de l'air le plus satisfait, et six mois après ils s'entretenaient encore, chaque fois qu'ils passaient devant la porte, de la belle noce qui s'était faite dans cette maison et des bons morceaux qu'ils avaient eu en partage.

Ernest Faligan.

---

Digitized by Google

# LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

**Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.**

*(suite)*

## *XVI^e siècle. — L'épitaphe du poète Jean Olivier, évêque d'Angers.*

Jean Olivier, évêque d'Angers, mort le 12 avril 1540, avait, de son vivant, composé en vers latins, l'épitaphe qui fut placée sur son tombeau, à la cathédrale d'Angers, 2^e arcade de la chapelle de Jean-Michel. On trouve dans le manuscrit de Bruneau de Tartifume et dans la *Description de la ville d'Angers*, de Péan de la Tuilerie, publiée avec les notes de M. Célestin Port [1], la description de cette somptueuse sépulture.

L'épitaphe de Jean Olivier fut traduite en vers français « au plus près », comme le dit le manuscrit de Dom Housseau [2], d'après un manuscrit qui parait contemporain de l'auteur de *Pandora* [3], par le poète angevin Germain-Colin Bucher. Nous avons publié cette traduction dans les œuvres de Colin Bucher. Nous croyons devoir réimprimer deux autres traductions aussi contemporaines et non encore signalées.

La première figure dans un livre presque introuvable, et qui a pour titre : *Traduction du latin en françoys, inventions et imitations nouvelles tant de Clément Marot que des plus*

[1] Angers, Barassé, S. D. (1868), in-18 de 607 pages, p. 83. — Voir aussi C. Port : *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome III, p. 32 et V. Godard-Faultrier. *Nouvelles archéologiques*.
[2] Bibliothèque nationale, tome XVI, p. 212.
[3] Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 4813, p. 262.

Digitized by Google

*excellents poètes de ce temps.* (Petit in-8°, non chiffré, de 134 pages (les épigrammes de Marot vont de la page 1 à la page 21), S. l. n. d. Paris, Étienne Groulleau, 1554). La pièce est indiquée comme l'œuvre de C. M., auteur également, dans ce recueil, d'une *Ballade contre Sagon*, Qui se cachait sous ces initiales? Clément Marot? Peut-être? l'abbé Lenglet du Fresnoy, dans sa grande édition de Marot, publiée à La Haye, en 1731, 5 volumes in-4°, attribue la *Ballade contre Sagon*, signée des mêmes initiales au chantre du *Temple de Cupidon*. Auguis, il est vrai, dans son édition de Clément Marot (Paris, 1823, 5 vol. in-18, tome V., p. 272), croit que cette pièce est de « Mellin de Saint-Gelais dans les poésies duquel elle se trouve ». Sans résoudre cette question, nous publions ici la traduction de C. M. avec le titre que lui donne le petit recueil du XVI^e siècle :

*Épitaphe de Messire Jean Olivier, evesque d'Angers, pris du latin,* Inquiris, hospes, qui siem, etc., *traduit, ainsi qu'on dit, par C. M. Vers alexandrins.*

Te veux tu enquerir, viateur, qui je suis?
J'ay autres fois esté : mais plus estre ne puis.
Me veux tu demander que je fais? Je pourris
En la terre, ou les vers de ma chair je nourris.
T'enquiers tu plus avant? Je fuz, s'il le faut dire
Nommé Jean Olivier, de tous pecheurs le pire.
Tu demandes encor' de ma nativité
Le lieu? C'estoit Paris, la très noble cité.
Quant aux degrez d'honneur, où vivant je parvins,
Des Abez fut le chef, Prélat des Angevins.
La Bible et livres saincts je mis peine d'entendre,
Que reste il au cercueil? Des oz et de la cendre
Mais tu diras : où est l'esprit? Dessus ce poinct
Cesse à m'interroger : car il n'appartient point
Aux hommes enquerir des secrets des hautz dieux :
Cela, certes, les rend vers le Ciel odieux.
Sur c'avoir il sufit fiance et la foy telles
Que les loyaux defunctz ont ames immortelles,

Digitized by Google

Et leurs espritz seront dormans jusques à lors
Qu'ilz ressusciteront avec leurs propres corps,
Trop plus beaux que devant, celestes asseurez
De vivre à tout jamais avec les bien heurez.
Tu sais ce que je fuz ; mais pour ce que ne puis
Pour le lieu tenebreux ou de present je suis
Te recognoistre, amy, pour le moins, d'une chose
Prier te veux : Cognois toy mesmes et propose
Souhaiter pour tous mortz d'une volonté pure
La vraye et seule paix, laquelle a toujours dure[1].

Nous trouvons une autre version française de l'épitaphe de Jean Olivier, dans un petit opuscule très rare également, traduction de l'œuvre principale de notre évêque d'Angers. En voici le titre exact, relevé sur l'exemplaire du marquis de Villoutreys.

[1] Voici l'épitaphe que composa pour lui-même l'évêque Jean Olivier, épitaphe gravée naguère sur le tombeau de ce prélat dans la cathédrale d'Angers.

Nous donnons la copie du manuscrit latin 4813 de la Bibliothèque nationale, en faisant remarquer que cette version presque certainement contemporaine de Jean Olivier, diffère en plusieurs points de celles qui ont été données, notamment par le Dr Dumont, dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 1862, et à part *Jean Olivier* 1863, in-8°, p. 29, et par Hiret, *Antiquités d'Anjou*, édition de 1605, p. 214, et édition de 1618, p. 479.

Inquiris, hospes, qui siem ? Non sum ampliùs.
Quid agam ? Putresco et vermium greges alo.
Qui fuerim ? Ineptus Janus Olivarius,
Peccator unus omnium premaximus.
Unde ? Urbe natus nobili in Lutetia.
Quo functus olim munere in republica ?
Primum archi-abbas, Andium post Pontifex.
Quæ otia ? Sacratas paginas evolvere.
Quid hac in urna superest ? Ossa et cinis.
At quò animus ? Hospes, contine. scire hoc nephas.
Arcana *divûm* non decet scrutarier.
Neu quid negotii *Jovi* sit cum *Manibus*.
Satis superque nosse erit fidelium
Post fata mentes non mori, at quiescere
Donec resurgant in priore corpore
Augustiore quam antea, felicius
Victuræ in ævum cum beatis omnibus.
Jam abunde nosti qui fuerim, at altissimis
Quando in tenebris nequeo te agnoscere,
Saltem, hospes, unum hoc tete ut agnoscas rogo,
Optes que veram mortuis pacem omnibus.

Digitized by Google

*Pandore, œuvre latin de Jean Olivier, en son vivant evesque d'Angiers, traduict en françoys* [par Pierre Bouchet], MDXLVIII. On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pélican, avec privilège du Roy. (Pour Jean et Enguilbert de Marnef). Achevé d'imprimer, le 3e octobre 1548, in-8°.

A la fin, est imprimée la traduction de Pierre Bouchet, de la Rochelle, sur lequel Duverdier (*Bibliothèque françoise*) et Rainguet (*Biographie saintongeoise*) ne nous apprennent rien de plus que ce que le livre de *Pandore* nous apprend.

*Épitaphe de feu Messire Jean Olivier, en son vivant evesque d'Angiers, par luy mesme faict en latin, et traduict par le traducteur du livre précédent.*

Si tu t'enquiers qui je suis, ô passant,
Je ne suis plus ny de toy jouissant,
Ni toy de moy. Que fay-je en sépulture ?
D'un corps pourry je donne aux vers pasture :
Jan Olivier je fuz jadis nommé,
Sur tous vivans en péché consommé,
Né de Paris. De quoy ai-je servy,
En mon vivant, et quel estat suyvy ?
Premièrement de Saint-Marc abbé feu
En Soyssonnoys. Voilà l'estat que j'eu :
Et puis d'Angiers evesque quelque temps :
Les livres sainctz estoyent mon passe temps.
Et si tu es tant desireux d'entendre
Qu'il reste icy : ce ne sont qu'os et cendre.
Où est l'esprit ? Holà c'est assez dict,
Car le surplus à l'homme est interdict,
Et n'appartient aux vivans curieux
De s'enquerrir des grándz secretz des cieulx,
Ny que Dieu veult ou doit faire de l'homme :
C'est bien assez que l'on congnoisse en somme,
Que les espritz des fideles ne meurent
Avec le corps, mais dorment et demeurent
Jusques au jour que Dieu fera tous mors

Digitized by Google

Ressusciter, avec leurs premiers corps,
Pour vivre au ciel sans fin heureusement.
Or t'ay-je dict mon estat plainement :
Mais pour autant que je n'ay la puissance
D'avoir de toy plus ample cognoissance,
Ensevely d'obscurité profonde,
Je te supply, amy qui vis au monde,
Tant seulement que tu sois en esmoy,
D'avoir au vray congnoissance de toy :
Et de prier le Seigneur Dieu qu'il face.
Aux mortz et vifz sentir sa paix sa grace.
Ainsi soit-il.

*1580. — Lettres patentes de François d'Alençon, duc d'Anjou, comte de Beaufort, portant réformation du papier censif d'Anjou, et fixant les limites du comté de Beaufort.*

Il n'existe aux archives départementales de Maine-et-Loire, pas plus qu'aux archives communales de Beaufort, aucun document fixant exactement les limites de l'ancien comté de Beaufort. Un court passage de la pièce suivante a seul été signalé [1]. Il nous a paru intéressant de publier en entier ces lettres-patentes.

François, fils de France, frère unique du roy, duc d'Anjou, Alençon, comte de Beaufort, a nôtre amé féal conseiller et maître des Requêtes ordinaire de nôtre hôtel, le sieur de Guèigné [2], Maître Urbain Le Bouuier, sénéchal, juge ordinaire et maître particulier des eaux et forest de la sénéchaussée de nôtre dit comté de Beaufort, Salut.

[1] Note de François Grille, ms. 709 de la bibliothèque d'Angers. — *Journal de Maine-et-Loire*, 2 juin 1854. — V. Godard-Faultrier dans le *Maine et l'Anjou* du baron de Wismes.

[2] Gaigné, ancien domaine noble, paroisse de Beaufort, près Launay, avec ferme et maison de campagne moderne en forme de chalet, appartenant à Mme veuve Remy Safflet. — Une charte de 1274 (abbaye de Chaloché, Launay 1, 4, archives départementales), parle de « la Chesneie de Launay de Guegne » à Beaufort.

Digitized by Google

Comme nos très honnorez seigneur et progeniteurs les roys de France, François premier du nom, nôtre très honnoré seigneur et ayeul, et Henry [1] nôtre très honnoré seigneur et père, que Dieu absolve, considerant le dit comté de Beaufort être vn des plus beaux et anciens comtés de ce royaume, composé de plusieurs belles baronnies, chatellenies, fiefs, arriers fiefs censifs, droits et deuoirs seigneuriaux, possessions, terres, héritaiges, pour raison desquels les possesseurs et detempteurs doivent, outre le censif a notre recette ordinaire du dit lieu, plusieurs seruices, obéissances, rentes, devoirs, lots, ventes, tailles, dixmes, terrages, coutumiers, coruées, charroys, mesures, péages, herbages, pasturage, glandées, possons, charnages, parnages, plumages, pescheries, ports, passages, épaves, aubenages, et plusieurs autres droits, lesquels pour la malice et mauuaise foy des dits sujets et négligence de ceux qui cy deuant ont tenu le dit comté pour engagement [2], étaient de beaucoup amoindris et diminuez, et le dit domaine grandement enfrain, ayant nos dits predecesseurs eû successivement singullière affection faire le tout remettre et retablir par une bonne refformation et règlement en son entier et premier état, et, à cette fin, durent faire expédier leurs lettres de commission, scauoir notre dit seigneur et ayeul ses lettres données à La Fère-sur-Oize, le 31 octobre 1543, autres données à Saint-Pierre, le 2 août 1544, et autres données à Saint-Germain-en-Laye, le 2 mars 1545, et les autres de notre très honnoré seigneur et père, données audit Saint-Germain, le 8 juillet 1547, et autres données à Compiègne, le 25 septembre 1549, adressantes à vos predecesseurs, senechaux dudit Beaufort et

[1] Henri III qui venait d'attribuer le comté de Beaufort, en supplément d'apanage, à son frère François d'Alençon, mort sans enfant, en 1584.

[2] Les comtes engagistes de Beaufort avaient été Claude de Tende, fils de René, bâtard de Savoie (31 décembre 1559), Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, amiral de France (1578).

Digitized by Google

autres desnommés par icelles, lesquels auraient tellement proceddé à ladite reformation que plusieurs de nos dits droits qui étoient recelez auroient étes reconnus et quelque portion de notre dit domaine qui auroit été usurpé, auroit été baillé a nouueau cens et rente, laquelle refformation a ete delaissee et discontinuée à l'occasion des troubles et guerres civilles aduenues en ce royaume, et par ce moyen, une grande partye de nos censifs, droits et devoirs demeurés sans êtres reconnus et payés, et encore sont tellement diminués et diminuent de jour a autre qu'il se trouve aujourd'hui perte et diminution, en notre ditte recette de trois a quatre cent piesse de bled et la somme de cinq a six cent écus ; le plus y vois grande entreprise et usurpations faites sur le domaine ; et même nos riuières de Loire, de l'Authion en l'étendue de notre dit comté sont indeument occupée par pècheries des cens, ponts, ports, et nouueaux passages que nos dits sujets, de leur authorité et sans titre valable, y ont fait faire et dresser, qu'ils tiennent et possèdent, ensembles, plusieurs isles, budats, budaceaux qui, par alluzion, y sont acrus et venus sans nous en faire ny payer aucun deuoir, ny reconnoissance, et pour cuider couurir et exercer leurs usurpations, ont malicieusement arraché et oste tant de jour que de nuit les bornes et divisions de notre dit domaine, frous et communes de notre dit comté, et craignant estre recherchés de dittes entreprises et recellement de nos dits droits et deuoirs, pour s'en cuider couvrir et excuser et decharger, se sont aduouer et aduouent tenir les dittes choses d'autres fiefs et seigneuries que notre dite comté et delaissement, font denegation quelles soient sujettes à assizes en et au dedans dicelluy, combien que les fins et limittes de notre dit comté de Beaufort soient assés connues et nottoirs et que personne ne les puissent et doiuent ignorer. Comme aussy nous sommes deument informé par les entiens chartres, titres et papiers dicelluy que nous avons fait voir à notre conseil

Digitized by Google

et trouvé contenir de longueur de sept a huit lieues pour le moins depuis la forest de Bellepoulle [1] jusqu'en la paroisse de Saint-Martin-de-la-Place [2], icelle paroisse comprise, et deux de largeur et plus et qu'il aboutte du bout vers aual à la ditte forest de Bellepoulle au droit de l'église paroissiale de Juigné-sur-Loire [3] outre la ditte riuière de Loire et dudit endroit vers vallée traversant le long de la boire de la ditte forest par la boire de Bellepoulle en la riuière de l'Authion au-dessus de la paroisse de Sorges [4] compris en notre dit comté, tiran par le Puy-Anseau [5] jusqu'au Pont-à-la-Bergère [6] près la Chapelle-Saint-Lezin au dedans du grand chemin Angevin tendant de la ville d'Angers au bourg de Trélazé, d'autre bout vers amont au Ponceau des Tuffeaux [7], outre la ditte riuière de Loire et desçà icelle vers vallée à la d. paroisse Saint-Martin-de-la-Place, compris en notre d. comté, joignant du côté vers midy depuis le d. Ponceau des Tuffeaux, le long du chantier et chaussée d'outre la d. riuière de Loire jusqu'au droit de l'église de Juigné et forest de Bellepoulle, la d. riuière en la ditte étendue comprise en notre d. comté, et d'autre côté vers galerne depuis le d. pont à la Bergère tandant vers amont le long du d. grand chemin Angevin, icelluy chemin par les bourgs des paroisses du dit Trélazé et Andart et au-dessus du bourg de Corné vers galerne jusqu'à la paroisse

[1] Cette antique forêt, près des Ponts-de-Cé, aux deux tiers défrichée, à la fin du XVII^e siècle, et transformée en bas prés, couvrait, d'après M. C. Port, sur une longueur d'environ deux lieues, tout le pays, formant une île entre l'Authion et la Loire, qui en avait détaché deux petits îlots.

[2] Près Saumur, rive droite de la Loire.

[3] Sur le plateau et sur la déclivité de terrain formant la rive gauche de la Loire, entre Mûrs et les Ponts-de-Cé.

[4] Aujourd'hui bourg, commune des Ponts-de-Cé. Ancienne *villa* jusqu'au XV^e siècle, enveloppé dans la forêt de Belle-Poule.

[5] Maison au sud d'Angers, dont fut sieur Etienne Migon, sénéchal du comte de Beaufort.

[6] Cet ancien pont, aux confins de la commune actuelle de Trélazé, formait la limite de la Grurie de Beaufort, et servait au passage du grand chemin de Beaufort à Angers.

[7] Aujourd'hui commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, sur la rive gauche de la Loire.

Digitized by Google

de Mazé, laquelle et pareillement notre ville et paroisse de Beaufort sont, pour le tout, comprise en notre dit comté de Beaufort avec une grande partye de la parroisse de Saint-Georges-du-Bois jusqu'en laquelle s'étend notre dite prévôté et comté de Beaufort et de la dite paroisse de Saint-Georges, cotoyant la paroisse de Gée jusqu'aux Planches du d. lieu [1] le long de la riuière de Coisnon, qui est moitié dud. Beaufort, continuant vers amont jusqu'à la Planche du Petit-Princé [2] étant pareillement dud. Beaufort, et par les terres et petits chemins de Gravots [3], cotoyant les bois taillis, landes et bruère de la paroisse de Fontaine-Guérin jusqu'au clos de vigne et bois marmental [4] de la seigneurie du Grand-Monnet [5] qui sont dudit Beaufort, et le long des fiefs de la Jaille et de Brion jusqu'au fief de l'Eschangeon [6] tendant du grand chemin de Beaufort à Vendangé [7] et dudit chemin au carrefour de la Gallonnière [8], et le long du chemin de la Varanne, continuant vers le soleil levant jusqu'aux terres appelées les Bois-Michau, au lieu du Bourg-Cheureau [9], paroisse de Brion, et le fief de Gueigné,

[1] Les Planches-de-Gée, hameau, aujourd'hui commune de Beaufort.
[2] Princé, maison noble, paroisse de Beaufort.
[3] Gravotte, commune Beaufort, près Fontaine-Guérin.
[4] Bois marmenteau, c'est-à-dire bois de haute futaie, conservé pour la décoration d'une maison, ce que les usufruitiers n'ont pas le droit de couper.
[5] Monnet, ancienne villa gallo-romaine, établie au centre de la forêt de Beaufort, et faisant partie, jusqu'au VIIIe siècle, du domaine royal, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le château du général marquis d'Andigné, sénateur, et qui appartint successivement aux Lemaire (XVe siècle), Lebascle (XVIe siècle), de Goubis de la Croix, Boissard de Marolles (XVIIe siècle), Falloux du Lys, de la Berthaudière et Legros de Princé (XVIIIe siècle).
[6] Ces deux noms ne sont pas indiqués dans le *Dictionnaire* de M. Port.
[7] Village, commune du Guédéniau. Le cartulaire du prieuré de Vendangé mentionne, en 1471, « le grand chemin qui suit de Beaufort à Vendanger. » c'est l'ancien grand chemin du Guédeniau à Mouliherne et à Beaufort.
[8] Ferme à Beaufort
[9] Village, commune de Beaufort, appartenant à la famille Riverain, alliée à celle du poète Ronsard, puis, par alliance, aux seigneurs de Charrière, en 1696.

Digitized by Google

entrant au grand chemin de Beaufort à Longué et le long dycelluy jusqu'au Pont-Roux [1], près Longué, et du dit pont jusque à la ditte paroïsse de Saint-Martin-de-la-Place et Ponceau des Tuffeaux [2];

Qui sont les antiennes confrontations fins et limittes de notre dit comté, au dedans desquelles aucun ne peut pretendre auoir tenir ni posséder aucune chose qu'il ne soit tenu de nous, a cause de notre dit comté, soit au fief ou arrière fief, cens ou arrière cens. Et pour ce que a limitation de nos dits tres honnorez seigneurs et ayeuls et père, nous desirons singulierement laditte refformation etre continuée et paracheuée, et nosdits droits et deuoirs et cervices reconnus et conseruer, et les dittes vsurpations et entreprises reunises a notre dit domaine, et considerant pour cet effet yl est besoin commettre quelque bon et suffisant personnage, Nous, aplain confiance à vos sens, suffisance, loyauté, prudommie et bonne dilligence, pour les autres et bonnes considerations, à ce, nous mouuant, vous auons commis et deputté, comme vous deputtons, par ces presentes, pour appeler auec vous notre procureur a notre dit comté et senechaussée de Beaufort et autres nos officiers qui pour ce seront appeler, vous ayez a proceder et vaquer diligemment et fidellement à la ditte reformation par tous les lieux et endroits de notre dit païs d'Anjou que verrés etre necessaire, et pour cet effet faites faire touttes proclamations et affiches a son de trompe et cry publique aux prônes des grands messes paroissialles des paroisses, injonctions et commandements, de par nous, à touttes personnes de quelque état et qualité qu'ils soient, tant d'église, nobles, roturiers que autres, ayant, tenant et occupant aucun bien, terres, possessions et héritages, en, et au dedans des fins et limittes de notre dit comté, dedans certain et competant jour que vous leur ordonnerés et ferés

[1] Ferme, commune de Brion.
[2] Bourg, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Digitized by Google

assigner jls y apportent ou envoient, exibent et representent deuant vous tous et chacun les titres et contrats, en vertu desquels jls y prétendent tenir les dittes choses et bailleront par aueu, declarations, et denombrement en forme deue, ce qu'ils tiennent de nous, à quel titre et moyens jls les possedent, quels droits, deuoirs et gages jls nous sont tenus faire et bailler et la qualité de la tenue ou mouuance féodalle, soit en fief ou arriere fief, cens ou arriere cens ou autrement en quelque sorte et manière que ce soit, et deument veriffier, justiffier le contenu en leurs dits aueux et declarations par titres et contrats vallables; et ce fait, vous transporterés sur les lieux et terrains de notre dit comté, en l'endroit que vous auiserez plus comode à commencer la ditte refformation au lieu ou dernierement elle aurait cessé, et illec, en presence de notre dit procureur et des dittes partyes y ayant jnterrets ou duement à cette fin appelles, procederez a refformer nôtre dit censif, rentes et deuoirs, et en le faisant reglez et cotisez les sommes de deniers des presentations redeuances et freches, a la raison de cinq arpents de terre pour le moins pour chacune freche, de proche en proche, contigues et consecutiues, entant en y a en la piece, et sans y acumuller ou comprendre terre de divers terriers et situations; et le tout dordre jusques a limite notable et perpetuelle sinon comme la chose se deuera porter pour le soulagement de nos dits sujets et conseruation de nos deuoirs; les sieurs ou detempteurs, lesquelles choses seront tenus nous payes en notre ditte recette de Beaufort chacun an, tel censif, rente ou deuoirs et a tel pour le terme quyl vous aparoistra quils sont tenus par les vieux enseignement, liures et papiers terriers et censifs de notre dit domaine de Beaufort, tesmoins ou autrement deument nous être deubs ou selon et a la raison que les terres circonuoisines nous serons redevables, auxquelles, et chacunes desquelles frèches, nous voullons, nous ordonnons et enjoignons faire mettre et assoir bornes aparentes aux depens de nos dits sujets en

Digitized by Google

ce qu'il en soit perpetuelle memoire, et que pour lauenir n'adviennent aucunes vsurpations sur notre dit domaine. Et du tout ferez bon et fidel registres en forme de papiers terriers et au deffaut que nos dits sujets feront dexiber et representer leurs dits contrats, titres et enseignements, bailler leurs adueux declarations et denombrement par la forme que dessus, dedans le dit jour qui leur sera par vous donné et prefix, et ycelluy passé, faites saisir et mettre en nôtre main réellement et de fait tous et chacun les heritages et choses que les deffaillans tiendront et occuperont en et au dedans desdits fins et limittes de notre dit comté; et au regime et gouvernement dyceux établis bons et suffisants commissaires, qui seront tenus mettre et fournir, entre les mains du receueur ordinaire dudit Beaufort, les fruits et reuenus, comme aussy vous ferez saisir et mettre en notre main tous et chacuns les terres et heritages que vous trouuerez, faisant faire les allignements et cordelages des dittes freches nêtre compris es-entiennes baillées à rentes, adveux et délarations et pareillement celles que vous trouverez estre tenues et occupées sans bail, titres et inféodation vallables de nos predessesseurs comtes dudit Beaufort et deument veriffiées et exigée sur les registres et cartullaires, papiers, censiers et terriers dudit comté. Et par ces mêmes présentes, mandons à nos amés et féaux les gens de nos comptes faire lire et enregistrés ces présentes en notre ditte chambre, procedant a l'audition des comptes de notre ditte recette de Beaufort passés et alloués en la depense dyceux les terres et frais que pour ce auront été faits selon et ainsy que cydevant a été fait en la chambre des comptes du Roy notre très honnoré seigneur et frère, pour ce qui a été cy devant fait par les officiers dudit Beaufort en la refformation encommencé, et vous procederez contre ceux qui deniront et desavouront les mouvantes tenues féodales des fiefs et arrière fiefs et censifs de notre dit comté par confiscation et réunion des choses de notre dit domaine peines et amendes indites par les lois et



Digitized by Google

ordonnances royaux. Pareillement, vous mandons informer dilligemment contre ceux qui ont ôté et arraché les bornes, limittes, faisant la limitation et division de notre dit domaine et leur faire et parfaire extraordinairement leurs procès et les punir par les voies de droits, et au surplus proceder à la ditte reformation bien et deument et sollidement comme tel cas requis et accoutumé de ce faire nous avons donné plein pouvoir, puissance et mandement spécials par ces présentes, et tous ce qui sera fait par vous à l'exécution de notre présente commission des a present l'avons vallidé, ratifié et confirmé, vallidons, rattifions et confirmons ; voulons et nous plaist qu'il sorte son plin et entier effet force et vertu par ces dittes presentes, par les quelles commendons et enjoignons à tous nos autres officiers, justiciers et sujets pour l'effet et exécution d'ycelles il vous obéissent et entendent diligemment. Car tel est notre plaisir.

Donné au Plessis-les-Tours, le 29e jour d'août, l'an 1580.

Ainsi signé : François.

Et plus bas : Par mon dit seigneur, Lepin.

Et scellé du grand scel en double de cirre rouge. Et en teste desquelles lettres est ecrit : Commission, par resultat du conseil et de la reformation du papier censif d'Anjou à Beaufort.

Sur le dos desquelles est écrit : Lues, publiées et enregistrées au greffe de la chambre des comptes de nos seigneurs, ce requerant le procureur general et de l'ordonnance dycelles. Fait au bureau, le dernier jour d'août 1580.

Ainsy signé : Péan, commis par la chambre [1].

*(A suivre.)* Joseph Denais.

[1] Sur une copie authentique du XVIIe siècle en la possession de M. Couscher de Champfleury, ancien président du tribunal de Baugé, dont les ancêtres furent, depuis plusieurs siècles, magistrats au siège royal de Beaufort et receveurs du comté : l'un d'eux, Jacques Couscher, épousa, au château de Jarzé, le 24 juillet 1617 (*Etat civil de Jarzé*), Marguerite Barbereau, dont la mère, « dame Renée Le Bouvier », était la fille du sénéchal Urbain Le Bouvier, à qui ces présentes lettres patentes furent adressées par François d'Alençon.

Digitized by Google

# L'INAUGURATION

DE

# L'HOTEL DE PINCÉ

(1er JUILLET 1889)

---

Le mémorable souvenir de la belle journée du 1er juillet 1889, éclairée par un soleil radieux, restera cher à tous les Angevins, qui, oubliant les stériles divisions nées de la politique, ont voulu s'unir dans un commun sentiment d'enthousiasme artistique, pour célébrer ensemble l'inauguration solennelle de l'hôtel de Pincé, nouvellement restauré et où la magnifique collection léguée à la ville par M. Turpin de Crissé venait d'être installée. Doucement agité par la brise, le drapeau national, glorieux emblème de la France moderne, flottait aux fenêtres du vieil édifice rajeuni et ornait la grille qui ferme l'entrée du jardin de ce merveilleux logis, comme pour marquer l'alliance féconde du présent avec le passé.

A deux heures précises, M. le maire et ses adjoints, suivis d'un cortège nombreux, composé des Conservateurs de nos Musées, du Bibliothécaire en chef, des professeurs de l'École des Beaux-Arts, de la Commission de surveillance du Musée des Beaux-Arts et des entrepreneurs qui ont concouru à la restauration de l'hôtel de Pincé, partaient de la Mairie pour se rendre au nouveau musée, où M. l'architecte Magne, assisté de son éminent collaborateur, M. Dussauze et des personnages officiels auxquels s'était joint un groupe d'amis des arts, les attendait.

On remarquait M. le procureur général Moras, M. le prési-

Digitized by Google

dent Chudeau, M. Jousseaume, président du tribunal civil, M. Protat, secrétaire général de la préfecture, le vicomte de Ruillé, M. Dainville, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, M. Robert, conseiller général de la Mayenne, MM. Collignon, Villars, Malbert, Roussechausse, Biotteau, Dornoy, Boquel, Fourrier, André Joûbert, E. de la Noue, Glétron, Jégu, Cointreau, Guillame Bodinier, Valentin Huault-Dupuy, etc.

Plus de soixante personnes étaient réunies dans la grande salle réservée aux collections Turpin de Crissé.

M. Magne, s'adressant à M. le Maire, a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous remettre aujourd'hui l'hôtel Pincé, dont j'ai terminé la restauration grâce au concours de l'État, de la ville d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

« Lorsque j'entrepris, en 1874, de sauver de la ruine le charmant édifice dont un artiste avait fait don à la ville d'Angers, l'entreprise était à peine réalisable. L'œuvre de Jean de l'Espine avait subi les injures du temps et les injures des hommes depuis qu'elle n'était plus le logis vraiment royal d'un de vos prédécesseurs.

« Le tuffeau, friable, employé dans la construction, était décomposé par l'eau dans toutes les parties saillantes. Le pavillon central était découronné, le corps de logis, élevé en 1535, avait été surmonté d'un étage et les poutres de cet étage étaient scellées dans les sculptures de l'élégante tourelle qui flanque le pavillon. Dans le corps de logis principal, les charpentes apparentes du XVIe siècle étaient coupées par des cloisons et les bois, noyés dans le plâtre, tombaient en poussière. Les grandes lucarnes que vous admirez aujourd'hui n'étaient plus qu'un amas de gravois retenus par le mortier. Le pignon était masqué dans toute sa hauteur par des constructions parasites qu'on avait tenté d'annexer à l'hôtel en évidant l'angle du mur, contre la niche, au point d'en compromettre la stabilité. Les sculptures, qui courent librement aujourd'hui autour des médaillons et dans les appuis des croisées, avaient été impitoyablement grattées. A l'intérieur, les anciennes cheminées avaient été détruites ; leur emplacement seul était marqué dans les planchers ; les sculptures des chapiteaux, des niches, des clefs de voûte, des

Digitized by Google

culs-de-lampes avaient subi des mutilations de toutes sortes.

« Tel était l'état de l'hôtel quand je résolus de le relever et de rétablir, au moins par le dessin, la splendide demeure du maire élu Jean de Pincé. La tâche était ardue ; mais j'étais largement récompensé de mes peines par les découvertes que chaque jour m'apportait : tantôt c'était l'encorbellement d'une tourelle trouvé dans un placard ; tantôt c'était un plafond, sculpté et peint, conservé sous les plâtres ; tantôt une porte aux fines sculptures qu'une démolition mettait à jour. Les artistes et les amateurs ont tous connu ces émotions qui donnent à chaque découverte la valeur d'une conquête personnelle.

« L'illustre Viollet-le-Duc, charmé par les dessins qui figuraient au Salon de 1878, voulut bien m'encourager à poursuivre l'exécution de l'œuvre entreprise et obtint de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts l'allocation d'un premier crédit pour l'exécution des travaux de conservation les plus urgents. La ville d'Angers et le département de Maine-et-Loire complétèrent, en 1879, les ressources nécessaires et, depuis cette époque, les travaux ont été poursuivis sans interruption.

« L'opération la plus délicate fut la restitution des délicates sculptures anciennes, pour laquelle l'un de nos sculpteurs les plus éminents, M. Bloche, m'a prêté un concours aussi actif que dévoué. Je ne vous aurai donné qu'une faible idée du travail considérable qui incombe à l'architecte en vous apprenant que j'ai dû, pendant deux années entières, préparer plus de quatre cents feuilles de dessin nécessaires à chaque entrepreneur et dont mon inspecteur, M. Dussauze, a assuré par son zèle la parfaite exécution.

« J'ai d'ailleurs trouvé à Angers même des collaborateurs capables d'interpréter mes dessins : M. Revaud qui, suivant la tradition des maîtres du XVI^e siècle, a rétabli de ses mains la couverture en ardoises de nos grandes lucarnes ; M. Bouvier, qui a très habilement exécuté les décorations en plomb repoussé des combles ; d'excellents entrepreneurs de maçonnerie, de charpente, de serrurerie, de menuiserie et de peinture, MM. Gagneux, Jehier, Rochereau, Augereau et Huré ; un bon praticien, M. Oger ; un parfait appareilleur, M. Raimbault. Tous, patrons et ouvriers, ont montré dans l'exécution de leurs travaux le plus grand zèle et le plus grand dévoue-

Digitized by Google

ment. Je suis heureux de le constater publiquement, et vous en aurez la preuve tout à l'heure en parcourant les différentes salles du Musée Pincé.

« La salle principale a été décorée par un artiste angevin, M. Guifard, et c'est encore à un Angevin, M. Lenepveu, qu'est réservé le soin d'embellir et de compléter l'œuvre.

« Permettez-moi, monsieur le Maire, en vous remettant l'Hôtel Pincé, de remercier l'Administration municipale pour l'appui qu'elle m'a constamment prêté et que je me réserve de solliciter encore, lorsque nous pourrons, avec le concours de l'État, mettre à exécution la restauration des magnifiques greniers de l'hôpital Saint-Jean.

« La ville d'Angers peut être justement fière des monuments qui, à toutes les époques, au XIIe comme au XVIe siècle, témoignent d'un sentiment artistique très développé dans ce pays. Une ville s'honore en se parant des richesses que lui ont léguées les siècles passés, et je sais, monsieur le Maire, que les Beaux-Arts sont toujours assurés de trouver en vous un éloquent défenseur. Au nom des artistes français, je vous en remercie. »

M. le Maire a répondu. Nous détachons de son discours les passages suivants :

« Le marteau du démolisseur n'a pas tout détruit, la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui prouve notre respect pour les belles choses du passé.

« Le logis de Pincé, ce joyau de la Renaissance, d'accès difficile, perdu dans la petite rue du Figuier, détérioré par le temps, négligé par ses maîtres, allait lui aussi disparaître et passer à l'état de ruine, quand un de nos concitoyens, Guillaume Bodinier, peintre d'un grand talent, en fit don à la ville.

« Classé parmi les monuments historiques et dégagé dans ses abords par la large percée de la rue Lenepveu, grâce au concours généreux de l'État et du département, il est devenu, sous l'habile direction du savant architecte, M. Magne, et des collaborateurs de talent qui l'entourent, ce qu'il était en 1535, c'est-à-dire une merveille d'architecture.

« Pour donner à ce palais un mobilier digne de lui, le conseil municipal a décidé qu'il serait converti en musée, que la riche collection Turpin de Crissé et les tableaux de Bodinier

Digitized by Google

lui seraient confiés, en même temps qu'une salle serait consacrée à l'architecture, suivant les dispositions du legs Moll.

« Vous pourrez vous assurer aujourd'hui, Messieurs, que ces vitrines renferment des richesses artistiques d'une valeur bien rare, et que l'habitant est vraiment digne de la maison. Je laisse à M. l'architecte Magne le soin de vous en parler.

« En face d'objets si précieux appartenant aux âges reculés de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, je veux seulement vous exprimer une pensée qui, peut-être, vous paraîtra singulière.

« Les cataclysmes de la nature et la fureur incendiaire des hommes de guerre qualifiés par l'histoire de fléaux destructeurs, sont parfois des conservateurs jaloux et terribles, car sous la lave du Vésuve, et sous les débris amoncelés des temples anciens, aussi bien que dans les tombeaux écroulés, nous retrouvons aujourd'hui pour la joie des amateurs et l'honneur de nos musées, des objets que, dans d'autres conditions, le temps eût sans doute entièrement détruits.

« Nous espérions, Messieurs, inaugurer ce monument sous la présidence de M. le directeur des Beaux-Arts, délégué de M. le ministre. Des motifs graves l'ont sans doute retenu à Paris, car il avait, lui-même, fixé le jour et l'heure.

« Nous regrettons d'autant plus son absence, que nous nous promettions comme un plaisir de parcourir avec lui la ville de David, de lui faire constater les progrès accomplis, de l'entretenir de nos projets, de recevoir ses conseils.

« Témoin de notre piété pour le grand statuaire, protecteur de notre cité, il aurait pu se convaincre par lui-même que, si nous recueillons avec un soin religieux les belles choses du passé, nous cherchons à améliorer le présent en même temps que par nos institutions nous préparons dans notre jeunesse les énergies physiques et morales que la patrie réclame pour son indépendance et sa prospérité. »

Le cortège a visité alors les salles des différents étages, dont il a admiré l'aménagement artistique, puis il s'est dirigé vers le Musée Saint-Jean, où MM. Godard-Faultrier et A. Michel attendaient son arrivée.

M. le conservateur Godard a souhaité aux visiteurs la bienvenue en ces termes :

Digitized by Google

Monsieur le Maire, Messieurs,

« Le musée Turpin de Crissé, œuvre magnifique d'un grand personnage, aussi généreux dans ses dons qu'il était artiste, instruit et lettré ; le musée Turpin dis-je, que vous venez d'inaugurer, étant à quelques nuances près le prolongement du Musée Saint-Jean, nous permettait de compter, avec raison, après la cérémonie, sur votre visite ; soyez donc les bienvenus.

« Vous saurez que la collection Saint-Jean date de 1841.

« Depuis lors, l'administration municipale n'a cessé de se montrer favorable à son développement ; pas un maire qui n'ait été un protecteur et bien peu d'Angevins qui n'aient été donateurs [1].

« Bref, le Musée Saint-Jean, c'est là sa vraie physionomie, est une œuvre patriotique, au premier chef, car il est réellement l'œuvre de tous.

« Ajoutons deux conservateurs, dont l'un passablement vieux est, parfois, la vivante image de la *résistance*, et l'autre plus jeune, l'expression d'un *sympathique progrès* : deux éléments qui, loin de se nuire, ici, savent se pondérer et, finalement, très bien s'accorder, au profit de l'œuvre, sous l'égide d'une commission de contrôle, formée d'hommes d'une bienveillante et notable compétence.

« Deux mots, à présent, sur le classement de nos richesses. Le mode en est simple.

« Grâce à nos élégantes voûtes, les travées semblent avoir été construites pour l'aménagement, siècle par siècle, de nos collections ; et c'est ainsi que notre grand édifice, naguère *hôpital*, n'a pas trop changé de destination, puisque, après avoir durant plus de 600 ans, abrité les souffrants, il abrite aujourd'hui les épaves du passé.

« Quant à l'histoire de toutes ces choses, comment vous en parler ? Le mieux est de vous offrir *catalogues* et *brochures*, où vous pourrez rencontrer, çà et là, quelques détails sur *notre style Plantagenet angevin*, l'une des sources de l'architecture anglaise (fin du XIIe siècle) et magnifique encadrement du Musée Saint-Jean.

[1] Parmi les donateurs, il en est un que sa générosité exceptionnelle et le choix de ses moulages mettent au premier rang ; on devine M. Giffard, membre très actif de notre commission.

Digitized by Google

« Et maintenant, visitons nos galeries, cloître et chapelle, sans oublier les parterres et les jardins entretenus avec passion, *con amore*, deux mots qui s'appliquent, d'ailleurs, à tout notre personnel et qui nous incitent à redoubler d'efforts pour obtenir, en haut lieu, (insatiables que nous sommes !) quelques-unes de ces raretés archéologiques *doubles*, comme en possédait le *fonds Campana*, et comme M. le Maire saura nous en faire obtenir. Donc, d'avance, nos remerciements. »

Après M. Godard, M. d'Espinay a pris la parole pour entretenir, avecc sa ompétence habituelle, ses auditeurs, des différents modes d'architecture qui se sont succédés dans la construction des bâtiments du Musée Saint-Jean. M. le Maire a vivement remercié, au nom de la Ville, MM. Godard-Faultrier et A. Michel pour les soins qu'ils voulaient bien donner au Musée d'archéologie qui, grâce à leur zèle persévérant et au dévouement assidu des membres de la Commission de surveillance, encouragée par les dons de nos compatriotes, a atteint un si rapide et si brillant développement. Il ne reste plus maintenant qu'à réunir les Greniers Saint-Jean au Musée pour compléter ce merveilleux ensemble dont tous les archéologues et tous les érudits ont si souvent admiré la superbe unité artistique.

Le soir, au Grand-Hôtel, un banquet de quarante couverts réunissait les invités et les adhérents. MM. Gain, André Joûbert et Fourrier, conseillers municipaux, M. le vicomte de Ruillé, M. le baron de Chemellier, M. Guillaume Bodinier, conseiller général, M. V. Huault-Dupuy, M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef, et d'autres notabilités de notre ville y assistaient.

De nombreux toasts ont été prononcés par les convives.

Le Maire s'est d'abord adressé à M. Magne.

« Messieurs, a-t-il dit, je bois à M. Magne, l'habile architecte qui a fait revivre le logis de Pincé, à ses collaborateurs, au ministère des beaux-arts, au Conseil général, à nos franchises municipales, à la mémoire de Jean de Pincé, le maire élu en 1535.

« Autrefois, quand un étranger rendait un grand service à une ville, celle-ci, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui décernait le droit de cité. Au nom de tous, je vous déclare

Digitized by Google

citoyen angevin, mon cher M. Magne ; vous êtes d'ailleurs un petit frère de l'Angevin Jean de Lespine, et vous avez fait revivre son œuvre. »

M. Magne s'est exprimé, à son tour, en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Vous avez rappelé ce matin l'influence de l'art romain sur l'art français du XVIe siècle, sur cette Renaissance dont l'hôtel de Pincé est le joyau. Dans la Rome antique, aucun titre n'était plus ambitionné que celui de citoyen ; c'est celui que je sollicite aujourd'hui de votre amitié, si, depuis vingt ans, les travaux de mon père et les miens vous semblent nous y donner quelque droit.

« Messieurs, c'est comme Angevin que je vous propose de porter un toast au plus spirituel et au plus aimable des maires. »

M. Bodinier a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Le nom de mon oncle, le peintre Guillaume Bodinier, a été souvent évoqué aujourd'hui.

« Permettez-moi de remercier ceux qui ont bien voulu rappeler sa mémoire, de remercier aussi la ville d'avoir exaucé un des vœux les plus chers de l'artiste angevin.

« La restauration de l'hôtel Pincé, qui lui tenait tant à cœur, est aujourd'hui un fait accompli. Jean de Lespine avait bâti cette merveille ; M. Magne l'a restaurée. C'est la Ville qui a permis au second de retrouver et de reprendre la pensée du premier, vous savez avec quel bonheur ! C'est elle qui a installé dans le logis de l'ancien échevin, rendu à sa primitive splendeur, des collections artistiques pour lesquelles mon oncle avait souhaité, je le sais, cet admirable cadre de la Renaissance.

« Laissez-moi donc lever mon verre et boire avec vous, Messieurs, à la ville d'Angers restauratrice de l'hôtel Pincé ! »

M. le Maire a ensuite porté un toast à M. André Joûbert, l'historien de la restauration artistique de l'hôtel de Pincé. M. André Joubert a remercié M. le Maire de l'honneur qu'il

Digitized by Google

voulait bien lui faire. Il a proposé de boire au rapide et brillant développement des richesses destinées à orner ce bijou de la Renaissance angevine, et il a ajouté qu'il serait toujours heureux d'y contribuer pour sa modeste part.

D'autres toast, tour à tour chaleureux et humoristiques, ont été fort applaudis de tous les assistants. Cette charmante réunion, d'où la politique était soigneusement bannie, a été d'une cordialité parfaite. Les rires, les gais propos se mêlaient aux chansons, et l'esprit angevin se donnait libre carrière. La mémoire de ce joyeux banquet restera gravée dans le cœur des assistants comme un gage d'union et de confraternité amicales. Puissent de semblables fêtes se renouveler souvent, tel est le vœu que nous voulons exprimer en terminant le compte-rendu de cette journée mémorable.

A. J.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Le 14 juillet, à deux heures, la statue de Beaurepaire, par le sculpteur Bourgeois, a été inaugurée solennellement sur le pont du Centre. Les généraux Fabre et Lourde-Laplace, ainsi que les officiers, ont été reçus par M. le Maire. Le voile qui recouvrait cette statue a été levé aux premiers accents de la *Marseillaise*. Cette œuvre, très remarquable, a déjà été appréciée dans la *Revue*. M. le Maire a prononcé un discours en l'honneur de l'héroïque défenseur de Verdun. M. le Préfet a pris ensuite la parole. Un chœur d'enfants à chanté un *Salut à Beaurepaire*, paroles de M. A. Verrier, musique de M. Laffage. Après le défilé devant la statue, au son des diverses musiques, le cortège est rentré à l'Hôtel-de-Ville. Deux palmes d'or, une couronne et des bouquets avaient été déposés par des mains amies au pied de l'image du glorieux commandant angevin. Le vœu de David est enfin réalisé.

*
* *

Grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Henry Jouin, le Musée des Beaux-Arts de notre ville va s'enrichir, après la clôture de l'Exposition universelle, du modèle en plâtre de la statue de *Beaurepaire* et de celui de la statue du *Cardinal Règnier*, un autre angevin, dont le marbre est dans la cathédrale de Cambrai. Ces deux œuvres, si remarquables, sont offertes par MM. Bourgeois et Louis Noël. Nous en avons déjà apprécié les rares qualités de style et d'exécution.

*
* *

M. Jules Lenepveu vient d'offrir au Musée des Beaux-Arts de notre ville une très belle médaille de notre illustre compatriote, M. Chevreul.

*
* *

Digitized by Google

Nous apprenons avec plaisir que M. Jean-Célestin Danguy, de Gagny (Maine-et-Loire), élève de MM. Boulanger, Jules Lefebvre et Ferrier, a obtenu le deuxième-second grand prix décerné par l'Académie des Beaux-Arts chargée de juger le concours de peinture dont le sujet était : *La guérison du paralytique*, d'après un passage de l'Évangile selon saint Marc.

∴

Nous devons énumérer ici les noms et les œuvres des artistes angevins qui ont exposé dans la section des Beaux-Arts. — Peinture. — Desbordes (Mme Louise), née à Angers, *Les Libellules*. — H. Fournier, né à Rablay (Maine-et-Loire), *La Femme du lévite d'Éphraïm* (Salon de 1887. — Zacharie Astruc, né à Angers, *Branche de cerisier*, aquarelle. — Sculpture. — Zacharie Astruc, né à Angers, *Le roi Midas*, bronze (Salon de 1887), et *Hamlet*, plâtre. — Adolphe David, né à Baugé (Maine-et-Loire), *Distribution des drapeaux*, sardonyx (Salon de 1884), et *Victor Hugo*, calcédoine (Salon de 1887). — Jules Desbois, né à Parçay (Maine-et-Loire), *Acis changé en fleuve*, statue marbre (Salon de 1887), et *L'Électricité* (fronton du dôme central du Champ de Mars.) — Ferdinand Taluet, né à Angers, *Charlotte Corday* (Salon de 1885).

∴

Dans la section des Arts libéraux, on remarque des travaux très intéressants provenant de notre école des Arts et Métiers, particulièrement une machine superbe. On doit aussi mentionner, dans la section des prisons, des objets manufacturés par la maison de Fontevrault, notamment une collection de boutons de nacre ; dans la section de l'intérieur, une vue d'ensemble et un plan du pont de Chantoceaux actuellement en cours de construction ; un tableau représentant des vues des Ponts-de-Cé à diverses époques : *Le pont du Louet, au* xe *siècle ; le pont de Saint-Maurille à l'époque Gallo-romaine ; le pont Saint-Aubin au* xie *siècle.*

∴

Dans le groupe des meubles d'art, on admire l'exposition de la maison Moisseron et L. André, d'Angers. Une chaire, d'un style élégant et artistique, attire l'attention des connais-

Digitized by Google

seurs. Cette superbe chaire doit être placée, après la clôture de l'Exposition universelle, dans la belle église moderne de Beaufort-en-Vallée. On doit aussi signaler un très riche dressoir de salle à manger, de style Henri III, exécuté par la même maison pour un château du département de Maine-et-Loire ; deux jolis meubles de salon, style Renaissance ; un fauteuil à bras Henri III et un fauteuil Louis XIV. La sculpture sur bois, qui a pris en Anjou, depuis quelques années, un si vif essor, est ainsi très dignement représentée.

∴

Nos voisins du Mans ont envoyé les splendides tapisseries et la belle châsse, que connaissent tous les amateurs d'archéologie et de beaux-arts, à l'Exposition rétrospective, annexe de l'Exposition universelle. Une autre pièce, venue également du Mans, intéresse particulièrement l'histoire de notre Anjou, c'est le portrait de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, qui portait ordinairement une touffe de genêt à sa toque. Il est représenté dans le costume de son mariage, décrit par les anciennes chroniques du moyen âge. La ville du Mans estime à plus de cent mille francs cette plaque d'émail champlevé, d'une rare beauté, qui ornait jadis le maître pilier de sa magnique cathédrale.

∴

M. l'abbé Ch. Marchand, ancien élève de l'école Saint-Aubin d'Angers, ancien professeur d'histoire à l'Externat Saint-Maurille, vient de subir avec succès, devant la Faculté des Lettres de Rennes, les différentes épreuves du doctorat. Les deux thèses de M. l'abbé Ch. Marchand étaient intitulées : *De Græcarum litterarum studio apud Andegavos in XVI sæculo* (De l'étude de la littérature grecque en Anjou, au XVIe siècle), et *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France (1507-1563)*. M. Lachaire, professeur à la Faculté de Paris, délégué pour assister à l'examen, a félicité le candidat d'avoir « fait non seulement œuvre d'érudit, mais d'historien » et d'avoir « parfaitement mis en lumière un personnage qui, « sans avoir brillé au premier rang, n'en a pas moins joué un « grand rôle. » Il a vanté le style de l'auteur « toujours clair

Digitized by Google

« et agréable, ses récits vifs et animés », ainsi que ses « ju-
« gements modérés et équitables » qui annoncent un « esprit
« droit et sûr. » Ce livre est un de ceux « qu'on ne sera pas
« tenté de refaire et qui promet à la science historique un
« brillant représentant. » La *Revue de l'Anjou* est heureuse de s'associer à cette apppréciation si autorisée et d'adresser à M. l'abbé Ch. Marchand ses plus respectueux compliments.

∴

Notre savant compatriote et ami, M. Dainville, architecte à Angers, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, vient d'obtenir, de l'*Union centrale des architectes de France*, la grande médaille d'or, pour l'ensemble de ses travaux d'architecture. Nous avons l'honneur d'adresser à l'éminent architecte, dont la modestie égale le savoir, nos plus sincères félicitations.

∴

Le beau paysage, *Le Moulin Génin, à Segré*, dû au pinceau de M. Baillet, vient d'être acheté au Salon de cette année par l'État. Il est à souhaiter que le Ministère le cède à notre Musée des Beaux-Arts de notre ville.

A. J.

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Julien Daillère, sa vie et ses œuvres**, par Élie Sorin, avec un portrait par Geffroy (de la Comédie Française), Paris, librairie académique Didier, un vol. in-12.

Les lecteurs de cette Revue ont souvent admiré les poésies, à la fois si harmonieuses de forme et si élevées d'inspiration, de M. Élie Sorin, que nous avons l'honneur envié de compter au nombre de nos collaborateurs. La prose de notre sympatique Bibliothécaire en chef ne le cède en rien à ses vers, comme on le verra en goûtant le charme tout intime du récit qu'il vient de consacrer à la vie et aux œuvres de M. Julien Daillère. Ce volume est vraiment digne de celui dont il évoque le noble souvenir. Tout en analysant les travaux du poète qui fut son maître et son ami, M. Élie Sorin a su « faire connaître l'homme lui-même », dont il dit avec raison : « ses qualités morales expliqueront la nature de son talent littéraire. »

M. Julien Daillère naquit le 12 novembre 1812 au hameau de Briançon, attenant au village de Bauné, département de Maine-et-Loire, entre Angers et La Flèche. Il était fils d'un sabotier. Une plaque en marbre blanc a été posée sur la façade de cette modeste maison par les soins pieux du Conseil municipal, grâce à l'heureuse initiative de M. Ferdinand de Charette. Son nom a été donné à l'une des rues de la ville d'Angers et un buste en bronze a été placé dans l'une des salles du musée des Beaux-Arts. Le poète conserva pendant toute sa vie le culte du pays natal où son talent poétique était né et le souvenir de ses premières années passées « au milieu d'une nature sauvage, parmi les bois, les landes ». Il n'oublia jamais « les bons exemples et les saines leçons qu'il reçut de ses parents ». Deux volumes, *les Fables de La Fontaine* et une vieille *Bible* enluminée, « épaves venues d'un monastère en

Digitized by Google

ruine, » marquèrent son jeune esprit de leur délicate et puissante empreinte. Les leçons d'un vieil instituteur, le père Bichon, ancien soldat de l'Empire, ainsi que les anecdotes contées par le garde Chédane, qui aussi lui avait assité aux combats épiques, et par le mamelouck Cousin, allumèrent dans l'imagination de l'écolier la flamme de l'enthousiasme guerrier qui brillera plus tard dans ses poèmes.

Les parents de Julien Daillère s'établirent à Angers entre 1822 et 1823. Il entra comme externe au Collège royal où il y fit toutes ses études sous l'égide des maitres respectés qui se consacraient à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse angevine. En 1832, il était nommé simple chargé de septième au Collège communal de Saumur. Il revint en 1835 au Collège d'Angers comme maitre d'études et fut nommé, en 1840, professeur de sixième. Ajoutons, pour compléter l'examen de sa carrière universitaire, qu'il quitta, en 1855, le Lycée d'Angers, pour remplir au Ministère de l'Instruction publique des fonctions hors rang, et qu'il fut choisi, en 1860, comme conservateur-adjoint à la Bibliothèque de la Sorbonne.

Dans la série des chapitres qui composent son ouvrage, M. Élie Sorin analyse, explique, commente, avec un rare bonheur d'expressions et une exquise finesse, les diverses œuvres dramatiques ou lyriques de M. Julien Daillère. Il met en relief les mérites propres à ces tragédies et à ces poèmes animés d'un souffle généreux, ardent et pur, où l'âme vraiment française et patriotique de l'auteur se reflète tout entière comme dans un miroir fidèle. Il caractérise, avec une remarquable précision, le genre spécial du talent et la nature particulière du style, à la fois classique, et romantique, de l'écrivain qui fut le disciple de Lamartine, tout en respectant les grandes traditions sévères du XVIIe siècle. « Il faut, dit-il, « placer Julien Daillère parmi les auteurs dramatiques, aux « alentours de Casimir Delavigne et de Ponsard ; parmi les « lyriques, dans le groupe aimable et trop effacé des Tur- « quetty, des Reboul, des Antoine de Latour ; parmi les con- « teurs, avec Viennet qui eut l'esprit de sauver ses *tragédies* « grâce à ses fables, et avec Ulric Guttinguer, dont les récits « délicats sont à peine connus aujourd'hui de quelques lettrés, « mais que tenaient en haute estime Alfred de Musset et « Nodier. » Pour donner une idée complète de la valeur des



Digitized by Google

productions de son ami, M. Élie Sorin a mis très habilement en lumière les meilleures pages de ses ouvrages et il y a joint les jugements des critiques compétents.

Le drame d' *André Chénier* fut représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 27 décembre 1844, avec un succès incontesté, et celui de *Napoléon et Joséphine*, sur la scène de l'Ambigu, le 9 septembre 1848, au milieu des applaudissements d'un public attendri jusqu'aux larmes. Le 31 juillet 1849, le prince Louis-Napoléon, président de la République, de passage à Angers, remettait à l'auteur la croix de la Légion d'honneur. Le 29 septembre 1855, le magnifique poème de *l'Aigle* était récité sur le théâtre du Gymnase par Pierre Berton. L'empereur Napoléon III en remercia M. Julien Daillère par le don de la belle statuette de bronze, réduction du *Penseur* de Michel-Ange, qui orne aujourd'hui la tombe du poète. L'Académie française couronna ensuite, en 1856 et 1858, ses deux poèmes, d'un souffle épique, *Saint-Augustin* et *la Guerre d'Orient*. En 1856, notre compatriote décrivit en vers émus l'inondation des ardoisières. Le jour de l'inauguration de la *Galerie David*, il célébrait dignement la gloire de l'immortel sculpteur. Les représentations d'*André Chénier* et de *Napoléon et Joséphine* furent interdites, en 1851 et en 1860, par des raisons politiques. La sublime image de Jeanne d'Arc hantait alors l'imagination de l'écrivain. Il rêvait de retracer la vie et le martyre de l'héroïme de Vaucouleurs sous la forme scénique du *Mystère*. Il composa la *Mission de Jeanne d'Arc*, qui finit au sacre de Reims, puis la *Mort de Jeanne d'Arc*, d'après le système dramatique renouvelé du moyen âge.

Le dernier chapitre de M. Élie Sorin est empreint d'une mélancolie pénétrante et douce dont les lettrés sauront goûter le charme attendrissant. Il nous montre son vieux maitre retiré paisiblement, après la guerre de 1870-1871, dans son modeste logis, situé sur la route de Paris, « à la porte d'Angers, entre la ville et la campagne, » qui « plaisait par « une coquetterie demi-bourgeoise, demi-rustique ; l'été, « toute la vie du poète se confinait dans son jardin, étroit « comme celui du *vieillard de Galèse*, et riant comme le coin « de terre dont se réjouissait Horace ». Nous voyons d'ici les volières, les pigeonniers, le bassin dont le jet d'eau de Loire, « orgueil du maitre de céans », chantait sous l'ombrage. « C'était un petit ensemble, aimable, frais, attirant, où les chan-

Digitized by Google

« sons venues des arbres répondaient aux chansons des rimes, « et l'on entendait souvent les rimes voler dans le jardin de « Julien Daillère, comme dans celui de Boileau, à Auteuil ». Les amis fidèles venaient visiter le poète dans sa solitude dont le séjour était interrompu chaque année par un voyage aux Pyrénées et à Paris.

Le 16 novembre 1876, l'Académie française décernait le prix Vitet à l'ensemble des travaux de l'auteur angevin, qui se consolait difficilement du retard que subissait la mise à la scène, toujours ajournée, de sa *Mission de Jeanne d'Arc*, son œuvre de prédilection, jouée après sa mort, le 1er juin 1888, sur le théâtre de l'Ambigu, et très applaudie. La seconde partie, relative à la *Mort de Jeanne d'Arc*, n'a pas été représentée. Le 15 janvier 1887, M. Julien Daillère s'était éteint, presque sans souffrances. C'est bien à lui, comme l'a dit M. Élie Sorin, que l'on peut appliquer les vers de La Fontaine :

Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.

En fermant le livre si intéressant de M. Élie Sorin, où le respect dû à l'amitié n'entrave en rien la sincérité du jugement, nous éprouvons deux sentiments que nos lecteurs partageront certainement. Nous ressentons d'abord une vive sympathie pour la mémoire du poète angevin dont l'œuvre entière ne reflète que de grandes idées. Nous aimons ensuite à remercier le biographe qui s'est si dignement acquitté d'un devoir filial. Il a su retracer, en termes émus et éloquents, la belle carrière de celui dont les vers vibrent d'un accent généreux, dont l'inspiration est puisée aux sources les plus pures de l'idéal : « noblesse, grâce, pitié, amour. »

*
* *

**L'Année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine**, par Robert Triger, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, MDCCCLXXXIX, un vol. in-8°.

Nous avons publié précédemment, dans cette *Revue*, un compte-rendu détaillé du travail si complet de M. Robert Triger sur *les Premiers Troubles de la Révolution dans la Mayenne*. L'auteur a voulu profiter de la célébration officielle du Centenaire de la Révolution pour consacrer une étude d'ensemble à *l'Année 1789 au Mans et dans le Haut-*

Digitized by Google

*Maine*. Il s'est efforcé de combler une lacune importante, car « jusqu'ici, comme il le dit avec raison, les événements de 1789, dans le Maine, avaient été seulement esquissés ». Aucun des historiens locaux n'avait pu les approfondir et le moment était bien choisi pour traiter ce sujet si instructif au point de vue de la connaissance exacte d'un passé trop souvent ignoré de ceux qui en parlent avec une si singulière assurance.

Les huit chapitres qui composent ce bel ouvrage portent les titres suivants : *La Société provinciale du Maine à la veille de la Révolution. — Les institutions politiques et administratives. — Les associations scientifiques, littéraires et philanthropiques. La Franc-Maçonnerie. — Les élections aux États-Généraux. — Les idées et les vœux des populations du Maine au moment de la réunion des États-Généraux. — Les premiers troubles. — La prise de la Bastille et ses conséquences. Les massacres de Ballon. — Les commencements de l'anarchie.* — Résumé et conclusions : *Le mouvement de 1789 dans le Maine. Ses diverses phases et son double caractère. Le mouvement libéral et le mouvement révolutionnaire.* Un très curieux appendice contient divers sujets, tous dignes d'être mis en lumière : « Tableaux et règlements de police des comités général et particuliers de la ville du Mans, arrêté et dressé au mois d'août 1789. Comité général de police et sûreté, approvisionnement et subsistance de la ville du Mans. Comité permanent. Comité de subsistance. Comité militaire. Comité de finance. Règlement pour les comités particuliers. Règlement pour le Comité de finance. » C'est donc une œuvre considérable et qui attirera certainement l'attention de tous ceux qui s'occupent des origines de la Révolution française.

La lecture des titres des divers chapitres que nous venons d'énumérer permet de se rendre aisément compte de la façon magistrale dont l'auteur a conçu son sujet et de la savante méthode qu'il a entrepris de suivre pour le creuser et le traiter aussi complètement qu'il était possible. L'écrivain commence par peindre, d'un pinceau ingénieux et profond, les mœurs et la vie de l'ancienne société provinciale du Maine. Il explique les institutions politiques ou administratives qui l'encadraient. Il résume ensuite, à l'aide des Cahiers de doléances, les principales réformes demandées par les habitants de la contrée à la fin du XVIIIe siècle. Enfin, il raconte, en utilisant très habilement les documents inédits,

Digitized by Google

les emeutes qui précédèrent, dans le Maine, la prise de la Bastille. Il s'attache à retracer principalement le massacre de MM. Cureau et de Montesson, à Ballon, le 23 juillet 1789, l'un des épisodes les plus dramatiques de cette période si féconde en événements tragiques. On saisit ainsi les liens étroits qui relient entre elles les parties successives de cette remarquable étude.

L'historien, tout en reconnaissant la nécessité des réformes devenues urgentes par la continuation de certains abus et que les ordres privilégiés étaient eux-mêmes disposés à abandonner, constate que les espérances des populations ne devaient pas se réaliser et que le mouvement libéral n'allait pas tarder à être détourné de son but par les fauteurs de désordres. Des meneurs audacieux, recrutés dans la lie de la société, n'avaient qu'un but secret. Ils voulaient détruire et non améliorer. Leur haine furibonde les poussait à renverser l'ordre établi, à semer partout l'envie et la jalousie, à tuer dans les cœurs l'amour du roi et le culte de la monarchie, à fomenter des émeutes, à organiser l'anarchie par l'emploi des moyens les plus odieux. « Avec une habileté incontestable, dit l'auteur, ils ont exploité les souffrances des populations, créé une disette factice, suscité sur tous les marchés des troubles continuels. »

Cette transformation du mouvement libéral en un mouvement révolutionnaire est très heureusement décrite par M. Robert Triger, qui analyse et décompose avec autant de sagacité que de précision les étapes rapides de la Révolution dans le Maine. Le style de son livre est toujours élevé, sans cependant jamais sacrifier à l'emphase et à la déclamation. C'est bien le ton qui convient à cet émouvant sujet. Les idées que l'historien exprime sont empreintes d'une modération et d'une justesse dignes des plus sincères éloges. Il parle en fils dévoué et respectueux de cette grande Église catholique qui « n'a rien à redouter de la vérité ». On sent aussi qu'il aime ces « populations rurales, demeurées jusqu'en 1789 dans le Maine, honnêtes, croyantes et dévouées », et qu'il tient à affirmer, dans ses récits, son éloignement absolu de l'esprit de coterie. Son ouvrage, composé en dehors de tout système préconçu, comme il le dit et comme on le constate à chaque page, est vraiment impartial. Il mérite donc d'être beaucoup lu, beaucoup étudié et beaucoup répandu.

Digitized by Google

**Pour dire dans les soirées**, par André Godard. Paris, Paul Ollendorf, une brochure in-12.

M. André Godard a publié un recueil intitulé : *Pour dire dans les soirées*, dont Coquelin cadet et Galipaux ont « crée plusieurs pièces », et qui obtient un vif succès dans le monde parisien. A côté de bouffonneries comme l'*Esprit enleveur* ou la *Leçon de Patagon*, on y rencontre de véritables *lieds* parnassiens : *Amour de poète*, *le Papillon*, etc. *Statue de sel* renferme, en une vingtaine de vers, la satire de l'abus de l'érudition et de « l'utilitarisme britannique ». Le poète a su tirer de la tour Eiffel elle-même un joyeux parti. Tous les amis de la franche gaîté liront cet amusant recueil avec un réel plaisir.

*
* *

**Le jeune homme chrétien**, par F. Hervé-Bazin, Paris, Victor Lecoffre, un vol. in-12.

Une main pieuse avait recueilli les dernière spages laissées par notre regretté ami F. Hervé-Bazin. Le nouvel ouvrage posthume du vaillant champion de la cause catholique, qui vient de paraître, retrace le portrait idéal de ce modèle des plus rares et des plus exquises vertus qu'on nomme *Le jeune homme chrétien*. On retrouve, dans ce livre empreint d'une si haute élévation morale et qui est comme la suprême expression des sentiments chers à son généreux auteur, les pensées les plus nobles, les idées les plus pieuses, les croyances les plus pures, exprimées dans une langue à la fois simple, large et vraiment éloquente. Nous en recommandons vivement la lecture à la jeunesse contemporaine désireuse de marcher d'un pas ferme dans le sentier du devoir et de l'honneur.

André Joubert.

---

**Ce qu'est l'assurance contre l'incendie**, par Eugène Boré, inspecteur de la *Confiance*, Angers, Lachèse et Dolbeau, et chez l'auteur, rue du Commerce, 5, in-8° de 46 pages. — Prix : 1 fr.

Notre compatriote, M. Eugène Boré, a publié, il y a quelques années, un excellent ouvrage sur les *Expertises agricoles*, que nous avons signalé à nos lecteurs. Il continue ses études sur les assurances contre l'incendie dans une brochure qui s'adresse à un public beaucoup plus étendu.

Digitized by Google

Il y démontre que beaucoup de personnes, qui se croient à l'abri du danger d'incendie, y sont beaucoup plus exposées qu'elles ne le supposent.

Il y combat en outre un certain nombre de préjugés persistants dans le public, auquel ils lui sont souvent très préjudiciables.

« Nous nous proposons, dit M. Eugène Boré, dans son *Avant-Propos*, de combattre un certain nombre de préjugés et de fausses interprétations qui continuent d'avoir cours dans le public et que l'on est étonné d'y rencontrer alors que le fonctionnement des Compagnies d'assurances contre l'incendie (à primes fixes ou mutuelles), date déjà de plus de soixante-dix ans et aurait dû depuis longtemps les détruire.

« On s'imagine sans doute que toute personne qui s'assure a pris la peine d'étudier les engagements contractés de part et d'autre. C'est une illusion que la pratique a bientôt dissipée, et l'on est souvent confondu de l'indifférence apportée à la rédaction du contrat et de l'ignorance de ses clauses où l'assuré demeure quelquefois pendant de longues années, ainsi que des interprétations erronées qu'il leur donne... Que de personnes n'ont lu leur police qu'après avoir été incendiées ou directement menacées par le feu, et se sont alors aperçues, mais trop tard, de ses omissions ou de ses lacunes.

« C'est dans le but de rémédier à cette ignorance que nous avons écrit les lignes qui suivent. »

La brochure est divisée en notices très brèves, mais d'une clarté parfaite, où l'auteur n'omet rien de ce que le public doit connaître.

En voici les titres. Ils témoignent de l'importance des sujets traités : De la nécessité de s'assurer ; des petits sinistres ; de la valeur du sol ; de l'exclusion des parties non combustibles ; de la somme assurée et de l'expertise préalable ; de la différence du neuf au vieux ou de la vétusté ; de la règle proportionnelle et de ses applications ; de l'assurance des risques indirects ; risque locatif, recours des voisins et recours des locataires contre le propriétaire ; des risques donnant lieu à une taxe supplémentaire de la part des Compagnies ; des précautions à prendre au début d'un incendie ; de l'entretien des pompiers par les Compagnies d'assurances ; de l'assurance par l'État ; desiderata ; une loi sur les assurances terrestres ; les allumettes amorphes. E. F.

Digitized by Google

**L'Épée**, chant patriotique, paroles et musique de Delphin **Balleyguier**. — Chatot, éditeur, rue des Petits-Champs, 9, Paris.

De bonne musique sur de bons vers, voilà qui n'est pas commun, malgré l'innombrable quantité de chants et de romances que publient les éditeurs de musique et c'est ce qu'on trouve dans l'*Épée* de M. Delphin Balleyguier. C'est sans contredit une des meilleures œuvres de cet auteur, dont le talent est apprécié de tous les vrais musiciens. Elle est animée du souffle d'un véritable patriotisme.

Rien, souvent, ne donnant mieux une idée d'une œuvre qu'une citation, nous en reproduisons la première strophe et le refrain :

Repose en paix, ô mon épée !
Car le temps n'est pas aux combats.
Ta fougueuse ardeur t'a trompée
Dans la lutte où tu succombas.
Combien, au seuil de la Patrie,
Tombés, ne se lèveront plus ?
Combien frappent, l'âme attendrie,
Au foyer dont ils sont exclus !
Repose en paix, ô mon épée !
Ta fougueuse ardeur t'a trompée !

Mais quand le tocsin sonnera,
Quand le clairon éclatera,
Quand le fier canon tonnera ..
Sors du sommeil, rapide et claire,
Et la victoire séculaire
A cet appel, à nos côtés se lèvera.

La musique, calme et douce aux strophes, change brusquement de ton au refrain et devient alors éclatante et entraînante. Elle produit, par ce contraste et par ses autres qualités, un effet puissant.

Ce chant a paru — et c'est une preuve de plus de sa valeur — sous le patronage de Giraudet, de l'Académie nationale de musique, professeur au Conservatoire. Z.

*Le Propriétaire-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1192-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

# NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

**E. QUERUAU-LAMERIE**

Un volume grand in-8°, broché..... 3 fr. 50

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... 4 francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

**Le P. Joseph du Tremblay,** essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

**La Vraie question,** réflexions sur le centenaire de 1789. par Jude de Kernaëret, une brochure in-8°, **1** fr.

| | | |
|---|---|---|
| **Lettres du duc d'Orléans** 1825-1842, publiées par ses fils, in-18. | **3** | **50** |
| **Duchesse de Berry et la Vendée**, par Imbert de Saint-Amand, in-18. | **3** | **50** |
| **Andrée de Lozé**, par Gennevraye, in-18. | **3** | **50** |
| **Mgr Dupanloup et la liberté**, par l'abbé Chapon. 1 vol. in-18. | **4** | » |
| **Histoire de Saint-Vincent de Paul**, par Mgr Bougaud. 2 vol in-8°. | **15** | » |
| **Discours de Mgr Bougaud**, par l'abbé Lagrange, in-8°. | **7** | **50** |
| **Le Disciple**, par Paul Bourget, in-18. | **3** | **50** |
| **Henriette**, par François Coppée, in-18. | **3** | **50** |
| **Le jeune homme chrétien**, par Hervé-Bazin, in-18. | **2** | » |
| **La France préhistorique**, par Castailhac, in-8°. | **6** | » |
| **L'esprit public au XVIII^e siècle**, par Charles Aubertin, in-18. | **4** | » |
| **Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes**, par l'abbé Victor Martin, in-8°. | **7** | **50** |
| **Bouche close**, par Léon de Tinseau, in-18 | **3** | **50** |
| **Fort comme la mort**, par Guy de Maupassant, in-18. | **3** | **50** |
| **Six mois aux Indes**, par le prince Henri d'Orléans, in-18. | **3** | **50** |
| **Un monde nouveau** (*réponse à Édouard Drumont*), par Lucien Darville, in-18 | **3** | **50** |
| **Quand même !** par Jules Mary, in-18. | **3** | **50** |
| **Famille sans nom**, par Jules Verne, tome 1^er, in-18. | **3** | » |
| **Japonneries d'Automne**, par Pierre Loti, in-18. | **3** | **50** |
| **Pastels**, par Paul Bourget, in-18 | **3** | **50** |
| **Femmes d'Artistes**, par A. Daudet, in-18, illustré. | **3** | **50** |
| **Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries**, par Madame Carette (née Bouvet), in-18 | **3** | **50** |
| **Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy**, par Mgr Foulon, in-8° | **7** | **50** |
| **Une Tache d'encre**, par René Bazin, in-12. | **3** | **50** |
| **Aventures et Portraits**, par Guy de Charnacé, in-12. | **3** | » |
| **France**, par le R. P. Du Lac, in-12 | **3** | **50** |
| **Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial**, par l'abbé G. Segretain, in-18. | **3** | **50** |
| **Histoire de l'Italie**, par E. Sorin, in-18. | **3** | **50** |

**Les Artistes angevins,** par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

*(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)*

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1889

TOME DIX-NEUVIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *Voyage de Saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine, en l'année 1199.* — Dom Paul PIOLIN.

2° *Lettre d'un Conscrit angevin de 1812.* — Albert BRUAS.

3° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum (suite). — André JOUBERT.

4° *La Fuite de Guignol.* — André GODARD.

5° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph DENAIS.

6° *Notice sur la ville d'Angers,* manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — *Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques* (suite).

7° *Chronique artistique.* — A. J.

Les peintures de M. Lenepveu au Panthéon. — Le monument de la Roche-de-Mûrs. — Les récompenses accordées aux Angevins à l'Exposition universelle (Beaux-Arts et Lettres). — Un nouveau travail de M. de Farcy. — La deuxième exposition artistique de la Société des Amis des Arts d'Angers. — La Société des architectes de l'Anjou à l'Exposition universelle. — La Société archéologique du Maine à l'Exposition universelle. — L'ancienne torche de la corporation des couvreurs de Beaufort au Musée Saint-Jean.

8° *Chronique bibliographique.*

Un collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le collège Henri IV de la Flèche, par le P. Camille de Rochemonteix. — A. J.

Paysages et monuments du Poitou, par Jules Robuchon (128e, 129e et 130e livraisons, Noirmoutier). — P. V.

Histoire de l'église réformée de Laval au XVIIe siècles, d'après des documents inédits (1600-1686), par André Joûbert. — R. de V.

Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du Procès de Réhabilitation, par Pierre Lanéry d'Arc. — Le Bienheureux Nicolas de Flüe. La Suisse d'autrefois, par J.-T. de Belloc. — Ernest FALIGAN.

---

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

**12** francs par an

Digitized by Google

# VOYAGE DE SAINT HUGUES

ÉVÊQUE DE LINCOLN

## A TRAVERS L'ANJOU ET LE MAINE

EN L'ANNÉE 1199

---

Il y a sept cent quatre-vingt-six ans, saint Hugues d'Avallon, chartreux français, devenu évêque de Lincoln, en Angleterre, accomplit un voyage rempli d'incidents à travers nos deux provinces de l'Anjou et du Maine. Il y passa sept semaines et se trouva nécessairement en rapport avec les hommes les plus importants du pays. Selon la coutume de ce temps-là, il était accompagné d'un cortège d'environ trente personnes; il avait des chariots, des chevaux et des bêtes de somme à sa suite, en nombre considérable.

Avec lui voyagèrent douze chanoines de l'Église de Lincoln, au moins un moine et un certain nombre de clercs inférieurs. Il se trouvait dans ce clergé un homme avisé et studieux qui a pris soin de noter avec exactitude les principaux incidents du voyage[1]. Il y a dans ce récit beaucoup de particularités sur notre pays qu'aucun historien n'a pris soin de signaler. Le récit très simple écrit par ce clerc ignoré donne une idée assez exacte de l'état de la société au commencement de l'année 1199 dans nos

[1] Les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 614, ont omis de faire connaître cette vie. Ils parlent d'un autre Hugues de Lincoln, enfant martyrisé par les juifs vers l'an 1255, t. XVIII, p. 436-438.



Digitized by Google

deux provinces ; il offre surtout des données positives et absolument neuves sur Angers, Beaufort-en-Vallée, Saumur, Chinon, la Flèche, Le Mans, les abbayes de Turpenay, Fontevrault, Perseigne, la Couture, le prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes : sur des personnages qui ont joué un rôle considérable dans notre pays, la reine Bérengère, Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers ; Adam, abbé de Perseigne ; Robert, abbé de la Couture ; Lucas, abbé de Turpenay ; Mathilde III, abbesse de Fontevrault, et plusieurs autres qui ont eu de l'influence sur notre pays à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle. Il ne peut être sans intérêt de s'arrêter à l'étude de ces faits, d'autant plus que nous les connaissons par un témoignage d'une véracité incontestable [1].

Mais peut-être le héros de notre histoire, saint Hugues, évêque de Lincoln, n'est-il pas connu suffisamment de tous les lecteurs ? Nous ne pouvons raconter ici sa vie ; mais nous devons signaler en deux mots les faits qui caractérisent le rôle de ce grand homme.

Saint Hugues naquit vers l'an 1140, à Avallon, hameau qui dépend de la commune de Saint-Maximin, paroisse de Bramefarine, non loin de Grenoble. A l'âge de treize ans environ, il fut admis à l'abbaye de Villard-Benoît [2], qui était habitée par des chanoines réguliers. Il y reçut une excellente éducation et une instruction solide. Hugues embrassa la vie religieuse dans cette maison et, en 1159 environ, il fut élevé à la charge de prieur à Saint-Maximin

[1] La vie de saint Hugues a été écrite par un clerc attaché à sa personne et qui parle en témoin oculaire. Cette vie, très développée, n'a pas été publiée encore ; mais il en existe un abrégé très exact, publié par dom Bernard Pez, *Bibliotheca ascetica*, t. X, reproduite dans la *Patrologia latina*, t. CLIII, col. 937-1114, et dans les *Annales ordinis Cartusiensis*, t. III, éd. an. 1888. — Voyez Chevalier, *Répertoire des sources hist.*, col. 1008 et 2654 ; — Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibl. de Toulouse*, p. 291, n. 480 ; — dom Piolin, *Supplément aux Vies des Saints*, t. III, p. 447.

[2] Aujourd'hui Villard-Bonnot, canton de Damene, arrondissement de Grenoble (Isère).

Digitized by Google

même, près du château qu'habitaient ses parents et dont on voit encore une tour en ruines. Son influence fut telle dans le pays que son père, devenu veuf, embrassa la vie religieuse sous sa direction et mourut frère convers dans le prieuré de Saint-Maximin [1].

Longtemps avant cet événement, saint Hugues avait commencé à fréquenter les moines de la Grande-Chartreuse, et il désirait partager leur solitude ; après que son père fut passé à une vie meilleure, il accomplit son dessein. Il dut bientôt passer en Angleterre pour y remplir les fonctions de prieur de la Chartreuse de Witham. Là encore l'influence de ses vertus fut considérable et il compta au nombre de ses principaux admirateurs le roi Henri II Plantagenet. Le siège épiscopal de Lincoln, dans la province de Cantorbéry, étant venu à vaquer, il fut élu pour le remplir. Il essaya de résister, mais il dut céder aux ordres du prieur général de son ordre. Élu au mois de mai 1186, il fut sacré le 21 septembre suivant [2]. Il occupa ce siège durant trente-quatre ans, étant mort le 16 novembre 1220. Il laissa la réputation non seulement d'un thaumaturge et d'un saint, mais encore il fut justement considéré comme l'un des plus grands esprits et des caractères les plus fermes de son siècle. Sa longue carrière, en effet, lui fournit l'occasion de montrer ses hautes qualités et le mit dans la nécessité de soutenir les droits de l'Église contre des hommes puissants, contre des évêques et son métropolitain lui-même. Il eut surtout des difficultés avec les rois Henri II et Richard Cœur-de-Lion [3]. Comme tous les princes de la famille des Plantagenets, ces rois étaient doués de facultés exceptionnelles, mais sans pondération aucune, mal équilibrées ; en présence du pieux prélat ils le véné-

[1] *Vita S. Hugonis*, lib. I, cap. 1.
[2] Gams (Dom Pius), *Series episcoporum*, p. 192. — *Vita S. Hugonis*, lib. I, cap. 9. et les notes de dom Pez, très savantes et très exactes.
[3] *Vita S. Hugonis*, lib. II, cap. 3, 4 et seq. ; lib. V, cap 7 et seq.

Digitized by Google

raient et allaient au devant de ses désirs; mais leurs passions fougueuses les poussaient-elles à un crime, à un acte de violence, ils ne savaient pas résister. Extrêmes en tout, ils prodiguaient les trésors du royaume, puis, par une sordide avarice, ils extorquaient des églises et des monastères des sommes énormes au mépris de la justice et à leur propre confusion.

Ce fut précisément à l'occasion d'une entreprise de ce genre que saint Hugues fut amené dans nos provinces de l'Anjou et du Maine. D'accord avec l'archevêque de Cantorbéry, prélat courtisan et un peu jaloux de l'influence de l'évêque de Lincoln [1], Richard Cœur-de-Lion avait imaginé de dépouiller de leur fortune douze des principaux membres du clergé de ce diocèse. Sous le prétexte que l'État avait besoin de leurs services près des cours de Rome, d'Allemagne, d'Espagne et autres, il leur envoya l'ordre de se rendre près de lui; il leur fit écrire par l'archevêque, qui adressa en même temps et dans le même but un message à Hugues. S'ils négligeaient d'obéir ils étaient menacés de la confiscation de leurs biens. Cet ordre contenait un piège que tous découvrirent aussitôt d'après les violences qui avaient eu lieu : les clercs, se laissant aller à la crainte, se demandaient entre eux le moyen le plus facile de satisfaire le roi et de détourner l'orage. Le moyen était aisé à découvrir, et l'archevêque l'indiqua lui-même clairement, c'était d'offrir à Richard une forte somme d'argent; mais Hugues ne voulut point admettre ce procédé: il disait avec raison que les revenus de l'Église devaient être employés selon les dispositions des canons et que l'on s'exposait à tomber sous les coups des censures ecclésiastiques en les livrant au pouvoir séculier. Il déclara donc que, si ses clercs étaient obligés de se rendre près du roi, il irait avec eux

[1] Huber Walter, de 1193 à 1205. *Vita S. Hugonis*, lib, V, cap. 10.

Digitized by Google

partout où il serait nécessaire. Il savait par expérience, comme il le dit plus tard, que le roi ne lui avait jamais résisté en face et que tout au contraire il s'était toujours montré plein d'égards pour lui. Il essaya néanmoins de faire révoquer les ordres du monarque, mais ce fut en vain. Le métropolitain de Cantorbéry et tous ceux qui se disaient ses amis cherchaient à le détourner d'un voyage aussi long et aussi dangereux. L'archevêque insistait pour que l'on envoyât une forte somme et que l'on fît toutes les promesses capables de séduire l'avarice du roi ; tous représentaient que le monarque se trouvait sur le continent; il avait même célébré les fêtes de Noël dans le diocèse du Mans, dans la ville de Domfront[1], et le pays tout entier était agité par la guerre que les rois, Philippe-Auguste et Richard se faisaient depuis quatre à cinq ans. Enfin Hugues comptait au moins soixante-huit ans et des travaux sans nombre. Il s'agissait de maintenir la liberté de l'Église : il jugea qu'il était nécessaire de se sacrifier, et il partit, tout disposé à renouveler l'exemple de saint Thomas Becket, mort dix-huit ans plus tôt pour une cause semblable[2].

Il arriva en Normandie vers le milieu de février 1199, et il se rendit immédiatement près du légat du saint-siège, voulant rendre hommage au pontife suprême en la personne de son représentant et obéir à sa direction. C'était le cardinal Pierre de Padoue, dit d'Amalfi, du titre de Sainte-Marie *in via lata*, que le pape avait envoyé pour ménager la paix entre les rois de France et d'Angleterre[3]. Malgré tout son zèle et son habileté le représentant d'Innocent III n'avait pas réussi à apaiser de si violentes inimitiés allumées par une ambition sans frein de part et d'autre. Il obtint néanmoins une trêve qui devait durer cinq ans et commencer avec le carême. Hugues resta près

[1] Roger de Hoveden, dans dom Bouquet, t. XVII, p. 594.
[2] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 10 et 15.
[3] Raynaldi, *Annal. Eccles.*, t. I, p. 33.

Digitized by Google

du cardinal d'Amalfi trois semaines environ, de la Septuagésime à l'entrée du carême[1].

Alors il se rendit à Angers, que lui avait assigné l'ordre du roi d'Angleterre, mais ce monarque ne s'y trouvait point. Il était parti pour porter la guerre au vicomte de Limoges, Adémar V. Celui-ci avait découvert un trésor et en avait envoyé un tiers au roi d'Angleterre, son suzerain; mais Richard, qui ne savait pas se contenir à la vue de l'or, prétendit que le tout devait lui être remis, et sur le refus du vicomte, il lui déclara la guerre, se promettant une double satisfaction : des combats et de plus un trésor[2].

Tel est le récit de Roger de Hoveden, suivi exactement par la plupart des historiens : ce récit, néanmoins, n'est pas exact; s'il fut question d'un trésor dans cette affaire, ce ne fut qu'un accident qui n'eut pas d'importance. M. le chanoine Arbellot a prouvé jusqu'à l'évidence que la cause de la guerre que Richard Cœur-de-Lion déclare à Adémar, vicomte de Limoges, et à son frère Hélie V, dit Taleyrand, comte de Périgord (1166-1205), tenait à une cause beaucoup plus grave et moins déshonorante pour le roi d'Angleterre[3]. Au cours de la guerre entre le roi de France et le monarque anglais, celui-ci s'était laissé emporter à des procédés outrageants pour les deux frères ; pour se venger ils portèrent leur hommage et leurs secours au rival du roi leur suzerain. Il était impossible à Richard de ne pas se venger de cet outrage. Au cœur du carême, ce qui fut un nouveau scandale pour les populations chrétiennes de l'époque, il porta le ravage dans le Limousin ; il assiégeait le château de Châlus-Chabrol, dans lequel était renfermé le vicomte Adémar, lorsque le 26 mars, dans la soirée, faisant le tour de la place avec Machardier, chef des routiers

[1] Du 14 février au 7 mars.
[2] Roger de Hoveden, *loc. cit*, p. 595.
[3] *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*, par l'abbé Arbellot. Paris, Haton, 1878, p. 22 et suiv. Nous suivons ce travail, d'une science très solide et d'une critique irréprochable.

Digitized by Google

brabançons qui composaient la force principale de son armée, un archer nommé Pierre Basile lui décocha un trait qui l'atteignit à l'épaule gauche. Il remonta à cheval et se rendit à sa demeure. La plaie était très profonde et fut, disent les chroniques, mal soignée par un chirurgien inhabile. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que malgré les recommandations des médecins et de ses amis les plus dévoués, Richard ne sut pas contenir ses passions brutales et mourut victime de son incontinence[1]. Il ne succomba néanmoins que le 6 avril à sept heures du soir.

Tandis que le roi d'Angleterre guerroyait en Limousin, saint Hugues attendait son retour à Angers et résidait dans un manoir que lui avait offert l'abbé de Saint-Nicolas[2]. C'était une dépendance du monastère, située à une faible distance de la ville. Dans les mêmes parages, sur la paroisse d'Avrillé, se trouvait le prieuré alors important de la Haye-des-Bons-Hommes, habité par une colonie de religieux grandmontains[3]. Ils invitèrent l'évêque de Lincoln à venir donner les ordres à ceux des moines qui devaient y être promus. Hugues le fit volontiers et la cérémonie eut lieu le samedi avant le dimanche de la Passion, samedi *Sitientes*, 3 avril. Dans cette circonstance, le saint évêque montra qu'il était doué du don de prophétie en repoussant du sous-diaconat un clerc venu à sa suite, qui occupait un rang important et pour lequel sollicitait l'un des sept archidiacres soumis à sa juridiction, *archidiaconus Oxenefordensis*. Peu de temps après, en effet, ce clerc fut frappé de la lèpre, qui était un châtiment du dérèglement de ses mœurs[4].

[1] Arbellot, *op. cit.*, p. 32.
[2] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15. — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 677. — Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 65 et 66.
[3] Port, *loc. cit.*, t. I, p. 176; t. II, p. 341 et 342. — Louis Gilbert, *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, p. 752-757. Nous sommes heureux de trouver l'occasion de citer l'ouvrage de M. Gilbert, d'une science et d'une exactitude très remarquables.
[4] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15.

Digitized by Google

Il arrivait fréquemment jusqu'au lieu solitaire qu'habitait e prélat anglais, des messages qui lui faisaient connaître que Richard Cœur-de-Lion était fort irrité contre lui et contre les clercs qui ne s'étaient pas rendus à ses ordres. Il se hâtait, disait-il, d'en finir avec le vicomte de Limoges afin de revenir promptement trouver ces rebelles et de les traiter comme le méritait leur désobéissance. Ces menaces d'un homme aussi féroce[1], écrit l'un des clercs de Hugues, les glaçaient tous de terreur ; il n'y avait guère que lui qui restât ferme dans sa résolution d'aller trouver le monarque.

Peu de temps avant, l'évêque d'Hereford était mort, et les chanoines avaient choisi pour le remplacer un nommé Waltherus Map[2], chanoine et archidiacre de l'église de Lincoln ; les plus influents dans cette élection arrivèrent à Angers, où ils espéraient trouver Richard, et ils ne tardèrent pas à craindre que leur choix n'éprouvât un refus par suite de l'opposition que faisait Hugues aux volontés du monarque. Se réunissant donc tous ensemble, les chanoines d'Hereford et les clercs de Lincoln vinrent avec Guillaume de Voilleaux, doyen de l'Église d'Angers, le préchantre et plusieurs membres du haut chapitre, allèrent trouver le saint évêque et le conjurèrent de ne plus s'opposer aux ordres du roi. La conférence dura une journée entière; mais Hugues, qui voyait la question de la liberté de l'Église engagée, ne céda en rien. C'était le 26 mars, journée fameuse dans laquelle Richard Cœur-de-Lion était frappé sous les murs de Châlus, événement qui devait imprimer un nouveau cours aux affaires.

Dès que le roi d'Angleterre avait reconnu la gravité de sa situation, il avait fait prévenir sa mère, la reine Éléonore, qui était à l'abbaye de Fontevrault, et qui se rendit en toute hâte, mais sans annoncer le motif de son

[1] « Talia de homine ferocissimo. » *Vita S. Hugonis, loc. cit.*
[2] Walterus Map « de quo multa referuntur jucunda ». (Trivet, *Chronicon*, an. 1197.)

Digitized by Google

voyage, auprès du prince malade. Prévenue ainsi de l'événement que l'on cherchait à tenir secret, connaissant d'ailleurs la situation si grave de Hugues de Lincoln, Mathilde III, abbesse de Fontevrault, accourut elle-même à Angers pour lui faire connaître l'événement de Châlus ; la fin prochaine du roi n'était pas certaine, mais très probable[1].

Richard profita de l'intervalle qui s'écoula entre sa blessure et sa mort pour disposer de son royaume d'Angleterre et de ses provinces du continent qu'il donna à son frère Jean-sans-Terre. Quelque temps auparavant, il avait pris une disposition toute contraire : irrité de ce que Jean s'était uni au roi de France Philippe-Auguste, son ennemi acharné, il l'avait dépouillé de tout droit à sa succession, et avait reconnu les droits de son neveu Arthur, duc de Bretagne.

La disposition que prit Richard à la suggestion de sa mère Éléonore, en faveur du prince Jean, était contraire au droit reconnu dans nos provinces et devait être féconde en luttes sanglantes. Éléonore nous apprend elle-même que le roi moribond lui remit la disposition de ses affaires avec un abandon complet[2].

Se reconnaissant frappé à mort, Richard ne s'occupa plus que du salut de son âme. Il se confessa à Milon[3], abbé de Notre-Dame-du-Pin, diocèse de Poitiers, de l'ordre de Cîteaux. Ce prélat avait le titre de sous-chapelain et l'avait accompagné à la croisade. Le roi, qui avait une confiance particulière en lui, avait obtenu du chapitre géné-

[1] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15. — *Gallia Christiana*, t. II, col. 1320. — Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 170.

[2] *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 200. La charte datée du 21 avril 1199 est publiée d'après l'original. Le nom de l'évêque d'Agen a été indiqué d'une manière inexacte.

[3] *Chronicon Raulphi Goggeshale* dans D. Martène, *Amplissima collectio*, t. V, col. 857. — Rorhbacher, *Hist. de l'Egl.*, t. XVII, p. 88, attribue à l'abbé de Cîteaux ce qui appartient à l'abbé du Pin. L'abbé de Cîteaux se nommait Gui Paré. (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 990.)

Digitized by Google

ral la permission de le conserver près de sa personne. Nicolas Trivet (1307), dit que Richard se confessa à trois abbés de l'ordre de Cîteaux, et la reine Éléonore, dans une charte signée quelques jours après la mort de Cœur-de-Lion, dit que personne n'eut plus de part à la mort édifiante de son fils que Lucas, abbé de Torpenay, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Tours [1]. Richard se confessa avec des marques d'un profond repentir, et reçut ensuite le corps de Notre-Seigneur. Depuis près de sept ans il s'était abstenu de recevoir ce sacrement, par respect pour un si grand mystère, car il nourrissait dans son cœur une haine mortelle contre le roi de France. Il pardonna de bon cœur à Pierre Basile, l'archer qui lui avait décoché la flèche meurtrière, lui fit rendre la liberté et donner une somme assez considérable. Après avoir reçu l'onction de l'huile sainte, il expira le onzième jour après sa blessure.

Nous avons dit que les dispositions de Richard en faveur de Jean-sans-Terre devaient allumer une guerre sanglante qui désola nos provinces durant trois ans et amena la mort tragique du jeune Arthur. Le roi Richard fit prêter le serment de fidélité à Jean par tous les seigneurs et officiers présents au camp. Il fit des dons à son neveu Othon, roi des Allemands, et à tous ses serviteurs. Nous avons vu qu'il pardonna à l'archer Pierre Basile et lui fit même un don, ce qui n'empêcha pas Jean-sans-Terre de le faire mourir ; mais tout ce que l'on raconte du supplice qui lui fut infligé est justement suspect, ne reposant que sur l'autorité de Roger de Hoveden et de ceux qui l'ont suivi de confiance. L'année suivante, Adémar, vicomte de Limoges, fut tué par un fils naturel de Richard, nommé Philippe, à qui son père avait donné le château et la seigneurie de Cognac [2].

[1] *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 200. — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 298.
[2] Roger de Hoveden (ed. 1871), t. IV, p. 97.

Digitized by Google

Richard, au moment suprême, semble n'avoir oublié qu'une personne, celle à laquelle il aurait dû penser tout d'abord, sa femme légitime, Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre ; princesse vertueuse, toujours fidèle, toujours tendrement dévouée à son époux malgré la vie indigne, monstrueuse même de celui-ci, malgré les outrages dont il l'accablait. Elle ne fut point appelée près du prince moribond et resta, désolée, dans sa retraite de Beaufort-en-Vallée, où elle vivait avec une sorte de petite cour [1].

Richard avait disposé aussi que ses entrailles seraient inhumées non en l'abbaye de Charroux [2], comme le disent presque tous les historiens, mais à Châlus même ; son cœur, dans la cathédrale de Rouen, et son corps en l'abbaye de Fontevrault, près de son père Henri II.

Le bruit de ces événements ne s'était pas encore répandu à Angers ; aussi le doyen du chapitre diocésain et les chanoines allèrent trouver Hugues et le prier de venir célébrer l'office pontifical dans leur église, le dimanche des Rameaux. La situation de l'Église d'Angers était extraordinaire : Raoul de Beaumont ayant laissé le siège vacant par sa mort (avril 1197), les chanoines d'Angers élurent pour le remplacer Guillaume de Chemillé, leur compatriote, qui avait été d'abord leur confrère, puis était devenu archidiacre de Richemont en Angleterre, et enfin avait été promu au siège d'Avranches, au cours de l'année 1196. Cette promotion s'était accomplie par l'accord mutuel de l'archevêque de Rouen, Walta, et du roi Richard Cœur-de-Lion. Guillaume de Chemillé administra le diocèse

[1] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15. — Le château de Beaufort-en-Vallée était déjà une place importante. Voir dom Bouquet, t. XVII, p. 91, 93, 402, 404, 596 ; t. XVIII, p. 319, 326. Ces détails et ceux que nous donnons plus loin pourront servir à compléter les travaux de MM. Godard-Faultrier, de Wismes, Denais et Port sur la ville de Beaufort-en-Vallée.

[2] Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Poitiers. — Cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1278, et une notice détaillée dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. I (1885), fr. — Arbellot, *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

d'Avranches au spirituel et au temporel durant plus d'une année, sans être sacré. Le siège d'Angers étant venu à vaquer, il brilla les suffrages des électeurs il les obtint facilement, et les archevêques de Rouen et de Tours ratifièrent l'élection et prononcèrent la translation. Averti de toutes les irrégularités survenues dans cette translation, Innocent III envoya l'ordre à l'archevêque de Bourges de déclarer Guillaume suspens des fonctions épiscopales[1], et commanda à ce dernier de se rendre immédiatement à Rome pour rendre compte de sa conduite. Guillaume obéit aussitôt et dut partir en mai 1198. Sur l'exposé qu'il présenta au pape, celui-ci reconnut qu'il y avait avantage pour l'Église d'Angers à être gouvernée par Guillaume, et leva la sentence portée contre lui. Ce jugement pontifical est du trois des nones de décembre[2] de la même année. C'est Innocent III lui-même qui nous fait connaître tous ces détails dans ses lettres[3]. L'historien de saint Hugues ajoute cette circonstance importante et qui ne se lit pas ailleurs : le souverain pontife fit conférer l'onction épiscopale à Guillaume de Chemillé à Rome même[4]. Un auteur récent prend occasion de ce fait pour accuser Innocent III d'innovation et d'usurpation de pouvoir ; évidemment il ne s'est pas souvenu que les causes majeures ont toujours été réservées à la plus haute autorité dans l'Église, et la translation d'un évêque d'un siège à un autre est incontestablement une de ces causes.

L'histoire de saint Hugues fait connaître que Guillaume n'avait pas encore pris possession de son siège et qu'il n'était pas encore de retour de Rome à l'époque des solen-

[1] La lettre d'Innocent III est du cinq des calendes de mai, c'est-à-dire du 27 avril 1198.

[2] 11 décembre 1198.

[3] Innocentius III, *Epist.* 117, 447 et 532. — D. Bouquet, t. XVII, p. 579, 582, 586. — *Gallia Christiana*, t. XI, col. 483 ; ch. XXVI, col. 28 : t. XIV, col. 572.

[4] *S. Hugonis Vita*, lib. V, cap. 15.

Digitized by Google

nités pascales; mais nous savons d'ailleurs qu'il était à Angers le 15 août de la même année[1].

L'évêque de Lincoln se rendait à Angers le samedi, veille du dimanche des Rameaux, 10 avril, pour présider la fête. Il s'était mis en voyage de très grand matin, selon sa coutume, et voilà qu'à moitié route il voit venir à lui un clerc très connu de lui nommé Gilbert de Lasci. Il accourait en toute hâte lui annoncer la fin tragique du roi Richard. Ce prince avait expiré, comme nous l'avons dit, le 6 avril, à Châlus, un peu au delà de Limoges, et c'était le 10 que la nouvelle parvenait à Angers. Gilbert lui apprit en même temps que la sépulture du roi aurait lieu le lendemain, jour des Palmes, dans l'abbaye de Fontevrault. Hugues témoigna la profonde douleur qu'il ressentait et annonça en même temps sa résolution de se rendre sans retard à la sépulture. Presque toutes les personnes de sa suite, voulurent le détourner de donner suite à ce projet; mais il persista dans sa résolution.

En arrivant à Angers, l'évêque de Lincoln apprit que tout le monde s'occupait de l'événement de Châlus qui devait avoir de si terribles conséquences. On lui dit aussi qu'une foule de détrousseurs de chemins s'étaient aussitôt mis en campagne et qu'on connaissait déjà un grand nombre de personnes dévalisées et maltraitées sur la voie publique. Alors les instances de ses clercs redoublèrent. Il répondit qu'il devait honorer la mémoire de celui qui avait été le dépositaire du pouvoir légitime, d'un prince qui l'avait honoré et vénéré durant sa vie, qui même ne lui avait jamais rien refusé de ce qu'il lui avait demandé. « Il est vrai, ajouta-t-il, que, dans les derniers temps, il m'a traité en ennemi et menacé des plus extrêmes violences; mais c'était parce qu'il était circonvenu par de faux rapports. » Les amis et les familiers du prélat lui rappelaient que, der-

[1] Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 673. — *Gallia christ.*, t. XIV, col. 572. Cet ouvrage est moins précis sur ces circonstances.

Digitized by Google

nièrement, un courrier qui lui apportait des secours d'Angleterre était tombé entre les mains des larrons qui lui avaient enlevé quarante marcs d'argent. Ils lui demandaient ce qu'il deviendrait sur les routes s'il se trouvait traité par les brigands comme d'autres l'avaient été, c'est-à-dire si on lui enlevait ses bagages, ses chevaux et jusqu'à ses habits, et il répondit qu'il n'en marcherait que plus facilement. « Enfin, dit-il, il y a danger, c'est vrai, mais pour les poltrons. »

Voyant ses gens dominés par la crainte, il leur dit de l'attendre tranquillement à Angers et il prit seulement avec lui ceux à qui le courage ne faisait pas défaut, un moine, un clerc des moins élevés en dignité et quelques valets.

Il connaissait la position de la reine Bérengère, et on lui apprit qu'elle résidait alors dans un château nommé Beaufort[1], situé non loin de la route qu'il devait suivre; il résolut aussitôt d'aller lui porter ses consolations. Il lui fallut traverser des chemins peu frayés et très difficiles, à travers un pays couvert de bois et rempli de marécages et de fondrières; mais il parvint au but désiré et donna à la princesse malheureuse, veuve sans enfants, et désormais privée de tout appui après la perte d'un mari qui ne s'était même pas souvenu d'elle à ses derniers instants, toutes les consolations que la religion seule peut fournir dans une telle infortune. Hugues put célébrer la messe en présence de la reine et lui donna sa bénédiction ainsi qu'aux quelques

[1] « Audiens autem reginam Berengariam in castro morari, quod Beaufordense appellatur, divertit a via publica, et per horrenda silvarum loca, ut eam super viri sui consolaretur interitu ad memoratum oppidum pervenit. » (*Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15). Ce passage est très précieux : il est le seul texte qui nous parle de Bérengère dans ces circonstances et qui nous donne une idée de cette existence que les historiens croyaient absolument éclipsée. Voir M. Henri Chardon, *Histoire de la reine Bérengère*, dans le *Bulletin de la Société d'Agr., Sc et Arts de la Sarthe*, t. XVIII, p. 304. Dans ce savant travail, l'auteur a heureusement mis à profit tous les historiens anglais les plus récents, qui n'ont pas non plus connu cette partie de la vie de l'épouse de Richard Cœur-de-Lion.

Digitized by Google

dames qui vivaient retirées avec elle dans un grand isolement.

Il se hâta de regagner la voie de la Levée et parvint le jour même à Saumur. Avertis de l'arrivée de l'évêque de Lincoln, les habitants de la ville vinrent en foule au-devant de lui en chantant des litanies et en lui donnant toutes les marques du plus profond respect[1]. Qui avait provoqué cette démonstration? C'était évidemment le clerc dont nous avons déjà rencontré le nom, Gilbert de Lasci, issu d'une famille noble de la Normandie, qui avait suivi les conquérants en Angleterre et s'y était établi très grandement[2]. Il habitait Saumur pour y suivre des cours d'enseignement et il y avait un train de maison considérable, car sur ses vives instances saint Hugues descendit chez lui et y établit sa résidence pour le temps qu'il passa dans le pays.

L'évêque ne resta pas longtemps le premier jour dans cette demeure hospitalière; il dut même partir avant le lever du soleil, car il arriva dès le matin, le dimanche des Rameaux, à l'abbaye de Fontevrault[3]. Il s'y rencontra, à l'entrée même de l'église, avec le convoi funèbre qui apportait le cadavre de Richard. L'historien Raoul de Coggeshale nous fait connaître que ce fut saint Hugues qui présida à la pompe funèbre, qui fut digne d'un puissant monarque. Chose singulière, le pieux auteur de la Vie de Hugues, uniquement préoccupé de nous faire connaître ses vertus, constate que l'évêque fut présent à la sépulture, mais ne dit pas qu'il y présida avec les insignes pontificaux; c'est l'exact Raoul, abbé de Coggeshale, qui nous fait connaître

[1] « ... Exceptusque cum litania in occursu festivo ab oppidanis illis, apud prædictum Gilbertum de Lasci, tunc ibi scholis vacantem.... mansit. (*Ibidem.*) — Avait-on parlé des écoles de Saumur qui attiraient des élèves jusque d'Angleterre?

[2] A la même époque Roger de Lasci était connétable de Chester. Cf. dom Bouquet, t. XVIII, p. 98, 192; dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 124.

[3] 11 avril 1199.

Digitized by Google

ce détail dans sa Chronique d'Angleterre[1]. Quel contraste avec ce que nous voyons de notre temps!

Après les funérailles achevées et le soir même du premier jour, Hugues revint à Saumur et, durant trois jours de suite que durèrent les solennités funèbres, il accomplit ce voyage[2]. Il assistait aux offices et célébrait la messe dans l'église de l'abbaye, priant pour les rois et les autres morts qui y étaient inhumés et, le soir, il regagnait la demeure de Gilbert de Lasci.

Au moment où arriva la mort de Richard Cœur-de-Lion, son frère, le comte Jean Sans-Terre, qu'il venait de déclarer son héritier, se trouvait en Bretagne, près de leur neveu le jeune Arthur, âgé de douze ans, qui aurait dû monter sur le trône d'Angleterre si les dernières dispositions de Richard n'étaient venues tout changer. Il s'empressa d'accourir en très petit équipage et se rendit directement à Chinon où se trouvait déposé le trésor royal[3]. Il y reçut le serment de fidélité des principaux officiers du royaume d'Angleterre et jura lui-même d'observer les lois et les coutumes de tous les pays qui entraient sous sa puissance. Ce fut le 14 avril[4] que cette prise de possession eut lieu.

Le jour même il envoya un message à saint Hugues, qui se trouvait encore à Saumur, le pressant de venir le trouver afin de s'entendre sur les moyens de le rapatrier, lui et sa suite, en Angleterre. Comme le prélat approchait de Chinon, il vit le comte Jean qui venait au-devant de lui, à cheval et sans grande suite. Jean aborda Hugues avec les marques du plus profond respect et l'invita à rester avec lui, lui proposant d'exécuter ensemble leur retour en Angleterre. Hugues déclina adroitement l'invitation ; mais le roi lui

[1] « Cujus corpus exenteratum et apud sanctimoniales Fontis Ebraldi delatum, dominica in Palmis juxta patrem suum regio honore ab episcopo Lingolniensi humatum est ». Arbellot, *op. cit.*, p. 71.
[2] Les 11, 12 et 13 avril.
[3] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 16.
[4] Le mercredi de la semaine sainte.

Digitized by Google

dit qu'il voulait au moins l'accompagner jusqu'à Saumur, en passant par Fontevrault, pour visiter les tombeaux de son père et de son frère.

Le serviteur de Dieu profita de la circonstance pour parler au nouveau monarque de ses devoirs envers la majesté divine et envers les sujets qu'elle lui donnait. A l'entrée même de l'église, il lui fit remarquer des sculptures qui représentaient le jugement dernier et la figure d'un roi avec sa couronne, qui se trouvait à la gauche du juge suprême. Il lui dit que cette scène était représentée au portail des églises afin que chacun réfléchît sur l'état de son âme en entrant dans le temple et priât avec plus d'humilité. Jean écouta ces paroles avec une profonde attention et, prenant l'évêque par la main, il le conduisit en face d'un autre tableau où des rois, revêtus de leurs insignes, étaient conduits par des anges vers les demeures célestes, et il assura qu'il voulait imiter ces monarques. Le prélat encouragea ces bonnes dispositions.

L'évêque et le roi arrivèrent bientôt à la grille qui fermait l'entrée du chœur des moniales, dans lequel était la sépulture des rois; Jean se mit à l'agiter fortement pour faire ouvrir. En entendant ce bruit insolite, deux religieuses s'approchèrent et firent observer modestement que l'on n'ouvrait jamais qu'en présence de l'abbesse, qui allait arriver bientôt. Jean pria l'évêque de dire à la communauté qu'il continuerait à la traiter avec la même libéralité que ses prédécesseurs. « Vous savez, sire, répondit Hugues, que je redoute le mensonge; jurez que vous tiendrez cette promesse. » Le roi le fit aussitôt.

Durant ces premiers jours de son règne, Jean Sans-Terre se montrait si accessible à tout le monde et si humble qu'il outrepassait la mesure, ainsi que le fit observer Hugues, juste appréciateur des convenances.

L'histoire ne nous apprend pas ce que fit saint Hugues durant les trois derniers jours de la semaine sainte; il les



Digitized by Google

passa sans doute dans le recueillement et le silence; mais nous le retrouvons à Beaufort-en-Vallée le jour de Pâques[1]. Tout porte à croire qu'il fut attiré en ce lieu par la présence de la reine Bérengère, qui ne l'avait pas quitté encore. Il y officia pontificalement et sa présence y attira un grand concours de peuple. Jean Sans-Terre y vint aussi et se montra assidu au service divin[2]; mais il y donna des preuves manifestes de la légèreté de son esprit et de la bassesse de ses sentiments. A la messe solennelle célébrée par l'évêque de Lincoln, au moment de l'offrande, le prince s'avança vers l'autel pour présenter, selon l'usage, quelques pièces d'or; mais au lieu de les remettre de suite dans la main du prélat, il les considérait et les retournait entre ses doigts d'une manière affectée. Indigné de cette indécence, Hugues lui demanda pour quelle raison il se conduisait ainsi : « Je pense, reprit le comte[3], que si j'avais eu ces pièces d'or il y a peu de jours encore, je les aurais serrées dans ma bourse et me serais bien gardé de vous les offrir. » Plus indigné encore de cette réponse, l'évêque dit au prince de jeter, s'il le voulait, ses pièces d'or dans la poussière, et, se détournant aussitôt, il ne voulut ni recevoir cet or ni donner sa main à baiser. Jean jeta ses pièces d'or dans le plateau d'argent que portait un jeune clerc et se retira probablement en les regrettant. Tout le monde savait du reste que Hugues ne s'appropriait jamais la moindre part de ces offrandes[4].

Après cela l'évêque se mit à prêcher et parler sur les devoirs des rois, aussi bien que sur ceux des sujets; mais le prince lui envoya dire trois fois qu'il fît court et se hâtât

[1] 18 avril 1199.

[2] Roger de Hoveden, dans dom Bouquet, t. XVII, p. 596. — *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15.

[3] Tous les documents contemporains ne donnent à Jean Sans-Terre que le titre de comte jusqu'au jour de son sacre. (*Layettes du trésor des Chartes*, t. I, p. 200, et dom Bouquet, t. XVII et XVIII; Dom Morice, *loc. cit.*, t. I, p. 125.)

[4] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 15.

Digitized by Google

de finir la messe, car il souffrait de la faim et avait besoin de manger. Hugues continua de parler avec force et onction, se faisant entendre de toute la multitude, qu'il préparait à recevoir le pain eucharistique. Après l'office, il ne craignit pas de dire à ses amis que ceux qui avaient désiré un changement de règne avaient été trompés et que l'Église aurait beaucoup à souffrir de la part du nouveau monarque, ce qui s'accomplit surtout sept ans plus tard, lorsque évêques, archevêques, moines et clercs en très grand nombre furent contraints à un exil d'où ils ne purent revenir qu'après sept ans.

Prévoyant ce qui devait arriver, saint Hugues avait le plus vif désir de rentrer dans son diocèse et n'aurait voulu pour rien au monde retourner en compagnie du futur roi. Le retour ne devait guère être plus heureux que le voyage.

Dès le lundi de Pâques [1] il prit congé du prince et s'éloigna promptement. Arrivé à la Flèche, il se rendit à l'église [2] pour y célébrer les saints mystères; il n'avait pas encore revêtu les ornements sacrés quand ses domestiques accourent à lui pour lui apprendre que les habitants du pays viennent s'emparer de ses chevaux et de ses voitures, que plusieurs de ces brigands se sont enfuis avec les bêtes de somme. L'aubaine était bonne pour les larrons, car, outre ses équipages à lui appartenant, Hugues avait encore dans sa compagnie Gilbert de Glauwilla, évêque de Rochester [3], et toute une troupe de clercs qui s'étaient placés sous sa protection espérant voyager avec plus de sûreté. Ils accourent à lui, Gilbert de Rochester en tête, et le supplient de lire seulement l'évangile et de ne pas célébrer la messe, mais de s'occuper de recouvrer ses bagages et les leurs. Hugues se contenta de les exhorter

[1] 19 avril.

[2] L'auteur ne désigne pas le nom de l'église, et il semble qu'il y en avait plusieurs à cette époque. (De Rochemonteix, *Le Collège Henri IV de la Flèche*, t. I, p. 69.)

[3] De 1185 à 1214. V. *Anglia sacra*, p. 302.

Digitized by Google

en quelques mots à la patience, et revêtit les ornements sacrés, les sandales, la tunicelle, la dalmatique et le reste, puis chanta la messe pontificale. Durant tout ce temps il laissait voir une paix profonde, tandis que les autres ne pouvaient dissimuler leurs inquiétudes ; aussi, grande fut leur surprise lorsqu'ils virent entrer dans l'église les magistrats de la Flèche au moment même ou Hugues déposait les ornements sacrés ; ils venaient le supplier avec humilité d'oublier le mauvais traitement qu'ils n'avaient pu prévenir : déjà tous les objets volés étaient rendus et ils assuraient qu'ils avaient pris les mesures nécessaires pour que rien de fâcheux ne lui arrivât plus sur leur territoire. Ils le conjuraient de demeurer à la Flèche jusqu'au lendemain. Comme il déclarait qu'il ne pouvait leur faire ce plaisir, ils le supplièrent d'accepter au moins une escorte pour le mettre en sécurité contre tout nouveau contretemps. Le bon prélat leur dit qu'il acceptait pour leur faire plaisir et dissipa leur chagrin par des mots plaisants comme il en avait toujours à son service lorsque l'occasion se présentait [1].

Le soir du même jour tout ce nombreux cortège arrivait au Mans et allait descendre à l'abbaye de la Couture, qui n'était pas encore dans la ville mais dans le faubourg. Robert, abbé de ce monastère, et les moines reçurent les deux évêques et leurs nombreux compagnons avec le plus grand empressement [2]. Ils auraient pu s'y délasser de leurs fatigues, si un événement des plus graves n'était venu les obliger à fuir précipitamment. Ce fait se rapporte à la situation générale du pays, qui a besoin d'être expliquée brièvement ; elle servira à faire comprendre la précipi-

[1] Cette anecdote pourra servir dans une nouvelle édition de l'*Histoire de la Flèche*, par M. Ch. de Montzey, t. I, p. 151 et suiv.

[2] *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 475. — D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 234. L'histoire de saint Hugues fait connaître l'abbé Robert sous un jour nouveau.

Digitized by Google

tation de la fuite et celle-ci donnera une idée des commotions qui agitaient la cité et la province.

Nous avons dit que Richard Cœur-de-Lion, au moment où il reconnut qu'il allait mourir, avait déclaré son frère Jean Sans-Terre héritier de tous ses États et son successeur à la couronne d'Angleterre. Peut-être avait-il oublié le traité qu'il avait passé en Sicile avec Tancrède, et la disposition des Coutumes de Normandie, du Maine, de Touraine et d'Anjou, qui attribuaient sa succession à Arthur, son neveu, par représentation de Geoffroy, frère aîné de Jean [1]. Nonobstant cette disposition prise au moment de la mort et que des historiens considèrent comme supposée, les Manceaux, les Angevins, les Tourangeaux, se déclarèrent d'abord pour Arthur, d'accord avec les lois, qui, au défaut des descendants directs du frère aîné, appelaient ceux du suivant à la succession et en excluaient tous les autres puînés. L'antipathie naturelle des Normands pour les Bretons les détermina à prendre le parti de Jean Sans-Terre. Quant aux Anglais ils disaient hautement que la couronne était due à Arthur [2]. Si ce prince au lieu de s'arrêter à prendre possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, était passé en Angleterre avec des troupes, il y eût été reçu avec empressement par les plus puissants seigneurs. Malheureusement il manquait d'argent et la plupart des dévouements qui s'offraient posaient de dures conditions. Le seul amour de la justice et du devoir lui soumit les Angevins, les Manceaux et les Tourangeaux.

Tous les trésors de Richard Cœur-de-Lion, comme nous l'avons dit, étaient à Chinon, lorsque ce prince mourut. Jean Sans-Terre ne l'ignorait pas, et il accourut immédiatement vers cette place que Robert de Turnham ou Tour-

[1] Art. 239 et 240 des Coutumes de Normandie.
[2] *Annales Margan*, p. 12. — Hon. de Knygthon, p. 2413. — Thom. Wiquez in *Chronicon*, cités par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 124.

Digitized by Google

nehan, qui en était le gardien, lui livra aussitôt qu'il parut. Il lui remit en même temps Saumur et d'autres places voisines. Le gouverneur de Beaufort-en-Vallée suivit la même ligne de conduite [1].

Plus conforme au droit fut la marche adoptée par Thomas de Furnes, neveu cependant de Robert de Tournehan et gouverneur de la ville d'Angers. Après que les Angevins, les Manceaux et les Tourangeaux eurent reconnu Arthur pour leur seigneur, Guillaume des Roches conduisit le jeune prince et sa mère, la duchesse Constance, à Angers, dont les portes lui furent ouvertes par Thomas de Furnes. Arthur fut reçu avec beaucoup d'enthousiasme et de pompe dans la capitale de l'Anjou.

Jean Sans-Terre avait fait des tentatives pour être reçu lui-même à Angers, mais ses démarches avaient échoué : il passa donc la fête de Pâques, comme nous l'avons dit, dans la petite ville de Beaufort en-Vallée, et la présence de saint Hugues servit à couvrir en partie la différence éclatante entre la situation de l'oncle et du neveu durant ce jour de la grande solennité chrétienne.

Pour se venger des Angevins, qui n'avaient pas voulu le recevoir dans leurs murs ni le reconnaître pour leur seigneur, Jean donna l'ordre aux Brabançons qui formaient la plus forte partie de l'armée de son frère et qui étaient venus le rejoindre, de ravager tout le pays. Les populations furent vivement indignées de se voir en butte aux vexations et aux cruautés d'une soldatesque effrénée, que n'arrêtait pas la sainteté du temps où l'on se trouvait alors [2].

Il est facile de comprendre que l'évêque de Lincoln, indépendamment de tout autre motif, était pressé de fuir un pays devenu le théâtre de semblables exploits. Dans un

[1] Roger de Heveden, dans dom Bouquet, t. XVII, p. 596.
[2] Rigord, p. 43. — Brompton, p. 1281, dans dom Morice. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 124.

Digitized by Google

but différent, Jean Sans-Terre avait hâte de partir pour s'assurer des secours plus puissants. Il était encore à Fontevrault le 21 avril, mais il hâta tellement sa marche qu'il arriva au Mans le même jour à la chute du jour. Il voyageait avec petit train et il se cacha dans la cité. S'il faut en croire l'histoire de saint Hugues, qui était entré à l'abbaye de la Couture peu avant, Jean manqua de tomber aux mains de son rival.

Celui-ci avait fait partir d'Angers un corps de troupes assez considérable qui se trouva devant le Mans le jeudi de Pâques, 22 avril, de très grand matin. Cette armée avait ordre d'enlever la place et de faire Jean prisonnier. Vu les dispositions de la population, celui-ci avait pressenti que le Mans ne lui offrait pas de sûreté et avait pris la fuite durant la nuit. Il lui tardait d'ailleurs d'arriver à Rouen où il ceignit l'épée de duc de Normandie, le 28 avril 1199, dimanche de *Quasimodo*, à l'âge de trente-deux ans [1]. Jean n'ignorait pas non plus que Philippe-Auguste s'avançait contre lui, qu'il avait déjà dépassé à Évreux et allait atteindre le Maine.

Au moment même où les Bretons commencèrent à investir la ville du Mans, Hugues célébrait l'office des Matines : Girard, l'un de ses clercs les plus anciennement attachés à sa personne, accourut, le pressant de fuir au plus vite et avant le jour de peur d'être reconnu ; mais le saint prélat continua tranquillement l'office canonique, ne voulant rien retrancher des leçons, qu'il avait coutume de lire très longues [2]. Girard insistait en lui disant que le plus grand nombre des clercs qui l'accompagnaient étaient partis et qu'ils étaient déjà assez loin de la ville. Hugues n'écouta que sa piété ordinaire et il n'eut point à se repentir de sa

[1] Dom Bouquet, t. XVII, p. 596 ; t. XVIII, p. 87, 294.
[2] A cette époque les leçons des matines n'étaient pas d'une longueur déterminée ; elles se composaient de lectures de la Bible plus ou moins longues, au gré de celui qui présidait le chœur.

Digitized by Google

détermination ; l'abbé Robert de la Couture prit deux forts chevaux, fit monter l'évêque sur l'un et s'assit lui-même sur l'autre, et il le conduisit par des chemins sûrs, jusqu'à ce que Hugues et ses serviteurs fussent hors de danger. Un certain nombre de clercs, qui avaient pris la fuite dès le premier moment, furent moins heureux ; ils tombèrent entre les mains des partis qui couraient la campagne et ne s'en tirèrent pas sans beaucoup souffrir et sans fournir une rançon [1].

En quittant l'abbaye de la Couture, Hugues y laissa deux voitures, un certain nombre de chevaux et des bagages considérables. Les moines prirent soin de ce dépôt, qui du reste ne resta pas longtemps dans le monastère, car le jeune duc Arthur et sa mère, la duchesse Constance, arrivèrent au Mans le 22 avril. Constance, qui est seule nommée par l'historien, parce qu'elle dirigeait tout, fit conduire dans la ville tout ce qui appartenait à l'évêque de Lincoln, et lorsqu'elle fut instruite du lieu où il se trouvait, elle lui renvoya intégralement ce qui était à lui, se recommandant elle-même et son fils à ses prières.

En s'éloignant de la ville du Mans, Hugues se dirigea vers Séez ; mais il s'écarta de la route directe et, malgré les difficultés du chemin, il voulut visiter l'abbaye de Perseigne et le célèbre Adam, abbé de ce monastère, dont la réputation de sainteté et de science était connue dans l'Église entière [2]. Lorsque l'évêque arriva à Perseigne l'abbé était absent, ayant reçu commission du pape pour s'occuper des affaires de la croisade [3]. Hugues ne fit pas un long séjour

[1] *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 16.

[2] *Annales ordinis Cartusiensis*, t. III, p. 198. — Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, 2e éd., t. I, p. 20-51. — D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 104-107. — D. Martène, *Thes. anecd.*, t. IV, col. 1296. — D. Bouquet, t. XVII, p. 93. — *Hist. litt. de la France*, t. XVII, p. 239.

[3] M. Hauréau prétend que l'abbé Adam, ayant des loisirs, en profitait pour aller voir ses amis, ce qui lui fit manquer une rencontre qu'il dut regretter ; l'histoire vraie dit que Adam était absent pour obéir à un ordre du pape qui le chargeait de s'occuper de la croisade. *Vita S. Hugonis*, lib. V, cap. 17.

Digitized by Google

dans le monastère et repartit pour aller rejoindre toute la compagnie de ses clercs qu'il avait envoyée devant lui. Ils avaient reçus une large et charitable hospitalité dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez. D'autres documents font l'éloge de Henri de Braqueville, qui était abbé de ce monastère[1]; mais l'estime particulière que saint Hugues professait pour ce digne fils de saint Benoît n'est pas le moindre titre qui le signale à notre admiration.

Après ce voyage assez accidenté à travers nos provinces du Maine et de l'Anjou, la carrière de saint Hugues ne nous appartient plus que par un seul point : la vie de ce grand homme a trouvé un historien dans un monastère du diocèse du Mans, et cet écrivain n'a jamais été nommé dans aucun ouvrage relatif à l'histoire littéraire de notre pays. Il se nommait Bohic, *Bohicius*, et était moine à la Chartreuse du Parc, comme il le dit lui-même dans l'ouvrage que nous signalons[2]. Il est certain d'ailleurs que Bohic a encore composé d'autres ouvrages, et les renseignements qu'il fournit sur la maison du Parc sur sa bibliothèque méritent de fixer l'attention.

Puisque, en suivant saint Hugues à travers l'Anjou et le Maine, nous avons fait la rencontre de la reine Bérengère à une époque de sa vie qui demeurait inconnue, ajoutons que, d'après le témoin oculaire qui la vit à Beaufort-en-Vallée, le 10 avril, il est absolument impossible qu'elle ait été présente à la mort et aux funérailles de son mari. Il est aussi bien vraisemblable qu'elle était encore à Beaufort à la fête de Pâques lorsque saint Hugues et le comte Jean Sans-Terre s'y rendirent. Mais trois jours plus tard elle se trouvait à l'abbaye de Fontevrault avec la reine Éléonore, le cardinal Pierre de Capoue, Maurice, évêque de Poitiers, Raimond de Montpellier, évêque d'Agen, maître Philippe,

[1] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 721. — *Vita sancti Hugonis*, lib. V, cap. 17.
[2] *Annales ordinis Cartusiensis*, t. III, p. 111.

Digitized by Google

trésorier d'Angers et le comte Jean, le futur roi ; la reine Éléonore y fonda un anniversaire perpétuel en l'abbaye de Turpenay pour l'âme de son fils Richard et la veuve de celui-ci signa modestement : *regina Bernegaria*, sans un mot de plus[1]. Qui avait conduit Bérengère de Beaufort à Fontevrault ? Sans doute le désir de prier sur la tombe de Richard Cœur-de-Lion, son ingrat mari, mais vraisemblablement aussi la nécessité d'implorer la protection de la reine Élénore. On se souvient que la veuve de Henri II avait été elle-même chercher la fille de Sanche VI de Navarre ; mais à la fin elle semble l'avoir complètement oubliée et dédaignée. Peut-être aussi Bérengère venait implorer le secours du cardinal de Padoue, et elle avait raison, car dans ses longues infortunes le saint-siège fut son seul recours efficace. Grâce à lui elle put mourir en paix dans la ville du Mans, qui garde sa dépouille mortelle et bénit sa mémoire.

Dom Paul Piolin.

[1] *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 200. — V. encore pour Bérengère, p. 204, 281, 455 ; t. II, p. 119 et 181.

Digitized by Google

# LETTRE D'UN CONSCRIT ANGEVIN

## DE 1812

Wilna, le 12 juillet 1812.

CHÈRE MÈRE,

. . . . . .

Je vous dirai que je suis dans les *Flanqueurs*. C'est un régiment formé depuis huit mois, où il ne devait y avoir que des fils ou des parents d'agents forestiers; mais comme il ne s'en est pas trouvé assez, on a pris d'autres conscrits. Nous sommes restés 15 jours à Ruelle, proche Paris, où est notre caserne, pendant lequel temps on s'est hâté de nous équiper pour nous faire partir. On nous a dirigés vers Mayence où on nous avait fait espérer que nous resterions deux mois pour apprendre à faire l'exercice. Le premier jour de marche, pour nous dégourdir les jambes, on nous a fait faire 14 lieues et, quand nous n'avions des étapes que de 7 à 8, nous faisions deux heures d'exercice en route.

Étant arrivés à Mayence, nous n'y avons fait que séjour; on a reçu des ordres pour aller à Berlin. On nous a fait doubler les étapes pour y arriver plus vite; de manière que nous faisions tous les jours 8 à 12 lieues. Nous avons traversé une grande partie de l'Allemagne, toute la Saxe qui est le meilleur pays où nous ayons passé. Nous étions nourris chez les particuliers, où nous étions comme des princes. Enfin, après avoir fait environ 290 lieues depuis Paris, nous sommes arrivés à Berlin qui est aussi belle ville que la plus belle de France. Nous n'avons fait que

Digitized by Google

deux séjours pendant cette route-là ; ainsi jugez combien nous devions être fatigués.

Ce n'est pas tout : le même jour que nous y sommes arrivés, on a encore reçu de nouveaux ordres pour joindre la grande armée. Nous sommes partis le surlendemain et nous sommes arrivés le 31 mai en Prusse, où a commencé la misère, parce que nous n'avons reçu que l'étape qui est bien médiocre, puisque nous ne recevions plus qu'une livre de pain par jour. Nous avons traversé tout ce mauvais pays qui n'est que sable et montagnes. Ensuite nous sommes arrivés en Russie où nous avons trouvé tous les villages déserts; les paysans se sont tous retirés dans les bois. Nous bivaquons depuis un mois, nous sommes arrivés à Wilna, qui est une très grande ville, le 4 juillet. Nous y avons trouvé l'Empereur qui nous a passés en revue ; nous nous sommes trouvés 20,000 hommes de sa garde, tant la vieille que la jeune.

On est resté dans cette ville huit jours pour se rafraîchir; car vous pouvez croire qu'après avoir fait 600 lieues depuis Paris sans se reposer, on avait besoin d'en prendre un peu. Pour moi, si nous avions eu 20 lieues de plus à faire, je serais mort en route, comme beaucoup d'autres que nous trouvions tous les jours morts de besoin.

La division est partie d'hier. Moi je suis resté au dépôt accablé de fatigue. Cependant, à présent, je commence à prendre un peu de force. Nous n'avons reçu depuis quinze jours que 12 onces de pain par jour ; encore nous en avons passé quatre sans en avoir. Nous n'avions qu'un peu de farine pour mettre dans le bouillon. J'ai déjà souffert la faim bien des fois, jusqu'à manger des feuilles de pois et de la viande à moitié pourrie.

Dieu merci pour ceux qui sont partis hier, il n'y a plus que 30 lieues de mauvais pays. Après ils ne manqueront pas de vivres. La ligne fait toujours battre l'ennemi en retraite. . . . . .

Digitized by Google

J'ai toujours bien ménagé mon argent, malgré cela, je n'en ai bientôt plus. Je vous prie de m'en envoyer, les vivres sont très chers ici, le pain vaut 20 sous la livre; encore on ne peut pas en avoir, et la viande 15; le tout à proportion. Nous ne recevons point de paye, je n'ai encore reçu que 3 livres 7 sous, depuis que je suis militaire.

. . . . . .

Ce fut la seule lettre que reçut la famille de ce malheureux conscrit appelé sous les drapeaux à l'âge de dix-huit ans.

Depuis lors aucune nouvelle de lui n'est parvenue à ses parents.

Est-il mort misérablement à l'hôpital des suites des fatigues supportées pendant cette route, aux longues et pénibles étapes? A-t-il eu l'heureuse chance de tomber à l'ennemi, sur le champ de bataille? On n'en sut jamais rien.

Que de victimes, en ces temps, dont on n'a jamais connu le sort!

Albert Bruas.

Digitized by Google

# ÉTUDE

SUR

# LES COMPTES DE MACÉ DARNE

## MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

*(Suite)*

---

## CHAPITRE II

Dépenses diverses. — Gages des commissaires et des officiers. — Dons, quittances et rémissions. — Les Halles d'Angers. — Réparations faites au château de la Roche-aux-Moines. — La Chambre des Comptes d'Aujou (1367-1376).

### I. — DÉPENSES DIVERSES

Angers.

« En la première sepmaine de janvier l'an MCCCLVII, paié à Simon Talourt, Jehan Cornuau et Jehan Viot, charpentiers jurés de mondict seigneur le duc.

Saumur.

« A Mons. Geoffroy de Maulay, chevalier, capitaine du Chasteau de Saumur [1].

[1] Le château de Saumur, dit M. C. Port, était commandé par un « capitaine » à la nomination du duc, puis du roi. On trouve de plus jusqu'au milieu du XVIIe siècle un capitaine de la bastille avancée qui couvrait l'entrée des ponts *(Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 487*)*.

Digitized by Google

« A Jehan Hubert, de Saumur, pour 2 pipes de chaux, achatées de luy le XVe jour de febvrier l'an MCCCLXVIII.

« A Jehan Lejeune, pour la vente de 15 pipes de chaux, rendues au port de Saumur le XIIe jour de décembre l'an MCCCLXXVII.... 16 d. par pipe.

« Dudict Jehan Lejeune, pour 24 pipes de chaux.

« A Richard Boishallé, demeurant à Angiers, pour une charrette ferrée et 3 chevaux, fourniz de leurs harnais, achatés de luy en l'an MCCCLXXVII.

« A Estienne Felot, charretier, pour le salaire et pension de luy et son varlet pour garder et commander les chevaux, harnais et charrette.

« A Philippot Felot et à son compagnon voiturier.

A Hamelin Berthelot, sergent, et à Jehan Chabot, charpentier. »

## II. — GAGES DES COMMISSAIRES ET DES OFFICIERS [1]

Les commissaires « sur le faict desdictes finances » sont :

« Maistre Fouques de Vallaines, » conseiller du duc.

« Maistre Pierre Saynel, » secrétaire du duc.

« Maistre Guillaume le Poil. »

« Mons. Jullian Darne, » prêtre.

« Messire Guillaume Pointeau. »

« Religieux homme et honneste Estienne des Plantes, prieur de Champgenestoux [2]. »

Ils ont, par an, L livres de gages, et, en sus, XXVI s. par jour, quand ils chevauchent. Macé Darne, « maistre des euvres et recepveur desdictes finances », reçoit aussi L livres par an, en cette dernière qualité. Institué par lettres du 15 mars 1369(70), il est payé jusqu'au

[1] *Comptes de Macé Darne, ibid.*, fol. 154-157.

[2] Champgeneteux, commune de Bais (Mayenne). — *Ecclesia Sancti-Gervasii de Campo Genestoso*, 989 (Cartulaire de l'abbaye d'Evron). — Prieuré dépendant de l'abbaye d'Evron et de l'élection du Mans.

Digitized by Google

7 mai 1376. Juliot Bourdon le remplace comme receveur des dites finances. Gervaise Petit, « clerc sur le faict desdites finances, » touche XX livres de « gaiges », par an, et, en sus, X sous, par jour, quand il chevauche.

« Macé Darne, maistre des euvres mons. le duc en ses pais d'Anjou et du Maine à ce commis et ordenné par lectres de mondict seigneur données le V^e^ jour de may l'an MCCCLXVII, pour ses gaiges du temps qu'il a esté audict office, à prendre et avoir par ses comptes, desquielx faire et rendre sont chargiez Mess. Julian Darne, son frère, et Jehan Le Chat, varlet de chambre de mondict seigneur le duc, et Agnès, sa fame, laquelle fut fame dudict feu Macé, par lettres de mondict seigneur données le XI^e^ jour de novembre l'an MCCCLXVII, aux tielx et semblables gaiges comme Johan de Saint-Clier, à présent maistre desdictes euvres, et Julian Hellouys, clerc et paieur d'icelles euvres, qui sont, pour chacun an, II^c^ livres pour ledict maistre et C l. pour ledict clerc, à eulx tauxez et ordrenez par leurs lectres de leurs diz offices, pour IX ans et VIII jours, que ledict feu Macé a esté audict office dudict I^er^ jour de may l'an LXVII jusqu'au VII^e^ jour dudict mois de may l'an LXXVI qu'il ala de vie à trespassement, à III^c^ l. par an, XVI s. VI d. Pour tout . . . . . II^m^ l.

« André Papin, conseiller de Mons. le duc, et mons Julian Darne, prestre, commissaires ordennés et establiz sur ledict faict desdictes finances, à L l. de gaiges, chacun, par an, et XXVI sols par jour, chacun, toutesfois que ils chevaucheront, par lectres de mondict seigneur le lieutenant, données à Saumur le XIV^e^ jour de mars l'an MCCCLXIX.

« Mess. Guillaume Pointeau, commissaire sur ledict faict desdictes finances, à semblables gaiges desdicts André Papin et Julian Darne, sur ce que peut estre dû audict messire Guillaume, du temps qu'il a servi audict office.

« Religieux homme et honneste Estienne des Plantes, prieur de Champgenestoux, et messire Julian Darne,

Digitized by Google

prestre, commissaires députés et ordennés de par le roy, nostre sire, sur ledict faict desdictes finances, aux gaiges de L livres tournois, chacun, par an, et vingt sols tournois, chacun, par jour, toutesfois que ils chevaucheront pour ledict faict, par lectres du roy, nostre dict seigneur, données le XVIII^e jour d'aoust l'an MCCCLXXIV [1].

« Macé Darne, maistre des euvres de mons. le duc et recepveur desdictes finances, sur ce commis et ordenné par lectres dudict mons. le lieutenant, du XV^e jour de mars l'an MCCCLXIX, pour ses gaiges de L l., par an, à luy ordennés par lectres de mondict seigneur le lieutenant, données le XVIII^e jour de may l'an MCCCLXXII.

« Gervaise Le Petit, clerc sur le faict desdictes finances, à XX l. de gaiges, par an, à lui ordennés par lectres de mondict seigneur le lieutenant, données le I^er jour de mars l'an MCCCLXIX.

« Juliot Bourdon, ordenné recepveur desdictes finances de francs fiefs, admortissements et indemnités, de par le roy, nostre sire, au profit de mons. le duc, après la mort dudict maistre Macé.

« Robin Hiron, advocat et conseiller de mons. le duc, pour don à lui faict par mons. de Chasteaufromont, lieutenant de mondict seigneur le duc, par lectres données le XXVI^e jour de febvrier l'an MCCCLXIX, en rémunération de partie des services qu'il a faicts à mons. le duc. »

« Guillaume de Karriou, chappellain d'une chappellenie fondée et ordennée en l'église Sainct-Martin d'Angiers, par feu maistre Olivier Le Chastelain, jadis secrétaire de mons. le duc, et un des maistres de la Chambre de ses Comptes.

« Mons. Geoffroy Carbonnel, chappellain d'une chappelle-

[1] Nous avons consacré un chapitre particulier aux réparations faites à divers édifices du Mans, aux recettes et aux gages des officiers de Louis I^er, duc d'Anjou et comte du Maine, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VI, première livraison, second semestre.



Digitized by Google

nie, fondée en l'église Sainct-Maurice d'Angiers, par messire Jehan d'Escherbaye, tant en son nom que comme exécuteur de feu messire Robert Élis, jadis chanoine de ladicte église [1].

« Nicholas Mauregart, trésorier de mons. le duc.

« Jehan Toreau, lieutenant à Loudun pour le séneschal de Touraine, d'Anjou et du Maine.

« Le Chapitre de Saincte-Croix de Loudun, pour don de mons. le duc faict à mons. Jehan de La Jaille, chevalier et chambellan, de la somme de L l., en quoi il estoit tenu audict seigneur, pour une finance faicte par ledict chevalier, le IIe jour de mars l'an MCCCLXXV, avec les dessusdicts commissaires, pour l'admortissement des choses que ledict chevalier a données et ordennées audict chapitre, pour la fondation d'une chappelle qu'il a faict faire en ladicte église.

« Maistre Jehan Mahot, clerc, notaire de mons. le duc.

« Rogerin Faubin, varlet de chambre dudict mons. le lieutenant, seigneur de Chasteaufromont.

« Maistre Jehan de Foyssi, clerc et secrétaire de mons. le duc.

« Guillaume Béquet, trésorier de mons. le duc, mis hors dudict office.

« Mons. de Chevrouse, commissaire sur le gouvernement et ordonnances des chevances de mons. le duc.

« Mons. Pierre d'Arquené, chevalier.

« Jehan Pèlerin, escuyer d'escuyrie de mons. le duc.

« Noble et puissant homme, mons. Pierre d'Avoir, sire de Chasteaufromont, chevalier et chambellan de mons. le duc.

« Mess. Pierre de Chevrouse, chevalier et chambellan de mons. le duc. »

[1] Robert Élis est désigné comme doyen du Mans dans le chapitre premier de notre étude. Une famille de libraires, qui portait ce nom, existait à Angers au XVIe siècle.

Digitized by Google

### III. — DONS, QUITTANCES ET RÉMISSIONS [1]

« Guillaume de Karriou, chappellain d'une chappellenie fondée et ordennée en l'Église Sainct-Johan d'Angiers pour feu maistre Olivier Le Chastelain, jadis secrétaire de mons. le duc et un des maistre de la Chambre des Comptes, pour don de III^c l. par mondict seigneur audict feu maistre Olivier, pour l'admortissement de L livres de rente qu'il avoit eu propos de donner et adrecier à saincte église, lequel ne mit pas à effet, en son vivant, le don dessusdict; et depuis ses excequtours et aians povoir ont ordenné pour la fondation de ladicte chappellenie certaines rentes et possessions pour lesquelles ledit chapelain a fixé IIII^xx l. »

On remet aussi « XXX l. » à « mons. Geffroy Carbonel. »

On donne à « maistre Johan Mechot, clerc notaire du duc . . . . . XC l. »

A « maistre Johan de Foyssi, clerc et secrétaire du duc . . . . . CXL l. »

Guillaume Bequet fut trésorier du duc au moins jusqu'au 10 décembre 1375. Il fut remplacé avant la fin de ce mois par Nicolas de Mauregart. Pierre, « sire de Chevrouse, » chevalier, était chambellan du duc. Il est dit, dans un autre acte du duc, du 15 mai 1381, que « maistre Macé Darne » avait, quand il était au service de Louis I^er d'Anjou, « grant et bonne chevance, » et que celui-ci donna 1,000 francs d'or à son valet de chambre, Jehan Le Chat, quand il épousa la « veuve dudict maistre [2] ». Le compte fut définitivement clos à la Chambre des comptes le 18 novembre 1381, le duc ayant passé sur les irrégularités qui s'y rencontraient [3].

[1] *Comptes de Macé Darne, ibid.*, fol. 157 v° — 159 v°

[2] A la rédaction de cet acte assistaient le sire de Bueil, Jean le Bègue, Etienne Torchart et d'autres. — Jean de Bueil était chargé de la défense d'Angers et des frontières de l'Anjou du côté du Poitou en 1369 (JJ 101, n° 526. — JJ 102, n° 135).

[3] *Comptes de Macé Darne, ibid.*, fol. 161.

Digitized by Google

## IV. — LES HALLES D'ANGERS

« Pour ouvraiges faiz es Halles d'Angiers [1].

« En la première sepmaine de janvier l'an LXVII, pour IX pièces de bois achatées pour faire brechez et pour XII grans és [2] à faire fourmes et dressoirs pour la cuisine de la grant maison des Halles, et pour XII és à faire hus [3] et fenestres en ladicte maison, le tout achaté par Guillaume Maugier. Pour ce. . . . . XL s.

« A Julian le charpentier, Macé le tourneur, Macé le hugier, Julian Huchet et Gillet Bourreau, charpentiers, pour VI jours que ilz furent touz en celle semaine à faire tables, brechez et dresseurs, hus et fenestres en ladicte maison, par jour chacun III s. VI d. Pour ce . . . CV s.

« A Renoul le couvreur et à ses compagnons qui furent en celle semaine et en l'autre d'après ensuivant à couvrir sur ladicte maison et sur l'appentiz d'emprès le nombre de XVIII journées, pour chacune III s. Pour ce . . LIIII s.

« Pour le cordaige aux fenestres coullantes . . . II s.

« Pour la journée des XVIII menneuvres à servir les diz couvreurs, pour chacun XV d. Pour ce . . XXII s. VI d.

« A Estienne Vaillon pour IIII milliers de clous à late et chestiveau pour ladicte couverture, pour chacun millier IIII s. Pour ce. . . . . XVI s.

« Pour V milliers de chevilles de bois pour ladicte couverture, le M. XX d. Pour ce . . . . . VIII s. IIII d.

« Pour gons et vertevelles pour les hus et les fenestres de ladicte maison. Pour ce . . . . . XV s.

[1] En 1280, le comte d'Anjou avait cédé la place des Halles à la ville en s'y réservant « une chapelle et des oratoires ». La charpenterie passait, au dire de Roger, pour une des plus grandes de France. On voit par les comptes de la ville qu'elle fut établie en 1378 par une offrande volontaire des habitants. La ville y recueillait dès cette époque et plus tard son artillerie. (Péan de la Tuillerie, *ibid.*, p. 350, note 1 )

[2] Es pour ais.

[3] Hus, pour huis, porte.

Digitized by Google

« A Lambert le claveurier pour cliefs, claveures et courroiz aux diz huis et fenestres. . . . . IIII s.

« Pour la journée de X terraceurs à terraces en ladicte maison, pour chacun II s. VI d. Pour ce . . . . XXV s.

Pour XII meneuvriers à curer et netaier ladicte maison et les mares chaucies, pour chacun XV d. Pour ce. XV s.

« Pour le louaige d'une homme o une beste pour amener la terre à faire lesdictes terraces, qui y fut III jours, par jour III s. Pour ce. . . . . IX s.

« A Guillaume Maugier, charpentier, pour IX journées que il a ouvré auxdites besoignes et pour querre et amenistrer aux autres ouvriers les chouses qui leur estoient nécessaires, par jour III s. VI d. Pour ce . XXXI s. VI d.

« Pour XII palles de bois. . . . . VIII s.

Somme : XX l. I s. IIII d. [1] »

## V. — RÉPARATIONS FAITES AU CHATEAU DE LA ROCHE-AUX-MOINES

« Idem, pour euvres es réparacions faites en l'herbergement de la Roche-aux-Moynes [2].

« Estienne Garnaut et Michiel Gasteble, perriers, pour la vente de trente grans pierres d'apparay à fenestrages. . . . . LXX s.

« Johan Gilleau, notonnier, pour mener par eue [3] lesdictes pierres jusques audict lieu prinses es perries [4] de Dampierre [5]. . . . . LXV s.

[1] *Comptes de Macé Darne, ibid.*, fol. 88-89.

[2] Roche-de-Serrant (la), commune de la Possonnière. — Ce lieu appelé la Boche-aux-Moines, puis la Roche-au-Duc, avait été acheté par Louis Ier d'Anjou pour vingt mille francs d'or, de Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, sire de la Ferté-Bernard. Cette terre fut revendue par la reine Yolande, en 1410, à Charles de la Tour. (Arch. nat. P 1334² n° 7, f^os 2-8, et KK 1116, f° 542 v°. — Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 19.)

[3] Eue, pour eau.

[4] Perries, carrières.

[5] Dampierre, canton S.-E. et arr. de Saumur.

Digitized by Google

« Perrot le vitrier, d'Angiers, pour paindre les sales et chambres dudict herbergement et changer les escussons des vitres et pour appareiller toutes les vitres de cellui lieu et changer les penunceaux et fere plusieurs autres ouvraiges . . . . . XXX l.

« Pour curer et netayer la cave dudict lieux. . XXX s.

« Thomas le claveurier, pour tailler les diz penunceaux . . . . . IX s.

« S. XXXVIII l. XV s. [1] »

## VI. — LA CHAMBRE DES COMPTES D'ANJOU

Les extraits suivants des « Comptes » fournissent des détails nouveaux et curieux sur l'établissement de la Chambre des Comptes d'Anjou dont ils nous apprennent la date précise (1368), ainsi que sur les ouvriers chargés du travail et sur leurs salaires.

« Item, pour ouvraiges faiz en la maison qui est devant le chastel d'Angiers quant la Chambre des Comptes y fut ordennée [2].

« En la première sepmaine de janvier l'an LXVIII, à Johan Loir et Johan Petit, maçons, pour faire une grant fenestre croisée au bout de ladicte maison par devers ledit chastel, a eux baillée à faire à couvenant en tache. Pour ce. VI l.

« Pour II fiegoz de pierre pour ladicte maison renduz sur le lieu. Pour ce. . . . . VI s.

[1] *Comptes de Macé Darne, ibid.*, f° 91.

[2] La Chambre des Comptes date probablement de l'érection du duché en apanage, en 1360, en faveur de Louis Ier de France, comte d'Anjou La première mention s'en rencontre en 1377. Ses mémoriaux remontent à 1380, dit M. C. Port dans l'*Introduction* au *Dict. hist. de M.-et-L.* La maison ou hôtel de la Chambre des Comptes d'Anjou s'élevait dans l'emplacement où fut établi depuis le cimetière de Saint-Aignan et joignait les douves du château. Ce bâtiment couvrait en partie l'esplanade du *Bout-du-Monde*. Une ruelle en escalier descendait de cet édifice au port Ligny. C'est en 1592 que Pierre Donadieu de Puicharic fit abattre la Chambre des Comptes et le donjon.

Digitized by Google

« Pour la journée de X menneuvres à curer et netaier ladicte chambre quant ladicte fenestre fut faicte, pour chacun XX d. Pour ce . . . . . XVI s. VIII d.

« A Guillaume Maugier, Johan Viot et son compagnon, pour III journées que ilz furent à faire la croiz et la couverture de bois de ladicte fenestre, pour jour chacun III s. Pour ce, . . . . . XXVII s.

A Johan Guigan, fevre[1], pour faire la greille de fer pour ladicte fenestre, par marchié faict avecque lui par le comandement et ordenance de nosseigneurs des comptes. Pour ce . . . . . X l.

« Pour trente livres de plâtre pour assoir ladicte graille de fer et gons et autres ouvraiges chacune livre IIII d. Pour ce . . . . . X s.

« Audict Guigan pour VIII vertevelles[2], VIII couplez, XVI lians de fer pour les petites fenestres de bois de ladicte grant fenestre, par marchié faict audict Guigan. Pour ce . . . . . LX s.

« Audict Guigan pour IIII gons à ladicte fenestre par le bas. Pour ce. . . . . VI s.

« Et pour autres IIII gons pour le haut de ladicte fenestre. . . . . IIII s.

« A Simon le paintre, d'Angiers, pour blanchir et coler le bois de ladicte fenestre et pour blanchir par dedens tout le pignon où fut faicte ladicte fenestre en soy fournissant de matères. Pour ce. . . . . XX s.

« A Guillaume Maugier, charpentier, et à II autres charpentiers pour XVIII journées que ilz furent à faire les chassiz de ladicte fenestre et pour faire une autre fenestre en ladicte chambre et y firent plusieurs autres besoignes, audict Guillaume, par jour III s. VI d. et II autres charpentiers, pour jour chacun III s. Pour ce . . . . . LIIII s.

[1] Fevre, forgeron.
[2] Vertevelles, gonds.

Digitized by Google

« A Perrot le vitrier, d'Angiers, pour XXVI piez de verre pour ladicte fenestre, pour ce par quittance . . X l. X s.

« Pour II aunes de telle[1] pour ladicte fenestre. . X s.

« A Guillaume de Mauguy pour cirer ladicte telle X s.

« En la sepmaine d'après la Chandelour,

« Audict Guillaume Maugier et Gillet Bourceau et Bertran de Villiers, charpentiers, pour VI jours d'icelle sepmaine que ilz furent pour faire hus et fenestres et osté veus, pour jour chacun III s. Pour ce . . . . . LIIII s.

« Aux dix charpentiers pour autres VI jours que ilz furent en la sepmaine enssuivant à ouvrer et fere hus et fenestres et hosté veus en ladicte chambre, par jour chacun III s. Pour ce . . . . . LIIII s.

« Aux dessusdiz charpentiers pour V jours que ilz furent en l'autre sepmaine enssuivant à fere yceulx ouvraiges, par jour III s. chacun. Pour ce . . . . . XLV s.

« Pour une goutière de bois[2] pour la maison de ladicte chambre. Pour ce. . . . . XXV s.

« A Laurenz Pastiz, couvreux, et à II autres couvreurs pour IIII jours que ilz furent pour mettre et assoir ladicte goutière et pour oster la vielle et pour cimenter et recouvrir tout à l'environ de la neufve goutière, audict Laurens pour chacun jour IIII s. et aux autres pour jour chacun III s. Pour ce . . . . . XL s.

« Pour VII muy de chaux à faire lesdiz ouvraiges. Pour ce. . . . . XXV s.

« Pour clou et pour cheville de bois . . . . . IIII s.

« Pour gemme à cimenter ladicte goutière . . . II s.

« A Gervaise de Mauléon et Johan Qualin, charpentiers, pour V jours que ilz furent pour relever la traille de darrière ladicte chambre et pour faire tables, brechez,

[1] Telle, toile.
[2] L'usage des gouttières de bois subsista pendant plusieurs siècles.

Digitized by Google

dreceurs [1], sièges et compteurs [2], pour jour chacun IIII s. Pour ce . . . . . XL s.

« A Johan Petit, masson, pour V jours et demi que il fut en la III^e sepmaine de febvrier pour faire et assoir IIII segoz de pierre pour les fenestres de ladicte chambre et pour achever de paver la chambre où les clercs font l'escripture et maconner III veilles fenestres qui estoient en celle chambre, pour jour IIII s. Pour ce. . . . . XXII s

« Audit masson pour II jours que il fut en l'autre sepmaine enssuivant pour faire un talu encontre ladicte chambre, pour jour IIII s. Pour ce . . . . . VIII s.

« Pour le louaige d'un menneuvre à servir ledict masson qui y fut VII jours, pour jour XX d. Pour ce. XIII s. VI d.

« Pour VI autres menneuvres à aproucher et remuer bois et neteer [3] ladicte chambre, pour chacun XX d. Pour ce. X s.

« A Laurens Pastiz et un autre couvreur pour X jours que ilz ont esté à couvrir sur ladicte chambre, pour jour audict Laurens IIII s., et pour l'autre, pour jour III s. Pour ce. . . . . LXX s.

A Guillaume Maugier, charpentier, pour XXXI jours que il a esté à faire une grant fenestre françoise en ladicte chambre et pour plusieurs autres besoignes que il a aidé à faire en ladicte chambre, pour jour III s. Pour ce. IIII l. XIII s.

« Pour le louaige de II menneuvres à porter les lectres et escriptures qui estoient chiés les Frères Menours [4] jusques en ladicte chambre de devant le chastel. Pour ce. XX d.

« Pour apparailler et recouvrir le conteur et pour clou et ruban pour tout. . . . . VIII s.

[1] Dreceurs, dressoirs.
[2] Compteurs. comptoirs.
[3] Neteer, nettoyer. — On dit encore *nettir*.
[4] Les Cordeliers d'Angers ou frères mineurs furent appelés à Angers par l Evêque Guillaume de Beaumont en 1231 ou, suivant leur Martyrologe, dès 1216, par les bienfaits d'un simple bourgeois. Leur église consacrée à Saint-Sébastien fut dédiée en 1294.

Digitized by Google

« Aux charpentiers et massons qui ont faict lesdiz ouvraiges pour leur vin de marchez. . . . . XII s. VI d.

« Pour un homme à netayer ladicte chambre . . X d.

« Pour XXIIII douzaines de laz[1] à prendre et enfiller les lectres de ladicte chambre. Pour ce. . . . . XV s.

« A Guillaume le Prellier pour faire le prateau de derrière ladicte chambre, par marchié faict avecque lui par maistre Johan le Bègue et Gervese Liger. Pour ce . . . . XL s.

« A un masson pour redrecer le mur du jardin où est ledict prateau pour faire un monteur[2] pour l'abbé de Sainct-Aubin d'Angiers[3] à l'us de l'entrée de la maison où est ladicte chambre, par marchié faict o lui par les diz maistres Johan le Bégue et Gervese Liger. Pour ce . . . XXX s.

« A Guillaume Maugier, le charpentier du chasteau pour certaines journées que il avait esté auxditz ouvraiges. Pour ce. . . . . V s.

« Item, pour certains ouvraiges faiz en la Chambre des Comptes chies les Jacobins d'Angiers[4] par l'ordennance de nosseigneurs les gens desdiz comptes parties en un roulle[5] souz leurs seaulx cy rendu à court. . . . . XII l.[6]

André Joubert.

[1] Laz, lacs.
[2] Monteur, montoir. Ce mot a sans doute ici le sens de marche.
[3] Abbés de Saint-Aubin d'Angers : *Albericus* 1361. — *Jean* 1369-1375.
[4] Les Jacobins ou Dominicains ou Frères Prêcheurs établis par l'évêque Guillaume de Beaumont de 1220 à 1236 dans une ancienne chapelle de la Cité, dépendant de Saint-Aubin. Voir la vue extérieure de leur église dans Ballain, ms. 867, p. 307.
[5] Roulle, rouleau, rôle.
[6] *Comptes de Macé Darne*, *ibid.*, fol. 89 v° et 91.

Digitized by Google

# LA FUITE DE GUIGNOL

La Commune fermait l'accès
Suprême aux troupes versaillaises ;
De part et d'autre, des Français
Râlaient sous des balles françaises ;

Les obus éclataient déjà
Au rond-point des Champs-Élysées.
Alors Guignol déménagea
De ses pauvres planches brisées ;

Et l'on emporta tout meurtris
Le diable avec Polichinelle.
— Quelques heures après, Paris
Brûla dans la nuit solennelle.

Au fond de nos vallons, là-bas,
Dans la douce paix angevine,
Trop jeune et ne comprenant pas
La guerre et l'immense ruine,

Ce fait-divers lu devant moi
Avait seul mouillé ma prunelle,
Tout un soir, sans songer pourquoi,
J'avais pleuré Polichinelle.

Depuis, j'ai senti dans ces pleurs
Une cause juste et profonde,
Et qu'au lendemain des malheurs
Dont s'étonne encor l'Ancien monde ;

Après Sedan, Metz et Strasbour,
Et les morts couchés sous la glaise,
Dans les crimes du dernier jour
Avait fui la gaîté française.

ANDRÉ GODARD.

Digitized by Google

# LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

**Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.**

*(suite)*

## *XVI^e siècle. — François Charbonnier, vicomte d'Arques, poète angevin.*

L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*[1], signale un poète originaire d'Anjou dont on a fort peu parlé, François Charbonnier, vicomte d'Arques, qui fut secrétaire du duc de Valois, plus tard François I^er, et édita les poésies de Guillaume Crétin, presque introuvables aujourd'hui, mais fort goûtées au XVI^e siècle.

M. Port[2] dit que François Charbonnier signa de son nom des *Stances* à Olivier de Magny sur la *Mort de Salel* et *Sur les vers de l'Ombre de Salel*, qui auraient été imprimés à la suite de la traduction de l'*Iliade* par Salel, édition de 1571 : j'ai vainement cherché ces pièces dans plusieurs éditions de l'*Iliade* de Salel. Mais les œuvres de Guillaume Crétin, éditées par Charbonnier, contiennent une poésie de notre Angevin, outre la préface en prose qui porte sa signature.

Guillaume du Bois, dit Crétin, avait été, de son vivant, chargé par François I^er d'écrire en vers l'histoire de France : il en composa douze livres, remplis d'obscurités, de jeux de mots et de puériles allitérations. Mais la faveur s'attacha à son nom. Presque tous ses contemporains rivalisèrent d'éloges sur ses

[1] Tome X, p. 21.
[2] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, tome I, p. 624.

Digitized by Google

vers. Rabelais seul, en faisant de ce Crétin le *Raminagrobis* du *Pantagruel*, prit la liberté de le traiter avec les égards dûs à ce ridicule que François Ier et sa cour voulurent bien prendre pour du talent. Crétin était trésorier de la sainte chapelle du bois de Vincennes et chantre de la sainte chapelle de Paris, lorsqu'il mourut vers 1525.

Ses *Chroniques de France* sont conservées en manuscrit à la Bibliothèque nationale [1].

Les poésies de Guillaume Crétin, au dire des bibliographes, ont été publiées pour la première fois à Paris, chez Galliot du Pré, en 1527. C'est, en effet, la date d'un exemplaire de la Bibliothèque nationale, sans titre, in-8° de CLXXXVIII feuillets chiffrés d'un seul côté, et de 12 ff. préliminaires non chiffrés. Le volume commence par ces mots : « Cy sont les traictez contenuz au presant livre... »

Après la table, vient la préface :

« A tres haulte et tres puissante princesse et dame la Royne de Navarre, duchesse de Berry et d'Alençon, comtesse d'Armignac et du Perche, honneur, joye, santé et longue prospérité. »

La préface est signée :

« Vostre tres humble, tres obeissant et ancien serviteur, François Charbonnier. »

Charbonnier dit entr'autres choses, avec des citations qui dénotent une certaine érudition profane et religieuse :

« J'ay eu et prins conversation et nourriture avec feu maistre Guillaume Cretin, en son vivant chantre et chanoine du palais royal à Paris, contrainct par la force vehemente de la susdicte vraye amytié et charité me suis mys à recueillir aulcuns petitz escriptz pour après sa mort le faire revivre et demourer en memoire : comme à mon jugement bien le mérite ; attendu sa bonté, honnesteté et sçavoir... C'est ung petit Cretin, Madame, plein de bons et notables dictz sentences fructueuses et graves... Vostre

[1] Violet-Leduc, *Bibliothèque poétique*, tome Ier.

Digitized by Google

Majesté qui sçait et entend l'art de rhetorique, et poesie rithmique pourra asseoir et mettre seur jugement s'il s'est trouvé escripvain plus facond ne fecond, stile plus doulx, covlant, plus riche rithme ne de moindre contraincte, qui bien a sceu se diversifier selon les matières, temps, lieu et à qui... »

Le volume, très rare, ne fournit que peu de renseignements sur notre compatriote, fils adoptif de Crétin.

Au folio CLIII, verso, se trouve une lettre « dudict Crétin à maistre François Charbonnier, secretaire lors de monseigneur duc de Valoys, à présent roy. »

Au folio CLV, verso « dudit Cretin audit Charbonnier. »

Au folio CLVI, Rondeau adresse par Cretin à Charbonnier.

Au folio CLVIII « Rondeau responsif à l'autre, envoye pas ledit Charbonnier. » C'est la seule pièce que nous ayons pu lire de notre Angevin : ce n'est peut-être pas assez pour causer de vifs regrets sur la perte des autres écrits de ce poète, à peine nommé par nos compatriotes.

O de bon moyen sert bien en court et duyt[1]
Chascun le sçait, on fait plus d'ung que de huyt
Et ne doibt-on l'abandonner pour pris
Qui credit cerche en maison et pourpris[2]
Du sens gouverne et raison tout conduit
De trop et peu ores est maint seduit
Mais par moyen se modere et reduit
Les bien heurez aultre chemin n'ont pris.
Que bon moyen.

Vertus consiste au moyen et produit
Biens et honneurs quoy plus son homme induict
Mettre toujours les vices a despris
Tiens donc ce train comme sage et apris
Tu n'as besoing de meilleur saufconduit.
Que bon moyen.

[1] Convenable.
[2] Enceinte d'une maison.

Digitized by Google

On trouve encore dans l'ouvrage diverses pièces « dudit Crétin audit Charbonnier » jusqu'au folio CLXXVI :

S'adressant à François Charbonnier, il lui dit : « Toy le filz qui escriptz amatz cher... » Il suffit de citer quelques vers pour faire connaitre le goût et le style des œuvres de Crétin :

La court m'estonne erreur qui multiplie
La court mais tonne en ce tumulte y plye...
On brayt et dit que tout se perd au fort
Ombre est edict faible donne ayde au fort...

A la fin de cette pièce se trouve la devise de Guillaume Crétin « Mieulx que pis. »

Au folio CLXXVI :

*Et a la subscription.*

Lettre va veoir que faict et dict en court
Le cher *enfant adopté* Charbonnier
Mais s'il entend ancre ou charbon nyer
Pour ta despesche en poste viens très court...

Au verso du dernier feuillet, figure la marque de Galliot du Pré. « Imprimé à Paris, par maistre Simon du Bois, par Galliot du Pré, libraire de l'Université dudit lieu, l'an mil cinq cens vingt sept, le vingt cinquiesme jour d'apuril. »

Au commencement de ce siècle, les œuvres de Crétin n'étaient vendues, s'il faut en croire la première édition de Brunet, que 5 à 7 fr., 10 fr. à la vente Méon, 15 fr. à la vente Chardin. En 1867, à la vente Yemeniz, de Lyon, un exemplaire fut adjugé 205 fr. Mais ce dernier seul serait de la première édition, qui remonterait non à 1527, comme l'ont dit tous les bibliographes, mais à 1524, date mentionnée dans un vers du feuillet 71, et relevé par le bibliophile Huzard. En voici le titre exact :

*Chants royaulx, oraisons : et aultres petits traictez, faictz et composez par feu de bonne memoire maistre Guillaume Cretin : en son vivant chantre de la saincte chapelle royale, à Paris, et tresorier du bois de Vincennes.* (A la fin) : *Imprimé à Paris pour Jehan sainct*

Digitized by Google

*Denys, libraire, demourant en la rue neufue nostre dame à l'enseigne saint Nicolas.* In-8° gothique.

C'est là tout ce que nous avons pu recueillir sur le poète angevin, François Charbonnier.

### *1671. — Antoine Arnaud en Anjou.*

Une curieuse et rare brochure de 71 pages, imprimée à Mons, chez Migeot, en 1733, et portant pour titre *Relations de la retraite de M. Arnaud, dans les Pays-Bas en 1679, avec quelques anecdotes qui ont précédé son départ en France*[1], contient, p. 65, le récit d'un voyage d'Antoine Arnaud, en Anjou, en 1671. Il semble que ce document ait échappé aux chroniqueurs et aux historiens[2], car, nous ne l'avons vu citer nulle part, bien qu'on n'ait point épargné l'encre sur la question du Jansénisme dans le diocèse d'Angers :

En l'année 1671, M. d'Angers[3] écrivit à M. son frère qu'il désiroit fort de le voir. Il y avoit plus de vingt ans qu'il ne s'étoient vus. Au mois de septembre M. Arnaud partit de Paris dans le carosse de Madame Angran, avec M. Nicole et un autre ami. M. de Liancourt[4] fit écrire à son sénéchal de Durtal de recevoir M. Arnauld, et d'envoyer au devant de lui avant qu'il arrivât à la Flèche, afin de lui donner des..... (*sic*).

[1] L'exemplaire que je possède, in-12, relié avec les *Extraits des Lettres de la Mère Marie-Angélique Arnaud* (Leyde 1734) et l'*Histoire de l'origine des penitens et solitaires de Port-Royal-des-Champs* (Mons, Migeot, 1733), porte sur le titre l'exlibris de l'Oratoire d'Angers.

[2] Ainsi le Dr Dumont, dans un intéressant travail sur l'*Oratoire et le Cartésianisme en Anjou* (*Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 1863, tome XV), ne fait pas même mention du voyage d'Antoine Arnauld en Anjou, en 1671. — Dom Paul Piolin, le savant continuateur de la *Gallia Christiana* (*Les Petites écoles Jansénistes en Anjou*, p. 31), parle d'un voyage à Angers fait en 1674 (et non en 1671), par Antoine Arnauld, d'après l'histoire manuscrite du Séminaire d'Angers, de Joseph Grandet (aujourd'hui au Séminaire de Saint-Sulpice). N'y aurait-il pas là quelque erreur de date, et par suite erreur dans les conséquences tirées de ce voyage, en 1674.

[3] Henri Arnauld.

[4] François de la Rochefoucauld, grand veneur de France, fils de l'auteur des *Maximes*, qui avait épousé la fille d'Henri du Plessis-Liancourt.

Digitized by Google

Après dîné, M. Arnauld et sa compagnie allèrent voir le collège des Jésuites [1]. Les Pères le reçurent fort honnêtement: ne le connaissant pas, ils demandèrent au fils du Lieutenant Général qui menoit M. Arnauld, qui il étoit. Il leur dit que c'étoit M. Arnauld, qui alloit voir M. l'Évêque d'Angers. Ces Pères témoignèrent qu'ils étoient très fâchés de ne l'avoir pas sçu, parce qu'ils lui auroient fait plus d'honneur, et lui auroient donné la collation chez eux.

Il continua son chemin jusqu'à Durtal, où M. le sénéchal vint le recevoir; et pendant trois jours il le traita très magnifiquement, selon les ordres qu'il avoit reçus de M. le duc de Liancourt.

Le sénéchal le conduisit au Verger, terre de M. le Prince de Guéméné, où il fut reçu par M. l'Évêque d'Angers.

Après le diné ils partirent pour Angers. Y étant arrivé, Messieurs de la Ville lui vinrent faire des complimens, et lui firent les présens de la Ville. Messieurs de l'Université lui firent aussi des complimens. Il y demeura un mois entier. Toutes les personnes de qualité de la Ville s'empressoient à lui faire bonne réception. Pendant ce temps-là, il fit plusieurs exhortations à presque tous les couvents de filles de la ville, dont tout le monde étoit très édifié. Il partit d'Angers le lendemain des Morts [2].

Il alla d'Angers à Saumur, où il fut reçu par les Pères de l'Oratoire. Il fit encore quelque exhortation aux religieuses de cette ville. De là il vint à Tours.....

### *XVII^e siècle. — Portraits des Rohan au château du Verger.*

Une note de Gaignières, recueillie dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, signale dans sa brièveté plusieurs tableaux du splendide château du Verger, qui a fourni de si

[1] Fondé par Henri IV, en 1603.
[2] 3 novembre 1671.



Digitized by Google

précieuses épaves aux collections Houdan, Mordret et à tant d'autres.

L'inventaire du *Mobilier des Rohan au château du Verger* en 1757, que nous avons publié dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1869 (pages 147 à 154), signale sommairement « cinquante-huit tableaux, dont partie en pierre, cuivre « et sur bois, dont une partie sont tableaux de famille. » La note de Gaignières, sans être complète, précise davantage : nous la donnons telle qu'elle est conservée, presque informe, et à peu près inlisible, au manuscrit 224450 (fonds français) à la bibliothèque de la rue Richelieu :

Portraits dans le cabinet[1] (toiles de 12 p.)
Hercules de Rohan, cordon bleu, 1611.
Léonore de Rohan, 1582.
Pierre de Rohan, 1609.
Louis de Rohan, 1585.
Louis de Rohan, 1610, aveugle.
Anne de Beauvillier de Dudilly.

Sur la cheminée :
Sur un font bleu, en hault, c'est l'évêque d'Angers [François de Rohan, 1499-1532].

Vis-à-vis, sur un font vert, et en haut, est escrit : G. D. R. [?]
Entre deux : Henry IV, roy de Navarre.
Le duc d'Alençon.
Au-dessous.

Côté Janus :
Première fenêtre : là [?]
Le maréchal de Gié, jeune, tenant une poire.
Catherine de Médicis.
Henry II.
A côté de la cheminée, à gauche, grand côté (toile 12 p. :)

[1] Il s'agit sans doute du « cabinet près de la salle de billard » mentionné au n° 9 de l'énumération des pièces du château, dans notre notice (*Répertoire archéologique* 1869, p. 148.)

Digitized by Google

Une femme vestue de blanc tenant un petit chien satiné de vieux.

Sur les planches :

1re toile à font bleu,... le con[estable ?]...

Du costé de la fenestre :

En hault : Charlotte de la Rochefoucault.

Première fenestre : Corneille vestue de rouge.

Contre la muraille, à gauche, sur un parchemin en gorge, du temps :

In generosi dni Petri
De Rohan, fracor. marescalli
Mortem elogium.

*1789. — Les moyens de transport d'Angers à Paris, Nantes, Tours, Rennes, etc.*

En cinq ou six heures on se rend maintenant d'Angers à Paris, entre deux repas, et sans aucune gêne, il faut bien en convenir, malgré les plaintes qui montrent que les exigences des voyageurs sont, en ce temps de vapeur et d'électricité, d'autant plus grandes que les progrès sont, de ce côté du moins, plus considérables. Il peut être curieux de rappeler comment on voyageait il y a cent ans.

En 1789, un Angevin, qui désirait accomplir le grand voyage de Paris, devait aller retenir sa place chez MM. Allory et Huard, directeurs des Messageries Royales à Angers.

La *Diligence* partait de la place Cupif (du Grand-Louis), deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi, à 10 h. 3/4 précises du matin. « L'heure passée, on n'attend personne », disait l'impérieux « avis aux voyageurs. »

La lourde voiture, généralement au grand complet, s'ébranlait, pendant que chacun se tassait le moins mal possible dans le coupé (le plus recherché), l'intérieur, la

Digitized by Google

rotonde, l'impériale d'où la vue était meilleure, et l'on allait, pour se remettre des premières courbatures, coucher à la Flèche (12 lieues) après s'être arrêté à Suette (5 lieues) et à Durtal (4 lieues plus loin).

Le lendemain, dès l'aube, et même avant, il fallait se remettre en route, pour aller dîner au Mans, par Foulletourte et Guécessard. Il paraît même que les messagers et les aubergistes s'entendaient souvent, comme aujourd'hui dans certains buffets de gare, pour faire payer un dîner qu'il était impossible de manger : la corne du conducteur invitait les voyageurs à reprendre leur place, bien avant le départ.

Après avoir passé Bonnétable, la diligence et ses voyageurs s'arrêtaient à Bellesme, dans le Maine, pour un nouveau coucher.

De Bellesme par Ramalard, on arrivait à la Louppe, à l'heure du dîner ; on soupait à Chartres, après avoir passé à Courville, et l'on arrivait, avec pas mal d'ennuis, à Paris, le troisième jour, pour dîner, — quand il n'y avait pas de retard ! — après avoir traversé au grand bruit du fouet des postillons, Maintenon, Rambouillet et Versailles.

C'était déjà un progrès, — car on progressait même avant 1789 !

Quelques années plus tôt, en 1772, le *Fourgon* ou la *Messagerie* qui partait d'Angers tous les dimanches à 3 heures du matin n'arrivait à Paris que le vendredi soir.

Le *Carosse*, qui abandonnait l'itinéraire ci-dessus à Remalard, continuait par Saint-Jean-du-Merger, Châteauneuf, Dreux, La Queue et Versailles, mettait huit jours de Paris à Angers.

Ceux qui préféraient aller à cheval trouvaient des *bidets;* et les grands seigneurs, les jeunes mariés, les prodigues, qui cherchaient plus d'aise et moins de promiscuités, trou-

Digitized by Google

vaient des *chaises roulantes* de poste, « pour toutes sortes de route », à la place Cupif.

On sait que, par son ordonnance du 19 juin 1464, Louis XI avait établi sur les grands chemins du royaume, de quatre en quatre lieues de poste, pour le service royal, et pour le service particulier, des dépôts de *chevaux légers* tout harnachés, si légers même que Brantôme rapporte la facétie de Brusquet qui, comme maître de poste à Paris, ayant jusqu'à cent chevaux dans ses écuries, s'intitulait plaisamment « capitaine de cent chevau-légers. »

En 1789 on payait, par poste de 4 lieues, 1 livre 5 sols pour 1 cheval ; pour 6 lieues (une poste et demie), 1 livre 17 sols 6 deniers ; pour 8 lieues (deux postes), 2 livres 10 sols. On pouvait obtenir jusqu'à dix chevaux, au prix de 12 livres 10 sols, pour une poste ; 18 livres 5 sols, pour une poste et demie ; et 25 livres, pour deux postes.

On comptait 68 lieues de poste d'Angers à Paris, par le Mans, Nogent-le-Rotrou et Chartres, et 86 lieues par la route d'Angers, la Daguenière, la Ménitré, les Rosiers, Saint-Martin-de-la-Place, Saumur et la Chapelle-Blanche, Tours et Orléans.

La diligence partait de Paris le mercredi à 7 heures du soir, et le samedi à la même heure, pour arriver à Angers soit le samedi soit le mardi à 6 heures du soir.

Le prix des places de la diligence coûtait de Paris à Angers 54 livres 4 sols en 1789 [1] ; et 59 livres 4 sols en 1790.

Dans le cabriolet seulement 37 livres.

Et pour les bagages, qui devaient être apportés dès la veille au soir, ou le matin de 8 à 9 heures, chaque voyageur payait 3 sols 9 deniers par livre.

Une berline à 6 places faisait deux fois la semaine le service d'Angers à Nantes avec relai à la Roche-au Breuil,

[1] Ce qui ferait au moins 90 fr. de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

paroisse de Saint-Jean-de-Linières, Chantocé, Varades, Ancenis. Le prix de la place était de 18 livres pour 21 lieues de poste. Il y avait une journée de route.

Pour Tours (29 lieues de poste) et Saumur (12 lieues de poste), la diligence partait également deux fois la semaine; elle quittait Angers à 8 heures du matin et arrivait à Saumur à 5 heures du soir.

Le lendemain matin à 4 heures elle quittait Saumur et arrivait à Tours à 6 heures du soir.

Le prix des places d'Angers à Saumur était de 9 livres, et d'Angers à Tours de 21 livres.

D'Angers à Rennes, la messagerie qui s'exploitait « par une charrette couverte, chevaux de selle et autres commodités pour le public » mettait huit jours à faire le transport des voyageurs.

D'Angers partaient aussi une ou deux fois par semaine des messagers pour diverses localités de l'Anjou, pour La Flèche, Beaufort, Longué et Bourgueil, Baugé, Brissac, Château-Gontier, Chemillé, Cholet et Mortagne, Candé, Craon et Vitré, Gonnord et Joué, Jallais, Lion-d'Angers, Saint-Georges-sur-Loire, Morannes, Montrevault et Saint-Florent, Martigné-Briant, Pouancé, Thouarcé, Vezins, Vihiers, etc. [1]

### *1545-1779. — Les murailles et les portes de la ville de Beaufort.*

La petite ville de Beaufort conserve encore aujourd'hui quelques débris de muraille d'enceinte, d'un spécimen assez rare. Elles furent édifiées au XVI^e siècle, de 1545 à 1587, non point pour soutenir un siège, mais pour protéger la ville contre les bandes de malfaiteurs et de pillards.

J'ai entendu rapporter une tradition assurant que les murs

[1] *Almanach historique de l'Anjou*, entr'autres ceux de 1772 et 1789.

Digitized by Google

de Beaufort avaient été élevés contre les loups. Certes, il n'y a pas encore bien longtemps que les loups affamés, sortis de la forêt de Baugé, ou de la forêt de Chandelais, venaient jusqu'à Beaufort, la nuit, attirés par l'odeur des boucheries, et les loups pullulaient bien davantage au XVIe siècle, quand la forêt de Beaufort, quoique réduite de beaucoup depuis deux cents ans, bordait encore les deux rives de l'Authion, couvrant plus de 2,000 arpents; mais il faut sans doute n'accueillir cette tradition, comme bien d'autres, qu'avec certaine réserve, et peut-être ne convient-il de prendre le nom de « loups » que dans le sens figuré, comme le sobriquet donné par le populaire aux bandes de protestants qui ravagèrent et terrorisèrent le pays, notamment en 1562 et 1568.

Les lettres patentes de François Ier ne laissent aucun doute sur les motifs qui décidèrent les Beaufortais. Bourg perdu au milieu des bois, depuis des siècles, appuyé à la forteresse construite sur un monticule, en pleine vallée, par le comte d'Anjou Foulques Nerra, et reconstruite en 1346-1356 par Guillaume Roger, père du pape Grégoire XI, Beaufort, entouré de marais, était un lieu malsain, foyer de maladies, pestes, fièvres pernicieuses. Lorsque le bourg prit une certaine extension, au XVIe siècle, les habitants comprirent la nécessité de creuser des douves, pour l'écoulement des eaux. Par deux lettres patentes datées de janvier 1545 et du 5 mars 1546, le roi leur permit de construire des murailles et de creuser des douves. Nous donnons ci-dessous la teneur des premières lettres royales :

*1545. — Lettres-patentes de François Ier, permettant aux habitants de Beaufort de clore leur ville.*

François, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons, à tous présents et à venir. Nous avons reçu l'humble supplication de nos chers et bien amés les manans et habitans du bourg et village de Beaufort, païs d'Anjou, contenant que ledit bourg et village est édifié de plusieurs belles et bonnes maisons, assises en bon et fertile païs, auquel y avons sénéchal et siège de grande étendue et un beau château, distant led. bourg

Digitized by Google

de 5 lieues de notre ville d'Angers et autant de notre ville de Saumur, près le grand chemin desdites villes; que les manans et habitans dudit lieu, tant femme, famille et enfans ont été souventes fois et sont encore journellement outragées et opprimées par plusieurs vacabons et gens de mauvaise vie qui s'assemblent de leur autorité privée, et tant ravissent, mangent et dissipent leurs biens, et tellement molestent qu'ils ne peuvent satisfaire aux charges qu'il leur convient supporter, tant pour le paiement de nos aides et tailles, entretenement d'eux et de leur famille qu'autrement; pour obvier auxquels dommages et pertes, et pour tenir leurs personnes et leurs femmes et enfans, biens et ménage en sûreté, lesdits habitans de Beaufort ont avisé faire clore ledit bourg, et, pour fournir à la dépense qu'il conviendra faire pour leur clôture, mettre et imposer sur eux tels deniers qui seront requis et nécessaires, ce qu'ils ne pourraient faire sans notre permission, et pareillement contraindre ceux qui seront refusans de contribuer auxdits frais et à bailler passage sur leurs héritages à ladicte clôture et fortification, nous requérant sur ce leur impartir notre grâce. Pourquoi Nous, ces choses considérées, désirant la conservation du bien de nos sujets, et qu'aucune voie de fait ou actions ne soient commise sur eux, et que ceux qui passeront audit bourg et village soient mieux logés et hébergés, à iceux habitans avons, de notre grâce spéciale, permis et octroyé, permettons et octroyons par ces présentes qu'ils puissent ledit bourg entourer de murailles, tours, portes, fossés, ainsi qu'ils verront être à faire, à la charge d'en rendre bon compte pardevant le sénéchal d'Anjou ou son lieutenant, appelé notre procureur, et aussi que pour le passage et conduite des murailles et clôtures, ils puissent abattre et démolir les maisons, et faire tranchées ès-terres qui s'y trouveront à l'endroit d'icelles, en remboursant toutefois raisonnablement les propriétaires d'icelles maisons et héritages des

Digitized by Google

pertes qu'ils pourraient en souffrir et porter, lesquels propriétaires et habitans voulons à ce faire contraints, nonobstant oppositions et appellations quelconques, pourvu que la plus grande et saine partie des habitans à ce consentent, et que nos deniers n'en soient aucunement retardés ou diminués. Si donnons en mandement, par ces présentes, à notre sénéchal d'Anjou à Angers, en la jurisdiction duquel ledit bourg et village de Beaufort est assis et situé, que de notre présente grâce, permission et octroi il fasse, souffre lesdits supplians jouir et user pleinement et perpétuellement, sans pour ce bien faire mettre ou donner ne souffrir être fait, mis ou donné aucun detourbier ou empêchement au contraire, lequel si faire mis ou donné leur avoit été ou étoit, les mettre ou fasse mettre incontinent et sans délai en pleine et entière délivrance et au premier état et deu ; Car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en tout. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de janvier l'an de grâce 1545 et de notre règne le 32leme. (Signé sur le repliz par le roy, Martin Fumée, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et plus bas : le Picard, et scellé du grand sceau de cire verte.)

La ville était trop pauvre pour subvenir à ces dépenses considérables. Malgré leurs désirs, les habitants ne pouvaient achever la construction de leur clôture. Treize ou quatorze mois après ses premières lettres, François Ier signa de nouvelles lettres patentes enjoignant au sénéchal de Baugé d'user de contrainte :

*1546. — Lettres-patentes de François Ier ordonnant au sénéchal de Baugé de contraindre les habitants de Beaufort d'achever leurs murailles.*

François, par la grâce de Dieu, roi de France, au sénéchal de Baugé, en Anjou, ou son lieutenant, Salut. Nos

Digitized by Google

chers et bien amés les manans et habitans de bourg et village de Beaufort-en-Vallée nous ont fait dire et remontrer que dès le mois de janvier 1545, pour éviter aux voies de fait, pilleries, violences et oppressions que leur faisaient plusieurs gens de mauvaise vie, ils auroient obtenus nos lettres en forme de chartre pour iceux faire fermer et clore de murailles, tours, portes, porteaux et autres choses nécessaires à clôtures de ville, le tout pour les causes à plain contenues ès-dites lettres, suivant lesquelles iceux suppliants depuis ledit (lettre ?) se serait mis en leur devoir de très bien et soigneusement faire besogner à ladite clôture, et combien que pour cet effet par mesdites lettres fut mandé et permins auxdits supplians assoir et imposer sur eux, le fort portant le faible, telle somme de deniers qui pour ce seroit requise et nécessaire, et qu'à faire icelle cotisation tous les manans et habitans dudit lieu de Beaufort, où la plus grande et saine partie d'iceux se soient à ce consentis et consentent, néanmoins plusieurs particuliers des manans et habitans dudit lieu de Beaufort, ayant biens, édifices, maisons et héritages au dedans de la clôture encommencée dudit lieu de Beaufort, sont refusant et différant contribuer et payer les sommes de deniers à quoy suivant nos dites lettres de chartre ils auront été cotisés et imposés, au moyen de quoi ladite clôture demeure à parachever aux grandes pertes et dommages desdits supplians, vous requérant à cette cause leur octroyer nos lettres à ce requises et nécessaires. Pour ce est-il que Nous, désirant la décoration des villes de notre royaume, vous mandons et commettons par ces présentes qu'après qu'il vous sera duement apparu de nosdits lettres de chartres et permission de clore et fermer ledit bourg de Beaufort, par vertu desquelles iceux supplians est fait et imposé sur eux les cottisations nécessaires et requises pour satisfaire à ladite réparation et clôture et qu'à icelles faire la plus grande et saine partie desdits habitants de

Digitized by Google

Beaufort se soient consentis et consentent, vous, audit cas, contraigniez ou fait contraindre tous les manans et habitans de ladite ville et faubourgs d'icelles, ayant biens, maisons, héritages et édifices en-dedans de la clôture de ladite ville de Beaufort, à contribuer à ladite réparation et clôture et à payer chacun leur côte part et portion ; à quois pour raison de ce et suivant nosdits lettres ils auront été ci-devant ou seront assis et imposés, et ce par toutes voies dues et raisonnables et comme pour nos propres dettes et affaires ; Car tel est notre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles et sans préjudice d'icelles ne voulons le payement desdites cotisations aucunement être différé, pourvu que nos deniers n'en soient retardés ni diminués : de ce faire vous donnons pleins pouvoirs, etc. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjets que à votre diligence et députés se faisant, obéissent et entendent diligemment. Donné à Rambouillet, le 5e mars l'an de grâce 1546, et de notre règne le 33e. (Signé : par le roy, en son conseil, Follion, et scellé du grand sceau de cire jaune [1].)

Quelques habitants, parmi les plus aisés, firent des sacrifices.

La partie qui a résisté à la ruine, bordant le boulevard du Rempart fut construite surtout par les soins de la dame de Cussé (Marie Davenel ou d'Avenel, femme de noble homme Gilles Crouin [2]), qui venait de faire construire une belle mai-

[1] Copie faite par Joseph Adriet, greffier de l'hôtel commun, sur les originaux « qui se sont trouvés au trésor de la ville de Beaufort » et délivrés à Me Alexandre Roland, député de ladite ville, le 22 avril 1697 *(Archives municipales de Beaufort)*.

[2] Elle était évidemment parente — la sœur peut-être — du prieur de Beaufort, Denis Davenel (prieur de 1566 à 1586), et mère ou grand mère de Charles Crouin, avocat à Beaufort, nommé abbé commendataire de Chaloché, le 21 mai 1613, mort le 22 octobre (et non le 28) 1648, à Séné, paroisse de Briançon, près Bauné, maison de plaisance des abbés de Chaloché (*Gaignières, mss. 22450*, fonds français, p. 279, à la Bibliothèque nationale.) — Le sénéchal de Beaufort en 1585, s'appelait « n. h. Charles Crouyn, conseiller du roi, maistre des eaux et forêts, et enquesteur en son comté de Beaufort. » (GG. 2.)

Digitized by Google

son [1], enface du prieuré, (aujourd'hui le presbytère), près d'un vaste jardin où l'on peut voir encore une petite porte entre deux tourelles de tuffeau, à toits d'ardoise en poivrière, un reste de muraille découronnée, et une autre tourelle semblable, portant autour d'un mâchicoulis cette inscription en grandes capitales à peine lisible et non encore signalée :

SPES MEA
EST DEVS
1587

C'était la devise de l'évêque d'Angers, Jean Olivier, mort en 1540. Ce fut sans doute une invocation à la Providence contre les ennemis du dehors.

Bien que la muraille d'enceinte soit toujours restée imparfaite et inachevée, il y avait un certain nombre de portes, à l'entrée des principales routes, au Puits-Bauchard, à l'entrée de la route des Rosiers, à la rue Bourg-Guillaume, à l'entrée de la route de Longué, dite la Petite-Porte, à la Rabatrie, à la Chaussée, près de l'ancien Hôtel-Dieu, depuis couvent des Récollets, à l'entrée de la route conduisant à Gée, à Fontaine ou à Baugé [2], enfin la porte principale, communément appelée « la Porte de Ville » au faubourg des Moulins, en deçà de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée de la route d'Angers, par Mazé.

Les murailles construites en tuffeaux et en moellons n'étaient point pour soutenir un siège régulier : on dut cependant les utiliser contre les ennemis du moment, huguenots et ligueurs. Elles nécessitèrent souvent des réparations. On fit plus tard un chemin de ronde.

Ainsi, le 7 novembre 1612, nous voyons l'assemblée des manants et habitants de Beaufort nommer des commissaires pour « fayre fayre de neuf les portes et clostures de ceste « ville de Beaufort, et refayre refayre les fossés et douves ; « ceulx qui ont jardin sur lesdites douves se retireront et

[1] Cette maison, dite du Grand-Jardin, porte dans un joli fronton d'une ancienne porte, la date de sa construction, 1587. C'était le Cercle, ou comme l'on disait, la Société de la bourgeoisie beaufortaise, au commencement du XIXe siècle ; et après de longues années de fermeture, elle est devenue le Cercle Jeanne de Laval, depuis le mois de mars 1874.

[2] Les deux tourelles de cette porte existent encore ; seul le cintre a été démoli.

Digitized by Google

« donneront passaige pour aller et venir autour de ceste « ville »[1].

Trois ans après, l'émotion est grande. L'assemblée des habitants, réunie le 27 novembre 1615, apprend que les ennemis du roi sont proches et s'efforcent jour et nuit de passer la Loire, ce qui « ne sçauroit advenir sans la ruyne et submersion totalle de ceste dite ville ». On fait en diligence foncer les tours, les couvrir et les planchéier, faire des guérites èslieux nécessaires pour la garde ; les quatre capitaines de la ville sont chargés de faire achever les fossés, etc. On vend la charge de greffier des tailles pour « trouver argent à faire un portal aux Moulins et un portal au Bourg-Guillaume. »

Plus tard, lorsque le roi décida, par lettre du 8 mars 1635, la démolition du château de Beaufort, toutes les pierres provenant des démolitions, excepté le tiers donné aux Pères Récollets pour la construction de leur couvent. devront être employées à la restauration des murailles et des portes de la ville[2].

Le 20 juin 1680, les habitants décident « la reconstruction « de la petite porte de la Fontaine et de la porte des Moulins, « qui est presque en ruines, et faire les ornements néces- « saires, estant la principale entrée et avenue de la ville »[3].

Mais ces clôtures devenaient inutiles et gênaient souvent. Le 27 février 1779, les tourelles de la porte du Puits-Bauchard, tombant en ruine, ainsi que la petite porte de la Rabatrie, l'ancienne porte de la Chaussée trop étroite, le cintre de la porte des Moulins trop bas, on décida de les démolir. Toutefois la démolition fut incomplète, car la porte de la Chaussée existe encore et nous conserve avec la porte et les murailles du Rempart, un curieux spécimen de ce genre de clôture bourgeoise au XVIe siècle.

*(A suivre.)* Joseph DENAIS.

[1] Archives municipales de Beaufort, BB, 1, fol. 310.
[2] *Ibid.*, DD, 12.
[3] *Ibid.*, BB, 3, fol. 51.

Digitized by Google

# NOTICE

DE LA

# VILLE D'ANGERS

## SECONDE PARTIE

*(suite)*

### SAINT-MAURICE

Saint-Maurice, paroisse qui a son église particulière à côté et tenant à l'église cathédrale.

Cette paroisse étoit anciennement desservie dans l'église cathédrale à un autel qui étoit alors le plus proche du chœur du côté de l'Évangile. « Notitia de altare Crucifixi... Odo thesaurarius calumniatus est canonicis altare quod situm est infra chorum, et parochiam ad eumdem Crucifixum pertinentem, etc. Kalendas Julii, anno Domini 1099[1]. »

C'est aujourd'hui l'autel Saint-Joseph, comme je l'ai ci-devant dit en parlant des autels de la cathédrale. Il étoit bien « infra chorum », parce qu'en 1099 le chœur d'aujourd'hui n'existoit pas.

[1] Cartulaire noir, fol. 41 r°.

D'après Rangeard, le grand autel de Saint-Maurice, qui avait été autrefois l'autel paroissial, cessa de l'être au XI^e siècle. Le service en fut transféré sous Eusèbe Brunon dans la nef, à l'autel appelé du Crucifix qui fut consacré en 1051 (Ms. 894, p. 26). La charte citée par Thorode nous apprend que Guérin, camérier de cet évêque, en possédait le titre et le bénéfice ; il le céda au trésorier qui le donna au chapitre, dont les droits, après contestations, furent solennellement reconnus dans cette charte, l'an 1099. E. L.

Digitized by Google

L'église paroissiale de Saint-Maurice est sujette à la loi diocésaine du chapitre, qui y exerce la juridiction épiscopale, confère la cure et les bénéfices fondés dans ladite église[1]. Par conclusion du 7 avril 1507 il ordonna qu'on ôtât tous les bancs mis dans la chapelle du Crucifix, à cause des querelles qu'ils occasionnoient. Ordonnance de l'official du chapitre du 27 janvier 1672, pour faire rendre

[1] La chapelle du Crucifix, autrement la cure de Saint-Maurice, était à la présentation de la prébende Saint-Yves, et à la collation du chapitre. Le curé, comme chapelain-né, avait droit aux gagnages de la grande église : ses revenus qui s'élevaient à 600 livres en 1700 étaient réduits à 315 en 1730 (Ms. 646, p. 5). Jusqu'en 1723 il avait été aidé dans ses fonctions par six chapelains, prêtres habitués, dont les bénéfices étaient conférés par le chapitre, et qui n'avaient pas d'entrée au chœur ; mais cette année-là leurs chapelles ayant été réunies à la Bourse des Bacheliers, le curé fut obligé de se faire seconder à ses frais par un ou deux vicaires, selon les besoins de la paroisse, ou plutôt selon ses propres revenus. En 1768, l'un d'eux, après une longue exposition de ses besoins et de son peu de ressources, demanda à l'assemblée de paroisse de l'aider à payer ses vicaires ; il se vit refuser net sous prétexte que « les faits de mondit s^r le curé n'ont rien de commun avec eux et ne les intéressent aucunement, qu'à cet effet il est le seul qui soit en état de les faire valloir... à ses fraiz, risques, périls et fortunes, etc. » (Cf. *Cérém.*, t. III, p. 312 et G. 1722, f° 43.)

Le curé faisait petite figure devant le chapitre auquel il devait soumission dans les détails les plus minimes, et qui le punissait sévèrement pour ses négligences. Tantôt il était condamné à l'amende pour n'avoir pas allumé deux cierges, comme il le devait, aux stations ; tantôt il était « blâmé de ce qu'il avait formé comme un collège avec les chapelains pour faire la procession d'un enterrement » ; et il répond modestement « qu'il n'avait point amassé de chapelains, mais qu'ils s'y étaient trouvé sur l'espérance de quelque rétribution ». Condamné encore pour avoir dit la messe à haute voix durant la station. Il ne peut faire des processions à part sans une permission spéciale, et quand on la lui accorde, on a soin d'ajouter : « sans tirer à conséquence, attendu qu'il n'en peut faire qu'avec le corps de l'église matrice qui seulle peut mener ses paroissiens en procession ». En ayant fait une sans permission, il est mandé au chapitre, et là défense lui est faite « de faire pareille faute sous peine d'excommunication pour lui et d'interdit pour ses paroissiens ». Il lui était aussi défendu d'y « porter la croix levée haute et de porter bannière ». Ainsi tout lui était minutieusement réglé et rigoureusement mesuré, et il n'avait presque pas d'action propre. La liste des défenses ou des ordres à lui adressés par le chapitre comprend quinze pages dans Brossier (II, f^os 140 v° et 147). En retour ses honoraires étaient parfois augmentés, ainsi en 1506 il est ordonné qu'il aura, outre ses distributions, dix deniers d'augmentation aux fêtes nouvellement fondées. (Lehoreau, t I, p. 119 ; Dumesnil, pp. 739 et 740.) E. L.

Digitized by Google

les comptes de fabrique en la chapelle du Crucifix, appellée la paroisse de Saint-Maurice[1].

Le curé de Saint-Maurice a toujours continué de se qualifier curé de Sainte-Croix, *capellanus Crucifixi;* et il est effectivement le véritable « capellanus Crucifixi. » Ce n'est que par une erreur de fait que celui de Sainte-Croix a pris ce nom[2].

Il est à croire que, pendant qu'on bâtissoit l'église cathétrale qu'Hubert de Vendôme dédia en 1030, cet évêque et son chapitre transférèrent le service en quelque autre église, et il étoit naturel que ce fût dans celle de Saint-Étienne qui leur appartenoit[3]. En transférant le service

[1] Minutes du greffe de l'officialité du chapitre. Liasse IV.

[2] Tout le raisonnement de Thorode pour prouver sa thèse, roule sur cette traduction erronée; il y revient sans cesse dans la suite de sa discussion qui, s'appuyant ainsi sur une base fausse, ne peut être solide et vraie. Le curé de Saint-Maurice a toujours conservé son ancien titre de curé ou chapelain *du Crucifix*. et sa chapelle celui de *chapelle du Crucifix*; Thorode lui-même, tout en donnant sa traduction de « curé de Sainte-Croix », est forcé de convenir de ce fait, et nous en fournit plusieurs exemples. On en trouve de pareils jusqu'aux XVII^e et XVIII^e siècles; c'est ainsi qu'on lit dans un dénombrement de 1673. « M^rs Barbin, vicaire perpétuel de l'église paroissialle de Sainct-Maurice. aultrement appellé le chapelain du Crucifix » (G. 401, f° 15); et dans le *Pouillé* de 1730 on dit que « la chapelle du Crucifix, alias, la cure Saint-Maurice » est à la collation du chapitre (Ms. 646, p. 5.) Par conséquent, l'église de Sainte-Croix n'a pu recevoir son nom du fait qu'on y transféra momentanément le service de la paroisse du Crucifix. Du reste, sans nier que ce transfert ait eu lieu, je crois qu'il n'est pas certain, mais seulement probable; et lors même que le fait serait certain, cela ne prouverait nullement que l'église de Sainte-Croix a tiré de là son nom. Pour essayer de faire sa preuve, Thorode est obligé de recourir à une foule de suppositions, et à des termes qui sont loin de fortifier son hypothèse. « Il est à croire... il était naturel... il est vraisemblable... » Ces expressions ne font qu'affaiblir l'assertion de l'auteur. Ce n'est pas avec des suppositions qu'on écrit l'histoire.

E. L.

[3] Pas aussi naturel que le suppose Thorode, car, sans parler du détour qu'il fallait faire par la porte Hugon pour s'y rendre de la cité, détour tout à fait incommode pour les chanoines, cette église était alors si petite, qu'il était impossible d'y réunir à la fois le service du chœur et celui de la paroisse. Le chapitre possédait à cette époque, dans la cité, deux églises qui lui offraient beaucoup plus de facilité. Leur existence est prouvée par une charte où il est dit que deux églises, appartenant au chapitre, furent démolies pour bâtir le château, « cum Ludovicus fecisset dirui duas ecclesias ad nos pertinentes.. .et quasdam domos... » (*Archives d'Anjou*, t. II, p. 246.) Ces deux

Digitized by Google

du chœur, il fallut bien transférer aussi celui de la paroisse, qui se faisoit, dans l'église cathédrale, à l'autel de Sainte-Croix « ad altare Crucifixi ».

Il étoit encore naturel que la paroisse portât le nom de l'autel auquel elle étoit desservie, et qu'elle s'appellât vulgairement la paroisse de Sainte-Croix, même dans le tems que le service s'en faisoit à la cathédrale. Elle le portoit encore certainement du tems de Rainauld de Martigné, évêque d'Angers, en 1102, comme il paroît par le témoignage d'un prêtre et d'un diacre, qui offrirent de jurer que la paroisse de Sainte-Croix s'étendoit depuis l'arche du fisc (la *Croix-Dorée* sur les ponts), jusqu'aux murs de la cité, « parati jurare parochiam ab arcu fiscali ad murum civitatis fuisse *Sanctæ Crucis*[1] ».

églises, situées dans la première enceinte, étaient bien plus commodes que Sainte-Croix pour recevoir, l'une le chapitre, l'autre le peuple de la cité. J'accorde cependant à Thorode qu'on a pu transporter à Sainte-Croix le service de la paroisse, quoique rien ne le prouve ; mais quant à celui du chœur, il était bien plus *naturel* aux chanoines de le transférer (à supposer qu'ils y fussent obligés) dans une de ces deux églises. C'est exactement du reste ce qu'ils ont fait dans la suite, en se transportant dans l'église des Jacobins pour y célébrer leurs offices, à quatre époques différentes : en 1533 pendant les réparations qui suivirent l'incendie des clochers ; en 1562 durant l'occupation de leur église par les protestants ; en 1699 lors de la réfection de l'autel à la romaine, et en 1783 pendant la construction du nouveau chœur (Brossier, t. II, f^os 61 v^o et 62.) E. L.

[1] Le titre sera ci-après rapporté en parlant du Ronceray.

Ce texte, je l'avoue, m'a causé beaucoup d'embarras ; car il semble donner raison à Thorode en justifiant sa traduction « altare Crucifixi » par autel de Sainte-Croix, et infirmer ma thèse que Sainte-Croix n'a pu recevoir son nom de la chapelle du Crucifix. En effet, en donnant à l'église désignée ici sous le nom de Sainte-Croix les limites mêmes de la paroisse Saint-Maurice ou du Crucifix, ce texte semble indiquer que cette paroisse s'appelait réellement *Sainte-Croix* « même quand le service s'en faisait à la cathédrale »; d'où il suivrait que le service ayant été transporté à l'église Saint-Etienne, cette dernière église a pris de là son nom de Sainte-Croix. Malgré cette grave difficulté, je n'en crois pas moins que Sainte-Croix n'a pas reçu son nom à la suite de ce transfert ; et voici mes raisons. 1° J'ai dit plus haut que toujours, à différentes époques, l'église Saint-Maurice est désignée sous le nom du Crucifix, et jamais sous celui de Sainte-Croix ; ce passage seul fait exception, mais il ne peut prévaloir contre tant d'exemples opposés, d'autant plus que, ne possédant pas la charte d'où il est tiré, nous ne pouvons contrôler le texte cité par Thorode. 2° Vers la même époque, l'église Sainte-Croix est formel-



Digitized by Google

Il est encore vraisemblable qu'après que l'évêque et son chapitre furent rentrés dans la cathédrale, le service de la paroisse continua de se faire dans l'église de Saint-Étienne, qu'on s'accoutuma en conséquence à nommer Sainte-Croix [1].

lément indiquée *sous ce nom*, dans une charte dont le titre seul nous est resté : « controversia inter canonicos Sancti Mauricii et Sancti Petri pro corpore unius defuncti de parochia *Sanctæ Crucis* ». (Ms. 623, p. 243.) L'auteur qui rapporte ce passage l'applique expressément à Sainte-Croix, et non à Saint-Maurice ; Grandet, au témoignage de son successeur, l'entendait de la même façon ; donc il en doit être de même dans le passage précédent. Mais alors, si cette paroisse est bien celle de Sainte-Croix, comment expliquer qu'on lui ait attribué dans cette charte une partie des limites qui appartenaient à Saint-Maurice ? De deux manières. Peut-être en ce temps, le service de la paroisse Saint-Maurice était-il transporté à l'église Sainte-Croix, comme le suppose Thorode pour une époque antérieure ; et dans ce cas on comprend que les limites de Sainte-Croix devaient être les limites mêmes de Saint-Maurice. Mais j'avoue que cette explication ne me satisfait guère, parce qu'elle ne s'appuie sur rien et n'est qu'une pure supposition. Il y en a une autre qui me paraît préférable, c'est qu'à cette époque cette partie de la ville, désignée dans le texte par ces mots « ab arcu fiscali ad murum », était vraiment de la paroisse de Sainte-Croix, tandis que la paroisse Saint-Maurice était tout entière renfermée au dedans des murs. En tout cas ce quartier ne faisait certainement pas partie de Saint-Maurice d'une façon évidente, car Foulques Nerra en fit don au Ronceray, quand il fonda cette abbaye, ce qu'il n'aurait pas fait si les droits de Saint-Maurice avaient été certains. Il est vrai qu'il ne regardait pas de si près au bien d'autrui, mais du moins le chapitre aurait protesté, tandis qu'il est certain que les religieuses le gardèrent fort longtemps (plus de 40 ans), sans qu'il y eût aucune réclamation « tempore multo quiete et absolute tenuimus » (*Cart. du Ronceray* p. 40), et la première contestation vint de l'abbaye Saint-Nicolas. Il semble donc que la paroisse Saint-Maurice n'y avait aucun droit, et que lorsque le chapitre le réclama, il ne put le faire qu'en prétendant qu'il appartenait à Sainte-Croix, son autre paroisse. E. L.

[1] Tout ceci est encore pure hypothèse ; car s'il n'y avait pas d'autre raison, comme le suppose Thorode, d'installer le service paroissial à Sainte-Croix, que la nécessité de déplacer momentanément ce service de Saint-Maurice, pour cause de réparations, on ne voit pas pourquoi, ces réparations une fois finies, « le service de la paroisse continua de se faire dans l'église de Saint-Etienne, quand l'évêque et son chapitre furent rentrés dans la cathédrale ». *Cessante causa, cessat effectus*. Ce n'est pas non plus parce que l'église paroissiale de Saint-Maurice s'est trouvée trop étroite, comme le dit encore notre auteur dans le paragraphe suivant, que le chapitre divisa sa paroisse du Crucifix (et non pas de Sainte-Croix), car il aurait pu l'agrandir, comme on le fit plusieurs fois dans la suite ; mais bien plutôt parce que le terrain qui s'étendait à l'ouest de la cité, se couvrit peu à peu de maisons. L'augmentation et le groupement de la population autour de petits oratoires, voilà la raison de

Digitized by Google

Ce ne fut que longtems après que l'église paroissale de Saint-Maurice fut bâtie[1]. On auroit pu alors n'en faire qu'une paroisse comme d'ancienneté, et lui donner le nom de Sainte-Croix; mais l'espace où cette église fut bâtie s'étant trouvé trop étroit, le chapitre crut devoir diviser sa paroisse de Sainte-Croix, « Crucifixi », en deux, en laissant à l'église de Saint-Étienne ce qui étoit au-delà des murs de la cité, et réservant tout le reste à sa paroisse, dont l'église, ayant été mise sous l'invocation de Saint-Maurice, commença aussi à porter le nom de paroisse de Saint-Maurice, quoique le curé ait toujours, comme je l'ai dit, conservé sa qualité de curé de Sainte-Croix « Capellanus Crucifixi ».

C'étoit bien effectivement le véritable curé de Sainte-Croix[2]. La partie dont la paroisse de Saint-Étienne, aujourd'hui Sainte-Croix, fut composée, n'étoit qu'un démembrement de la paroisse de Sainte-Croix[3], aujourd'hui Saint-Maurice. Mais par un renversement d'idées, auquel l'ignorance et le laps du tems, et plus encore les changemens de noms, peuvent avoir donné lieu, ce fut la paroisse de Saint-Étienne qui continua de porter le nom de Sainte-Croix[4],

la formation d'un grand nombre de paroisses. Quand cette augmentation parut assez considérable au chapitre, « il sépara le territoire des deux petites basiliques Saint-Etienne et Sainte-Croix de celui de la cathédrale », dont elles étaient déjà séparées par le mur de la cité, « et la nouvelle paroisse qui conserva encore saint Etienne pour un de ses patrons, a gardé le nom de Sainte-Croix, de celui de la chapelle établie par saint Lezin » (Ms. 887, pp. 47 et 48.) Voilà une explication donnée par Rangeard, de beaucoup préférable à celle de Thorode et en tout cas bien plus *naturelle*. E. L.

[1] M. d'Espinay dit que cette église paraît remonter au XII^e siècle (*Notices archéol.*, p. 11.) E. L.

[2] Ici, comme à la ligne précédente, il faut lire curé du *Crucifix*. E. L.

[3] Cette fois encore il faut mettre la paroisse du *Crucifix*. Il est très probable que la paroisse de Sainte-Croix fut démembrée de celle du Crucifix, plus tard Saint-Maurice, mais pour de tout autres raisons que celles données par Thorode, ainsi que je l'ai montré à l'avant-dernière note. E. L.

[4] Cette persistance à conserver ce nom de Sainte-Croix provient, comme j'ai essayé de le démontrer, non pas tant du renversement des idées, produit par l'ignorance et le laps de temps (chose bien peu probable pour qui connaît l'esprit de tradition du peuple), que

Digitized by Google

et qui conserva en conséquence le titre d'ancien curé, de curé cardinal, tandis que la paroisse de Saint-Maurice fut regardée comme démembrement une nouvelle paroisse, et le curé n'eut point le titre de curé cardinal[1]. Il conserva cependant son presbitère, qui de toute ancienneté étoit le logement du curé de Sainte-Croix[2], « capellani Crucifixi ».

Le cimetière fut partagé en deux. La paroisse de Saint-Maurice, ou l'ancienne paroisse de Sainte-Croix, eut la partie vers l'occident qui joint les murs de la cité et l'église cathédrale ; et la paroisse de Saint-Étienne, aujourd'hui Sainte-Croix, eut la partie à l'orient, vers ladite église de Saint-Étienne, à présent Sainte-Croix[3]. Mais le curé [de Sainte-Croix] n'eut point de maison, et celle où il demeure à présent n'est qu'une acquisition assés moderne, elle n'est même pas dans sa paroisse[4].

de l'ancienne habitude d'appeler Sainte-Croix l'église fondée par saint Lezin, adjointe au monastère de Saint-Etienne, habitude qui a pu être renouvelée et fortifiée par le transfert du service paroissial de l'autel du Crucifix, *s'il a eu lieu*. E. L.

[1] Si le curé de Saint-Maurice n'avait pas le titre de curé cardinal, ce n'était pas parce que sa paroisse était regardée comme un démembrement de celle de Sainte-Croix, mais parce que, comme celui de Saint-Maurille, il était censé présent au chœur, où tous deux avaient droit d'assistance parmi les chapelains ou chanoines. Voilà la vraie raison donnée par Cl. Robin (GG. 181). E. L.

[2] Lisez *du Crucifix*. Ce presbytère était au-dessous de la Porte de Fer, sur la rue Putibale (G. 402, f° 27 v°.) E. L.

[3] Ces deux cimetières et leur séparation s'aperçoivent très bien sur le plan que M. Dubos a bien voulu me communiquer, et sans lequel il serait difficile de s'imaginer leur disposition et les alentours de Sainte-Croix ; et de fait plusieurs auteurs s'y sont trompés. La séparation de ces deux cimetières était faite par de simples bornes posées en 1619, qui, au temps de Thorode, étaient enfoncées en terre et ne paraissaient plus depuis longtemps (G. 1722, f° 67) Pour aller à leur cimetière, les paroissiens de Saint-Maurice faisaient le tour par la rue de la Vieille-Chartre, actuellement rue Rangeard ; la porte d'entrée s'ouvrait sur un passage situé entre l'hôtel Vétillard et l'ancienne maison appelée l'*Arche de Noé*. Le jour des morts, le chapitre de Saint-Maurice allait asperger quelques tombeaux de ce cimetière après avoir aspergé tous ceux de son église (*Cérém.*, t. II, livre IV, p. 254). Ce double cimetière, ayant été supprimé vers 1784, fut remplacé par celui de Saint-Laud, alors agrandi, et commun à six paroisses. E. L.

[4] Le presbytère de Sainte-Croix était situé rue Basse Saint-Martin « paroisse Saint-Jean-Baptiste en Saint-Julien » (G. 1684). E. L.

Digitized by Google

L'église paroissiale de Saint-Maurice existoit en 1324 et avant, comme il paroît par une conclusion capitulaire du jeudi après la Saint-Maurice 1324, laquelle porte : « Gagiavit nobis emendam rector Crucifixi, pro eo quod dictus rector acceperat proprio motu luminare cereum, in die septimi defuncti Johannis Barbe.., in ecclesia seu capella curata dicti rectoris, adjacente et contigua ecclesie nostre, appositum[1] »

Cette église n'a point de clocher. Les paroissiens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en avoir un, mais la cathédrale ne le leur a jamais voulu permettre parce que cela troubleroit l'office et l'ordre des sons[2]. Il ne leur est même pas permis d'attacher leur cloche au pignon de leur église, comme dans les autres paroisses. En 1718 on posa la cloche de paroisse au bout de l'église dans le pignon ; elle n'est point en dehors[3].

[1] Registre de 1333, p. 49 (ou f° 22 de l'ancien foliotage.)
Rangeard assure cependant que ce ne fut qu'à « la fin du siècle dernier (XVII^e), que les chanoines, du consentement des paroissiens, ont transféré l'office dans la petite basilique qui joint la cathédrale. » Mais il ne veut sans doute parler que de certains offices paroissiaux qui s'étaient toujours célébrés dans l'église cathédrale, où l'autel paroissial avait été si longtemps placé. C'est ainsi que Lehoreau nous apprend qu'en 1714 « le chapitre accorda aux paroissiens de Saint-Maurice que la grande messe des dimanches de l'Avent et Caresme seroit à l'avenir célébrée dans leur église paroissiale », ce qui fut commencé le 4 mars et *a continué*. On la disait anciennement à l'autel de saint Luc sous le jubé, et depuis, 1700 à celui de saint Serené. (*Cérém.*, t. I, p. 433, t. II, livre IV, pp. 18 et 31.) Rangeard ajoute que, pour ôter toute communication entre les deux églises, on fit alors murer la porte de communication entre elles, et on remblaya de trois à quatre pieds l'église paroissiale. Ce n'est que vers 1822 que cette porte a été rouverte et qu'on a remis la petite église de plain pied avec la grande. E. L.

[2] C'est-à-dire la sonnerie des différents offices du chapitre, qui avaient chacun leur sonnerie particulière. Pour la même raison « on se donnoit bien garde, dit Lehoreau, de sonner cette cloche pendant les stations, afin de ne pas incommoder la cathédrale ». Cette cloche pesait soixante livres environ (*Cérém.*, t. I, p. 119). E. L.

[3] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 312.
On la plaça dans une fenêtre, comme aux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Maurille. Jusque-là elle avait été attachée à l'un des piliers qui soutenaient le jubé, lequel, placé devant la porte de communication avec la cathédrale, portait aussi la chaire et le bénitier. Lehoreau qui raconte ce changement, ne peut en revenir : « Je ne sais à quoy pensoient M^rs du chapitre en accordant cette faveur qui leur sera dans la suite préjudiciable en ce que les paroissiens

Digitized by Google

L'église paroissiale de Saint-Maurice est de beaucoup trop petite, cependant elle a été agrandie longtems après sa première construction[1].

voudront grossir leur cloche, etc. » (*Ibid*, t. I, p. 119.) Cet *etc.* montre assez que dans sa pensée l'avenir était gros de menaces, par suite des prétentions que cette concession ne manquerait pas d'inspirer aux paroissiens. La même année 1718 ceux-ci, profitant de cette bonne disposition du chapitre, obtinrent de faire rebâtir leur grand autel à la romaine. E. L.

[1] Cette église, ne pouvant contenir qu'à peine un millier de personnes, était trop petite évidemment pour une paroisse qui, en 1768, contenait plus de 3,000 communiants d'après la déclaration du curé (G. 1694, f° 22 v° et G. 1722, f° 43). Elle avait été cependant agrandie à diverses reprises ; une première fois en 1428 (Dumesnil, p. 742). Puis eut lieu l'agrandissement dont parle Thorode qui fut bien plus important. Le chapitre vendit à la paroisse une galerie pour être employée à « l'eslargissement et augmentacion de l'eglize parochial » (G. 1723). Cette galerie, qui s'étendait tout le long de cette église, servit sans doute à faire la petite nef du côté droit, où est la chapelle de la Vierge. T. Grille prétend, à tort selon moi, que ce bas-côté fut construit en 1428. *Topographie de l'Anjou*, suppl. Ms. 129, carton IV). En 1622 je trouve une « prise à rente d'une maison pour servir à l'*accroissement* » de la même église (G. 1723). Ce fut alors sans doute qu'elle fut allongée du côté de la galerie ou narthex de la cathédrale ; elle était elle-même précédée d'un narthex qui s'avançait jusqu'au niveau de cette galerie, ce qui « rendait, dit Berthe, la rue dite des Vents extrêmement étroite ». (Ms. 896, t. I, f° 84 v°, *Cérém.*, t. III, p. 48). Les *Mémoires de la Société d'agric.* (nouv. pér., t. IX, p. 134) ont reproduit un plan de Saint-Maurice et de sa paroisse où on voit très bien la disposition de ces deux galeries. — En 1784 on refit un autel en marbre, avec des marches en pierre de rairie ; et on prit ce marbre et cette pierre aux tombeaux du cimetière qui venait d'être supprimé (G. 1722). Elle fut démolie en partie en 1791 par la municipalité, qui fit encore abattre complètement plusieurs autres églises qu'elle avait acquises à la suite des décrets du 14 mai et du 31 décembre 1790 et du 6 mai 1791. Les assermentés transportèrent leur service paroissial à Saint-Maurice qui fut nommé église *cathédrale* et *paroissiale*, et qui engloba toutes les paroisses voisines supprimées par un décret de l'assemblée nationale : Saint-Evroul, Saint-Aignan, Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Julien et toute la partie *intra muros* de Saint-Michel-la-Paluds (GG. 32, 34, 160. 183 et 211, G. 1778). Cette paroisse constitutionnelle fut desservie par un clergé assez nombreux, à raison de son étendue, et parce qu'il fallait donner un peu de relief à l'église *paroissiale épiscopale*. Du 20 mars 1791 jusqu'au 2 octobre, dans le registre de baptêmes et de sépultures, je compte dix vicaires qui peut-être n'ont pas tous été ensemble, car ils se remplaçaient quelquefois rapidement dans cette nouvelle église, comme on peut le voir dans les registres de 1791 de Saint-Samson, devenu Saint-Serge (GG. 196). La partie de ces trois dernières paroisses, qui était située hors des murs, en forma une nouvelle, dite de la Madeleine, dont le service se fit dans l'église de Saint-Léonard et à la Madeleine, en attendant la construction d'une église plus grande qu'on avait l'intention de bâtir dès 1791. L'église constitutionnelle ne put accomplir ce projet ; les éléments

Digitized by Google

« Qui quatuor contractus, 25 sol., 7 lib., 4 lib. et 50 sol., cessi fuerunt capitulo Andegavensi ad usum præsentis bursæ (fabricæ), pro parte solutionis certæ portionis domus, in qua nunc est psalleta, per parrochianos Sancti Mauricii emptæ ad suam ecclesiam parrochialem amplificandam, prout constat contractu passato per J. le Frère, die 20 aprilis 1548 ante Pascha [1]. »

Le compte de la grande Bourse de 1362 à 1363, porte : « Reçu C sols de la *personne* de Saint-Maurice pour le terme de Noël. » C'est pour la première fois que je vois le nom de Saint-Maurice ; les précédens titres portoient simplement : « Capellanus Crucifixi. » Il est appellé « rector capelle nostre S. Mauritii » en 1343 [2].

Ledit compte de 1362 à 1363 porte : « Je ne compte rien des mortuages de la chapelle de Saint-Maurice, parce que Messieurs députèrent Me Alain de Cohan et M. Charles de la Broce, qui en rendront raison. » Ils étoient chanoines [3].

Le compte de 1368 porte : « A presbitero Crucifixi, alias vicario capellæ Sancti Mauritii 5 libras [4]. »

### SAINT-ÉVROUL

Saint-Évroul, petite paroisse, qui a son église particulière dans la cité ; elle appartient aussi à l'église cathédrale [5].

de vitalité lui manquaient trop pour qu'elle pût réaliser quoi que ce soit. Il était réservé à l'église catholique, qui maintint cette nouvelle paroisse, d'élever cette église et de la bénir sous le patronage de saint Joseph, en 1851, après avoir fait longtemps le service de la paroisse dans la chapelle du lycée et à la Madeleine (G. 1760). E. L.

Compte de la fabrique de l'Eglise d'Angers, année 1549 à 1550.

[2] Conclusions du chapitre de 1333, p. 343.

[3] Conclusions du chapitre de 1333, p. 343 v°.

[4] Ce titre de « presbiter et capellanus Crucifixi » conservé au curé de Saint-Maurice si longtemps après que Sainte-Croix fut devenue paroisse, aurait dû montrer à Thorode que ce nom de Sainte-Croix, n'a pu venir à cette dernière paroisse du transfert hypothétique du service paroissial de Saint-Maurice. E. L.

[5] Cette église, dont l'entrée était dans la rue Saint-Evroul, la deuxième maison à droite en venant du château, avait la nef lambrissée et le chœur voûté (Péan, p. 105). Sa construction remontait au temps de saint Louis si, comme on le croit, elle remplaça une

Digitized by Google

Le chapitre y exerce également la juridiction épiscopale et a la pleine disposition de la cure[1].

Censiva synodi sancti Lucæ : a rectore sancti Ebulphi 20 solidos[2].

« Du rectour de Saint-Ouvrou pour son église 20 sols[3]. »

### SAINT-AIGNAN

Saint-Aignan, autre petite paroisse qui a son église dans la cité.

C'est un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, que les

des deux églises que ce roi fit démolir, avec plusieurs maisons, pour bâtir le château sur leur emplacement. On ne connaît pas l'autre église ; mais toutes deux appartenaient à la cathédrale, à qui ce prince accorda un dédommagement de 900 livres. Cette paroisse diminua par là d'étendue ; il lui resta cependant quelques maisons hors des murs de l'enceinte de saint Louis, comme il arriva du reste à presque toutes les paroisses, à l'orient de la ville, que ces murs coupèrent en deux : Saint-Michel-la-Paluds, Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Michel-du-Tertre. Le temps de sa fondation est inconnu ; elle existait probablement au XII^e siècle, mais on la croit moins ancienne que Saint-Aignan sa voisine (Ms. 894, p. 28). En 1769 il y eut un projet de réunir Saint-Evroul à l'église paroissiale de Saint-Maurice et de Sainte-Croix. Les paroissiens, pour s'y opposer, firent valoir que leur paroisse était assez importante, puisqu'elle comprenait trois cents communiants ; que si leur église était plus basse que la rue, elle était cependant bonne, bien voûtée, solidement bâtie, claire et bien percée, tandis que Sainte-Croix était beaucoup plus humide et *vétuste*. Ils obtinrent gain de cause et, pour enlever tout prétexte de transfert à l'avenir, ils firent remblayer en 1771 leur église de trois pieds (G. 1694, f^os 21, 23). Mais à la Révolution ils furent, de même que leurs voisins, réunis à l'église paroissiale constitutionnelle de Saint-Maurice. — Le cimetière était à côté de l'église et du presbytère (G. 402, f° 19 v°). Il fut supprimé en 1784 ou 1785. Le 22 juin de cette dernière année je trouve, dans les registres de sépultures, la première mention d'une inhumation faite « dans le cimetière de cette paroisse situé dans celle de Saint-Germain en Saint-Laud. » (GG. 34.) E. L.

[1] Elle était à la présentation de la prébende théologale de Saint-Jacques, et à la collation du chapitre ; son revenu était de 129 livres (*Pouillé* de 1730, p. 10). Le curé était chapelain-né de la cathédrale ; aussi, participait-il aux gagnages quand il assistait aux offices ; il avait entrée au chœur comme celui de Saint-Maurice. Cette église est très propre, ajoute Lehoreau, et bien ornée depuis peu (*Cérém.*, t. III, p. 314). En 1768, le curé ayant demandé la portion congrue en faisant abandon du temporel, le chapitre refusa et renonça à la qualité et aux droits de curé primitif. Il n'y avait pas de vicaire (GG. 33 et 34). E. L.

[2] Compte de la grande Bourse, an 1368.

[3] *Ibid.*, 1363 à 1364.

Digitized by Google

chanoines réguliers ont abandonné depuis longtems, à cause de sa modicité[1].

C'est encore une de nos anciennes églises; elle existoit du tems de Louis le Débonnaire, comme on le voit par les vers de Théodulfe de l'hymne *Gloria, laus et honor*[2].

*Cérémonial de Lehoreau*, t. III, p. 314.

C'était un prêtre séculier qui en était pourvu, et il ne dépendait pas de la cathédrale. La collation appartenait à l'abbé de la Roë. Quoique petite, cette paroisse était importante à cause du château qui en faisait partie, mais l'église était très malpropre et un vilain vaisseau, dit Lehoreau (*Cérém.*, t. III, p. 314). Du reste, comme celle de Saint-Evroul, elle était plus étendue avant la construction sous saint Louis, des murs d'enceinte du château qui força de démolir beaucoup de maisons; il ne lui en resta en dehors de cette enceinte qu'un petit nombre, et la plus grande partie de son territoire était dans la cité. — Le cimetière de Saint-Aignan, d'une très petite étendue, était près de la promenade du Bout-du-Monde (Péan. p. 107); en 1784 il fut supprimé et les inhumations se firent dans le cimetière de Saint-Laud « actuellement celui de cette paroisse » (GG. 14). E. L.

[2] L'authenticité de cette hymne n'est pas suffisamment établie pour servir à prouver l'existence de Saint-Aignan au temps de Louis le Débonnaire. M. Port nie même formellement cette existence à cette époque (*Revue de l'Anjou*, 1879, p. 10). Son nom paraît pour la première fois avec certitude dans la *Chronique de Saint-Serge* en 1132, à l'occasion de l'incendie qui prit naissance tout auprès « apud S. Anianum » et qui la dévora, selon quelques auteurs, avec la moitié de la cité. L'auteur des *Notices archéologiques*, p. 12, ajoute même qu'elle fut reconstruite, peu de temps après cet incendie, dans la forme d'une croix grecque dont les restes, situés à une des extrémités de la rue Saint-Aignan, appartiendraient à l'architecture romane du XIIe siècle (V. *Congrès arch.* XXXVIIIe sess., p. 33). Sans nier absolument l'incendie et la reconstruction de Saint-Aignan, il y a plusieurs graves raisons propres à en faire douter : 1° La chronique ne dit pas que Saint-Aignan fut brûlé, elle se borne à dire que le feu commença *auprès de Saint-Aignan*. 2° Tous les auteurs disent que Saint-Aignan était situé dans l'emplacement et les dépendances des Jacobins, tandis que l'église dont parlent les *Notices* en était séparée par la rue du Volier. 3° Rangeard, et avec lui plusieurs auteurs anciens, comme Grandet, Roger, Péan et Pocquet, disent ou laissent entendre clairement que « la paroisse de Saint-Aignan avait autrefois son service public dans la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance » (*lisez* Recouverte) que l'on donna aux Jacobins, lors de leur établissement (Ms. 894, p. 28). Cette opinion s'appuie sur une notice tirée par Grandet d'un vieux cartulaire de Saint-Aignan, notice un peu obscure, mais dont le sens le plus obvie exprime la même chose : « Frater Guillelmus Frigidi, tunc prior prioratus ecclesie parrochialis Sancti Agniani... et (*lisez* quæ) a prima fundatione Beate Marie fundata erat ab antiquo ubi est monasterium Jacobinorum, et erat nuncupata Beate Marie Discoperte (*lisez* Recoperte)... » (*N.-D. Angev.*, p. 203). De ce texte, il résulterait que Saint-Aignan était l'ancienne chapelle de Recouverte qui reçut ensuite le nouveau nom

Digitized by Google

« Tardior, Aniani non currit turba beati,
Istas ut laudes rex tibi, Christe, canat. »

Le prieuré cure de Saint-Aignan est à la présentation de l'abbé de la Roë [1].

de Saint-Aignan, probablement quand elle fut cédée aux religieux de la Roë. S'il en est ainsi, Saint-Aignan ne peut avoir été brûlé en 1132, ni remplacé par l'église à croix grecque, parce que la suite de ce texte nous dit que sous le prieur le Froid, c'est-à-dire entre 1141 et 1220, elle était si caduque qu'on n'osait y entrer, ce qui ne pourrait s'appliquer à une église solidement reconstruite depuis l'incendie de 1132. 4° Dans l'acte de cession de cette chapelle faite par Saint-Aubin aux chanoines de la Roë en 1141, elle est appelée petite église, « ecclesiolam », ce qui ne peut pas non plus se rapporter à l'église en croix grecque. 5° Grandet dit que cette chapelle se voyait encore de son temps proche les cloîtres des Jacobins, et qu'on la conservait comme un monument d'antiquité, tandis que, selon les *Notices*, l'église romane du XII° siècle aurait été « transformée en habitation civile vers le commencement du seizième »; celle-ci ne peut donc être la véritable église Saint-Aignan, d'autant moins que Pocquet nous assure que cette primitive église de Saint-Aignan, conservée intacte jusqu'à son temps, ne fut détruite qu'en 1718; « c'est la maison, ajoute-t-il, qui est dans la place des Jacobins, proche celle de saint René » (Ms. 648, p. 33), probablement l'ancienne maison de Falloux. On le voit, ce n'est pas le même emplacement que celui de l'église romane des *Notices archéologiques*. De tout cela on peut conclure : 1° Que Saint-Aignan fut établi dans l'ancienne chapelle de Recouverte; 2° Qu'il reçut son nouveau nom des religieux de la Roë après leur établissement en 1141; 3° Qu'il n'avait pas auparavant le titre d'église paroissiale, car dans l'acte de cession on ne fait pas mention de son titre de paroisse, on l'appelle seulement petite église; 4° Lors de la donation de cette chapelle aux Jacobins en 1220, les religieux de la Roë, qui venaient de la rebâtir parce qu'elle menaçait ruine, durent déplacer leur paroisse. Peut-être commencèrent-ils alors à construire cette église romane de la rue Saint-Aignan, qu'ils auraient été obligés encore d'abandonner pour une cause inconnue; mais c'est là une supposition qui ne s'appuie sur aucun document, faite seulement pour expliquer l'existence de cette église. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils transportèrent leur paroisse, à une époque qu'on ne peut préciser, près du château, au bout de la rue Saint-Aignan, dans une ancienne chapelle que Péan, p. 115, et quelques auteurs après lui, appellent à tort *Sainte-Marie de la Découverte*; ce nom a été donné, par erreur de copiste, dans la notice citée plus haut, à la chapelle même de N.-D. de la Recouverte (*Discoperte* pour *Recooperte*), située sur l'emplacement du monastère des Jacobins. E. L.

[1] Le revenu de la cure qui s'élevait à 350 livres en 1700, était tombé à 180 livres 13 sols en 1730. C'était fort modique comme le dit Thorode. Il n'y avait pas de vicaire (GG. 14). E. L.

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN

Saint-Germain en Saint-Laud[1], paroisse qui se dessert dans une aile de l'église de Saint-Laud, à un autel particulier[2]. Voyés ce que j'ai dit au sujet de cette paroisse à l'article du chapitre de Saint-Laud.

[1] « Ce n'est qu'improprement qu'on dit Saint-Germain en Saint-Laud, on devrait dire Saint-Laud en Saint-Germain. L'église de Saint-Germain existoit comme paroisse lorsque les chanoines de Saint-Laud y furent transférés en 1234. Un moine, sous le titre de prieur de Saint-Germain en étoit curé primitif ; on donna aux chanoines les droits du prieur, et le curé leur fut subordonné » (Ms. 894, p. 28). Cette observation de Rangeard est fort juste ; il paraît bien que Saint-Germain était paroisse avant l'établissement des chanoines de Saint-Laud. (V. Péan, p. 225, note 1, et *Revue de l'Anjou*, 1853, p. 468.) C'était aussi l'opinion de Pocquet (Ms. 648, p. 25). E. L.

[2] Il était d'abord sous le jubé, dans la nef, du côté gauche en entrant. Quelques années plus tard, vers 1720, cet autel de paroisse, ou de Saint-Germain, fut transporté dans la chapelle de Saint-Joseph, bâtie en 1630, qui devint ainsi l'église paroissiale (G. 1698.) L'autel fut fait par Fr. Lyner, de sept pieds de long et trois de haut, la corniche et le soc de marbre noir et le reste du tombeau de marbre rouge ; de chaque côté deux pilastres de marbre rouge hauts de six pieds, avec une niche au milieu contenant une figure de pierre sur un cul de lampe sculpté (G. 1703.) La cloche fut refondue en 1740, elle était dans le clocher des chanoines (G. 1701). — La paroisse était dans la dépendance la plus étroite du chapitre ; il lui fallut sa permission, renouvelée plusieurs fois, pour avoir une chaire, des confessionnaux, et même un coffre à cierges. Cette dernière permission avait été accordée par le chapitre en 1543, « pour tant de temps quil luy plairoit, et sous son bon plaisir », et on a grand soin d'ajouter que « M^rs accordent ces permissions, sans que cela puisse préjudicier à leur propriété qu'ils ont tant de l'église que de la chapelle Saint-Joseph et de la tour du clocher » (G. 1698.) — Le cimetière, couvert de gros noyers (G. 1701), était sur l'ancien chemin de Frémur, aujourd'hui rue Denis-Papin. Il fut agrandi en 1784, de deux boisselées (il en avait cinq auparavant) de terrain pris sur la prébende de Saint-Maurice, parce qu'il devint commun aux paroisses de Saint-Laud, Saint-Maurice, Sainte-Croix, Saint-Aignan, Saint-Evroul et Lesvière, les cimetières de ces cinq dernières paroisses, qui ne contenaient que deux boisselées 1/4 et treize pieds, ayant été condamnés et supprimés par arrêts du parlement de 1777 et 1780, pour cause d'insalubrité (G. 1722, f^os 77-79). Il subsista jusqu'en 1808 où celui des Champs-Marais (*alias* le Clon) devint le seul cimetière de ce côté de la ville, jusqu'à ce qu'il fût remplacé lui-même par celui de l'Est, dont le terrain fut acheté en 1836 et 1839, et dont la clôture fut décidée en 1837. (Cf. *Délibérations* du Conseil municipal).

A la Révolution, la paroisse de Saint-Laud fut conservée par l'église constitutionnelle ; on lui adjoignit même celle de Lévière et on lui donna un second vicaire, au moins dans le commencement, car dans l'année 1792 on ne trouve plus dans le registre de baptêmes que la signature seule du curé (GG. 76.) E. L.

Digitized by Google

La cure de Saint-Germain est à la nomination d'un chanoine de Saint-Laud [1] et à la présentation du chapitre.

### LESVIÈRE

La paroisse de Notre-Dame-de-Lesvière [2], appellée Notre-Dame-de-la-Rose, dépend du prieuré de Lesvière, et est desservie dans une des croisées de l'église conventuelle dudit prieuré, du côté de l'évangile [3], séparée cependant de ladite église par une allée qui a été pratiquée pour aller à la chapelle sous terre.

Le service de cette paroisse se fait même depuis six à sept ans au grand autel de l'église conventuelle, à cause du danger qu'il y auroit eu de continuer à le faire dans ladite église paroissiale qui menaçoit ruine, et dont partie de la chapente étoit tombée par terre.

La cure de Lesvière est à la présentation de l'abbé de Vendôme [4].

[1] Le chanoine de la prébende de Saint-Germain (Ms. 648, p. 25.) Le revenu de la cure était de 450 livres en 1700, et de 337 en 1730. Il y avait un vicaire, au moins vers la fin du XVIII^e siècle (G. 75). E. L.

[2] « Il est incertain, dit Rangeard, si cette petite commune existoit comme paroisse lors de la fondation de ce monastère, ou si elle doit son établissement aux moines » (Ms. 894, p. 30) Pocquet, dans son *Pouillé* ms., est plus affirmatif : « Il y a apparence que Geoffroy Martel la démembra de celle de Saint-Germain, quand il a fondé le prieuré de l'Evière » (Ms. 648, p. 33). Ce n'est pas sûr : on ignore même si Saint-Germain existait à cette époque, 1040. comme paroisse, bien qu'elle le fût deux siècles plus tard quand les chanoines de Saint-Laud y furent établis. En tout cas la paroisse de Lévière était petite et fort pauvre. « Elle est de si peu de revenu, dit Lehoreau, qu'à peine le curé a-t-il le moyen de subsister, et il est sans vicaire » jusqu'en 1786, où on en voit un sur les registres (GG. 11). « Tout y est proportionné au petit revenu et du curé et de la fabrique et aussi des paroissiens, qui tous sont gens d'eau, batelliers et autres pauvres gens. » (*Cérém.*, t. III. p. 317.) E. L.

[3] Cette croisée était au nord et vis-à-vis du chœur ; voir un ancien plan reproduit dans la *Revue de l'Anjou* 1875, p. 248. Dans l'allée en question il y avait une porte communiquant avec l'église paroissiale, mais cette porte était toujours fermée et ne servait. je pense, qu'aux religieux. La porte des fidèles s'ouvrait dans le cimetière, et au-dessus d'elle était placée la petite cloche de paroisse (*Cérém. loc. cit.*). Ce cimetière fut transféré en 1784 dans celui de Saint-Laud, en même temps que ceux des cinq autres paroisses. E. L.

[4] Et à la collation de l'évêque d'Angers. Elle avait 180 livres de revenu d'après le *Pouillé* de 1700, et 263 livres d'après celui de

Digitized by Google

## LA TRINITÉ

La paroisse de la Trinité est la plus grande de la ville[1]; elle comprend presque toute la partie d'au delà de la rivière, qu'on appelle la Doutre, et s'étend encore bien loin dans la campagne.

Cette paroisse dépend de l'abbaye des filles du Ronceray[2], et l'église est contiguë à celle de cette ancienne abbaye.

1730. — Les religieux de Lévière étaient curés primitifs, et en cette qualité allaient dire la grand'messe, à la paroisse, à cinq des *bonnes fêtes* de l'année : Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint et Noël. *(Rev. de l'Anjou* 1853, p. 333.) E. L.

« Son église bâtie aux frais des religieuses du Roncerai fut dédiée l'an 1062, sous l'épiscopat d'Eusèbe Brunon. » Cette note, écrite par Rangeard à la marge du manuscrit de Thorode, renferme une erreur admise par tous les historiens. M. Bourdais a très bien démontré que cette dédicace n'eut pas lieu en 1062, mais probablement en 1119. *(Rev. de l'Anjou*, 1876, pp. 86, 95-97.) E. L.

[2] On ne peut fixer au juste l'époque de la fondation de cette paroisse. Il est probable qu'elle n'existait pas avant la fondation du Ronceray (1028.) Les limites en sont établies dans l'acte de fondation, et les quatre prêtres, institués pour la conduite spirituelle des religieuses, furent sans doute aussi chargés du service paroissial, qui se faisait probablement dans l'église de l'abbaye. Plus tard, la population s'accroissant, on construisit une église, dite *plébeaine* ou paroissiale, spécialement pour les fidèles; elle fut consacrée en 1119. Quelques-uns pensent même qu'elle fut précédée d'une autre plus ancienne, sur le plan de laquelle elle aurait été construite. Jusqu'alors elle s'était appelée, comme l'abbaye, Sainte-Marie; et on voit paraître pour la première fois le nom de la Trinité vers 1131, dans un acte qui établit un chapelain à Saint-Jacques. Elle fut rebâtie, selon Roger, au temps de Jean-sans-Terre, par les libéralités des habitants de la Doutre; c'est l'édifice actuel (Cf. *Hist. d'Anjou*, p. 166. *Notices arch.*, p. 219 et *Rev. de l'Anj.* 1876, pp. 86 et 96.) Ses nombreuses chapelles étaient autrefois couvertes de peintures; on en a trouvé des restes en 1865 *(Répert. arch.* 1865, p. 162). La vue de cette église, prise du côté du Ronceray, se trouve dans Ballain, p. 254; et Berthe nous en donne le plan, avec l'aspect des maisons qui l'entouraient (Ms. 897 t. I, f^os 50 et 111.)

Il existait autrefois un usage particulier à la Trinité; cette paroisse avait « un setier de froment de rente, à prendre à la *semaine preneuse*, qui est la semaine d'avant Pasques, en froment ou farine, ou en deux gasteaux...; lequel froment ou farine est employé... en un ou deux gasteaux ou pain benoist... qui sont distribuez par chacun jour de Pasques, à chacun paroissien..., après qu'ils auront reçu le corps de N.-S. » (G. 1783.)

Le cimetière de la Trinité était situé au Tertre Saint-Laurent, avec une chapelle au milieu, où on portait le Saint Sacrement pendant le sermon le jour du sacre. Bruneau en décrit minutieusement

Digitized by Google

Elle étoit autrefois desservie par quatre curés, qui prenoient la qualité de correcteur et chanoines[1]. Aujourd'hui il n'y a qu'une cure[2] qui est à la présentation de l'abbesse du Ronceray[3]. Voyés ce qui sera ci-après dit à l'article de l'abbaye de Notre-Dame-du-Ronceray.

les tombes, dont il donne les épitaphes, excepté celles qu'il ne pouvait « prendre la patience de deviner... pour en estre les lettres toutes rompues et *mangées des raiz de la lune* ».

En 1784, ce cimetière fut transféré dans l'enclos de Guinefolle, près le faubourg Saint-Lazare derrière les murs, entre l'entrée de la rue actuelle du Silence et la place Lionnaise, et ce nouveau cimetière lui devint commun avec Saint-Jacques, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général, qui contribuèrent chacun proportionnellement aux 10794 livres dépensées. Dans sa délibération du 7 mai 1808, le Conseil municipal décida de le supprimer à cause de la proximité des maisons et de la dureté et humidité du sol ; et dans celle du 10 décembre 1809, il approuva le plan du terrain ; enfin, en 1810, il acheta pour le remplacer un emplacement dont la clôture fut faite en 1811, et qui fut plusieurs fois agrandi, notamment en 1837 et en 1853. C'est le cimetière actuel de l'ouest pour les habitants de la Doutre. E. L.

[1] Le premier des quatre chanoines s'appelait le chorecteur. On les nommait aussi aumôniers ou maires chapelains de madame (l'abbesse). Ils faisaient l'office au Ronceray, chacun sa semaine, et eux seuls avaient autrefois le droit de dire la messe au grand autel de l'abbaye, en souvenir de sa consécration par Gélase II, en 1119 ; en leur absence c'était un chanoine de Saint-Maurice ou un religieux de Saint-Nicolas ; « mais toutes ces anciennes pratiques de société se délaissent peu à peu », ajoute Roger, p. 166. Outre ces quatre chanoines curés, qui portaient l'aumusse par concession de Mgr de Rueil en 1635, il y avait encore trois autres curés sans aumusse, appelés vicaires perpétuels ou petits curés, dit Lehoreau, quoique véritablement curés, c'est-à-dire ayant charge d'âmes, car tous avaient le droit d'administrer les sacrements, indépendamment les uns des autres (Ms. 886, t. I.) Ils ne percevaient pas de dîme (GG. 47.) Ces sept curés étaient aidés par plusieurs chapelains, en sorte que la communauté de l'église de la Trinité était composée de trois corps différents. (*Cérém.*, t. II, l. III, p. 21 ; t. III, p. 131.) E. L.

[2] L'union de toutes ces cures en une seule fut faite par Mgr Le Pelletier en 1701. Il n'y eut plus alors avec le curé, pour le service de la paroisse, que trois vicaires amovibles que celui-ci était obligé de prendre pour l'aider dans ses fonctions curiales. Les trois vicaires perpétuels, qui prirent le titre et le nom de maires chapelains, furent déchargés du soin des âmes, conservant toutes les autres fonctions qu'ils remplissaient auparavant à l'abbaye du Ronceray et dans l'église de la Trinité. Ils eurent le droit de porter l'aumusse. (Voir le décret d'union, Ms. 698.) — A la Révolution la paroisse de la Trinité conserva tout son territoire ; le personnel seul fut changé. Le curé et les vicaires catholiques, qui alors étaient au nombre de cinq, furent remplacés par le même nombre de prêtres constitutionnels (GG. 310). E. L.

[3] Et à la collation de l'évêque. L'abbesse présentait, de concert avec les religieuses et les chanoines, aux prébendes canoniales ; elle

Digitized by Google

La paroisse de la Trinité n'ayant été formée que d'une portion de celle de Saint-Pierre, le curé n'a pas été mis au rang des curés cardinaux.

### SAINT-JACQUES

Saint-Jacques, paroisse avec église particulière[1] située dans un fauxbourg de la ville auquel elle a donné son nom.

Cette paroisse est un démembrement de celle de la Trinité, qui fut fait sous l'épiscopat d'Ulger, mort en 1148, comme il paroît par l'acte passé entre l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame d'une part, et les quatre curés de la Trinité d'autre part. On voit par cet acte que l'église de Saint-Jacques étoit déjà bâtie, que l'abbesse désiroit y établir un prêtre pour la desservir, que les quatre curés de

présentait seule aux prébendes des vicaires et chapelains (*Pouillé* de 1783, p. 179.) Elle était curé primitif de la paroisse, et en avait tous les droits Un des plus curieux et qui lui était spécial, c'est que le curé ne pouvait distribuer la communion pascale, que lorsqu'elle lui avait ouvert le tabernacle ou lui en avait donné la clef (Ms. 894, p. 29). E. L.

[1] Cette église, qui datait du commencement du XIIe siècle, fut réparée de 1680 à 1685 par René Garnier, curé fort zélé, qui l'orna de statues, de tableaux et d'une tapisserie, et y plaça trois autels ; il fit faire aussi deux cloches, et construire la sacristie avec deux écoles. (Ms. 674, n° 7.) Elle a été rebâtie à neuf, agrandie et exhaussée en 1837 et années suivantes ; on eut alors le bon goût de conserver la façade qui remontait à la fondation. Malheureusement elle avait été modifiée en 1603 et vers 1680, et aussi en 1820. « On a voulu restaurer le portail qui, au-dessus, sert de clocher, dit Berthe dans ses *Extraits*, on a tout regratté et détruit l'ancienne sculpture ». En 1837 on ne toucha pas au portail sinon pour en relever la porte. Il en a laissé le dessin avant et après cette prétendue *restauration* (Ms. 897, t. I, f° 67 des grav.). « Ce portail est à citer, dit M. d'Espinay, comme un type de l'architecture de son époque ». La description qu'il en a faite. et le dessin de Berthe avec celui de Ballain, p. 273, voilà tout ce qui nous en reste, car il a été démoli en 1882 pour faire place au clocher actuel. (Cf. Ms. 674, n° 7 et Péan, p. 446, note 2.) — Le presbytère datait de la fin du XVIIe siècle, il a été construit par Elie Berthelot, curé, qui acheta aussi à ses frais la moitié de l'enclos. L'ancien cimetière de la paroisse était au Tertre Saint-Laurent, au-dessus et vis-à-vis de celui de la Trinité ; le curé y bénit une croix de pierre en 1732. Je crois cependant qu'il ne servait plus guère et qu'on faisait les inhumations autour du chœur de l'église. Ce cimetière fut supprimé en 1784 et transféré dans l'enclos de Guinefolle. (*Cérém.*, t. III, p. 315, GG. 45 et DD. 16.) E. L.

Digitized by Google

la Trinité s'y opposoient[1], et que l'abbesse ne les apaisa que par une augmentation d'un muids de seigle, à prendre chacun an dans son grenier, et d'un arpent de vigne qu'elle leur donna.

« Beati Jacobi ecclesiæ, in parochia Sanctæ Mariæ ædificatæ, dum Hildeburgis abbatissa capellanum vellet imponere, Sanctæ Trinitatis quatuor capellani... vehementer contradixerunt... Abbatissa ipsis capellanis concessit, ut alii, aliis succedentes per annum, vel per menses, sive per septimanas, jamdictæ ecclesiæ diligenter deservirent... Constituit ut de communi offertura monalium et canonicorum, quaque una ebdomada, septem denarios reciperent... Sed si parochia Sancti Jacobi a parochia Sanctæ Trinitatis separaretur, et si in præsentia domini Ulgerii episcopi, Richardi archidiaconi, et Goffridi decani..., confirmaretur, tunc abbatissa... ex sua parte quatuor capellanis, ut hoc pactum diligenter concederent, modium singulæ[2] singulis annis, ex promptuario Sanctæ Mariæ, constituit reddere, et præsentialiter donavit eis arpentum vineæ. Canonici vero... Reginaldo medico, Sancti Jacobi ecclesiæ servitori[3], mediam partem confessionum quadragesimæ, et baptisteriorum dimidiam partem, et duos denarios de offertura nuptiarum concesserunt, et parochiam Beati Jacobi a parochia Sanctæ Trinitatis concorditer diviserunt[4].

[1] Ils s'opposèrent à la création d'un autre chapelain pour desservir cette église érigée sur leur paroisse, mais ils acceptèrent de la desservir eux-mêmes à tour de rôle. L'un d'eux ayant refusé ensuite de remplir son engagement, un autre s'offrit à se charger seul de ce service, à condition qu'on fît de Saint-Jacques une paroisse distincte de celle de la Trinité. Ce qui fut accepté de l'abbesse qui, pour désintéresser les autres curés de la Trinité, leur donna (à chacun, selon Rangeard) un muids de seigle et un arpent de vigne Tel est le sens de la charte citée. Ces curés de la Trinité, appelés plus tard maires chapelains, après l'union des cures, percevaient encore en 1770 ce muids de blé qui était trois setiers, mesure du chapitre (GG. 47). E. L.

[2] Lisez *sigulae* pour siliginis qu'on trouve au cartulaire publié par Marchegay. E. L.

[3] C'est-à-dire desservant, curé.

[4] Cartulaire du Ronceray, f^os 43 v° et 44, cap. 142 (édition de Marchegay, p. 35).

Digitized by Google

En rapprochant les dates du tems d'Ulger évêque, Richard archidiacre, Geoffroi doyen, et Hildeburge abbesse, je crois cet acte d'environ l'an 1131.

L'église de Saint-Jacques étoit déjà bâtie, et l'étoit même depuis plusieurs années, puisqu'elle l'avoit été, ou du moins commencée, sous l'épiscopat de Rainault de Martigné, qui a siégé depuis 1102 jusqu'à 1124. C'est l'abbesse et les religieuses qui la firent construire, comme il paroît par l'acte passé entre Teburge abbesse[1], et les chanoines de Saint-Pierre, dont suit extrait :

« In ipsa etiam, de qua loquimur, parochiæ Sancti Petri parte, concessione Raginaldi episcopi, a sanctimonialibus ecclesia quæ dicitur Beati Jacobi jam ceperat edificari ; de qua tamen inter ipsas et canonicos orta erat discordia..... Canonici Sancti Petri quam faciebant de ecclesia Beati Jacobi calumpniam, et censum quem prius sanctimoniales eis reddebant, et quidquid præterea in illa parochia ipsi possidebant, ecclesiæ Beatæ Mariæ et ancillis ejus..., cum pace et dilectione dimiserunt, nichil in omnibus in burgo monachorum Sancti Nicolai, sive in cellario eorum, vel in alio quolibet prædictæ parochiæ loco, sibi vel successoribus suis retinentes, præter quamdam dignitatem missarum, scilicet celebrationem quam in festivitate beati Petri, sicut ipsi dicebant, abbas et monachi Sancti Nicolai exibere consueverunt[2]. »

Quoique par cet acte il paroisse que les chanoines de Saint-Pierre ayent fait remise aux religieuses du Ronceray du cens qu'elles devoient[3], elles n'en furent cependant pas

[1] Téburge était abbesse en 1119.
[2] Cartulaire du Ronceray, f° 32. col. 1, chap. 110.
[3] L'acte dit bien que les chanoines firent remise aux religieuses du cens ancien (de cinq sols et de cent chandelles) qu'elles leur devaient, mais ce fut pour l'échanger contre un cens nouveau de 4 livres ; en effet, il dit plus loin : « nec... canonici Sancti Petri deinceps optinebunt preter annuum censum, IV scilicet libras denariorum Andegavensium. » La charte suivante que rapporte Thorode n'est qu'une répétition ou une confirmation de cet accord et de ce changement ; ou plutôt ces deux chartes sont deux actes de la même convention, faits, l'un par Geoffroi de Vendôme, et l'autre par Ulger. E. L.



Digitized by Google

absolument déchargées, comme il paroît par un titre postérieur dont je vas rendre compte.

Ce sens étoit de cinq sols et d'un cent de chandelles, et il fut converti dans une rente de quatre francs, qu'Aldeburge, abbesse du Ronceray, s'obligea de payer à Abon de Rochefort, soi-disant abbé, et aux chanoines de Saint-Pierre, par ladite transaction passée sous l'épiscopat d'Ulger, successeur de Rainauld de Martigné.

« Sub Ulgerio episcopo facta est compositio inter Aldeburgim abbatissam et canonicos Sancti Petri, de hoc parochiæ quod canonici transmeduanum habuisse dinoscuntur... in qua parochia transmeduana constitutæ sunt ecclesia Sancti Jacobi et monasterium Sancti Nicolai... Per quam compositionem, census quinque solidorum et centum candelarum, et quidquid juris in ea parochia habere se dicebant, canonici dimiserunt sanctimonialibus, retento tantummodo censu quatuor librarum Andegavensis monetæ... Videntibus Abone qui eorum abbas dicebatur et uxore ejus Agnete[1].

M. l'abbé Abon, pour le dire en passant, M^me^ Agnès, sa femme, Pierre leur fils, Bourgogne ou Bourguignon sa femme, et Robert fils dudit Pierre, donnèrent ou restituèrent à l'église d'Angers ladite église de Saint-Pierre, et la remirent entre les mains dudit Ulger, évêque d'Angers. Ce qui fut confirmé par Roland et Olivier, frères dudit Ábon, en 1140. Il s'appelloit Abon de Rochefort[2].

[1] Cartulaire du Ronceray, f° 71 r° et v°, cap. 230.
Cette charte paraît être le résumé de la charte originale qui se trouve dans le cartulaire publié par Marchegay, p. 36; les expressions essentielles sont les mêmes, la forme seule est changée. E. L.

[2] Cartulaire noir de l'Eglise d'Angers, f^os^ 113 v°, 114 et 115.
Cet Abbon était un seigneur laïque, qui possédait héréditairement l'église Saint-Pierre, alors abbaye, que ses ancêtres avaient usurpée par force, comme firent tant d'autres à cette époque. Par pudeur ou par conscience, il avait, d'accord avec sa femme, cédé le gouvernement de cette église à un de ses fils, Geoffroi, qui en était chanoine, « cui ambo potestatem et dominationem quam habebant in ipsa ecclesia B. Petri concesserant... » Du reste, ils ne restituèrent pas précisément Saint-Pierre, mais le vendirent pour une grosse somme. Ulger lui donna ensuite l'absolution (Ms. 623, p. 256.) E. L.

Digitized by Google

Il est évident que le terrein, sur lequel s'étendent aujourd'hui les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas, étoit de la paroisse de Saint-Pierre, comme il est justifié par les titres ci-devant cités, et encore par une transaction passée entre le curé de Saint-Jacques, les religieuses du Ronceray d'une part, et les moines de Saint-Nicolas d'autre part, au sujet de la sépulture de certain mort, que le curé de Saint-Jacques vouloit faire, et que les moines prétendoient faire aussi, sous prétexte que le défunt étoit pensionnaire « condonatus » de leur abbaye, passée devant Ulger, évêque d'Angers, l'an 1141, de l'avis et en présence des chanoines de Saint-Pierre, « de quorum jure utriusque ecclesiæ parochia processerat[1] ».

La cure de Saint-Jacques est à la présentation de l'abbesse du Ronceray[2]. Le curé n'est point un des curés cardinaux ; sa paroisse est un démembrement de celle de la Trinité, et non une ancienne paroisse.

### SAINT-NICOLAS

Saint-Nicolas, paroisse hors les murs de la ville d'Angers[3]. La paroisse de Saint-Nicolas dépend de l'abbaye et

[1] Cartulaire de Saint-Nicolas par Frère Laurent Le Pelletier, imprimé à Angers en 1635, p. 73.

[2] Son revenu était de 90 livres en 1700, et de 300 en 1730 — En 1673 il y avait trois chapelains avec le curé (Ms. 674, n° 7). A la fin du XVIII^e siècle je ne trouve plus qu'un vicaire. Le curé ayant demandé en 1770 la portion congrue à l'abbesse du Ronceray, celle-ci, pour s'en exempter, renonça à son droit de curé primitif, qui était purement honorifique, car ce n'était pas elle, mais le curé, qui percevait les dîmes dans la paroisse (GG. 47 et 48). Le curé de Saint-Jacques, considéré comme le huitième curé de la Trinité, dont sa paroisse avait été détachée autrefois, reçut en 1701, lors de la réunion des sept cures de la Trinité en une seule, le droit de porter l'aumusse, comme les maires chapelains ou anciens petits curés, mais seulement toutes les fois qu'il se trouverait en fonctions avec eux (Ms. 698). E. L.

[3] Je crois que la paroisse de Saint-Nicolas était plus ancienne que celle de Saint-Jacques, car une charte du cartulaire du Ronceray, p. 44, donne le nom du curé de Saint-Nicolas sous Rainaud. Or, Saint-Jacques, bâtie par Téburge, vers 1119 ,sous ce même Rainaud,

Digitized by Google

couvent de Saint-Nicolas, et est desservie à un autel particulier, dans l'église de ladite abbaye, proche le chœur, du côté de l'évangile[1].

Cette paroisse a été énervée de celle de Saint-Pierre, comme je le dirai en parlant de l'abbaye de Saint-Nicolas.

La cure est à la présentation de l'abbé de Saint-Nicolas[2].

ne devint paroisse qu'en 1131, après la mort de cet évêque. A cette époque, son territoire se bornait à l'enceinte du monastère de ce nom, et ses paroissiens à ceux qui l'habitaient : « Ecclesia S. Nicholai nullum parochianum habebat... nisi proprios famulos suos » *(Ibid.*, p. 45). Dans la suite ses droits furent étendus, après avoir été le sujet d'une foule de contestations entre les moines et les religieuses du Ronceray (Ms. 894, p. 29). Mais ce ne fut jamais qu'une petite paroisse, sans vicaire ; à partir de l'abbaye elle s'avançait assez loin tout le long de la route de Nantes, sur une largeur très restreinte. Voir l'ancien plan aux archives (H. 419.).

E. L.

[1] Dans la chapelle collatérale dédiée à saint André, à gauche en entrant, du côté de la Tour. Jusqu'en 1708, cet autel n'avait pas de tabernacle et le ciboire de la paroisse était enfermé avec celui des religieux, derrière le grand autel. A la suite de sa visite pastorale faite cette année-là, Mgr Le Pelletier ordonna d'en placer un, comme aussi de mettre une chaire dans le sanctuaire de la paroisse ; le tout fut fait aux dépens du curé et des paroissiens; les religieux, qui ne voyaient pas ces changements de bon œil, ne voulurent pas y contribuer (GG. 165). — Le cimetière de la paroisse, placé au milieu du Grand-Champ Saint-Nicolas, fut clos de murs en 1708 *(Ibid.)*; il fut maintenu au même endroit en 1784, époque où ceux des autres paroisses furent transférés ailleurs, mais on le fit enclore et réparer, ce qui coûta 400 livres à la paroisse (*Ibid.* et DD. 16). E. L.

[2] Le curé, qui était sans vicaire, recevait la portion congrue. Ses revenus montaient à 300 livres en 1700, et à 382 livres en 1730. Il jouissait de plusieurs droits sur l'église Saint-Jacques, ce qui aiderait à prouver que sa paroisse était plus ancienne. Ainsi il avait droit de prendre à Saint-Jacques le saint Viatique et les saintes Huiles pour les malades ; le dimanche il ne disait dans sa paroisse qu'une messe basse et n'assistait pas aux offices des moines, mais il assistait aux vêpres dans l'église Saint-Jacques comme premier habitué. Le samedi saint il y renouvelait les fonts, bénissait le cierge pascal, et y communiait ses paroissiens et ceux même de Saint-Jacques dont le curé l'assistait avec ses prêtres. Bien plus, à sa nomination il prenait possession des fonts et du tabernacle de la même église dont il avait la clef. Mais comme son presbytère était vis-à-vis cette église, il était administré dans sa maladie et enterré par le curé de cette paroisse sans aucune participation des moines (Lehoreau, t. III, p. 315).

D'après le décret de l'assemblée nationale, la paroisse de Saint-Jacques devait être maintenue dans son ancienne église, et celle de Saint-Nicolas transférée dans l'église des Capucins. Mais je crois que, par suite d'une modification à ce décret, on réunit ces deux paroisses en une seule ; car le premier acte inscrit dans le registre

Digitized by Google

La paroisse de Saint-Nicolas n'étant qu'un démembrement de celle de Saint-Pierre, fait dans un tems où les curés portoient le titre de curés cardinaux [1], le curé de cette paroisse n'a point eu ce titre.

### SAINT-SAMSON

Saint-Samson, paroisse proche et dans les fauxbourgs de la ville d'Angers.

Quoique cette paroisse soit comptée au nombre des dix-sept paroisses d'Angers, elle n'est cependant pas paroisse

de baptêmes, le 3 avril 1791, par le curé constitutionnel est signé : Gaudin, curé de *Saint-Jacques en Saint-Nicolas*. Puis on lit : « Voir la suite des actes au registre de la paroisse Saint-Nicolas en 1791 ». Dans ce registre de Saint-Nicolas le même Gaudin signe, le 5 juillet 1791, « *curé à Saint-Nicolas* et premier vicaire épiscopal. » Enfin, le 25 septembre 1791, je trouve la signature de « Bellouin, vicaire à *Saint-Nicolas* » ; et le 11 octobre « vicaire de Saint-Jacques à Saint-Nicolas » (GG. 48 et 169). Il paraît donc certain que les deux paroisses avaient été réunies ; réunion qui fut maintenue au Concordat. Il est à croire aussi, d'après ces signatures, que le service s'en faisait dans les deux églises E. L.

[1] Ces curés cardinaux, dont Thorode parle ici à plusieurs reprises, étaient les successeurs des douze plus anciens curés d'Angers, qui formaient peut-être autrefois le conseil de l'évêque dans le gouvernement de son diocèse, selon Rangeard ; en tout cas, ils l'assistaient certainement en habits sacerdotaux et comme co-célébrants dans toutes les cérémonies publiques où il officiait pontificalement (M. 894. p. 29). Cet usage était déjà regardé comme ancien dans l'Eglise d'Angers, avant le xe siècle. Plus tard, ils n'assistèrent plus l'évêque qu'à certaines fêtes, celles de Pâques, Noël et de saint Maurille, et le Jeudi saint, à la consécration des Saintes Huiles. Enfin Mgr Arnauld « touché de l'inconvénient qu'il y avait de distraire des curés de leurs paroissiens » le jour de ces deux premières fêtes, remplaça celles-ci par les fêtes de saint André et de saint Maurille, qui n'étaient solennelles que dans l'église cathédrale. Un arrêt de 1756 fixa le rang et l'ordre que ces curés devaient tenir en cette circonstance et au synode. Le curé de Saint-Pierre avait le premier rang, immédiatement auprès de l'évêque, et les autres venaient ensuite dans l'ordre suivant, fondé sur l'antiquité et la dignité de leurs paroisses : 1° Saint-Pierre et Saint-Michel-du-Tertre ; 2° Saint-Julien et Saint-Denis ; 3° Saint-Martin et Saint-Michel-la-Paluds ; 4° Sainte-Croix et Lévière ; 5° Saint-Laud et Saint-Samson ; 6° Saint-Evroul et Saint-Aignan. Les curés de Saint-Maurice et de Saint-Maurille n'étaient pas au nombre des curés cardinaux, parce qu'ils étaient censés présents au chœur où ils avaient droit d'assistance. « La Trinité, Saint-Nicolas et Saint-Jacques, qui sont outre Manie, ajoute Ch. Robin avec une pointe de malice, n'en sont pas non plus : *divisos tota urbe Britannos* » (GG, 181). E. L.

Digitized by Google

de ville ; elle est taillable et réputée paroisse de campagne.

L'église de Saint-Samson[1], dépend de l'abbaye de Saint-Serge, à laquelle elle fut donnée par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, mort en 1047, et enterré dans la chapelle de Saint-Brieu, en l'église dudit Saint-Serge.

La cure de Saint-Samson est à la présentation de l'abbé de Saint-Serge[2].

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 316.

Cette église fut beaucoup agrandie et embellie du XVII^e au XVIII^e siècle. Vers 1675 le grand autel fut reconstruit, ainsi que les deux petits, par Baraudière, sculpteur de renom, et la sacristie bâtie en 1679. En 1711 on ajouta deux ailes à l'église, et la chapelle de la Vierge ; on fit aussi la voûte et les deux grands vitraux du chœur avec les arcades des deux ailes, ainsi que la charpente et la couverture d'ardoise ; le tout aux frais du curé, revenant à la somme de 2,000 livres « sans compter les charois des matériaux et journées qui ont été faites par les paroissiens ». L'année suivante on fit la charpente et couverture du chœur pour la somme de 400 livres, dont 300 furent payées par l'abbé de Saint-Serge. *(Cérém. loco cit.* et GG. 192.) Grâce à Berthe nous possédons le dessin du portail de Saint-Samson, qui était ancien et curieux (Ms. 897, t. I, f° 44), il se trouve aussi dans les *Promenades* artistiques de M. Morel ; nous devons à Ballain celui de toute l'église (Ms. 867, p 304). — Le cimetière, au midi de l'église, selon M. Port (Péan, p. 371), et derrière le chœur dans le dessin de Ballain, ne fut pas supprimé en 1784 comme celui des autres paroisses ; on se contenta de le clore de murs qui coûtèrent 770 livres. Ce ne fut qu'à la Révolution qu'il fut réuni à celui du faubourg Saint-Michel, je ne sais au juste l'année. E. L.

[2] C'était une petite cure à portion congrue, mais très jolie dit Lehoreau *(loco cit.)* Le *Pouillé* de 1730 lui donne 513 livres de revenu et celui de Pocquet 241 livres seulement.

Cette paroisse fut maintenue à la Révolution ; elle fut même augmentée d'une partie de celle de Saint-Michel-du-Tertre supprimée. Ce qui me le fait croire, c'est qu'à partir de 1791 le registre de baptêmes et sépultures est plus volumineux de moitié, et qu'au lieu d'un vicaire qui existait les années précédentes, on en compte trois à la fois (GG. 196). Le service paroissial fut transporté à Saint-Serge, mais le nom de Saint-Samson persista longtemps dans le langage du peuple ; je l'ai retrouvé dans deux pétitions de 1820 et de 1821, où l'on parle du *cimetière de Saint-Samson, dans la paroisse de Saint-Samson.*

En terminant ce chapitre, je tiens à dire pourquoi j'ai cru devoir indiquer soigneusement ces suppressions ou changements d'anciennes paroisses, opérés constitutionnellement par l'assemblée nationale. C'est parce que cette nouvelle organisation a été maintenue dans ses grandes lignes à l'époque du Concordat, et a été comme la base de la division actuelle des paroisses, dont il m'a paru utile de rappeler l'origine. E. L.

*(A suivre)*

Digitized by Google

# CHRONIQUE ARTISTIQUE

La sublime figure de Jeanne d'Arc, dont notre vaillant poète, M. Julien Daillère, avait su évoquer l'idéal souvenir dans ses vers inspirés par un souffle tout vibrant de patriotisme, a également porté bonheur à un illustre artiste angevin, M. J. Lenepveu. Quatre toiles ont été consacrées, au Panthéon, par notre illustre compatriote, à l'histoire à la fois grandiose et tragique de l'héroïne de Vaucouleurs. Baudry devait accomplir cette noble tâche, mais il a été ravi par une mort à jamais regrettable à l'admiration du public et à l'affection de ses amis. M. J. Lenepveu a été alors chargé de le remplacer, et nul peintre n'était, certes, plus digne de lui succéder.

Ces quatres scènes se déroulent dans les entre-colonnements du transept gauche du Panthéon, vis-à-vis du *saint Louis* de Cabanel. Elles représentent Jeanne d'Arc à Domrémy, à Orléans, à Reims, et sur le bûcher de Rouen, qui termina par un glorieux martyre la vie si courte et si bien remplie de la Pucelle.

La première de ces compositions nous montre l'humble bergère dans la campagne au milieu de ses moutons. Jeanne est vêtue d'un sarrau bleu et porte un havresac. Elle laisse échapper sa quenouille et prête l'oreille aux voix d'en haut tandis que l'archange saint Michel lui tend l'épée dont elle devra se servir si vaillamment pour conduire les soldats de la France à l'attaque des places fortes occupées par les Anglais. Le visage de la future libératrice rayonne d'une beauté surnaturelle. Ses traits expriment l'étonnement et l'extase. Le mouvement de l'archange est empreint d'une grandeur et d'une majesté surprenantes. Le troupeau paît tranquillement sous le

Digitized by Google

vieil arbre où les fées parlaient à la vierge en leur langage mystérieux. Le père de Jeanne tond la toison d'une brebis et un laboureur conduit sa charrue, sans paraître remarquer l'attitude de la jeune fille, car ils n'entendent pas les voix qui ne s'adressent qu'à Jeanne seule.

La seconde scène est d'un caractère tout différent. Jeanne a revêtu l'armure du chevalier et elle entraîne au combat les défenseurs de l'indépendance nationale dont elle stimule le courage et excite les ardeurs. D'un geste à la fois calme et intrépide, elle brandit sa valeureuse épée pour indiquer à ceux qui la suivent le chemin où la gloire les attend. Son visage est impassible. Elle a foi dans le prochain triomphe et confiance dans les divines promesses. Elle est assurée de remporter la victoire. Irrités de cette sainte audace et déjà exaspérés par leurs défaites précédentes, les Anglais font pleuvoir du haut des remparts les traits et les pierres sur les assaillants.

La troisième toile représente le sacre du roi de France dans la cathédrale de Reims. Charles VII, qu'on appelait hier encore, par dérision, le roi de Bourges, est agenouillé sur les marches de l'autel. Il porte le manteau fleurdelisé. L'archevêque de Reims lui remet la couronne dont il va ceindre son front. Dans l'antique basilique se pressent des moines, des prélats qui implorent pieusement la miséricorde divine en faveur de leur souverain. Les guerriers sonnent de la trompette. Les oriflammes et les étendards flottent de toutes parts et des clameurs enthousiastes montent des rangs des soldats vers les voûtes antiques. Debout à côté du prince dont elle vient de faire un monarque, Jeanne tient d'une main son épée et de l'autre son drapeau. Ses yeux sont levés vers le ciel. Elle remercie le Dieu des batailles et les saints qu'elle a si souvent invoqués de l'avoir choisie pour délivrer sa patrie du joug des oppresseurs.

La quatrième peinture est consacrée à la mort glorieuse de la Pucelle. Liée au poteau fatal, Jeanne baise avec ferveur la croix que le frère Rambaud lui présente. Le sacrifice est consommé.

Digitized by Google

Ces quatre scènes, d'un genre si différent, sont successivement traitées par M. J. Lenepveu avec le soin et le talent dont il a déjà donné tant de preuves éclatantes. Il a su se montrer à la hauteur de ce grand et difficile sujet si digne de tenter le pinceau d'un artiste. Le type idéal de Jeanne d'Arc a été admirablement compris et traduit par notre éminent compatriote. L'ordonnance des compositions est excellente. Les caractères propres à chacune des figures sont parfaitement exprimés et le coloris général de ces toiles a reçu les éloges de tous les connaisseurs. La *Revue de l'Anjou* est heureuse de joindre ses respectueuses et sincères féilictations à celles de la critique compétente qui vient de rendre un légitime hommage au mérite du beau travail de M. J. Lenepveu. Ces nouvelles pages s'ajouteront à celles dont nous avons signalé, ici même, les qualités si nombreuses et si variées, dans une étude sur l'ensemble des œuvres du grand peintre dont la cité angevine est si justement fière.

∴

On a inauguré, le 20 septembre, le monument de la Roche-de-Mûrs, élevé en souvenir du combat livré, le 26 juillet 1793, par les troupes républicaines placées sous les ordres du capitaine Bourgeois contre les Vendéens de la division de Bonchamps commandés par d'Autichamp. Les Bleus furent précipités dans la Loire par leurs ennemis. Ce monument se compose d'une colonne, haute de trois mètres, surmontée d'un génie les bras étendus. La base a deux lions en contreforts et repose sur une pierre de granit. On lit sur le socle les deux dates : 1789-1889. Des discours ont été prononcés par M. le Maire de la ville d'Angers, par M. le Préfet de Maine-et-Loire et par plusieurs autres orateurs.

∴

On relève dans la liste des récompenses accordées aux exposants de Maine-et-Loire à l'Exposition universelle les

Digitized by Google

mentions suivantes relatives aux Beaux-Arts et aux Lettres :

*Peinture à l'huile.* — Médaille d'argent. M. Cesbron.

*Enseignement du dessin.* — Médaille d'or. L'École municipale des Beaux-Arts d'Angers. — Médaille d'argent. M. Lutchini et M. Roché, professeurs à ladite école.

*Enseignement supérieur.* — Mention honorable. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

Dans la section du *Mobilier*, MM. Moisseron et André ont obtenu une médaille de bronze.

∴

L'histoire des tapisseries de la cathédrale d'Angers, de 1428 à 1792, la description détaillée de l'*Apocalypse* ainsi que des autres pièces acquises par la fabrique, de 1643 à 1889, et l'étude de diverses autres tapisseries anciennes de l'Anjou, viennent d'être l'objet d'un très savant travail de M. de Farcy.

∴

La Société des Amis des Arts d'Angers doit ouvrir sa deuxième exposition artistique, le 9 novembre prochain, dans les galeries de la place de Lorraine.

La section des Beaux-Arts réunira les peintures, dessins, aquarelles, etc., sculptures, gravures, architecture. La section des Arts industriels comprendra les photographies, vitraux, céramiques, émaux, bronzes et fontes d'art, broderies, fleurs artificielles, meubles, tissus d'ameublement, tentures décoratives.

On voit que le cadre est vaste, nous espérons qu'il sera dignement rempli par les divers exposants qui tiendront à maintenir à sa hauteur passée la vieille renommée artistique de l'Anjou.

∴

La Société des architectes de l'Anjou, dont M. Lusson est le sympathique président, vient d'obtenir à l'Exposition

Digitized by Google

universelle une médaille d'or pour l'exposition collective des œuvres de ses divers membres. Cette Société a pour vice-président M. Beignet, et pour secrétaire M. Tendron. La *Revue de l'Anjou* a l'honneur d'adresser ses sincères félicitations à MM. les architectes angevins.

∴

Nous sommes heureux d'annoncer que la Société historique et archéologique du Maine a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition.

∴

Le Musée Saint-Jean va s'enrichir prochainement d'un nouvel objet d'art. Ce chef d'œuvre, qui figure maintenant à l'Exposition universelle, fait partie du groupe formé par le groupe des « Compagnons passants couvreurs du tour France ». Une médaille d'argent a été décernée à ce groupe et les ouvriers angevins ont eu une mention honorable pour leur collaboration. Le chef d'œuvre, qui est l'objet de cette distinction, est l'ancienne torche de la corporation des couvreurs de Beaufort, qui a été refaite à neuf par M. Bonvous, maître couvreur, membre de la Société des Compagnons passants couvreurs de notre ville.

A. J.

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Un Collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le Collège Henri IV de La Flèche**, par le P. Camille de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus, membre titulaire de la Société historique et archéologique du Maine. Le Mans, Leguicheux, imprimeur-libraire, 1889, 4 vol. in-8°.

La seigneurie de La Flèche faisait autrefois partie de l'Anjou. Tout ce qui concerne son histoire intéresse donc les lecteurs de cette *Revue*, et c'est à ce titre que nous leur présentons le savant et instructif ouvrage du P. Camille de Rochemonteix, récemment publié par les soins de la Société historique et archéologique du Maine. Ce vaste travail, qui comprend quatre volumes importants, est intitulé : *Un Collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le Collège Henri IV de La Flèche.* Cette fondation date de 1603, et c'est dans l'église de cet établissement que le cœur du roi Henri IV fut transporté, le 4 juin 1610, après l'assassinat du grand monarque. Le collège, en y comprenant la chapelle et les divers corps de logis, formait un ensemble de cinq grandes cours, à la suite les unes des autres, dont trois parfaitement carrées et bordées de bâtiments réguliers. La construction inaugurée sous Henri IV, continuée sous Louis XIII, était terminée au commencement du XVIII^e siècle. Le cœur de Marie de Médicis avait été transféré à La Flèche en 1643.

Le livre du P. Camille de Rochemonteix énumère le personnel du pensionnat de La Flèche. Il donne des détails nombreux et variés sur les élèves internes et externes, sur l'intérieur du collège, les règlements des externes, les surveillances, les punitions, les ordonnances de police, sur l'éducation religieuse, l'enseignement littéraire, la langue française, à La Flèche, les pièces jouées sur le théâtre de l'établissement, l'enseignement de la théologie, de la philosophie, des

Digitized by Google

sciences, de l'histoire et de la géographie, les séances théologiques, philosophiques, littéraires et dramatiques, les examens, les distributions des prix, l'action religieuse en dehors du collège. L'auteur retrace également l'expulsion des Jésuites du collège de La Flèche en 1762. Il mentionne la profanation odieuse du cœur de Henri IV en 1793. C'est donc une étude très complète et très intéressante sur l'enseignement et la méthode des Jésuites.

Nous avons remarqué la reproduction, très curieuse au point de vue de la connaissance de la vie privée du XVIIIe siècle, du registre de la dépense de M. d'Ourville, entré en septième, en qualité de pensionnaire, au collège Louis-le-Grand, où il resta jusqu'à la fin de ses études, c'est-à-dire de 1755 à 1762, On voit que le jeune homme occupait une chambre convenablement meublée et que sa garde-robe était bien fournie dès son arrivée. Ses flambeaux étaient « d'argent haché » et sa « robbe de chambre de calmande bleüe ». Il avait un précepteur attaché à sa personne et un savoyard frottait sa chambre toutes les semaines. Un valet de chambre lui était fourni par la maison et son perruquier était sans doute un artiste de mérite. La vie du pensionnsire n'avait rien de bien sévère. Tous les mois il recevait une somme d'argent pour ses menus plaisirs.

On jouait au collège de la Flèche des tragédies latines, des tragédies et des comédies françaises. Le chant, les ballets, les pastorales, les idylles, les danses étaient aussi fort en honneur. La mise en scène était très brillante et la pompe théâtrale n'avait rien à envier à celle des autres scènes. Les costumes et les accessoires étaient toujours en harmonie avec la pièce ; les dépenses qu'entraînaient ces fêtes étaient considérables. On y subvenait par des quêtes et des dons très importants dont le produit était versé dans une bourse spéciale. Le programme des représentations contenait, acte par acte, le canevas de la pièce latine et un rapide aperçu ou le *dessein* du ballet. Ce programme, partie en latin, partie en français, souvent tout en latin, quelquefois uniquement en français, ne remplissait pas moins de dix à seize pages in-4°.

Ces quatre volumes, qui exposent d'une manière si attrayante la vie des maîtres et des élèves et qui expliquent avec tant de netteté la façon dont les Jésuites de La Flèche comprenaient l'instruction et l'éducation de la jeunesse confiée

Digitized by Google

à leurs soins, recevront un acceuil favorable de tous les esprits sérieux qui s'occupent de ces graves questions. Le lecteur y trouvera d'utiles renseignements et de précieuses indications sur ces importantes matières. Tous les faits avancés, toutes les assertions de l'historien sont appuyés sur des documents nettement indiqués, comme on l'a déjà constaté avec raison.

A. J.

---

**Paysages et monuments du Poitou**, photographies par Jules Robuchon, avec notices publiées sous les auspices de la Société des antiquaires de l'Ouest ; *128e, 129e et 130e livraisons. Noirmoutier (Vendée)*. Notice par Viaud-Grand-Marais, professeur à l'école de Nantes. Paris, Motteroz, 1889.

La belle publication dont nous donnons ci-dessus le titre a obtenu un succès complet dans le monde de la littérature et des arts. C'est une œuvre vraiment monumentale. Les gravures sont superbes et le texte est rédigé par des écrivains érudits dont l'éloge n'est plus à faire.

Les trois dernières livraisons, que nous voulons signaler à l'attention du lecteur, sont consacrées à l'île de Noirmoutier.

Elles renferment une série de vues et de dessins remarquables comprenant huit grandes planches hors texte et quinze gravures dans le texte, ce qui fait en tout vingt-trois illustrations, toutes également intéressantes.

L'auteur de la notice est le docteur Viaud-Grand-Marais, professeur à la faculté de médecine de Nantes. Cet écrivain, bien connu par ses savantes et consciencieuses recherches sur Noirmoutier, doit publier prochainement une histoire complète de cetie île, qu'il aime d'un culte passionné. Il n'a pu que retracer sommairement, dans ces livraisons, le passé de Noirmoutier, tout en indiquant cependant les événements les plus importants Parmi les épisodes dramatiques, nous avons noté la défense de Noirmoutier par les habitants, en 1674, contre les Hollandais, dont notre collaborateur et ami, M. André Joûbert, vient de décrire les émouvantes péripéties dans sa *Notice historique et généalogique sur les Joûbert de Noirmoutier, aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits*. Un des héros de la résistance était un de ses ancêtres, André Joûbert, qui fut emmené en captivité par les Hollandais.

Digitized by Google

Nous souhaitons la continuation du succès qui a accueilli les livraisons déjà parues des *Paysages et monuments du Poitou*. Cette publication a un cachet vraiment artistique et elle occupera une place d'élite parmi les ouvrages les plus estimés de ce genre. P. V.

---

**Histoire de l'Église réformée de Laval au XVII^e siècle, d'après des documents inédits (1600-1686)**, par André Joûbert. Laval, imprimerie de L. Moreau ; Paris, Émile Lechevalier, un vol. in-8°, 1889.

L'histoire des Protestants de Laval et des environs était à peu près inconnue jusqu'à présent. M. André Joûbert vient de combler cette lacune en publiant son intéressant ouvrage. Il a mis à contribution, pour la rédaction de cette savante étude, les archives du Chartrier de Thouars qui lui ont été déjà si libéralement ouvertes par M. le duc de la Trémoille. Il a également consulté les documents inédits conservés au greffe du Tribunal civil de Laval et à la Bibliothèque de cette ville. Il y a joint des notes historiques, géographiques et biographiques sur les lieux et les personnages énumérés.

Ce livre contient une foule de détails nouveaux et d'indications précieuses sur les pasteurs de l'église réformée de Laval, sur leurs mariages et leurs enfants, sur les gages qu'ils recevaient pour exercer leurs fonctions, sur les cimetières des réformés, sur les synodes tenus à Poligny, sur les familles nobles ou bourgeoises, ainsi que sur les marchands et les artisans de la région qni avaient embrassé le protestantisme, sur les poursuites exercées après la révocation de l'Édit de Nantes contre les nouveaux convertis qui ne se conformaient pas aux décisions du roi, sur la dispersion des réformés, dont une partie passa à l'étranger, ainsi que sur le nombre et la situation des personnes qui avaient adhéré au calvinisme, à la fin du XVII^e siècle, dans le pays de Laval.

Des pièces justificatives, un appendice et une table générale des noms de personnes et de lieux complètent cette curieuse publication que nous recommandons à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire des luttes religieuses en France sous l'ancien régime.

R. de V.

---

Digitized by Google

**Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du Procès de Réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques publiés pour la première fois** par Pierre Lanéry d'Arc, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Aix, pour servir de complément et de t. VI aux Procès de Condamnation et de Réhabilitation de Jules Quicherat. — Préface. — Paris, Alph. Picard, 1889, in-8° de 16 pages.

Quicherat et Mgr Dupanloup, dit M. Lanéry d'Arc, sont les deux hommes qui ont fait le plus, en ce siècle, pour la mémoire de Jeanne d'Arc. L'évêque a été l'initiateur du mouvement auquel la cour de Rome donne satisfaction en commençant le procès de béatification de l'héroïne. L'érudit, par la publication des procès de condamnation et de réhabilitation, a mis à la portée de tous les historiens les pièces dont ils avaient besoin pour écrire l'histoire de Jeanne d'Arc sur des documents authentiques. Il a suscité par là nombre de travaux qui, sans lui, n'auraient jamais été entrepris, et dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre.

Mais Quicherat n'avait publié *in extenso* que le procès de condamnation. Il avait élagué, comme inutiles et fastidieux, un certain nombre de mémoires présentés au cours du procès de réhabilitation. Il en avait lui-même prévenu ses lecteurs.

« Ces ouvrages, dit-il, n'ont rien d'historique. On ne fait qu'y discuter l'orthodoxie de Jeanne ou la légalité de sa condamnation d'après les circonstances consignées au procès. Ouvrages de jurisprudence ou de théologie, ces mémoires auraient grossi mal à propos d'un volume la présente édition ; joint à cela qu'ils sont si mal digérés la plupart qu'Edmond Richer, tout théologien qu'il était, avait lui-même prononcé leur exclusion lorsqu'il projetait la publication du procès. »

Mais si ces mémoires, dont Quicherat a trop déprécié la valeur, ne sont pas indispensables à l'historien, ils ont retrouvé tout leur intérêt depuis qu'on s'occupe de la canonisation de Jeanne. Les questions qu'y ont traitées les théologiens et les jurisconsultes vont être soulevées de nouveau, et il est du plus haut intérêt de savoir comment ils les avaient envisagées et résolues.

M. Lanéry d'Arc rend donc un véritable service en entreprenant la publication de ces documents, qui vont très prochainement paraître, dit-il dans les pages destinées à leur service de préface, et déjà tirées à part. Pour donner plus d'unité à ces publications successives, il s'est attaché à suivre,

Digitized by Google

dans ce dernier volume, la méthode employée par Quicherat dans les précédents, et la tâche ne pouvait être entreprise par un érudit plus compétent et plus dévoué. Ce n'est pas la première fois que nous entretenons les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* des travaux de M. Lanéry d'Arc, et ils savent quelle persévérance et quelle conscience il porte dans l'élucidation de ces questions, qui le touchent de plus près que personne, puisqu'il descend de la famille de Jeanne.

*
* *

**Le Bienheureux Nicolas de Flüe. La Suisse d'autrefois**, par J. T. de Belloc. Paris, Retaux-Bray, 1889, 1 vol. in-12 de xx-272 p. p.

Époque de transition entre le moyen âge et les temps modernes, le xv^e siècle fut, comme toutes les époques tiraillées entre l'avenir et le passé, indécis et confus, plein de troubles sociaux et de défaillances morales. Hésitant encore sur la voie qu'ils devaient suivre, les peuples n'étaient pas moins agités et perplexes que les individus.

Mais la Providence, pour venir en aide aux hommes et les tirer de l'abîme d'erreurs et de misères où ils sont tombés ou sur la pente duquel ils roulent, suscite alors des êtres inspirés qui leur rappellent ses enseignements et leur tracent par l'action et la parole la voie lumineuse du salut et de la vérité.

Ces êtres inspirés, dont l'Église, plus tard, a fait des saints, sont nombreux au xv^e siècle. Tandis que les uns parlent à la chrétienté tout entière, et dans leur éloquence à la fois familière et grandiose, ne craignent pas de réprimander les plus hauts dignitaires de l'Église, les Papes eux-mêmes, d'autres semblent avoir pour tâche plus particulière de sauver leur patrie, dont la mission providentielle n'est pas encore accomplie, de la ruine et du démembrement.

Ces derniers n'ont pas été ceux dont la vie surnaturelle et les miracles ont laissé la trace la moins profonde dans le souvenir des peuples. Plus palpables, pour ainsi dire, leurs bienfaits ont été plus vivement ressentis; leur existence s'est aussi mêlée plus intimement à celle de leurs contemporains; ils ont pris une part plus grande et plus décisive à la vie nationale.



Digitized by Google

Telle a été Jeanne d'Arc pour la France. Tel fut le bienheureux Nicolas de Flüe pour la Suisse, dont il est resté le saint national par excellence.

Les événements de sa vie frappèrent d'autant plus ses concitoyens que, par certains côtés, ils rappellent, ils égalent même les plus grands miracles des saints de la primitive Église, et par d'autres ne diffèrent en rien, sinon par un degré plus éminent de vertu, de la conduite simple et pieuse des hommes de son temps.

Jusqu'à l'âge de 60 ans, en effet, son existence ressemble à celle de ses compatriotes. Il s'adonne dans ses montagnes aux rudes et fortifiants travaux des pasteurs de la Suisse. Il se marie et devient le père d'une nombreuse famille ; il porte les armes pour la défense de la patrie ; il exerce dans son canton les fonctions de magistrat. Il acquiert l'estime et la confiance de tous par l'honnêteté et la sainteté de sa conduite. Chacun voit en lui un de ces hommes que Dieu comble de ses grâces pour les donner en exemple, mais rien de plus. Aucun miracle, du moins apparent, aucun signe visible n'a fait voir encore qu'il est prédestiné de Dieu et doit devenir, dans les crises suprêmes, le modérateur et le sauveur de la patrie.

C'est à soixante ans seulement que la voix de Dieu se fait entendre dans son âme et l'appelle à cette mission de salut. Un jour qu'il était dans une vallée, occupé aux travaux de la fenaison, cette voix lui parle. Il n'hésite pas un instant, et ni son vieux père qui vit encore, ni sa femme qui l'aime tendrement, ni ses enfants dont plusieurs sont arrivés à l'âge d'homme, n'essaient un instant de le retenir. Il part, et se retire dans une des solitudes les plus sauvages de la Suisse.

Alors commence pour lui une des existences les plus surnaturelles que Dieu ait accordées à ses saints. Pendant vingt ans, il n'a d'autre nourriture que la sainte hostie qu'il reçoit chaque mois dans la communion. La grâce seule l'alimente et le soutient dans les tâches spirituelles qui lui sont maintenant dévolues. De Suisse, d'Allemagne et bientôt des parties les plus éloignées de l'Europe, on accourt pour visiter le saint, pour prier dans la petite chapelle que le canton d'Obwald a fait construire près de sa cellule, et participer aux grâces divines dont il est si largement comblé. Les sages, les docteurs, qui ne peuvent croire d'abord à ce prodigieux miracle,

Digitized by Google

l'épient sécrètement, lui tendent des pièges sans pouvoir rien saisir, sinon de nouvelles preuves de la sainteté de sa vie.

C'est alors qu'après avoir été l'édification de sa patrie, il en devient le sauveur.

Les Suisses, si fermement unis pour combattre et vaincre Charles-le Téméraire, s'étaient divisés lorsqu'il avait fallu partager l'énorme butin recueilli sur les champs de bataille de Granson et de Morat. Des rivalités depuis longtemps latentes avaient de plus éclaté. Les cantons ruraux, Schwytz, Uniterwald, Zug et Glaris, jalousaient depuis longtemps les villes plus puissantes et plus riches, Berne, Zurich et Lucerne. Lorsque ces dernières voulurent faire entrer dans la confédération Fribourg et Soleure qui l'avaient mérité d'ailleurs par leur fidélité à la cause suisse, les cantons ruraux, craignant d'être opprimés par le parti des villes, s'y refusèrent. Après de longs et inutiles pourparlers, une diète fut convoquée à Stanz. La querelle s'y envenima tellement que la guerre civile était sur le point d'éclater. Ce que n'avaient pu ni l'Autriche, ni la Bourgogne, la discorde allait le faire. La confédération suisse était menacée de périr.

Alors une inspiration du ciel traverse l'esprit d'Henri Imgrund, le curé de la ville. Il part, la nuit, à pied ; il va trouver Nicolas de Flüe dans sa solitude. Il le supplie d'être le médiateur de la querelle. Nicolas y consent et, quand il est introduit dans la diète où la seule annonce de sa venue a fait taire les voix les plus irritées, il tient aux confédérés un si noble et si patriotique langage, qu'ils cèdent à ses exhortations et se soumettent aux conditions que leur dicte l'homme de Dieu.

Deux fois encore avant sa mort, survenue quelques années plus tard, il intervint de la sorte entre les cantons et l'archiduc Sigismond, puis entre les cantons et Constance pour empêcher des prises d'armes imminentes. C'est par là qu'il a mérité d'être, en même temps qu'un des plus grands saints de l'Église, le saint national de la Suisse.

Mme J. T. de Belloc a raconté cette grande et miraculeuse existence avec la clarté lumineuse et l'élégante simplicité qui distinguent ses travaux, en y joignant, par endroits, l'émotion et l'enthousiasme dont ne peut se défendre une âme chrétienne en présence de tant de sainteté. Elle a rendu un véritable

Digitized by Google

service en faisant connaître en France et en mettant pour ainsi dire à la portée de tous, cette page admirable des annales de l'Église et de la Suisse, trop peu connue de beaucoup de personnes, même parmi les catholiques. Aussi son livre, court, substantiel et d'une parfaite exactitude, a-t-il obtenu la pleine et entière approbation de Mgr Mermillod, le vaillant et éloquent évêque de Lausanne et de Genève. Le plus grand éloge qu'on en puisse faire est assurément de le rappeler.

Ernest FALIGAN.

---

*Le Propriétaire-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 1447-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

*Un beau volume grand in-8°. — Broché,* **5** *francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

*Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

# NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

**E. QUERUAU-LAMERIE**

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... .....* **4** *francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

**Le P. Joseph du Tremblay,** essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

**La Rossignolerie pendant la Révolution,** par Queruau-Lamerie. Une brochure grand in-8°, **1** fr. **50.**

| | | |
|---|---|---|
| **L'Illusion de Florestan,** par Henry Rabusson, in-18 | **3** | **50** |
| **Les Bêtes à bon Dieu,** par Alphonse Karr, in-18 | **3** | **50** |
| **Fin de Rêve,** par Georges Duruy, in-18 | **3** | **50** |
| **La Police,** par Hogier Grison, in-18 | **3** | **50** |
| **Marie Bas de Laine,** par Fortuné du Boisgobey, in-18 | **3** | **50** |
| **La Barque-Rouge,** par Ch. de Saint-Martin, in-18 | **3** | » |
| **L'Église et la Jeunesse ouvrière,** par l'abbé Sécretain, in-18 | **2** | **50** |
| **Lettres du duc d'Orléans** 1825-1842, publiées par ses fils, in-18 | **3** | **50** |
| **Duchesse de Berry et la Vendée,** par Imbert de Saint-Amand, in-18 | **3** | **50** |
| **Andrée de Lozé,** par Gennevraye, in-18 | **3** | **50** |
| **Mgr Dupanloup et la liberté,** par l'abbé Chapon, 1 vol. in-18 | **4** | » |
| **Histoire de Saint-Vincent de Paul,** par Mgr Bougaud, 2 vol. in-8°. | **15** | » |
| **Discours de Mgr Bougaud,** par l'abbé Lagrange, in-8° | **7** | **50** |
| **Le Disciple,** par Paul Bourget, in-18 | **3** | **50** |
| **Henriette,** par François Coppée, in-18 | **3** | **50** |
| **Le jeune homme chrétien,** par Hervé-Bazin, in-18 | **2** | » |
| **L'esprit public au XVIII^e siècle,** par Charles Aubertin, in-18. | **4** | » |
| **Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes,** par l'abbé Victor Martin, in-8° | **7** | **50** |
| **Six mois aux Indes,** par le prince Henri d'Orléans, in-18 | **3** | **50** |
| **Un monde nouveau** (*réponse à Édouard Drumont*), par Lucien Darville, in-18 | **3** | **50** |
| **Femmes d'Artistes,** par A. Daudet, in-18, illustré | **3** | **50** |
| **Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries,** par Madame Carette (née Bouvet), in-18 | **3** | **50** |
| **Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy,** par Mgr Foulon, in-8° | **7** | **50** |
| **Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial,** par l'abbé G. Secretain, in-18 | **3** | **50** |

**L'Exposition de Paris 1889,** édition illustrée, tomes I et II. Beau volume in-4°, **20** fr.

**Les Artistes angevins,** par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

*(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)*

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1889

TOME DIX-NEUVIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

# SOMMAIRE

1° *Les vitraux, statues et tableaux de l'église de Beaufort.* — Joseph Denais.

2° *La Chartreuse et le Saint-Bernard.* — Jean d'Étiau.

3° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum (suite). — André Joubert.

4° *A M. Lenepveu.* — F.-E. Adam.

5° *Chronique.* — S. de N.

Les peintures de M. Lenepveu au Panthéon. — L'Exposition de la Société des Amis des Arts. — L'inauguration du buste de Grégoire Bordillon. — Nouvelles statues au Musée des Beaux-Arts. — MM. d'Épinay, André Joûbert et de Rochemonteix à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. Dainville, officier d'académie. — Les envois de M. Axilette. — Un prix Monthyon à M. René Bazin. — L'ouvrage de M. E. Sorin sur Grégoire Bordillon.

6° *Chronique bibliographique.* — André Joubert.

Un musicien du XVIe siècle, Jehan Chardavoine, de Beaufort en Anjou, et le premier recueil imprimé de Chansons populaires, par Joseph Denais. — Marie Stuart, par le baron Kervyn de Lettenhove.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
**12** francs par an

Digitized by Google

# LES VITRAUX

## STATUES ET TABLEAUX

### DE L'ÉGLISE DE BEAUFORT

---

### HISTORIQUE

L'église de Beaufort, dédiée à Notre-Dame dès 1125, fut donnée, en 1131, à l'abbaye de Marmoutiers, par l'évêque d'Angers, Ulger, puis attribuée, en 1152, à l'abbaye de Toussaint, par son successeur, Normand de Doué.

Cé n'était alors qu'une simple chapelle desservant la paroisse naissante de Beaufort, succursale de l'église Saint-Pierre-du-Lac (Bessé), centre antique du pays, alors nouvellement déplacé par la construction du *beau fort* (*bellum forte*) dont les ruines dominent encore la vallée et qu'avait édifié le comte d'Anjou, Foulques Nerra [1].

Saint Hugues, chartreux, originaire d'Avallon, évêque de Lincoln, officia pontificalement le jour de Pâques 1199, à Beaufort, en présence du nouveau roi d'Angleterre, Jean-Sans-Terre, et de la vertueuse reine Bérengère, fille du roi de Navarre et veuve de Richard Cœur-de-Lion, Planta-

[1] Les ruines, sauf un petit noyau de muraille du XIe siècle, aujourd'hui enseveli sous la terre, datent de la reconstruction entreprise par Guillaume Roger, comte de Beaufort, père du pape Grégoire XI et frère du pape Clément VI, de 1346 à 1356. En ces dernières années j'y ai trouvé divers débris gallo-romains, briques à rebords et fragments de poterie ; il est supposable au moins que cette motte de terrain crétacé, presque isolée au milieu des sables d'alluvion, fut occupée dès une haute antiquité, par quelque *castrum* ou *castellum*, et il est certain qu'elle fut habitée dès les premiers siècles de notre ère.



Digitized by Google

genet, que saint Hugues venait d'inhumer à l'abbaye de Fontevrault[1].

Interdit, en 1257, par l'évêque Michel de Villoiseau, à la suite de violences qu'avait exercées contre quelques vassaux Charles Ier, frère du roi saint Louis et seigneur de Beaufort, l'église fut reconstruite, par les soins de Jeanne de Laval, veuve de René duc d'Anjou, roi de Jérusalem, de Sicile et d'Aragon, qui obtint à la mort de son époux le comté de Beaufort, en douaire[2]. La « reine de Sicile » fit aussi dans l'église plusieurs fondations. Il restait encore en 1870 de cette construction du xve siècle, — aujourd'hui totalement détruite, sauf la base du clocher, — le chœur, le transept de droite, (en regardant le maître autel), avec tourelle d'escalier découronnée (l'ancien clocher) et une chapelle connue sous le nom de *Chapelle à la reine*, placée entre ce chœur et le transept.

L'église était sans doute inachevée, lorsqu'à la mort de Jeanne de Laval (1498) les habitants obtinrent du roi Louis XII, devenu seigneur de Beaufort par la réunion du comté à la couronne de France, l'abandon d'un jardin

[1] Ce fait important pour l'histoire angevine vient d'être révélé par notre savant ami Dom Paul Piolin, prieur des bénédictins de Solesmes, d'après un ancien manuscrit, incomplètement cité par les Bollandistes. La reine Bérengère, dédaignée par son époux, s'était retirée au château de Beaufort, où elle vivait sans faste, avec une sorte de petite cour. Jean-Sans-Terre suivait assidument les offices dans l'église de Beaufort. Mais à la messe solennelle, célébrée par l'évêque de Lincoln, lorsque le nouveau roi s'avança pour offrir selon l'usage quelques pièces d'or, il parut si fort regretter son offrande que saint Hugues lui dit de jeter, s'il le voulait, cet argent dans la poussière, montrant ainsi qu'on ne doit pas avoir regret des sacrifices offerts au Seigneur. Puis, le saint évêque se mit à prêcher sur les devoirs respectifs des rois et de leurs sujets. Jean-Sans-Terre lui envoya dire trois fois de finir son discours et d'achever la messe, prétextant qu'il avait faim. Saint Hugues crut devoir continuer avec dignité son discours au peuple qu'il préparait à la communion pascale. Il serait heureux que cette scène fût conservée dans l'église de Beaufort par quelque souvenir. — La fête de saint Hugues, évêque de Lincoln, se célèbre le 27 juillet.

[2] Sa statue en bronze, par Fragonard, a été édifiée en 1842 sur une haute colonne au milieu de la principale place de Beaufort ; mais c'est par erreur qu'on y a inscrit sa mort à Beaufort. Jeanne de Laval est morte, en 1498, à Saumur.

Digitized by Google

situé devant l'église, près du vieux cimetière, en vue d'augmenter l'édifice (1499). C'est peu après que René, comte de Tende, dit le grand bâtard de Savoie [1], frère de la reine-mère, qui lui avait donné le comté de Beaufort, fit commencer, avec l'aide audacieux des habitants, le vaisseau principal de l'édifice, dont trois travées, à partir du transept, ont été conservées dans la restauration récente. Construite en 1527, la nef était complètement terminée en 1536, date inscrite à l'une des clefs de voûte. Le clocher, haut de 45 mètres, s'achevait en 1542, par les soins de l'architecte Jean de Lépine, maître, dit-on, de Philibert Delorme.

Au temps des guerres de Religion, l'église et ses vitraux à personnages [2], furent saccagés, notamment en 1568, par la bande huguenote de d'Andelot, frère de Coligny. De nouveau éprouvée sous la Fronde, notamment le 21 avril 1649, l'église interdite fut réconciliée, le 3 mars 1666, par l'évêque Henri Arnaud. De 1685 à 1775, sous les prieurs-curés Claude de Caignou et Joseph Trochon, divers travaux furent entrepris. En 1784 le monument fut enduit d'un épais badigeon, selon la mode déplorable de ce temps, par ordre du prieur Hugues Pelletier, mort évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, et remplacé, le 3 juin 1791, par son vicaire, l'abbé Vergne, qui, s'étant rétracté, mourut, en 1798, exilé à la Guyane française.

Souillée et pillée pendant la Terreur, l'église, à partir du 24 août 1794, fut transformée en halle aux grains, et le bonnet phrygien remplaça la croix sur le clocher, vide de ses cloches (9 mars 1794.)

Après la signature du Concordat, le Conseil municipal prescrivit les plus pressantes réparations (1803 - 1813).

[1] Et non pas Honorat, comme je l'ai dit ailleurs sur des indications erronées.

[2] En 1870, il n'existait plus des vitraux du XVIe siècle que quelques fragments recueillis par l'auteur de cette brochure.

Digitized by Google

M. l'abbé Joubert transporta, en 1837, le grand autel en bois sculpté, daté de 1617, qui était dédié à saint Michel dans la chapelle du couvent des Récollets [1].

En 1853, 1857 et 1858, M. l'abbé Ferrand, curé, fit étudier divers projets d'agrandissement et de restauration (M. du Bost, maire). D'autres plans, dressés à l'instigation de M. l'abbé Le Boucher, en 1867 (Aug. Beignet, de Beaufort, architecte à Angers, Hamelin, puis J.-B. Rabjeau, entrepreneurs) et continués sous l'administration de M. l'abbé Guittet, ont permis d'achever l'édifice actuel, l'un des plus beaux monuments religieux de cette contrée, grâce surtout à la munificence de Mesdemoiselles du Landreau, bienfaitrices insignes de la paroisse, et de quelques autres offrandes.

L'église de Beaufort compte 75 mètres de longueur totale de la porte au fond de l'abside; 26 mètres de largeur à l'extérieur, d'un contrefort à l'autre; 21 mètres, dans œuvre, d'une chapelle à l'autre; 9 mètres de largeur entre les murailles de la nef; 40 mètres à l'intérieur, de la base du clocher à la verrière du Sacré-Cœur. (Avant 1870, l'église n'avait que 47 mètres de longueur totale.)

*Voir pour plus de détails notre* MONOGRAPHIE DE NOTRE-DAME DE BEAUFORT, ÉGLISE ET PAROISSE, *in-8° et in-12 de 563 pages, deux plans, eau-forte et portrait, publiée en 1874; cette brochure en est le complément.*

---

## VITRAUX

En dehors de la grande verrière du Sacré-Cœur (vœu de 1870), et des deux verrières de Jeanne d'Arc et de Jeanne de Laval (symbolisant la patrie française et la patrie beaufor-

[1] Institué en 1598, détruit à la Révolution, sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville construit en 1860. La vieille mairie, jusqu'à la rue Jean-Joanneaux, près du Mail (ancien jardin des religieux planté en 1810) occupe les restes du couvent.

Digitized by Google

taise), l'œuvre de M. Édouard Dideron a pour objet de rappeler les principales scènes et légendes de la vie de la sainte Vierge et du culte de Notre-Dame. Cette œuvre de M. Édouard Dideron, exécutée de 1869 à 1889, à Paris, restera parmi celles qui honorent le plus l'art du peintre-verrier au XIXe siècle.

En entrant, par la principale porte d'entrée [1], la *grande verrière* de la façade et les deux *petites verrières de la tribune des orgues* figurent des fleurs entrelacées, sur fond d'azur, autour des attributs de Notre-Dame de Beaufort, le lis et la tour, *Fortis et decora.*

### Grande nef.

### 1re Verrière à droite.

Partie inférieure. — Le *Miracle de Cana* (puissance de l'intercession de Marie). Vue de Cana, dans le lointain. A la prière de sa mère, Jésus change l'eau en vin. Au premier plan, par anachronisme, René, duc d'Anjou et comte de Beaufort, présente à la sainte Vierge l'urne de porphyre rouge qu'il légua par testament à la cathédrale d'Angers [2], et qu'on croit être un des vases qui servirent au miracle de Cana. « Vinum non habent », dit l'Évangile : « Ils n'ont plus de vin ! »

Partie supérieure. — *Notre-Dame*, première patronne de la paroisse ; *saint Pierre*, second patron (depuis la réunion de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac) ; *saint Augustin* (patron de M. l'abbé Le Boucher, curé de Beaufort, restaurateur de l'église), portant sur un livre ouvert cette allusion à l'absence de tache originelle en la sainte Vierge « De qua propter honorem Domini Nostri Jesu. »

Dans le tympan :

*Armoiries* (à droite) : paroisse Notre-Dame de Beaufort ; d'azur au lis et à la tour d'argent posés en pal, le lis à senestre, la tour à dextre, le chef d'argent chargé du mot « Maria » en lettres gothiques ; — (à gauche) : Le Boucher [3].

[1] Vierge mère en pierre dominant la façade ; dans le tympan, autre vierge mère. A l'intérieur, à droite et à gauche statues de saint Grégoire de Nazianze et de sainte Cécile.

[2] Aujourd'hui au musée Saint-Jean d'Angers.

[3] Dans la première chapelle au-dessous (chapelle des Trépassés) *Pièta* de Louis-Noël. Sur les murailles, épitaphe du prieur Claude

Digitized by Google

### 2e Verrière à droite.

*Les funérailles de la sainte Vierge*, d'après la légende de saint Jean Damascène. Sur un chemin de roses et de lis, dans la vallée de Josaphat, les apôtres, réunis miraculeusement à Jérusalem, se joignent au cortège des anges et des archanges, thuriféraires et musiciens, qui emportent au Ciel le corps de Marie, entr'autres saint Pierre (manteau violet aux pieds du lit d'honneur), saint Jean l'Évangéliste (robe rouge et palme flamboyante).

*Le couronnement de Marie* au Ciel, par les Trois Personnes de la Sainte Trinité. A droite et à gauche, les apôtres. Au bas, deux anges, portant sur des listels : « Veni sponsa mea coronaveris ![1] » — et « Gloria et honore coronasti eam .[2] »

Dans le tympan :

*Armoiries* (à droite) : Mgr Freppel, évêque d'Angers depuis 1870; — (à gauche) : Pie IX (1846-1877.)

### 3e Verrière de droite.

Partie inférieure. — *Notre-Dame del Pilar* (Notre-Dame du Pilier) à Saragosse. L'apôtre saint Jacques, le bourdon à la main, n'ayant pu réussir à convertir que les sept personnes de différentes conditions qui figurent ici, se dispose à quitter l'Espagne, découragé, lorsqu'il aperçoit sur un pilier de jaspe, apporté par les anges, Marie, encore vivante, venue pour rendre courage à l'apôtre de l'Ibérie. Deux anges portent sur une banderole : « Ave Maria gratia plena. »

*Légende :* « Apud Iberos anxio Jacobo apparet in columna cum angelis B. Maria V. confortans eum. » (La sainte Vierge apparaît sur un pilier, pour réconforter saint Jacques évangélisant l'Espagne.)

Partie supérieure. — *Notre-Dame-du-Puy* (Notre-Dame de France). Sur le mont Anis (Anicium, le Puy-en-Velay), Marie apparaît dans une éblouissante auréole à une pieuse femme

de Caignou † 1709 ; plaque de fondation de la famille Giroust, 1648; memento du lieutenant René Normand, tué à Bang-Bo (Chine), en 1885.

[1] Venez, ô mon épouse, recevoir la couronne,

[2] Vous l'avez couronnée de gloire et d'honneur.

Digitized by Google

paralytique du pays des Vellaves, venue en ce lieu dans l'espoir d'une guérison. A gauche, la paralytique (robe verte), s'éveille à la vue de Notre-Dame, entourée d'anges, lui annonçant que la mère du Sauveur a choisi ce lieu pour son sanctuaire préféré. A côté, l'évêque du Puy, saint Georges, envoyé par saint Martial, évêque de Limoges, qui avait été informé de l'apparition miraculeuse, gravit le mont Anis (où s'élève, depuis 1855, la statue colossale en bronze de Notre-Dame de France, par Bonnassieux) et voit, sur la montagne couverte de neige, un cerf traçant avec ses pieds le plan du futur sanctuaire (11 juillet 220).

*Légende :* « Georgius agente B. Martiale post miracula ecc. B. M. V. in monte Anicio ædificat. » (Saint Georges, à l'instigation de saint Martial, à la suite d'une apparition miraculeuse, construit une église dédiée à la Vierge Marie, sur le Mont Anis.)

Dans le tympan.

*Armoiries :* Du Vau de Chavagnes et Chevaye du Plessis.

Au bas du vitrail.

*Armoiries :* ville de Beaufort (anciennes), d'azur à la tour d'argent accostée de 2 clefs d'argent, l'anneau en haut ; Espagne, et ville du Puy-en-Velay.

### 4e Verrière de droite.

Partie inférieure. — *Notre-Dame de la Charité du Ronceray* d'Angers. A l'horizon, la ville d'Angers. A droite, revêtus de somptueux ornements, les fondateurs du Ronceray, le comte d'Anjou, Foulques Nerra, seigneur de Beaufort, et sa femme Hildegarde (xie siècle) par anachronisme, assistent à des fouilles qui amenèrent, en 1527, la découverte d'une statue en bronze de la sainte Vierge, dans un buisson de *ronces* toujours vert, et d'une crypte où s'étaient réunis, dès le ve siècle, saint Mars, saint Victor, saint Melaine, saint Aubin et saint Laud, crypte où la statue de Marie fut en grande vénération.

*Légende :* « Comiti andegavensi inter spinas cuprea apparet statua et virgines Deiparæ provocat æmulas. » (Une

Digitized by Google

statue de bronze apparaît au comte d'Anjou, et provoque la fondation d'un monastère de religieuses consacrées à la Mère de Dieu.)

Partie supérieure. — *Notre-Dame de Boulogne.* Les habitants de Boulogne, pressés par la sainte Vierge de se rendre sur les bords de la mer, sont accourus à la suite de leur gouverneur (robe rouge). Une barque, sans matelots, sans rames, sans voiles, par une mer très calme, apparaît, ayant à la proue une douce et gracieuse image de Marie (année 633.)

*Légende :* « Ad Bononiæ portum lignea statua vehitur, cives salutant Maris Stellam et custodem eligunt. » (Une statue en bois de la sainte Vierge est apportée à Boulogne, les habitants saluent l'Étoile de la Mer et choisissent Notre-Dame pour protectrice.)

Dans le tympan.

*Armoiries* (à gauche) : Du Breuil du Bost de Gargilesse; (à droite) : d'Orsanne de Montlevic.

### 5e Verrière de droite.

Partie inférieure. — *Le Dôme d'Aix-la-Chapelle*, édifié en l'honneur de Marie par Charlemagne (riches vêtements, couronne impériale). A sa droite Alcuin (vieillard, barbe blanche). A gauche, l'architecte présente le plan de l'église à l'empereur (an 800). Au fond, vue du Rhin.

*Légende :* « In conspectu Caroli silet orbis, filios, scholas, Galliam, gentes, Aquis Grani in æternum vovet B. M. V. » (Charlemagne, maître du monde, consacre pour jamais à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle les enfants, les écoles, la France, les nations.)

Partie supérieure. — *L'abbaye de Fontevrault.* Le B. Robert d'Arbrissel a une vision de Jésus en croix, dans la forêt de la Roë, et fonde l'abbaye de Fontevrault (1099); dans le lointain, vue de l'abbaye.

*Légende :* « Robertus verbi præco strenuus, sicut Xus Johannem Mariæ, ita monachos Fontis Ebraldi abbatissæ subdit. » (Robert d'Arbrissel, célèbre prédicateur, à l'exemple de Notre-Seigneur qui confia saint Jean à sa Mère, soumet les moines

Digitized by Google

de son ordre au gouvernement de l'abbesse de Fontevrault.)

Dans le tympan.

*Armoiries* (à droite) : de Jousbert du Landreau ; (à gauche) : de Rorthays.

### Chapelle du Sacré-Cœur.

En entrant dans le transept, à droite du maître-autel, on a en face de soi la grande verrière du *Sacré-Cœur de Jésus* [1], qui résume le poème de la charité du Sauveur. 108 personnages s'étagent dans cette verrière, à la manière des tapisseries flamandes du xv^e^ au xvi^e^ siècle [2].

Au centre *Jésus crucifié* entre *Marie* sa mère, et *saint Jean* son disciple bien-aimé. Dans le fond, à droite, l'église romane de *Paray-le-Monial*, lieu du principal pèlerinage au Sacré-Cœur, et à gauche l'*église du Vœu National* de Montmartre ; un peu plus bas, derrière la Croix, la *chapelle de la Visitation* de Paray-le-Monial, où la B. Marguerite-Marie eut la vision qui donna une forme précise à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Au pied de la Croix, le *Pélican*, symbole de l'inépuisable charité de Dieu.

A gauche. — En suivant de haut en bas, *Adam* et *Ève*, nus, après leur faute, images de l'humanité tout entière aspirant à la régénération. L'*Agneau*, immolé par *Abel*, agenouillé près de l'image du Sauveur, est, comme le sacrifice imposé à *Isaac* (robe violette) par *Abraham* (robe blanche, manteau vert), le symbole de Dieu obéissant à la volonté de son Père pour racheter le monde. La *Colombe*, messagère de la miséricorde divine, apporte à *Noé* (robe vert pâle) un rameau vert, après le déluge. *Melchisédech* (nimbé, barbe blanche), roi et pontife, portant le pain et le vin, figure de Jésus-Christ, symbolise l'Eucharistie. *Joseph* (robe bleue, coiffure égytienne), porte une gerbe de blé, figure du Sauveur. *Moïse* (robe rouge, manteau violet) tenant une colonne avec le *serpent d'airain*. *Aaron* (robe blanche, pierreries) portant la *Manne*. Viennent ensuite

[1] Cette verrière occupait la place d'honneur à l'exposition universelle de Paris en 1878.

[2] Telle que, par exemple, la fameuse tapisserie de la Pénitence de David, au musée de Cluny.

Digitized by Google

quelques prophètes ayant annoncé le venue du Messie, ou dont les actes sont en concordance avec la vie du Sauveur : *Élie* (nimbe rouge), portant à la main le pain de la veuve de Sarepta. *Isaïe* (dont la tête seule est visible), *Zacharie* et *Daniel* (bonnet rose, manteau vert). Les *Sibylles de Cumes*, de *Delphes* et de l'*Hellespont*, portant la *crèche*, la *croix*, et la *couronne d'épines*, qui ont prédit la naissance et la Passion, 800 ans avant Jésus-Christ. Le roi *David* (couronne d'or, harpe) se courbant devant le prophète *Nathan* (robe violette, voile vert). *Ruth* (nimbe rouge) glane dans le chant de *Booz* (nimbe d'or, robe verte). Le *Bon Samaritain* (robe jaune, manteau bleu) secoure le blessé qu'il emporte sur un âne. L'*Enfant prodigue* (robe brune) recueilli par son père (robe rouge, toque violette, barbe blanche). Le saint homme *Job* (manteau bleu, nimbe rouge.)

*Saint Jean-Baptiste* (vêtu de peaux de bête, manteau rouge.) *Saint Joseph* (lis à la main, nimbe d'or) et les personnages de l'Évangile qui ont connu Jésus-Christ, qui ont éprouvé les effets de sa Divine Bonté. Les Rois *Mages*, avec leurs présents. Les *Bergers* (au milieu, derrière saint Joseph.) Le vieillard *Siméon* (manteau blanc, barbe blanche.) La *Femme Adultère* (robe violette.) *Saint Lazare* (dans son suaire.) L'*Aveugle-né* (en pieds, au milieu.) Le *Paralytique* (couché, au bas du vitrail.) Les personnages qui ont assisté Jésus dans sa mission, comme les Apôtres, *saint Pierre* (avec les clefs de l'Église), *saint Paul* (avec le glaive), *saint André* (derrière saint Lazare) et *saint Jacques le Majeur* (bourdon de pèlerin.) Ceux qui ont assisté Jésus dans sa Passion, *sainte Madeleine* (prosternée avec le vase de parfums, robe bleue), *sainte Marthe* (bénitier), *sainte Véronique* (sainte Face, au-dessus), *Simon le Cyrénéen*, soutenant la Croix, Joseph *d'Arimathie* (au milieu, riches vêtements), *Nicodème* (bonnet écarlate) tenant la croix d'or que, suivant une ancienne légende, il employa les dernières années de sa vie à sculpter. *Saint Dismas*, le bon larron (nimbe bleu, au milieu, portant sa croix.) *Saint Longin* (cotte-d'armes, au 2e meneau) qui perça de sa *lance* le flanc de Notre-Seigneur, auquel *saint Thomas* (robe bleue et violette) l'apôtre incrédule, montre la plaie que lui a faite le bourreau converti.

Digitized by Google

A DROITE de la Crucifixion, en descendant : *sainte Hélène* impératrice de Byzance, portant la Croix du Calvaire qu'elle retrouva au Golgotha. Son fils, l'empereur *Constantin* (couronné de lauriers). L'empereur *Héraclius* (au sommet à droite) dans un char, portant triomphalement la croix qu'il a reprise sur les Perses, *saint Jérôme*, *saint Ignace*, évêque d'Antioche (avec le monograme de IHS sortant de son cœur), *sainte Paule*, dame romaine et *sainte Eustochie*, sa fille (à la partie supérieure du panneau de Constantin) portant ensemble une crèche en souvenir de leur existence passée auprès de l'étable de Bethléem, occupée à méditer sur la vie de Jésus-Christ. *Sainte Monique* (vert et bleu) tenant un chrisme d'or et *saint Augustin* (mitre, nimbe rouge) tenant un cœur enflammé de l'amour de Dieu. *Saint Basile* et *saint Athanase*, représentant l'Église grecque (en dessous du char d'Héraclius.) *Saint Martin* donnant la moitié de son manteau au pauvre d'Amiens. *Charlemagne* (vêtements d'or, couronne impériale), *sainte Clotilde* (tenant une église, au premier plan.) *Saint Louis* tenant la sainte couronne d'épines. Plus bas, *saint Grégoire-le-Grand* (barbe blanche, tiare.) *Saint Jean de Dieu* (robe noire, tronc pendu à l'épaule, couronne d'épines, crucifix à la main, au devant de Constantin.) *Saint François d'Assises*, en extase et stigmatisé (les mains levées). *Saint Bernardin* de Sienne, portant sur un cartouche le nom de « Jésus. » *Saint Jean de Capistran* (robe brune), défenseur de Belgrade, assiégé par les Turcs, et rempart de la chrétienté (portant un étendard rouge, avec le monogramme du Christ). *Saint Bonaventure* (chapeau et robe rouge), tenant la croix. *Sainte Claire* (nimbe rouge) portant une monstrance. *Saint Antoine de Padoue* (au milieu), l'Enfant Jésus (robe blanche) dans ses bras. *Sainte Gertrude* d'Eisleben (au sommet du panneau du milieu, le cœur ouvert, laissant voir l'Enfant Dieu assis). *Saint Bernard* (robe blanche) avec les instruments de la Passion. A droite *deux chevaliers croisés* ayant à leur tête *Godefroid de Bouillon* à cheval, avec l'étendard rouge, sur lequel on lit « Diex li volt » (Dieu le veut !) *Saint Dominique* (croix, lis, chapelet). *Saint Thomas d'Aquin*, tenant le livre de la Somme (derrière Louis XVI, à droite, au bas). *Sainte*

Digitized by Google

*Catherine de Sienne* (à droite) la grande stigmatisée, couronnée d'épines et tenant un crucifix et un lis. *Sainte Thérèse* (au centre) tenant la flèche mystique. *Sainte Marie-Madeleine dei Pazzi* (nimbe rouge) avec les instruments de la Passion (au-dessous de saint Dominique). *Saint Norbert*, fondateur des Prémontrés, et restaurateur du culte du Saint Sacrement à Anvers, (portant un ostensoir, au centre, mitre blanche.) *Saint Jean l'Aumônier* (bourse, mitre d'or, nimbe rouge). *Saint Charles Borromée* (rouge) tenant un ciboire avec lequel il communiait les pestiférés de Milan. *Saint Elzéar de Sabran* et, sa femme, *Sainte Delphine*, connus pour leur inépuisable charité (à droite, derrière sainte Catherine de Sienne). *Saint Jean de Matha*, avec les fers brisés des esclaves chrétiens qu'il délivra. *Saint Ignace de Loyola* avec le chrisme (au milieu). *Saint Stanislas Kotska* (une flamme sortant de sa poitrine). *Saint François de Sales* tenant un livre au-dessus de saint Charles Boromée). *Sainte Chantal* (nimbe rouge, robe noire, croix sur la poitrine). *Saint Vincent de Paul* (au-dessus de Pie IX). La B. *Marguerite-Marie* (agenouillée au centre). Le P. *Eudes* de Mezeray, fondateur des Eudistes. Le *P. de la Colombière* (au-dessus de sainte Chantal). Mgr de *Belzunce*, évêque de Marseille (tenant un cartouche, où se lit « Massilia » (Marseille). *Saint Pie V* (à genoux, chape verte). *Pie VII* (debout). *Pie IX* (à droite, riche chappe d'or). *Louis XVI* (debout) avec l'écu aux armes de France, d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Au tympan.

*Armoiries* des nations, villes, et personnages qui figurent dans l'histoire du Sacré-Cœur. Au centre de la ligne inférieure du tympan, armes *de France*. A gauche, à l'extrémité, celles de *Paris*, qui élève l'église du Vœu national, à Montmartre ; puis de *Beaufort*. A droite, partie correspondante, armes de *Paray-le-Monial* et de *Marseille*. Plus haut, armoiries de *saint François de Sales* (2e); de sainte Jeanne-Françoise Frémiot *de Chantal*, (1re à gauche) ; du Père *de la Colombière* (3e) ; et de Mlles Clémence et Aimée *du Landreau* (4e). Au-dessus, les armes des papes *Clément XIII* (1re à gauche) et Pie IX (à droite) accompagnent le chiffre de *Jésus-Christ*.

Digitized by Google

*Légende :* Aux deux ouvertures les plus élevées du vitrail : « Vœu de Beaufort, 9 octobre 1870[1]. »

Dans cette partie du transept se trouvent les verrières destinées à rappeler les principaux fondateurs d'ordres religieux.

**A droite,** en regardant la verrière du Sacré-Cœur.

**1re Verrière,** près de la nef :

Partie inférieure. — *Saint Dominique* (fondateur de l'ordre des Dominicains ou Frères Prêcheurs du Rosaire, de la Confrérie du même nom, et de la Milice de Jésus-Christ, sous la règle de saint Augustin, 1170-1221) fait une prédication dans le Languedoc, contre les hérétiques albigeois, au milieu d'un concours de peuple et de grands seigneurs.

Partie supérieure. — *Saint François d'Assise* (fondateur de l'ordre des Frères Mineurs, Cordeliers, Récollets, Capucins, 1182-1226) obtient, par l'intercession de Notre-Dame, l'indulgence de la Portioncule, accordée en 1221, et étendue à toutes les églises du premier, du second et du tiers ordre de saint François.

*Armoiries :* (A droite) Philippe Gaucher Le Marié, gouverneur et sénéchal de Beaufort, inhumé dans l'église en 1689; (à gauche) Pierre Le Sellier, premier maire de Beaufort (1693).

**2e Verrière.** — *Saint Ignace de Loyola* (fondateur de la Compagnie de Jésus, 1491-1556).

Partie supérieure. — Ignace (armure), ancien page de Ferdinand V, guéri d'une blessure contractée au siège de Pampelune, vient en pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat, (Catalogne). Au fond seigneurs et dames. Au pied de l'autel un des pauvres, en faveur duquel le saint se dépouilla de tous ses biens, en se retirant à l'hôpital de Manrèze.

Partie inférieure: — Ignace (nimbé, soutane noire) et six

[1] Une confrérie du Sacré-Cœur fut érigée canoniquement en l'église de Beaufort, en 1739, et dès le 16 janvier 1644 à la chapelle de l'hôpital. (Voir notre *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, Paris, 1871, in-8° et in-12 de 178 pages, p. 82.)

Digitized by Google

compagnons, vient à l'église de Montmartre, le jour de l'Assomption 1534, faire vœu d'établir la Compagnie de Jésus.

*Armoiries :* (A droite) Denais ; (à gauche) Giroust, dont Jacques, jésuite, prédicateur célèbre (1624-1689), originaire de Beaufort.

**3e Fenêtre.** — *Saint Bruno* (fondateur des Chartreux (1040-1101.)

Partie inférieure. — *Bruno d'Hartenfaust* (robe blanche, nimbe) avec ses compagnons, Lauduin, Étienne du Bourg, Étienne de Die, Hugues le Chapelain, prêtres, André et Guerin, laïques, construit un monastère et une chapelle à la sainte Vierge, Sancta Maria de Casalibus, avec la protection de saint Hugues, évêque de Grenoble (crosse, nimbe) qui vient de voir en songe s'élever un temple superbe, au milieu du désert de la Chartreuse, avec une couronne de sept astres étincelants qui en domine le faîte (1084.)

Partie supérieure. — *Saint Bruno* accepte le don du monastère de Saint-Jacques, après celui de l'église de Sainte-Marie et de Saint-Étienne, des mains de Roger, prince de Sicile et comte de Calabre, qui lui devait le salut de son armée à Capoue.

*Armoiries* de la Grande-Chartreuse *(Magna Cartusia).*

**A gauche,** en regardant la verrière du Sacré-Cœur :

**1re Verrière,** du côté de l'autel.

*Saint Maur*, abbé de Glanfeuil (vie siècle), envoyé en France par saint Benoist, fondateur des bénédictins, avec quatre compagnons, Antoine, Constantinien, Simplicien et Faustus, fonde, près de Beaufort, sur le domaine de Glanfeuil, territoire de Florus, puissant seigneur de la cour du roi d'Austrasie, Theodebert, l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, qui donna son nom à la Congrégation des bénédictins réformés de France. Au-dessus de saint Maur, des anges portent le plan de la célèbre abbaye bénédictine.

*Armoiries :* Roullet de la Bouillerie.

Digitized by Google

**2e Verrière.** — *Saint Bernard*, abbé de Clairvaux, (fondateur des Cisterciens, 1091-1153), reçoit, pendant une maladie, la vision du Mystère de la Nativité.

*Armoiries :* De la Motte-Baracé

**3e Verrière,** près du chœur. — *Jeanne d'Arc* portant sa bannière avec les noms « Jésus, Maria », présente Charles VII à l'archevêque de Reims pour le faire sacrer roi de France (17 juillet 1429). A gauche, l'archevêque, l'abbé de Saint-Rémy (robe noire de bénédictin, mitre blanche) portant au cou la sainte ampoule. A droite, le roi de France (armure d'or, panache rouge) sur un cheval tenu à la bride par un jeune page. Clergé sur le seuil de la cathédrale. La cour, Dunois, le duc d'Alençon, les pairs laïques, parmi lesquels se trouvait le sire de Laval, père de Jeanne, comtesse de Beaufort. (La verrière de Jeanne de Laval correspond à celle de Jeanne d'Arc.)

*Armoiries :* (A droite), d'Arc; (à gauche), Robin de la Cotardière.

**Chœur** [1].

**1re Verrière** (à gauche). — Le pape *saint Pie V*, de l'ordre de Saint-Dominique, les mains levées vers le ciel, qu'il a imploré pendant tout un jour et toute une nuit, annonce aux prélats de la Cour pontificale la révélation qu'il vient d'avoir du succès prodigieux des chrétiens sur les ottomans à la journée de Lépante (7 octobre 1571), qui mit en liberté 15,000 catholiques. A gauche, la coupole de Saint-Pierre de Rome, à droite le château Saint-Ange. Dans le lointain, la flotte ennemie repoussée par les vents qui viennent de subitement changer, à la prière de saint Pie V.

*Armoiries :* (A droite), Ordre des Dominicains ; (à gauche) saint Pie V (Ghislieri, de Bologne.) —.(Au sommet) : Pierre de Fenouillet, prieur de Beaufort au XVIIe siècle [2].

[1] Aux fenêtres du chœur, statues en pierres des douze Apôtres, par Louis Noël et Bourgeois.

[2] Dans le cabinet de M. le curé, l'*Annonciation*, peinture sur toile (1m65 de hauteur sur 2m50), par Antoine Talcourt, né et mort à Beaufort (1638-1685). Par un singulier anachronisme, la sainte Vierge est représentée sous les traits de la sœur de l'abbesse de Fontevrault, la marquise de Montespan (les armes de Rochechouart sont encore lisibles au bas de la toile, à droite), qui vint se retirer, en 1670, à Saumur, pour y faire pénitence. Le portrait du personnage figuré par l'ange Gabriel, n'a pas encore pu être déterminé.

Digitized by Google

**2e Verrière** (à droite.) — *Le Vœu de Louis XIII* (15 août 1638.) Le roi (manteau fleurdelisé) présente sa couronne à Notre-Dame, portée sur des nuées par les anges et les archanges et met sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge. A droite, la reine Anne d'Autriche (robe bleue, écharpe rouge et or). A gauche, le cardinal de Richelieu, comte apanagiste de Beaufort (robe rouge).

*Armoiries :* (A droite), Ordre des chanoines réguliers du Saint-Sépulchre, fondé par Godefroid de Bouillon (1099); (à gauche), chapitre de Notre-Dame de Paris. — (Au sommet) : France.

**3e Verrière** (à gauche.) — *Serviteurs insignes de Marie aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Dans la procession qui porte une statue de Notre-Dame, à l'église Saint-Sulpice de Paris (à droite) et passe à côté de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, figure, au premier plan, à droite (tête nue, robe violette) saint François de Sales, évêque de Genève, fondateur de la Visitation Sainte-Marie. Au milieu du vitrail (mitre, chape d'or), saint Alphonse de Liguori. A ses côtés, derrière (en surplis), M. Olier, fondateur des prêtres de Saint-Sulpice, le P. Eudes (robe noire, cœur à la main), fondateur de Notre-Dame-de-Charité, Jérôme Le Royer de la Dauversière (toque rouge), fondateur des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, Baugé, Mont-Réal, Beaufort, etc.

*Armoiries :* (A droite), saint François de Sales ; (à gauche), Olier. — (Au sommet) : Mathurin-Joseph de Bernard, prieur de Beaufort au XVIIIe siècle.

**Verrière du milieu du chœur.** — Pie IX (à genoux, chape d'or) ,proclame le dogme de l'*Immaculée-Conception* de Notre-Dame (8 décembre 1854). A gauche et à droite, cardinaux et évêques figurant l'église enseignante. Au sommet Notre-Dame de Beaufort, foulant aux pieds le serpent écrasé par la croix que tiennent à la fois Jésus et Marie. De chaque côté, des anges portant les symboles de l'Immaculée-Conception, la tour d'ivoire, la rose mystique, le miroir de la sagesse, la porte du ciel, le vase honorable, l'étoile du matin, et un

Digitized by Google

listel avec ces mots du Cantique des Cantiques : « Tota pulchra es amica mea. » (Vous êtes toute belle, ô mon amie !)

*Armoiries* : (A droite), Léon XIII ; (à gauche), Pie IX, papes, sous lesquels ont été faits les restaurations et les agrandissements de l'église de Beaufort. — (Au sommet) : le chiffre de la paroisse.

**1re Verrière à la droite de la verrière du fond.** — Couronnement de *Notre-Dame Auxiliatrice de Savone*, par Pie VII. Le Pape, ayant été prisonnier cinq ans à Savone, y revient pour couronner la statue de la sainte Vierge. A droite du Pape : la cour pontificale, clercs, prélats, cardinaux, évêques. A gauche : thuriféraire, garde-suisse.

*Armoiries* (à droite) : ville de Savone ; (à gauche) : Pie VII (Chiaramonti) ; (au sommet) : Druillet.

**2e Verrière à droite.** — *Délivrance de Vienne* (1683). Venu pour secourir l'empereur d'Autriche Léopold, dont la capitale était assiégée par les Turcs, sous le commandement de Mahomet, Jean Sobieski, roi de Pologne (cote d'armes, manteau rouge) communie en présence de sa petite armée, au moment de livrer la bataille qu'il doit remporter sur les Musulmans, aux cris de : « Marchons, confiants en l'assistance de Marie. » A côté de Sobieski, guerriers polonais. Au fond, l'étendard de Pologne qui fut envoyé au Pape en mémoire de cette victoire. Sur la tente royale (angle supérieur, à gauche) le nom de « Maria ».

*Armoiries* (à droite) : Pologne ; (à gauche) : ville de Vienne ; (au sommet) : Le Noir de la Cochetière.

**3e Verrière à droite.** — *Bataille de Lépante* (1571). Don Juan d'Autriche (armure d'or, manteau rouge) excite ses troupes en montrant la croix. Les Musulmans, vaincus, luttent contre les chrétiens dans les eaux de Lépante. Au fond, la flotte, l'artillerie aveuglant les Mahométans. Notre-Dame préside à la victoire de la Foi sur l'Islamisme.

*Armoiries* (à droite) : Autriche ; (à gauche) : Espagne ; (au sommet) : Joseph Trochon, prieur de Beaufort au XVIIIe siècle.



Digitized by Google

**Transept** : croisillon de gauche, côté du clocher.

**1re Verrière,** près du chœur. — *Jeanne de Laval*, reine de Sicile, comtesse de Beaufort, veuve de René, duc d'Anjou, (manteau d'or brodé d'hermines) pose la première pierre de l'église nouvelle de Beaufort. Autour de la reine, la petite cour, un page, bourgeois et seigneurs beaufortais. Un magistrat (robe violette) offre à Jeanne la truelle, un ouvrier lui présente le mortier. A droite, le clergé séculier et régulier. A gauche (à genoux) Marguerite de Créhallet (dame d'honneur de la reine), qui légua une chaîne d'or à l'église de Beaufort et fut inhumée dans la chapelle de la reine, détruite en 1870 (au lieu où se trouve aujourd'hui la sacristie).

*Armoiries* (à droite) : Mayaud et du Temple ; (à gauche) : de Montesquiou et de Rohan-Chabot ; (au sommet) : Jeanne de Laval.

**2e Verrière** sous le clocher, à droite, en regardant l'autel de saint Joseph [1]. *Notre-Dame de Béhuard.*

Partie inférieure. — Sigon, abbé de Saint-Florent, descend dans la Loire et marche sur les eaux pour secourir un pêcheur qui, après lui avoir refusé ses services, se noie. D'une main, Sigon écarte son manteau dont le pan fend les flots ; de l'autre main il tend sa crosse d'or que saisit le pêcheur en péril. Au loin, sur un îlot, les religieux en prière. Sur le rivage, groupe saisi d'effroi. Dans le ciel apparition de la Vierge de Béhuard.

Partie supérieure. — Des gardes (armures) amènent un criminel condamné à mort, que le doyen et les 6 chanoines du chapitre, institué par Louis XI à la collégiale de Béhuard,

[1] Au-dessous, *les Noces de Cana*, toile (1m05 sur 2m) XVIIe siècle. École flamande avec cette légende :

Cujus mensa patet venienti innoxia Christo.
Sæpe in vina suas mutatas hauriet undas.

En face, *saint Augustin*, toile (3m de hauteur sur 2m) par Mercier.

Au retable de l'autel saint Joseph, l'*Adoration des Mages*, admirable toile (2m50 de hauteur sur 1m60) attribuée communément à Mignard, mais reconnue, par nous, en 1873, comme l'œuvre unique jusqu'ici du célèbre peintre angevin, Nicolas Lagouz : elle est datée de 1636.

Digitized by Google

avaient le droit de délivrer le vendredi saint de chaque année, en vertu du privilège royal. Le doyen, entouré des chanoines (robe noire, rocher, barrette) approche la main gauche de la tête du prisonnier et de la main droite touche ses fers, comme pour symboliser sa délivrance.

*Armoiries :* France et cardinal de Richelieu, comte de Beaufort.

**Verrière** sous le clocher, en face du vitrail de Jeanne de Laval. *Notre-Dame des Gardes.*

Partie inférieure. — Antoine de l'Esperonnière, sieur du Pineau (riche armure, casque et couronne) prisonnier des Corsaires, s'approche d'un autel pour y déposer la statuette en bois de la sainte Vierge, qu'il plaça dans un oratoire construit par lui sur la montagne des Gardes. Derrière lui, seigneurs et dames. A droite de l'autel, trois des ermites (froc brun et robe noire) qui avaient l'entretien de l'oratoire de Notre-Dame des Gardes.

Partie supérieure. — Sur un lourd pilier, Notre-Dame des Gardes, couronnée et nimbée d'or, entourée des affligés qui l'implorent. Au premier plan, un seigneur, tête nue, genou en terre, lui offre son épée ; un peu en arrière, une mère lui présente un enfant malade ; une femme âgée et infirme, un vieillard, un aveugle s'approchent de la statue vénérée ; à l'arrière-plan, d'autres personnages moins caractérisés. Dans le lointain, à droite, vue de l'église actuelle des Gardes.

*Armoiries :* de Jousbert du Landreau et d'Escoubleau de Sourdis [1].

**Grande nef,** côté gauche.

**5e Verrière,** près du transept, au-dessus de la chaire.

Partie inférieure. — *Notre-Dame des Ermites d'Einsiedelen* (an 861). A gauche, Conrad, évêque de Constance, tombe à

[1] Il y avait sous cette fenêtre, avant les restaurations récentes, une petite porte dite « porte des Acquêts ». C'est là qu'autrefois se faisaient les ventes de la fabrique, l'accensement des bancs de l'église, etc , alors que la sacristie était sous le clocher.

Digitized by Google

genoux, saisi d'admiration à la vue de Jésus-Christ (chapé d'argent et d'or) procédant lui-même à la consécration de l'église Notre-Dame des Ermites, en présence de Marie assise sur un trône. Jésus est assisté (à l'arrière plan) du Pape saint Grégoire (dont on ne voit que la tête et la tiare); de saint Pierre (debout, tête nue, nimbe rouge, chape violette brodée d'or); saint Laurent (tête nue inclinée légèrement, nimbe jaune); saint Augustin (dont on ne voit plus que la tête mitrée, à droite); saint Étienne (un genou à terre) présentant l'huile pour la consécration.

*Légende :* « Per noctem lux apparet vigilante et stupente e. C. us ipse cum s. tis sacrat ædem B. M. V. Eremitarum. » (Pendant la nuit, une lumière apparaît : l'évêque de Constance, étonné, vit Jésus-Christ, assisté de plusieurs saints, consacrer lui-même l'église de Notre-Dame des Ermites.)

Partie supérieure. — *Notre-Dame de Liesse* (XIIe siècle). Une barque conduite par un ange (robe verte) et quittant les eaux du Nil, en vue de l'Égypte, porte la princesse Ismérie (manteau rouge et or, couronne d'or) tenant en ses mains une statue de la sainte Vierge sculptée miraculeusement, pendant la nuit, à la prière de trois chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, originaires de Laon, qui avaient été rendus à la liberté, et qui accompagnèrent la princesse à Liesse, au diocèse de Soissons.

*Légende :* « Egyptum læta deserit Ismeria et angelo duce cum militibus liberis ad Lætitiam signum B. Mariæ V. conducit. » (Ismérie, remplie de joie, quitta l'Égypte, et sous la conduite d'un ange, accompagné de chevaliers rendus à la liberté, porte à Liesse l'image de Notre-Dame.)

*Armoiries :* de Jousbert du Landreau et des Romans.

**4e Verrière,** côté gauche de la nef.

Partie inférieure. — *Notre-Dame Angevine.* Saint Maurille (336-426) évêque d'Angers, envoyé par saint Martin, évêque de Tours, aborde, en barque, au confluent de la Loire et de l'Èvre, au lieu dit depuis le Marillais, dans un bois consacré aux idoles. La sainte Vierge lui apparaît dans un léard et lui

Digitized by Google

demande l'institution de la fête de la Nativité (8 septembre), connue sous le nom de l'*Angevine* depuis un temps immémorial. A droite, sainte Anne et saint Joachim, prosternés devant le berceau de Marie. Des ouvriers détruisent le bois sacré où s'élèvera un temple à la Mère de Dieu. L'idolâtrie, sous la forme d'un dragon ailé, est mise en fuite.

*Légende :* « Divino instinctu B. Maurilius festum Nativitatis B. M. V. indicit. » (Saint Maurille, divinement inspiré, établit la fête de la Nativité de Notre-Dame.)

Partie supérieure. — *Le concile d'Ephèse,* tenu en 431, sous le pontificat du pape Célestin, dans le temple de Diane, est présidé par saint Cyrille d'Alexandrie (chape verte, barbe blanche) accompagné dans cette scène de huit évêques mitrés. A droite, Nestorius, qui gouvernait Constantinople (tête nue, portant un livre fermé, son nom est inscrit sur la bordure jaune de sa robe violette) quitte la salle conciliaire, confondu d'hérésie par l'assemblée pour sa prétention à contester à Marie le titre de « Mère de Dieu ».

*Légende :* « Post B. Cyrillum omnes dixerunt theotocos. » (A la suite de saint Cyrille, tous les pères du Concile déclarèrent Marie, Mère de Dieu.).

*Armoiries* (à droite) : d'Andigné ; (à gauche) : René de Savoie, comte de Tende et de Beaufort.

**3e Verrière**, côté gauche de la nef.

Partie inférieure. — *Notre-Dame des Neiges.* A l'horizon. Vue de Rome, le Colisée, Saint-Pierre du Vatican, les sept collines. Au premier plan, à gauche, Jean, riche patricien (vêtements d'or chargés de pierreries), resté sans enfants et ayant résolu de consacrer ses biens à l'honneur de Marie, étant accompagné de sa femme, rencontre le pape Libère (chape verte, tiare). Le pape et le patricien ont vu l'un et l'autre en songe, le 5 août, sur la colline de l'Esquilin, le plan d'une église tracé par la neige. Au centre du vitrail, des ouvriers travaillent à la construction de l'église qui est devenue la basilique de Sainte-Marie Majeure.

*Légende :* « Patricius Johannes et Liberius P. M. Maj. basi-

Digitized by Google

licam ad nives ædificant. » (Le patricien Jean et le pape Libère élèvent la basilique de Sainte-Marie Majeure aux Neiges.)

Partie supérieure. — *Notre-Dame de sous terre, à Chartres.* Quatre druides, environ 1,000 ans avant la naissance du Sauveur, rendent un culte à la Vierge-Mère. Le guerrier, à droite, est, par anachronisme, Priscus, gouverneur du pays chartrain, qui rapporta de Jérusalem le voile de la sainte Vierge, conservé à la cathédrale de Chartres, et dont une petite portion, obtenue de l'évêque par M. Le Boucher, est vénérée dans l'église Notre-Dame de Beaufort, depuis le 28 septembre 1878.

*Légende :* « Virgini parituræ primum Druides Carnutes dedicant sacrum. » (Les Druides de Chartres consacrent le premier monument à la Vierge qui doit enfanter.)

*Armoiries* : (à droite), Claude de Caignou, prieur de Beaufort, inhumé dans l'église, et l'un des restaurateurs de ce temple (1679-1709) ; (à gauche), chapitre d'Angers.

**2e Verrière,** côté gauche de la nef.

*La Pentecôte.* Le Saint-Esprit, sous forme de langues de feu, descend sur Marie et les douze Apôtres. Au milieu, saint Pierre enseignant l'évangile aux Romains et convertissant son geôlier (à genoux avec un trousseau de clefs) ; saint Paul prêchant les Grecs. A droite, saint Philippe (nimbe bleu) baptisant l'eunuque de la reine de Candie. Au-dessous (à gauche) saint Luc faisant le portrait de Marie. A la partie inférieure, saint Denis, premier évêque de Paris (chasuble et gants violets), tenant la bannière de France ; à ses pieds, un habitant de Lutèce ; à ses côtés, debout, saint Rustique et saint Éleuthère. A droite, saint Martial, évêque de Limoges, apôtre de l'Aquitaine, avec le bâton de saint Pierre (mitre, crosse et chape d'or.) A gauche, saint Julien, évêque du Mans (tunique rouge, chasuble verte), arrachant de l'église le monstre du paganisme et apportant la vérité aux populations de l'ouest de la France.

*Armoiries :* (A droite), Mgr Angebault, évêque d'Angers

Digitized by Google

(1869), sous l'épiscopat duquel la restauration de l'église de Beaufort a été entreprise ; (à gauche), le pape Grégoire XI, (Pierre Roger), fils du comte de Beaufort.

**1re Verrière,** côté gauche de la nef.

Partie inférieure. — *Esther et Assuérus.* Esther (robe violette, manteau rouge) se jette aux pieds du roi Assuérus (manteau bleu, robe rouge, brodés d'or), pour demander la grâce de son peuple. A la gauche d'Assuérus, Aman. A la gauche, d'Esther, Mardochée (robe verte, manteau violet) et deux serviteurs. Figure biblique de la sainte Vierge.

Partie supérieure. — Les saints patrons de la famille du Landreau, bienfaitrice de l'église. Au centre *sainte Aimée* (Sancta Amata) consacrée vierge par saint Alpin, évêque de Châlons, et qui vendit une partie de son domaine pour bâtir l'église de son pays natal : elle tient en ses mains l'acte de vente de ses biens et la figure du monument. A droite *saint Casimir*, roi de Pologne, tenant un lis, symbole de son amour de la virginité, et les premiers mots de l'hymne qu'il composa en l'honneur de Marie « Omni die dic Mariæ. »
A gauche, *saint Clément*, 3e pape, tenant de la main droite, gantée de rouge, l'ancre de marine à laquelle il fut attaché et jeté à la mer : à ses pieds, l'agneau qui, à sa prière, indiqua une source miraculeuse.

*Armoiries :* (A droite), ville de Beaufort (depuis Louis XIV) ; (à gauche), de Jousbert du Landreau.

Au-dessous, à gauche :

**Chapelle des fonts baptismaux,** (grisaille.)

Baptême de Constantin par le pape saint Sylvestre. Baptême de Clovis, en présence de sainte Clotilde, par saint Rémy. L'empire romain et le royaume de France deviennent catholiques en la personne de leurs chefs [1].

[1] Dans la chapelle des Fonts baptismaux, copie (toile) par Mme Guillaume, du tableau de Van Dyck, connue au Louvre sous le nom de *Vierge aux donateurs* (donné par l'Etat en 1889).

Digitized by Google

**Chapelles du chœur,** (grisailles.)

**Chapelle du chevet,** dédiée à Notre-Dame de Beaufort.

Dans la lanterne : Ornements et attributs de la patronne, entrelacs blancs et bleus, lis et tour, *fortis et decora.*

Verrière a droite : L'Annonciation (premier mystère joyeux du Rosaire.)

Saint Dominique recevant le Rosaire.

*Armoiries :* Ordre de Saint-Dominique.

Verrière a gauche : Jésus est retrouvé dans le temple, étonnant les Docteurs (5e mystère joyeux.)

Marie remettant le scapulaire du Carmel à saint Simon Stock.

*Armoiries :* Ordre des Carmes.

**Chapelle à la reine,** dédiée à saint Clément.

Verrière du fond :

*Panneau de droite.* Jeanne de Laval, comtessse de Beaufort, accompagnée de Marguerite de Créhallet, l'une de ses dames d'honneur (debout), donne à un magistrat de Beaufort le règlement de 1471 pour les biens communaux de la vallée de Beaufort. Au fond, vue de l'église de Beaufort en 1884.

*Panneau de gauche.* A la prière du pape saint Clément, un agneau fait jaillir une source pour désaltérer des ouvriers travaillant à l'exploitation d'une carrière de marbre.

*Armoiries :* Jeanne de Laval.

Verrière de droite.

*Panneau de droite.* Notre-Dame Auxiliatrice-des-Chrétiens dont la fête fut instituée le 24 mai, par Pie VII, pour l'anniversaire de son retour à Rome en 1814, après sa captivité. Aux pieds de l'image de Notre-Dame Auxiliatrice, et au fond, des pèlerins, guerriers, vieillard, mère, implorant le secours de Marie. Dans le lointain, à droite, basilique de Notre-Dame de Lourdes.

*Panneau de gauche.* Le couronnement de la sainte Vierge (5e mystère glorieux.)

*Armoiries :* de Jousbert du Landreau.

Verrière de gauche.

*Panneau de droite.* La Mère Admirable, retirée dans la

Digitized by Google

maison de saint Jean, le disciple bien-aimé, achève sa tâche.

*Panneau de gauche.* Marie et saint Jean rencontrent Jésus sur la route du Calvaire.

*Armoiries :* La Motte de la Motte-Rouge et Pocquet de Livonnière.

**Chapelle Saint-Augustin,** (à gauche du chevet.)

VERRIÈRE DU FOND.

*Panneau de droite.* Saint Augustin, évêque d'Hippone, lave les pieds du Sauveur qui lui apparaît sous les traits d'un pèlerin. Au fond, vue d'Hippone.

*Panneau de gauche.* Baptême de saint Augustin par saint Ambroise. Au premier plan, sainte Monique assiste à la cérémonie.

*Armoiries :* Pocquet de Livonnière et Tassin de Beaumont.

VERRIÈRE DE DROITE.

*Panneau de droite.* La sainte famile à Nazareth.

*Panneau de gauche.* La Nativité de Notre-Seigneur.

*Armoiries :* Le Noir de la Cochetière et Mesnet de la Cour [1].

VERRIÈRE DE GAUCHE.

*Panneau de droite.* La Mère Admirable, d'après un tableau de Mme Perdreau, d'Angers, religieuse du Sacré-Cœur à la Trinité des Monts, à Rome.

*Panneau de gauche.* La présentation de la sainte Vierge au Temple, par sainte Anne et saint Joachim.

*Armoiries :* Le Noir de la Cochetière et Rocheron d'Amoy.

Joseph DENAIS.

[1] Sur la muraille, modeste monument (avec médaillon de bronze par Louis-Noël), élevé à la mémoire de M. Le Boucher, mort curé de Beaufort le 7 septembre 1886. Il nous sera permis de signaler ici les noms des prélats qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer leur souscription, en réponse à la publication de notre petite brochure sur *M. l'abbé A. Le Boucher, chevalier du Saint-Sépulcre, chanoine honoraire d'Angers, de Reims et de Bordeaux* (Paris 1886, in-8° de 16 pages, portrait); ce sont ceux du cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, archevêque de Carthage et d'Alger; du cardinal Langénieux, archevêque de Reims; de Mgr Foulon, archevêque de Besançon, aujourd'hui cardinal; Mgr Guilbert, mort cardinal-archevêque de Bordeaux; Mgr Thomas, archevêque de Rouen; Mgr Grolleau, évêque d'Evreux; Mgr Regnault, évêque de Chartres; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; et Mgr Larue, évêque de Langres.

Digitized by Google

# LA CHARTREUSE ET LE SAINT-BERNARD

La spirituelle M^me^ de Girardin partageait l'humanité en meneurs et menés, hommes chats et hommes chiens, gens qui se lavent les mains et gens qui ne se les lavent pas. Saint Augustin, qui voyait les choses à un point de vue différent, adopte une autre classification et définit ainsi les deux grands courants qui se partagent le monde des âmes : S'aimer soi-même jusqu'au mépris de Dieu, aimer Dieu jusqu'au mépris de soi-même. Trop souvent, hélas, le premier l'emporte ; un vent d'orgueil, de folie ou de plaisir entraîne l'humanité dégénérée. Elle roule vers les abîmes au lieu de gravir les cimes, subissant l'inflexible loi de la pesanteur qui régit tout ici-bas, les intelligences comme les corps. Çà et là pourtant, certaines natures d'élite éprouvent encore la nostalgie des hauteurs et, méprisant le chemin facile qui descend aux riches vallées de la terre, elles s'engagent résolûment dans l'étroit sentier qui escalade les cimes, côtoie les précipices, pique droit vers le ciel. Parmi elles, les unes s'abîment dans la contemplation, adorent pour ceux qui n'adorent pas, prient pour ceux qui ne prient pas, aiment Dieu pour ceux qui n'aiment que la créature, se privent du nécessaire pour ceux qui ne se privent pas du superflu, remplissent enfin dans le monde spirituel le rôle des glaciers dans le monde physique. A quoi servent en apparence ces immenses espaces perdus pour l'activité humaine? Aucune récolte n'y saurait mûrir, aucun troupeau n'y saurait vivre ! Et

Digitized by Google

cependant, ils sont le principe de toute fécondité : les sources ruissellent de leurs flancs dévastés, comme les grâces des âmes broyées par la pénitence, et là où ils diminuent, les forêts disparaissent, le chaos descend vers la vallée. D'autres soldats de cette héroïque phalange se vouent au service de leurs frères et organisent les ambulances de l'humanité. Ils soignent les malades, recueillent les orphelins, secourent les prisonniers, abritent les voyageurs. Aucune misère qu'ils ne soulagent, aucune souffrance qu'ils n'adoucissent, leurs œuvres innombrables sont le filet que la main prévoyante de l'Église tend au-dessous de ses enfants lorsque, comme l'acrobate du haut de son trapèze, ils risquent leur existence dans la grande lutte pour la vie.

Une heureuse circonstance nous a permis de voir à l'œuvre à quelques jours d'intervalle deux ordres religieux qui comptent chacun huit cents ans d'existence et en qui se personnifie pour ainsi dire ce double courant de la vie monastique.

Les contemplatifs ont bâti leurs cellules au fond d'une gorge murée pour ainsi dire de tous côtés par les parois escarpés de la montagne. Ils vivent et meurent dans cette solitude, séparés à jamais du monde et de ses stériles agitations. Les autres campent sur une des grandes routes de l'humanité, le plus fréquenté des passages qui conduisent de Suisse en Italie. Hommes, femmes, enfants, riches, pauvres, tous ceux qui frappent sont accueillis dans leur hospitalière demeure, sans qu'on puisse leur demander la moindre rémunération. Là, pas de barrières, pas de cloîtres : la charité, la charité, encore la charité.

Et qu'on ne dise pas *ceci* vaut mieux que *cela* : sans *cela*, *ceci* existerait-il ? Qui dira le nombre de vocations dues aux prières des saints solitaires ? Moïse implorant Dieu sur la montagne ne combattait-il pas aussi efficacement que les guerriers dans la plaine ?

Digitized by Google

## La Grande-Chartreuse

C'est par une belle matinée de septembre que nous suivons, pour nous rendre de Grenoble à la Grande-Chartreuse, cette route du Sappey par laquelle, en juin 1084, saint Hugues conduisit saint Bruno et ses compagnons. Avant de sortir de la ville, nous saluons au passage un grand souvenir de la France chevaleresque, la statue de Bayard dont le socle porte cette fière devise :

Dieu et le Roy, voilà mes maîtres
Oncques n'en aye d'autres.

L'Isère franchi, la route passe au bas du fort Rabot dont le piédestal rocheux servit au VIIe siècle de chaire à saint Fréjus, évêque de Grenoble, lorsqu'il évangélisait les foules accourues pour entendre sa parole d'apôtre.

Suant et soufflant, notre équipage s'élève lentement le long des pentes du Saint-Eynard, nous laissant jouir d'un ravissant spectacle : à nos pieds Grenoble et cette bienheureuse vallée de l'Isère, si étonnamment fertile que les terres s'y vendent jusqu'à douze mille francs l'hectare; derrière nous la Moucherotte, dont les falaises grises s'élancent d'une forêt de pins et qui porte, piquées à ses flancs comme de gigantesques aiguilles, les trois Pucelles, rochers inaccessibles, vierges encore de toute trace humaine. Plus bas la *Tour sans venin*, une des « merveilles du Dauphiné » que bâtit jadis Rolland le paladin. Mais tout cela ne forme que le fond du tableau; au premier plan voici le château fort de Bouquéron, qui semble, avec sa carapace de tours et de mâchicoulis du XIe siècle, une sentinelle qu'on a oublié de relever. Trompeuse apparence : tout cet appareil féodal cache un établissement d'hydrothérapie !

La route franchit le col de Vernes et nous disons pour un temps adieu à l'Isère. Des prairies, des croupes boisées, ondulent comme les vagues de l'Océan; de petits torrents affairés courent vers la vallée; çà et là de pauvres maisons

Digitized by Google

de bois se groupent en villages dominés par des escarpements calcaires taillés en terrasses, arrondis en dômes, découpés en crêtes, affilés en pics, qui s'appellent le Pinéa, Chamechaude, l'Aiguille de Quaix, le Charmant Som. Quelques nuages flânant dans l'atmosphère vont s'accrocher aux cimes, comme ces oisifs qui poursuivent de leurs avances quiconque dépasse le niveau commun.

A partir du col de la Porte (1,352 mètres), qui sépare les pâturages boisés du Charmant Som de la cime plus nue de Chamechaude, la route devient féerique : elle descend rapidement à travers un parc aux horizons grandioses; forêts profondes, massifs de sapins qu'on dirait jetés comme dans un décor au milieu de prairies sans fin, rochers abrupts, ravins sauvages, eaux jaillissantes, rien ne manque à ces paysages merveilleux qui ne s'endorment sous la neige glacée des hivers que pour mieux conserver leur éternelle jeunesse.

A l'entrée du *Désert*, le spectacle est encore plus imposant. Deux rochers, portant à plus de cent mètres de hauteur leur couronne de sapins, défendent l'entrée de ce nouvel Eden. Avant 1789, les filles d'Ève n'y étaient point admises, une sentence d'excommunication leur en interdisait l'entrée.

Le torrent du Giers-Vif se précipite par cette étroite fissure avec un bruit de tonnerre et la route, ne pouvant se glisser à ses côtés, le franchit sur un pont gardé jadis par un fortin percé de meurtrières. Tout près de là s'élève la petite chapelle bâtie à l'endroit où saint Bruno quittait saint Hugues lorsque celui-ci venait visiter la Chartreuse. Le bon évêque se fût volontiers oublié dans cette solitude; mais son ami l'exhortait doucement à retourner à ses ouailles, le reconduisait jusqu'à cette limite qu'un Chartreux ne doit jamais franchir et, le saluant d'un sourire, retournait s'ensevelir dans sa chère cellule.

Ce pas franchi, la gorge s'élargit : hêtres et sapins s'étagent le long des pentes, mariant leur verdure pour le

Digitized by Google

plus grand plaisir des yeux. Sur la rive droite du torrent s'ouvre tout à coup une vallée, longue de trois à quatre kilomètres, fermée à son extrémité par le col de la Ruchère et entourée comme d'un rempart inaccessible de hautes montagnes drapées de sombre forêts. C'est au centre de ce gigantesque cul-de-sac, ou, plus poétiquement, de cette immense corbeille tapissée de bois et de pâturages, que s'élève actuellement la Chartreuse.

Avant d'arriver au couvent, on passe auprès de la *Courrerie*, vaste édifice où se concentrait autrefois la vie matérielle du couvent et qui servait de logement aux étrangers clercs ou laïques : les évêques eux-mêmes n'étaient admis à voir un Père qu'avec la permission du prieur. Les religieux y recueillent aujourd'hui les malades des paroisses voisines et leur prodiguent les soins les plus dévoués. Tout heureux d'entraver cette bonne œuvre par de mesquines taquineries et affectant pour les malheureux une sollicitude hypocrite, le gouvernement a exigé depuis peu d'années qu'un pharmacien bréveté fût attaché à l'établissement : on souffre et on meurt maintenant dans les règles à l'hôpital de la Courrerie.

Ce qui frappe tout d'abord en arrivant à la Chartreuse, c'est le grand nombre et la diversité de ses bâtiments qui lui donnent l'aspect d'une véritable ville élevant au milieu de cette solitude, sur une superficie de cinq hectares, ses quarante mille mètres carrés de toits. Les épreuves n'ont cependant pas fait défaut aux fils de saint Bruno : après l'avalanche qui détruisit leur premier établissement, huit incendies sont venus, à des époques différentes, anéantir leur monastère. Pillés par les soldats du baron des Adrets, chassés par la Révolution, ils n'ont échappé jusqu'ici aux infâmes décrets d'expulsion que grâce aux deux millions d'impôts qu'ils paient chaque année au fisc pour la fabrication de leur célèbre liqueur.

A gauche de la portre d'entrée, dans l'enceinte même du

Digitized by Google

couvent, s'élève un superbe bâtiment tout neuf où les pèlerins pauvres reçoivent gratuitement l'hospitalité. Mendiants et vagabonds, tous sont accueillis, nourris, hébergés par les soins d'un bon frère, appelé par une douce ironie *frère rentier;* leurs vêtements sont lavés, raccommodés, remplacés au besoin. Mais là ne se borne pas la charité des bons solitaires, qui ne ressemblent en rien au rat retiré dans son fromage. Impossible de compter le nombre d'églises, d'écoles, de routes même qui sont dues à leur générosité. Leur ancien monastère de Curière, près Saint-Laurent-du-Pont, a été transformé en école de sourds-muets que dirigent des frères de la doctrine chrétienne. Chaque semaine on cuit à la Chartreuse 200 kilogrammes de pain pour les nécessiteux des paroisses voisines, et à tous ces dons en nature il faut ajouter, nous disait un prêtre du diocèse de Grenoble, 5,000 francs d'aumônes quotidiennes, envoyées aux quatre coins de la France : c'est la moyenne des sommes emportées chaque jour par leur facteur.

Avant l'invention de la liqueur qui devint pour eux un véritable Pactole, les Chartreux étaient pauvres; ils n'en secouraient pas moins leurs frères, donnant d'une main ce qu'ils recevaient de l'autre, car avant de faire l'aumône ils l'ont reçue longtemps. Beaucoup de leurs cellules étaient *fondées*, c'est-à-dire qu'une personne charitable s'engageait à subvenir aux besoins d'un religieux, et ce n'était pas toujours des rois ou des grands seigneurs qui leur tendaient ainsi une main secourable : on voit un ouvrier fonder un plat de poisson à distribuer aux religieux un certain jour de carême ; un autre institue une rente pour qu'à telle époque chaque moine reçoive une robe neuve. On garde si soigneusement dans l'Ordre la mémoire des bienfaiteurs, qu'on y connaît les descendants des familles de Saint-Pierre-de-Chartreuse qui hébergèrent autrefois saint Bruno et ses compagnons pendant qu'on bâ-

Digitized by Google

tissait leurs cellules; et que chaque dimanche, lorsqu'après souper ces solitaires qui distribuent au loin de si royales aumônes se présentent comme « *mendiants du Christ* », ils doivent, en souvenir des bienfaiteurs décédés, répondre en recevant du *lecteur* leur demi-pain : « *Requiescant in pace* ». Heureuses les familles dont les aïeux ont ainsi placé une rente de reconnaissance sur la tête des Chartreux !

Percé de cent trente fenêtres et long de 215 mètres, le grand cloître date de deux époques différentes : il s'élève à l'endroit même où campèrent les religieux échappés à la terrible avalanche qui, le 30 janvier 1132 détruisit les cellules élevées par saint Bruno. Le prieur d'alors, Guigne le Vénérable, choisit cet endroit comme moins exposé au terrible fléau de la montagne; il n'est cependant pas d'hiver où les masses de neige ne viennent se heurter contre le grand mur qui ferme l'enclos au levant.

Les prieurs de toutes les Chartreuses se réunissaient pour les grandes fêtes de l'Ordre dans la belle salle du chapitre général qu'orne encore aujourd'hui une copie du chef-d'œuvre de Lesueur : la vie et la mort de saint Bruno en vingt-deux tableaux.

Le réfectoire, où les religieux ne se réunissent qu'une fois par semaine pour prendre, en silence, un frugal repas, est une vaste salle de vingt-quatre mètres sur sept où n'entre jamais aucun plat de viande. Les Chartreux, en effet, renoncent si complètement à cet aliment que le fait d'en user une seule fois entraîne l'expulsion de l'Ordre. Nulle exception, nulle dispense à cet égard : c'est le cachet spécial des disciples de saint Bruno qui ont gardé intact la règle de leur fondateur. Dans le courant du moyen âge, un pape, fort ami des Chartreux, crut leur causer une agréable surprise en rendant un décret qui les obligeait à faire usage d'aliments gras certains jours de l'année. Grand émoi dans tout l'Ordre. Une députation part en hâte

Digitized by Google

pour Rome conjurer le pontife, qui s'attendait à des remerciements, de retirer le terrible décret, auquel cependant on se soumettra par obéissance. Le pape, très ému, leur permit de continuer leurs austérités et se contenta — profitant du mutisme de la règle sur ce point — de leur imposer un chapeau. Au siècle suivant, nouvelle velléité du Saint-Siège d'adoucir la terrible abstinence, nouvelle alerte au couvent. Vingt-sept religieux, dont le plus jeune portait gaillardement ses 88 ans, vont trouver le pape, alors à Avignon, pour lui prouver *de visu* que l'observance stricte de la règle cartusienne ne tue pas les gens à la fleur de l'âge.

Du 14 septembre jusqu'à Pâques, les Chartreux ne font qu'un seul repas; leurs légumes sont accommodés à l'huile. Vers le soir, il leur est permis de prendre avec du vin un morceau de pain de trois ou quatre onces.

Leurs ustensiles de table sont très particuliers; ainsi pour boire ils doivent, pour rappeler, dit un vieux cérémonial, la simplicité des premiers pères, prendre de leurs deux mains la tasse à deux anses qui leur sert de vase. Leurs assiettes sont en bois avec une excavation au milieu où se place la sauce, ce qui a fait dire à Alexandre Dumas que « le Chartreux couche dans une armoire et mange dans un encrier. »

Quoique pillée ou brûlée à plusieurs reprises, la bibliothèque, reformée depuis 1816, ne compte pas moins de soixante mille volumes. Les fils de saint Bruno aiment les livres par tradition ; au moyen âge, lorsque leurs revenus suffisaient difficilement à leur entretien, ils avaient déjà une précieuse collection de manuscrits. Copistes infatigables, après avoir sauvé de la destruction un grand nombre d'ouvrages anciens, ils se firent plus tard imprimeurs. Certains Pères ont, comme Denys le Chartreux, composé dans leur solitude des ouvrages de longue haleine, mais la plupart se sont refusés à publier le fruit de leurs travaux,



Digitized by Google

objectant humblement que leur Ordre n'est pas, comme les Bénédictins, voué aux travaux intellectuels. Ils ne cultivent pas non plus la terre comme les Trappistes, leur solitude, à 977 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne se prêterait guère aux travaux agricoles ; ils sont et ont toujours été un Ordre pasteur, voué, comme le pieux Abel, au soin des troupeaux.

Les corridors de la Chartreuse sont tapissés da gravures représentant les différents monastères de l'Ordre. On y voit aussi une curieuse carte des *Passions de l'âme* : près du mont *Orgueil* et de la vallée de *Vaine Plaisance*, s'ouvre le golfe du *Respect Humain* d'où, suivant l'expression des marins il est si difficile de « dégolfer. »

Complètement séparées les unes des autres, les cellules des Pères sont des petites bâtisses d'un modèle uniforme, qui ouvrent toutes sur le grand cloître. La porte, surmontée d'une lettre alphabétique, est percée d'un guichet par lequel on passe au solitaire son repas; elle donne sur un corridor vitré qui borde le jardinet et sert de promenoir durant le long hiver de ces contrées. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties, le bûcher et un atelier qui comprend une menuiserie.

Dans l'escalier qui mène au premier étage de la cellule, une croix peinte sur le mur rappelle une touchante légende du XIVe siècle. Un jeune religieux, qui se désolait de ne porter encore que la chape noire des novices, résolut,

Quelque diable aussi le poussant,

de jeter le froc aux orties et de retourner dans le monde. Au moment où il s'abandonnait à cette tentation, il s'endormit et vit en songe Notre-Seigneur, qui, chargé d'une lourde croix et semblant prêt à succomber sous le faix, essayait de gravir l'escalier de sa cellule. Il osa proposer son aide au divin Maître.

« Comment essaierais-tu de porter ce pesant fardeau

Digitized by Google

puisque tu ne peux même porter en mon honneur une chape si légère ? » lui répondit le Sauveur.

Deux autres pièces composent l'habitation proprement dite du Chartreux : l'une servait jadis de cuisine car, avant le XIIIe siècle, les Pères préparaient eux-mêmes leurs aliments, l'autre de chambre à coucher. Les lits ressemblent à ceux de nos paysans bretons et l'analogie était complète lorsqu'ils se fermaient, comme au siècle dernier, avec des volets de bois. Une paillasse, un traversin, des draps de laine, quelques couvertures, voilà pour le coucher. A côté du lit l'oratoire, orné d'images des saints de prédilection ; c'est là que le religieux récite son office, car sa vie n'est qu'une prière continuelle, et l'on reste confondu à l'énumération des psaumes, hymnes, leçons, antiennes qu'il doit réciter chaque jour. Entre la première et la seconde pièce, un petit réduit, avec table, pupitre et quelques livres empruntés à la bibliothèque, forme le cabinet de travail.

Les gens superficiels ne manquent pas de trouver trop grandes ces cellules qui sont cependant identiques à celles des premiers Chartreux ; l'objection ne date pas d'hier, au XIIe siècle Guigne le Vénérable répondait aux censeurs moroses qui lui faisaient cette même objection de commencer par vivre eux-mêmes quelque temps dans la solitude.

C'est, en effet, la solitude complète et absolue qui commence pour le Chartreux dès son entrée au monastère. Sa vie désormais ne changera plus. Les jours, les semaines, les mois, les années passeront, il sera seul ; la neige des hivers s'amoncelera sur les cimes, frangera de cristal les branches des sapins, enveloppera les pâturages de son épais manteau, il sera seul ; le printemps lui succédera avec ses brises parfumées, son enivrant soleil qui fait éclater les bourgeons et vibrer encore après 6,000 ans l'âme de l'humanité, tout poussera, fleurira, verdira, il

Digitized by Google

sera seul ; il est jeune, l'âge mûr viendra, puis la vieillesse, ses cheveux blanchiront, sa taille se courbera, il sera seul. Espoirs et tristesses, tentations et amertumes, souvenirs lointains, regrets peut-être, toutes ces brises folles qui rident même l'âme du juste n'auront pour témoin que Dieu seul et, quand l'ange de la mort viendra, le Chartreux sera seul pour recevoir cette grande et sévère amie qui tient entre ses mains décharnées la clef de l'éternité.

Trois fois en vingt-quatre heures, dont une fois la nuit, les religieux se rendent à la chapelle, et un jour seulement par semaine, pendant un *spaciement* de trois heures, ils jouissent des splendeurs de leur désert. Et qu'on ne s'imagine pas qu'il n'entre dans cet ordre si sévère que des hommes « bousculés par la vie » suivant une pittoresque expression ; les novices sont souvent fort jeunes, ils appartiennent à cette classe privilégiée d'âmes qui n'ont pour ainsi dire d'ouverture que du côté du ciel, comme ces lacs qu'on rencontre sur l'extrême cime des montagnes et qui ne reflètent que la voûte azurée. Dès la terre ils commencent l'éternelle contemplation, l'éternelle adoration, l'éternelle action de grâce qui doit constituer le bonheur céleste.

Quelques-uns sont d'anciens militaires. Existe-t-il une affinité mystérieuse entre la discipline des camps et celle du cloître ? L'habitude des poignantes émotions du champ de bataille éveille-t-elle la nostalgie d'une existence plus sereine ou plutôt le néant des ambitions humaines, des jouissances et des plaisirs de ce monde n'apparaît-il pas plus clairement à celui qui brave chaque jour la mort ? Toujours est-il que beaucoup des fils de saint Bruno ont porté l'épée ; l'un d'eux n'est autre que le général comte de Nicolaï, vainqueur de Schamyl, qui arriva un jour du fond du Caucase trouver Mgr Dupanloup dont il avait lu sous la tente les éloquents ouvrages. Quelques mois plus tard il entrait à la Chartreuse. Mais comme ce héros dont

Digitized by Google

parle le Maharabata, qui, reçu au ciel, sur les hauteurs de l'Himalaya, obtint des dieux la permission d'y amener son chien, le général demanda de partager sa solitude avec le fidèle compagnon de ses campagnes. L'autorisation fut accordée, et l'on dut s'en féliciter le jour où le noble animal sauva la vie à son maître enseveli sous une avalanche.

Les frères convers se recrutent souvent dans le même milieu social que les pères. On cite parmi eux nombre de personnages illustres : Guillaume de Nevers, ami de Louis VII ; Pierre Foulques, père du pape Clément IV ; et aujourd'hui un lord, plusieurs fois millionnaire, porte la longue barbe qui les distingue. Leur costume — du moins pour ceux qui ont fait leurs vœux — est semblable à celui des Pères, et ressemble fort à ceux que portent encore les pâtres de la montagne et qu'ils nomment *mandrille*. Saint Bruno fit seulement descendre la tunique jusqu'aux pieds et décida qu'elle serait en laine blanche. Le chapitre général de 1356 arrêta la forme du capuchon, car la règle prévoit les moindres détails. C'est ainsi qu'un autre chapitre, celui de 1332, règle le menu de l'hôtellerie où les nombreux visiteurs recevaient une simple, mais cordiale hospitalité : « La soupe et deux plats, avec cela ils doivent être contents », dit la règle, et c'est ce qu'on offre encore aujourd'hui au voyageur. La viande n'entre jamais dans leur alimentation, qui oscille entre l'omelette, les œufs brouillés, le poisson bouilli ou frit, du fromage ; du beurre incomparable et un petit verre de chartreuse complètent le repas.

Les femmes sont soumises au même régime alimentaire ; elles reçoivent l'hospitalité dans l'ancienne infirmerie du couvent, qu'habitent pendant l'été des sœurs de Grenoble, et entendent la messe dans une chapelle spéciale.

Chassés en 1791, les Chartreux ne rentrèrent qu'en 1816 dans leur couvent dévasté ; encore la Restauration exigea-t-elle un loyer (!!!) des bâtiments qu'on leur rendait ; les

Digitized by Google

superbes forêts qui avoisinent le monastère furent déclarées propriétés de l'État, qui ne tire du reste nul profit de ce bien mal acquis, le bois ne se vendant, en raison de son abondance et des difficultés d'exploitation, que *quinze centimes* le stère.

De la Chartreuse, un joli chemin sous bois conduit à Notre-Dame *de Casalibus* ou des Cabanes, petit oratoire bâti au lieu même où saint Hugues bénit, au mois de mars 1085, les cellules en planches des premiers Chartreux. Le 30 janvier 1132, une effroyable avalanche, dont les traces sont encore visibles, ensevelit ce premier monastère et coûta la vie à sept religieux ; les chemins étaient alors si impraticables et la solitude si absolue que les habitants des villages voisins n'apprirent la catastrophe que douze jours plus tard. La chapelle fut seule épargnée ; mais, réparée au XVIIIe siècle, elle ne conserve plus aucun vestige apparent de l'ancien édifice.

A quelques minutes de là, perché sur un piédestal de pierre, se dresse le petit oratoire de saint Bruno, bâti au lieu même où s'élevait jadis la cellule du saint ; le marbre de l'autel recouvre la pierre sur laquelle il célébrait la sainte messe. C'est là que finit la vallée et que commence le chaos. Ce ne sont que blocs de pierre arrachés, amoncelés, entassés sous une pression gigantesque : monstrueux débris d'une construction de Titans foudroyée par le feu du ciel. Les mousses, les lichens, les scolopendres enveloppent de leurs molles étreintes les flancs rigides du rocher, dont les brusques cassures et les arêtes vives racontent la chute violente. Du milieu des ruines de la montagne s'élance une merveilleuse végétation ; de puissantes racines, enlacées comme des serpents autour des blocs épars, fouillent avidement le sol, tandis que les longues branches moussues des sapins s'allongent et se croisent au-dessus des sentiers que cachent sous leurs frondaisons fougères et framboisiers. Partout l'obscurité et le silence, aucun rayon de soleil ne

Digitized by Google

se joue dans l'épaisseur de la forêt, aucun chant d'oiseau n'en anime les profondeurs, aucun zéphir n'en agite les ramures.

Au milieu de cette nature profondément recueillie, de cette solitude que rien ne trouble, de cette paix que rien n'effleure, Bruno, l'ancien confident des rois, pesait le néant des vanités humaines. On montre encore, gravée dans le roc, la croix grossière devant laquelle il s'agenouillait de si longues heures que la marque de son front est restée imprimée dans la pierre.

Un petit chemin de piéton, étroit, raboteux, malaisé, se glisse à travers ce chaos et monte vers le col de la Ruchère; ce fut pendant cinq siècles, avec le Sappey, la seule voie de communication entre la Chartreuse et le reste du monde, mais les éboulements successifs de la montagne n'ont respecté qu'une étroite corniche surplombant l'abîme au fond duquel gronde le Guiers-Vif.

Le soir venait; il fallut reprendre la route du couvent à travers cette belle forêt dont on ne se lasse pas d'admirer les majestueux aspects. Tantôt on chemine sous l'interminable colonnade que forment les troncs élancés autour desquels pendent de blancs lichens, tantôt, dans une éclaircie, se dressent les gigantesques falaises calcaires du Grand-Som, portant jusque dans les nuages les hautes cimes qu'elles supportent et qu'illuminent les derniers rayons d'un mélancolique soleil de septembre. Au loin, rentrant à l'étable, les vaches du couvent agitent leurs innombrables clochettes dont les voix graves ou aiguës, sourdes ou argentines, produisent un délicieux concert champêtre ; leur son, qu'amortit la distance et les masses épaisses du feuillage, ne nous parvient que comme un écho affaibli, un souvenir lointain des soucis de ce monde. Mais l'obscurité croît de minute en minute et lentement, majestueusement, la lune monte au-dessus des montagnes, baignant le paysage de sa lumière molle et diffuse, mettant un rayon à la cime des

Digitized by Google

monts et au front des forêts, rapprochant les distances, confondant les perspectives, de telle sorte qu'à l'ombre grandiose qui enveloppe le monastère on dirait que les deux montagnes se sont soudain rapprochées et qu'elles vont broyer, dans leur choc, ce frêle groupe d'habitations humaines blotties à leurs pieds comme le nid de l'alcyon dans le creux de la vague.

Soudain onze heures sonnent, la cloche du monastère retentit. Un à un les Pères sortent de leurs cellules et se rendent à la chapelle. Bientôt leur chant grave et simple, modulé sur un rythme spécial, s'élève dans le silence. Jadis les sentinelles romaines, de garde au palais de l'Empereur, se relayaient la nuit, après chaque veille; les religieux servent Dieu comme on servait César. C'est l'heure où le crime sollicite ses adeptes, l'heure de la tentation, du plaisir ou du repos; eux, prient, souffrent et s'immolent. Ils sont là debout, ces vétérans de l'oraison, immobiles sous leurs capuchons comme des statues de pierre; on devine leurs ombres blanches dans l'enfoncement des stalles, mais la lumière des lampes ne tombe que sur le livre placé devant eux.

Vers deux heures le silence se fait de nouveau, chaque solitaire rentre dans sa cellule où il doit, avant de se livrer au repos, réciter prime de l'office de la Sainte Vierge.

De la Chartreuse à Saint-Laurent-du-Pont, la descente est un enchantement perpétuel; au-dessous de soi l'on entend mugir le torrent dont on ne voit même pas l'écume, tant est profonde l'étroite fissure qu'il s'est sciée dans le roc. Des deux côtés de l'abîme la forêt grimpe à pic, accrochant aux moindres fentes les racines de ses hêtres et de ses sapins, dont les feuillages se mêlent, s'entrelacent, se confondent dans un délicieux fouillis de teintes fraîches et sombres, souriantes et sévères.

Large et bien entretenue, la route ne ressemble en rien, hélas! au vieux chemin pittoresque que les Chartreux

Digitized by Google

ouvrirent en 1495. Cette œuvre, gigantesque pour l'époque, fut exécutée sous les ordres d'un simple frère convers, mort en odeur de sainteté. De simples madriers enfoncés dans les flancs de la montagne soutenaient l'étroit passage, qui s'élevait à d'effroyables hauteurs, pour franchir les arêtes rocheuses que la route actuelle passe sous des tunnels. En 1781 on améliora, cette fois avec l'aide de la mine, ce passage rudimentaire, mais ce ne fut que de 1854 à 1856 que l'on construisit la route actuelle. Elle fut le chemin de Damas de l'ingénieur qui dirigeait les travaux; peu de mois après, il entrait à Solesmes.

Au sortir des tunnels se dresse l'Aiguille, rocher en pyramide surmonté d'une croix qui semble tombée du ciel sur sa cime inaccessible. C'est la seconde entrée du *Désert*, et nulle description ne saurait donner l'idée du spectacle qui frappe alors les yeux ! Il faut voir ces pentes abruptes, d'où jaillit pour ainsi dire une végétation exubérante, se redresser en murailles couronnées de sapins, comme les jardins de Babylone, se déchirer en crevasses ou s'incliner en prairies verdoyantes. Tantôt, resserré dans une étroite fissure, le torrent écume, bondit, se brise avec un bruit de tonnerre, éparpillant au loin une rosée bienfaisante ; tantôt il dort sur un lit de sable, ridé seulement du remous de ses colères passées et réunissant ses forces pour de nouveaux élans. La transparence de l'atmosphère, extrême à ces hauteurs, permet d'apercevoir avec netteté les lignes fuyantes des plus lointains horizons. Quand le ciel est pur, rien n'empâte les contours, ne noie les détails, n'atténue les grands jeux d'ombre et de lumière : comme une coquette sûre de sa beauté, la nature rejette le voile de brume dont elle ne s'enveloppe souvent que pour cacher ses imperfections et leur donner le charme indécis du mystère. Tout à coup le Guiers-Mort s'échappe en bondissant de l'étroit couloir où il mugissait et commence une course désordonnée pour gagner la plaine ; la route le franchit sur le pont de Saint-

Digitized by Google

Bruno, frôlant un énorme bloc de rocher qui unit les deux rives et au-dessous duquel le torrent passe en sifflant. Désormais adieu le Désert, adieu les forêts solitaires, les rochers gigantesques, les gorges sauvages ; à droite voici des forges, à gauche les bâtiments de Fourvoirie, où se fabrique la célèbre liqueur qui a rendu populaire le nom des fils de saint Bruno.

Avant de se faire distillateurs les bons Pères s'étaient fait forgerons ; ils furent les premiers ingénieurs des établissements métallurgiques du Dauphiné et leur marque était la plus estimée sur les marchés du Midi. Cette supériorité venait, dit-on, de l'emploi judicieux de certains charbons qui constituaient un secret traditionnel ; ils trouvaient dans la montagne combustible et minerai, le torrent fournissait gratuitement la force motrice. Leurs successeurs, des industriels de Saint-Étienne, ont dû fermer boutique devant l'invasion des fers étrangers.

Dépossédés d'ailleurs par la Révolution, les Chartreux n'avaient pas attendu ce moment pour changer leur fusil d'épaule. En face des forges abandonnées on distille la Chartreuse : c'est de là que part pour se répandre dans le monde entier cette liqueur dont il faut bénir l'excellence, puisqu'elle permet aux bons Pères de subvenir à d'innombrables bonnes œuvres et de donner pour ainsi dire sans compter, merveilleuse jouissance qui est le plus enviable des attributs divins.

On a beaucoup parlé de secret au sujet de la fabrication de la chartreuse. Il existe en effet une formule chiffrée, que connaissent seuls trois religieux et que l'on garde dans un coffre-fort ; mais la qualité exceptionnelle de la liqueur vient surtout de l'excellence de l'alcool employé, qui est fourni par les Chartreux portugais. Les herbes qui lui donnent un bouquet inimitable viennent un peu des quatre parties du monde : quelques-unes sont recueillies dans les montagnes environnantes, d'autres au Brésil,

Digitized by Google

« Quel que soit le travail qu'entreprennent les moines, ils réussissent toujours », observe devant nous un habitant du pays. Pour un peu il dirait avec La Fontaine :

> Dieu prodigue ses biens
> A ceux qui font vœu d'être siens.

La raison de ces succès est bien simple : le mot devoir plane sur la vie entière du religieux, il accomplit toute tâche avec ardeur, conscience et persévérance, trois choses qu'a désapprises l'ouvrier moderne.

Nous voici à Saint-Laurent-du-Pont ; devant nous se dresse une jolie église, bâtie par les Chartreux et surmontée de la statue de saint Bruno. Nous croisons des diligences bondées de voyageurs qui arrivent de Grenoble ou de Chambéry, la vie civilisée nous ressaisit ; mais avant de quitter cette enivrante solitude où tout respire le calme de la contemplation, où tout rappelle de grands et sanctifiants souvenirs, où les beautés de la nature transportent les cœurs les plus indifférents et poussent irrésistiblement à la prière, ne faut-il pas remercier les hôtes généreux qui, ayant quitté le monde et ses agitations, consentent à voir chaque jour leur désert envahi et troublé par un public souvent frivole, quelquefois irrespectueux ? Aux pauvres ils donnent la nourriture et le vêtement, aux riches la pure jouissance qu'on goûte devant un beau site. Tous sont accueillis généreusement, cordialement ; pourquoi faut-il que, parmi les voyageurs, il s'en trouve d'assez grossiers pour injurier les religieux et se plaindre de leur hospitalité patriarcale, de l'absence de viande sur la table commune ? A ceux qui regrettent les oignons d'Égypte — vulgo les côtelettes d'hôtellerie — ne pourrait-on pas dire : Ne pénétrez pas dans ces beaux lieux ; vous n'êtes pas dignes d'en goûter les splendeurs, d'en comprendre la mâle poésie, de recevoir enfin une de ces impressions fortes et vibrantes qui soulèvent l'âme au-dessus des vulgarités de la vie.

Digitized by Google

## Le Petit et le Grand Saint-Bernard

Dans quel lieu et à quel moment Annibal se décida-t-il à franchir les Alpes ? Nul ne l'a jamais su. Quand avons-nous formé le même projet ? Pour que les historiens de l'avenir ne rougissent pas de leur ignorance à cet égard nous déclarons hautement que ce fut dans une vulgaire chambre de l'hôtel d'Angleterre, à Annecy.

Brennus réunissant à Vienne ses Gaulois pour leur proposer de descendre en Italie, César franchissant le Rubicon, ne prirent pas une résolution plus féconde en grandes conséquences : il s'agit, en effet, de décider si, pour voir le Mont-Blanc nous suivrons la route *panurgique* des voyageurs, ou si, rompant avec toutes les traditions, nous passerons les Alpes pour faire le tour du colosse en le prenant d'abord à revers du côté de l'Italie. Discrètement interrogée, Jeannette (vulgo la bourse), cette maîtresse impérieuse du voyageur, déclare que ses forces lui permettent de tenter l'aventure. *Alea jacta est !* nous écrions-nous à l'unisson : le soir même nous partons pour contourner le versant sud du massif du Mont Blanc et entrer en Suisse par Martigny et la vallée du Rhône. Nous avons été réduits à nos propres forces pour organiser notre itinéraire, les gens d'Annecy fournissant à peu près autant de renseignements sur les frontières de leur pays que si on les interrogeait sur le Thibet. Il nous faut passer par les cols du Petit et du Grand Saint-Bernard ; deux vallées en descendent pour se réunir comme les branches d'un V auprès d'Aoste, qui les met en communication. Nos étapes seront donc Moutiers, le Petit Saint-Bernard, Aoste, le Grand Saint-Bernard.

D'Annecy à Moutiers, on prend la route d'Albertville. Elle suit d'abord les rives du lac, que dominent les hautes terrasses du Parmélan et le piton rocheux planté comme la

Digitized by Google

mèche d'un gigantesque casque normand, au sommet de la Tournette. Au pied des montagnes, reflétant dans le lac ses tours féodales, se dresse le château de Menthon où naquit en 923 le saint fondateur des hospices que nous allons visiter. Sa famille possède encore cette belle demeure, et la chambre d'où le jeune Bernard de Menthon s'enfuit pour échapper à un mariage qu'on voulait lui faire contracter de force, est transformée en oratoire; la piété populaire montre sur le roc qu'elle surplombe la trace des pieds du courageux jeune homme.

Bien des années plus tard le seigneur de Menthon et sa pieuse femme, entendant parler de l'hospice de Mont-Joux que venait de fonder miraculeusement un prêtre de la ville d'Aoste, s'y rendirent en pèlerinage, et un vieux chroniqueur raconte en style biblique la scène touchante dans laquelle Bernard se fit reconnaître à ses parents.

Le lendemain, dès l'aube, nous contournons, en quittant Albertville, le piédestal rocheux qui porte Confolans, sa rivale, et nous voici en pleine Tarentaise, remontant par une pente insensible la vallée de la Haute-Isère que le col du Petit Saint-Bernard sépare seul du versant italien et de la vallée d'Aoste. Le soir, après quelques heures de repos données aux chevaux dans la petite ville de Moutiers, la plus perdue des sous-préfectures de France et de Navarre, nous couchons à Bourg-Saint-Maurice, modeste bourgade bâtie au pied même du Petit Saint-Bernard qui semble se dresser comme une muraille au bout de la vallée que nous avons suivie jusqu'ici.

Dormir quand on va le lendemain sur les traces d'Annibal — et peut-être de la légion Thébaine, comme l'indiquerait le nom de Bourg-Saint-Maurice — franchir les *Alpes Graies* et pénétrer en Italie, il n'en saurait être question; d'ailleurs les gémissements ininterrompus de nos sommiers y mettent bon ordre. Dès la fine aubette nous sautons sur les peaux d'ours qui nous servent de des-

Digitized by Google

centes de lit. Dieu sait où nous coucherons ce soir ; pas plus à Annecy qu'à Albertville et à Moutiers, on n'a pu nous donner le moindre renseignement sur les moyens de transport qui ne peuvent manquer d'exister soit à Courmayeur, soit à Pré-Saint-Didier. Il serait plus facile d'organiser un itinéraire pour Poulo-Condor que pour Aoste. Les loueurs de voiture français refusent de vous y conduire ; la frontière franchie, ils vous confient au dieu des voyageurs et regagnent grand train le sol sacré de la patrie ; quant aux habitants du pays, ils semblent ignorer complètement qu'il existe des hommes de l'autre côté du col. S'il en était ainsi du temps d'Annibal, par quelle intuition de génie a-t-il deviné la direction à suivre au milieu de ce dédale de montagnes et de vallées ? Cette ignorance est d'autant plus étrange qu'il ne faut que trois heures pour gagner à pied le sommet du col en prenant le sinistre sentier du *Creux des Morts*.

Moins rapides que les piétons, les voitures, partant de Bourg-Saint-Maurice, en mettent sept à suivre d'un pas tranquille et lent les innombrables détours de la belle route moderne. Une série de lacets vous amènent, comme dans le va et vient d'une escarpolette, tantôt au-dessus de Bourg-Saint-Maurice et de la vallée fuyante de l'Isère que ferme au loin la cime dentelée des monts de Maurienne, tantôt dans la direction du val de Tignes, presque au pied des glaciers du Ruitor dont la neige impolluée étincelle dans l'azur.

On traverse d'abord de pauvres champs dont la terre, soigneusement retenue par des terrasses, s'ensemence dès septembre en prévision des neiges prochaines. Quelques retardataires n'en sont encore qu'au labourage, et ils peuvent chanter en toute vérité la complainte bretonne que son auteur, homme casanier qui n'avait sans doute rien vu, déclare être « pleine de menteries » :

Digitized by Google

Je m'en fus aux champs labourer
Ousqu'y n'y avait point de terre,
Je pris ma charrue sur mon dos,
Mes bœufs sur mes épaules.

Le dernier vers peut seul être taxé d'inexactitude; le bœuf n'existe pas dans le pays, justement parce qu'il faudrait le porter, et le mulet qui le remplace est passé maître en glissades, passades et grimpades. Bientôt les pâturages succèdent aux cultures, les clochettes des troupeaux animent cette solitude et jettent dans le grand silence qui règne à ces hauteurs une note de vie pastorale. Puis viennent les forêts de sapin décimées par l'avalanche; leur sol pierreux est tapissé d'airelles aux fruits de corail dont les racines traçantes retiennent la terre, arrêtent les pierres, luttent courageusement contre l'attraction de la pente, remplissant avec conscience ce rôle des petits et des humbles qui n'est pas moins utile dans le monde végétal que dans le monde social. Brusquement la végétation s'arrête: c'est l'âge de pierre dans sa sauvage nudité. Le rocher montre partout ses flancs arides, tantôt gris bleu veiné de marbrures jaunes, tantôt noir comme dans un paysage infernal, et tout cela tombe, s'éboule, s'effrite, croulerait dans la vallée, si les gros pins de la forêt n'en arrêtaient les débris et n'en défendaient les abords comme une armée de vétérans qui garde des frontières. Çà et là de gracieuses fougères découpent leurs feuilles en merveilleuses dentelles, quelques lichens s'accrochent aux flancs de la pierre et, comme sur un coussin vert pâle, la mousse étale ses minuscules fleurs roses.

Enfin la route s'infléchit brusquement et nous apercevons l'hospice, vaste bâtiment orienté de l'est à l'ouest pour présenter moins de prise aux vents terribles qui s'engouffrent entre les deux parois du col.

Par suite de conventions spéciales, l'hospice, quoique situé légèrement en deçà de la ligne de partage des eaux,

Digitized by Google

qui limite la frontière, est resté italien. Les chanoines de Saint-Bernard-de-Menthon ne le desservent plus depuis de longues années, c'est un simple prêtre, chanoine du chapitre d'Aoste, le bon Père Chanoux, qui depuis vingt-quatre ans accueille les quinze à dix-huit mille voyageurs qui franchissent chaque année ce passage. Il porte le titre honorifique de chevalier des saints Maurice et Lazare, mais n'appartient à aucun ordre religieux et militaire comme le prétendent les guides. L'hôpital d'Aoste, qui jouit de gros revenus, pourvoit aux besoins de l'hospice, que subventionne aussi le roi d'Italie. Tous les voyageurs sont gratuitement hébergés, nourris, abreuvés ; mais plusieurs inscriptions rappellent aux riches qu'ils ne sont accueillis qu'en raison du bien qu'ils peuvent faire à leurs frères pauvres, et un tronc placé près de la porte d'entrée sollicite leur générosité.

En entrant à l'hospice, nous sommes reçus par le seigneur du lieu que nous ne reconnaissons pas tout d'abord sous son costume laïque d'une extrême simplicité ; il donne immédiatement des ordres pour qu'on nous prépare un déjeuner dont le besoin se fait vivement sentir, car nous mourons littéralement de faim. L'air vif qui règne à ces hauteurs (2,157 mètres), active de telle sorte la combustion intérieure que la plupart des malheureux qui succombent dans ces passages difficiles meurent bien plus encore d'inanition que de froid ; ce malaise très commun s'appelle le mal de montagne. Pendant qu'on prépare notre repas, nous essayons de nous persuader que si ventre affamé n'a point d'oreilles, il a tout au moins des yeux, et nous visitons la chapelle qu'ornent quelques bons tableaux et de jolis bouquets de fleurs alpines. Mais la bête réclame décidément ses droits, et nous allons dévorer l'excellente cuisine du Père Chanoux ; on nous sert dans une jolie salle à manger lambrissée de sapin comme une cabine de bord. Cette partie de l'hospice est réservée aux voyageurs aisés ;

Digitized by Google

les chambres sont d'une extrême propreté et plus confortablement meublées que celles de la plupart des hôtels dits de premier ordre ; partout des glaces, des canapés, des fauteuils, la literie paraît neuve et excellente : bienheureux le touriste qui trouverait partout un pareil gîte.

Après avoir gloutonnement satisfait le plus formidable appétit que puisse éprouver un voyageur, nous nous mettons en quête de notre hôte qu'il convient vraiment de remercier avant de partir. Mais en vain faisons-nous dans tous les sens le tour de l'hospice, visitons-nous jusqu'à l'humble carré d'épinards qui constitue toutes les ressources potagères de l'établissement, il reste invisible jusqu'au moment où nous le reconnaissons, dormant du sommeil du juste, étendu tout de son long au flanc d'une petite éminence gazonnée, la tête abritée sous une vaste ombrelle blanche fichée en terre.

Notre approche l'arrache aux douceurs de Morphée. « Ce sont nos derniers beaux jours, nous dit-il avec une petite pointe de regret pour le radieux soleil qui brille en ce moment ; à partir de la fin de septembre je deviens prisonnier et suis réduit à mes balcons ». Il nous montre aux pignons de l'hospice deux petits promenoirs assez semblables à la passerelle d'un vaisseau, et dont l'exposition différente permet un peu d'exercice, que le vent vienne de France ou d'Italie.

Dans les premiers jours d'octobre au plus tard, la nature revêt, pour ne plus la quitter, sa pelisse d'hermine. C'est en juillet seulement que fond la neige, les pâturages de Lancebranlette qui dominent le col à gauche et les prairies qui tapissent la gorge se couvrent alors d'une flore exquise, mais le froid persiste quelquefois bien plus tard. En l'an de grâce 1879, les vaches firent leur première sortie le 16 août !

Depuis que des *cantines* — sortes d'auberges — jalonnent la route sur les deux versants, les accidents sont



Digitized by Google

assez rares au Petit-Saint-Bernard ; on n'y cite pas un seul cas de mort depuis deux ans.

Comme on ne saurait franchir ce col sans être hanté par le souvenir d'Annibal, nous demandons à notre hôte s'il existe quelque preuve probante de ce passage célèbre. La chose est, paraît-il, fort controversée, mais elle ne fait aucun doute pour lui. Polybe, qui visita les lieux, en donne une description parfaitement applicable au Petit-Saint-Bernard. Une phrase surtout semble décisive : il est dit qu'Annibal se porta au pied de la *roche blanche* pour protéger le passage de ses bêtes de somme. Quelques auteurs ont voulu reconnaître sous ce nom un amas gypseux qui surplombe le *Creux des Morts ;* mais ne serait-il pas plus croyable que l'écrivain ait eu en vue le Mont Blanc, dont la cime éternellement blanche ferme la vallée d'Aoste et dont le nom typique doit remonter à la plus haute antiquité ?

Le temps passe vite dans la société d'un homme dont les loisirs ont été remplis par l'étude des lois de la nature et la contemplation de ses beautés. C'est ainsi qu'il nous apprend que le mouvement de recul des glaciers est suivi en sens inverse par la végétation, qui redescend vers la vallée à mesure qu'ils remontent vers les cimes. Suivant lui, cette loi mystérieuse aurait deux causes : l'humidité favorable aux plantes, qu'entretient le voisinage des glaciers, et le calorique qu'ils dégagent pendant l'été, grâce à la réflexion des rayons solaires sur leur blanche surface ; les pentes voisines jouissent ainsi d'une température plus élevée que ne le comporterait leur altitude.

Nous recueillons aussi quelques renseignements pratiques pour notre expédition, car, jusqu'ici, nous voyagions un peu comme ces enfants téméraires qui courent le long d'un corridor noir sans savoir s'il y a des marches. Dieu soit béni, la lumière se fait : une diligence passant à Pré-Saint-Didier à six heures du soir nous déposera à dix heures dans les rues d'Aoste.

Digitized by Google

Le temps presse : un adieu au bon chanoine, un dernier regard aux pâturages de Lancebranlette et aux noirs rochers qui lui font vis-à-vis, et nous partons. Salut à la colonne de Joux, pierre celtique métamorphosée par les Romains en borne milliaire et sur laquelle, au xe siècle, un propriétaire voisin imagina de placer une escarboucle d'une grosseur extraordinaire, qu'il prétendait être l'œil de Jupiter. Moyennant finances, ledit œil rendait force oracles et guérissait nombre de malades. Cette idole fut renversée par Bernard de Menthon qui venait de jeter bas celles du Mont-Joux (*Mons Jovis*, depuis le Grand-Saint-Bernard) ; aujourd'hui sa statue en bois, œuvre patiente et artistique du bon Père Chanoux, indique du doigt au voyageur l'hospice fondé jadis par ses soins. Au-delà, un cromlech, appelé improprement *cirque d'Annibal*, atteste l'ancienneté du passage ; puis la route descend par d'innombrables lacets, passe devant de nombreuses cantines dont les murs sont recouverts d'un enduit rose afin qu'on puisse les apercevoir au milieu des tourmentes de neige. Bientôt apparaissent de nouveau les premiers arbres, des mélèzes à feuilles persistantes, qui sont les grimpeurs du règne végétal et dont la résine embaumée, connue sous le nom de *manne de Briançon*, était autrefois une des « sept merveilles » du Dauphiné. Puis viennent les sapins, dont les noirs escadrons montent à l'assaut des pentes ; frappés par la foudre, tordus par la tempête, quelques vétérans s'avancent isolément au-delà des limites actuelles, comme s'ils cherchaient la mort ou répondaient à un audacieux défi, et bien au-dessus de nos têtes le glacier du Ruitor ressemble à un gigantesque cygne planant dans l'azur.

Nous descendons grand train la vallée de la Thuille, quand soudain la route disparaît dans les flancs du rocher. Au sortir de ce tunnel la vue devient féerique. Le Mont-Blanc et son gigantesque massif se dressent à 4,000 mètres au-dessus de la vallée Blanche, qui est elle-même aussi

Digitized by Google

élevée que celle de Chamounix ; de ce côté, la pente est trop abrupte pour retenir la neige et le colosse s'offre aux yeux sous l'aspect d'un majestueux cône de granit dont le front porte seul la couronne des neiges éternelles. En face du trou noir dont nous sortons, les glaciers enveloppent le col du Géant, et les Grandes Jorasses découpent dans le ciel leurs fines aiguilles, grises ou blanches suivant le plus de déclivité de leurs flancs. Une effrayante descente taillée en lacets nous amène à Pré-Saint-Didier. Hélas, le radieux spectacle que nous contemplions tout à l'heure s'est voilé, le soir vient, les cimes ont mis leurs capuchons de brume.

La « diligence » qui dessert la vallée d'Aoste arrive enfin. Nous prenons place dans une espèce de char-à-bancs, couvert d'un toit rigide autour duquel flottent des rideaux de coutil qui lui donnent un faux air de boutique ambulante. Le cocher, un petit bossu plein de faconde, que les vins du pays excitent encore, bavarde comme une pie borgne ; à côté de nous, la Doire bondit à travers les rochers comme si elle voulait lutter de vitesse avec nos chevaux ; mais la nuit vient rapidement, une nuit sans lune, sans étoiles, dont aucune clarté ne vient atténuer l'horreur. Cette course à fond de train, dans une obscurité profonde, donne l'impression fantastique d'un voyage au centre de la terre. Les parois de la vallée se dressent des deux côtés de la route, tantôt coupés en murailles verticales, tantôt plantés d'arbres gigantesques dont nous devinons confusément dans l'ombre les troncs énormes et les puissantes ramures ; nous traversons de petits villages mal pavés, où la grande route n'a plus que la largeur d'une ruelle : pas une lueur aux fenêtres, pas un bruit, pas un éclat de voix, on dirait un pays endormi sous la baguette d'un puissant enchanteur. Malheureusement nos nombreuses haltes d'auberge en auberge viennent rompre le charme : ici on change de chevaux, là le conducteur nous avertit charitablement

Digitized by Google

que le vin est délicieux; les palefreniers s'agitent, les lanternes se balancent aux enseignes, les vitres de la salle des buveurs flambloient dans la nuit.

Tout à coup, la lune perce le voile de nuages qui l'enveloppait. Ses pâles rayons glissent entres les couches de vapeurs, les pénètrent, les illuminent, les *mangent*, suivant l'énergique et pittoresque expression des marins; sa lumière, blafarde comme le reflet d'un monde mort, plonge dans les abîmes que nous côtoyons, s'accroche aux sommets des différents plans et troue çà et là l'épaisseur du feuillage. Nous distinguons le subit épanouissement de la vallée, les vignobles qui la tapissent comme une corbeille et jusqu'aux terrasses du château où le roi Umberto vient respirer l'air pur des montagnes et savourer pour quelques jours, au sein de ses états patrimoniaux, la douceur d'habiter un palais dont il est le légitime propriétaire.

Vers dix heures nous atteignons Aoste, point de jonction des vallées qui conduisent au Grand et au Petit-Saint-Bernard. C'est l'ancienne Augusta Prætoria, vieille cité s'il en fut avec sa tour carrée dite du Lépreux, ses ruines romaines et les souvenirs épars de tous les conquérants qui sont descendus par sa vallée vers les riches plaines de la Lombardie.

Le lendemain, dès cinq heures, nous sommes en route pour le Grand-Saint-Bernard. Il y a environ 900 ans, une procession conduite par saint Bernard de Menthon, alors archidiacre d'Aoste, prenait la même direction, à la demande de dix pèlerins français qui, se rendant à Rome, avaient vu un de leurs compagnons retenu prisonnier par des bandits; ceux-ci, fortifiés au sommet du col, y ressuscitaient, en plein x^e siècle, le culte de Jupiter dans le temple élevé jadis par les Romains sur ce point dangereux. Les vieux historiens racontent que cette pacifique armée fit à pied, en chantant des hymnes et des cantiques, la route fatigante qu'on met encore aujourd'hui six heures à

Digitized by Google

parcourir en voiture. Arrivée à Saint-Rémy, dont les quelques maisons sont tellement resserrées entre les flancs de la montagne que son unique artère ressemble plus à une échelle qu'à une rue, la procession s'arrêta. Là se terminait, en effet, la route tracée ; on ne trouvait plus ensuite qu'un sentier de montagne, côtoyant des abîmes et exposé sans cesse aux éboulements. Maintenant qu'un chemin de mulet trace des lacets aux flancs des pentes, les accidents sont encore fréquents : qu'était-ce à cette époque lointaine où l'on avait encore à craindre les pillards postés au col, qui s'amusaient fréquemment à écraser les caravanes sous les quartiers de rochers ? Divertissement facile dans un lieu où l'on trouve partout d'énormes blocs arrêtés dans leur chute comme par une force invisible et n'attendant qu'un signal pour rouler dans la vallée.

A partir de Saint-Rémy, les forêts disparaissent, le velours vert des pâturages drape encore la montagne, mais usé, déchiqueté, percé en maint endroit par la roche vive ou envahi par un amas de pierres éboulées. Bientôt, il semble qu'on entre dans un de ces paysages de l'enfer tel que le Dante les a rêvés; ce ne sont que cimes croulantes, défilés abrupts, murailles à pic partant des ruines gigantesques dont les débris s'accumulent sur les pentes comme des coulées de lave. Çà et là, une croix de bois noir porte un nom, une date ; tous les mois de l'année ont leur martyrologe, mai comme décembre, août comme janvier. Les passages redoutés sont reconnaissables aux monuments funèbres qui s'y pressent ; la fréquence des avalanches de pierres y est telle qu'un obélisque de marbre, tout récemment posé, vient d'être renversé.

Avant de gravir les derniers escarpements qui conduisent au col, dont une haute croix de pierre indique l'entrée, il nous faut traverser une sorte de cirque qui fut jadis un lac. Au milieu, le plus loin possible des terribles crêtes qui l'enserrent, s'élève une petite cantine. Des bergers s'y

Digitized by Google

établissent l'été; étendus sur l'herbe, dans le doux farniente de la vie pastorale, ils regardent, d'un œil indifférent, passer les voyageurs pendant que retentissent au loin les clochettes des troupeaux, seul bruit qui vienne troubler cette saisissante solitude. Leurs ancêtres eurent l'honneur d'être évangélisés jadis par saint Pierre lui-même qui passa, dit-on, les Alpes Pennines en se rendant en Angleterre; la croyance populaire a gardé le souvenir de son passage, et dans l'hôtel de Saint-Rémy, une *photographie* du prince des apôtres franchissant la montagne orne la salle à manger. Ce fait, mentionné par les Bollandistes, donnerait un corps aux pieuses légendes bretonnes, qui parlent du séjour de saint Pierre en Bretagne et ne seraient ainsi qu'une lointaine tradition apportée sans doute par les compagnons de Conan Mériadec.

Un dernier effort et nous touchons au but. Le sentier escalade les flancs rocheux de la Chenalette, au-dessous de nous les abîmes se creusent, se succèdent, se prolongent jusqu'à la gorge où se cache Saint-Rémy; puis brusquement la route tourne à gauche et nous apercevons l'hospice refléchissant son pignon, percé d'étroites fenêtres, dans un petit lac aux eaux limpides.

C'est à quelques centaines de pas de l'hospice que les Romains avaient bâti un temple à Jupiter, au lieu même où les tribus de ces montagnes (les Salasses et les Véragres) adoraient leur Dieu *Pen*. Il y établirent aussi un hospice pour les envoyés de l'Empereur[1]; les successeurs de Constantin l'entretinrent à leurs frais et étendirent l'hospitalité à tous les voyageurs indistinctement. On trouve des traces de cette fondation jusqu'en 859, mais à partir du xe siècle une bande de pillards, débris des

[1] Ces données historiques sont tirées d'une très intéressante vie de Bernard de Menthon, par un chanoine du Saint-Bernard.

Digitized by Google

invasions sarrazines et hongroises, réfugiée dans la montagne, se fortifia au sommet du col, avec l'approbation du comte Hugues de Provence dont ils promirent de servir les desseins. Ces mécréants imaginèrent de ressusciter le culte de Jupiter, et les vieux manuscrits s'accordent à dire « que les démons renfermés dans la statue de Jupiter rendaient des oracles ». Les dévots du dieu, en tous cas, pillaient et rançonnaient sans merci le voyageur quand, par hasard, ils lui faisaient grâce de la vie.

Ce fut saint Bernard de Menthon qui les chassa de leur repaire. Laissant à Saint-Rémy la procession qui l'accompagna, avons-nous dit, jusque-là, il se dirigea vers le col avec les neuf pèlerins français qui avaient vu décimer leur petite caravane, et prit rang derrière eux afin d'être retenu comme otage par les bandits qui s'emparaient ordinairement du dizième voyageur de chaque groupe. Mais, au moment où ils vont le saisir, il s'avance vers la statue de Jupiter et lui passe sont étole au cou. L'idole tombe à terre et l'ornement se trouve subitement métamorphosé en une chaîne de fer. Ce miracle, qu'attestent les plus anciens auteurs, mit en fuite les bandits, et les pèlerins français, enthousiasmés par les vertus et le courage du saint archidiacre, fondèrent au Mont-Joux, sous sa direction, l'hospice actuel.

Ce fut après la canonisation de son fondateur que l'Ordre prit le nom de Chanoines de Saint-Bernard. La règle qu'on y suit est celle de saint Augustin et le costume celui des simples prêtres ,sauf un scapulaire blanc formé d'un lacet qui dessine un V sur la poitrine et le dos, et dont les deux extrémités se réunissent par une étroite bande de toile ceignant la moitié du corps.

L'hospice est situé au point culminant du col (2,467 mètres) : c'est l'habitation permanente la plus élevée d'Europe. La cime du mont More, qui le domine à droite, lui cache le soleil pendant tout un mois. La température

Digitized by Google

moyenne de l'année est — 1°; celle de l'été + 6°; celle de l'hiver — 8°. Dans quelques rares beaux jours, on a observé + 19°; mais on a relevé jusqu'à — 27°, et même, en mars 1854, jusqu'à — 32°. En revanche, le terrible hiver de 1880 n'a pas eu pour ces régions des rigueurs excessives : le thermomètre n'y est pas descendu au-dessous de — 18°. En somme, il résulte d'observations météorologiques faites par les religieux depuis 1817, que le climat du Saint-Bernard est analogue à celui de Spitzberg : il y tombe, au dire d'Agassiz, 17 mètres de neige en hiver. On n'y recueille ni un fruit ni un légume, à peine les vaches trouvent-elles en été une maigre pâture. Dans un pareil climat, les choses les plus habituelles de la vie deviennent une source de difficultés : ainsi une paire de draps met un mois à sécher et il y en a quelquefois cinq cents de sales. Autre exemple : vu l'attitude élevée, on éprouve la plus grande difficulté à cuire les aliments; l'eau entre en ébullition à moins de 100° et l'on entrevoit d'ici la perturbation que cette anomalie jette dans le monde culinaire.

Tout le sous-sol de cet immense bâtiment, qui peut recevoir 400 personnes, est réservé aux servitudes; l'hiver, il est complètement enseveli et le premier étage se trouve alors de plein pied avec la neige. Le salon-salle à manger est un immense hall dont la table bospitalière peut recevoir une centaine de convives; un piano, donné par le prince de Galles, en occupe un des coins et il n'est guère de jours d'été où ses touches ne retentissent sous les doigts fuselés de quelque miss. Au-dessus de la salle à manger se trouve la bibliothèque qui renferme une admirable collection de médailles et de monnaies. C'est une des plus complètes qui existent si l'on considère qu'elles proviennent toutes du même lieu : les ruines du temple de Jupiter. Tous les empereurs y sont représentés ainsi que beaucoup de tribus gauloises, on y remarque aussi

Digitized by Google

quelques petites idoles de bronze, véritables bijoux de poche verdis par le temps. Tout ce trésor a été mis en ordre, classé, rangé, étiqueté, par un chanoine, numismate distingué.

En face de la bibliothèque s'ouvrent les chambres des voyageurs aisés, toutes propres et confortables avec leurs hautes boiseries, leurs meubles d'une élégante simplicité, leurs excellents lits où l'on dort d'un si bon sommeil sous un amoncellement de couvertures que couronne un moelleux édredon. Les murs, percés de petites fenêtres à doubles châssis, sont d'une extrême épaisseur pour résister tant au froid qu'aux avalanches ; ils sont encore tels que les construisit saint Bernard; pourtant, en 1820, on a surélevé d'un étage une partie des bâtiments et ce simple travail a demandé cinq ans vu les difficultés dues au transport et au climat.

La chapelle, à laquelle on accède de l'intérieur du couvent, date de 1686 ; elle est ornée de stalles en bois, curieuses par la variété et le fini de l'exécution, et de fresques rappelant le triomphe de saint Bernard sur le démon qu'il exile « dans les neiges éternelles ». Au bas de la nef un bas-relief, dans le style païen du premier empire, recouvre le tombeau de Desaix dont le corps fut, après Marengo, rapporté au Saint-Bernard sur les bras de ses grenadiers. A son passage, frappé de la vie héroïque des religieux, il avait demandé au Premier Consul « d'être enterré au milieu d'eux si le sort des armes lui était fatal ».

Notre pays, du reste, a toujours aimé et protégé le Saint-Bernard comme s'il se rappelait que neuf de ses enfants en furent les fondateurs. Alors que l'Italie et la Suisse, dont les ouvriers profitent si largement de l'hospitalité des religieux, loin de leur accorder aucun secours exigent impitoyablement d'eux impôts et droits de douane, la France, seule entre les puissances, leur donne chaque année une

Digitized by Google

subvention (2,400 francs) en mémoire du charitable accueil que notre armée reçut en 1800.

Deux hautes crêtes dominent le col, l'une à droite en venant d'Italie, le Mont More, l'autre à gauche, la Chenalette Du sommet de cette dernière l'œil découvre comme un océan de cime. On dirait le jugement dernier des montagnes, tant elles accourent de tous les points de l'horizon : les unes ouatées de neige comme le Vélan et le Grand Combin, les majestueuses assises du Mont Rose et celles du Mont Blanc ; d'autres tellement abruptes que le manteau d'hermine ne s'aurait s'accrocher à leurs robustes épaules ; de ce nombre est le sinistre Mont Cervin, tombeau de tant de touristes et rappelant à cette distance un gigantesque piédestal privé de sa statue. Rien de majestueux et de grandiose comme ce spectacle : aussi loin que la vue peut s'étendre, la terre apparaît soulevée comme l'océan un jour de tempête ; rien que des cimes, des précipices, des glaciers et des rochers. L'âme s'élève naturellement vers le Dieu auquel, suivant la parole du psalmiste, « les montagnes servent d'escabeau » ; et voici que du fond de la vallée — les vallées ont ici d'étranges hauteurs — nous arrive, comme l'écho de nos pensées, le son étouffé d'une cloche appelant les religieux à l'office du soir. Cette cloche est abritée à l'intérieur de l'hospice, car, contrairement aux affirmations des voyageurs, on ne sonne jamais les jours de tempêtes : ce serait le plus sûr moyen de provoquer des avalanches.

Ils sont rares, même en été, les jours où le soleil triomphe complètement des brouillards qui semblent tenir ici leur cour plénière : aussi voyons-nous les cimes disparaître peu à peu dans les nuages comme de jolies femmes qui s'enveloppent dans leur sortie de bal, ou comme les illusions à mesure que la vie s'avance, et quand nous rentrons le vent du soir fait courir au-dessus du petit lac une brume humide qui glace subitement l'atmosphère et intercepte la vue.

Digitized by Google

Le temps d'écrire une lettre qui portera le timbre du Grand-Saint-Bernard — car les religieux tiennent un bureau de poste, voire même un bureau télégraphique pour lequel ils touchent l'énorme traitement de 150 francs — et l'heure du dîner arrive. La cuisine est simple et soignée, le riz et les pruneaux, illustrés par le Tartarin de Daudet, couronnent le repas. La table du couvent ne réunit ce soir que quelques touristes anglais ou américains et le Père Luisier, qui en fait les honneurs avec l'aisance aimable et la verve spirituelle d'un homme du monde, veut bien nous désigner une place à ses côtés. Nous en profitons, à peine le *Benedicite* terminé, pour le bombarber de questions auxquelles il répond avec la plus gracieuse obligeance.

Tout d'abord, les fameux chiens du Saint-Bernard. La race célèbre qui porte ce nom prit naissance au xv^e^ siècle par le croisement d'un Terre-Neuve avec un chien des Pyrénées. Ils ont hérité de l'un la fidélité et l'intelligence, de l'autre la force et la taille. Comme nous avons pu le constater par nous-mêmes, ils sont fort doux et viennent de la façon la plus accueillante offrir leurs bonnes grosses têtes aux caresses des voyageurs. Tout le monde connaît leurs exploits légendaires : nulle part ce compagnon fidèle de l'homme n'a mieux mérité le titre de « candidat à l'humanité » que lui décerne Michelet ; nulle part il n'a donné des preuves plus multiples de dévouement et de sagacité. Leurs hauts faits, toutefois, ont été souvent augmentés aux dépens de la vérité ; tous ne ressemblent pas au célèbre *Barry* qu'on voit empaillé au musée de Berne, et qui, entre autres exploits, sauva un jour quinze personnes ensevelies sous une avalanche. Parfois, les pauvres bêtes, trouvant que le temps ne permet pas de *mettre un chien dehors*, reprendraient grand train le chemin du couvent si on ne les rappelait d'une main énergique au devoir, à coups de discipline. Aussi ne les lâche-t-on jamais seuls dans la montagne, ils n'y rendraient aucun service. Quand

Digitized by Google

souffle la tempête, le divin mobile de la charité peut seul pousser une créature vivante à en affronter l'horreur dans un pareil lieu : il faut aimer son prochain non pas comme soi-même mais plus que soi-même pour se risquer au milieu des éléments déchaînés.

Le grand, l'inappréciable service que rendent alors les chiens c'est de reconnaître le sentier même à travers plusieurs pieds de neige, même au milieu de l'obscurité la plus complète. Jamais ils ne le perdent, jamais ils ne s'en écartent; ce merveilleux instinct rend leur concours précieux toujours et souvent indispensable, car une erreur de quelques mètres suffit à provoquer une avalanche. Quand les poteaux qui jalonnent le sentier sont ensevelis ou cachés par le brouillard et les tourbillons de neige, ils restent les seuls guides sûrs; ce sont eux qui, chaque matin, conduisent les deux caravanes allant de l'hospice à la rencontre des voyageurs, l'une sur le versant suisse, l'autre sur le versant italien. Les Pères marchent les premiers, des domestiques suivent; chaque jour le chemin doit être tracé jusqu'à la première cantine.

Nous demandons au Père Luisier pourquoi, dans ces pénibles excursions, les religieux ne se servaient pas de patins permettant de glisser à la surface de la neige :

« Ceux que nous devons secourir ne sauraient s'en procurer, nous répond-il, et nous devons toujours penser à eux : c'est justement en foulant la neige pas à pas que nous réussissons à leur tracer un sentier. »

Dans ces expéditons, les Pères courent souvent les plus sérieux dangers. Le 19 novembre 1873, une effroyable tempête soufflait sur la montagne; plusieurs ouvriers suisses venant d'Italie étaient depuis deux jours au couvent sans que l'on consentît à les laisser partir. Exaspérés de leur inaction et craignant de perdre l'occasion de trouver du travail, ils décidèrent de se mettre en route à tout prix. C'était courir à une mort certaine. Le supérieur déclara qu'il ne désignerait aucun de ses religieux pour une aussi

Digitized by Google

téméraire entreprise ; quatre d'entre eux et deux domestiques s'offrirent spontanément, de ce nombre était le bon Père Luisier.

« Nous avions de la neige juqu'aux épaules, nous dit-il, et il fallut six heures pour faire une lieue ! »

Arrivés à un endroit où le chemin devenait moins difficile, la petite caravane rencontra une bande d'ouvriers italiens qui montaient à l'hospice ; elle laissa les Suisses, désormais hors de danger, continuer leur chemin et revint vers le col. Tout à coup, à un endroit où les avalanches ne se produisent pas d'ordinaire, une énorme masse de neige se précipite du haut de la montagne et vient s'abattre sur le sentier, ensevelissant trois religieux, sept ouvriers et un domestique. Le Père Luisier et l'un des domestiques restèrent seuls debout : ils se mirent immédiatement à l'œuvre et furent assez heureux pour retirer vivants un Père et deux ouvriers dont l'un se précipita, dans un élan de reconnaissance, au cou de son sauveur. La masse de neige était tellement dure et compacte qu'on ne put retrouver les autres victimes que deux jours plus tard. Une croix gravée dans le rocher rappelle seule la catastrophe.

Ce récit fait si simplement par un survivant nous causait une indicible émotion. Quelle vie, en effet, que celle de ces sentinelles perdues de la charité, de ces anges gardiens du voyageur ! Rien ne les arrête, ni les rigueurs de cet effrayant séjour auxquelles les plus robustes ne résistent pas plus de dix à douze ans, ni les mille dangers de leurs courses incessantes. Dans l'enivrement de la bataille ou sous les yeux d'une foule anxieuse, le soldat, le sauveteur risquent leur existenace, sinon sans regret au moins avec la consolation d'attacher à leur nom un peu de cette poudre brillante qu'on appelle la gloire. Ici, loin du bruit et de la renommée, loin de toute ressource intellectuelle, des hommes instruits s'ensevelissent volontairement dans un désert dont rien n'égale l'horreur, sans autre perspective que la neige l'hiver, l'été, les rochers et les précipices. Pas une branche

Digitized by Google

de verdure, pas un chant d'oiseau, on dirait la terre aux premiers jours du chaos lorsque Dieu, ayant créé la lumière, ordonna à l'élément aride de paraître. Le soleil, ce magicien qui prête sa splendeur à toutes les misères, ses enchantements aux pays les plus déshérités, son mirage aux sables du Sahara, les couleurs de son prisme aux icebergs du pôle, à la Provence son ciel bleu qui lui a mérité le nom de « gueuse parfumée », ce soleil enfin qui, suivant l'Écriture, luit « pour les bons et pour les méchants » ne paraît que rarement au Saint-Bernard. Pendant plus d'un mois, chaque année, il se cache derrière la cime du Mont More, et quand, au printemps, ses premiers rayons viennent préparer les avalanches, il faut, sous peine de devenir aveugle, s'en défendre comme d'ennemis subtils à l'aide d'un arsenal de conserves et d'abat-jours verts ; quant aux cuisants coups de hâle qui vous font peler comme un serpent, il est impossible de s'en préserver.

L'hospice accueille chaque année de vingt à ving-cinq mille voyageurs ; la moyenne du mois de janvier, l'un des plus redoutables, est d'environ trois cents. C'est particulièrement en automne, quand le sol durci par la sécheresse et la gelée ne retient pas les premières neiges, que les accidents sont à craindre. Les ouvriers, d'ailleurs, quittant la plaine par un temps assez doux, sont souvent insuffisamment vêtus sans prévoir la tempête qui règne dans ces âpres défilés.

La dépense annuelle de l'hospice, qui s'élève à plus de cinquante mille francs, est couverte par les revenus de l'ordre qui, par suite de généreuses donations, possède quelques fermes en Italie. Quant aux biens qu'avaient en Suisse les chanoines et qui valaient environ cinq cent mille francs, le gouvernement fédéral a jugé bon de se les approprier en 1848. A la suite de ce vol, il fallut pendant plusieurs années avoir recours à des quêtes ; aujourd'hui, tout se solde sans profit ni perte.

Digitized by Google

A l'automne, on s'occupe d'approvisionner l'hospice comme un navire hivernant dans les glaces du pôle. De gigantesques charniers reçoivent cinquante vaches, autant de chèvres, une centaine de moutons ; farine, vin, beurre, légumes secs s'entassent dans les greniers et dans les caves ; ne faut-il pas vivre neuf mois séparé du reste du monde et sans provisions fraîches ? Comme on ne trouve point ici les rochers d'anthracite du Petit-Saint-Bernard, tout le bois de chauffage monte à dos de cheval ou de mulet ; aussi les Pères n'ont-ils jamais de feu dans leurs chambres. « On chauffe le corridor et ceux qui ont froid ouvrent leurs portes », nous dit en riant le Père Luisier.

Outre le Grand-Saint-Bernard, où ils sont généralement une quinzaine, les religieux ont un autre hospice au Simplon, une importante maison à Martigny, et desservent plusieurs cures du Valais. Leur supérieur, élu à vie, doit, autant que le lui permet sa santé, résider au Saint-Bernard ; il porte la crosse, la mitre, la ceinture violette, la croix et l'anneau pastoral. Autrefois, suivant le pieux usage du saint fondateur, il devait laver les pieds des voyageurs quand ils n'étaient pas plus de douze.

Töpfer, le charmant auteur des *Nouvelles Génevoises*, écrivait en 1843 ces lignes qui peignent merveilleusement l'accueil patriarcal du Saint-Bernard : « La table est telle que serait, dans un jour de fête, celle d'un riche fermier, sans compter le bon Père qui est là pour veiller à votre bien-être, tout en vous entretenant des choses intéressantes avec cette simplicité hospitalière et amicale qui vaut à elle seule toutes les civilités du monde. Il y a vingt-cinq ans que nous fréquentons l'hospice du Grand-Saint-Bernard : eh bien, ces choses de bon accueil, prodiguées sans acception de personnes, n'y ont pas plus varié que le roc sur lequel cet hospice est assis. »

D'autres voyageurs ont exprimé, en vers plus ou moins heureux, leur reconnaissance.

Digitized by Google

Et toi, asile saint, phare de l'espérance
Pour l'humble pèlerin seconde providence,
Lorsqu'il franchit ce mont séjour des Hivers
Ton nom n'aura-t-il pas sa place dans mes vers ?
Que se dresse à jamais la table hospitalière
Où la place du pauvre est toujours la première.

OVEX.

Le voyageur mourant et de froid et de faim,
Fût-il enfant de juif ou d'arabe infidèle,
Ici n'a qu'à frapper, la Charité l'appelle
Pour le réchauffer dans son sein.

Fr. MESSEAU.

Le chien en aboyant de joie
Frappe du voyageur les regards éperdus,
La mort laisse échapper sa proie
Et la charité compte un miracle de plus.

CHÉNEDOLLÉ

Après une excellente nuit passée dans cette sainte maison, où se conserve intact depuis dix siècles l'esprit du pieux fondateur, nous reprenons notre course vagabonde. Malgré l'heure matinale et peu réglementaire à laquelle il nous a fallu fixer notre départ, le Père Luisier a tenu à nous réveiller lui-même et à nous faire préparer une excellente tasse de café qui nous aidera à braver les brouillards de la montagne. Un dernier regard au paysage désolé où l'amour du prochain fait vivre depuis mille ans une colonie de religieux, une dernière caresse aux beaux chiens qui viennent si affectueusement flairer l'étranger, notamment à *Drapeau* qui donne les plus grandes espérances, et nous nous engageons dans le sentier descendant à Bourg-Saint-Pierre. L'homme qui devait nous servir de guide et porter notre modeste bagage — il fait bon être leste et dégagé dans pareil pays — n'est point encore arrivé : nous partons seuls, sac d'une main, valise de l'autre. Le brouillard est intense, les rochers revêtent des formes fantastiques, bientôt nous perdons de vue l'hospice; de tous côtés se dressent des crêtes menaçantes, s'ouvrent des gorges sauvages aux parois dénudées; plus abrupte que



Digitized by Google

le versant italien, le versant suisse est aussi plus fertile encore en accidents. Quelle difficulté de retrouver son chemin dans ces solitudes désolées, lorsque les tourbillons de neige cachent les poteaux télégraphiques et les longues perches qui jalonnent la route comme dans les steppes de la Sibérie !

Un petit torrent court gaiement le long du sentier, babillant et bondissant comme un jeune chevreau, grossi de minute en minute par les ruisselets qui accourent de tous côtés : c'est la Dranse qui, devenue une personne importante, se jettera dans le Rhône près de Martigny. Une heure environ après notre départ nous voyons les premiers rhododendrons ; ils n'ont plus, hélas ! leurs belles fleurs couleur de sang, mais cette première verdure, au sortir d'un océan de rochers, nous cause l'impression que dut éprouver Noé à la vue du rameau d'olivier. Un peu plus bas nous trouvons la cantine, habitée l'été seulement, jusqu'où peuvent, à la rigueur, monter les voitures ; de l'autre côté de la vallée on nous montre la vacherie du couvent et un petit édifice surmonté d'une croix. Il en existe un pareil à l'hospice : c'est une morgue où l'on dépose les morts.

Notre guide et son mulet nous ont heureusement rejoints, le premier dissimulant mal la déception qu'il éprouve de nous voir si exacts. Il caressait le projet de nous faire, par son retard, manquer le courrier qui, trois fois par semaine, se rend de Bourg-Saint-Pierre à Orsières, ce qui nous eût acculés à prendre au poids de l'or une voiture qui attend une bonne occasion pour retourner à Martigny. La population de Bourg-Saint-Pierre descend en grande partie, dit-on, des bandits qui s'étaient jadis fortifiés au sommet du col : rien d'étonnant qu'ils aient gardé l'habitude de rançonner les voyageurs.

Mais, grâce aux renseignements précis donnés par le bon Père Luisier, nous passons indemnes entre leurs mains comme ces héros de romans de chevalerie qui, sous la

Digitized by Google

garde d'un talisman, traversaient des forêts peuplées de monstres. Notre honnête guide met cependant tout en œuvre pour nous effrayer : il nous affirme que le courrier n'existe pas ; d'ailleurs, aucune régularité dans son départ ; pas de mécanique à sa voiture, pas de semaine où on ne le relève au fond de quelque abîme.

Pour couper court à ces mensonges, nous parlons de l'hospice, de l'inépuisable charité des Pères, de leur héroïque dévouement. A quoi ce digne fils de forban nous répond, avec l'ingratitude inconsciente qu'on retrouve chez l'homme du peuple de tous les pays :

« Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on accueille gratuitement les voyageurs, l'hospice est très riche, il possède des fermes en Italie. »

« Triple imbécile ! s'écrie l'un de nous incapable de contenir son indignation, si vous recevez cinquante mille francs d'une main pour les donner de l'autre aux pauvres, vous trouverez-vous riche ? »

Stupéfait, maître idiot tourne des yeux hagards, hésite un instant et finit par mâchonner un « c'est pourtant vrai » qui clôt la discussion.

Après deux heures de marche nous arrivons à Saint-Pierre, bourgade dont les maisons de bois, perchées sur des pieds, semblent se préparer à quelque lointain voyage. Un très vieux clocher les domine comme pour les rappeler à la stabilité. En avant du village, un torrent assez important va rejoindre la Dranse ; pressé de gagner la vallée il s'élance, se brise, retombe, bondit, écume et semble hurler de douleur et de colère au fond du corridor rocheux qui lui sert de prison. Le bruit de sa chute résonne comme celui d'un orage lointain, et cette plainte éternelle de l'onde accompagne ici toutes les actions de l'homme du berceau à la tombe.

Devant l'*Hôtel où déjeûna le Premier Consul* dans le ravin pavé de cailloux pointus qui sert de grande rue au bourg, on nous montre le bizarre véhicule qui nous emportera tout à

Digitized by Google

l'heure vers Orsières : c'est un tout petit char-à-bancs pour quatre personnes au plus, traîné par une jolie mule aux grands yeux doux et muni bel et bien d'une mécanique.

Pendant que nous l'examinons, le propriétaire de la fameuse voiture, dont on nous rabat les oreilles depuis la veille, nous observe de loin. Ses plans sont déjoués ; mais comme il ne faut pas négliger les petits profits, il s'approche d'un air paterne :

« J'ai prêté mon char au facteur, nous dit-il gravement, vous eussiez été trop à l'étroit dans sa petite carriole habituelle. Le Père économe me l'avait du reste recommandé. »

Prudente et avisée comme une fille sage, *Jeannette* reste sourde devant cet appel non déguisé à ses faveurs, et un instant après le courrier, un excellent homme qui fait depuis vingt ans le service de la poste et a ses deux enfants domestiques au Saint-Bernard, nous dévoile toutes les trames ourdies contre nous depuis la veille.

Notre muletier de Saint-Rémy nous avait signalés comme les guetteurs Pyrenéens signalent le passage des palombes, et l'on avait décidé de nous louer soixante-quinze francs l'horrible berlingot qui nous eût conduits à Martigny. L'honnête courrier se contenta, lui, de quinze francs. *Et nunc erudimini*! Voyageurs mes frères, défiez-vous des bandits de Bourg-Saint-Pierre.

La route qui descend à Orsières, souvent effrayante par ses tournants brusques, suit à peu de chose près celle que le Premier Consul franchit en 1800 pour aller cueillir les lauriers de Marengo. Il faut lire dans Thiers les détails de ce passage célèbre, où éclata dans toute sa merveilleuse prévoyance le génie de l'homme de guerre qui sait que les petites causes produisent les grands effets et qu'un général en chef doit s'occuper personnellement des moindres détails. La scène se passe au mois de mai, les chemins de la montagne sont couverts de neige. Le Premier Consul, établi à Martigny, veille à tout, prévoit tout, jusqu'aux réparations nécessaires aux harnais des bêtes de somme ;

Digitized by Google

des fonds sont envoyés aux religieux afin qu'en arrivant au col les soldats trouvent la table dressée et le repas prêt. Pendant ce temps, 5,000 hommes franchissent le Petit-Saint-Bernard ; d'autres corps descendent par le Mont Genèvre et le Simplon, et la Lombardie est envahie avant que le baron de Mélas, généralissime des Autrichiens, soit sorti de sa torpeur.

Un peintre (Gérard, je crois) a représenté Bonaparte franchissant les Alpes sur un fougueux cheval blanc. La vérité historique est tout autre, le conquérant montait un humble mulet tenu en bride par son propriétaire. Celui-ci, chemin faisant, conta sa vie à cet étranger dont il ignorait le nom : naïf roman, toujours le même sous les ombrages enchantés où la dot se mesure au nombre des cocotiers comme sous la neige de Saint-Bernard. Le montagnard aimait une jeune fille, qui le payait de retour, mais il manquait d'un toit pour abriter sa future famille ; l'homme est moins industrieux que l'oiseau lorsqu'il s'agit de construire son nid. Bonaparte, indifférent en apparence, fut touché du désespoir de son jeune conducteur, et la main qui devait élever des trônes, distribuer des couronnes, bouleverser l'Europe, verser le sang de générations entières, prit plaisir à protéger un bonheur caché et à édifier une chaumière.

Suivant une femme d'esprit, voyager, c'est employer son temps et son argent à augmenter sa valeur. Qui peut se flatter d'avoir obtenu un aussi magnifique résultat ? Mais n'est-ce pas déjà quelque chose si l'esprit se meuble de souvenirs, si le cœur se fortifie de généreux exemples et si, faisant humblement un retour sur soi-même, on se compare à ces hommes, Pères du Saint-Bernard et Chartreux qui comprennent ainsi la vie : prier sans relâche, se dévouer sans mesure. Serons-nous de ceux qui ne pensent qu'au plaisir sans trêve ?

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

# ÉTUDE

SUR

# LES COMPTES DE MACÉ DARNE

## MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

*(Suite)*

---

## CHAPITRE III

**Dépenses. — Les réparations faites au château d'Angers. — Les armes et l'artillerie de la place (1367-1371).**

### DÉPENSES. — LES RÉPARATIONS FAITES AU CHATEAU D'ANGERS. — LES ARMES ET L'ARTILLERIE DE LA PLACE (1367-1371)

A Angiers.

« En la IIe sepmaine de janvier, l'an MCCCLXVII, pour la journée de XII charpentiers qui furent es euvres du chastel d'Angiers pour appareiller le pont devers les champs et la barrière du pont [1] devers la ville à chascun III s. VI d. Pour ce . . . . . XLII s.

[1] Voir sur ces ponts du château d'Angers le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, au mot *Angers*.

Digitized by Google

« Pour une palette de fer mise soubz l'un des bourdons de la porte dudict chastel [1] . . . . . II s.

« A Johan Farcie, parroissien de Montigné [2], pour XXIIII muiz de chaux pour les ouvrages dudict chastel, renduz et amenez par eve au port Laignier d'Angiers [3], pour chascun mui XXIIII s. valans XXVIII l. XVI s. Et pour VI muiz de chaux renduz et amenez o charray dedens ledict chastel pour chascun muy XXX s. valans IX l. Pour tout ce par quittance dudict Farcie ce rendue à court . . . . . XXXVII l. XVI s.

« A Julian Coissart, Jehan Guerin, Estienne Gruau et Perrot le Normant, charretiers, demouranz à Angiers, pour XXXIX veaiges et charroiz que ilz furent à amener dudict port audict chastel les XXIII muiz de chaux dessus diz pour chascun charroi et voyaige XII d. Pour ce. XXXIX s.

« Aux ouvriers de braz, qui sont appellez maneuvres, pour charger ladicte chaux dedenz les charretes à chascun II s. Pour ce. . . . . VI s.

« A André Laillier, pour l'achat de CXVI charretées de sablon rendues audict port [4], pour chascune charretée II s. Pour ce. . . . . XI l. XII s.

[1] M. Maillard, architecte, a envoyé à l'Exposition de la Société des Amis des Arts. d'Angers (novembre-décembre 1889), plusieurs châssis d'architecture, très intéressants et très utiles à consulter, représentant l'aspect de l'ensemble du château d'Angers avant les les travaux de démolition partielle exécutés par l'ordre de Henri III daté du 7 novembre 1585. (*Archives municipales*, II, 11, fol. 291.) On sait que cette forteresse était flanquée de dix-sept tours dont la masse imposante domine encore aujourd'hui la Maine.

[2] Montigné-les-Rairies, canton de Durtal. arr. de Baugé (M.-et-L.) — *Montigné*, 1317. (Archives de Maine-et-Loire, E 4011).— La terre faisait partie du comté de Durtal.

[3] Péan de la Tuillerie dit que ce port « s'appelloit autrefois le *port Lanier* ». On le trouve désigné en 1373 sous les noms suivants : « le port *Lannier*, *Lainier*. *Lenier*. » (Titres de Saint-Serge). En 1496, on le nommait « *le port Lénier* ». (Voir la *Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par M. Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier, nouvelle édition, p. 125, note 1.)

[4] Ce port, dit le même auteur, était primitivement le port au blé; le port au bois était plus haut sur la Maine, en descendant de Saint-Maurice. Plus tard, par suite de l'agrandissement de la ville et aussi

Digitized by Google

« A Estienne Gruau et Johan Couissant, pour le charray et menaige dudict sablon dudict port audict chastel pour chascune charretée, XII d. Pour ce . . . . . CXVI s.

« Pour VI journées d'un homme à charger ledict sablon et mettre en taille lesdictes charretées par chascun XX d. Pour ce . . . . . X s.

« En la IIII^e sepmaine dudict mois de may.

« Pour la journée de XXXIX meneuvres pour estaindre chaux et melleer o sablon, pour chascun XX d. Pour ce. . . . . LXV s.

« Pour II autres maneuvres qui alerent ou puiz du chastel d'Angiers [1] pour trere les sceaulx qui y estoient chois et pour traire ayve. Pour ce . . . . . II s.

« Le samedi de la première sepmaine de juingn.

« Pour LXII chevrons de bois achatez ou marché d'Angiers[2] pour faire chauffaux [3] et autres choses . . LXIII s.

« En la IV^e sepmaine de juingn.

« Pour II meneuvres à curer et netaier et délivrer la place à mettre les engins [4] dudit chastel, lesquiex y furent chascun trois jours, chascun XX d. par jour. Pour ce . . . . . X s.

« En la sepmaine ensuivant, pour VI meneuvres qui furent chascun III jours pour assembler le bois des engins [5] et

du refoul de la Maine, sans cesse encombrée vers sa rive gauche entre les deux ponts, le marché au blé fut déplacé et le port Lanier devint le grand entrepôt du commerce de bois, mis directement sous la surveillance de la ville (*Ibid.*, p. 125-126, note 1).

[1] Le puits du château, très profond et à trois repaires superposés subsiste encore aujourd'hui.

[2] Ce marché devait être voisin du port Lanier.

[3] Chauffaux, échafaudages.

[4] Voir dans l'*Inventaire analytique des Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, publié par M. C. Port, les curieux *Inventaires de l'artillerie de la ville, 1411-1417*. (C. 103, fol. 145 et 167.) Voir dans le même *Inventaire*, p. 179, les Comptes de Franchequin le Lombard (1378-1380), relatifs aux armes et à l'artillerie de la ville.

[5] Engins, machines employées à la guerre.

Digitized by Google

pour mettre bois dedenz le chastel, à chacun II s. par jour. Pour ce. . . . . XXXVI s.

« A Guillaume Maugier, charpentier, pour VIII journées que il fut oudict mois pour ordrener le bois dessusdict et pour un engin à lever les materes à faire les ouvrages du portal dudict chastel devers la ville, par jour IIII s. Pour ce. . . . . XXXII s.

« A Nicholas Arouseau, d'Angiers, pour XII coings de pierre pour l'ouvraige dudict portal et à Estienne Guryau, charretier, pour les amener du port jusques audict chastel, pour tout . . . . . XV s.

« En la Ire sepmaine de juillet.

« Pour XV grans pierres qui estoient à l'archevesque de Rains [1], prisées chascune V s., à faire les fenestres dudict portal. Pour ce. . . . . LXXV s.

« Audict Estienne Gruyau, pour le charray et amenaige d'icelles XV pierres. Pour ce . . . . . XI s.

« Pour II menevres à traire lesdictes pierres hors de la rivière et les charger et mettre en la charrete qui les portoit audict chastel pour chascun XX d. Pour ce . III s. IIII d.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour refere les II fours dudict chastel et fournir de pierre, de terre et de quarrel, par marché fait à lui et quittance à rendre à court et contenant IIe XXXIIII l. Pour ce yci en ceste partie. IIII l. X s.

« Pour une grosse pièce de bois achatée pour estaier

[1] L'archevêque de Reims en 1367 était Jean de Craon, nommé en 1355 et qui conserva ses fonctions jusqu'en 1374, après avoir été activement mêlé aux affaires politiques et religieuses du royaume pendant près de vingt années. (Anquetil, *Histoire civile et politique de la ville de Reims*, t. II, pp. 178 et suiv.) Après la bataille d'Aurai, où Charles de Blois fut tué et qui assura le triomphe de Jean de Montfort (29 septembre 1364), Charles V dépêcha aussitôt l'archevêque de Reims et le maréchal de Boucicault au camp de Montfort pour ouvrir des négociations avec ce prince et terminer la guerre de Bretagne qui désolait cette province depuis vingt-trois ans. La paix fut conclue à Guérande le 11 avril 1365. (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, *Preuves* p. 507-529. — *Chroniques de J. Froissart.* — B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 299.)

Digitized by Google

une chambre dudict chastel par devers la rivière. Pour ce. . . . . VII s. VI d.

« A Guillaume Maugier, charpentier, et à Gautier, le charpentier, pour VII jours que ilz furent à estaier ladicte chambre et redrecer le plancher du hourdeis[1], audict Maugier, IIII s., et audict Gautier, III s. VI d. Pour ce . . . . . VII s. VI d.

« Pour une pièce de bois achatée pour mettre les canons[2] dudict chastel. Pour ce . . . . . VI s.

« A l'abbé de Saint-Nicholas d'Angiers[3], pour une bauchée[4] et lotie[5] de bois en la haie Saint-Nicholas[6] pour les ouvraiges de mons. le duc, prisé, tauxé et esleu par Simon Tabourt, Johan Cornuau et Jehan Vyot, charpentiers jurez de mondict seigneur le duc, pour ce par quittance dudict abbé cy rendue à court . . . . . XL l.

« Pour la dépense et saloire desdiz charpentiers et de leurs vallez qui furent par II jours pour eslire, tauxer, marcher et priser ledit bois. Pour ce. . . . . XX s.

« En la sepmaine où fut la Magdelaine et en celle d'après pour abattre et esbocher VIII^c LXIIII taises dudict bois. c'est assavoir à Guillaume Houssin pour III^c taises, pour chascune VI d. Pour ce. . . . . VII l. X s.

« A Perrot Portevin, pour III^c taises audict prix. Pour ce . . . . . VII l. X s.

« Et à Gautier, le charpentier, pour II^c LXIIII taises audict prix. Pour ce. . . . . VI l. XII s.

[1] Hourdeis, palissades, fortifications.
[2] On écrivait aussi alors « quanons ».
[3] L'abbé de Saint-Nicolas d'Angers était alors Jean III, 24 janvier 1364-1382. Il fut remplacé en 1384 par Thibauld. (Leduc, *Hist. abb. S. Nic. Compendium.* Bib. nat. Fonds Saint-Germain, Mss. 5831.)
[4] Bauchée de bois, une certaine quantité de bois fixée d'après une mesure spéciale.
[5] Lotie, lot.
[6] Ce lieu était compris dans l'enclos de l'abbaye, propriété particulière des moines. (Voir le Chartrier du monastère aux archives de Maine-et-Loire.)

Digitized by Google

« Audict Guillaume Maugier, pour VIII jours que il fut à aider à chargier et gouverner ledict bois, par jour IIII s. Pour ce . . . . . XXXII s.

« En la Ire sepmaine du mois d'aoust.

« Pour abatre et esbocher VIc XXXII toises dudict bois, c'est assavoir à Guillaume Laguillier, charpentier, pour VIxx X taises, pour chascune taise VI d. comme dessus. Pour ce. . . . . LXV s.

« A Guillaume du Bois, pour VIxx X taises audict pris. Pour ce. . . . . LXV s.

« A Simon Sullot, pour VIxx XII taises audict pris. Pour ce . . . . . LXVI s.

« A Thomas Challopin, pour VIxx taises audict pris. Pour ce. . . . . LX s.

« A Macé de la Folie, pour VIxx taises audict pris. Pour ce. . . . . LX s.

« Pour amener LIIII charretées de celui bois audict chastel à LIIII laboureurs o leurs charretes, pour chascune III s. Pour ce. . . . . VIII l. II s.

« Pour le saloire du sergent[1] qui les alla querre, pour chascune VI d. Pour ce. . . . . XXVII s.

« A Guillaume Maugier, pour faire charger, conduire et gouverner lesdictes charretes pour V jours, par chascun jour IIII s. Pour ce. . . . . XX s.

« En la sepmaine où fut la Saint-Laurens.

« Pour XX charretes qui amenèrent dudict bois audict chastel, pour chascune III s. Pour ce. . . . . CXIIII s.

« Pour le saloire du sergent qui les alla querre, pour chascune VI d. Pour ce. . . . . XIX s.

« A Perrin Nau, Macé de la Fouée, Geffroy Bouchart,

[1] « Les seigneurs avaient aussi leurs sergents chargés de signifier et de faire exécuter les sentences de leur justice. » (*Dict. hist. des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, t. II, p. 1151.)

Digitized by Google

Gillet Bourreau et Bertran de Villers, charpentiers, qui en la sepmaine dessusdicte ouvrèrent audict chastel à mettre en bois les canons et à faire haucepiez[1] et y furent le nombre de XXIII journées, pour chascune IIII s. Pour ce . . . . . IIII l. XII s.

« Item, pour XLI manouvriers en celle sepmaine pour abatre lierre des murs dudict chastel pour chascun II s. Pour ce . . . . . IIII l. II s.

« En la sepmaine ensuivant.

« Pour XI manouvriers à faire celle besoingne, chascun II s. Pour ce. . . . . IIII l. II s.

« En la première sepmaine de septembre.

« A Perrot, le charpentier, pour attréer le moulin dudict chastel[2], pour XI jours que il fut, pour chascun jour IIII s. Pour ce . . . . . XXIIII s.

« Pour XVIII alleçons et autre bois achaté pour ledict moulin. Pour ce . . . . . III s.

« Audict Perrot, le charpentier, Perrot des Bordeaux et Guillaume Hamelin, mouniers, pour faire moudre ledict moulin, pour faire leur despense d'un jour. . . . . V s.

« A Thomas, l'arbalestier, demourant à Angiers, pour aireer les arbalestes des Pons-de-Sée[3], du commandement de maistre Jacques de Fairemoustier et Simon Auvere, par marchié fait à lui. Pour ce . . . . . VI l.

[1] Haucepiez, synonyme de montoirs.

[2] « En 1620, M. de la Porte, gouverneur, fit détruire le moulin à vent qui étoit sur la tour qui en porte le nom. » (Péan de la Tuillerie, *ibid.*, p. 114 )

[3] L'année suivante (1369), les Ponts-de-Cé étaient occupés par les Anglais, maîtres du château jusqu'à la bataille de Pontvallain. (Voir les *Chroniques de J. Froissard, publiées par la Société de l'Histoire de France*, par M. Siméon Luce, t. VII, p. LXXXII ) Le 10 avril 1380, un procès est soutenu devant le Parlement entre Jehan Loir (ou de Loir), maçon, Simon Talourt, charpentier, et Guillaume Jamin « racione edificacionis certi fortalicii super Pontem de See » en Anjou. (*Archives nationales*, X[1a] 31, fol, 44 v°.) On se demande si le

Digitized by Google

« Audict Thomas, l'arbalestier, pour arceer II arbalestes qui furent portées d'Angiers aux Pons-de-Sée. Pour ce. X s.

« En la IIe sepmaine de septembre.

« Pour XXIm et demi de clou à late pour la garnison dudict chastel à faire les ouvraiges qui y seront à faire, achaté es Halles d'Angiers, de Jehan de Verge de Blandouet[1], chascun millier IIII s. Pour ce . , . . . . . IIII l. VI s.

« Et pour III milliers et demi de clou double pour huys et fenestres, le millier VIII s. Pour ce . . . . . XXVIII s.

« A Gillet, le charpentier, pour aller d'Angiers à Craon et à Sablé querre[2] le maistre des engins pour en faire un audict chastel[3]. Pour ce . . . . . XII s.

En la IIIe sepmaine de septembre.

A maistre Macé de Saint-Martin, charpentier, maistre d'engins, pour la façon d'un engin portant IIIc pesant, pour marchié fait o lui par nos seigneurs des Comptes par Robin de Fourmenteres[4], capitaine dudict chastel, et par ledict maistre des euvres, pour ce par quittance rendue à court . . . . . XL l.

« A pluseurs meneuvres, pour amener de Saint-Cierge[5] audict chastel un bequet de bois pour clouer ledit engin quant il fu fait et prest. . . . . IIII s.

château des Ponts-de-Cé fut alors reconstruit en entier ou si plusieurs parties furent seules restaurées ? — Olivier Crespel, chargé d'ouvrir et de fermer les portes du château des Ponts-de-Cé, en 1348, a douze deniers par jour pour ses gages. Etienne Rondeau est alors châtelain des Ponts-de-Cé (*Bibl. nat.*, titres scellés de Clair. t. 76, p. 5957.)

[1] Blandouet, f. com. de Vern.

[2] Querre, synonyme de quérir.

[3] On envoyait quérir au dehors, à cette époque, ce que l'industrie ne pouvait fournir. « Au xve siècle, dit M. C. Port, cette pénurie locale, surtout dans les métiers qui touchent à l'art, se fait souvent sentir. »

[4] La terre de Fromentières, près Bauné, donnait son nom à une famille de chevalerie à laquelle appartenait Robin de Fromentières, capitaine du château d'Angers, en 1367.

[5] Saint-Serge.

Digitized by Google

« Pour le seaige de XXVII taises de bois à faire la huge dudict engin et pour autres ouvraiges, chascune taise III s. Pour ce . . . . . LI s.

« A Johan Guingan et Barbe Rouge, pour allonger et renouer une cheville de fer pour l'esseul[1] dudict engin. Pour ce. . . . . C s.

« A Perrot Barbe, cordier, pour le cordaige de XV pois de chanvre pour ledict engin. Pour ce . . . . . C s.

« Pour VI pois de crins de chevaux et de pelot achatez en la Tannerie d'Angiers[2]. Pour ce . . . . . XX s.

« Audit cordier, pour ouvrer yceulx crins et pelot, pour chascun pois IIII s. Pour ce . . . . . XXIIII s.

« Pour VI livres d'oint[3] pour oindre ledict engin, chascune livre XII deniers. Pour ce. . . . . VI s.

« Pour II cuers de beufs à faire la bource dudict engin. Pour ce . . . . . XXXIIII s.

« Pour la façon de ladicte bource. . . . . VI s.

« Pour le louaige de XL maneuvres à lever ledict engin, chascun XV d. Pour ce . . . . . L s.

« Pour le louaige de VII autres maneuvres à porter le bois dudict engin en la grant sale dudict chastel, pour chascun XVIII d. Pour ce . . . . . X s. VI d.

« Pour la journée d'un charpentier pour mettre une pièce de bois ou hourdeys de devers la rivière. Pour ce. . . . . IIII s.

« En la III^e sepmaine de septembre.

« A Macé Petit, charpentier, et à son vallet, pour arréer et mettre à point les espingalles[4] audict chastel, pour

[1] Esseul, essieu.

[2] Voir, sur la rue de la Tannerie, Péan de la Tuillerie, *ibid.*, pp. 431 et suiv.

[3] Oint, graisse.

[4] On lit dans le *Dict. hist. des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, t. I, p. 367, au mot espingole : « Arme à feu portative dont l'orifice est évasé. L'usage de l'espingole remonte au commencement du XVI^e siècle, vers 1520. » L'auteur se trompe ici, et le lecteur voit que l'usage de l'espingole est bien antérieur.

Digitized by Google

V jours que ilz y furent chascun en celle sepmaine, pour ledict Macé, par jour IIII s. et pour son vallet, par jour II s. Pour ce . . . . . XXX s.

« En la sepmaine d'après enssuivant.

« Audict Macé et son vallet, pour VI journées que ilz furent à celle besoingne audict pris. Pour ce . XXXVI s.

« En la Ire sepmaine d'octobre.

« Audict Macé et son vallet, pour IIII journées que ilz furent à celle besoigne audict pris. Pour ce. . . XXIIII s.

« En la IIe sepmaine dudict mois.

« Audict Macé et son vallet, pour VI journées que ilz furent à icelle besoigne audict pris. Pour ce. . XXXVI s.

« Audict Macé et son vallet, pour arréer les espingales de la tour devers la chaienne[1] et pour achever de arréer les autres espingales dudict chastel, par marchié et convenant fait audict Macé. Pour ce . . . . . IIII l.

« Pour XL livres de fil pour faire cordes esdictes espingales, pour chascune livre III s. Pour ce . . . . . VI l.

« Pour une livre de cire et une livre de gemme[2] pour lesdictes espingales. Pour ce . . . . . VI s.

« Pour II livres d'oint pour lesdictes espingales. Pour ce . . . . . II s.

« A Olivier Belin et à Colin Johannière, charpentiers, qui furent chascun III jours en celui temps à fere besoigne en la barrière dudict chastel par devers Saint-Lo[3], qui ne povait ouvrir ne clorre, par jour chascun III s. VI d. Pour ce. . . . . XXI s.

« A Regnaut Polite, charpentier, pour V jours que il fut en celui temps pour faire une porte et III fenestres en la

[1] Le passage de la rivière était barré par une chaîne énorme.
[2] Gemme, colle.
[3] Saint-Laud. L'église était placée hors de l'enceinte de la ville.

Digitized by Google

grant chambre de devers la rivière, par jour III s. VI d. Pour ce . . . . . XVII s. VI d.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour IIII jours que il fut en celui temps pour maçonner une porte et faire une fenestre en celle chambre, par jour IIII s. Pour ce. XVI s.

« Pour III menneuvres qui furent chascun jour à servir ledict masson et pour porter eau, pierre et mortier ou portal de devers la ville, par jour, pour chascun XX d. Pour ce. . . . . XX s

« A Guillaume Maugier, charpentier, pour V jours que il fut en celui temps pour faire besoingne es hourdeis de devers la rivière, par jour IIII s. Pour ce . . . . . XX s.

« A maistre Simon Corbet et Jehan Petit, massons, pour ouvraiges faiz ou portal dudict chastel par devers la ville, en la derreine sepmaine de septembre l'an LXVIII et ou temps après enssuivant, c'est assavoir II fenestres et II coustez de la vitre de la Chapelle audict portal et pour refaire les ymaiges et espiz que le vent avoit abatuz et pour faire de pierre de taille une viz pour monter au leteril des clercs en ladicte Chappelle [1], pour tout ce par marchié fait avecques les dessusdiz maistre Simon et Jehan, pour ce par quittance . . . . . LV l.

« Pour les despens et saloire d'un vallet qui ala à Tours et à Chinon pour querre et faire venir lesdiz maistre Simon et Jehan. Pour ce. . . . . XX s.

Pour VIII vertevelles, II courroiz fourniz et II autres vertevelles, un cournil et une claveure pour une chambre devers la rivière et pour une claveure double pour l'us de l'entrée de la salle et pour une autre claveure pour l'us de la despence de devers la rivière et pour la ferreure de

[1] Il ne faut pas confondre cette chapelle avec celle que fit élever Yolande d'Aragon au xv^e siècle et qui existe encore aujourd'hui. L'ancienne chapelle du château d'Angers, dédiée à saint Jean-Baptiste, est mentionnée dans l'ordonnance rendue en 1400 pour l'organisation de la Chambre des Comptes (*Arch. nat.* P, 1334[4], n° 12).

Digitized by Google

II fenestres, chascune de II piez et demi de lonc, pour ce. . . . . IIII l.

« Pour XVIII gougons et XVI grapes de fer pour les espiz et ymaiges que le vent avoit abatuz dudict portal. Pour ce . . . . . LXXV s.

« Pour renouer une des forces de l'engin que ledict maistre des euvres fest faire et pour XXIIII chevilles de fer et pour un ponnet à dessendre ledict engin et pour II grapes de fer et la ferreure d'une espingalle et pour un lian de fer de III piez et demi et pour un autre lian de fer de II piez de lonc pour ladicte espingalle et pour II pièces de fer à faire ouvraiges pour ladicte espingalle et pour une claveure pour le buchier et pour une clef pour la despence des Halles[1] et pour une clef au coffre mons. le duc et pour une claveure fournie pour la chambre mess. Pierres de Chevrouse[2] Pour tout ce. . . . . L s.

« Pour II sacs de charbon à fondre le plom pour plommer les pierres des espiz[3] et des ymaiges[4] dudict portal. V s.

« A Laurens, le couvreur, pour recouvrir les fenestres dudict portal, que le vent avoit descouvertes, par marchié faict avec lui. Pour ce . . . . . L s.

« Pour IIII milliers de clous à late, achaté de Estienne Veillon, pour ladicte couverture. Pour ce. . . . . XVI s.

« Item, en ladicte derrenière sepmaine de septembre pour XVI maneuvres à servir les dessusdiz massons qui y furent chascun IIII jours, par jour chascun XVIII d. Pour ce . . . . . IIII l. XVI s.

« En la Ire sepmaine d'octobre.

« Pour XII meneuvres à servir lesdiz maçons qui y furent chascun III jours, par jour chascun XVIII d. Pour ce. . . . . LIIII s.

[1] Les Halles servaient déjà de lieux de dépôt.
[2] C'était le chambellan du duc d'Anjou.
[3] Epi, ornement pointu, le plus souvent en plomb, qui terminait le sommet des toitures ou des clochers.
[4] Ymaiges, statues.



Digitized by Google

« En la IIe sepmaine dudict mois d'octobre.

« Pour XIIII menneuvres à servir lesdiz massons qui y furent chascun IIII jours, par jour XVIII d. chascun. Pour ce . . . . . IIII l. IIII s.

« En la IIIe et en la derrenière sepmaine dudict mois d'octobre.

« Pour XII menneuvres qui furent chascun V jours à servir lesdiz massons, par jour chascun XVIII d. Pour ce . . . . . IIII l. X s.

« Pour une charretée de perchers et de hars[1] à faire chaufauz auxdiz massons. Pour ce . . . . . VI s.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour X journées que il fut en celui temps à ouvrer audict chastel et massonna IIII fenestres en la grant chambre sur la rivière et pour arréer les grailles[2] pour ferre ladicte chambre et mettre III souriers en III des fenestres de ladicte chambre, pour chascun jour III s. VI d. Pour ce . . . . . XXXV s.

« Pour un menneuvre à servir ledict Gerbutel, pour lesdiz X jours, par jour XX d.[3] Pour ce. . XVI s. VIII d.

« En la sepmaine où fut la Saint-Michel d'iver l'an LXVIII.

« A Laurent des Pastiz, Robert, le couvreur, et le vallet dudict Laurenz, pour II jours que ilz furent à couvrir sur l'appentiz de près le portal et sur la chambre où estoit mons. Simon Burelay, par jour auxdiz Laurens et Robert VI s., et audict vallet II s. Pour ce . . . . . XVI s.

[1] Hart, lien d'osier qui sert à lier les fagots.
[2] Grailles, grilles.
[3] C'est ici que se terminent les réparations faites au château d'Angers en 1367. A cette époque, on prenait soin également de la défense de la ville, comme le montrent les *Comptes de James de la Croix*, « commis en l'an 1367... à cueillir, lever et recevoir certains subsides par deçà les pons du costé de Saint-Morice... pour cause de cloaison et fortificacion d'icelle. » (*Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, CC 2.)

Digitized by Google

« En la sepmaine enssuivant.

« A Perrot, le vitrier, d'Angiers, pour apparailler les vitres de la Chappelle dudict chastel et fournir de voire neuf[1]. Pour ce . . . . . L s.

« Pour III verges qui furent mises esdiz vitres. Pour ce . . . . . III s.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour reperer et receper tout environ les tours dudict chastel par dehors de son ouvraige, par marchié fait à lui et quittance ci-dessus rendue à court[2]. Pour ce. . . . . X l.

« Audict Gerbutel pour reffere de massonnerie une breche qui estoit en talu des douves dudict chastel en droit la maison où estoit lors la Chambre des Comptes, par marchié fait à lui en la présence des gens du conseil monseigneur le duc. Pour ce, par ladicte quittance rendue à court comme dessus . . . . . XXXI l.

« En la IIe sepmaine de décembre l'an LXVIII.

« Pour la journée de XXXVI manneuvres à épuiser et mettre l'eau hors de la perrière[3] des douves dudict chastel[4]

[1] Voire neuf, verre neuf.

[2] On lit à la page 4 du tome II de l'ouvrage consacré par M. Lecoy de la Marche au *Roi René*, que le château d'Angers subit peu de changement dans le cour du quatorzième siècle. L'auteur ajoute que Louis Ier, duc d'Anjou, fit cependant faire à cet édifice « quelques travaux et réparations dont on peut voir le détail dans un compte de sa trésorerie embrassant les années 1375 à 1379. Mais, continue-t-il, jusqu'à la régence de la reine Yolande, femme de Louis II, on ne trouve pas trace de modifications importantes. » Ce passage prouve que l'éminent érudit ne connaissait pas les Comptes de Macé Darne que nous analysons et qui énumèrent les importantes réparations exécutées de 1367 à 1371. — Le 18 février 1376, Jehan Loir, maçon, paroissien de Saint-Pierre d'Angers, fait marché avec les gens du duc d'Anjou pour divers travaux de maçonnerie de son métier au château d'Angers et ailleurs (*Archives nationales*, KK 242, fol. 26).

[3] Perrière, carrière de pierres.

[4] Les fossés actuels du château mesurent 30 mètres de large sur 11 mètres de profondeur. Il furent taillés en pleine ardoise en 1485. En 1580, on élevait dans ces fossés un cerf et une biche. (*Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB 26, fol. 227.)

Digitized by Google

pour y peréer[1] et traire la pierre à faire ledicte ouvraige, chascun XV d. Pour ce . . . . . XLV s.

Pour II perreours[2] qui furent en celle sepmaine chascun IIII jours à peréer en ladicte perrière pour celui ouvraige, chascun II s. VI d. pour chascun jour. Pour ce. . XX s.

« Auxdiz perreours qui furent chacun V jours en la sepmaine enssuivant pour traire[3] pierre pour ledict ouvraige, chascun II s. VI d. par jour. Pour ce . XXV s.

« En la tierce sepmaine dudict mois de décembre.

« Pour XXV menneuvres qui furent chascun V jours à traire et mettre hors l'eau de ladicte perrière, par jour XVIII d. Pour ce . . . . . IX l. VII s. VI d.

« Et pour X autres menneuvres o asneaux[4] à porter pierre de ladicte perrière audict ouvraige, chascun V jours, par jour XVIII d. Pour ce. . . . . LXXV s.

« Pour charray et amenaige d'autre pierre pruise ailleurs pour ce que celle de ladicte perrière ne povait fournir à l'ouvraige. Pour ce. . . . . LX s.

« En la derreine sepmaine dudict mois de décembre.

« Pour VI menneuvres qui furent à traire pierre de ladicte perrière qui y furent chascun V jours, par jour chascun XVIII d. Pour ce. . . . . XLV s.

« Pour autres III menneuvres qui furent en celle sepmaine chascun III jours pour porter pierre de ladicte perriere o asneaux audict ouvraige, par jour XVIII d. Pour ce . . . . . XIII s. VI d.

« Pour les journées de IIII menneuvres qui furent en la sepmaine enssuivant et en celle d'après et en l'autre enssuivant, par XII jours chascun, pour traire hors l'eau de ladicte

[1] Perréer, ouvrir la carrière.
[2] Perreours, ouvriers employés à perréer.
[3] Traire, extraire
[4] Asneau, sorte de hotte.

Digitized by Google

perrière et pour porter la pierre audict ouvraige, par jour II s. chascun. Pour ce. . . . . IIII l. XVI s.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour curer et netaier les douves dudict chastel et porter et mettre hors les terriers[1] et ordures qui y estoient, par marchié fait audict masson par les gens du Conseil mons. le duc. Pour ce par quittance ci-dessuz rendue . . . . . XL l.

« Pour faire uns greniers en la maison où estoit le moulin dudict chastel, c'est assavoir à Estienne Gerbutel, masson, pour mettre les corbeaux[2] à soutenir les soliveaux et pour faire les parpaings ou murs à mettre lesdiz corbeaux et pour les massonner, et pour massonner VIII fenestres qui y estoient, et pour en faire III autres en lieux où il estoit nécessaire et pour terracer le devant d'iceulx greniers et pourferir de mortier et pour massonner environ lesdiz greniers par dedens sur les sablières[3] et pour paver lesdiz greniers et pour fournir de toutes matières, baillé à feire et à pris audict Gerbutel, pour ce par sa dicte quittance ci-dessuz rendue à court. . . . . LVII l. X s.

« A Simon Talourt, charpentier, pour faire la charpenterie desdiz greniers, c'est assavoir le plancher, les seules[4] et les soliveaux, et faire une eschelle de bois pour monter esdiz greniers et lui doit l'en fournir de bois et de seaige, par marchié fait à lui par l'ordenance des gens du Conseil monseigneur le duc, le XX^e jour de janvier l'an LXVIII. Pour ce, par quittance dudict Simon . . . . . XII l.

« A Guillaume Le Boucher, charpentier, pour le seaige de LX taises de bois pour lesdiz greniers, et pour autres besoingnes neccessaires pour les euvres dudict chastel et pour la maison où fut ordennée la Chambres des Comptes

[1] Terriers, décombres.
[2] Corbeaux, consoles en pierre fixées dans un mur pour soutenir les soliveaux.
[3] Sablières, pièces de bois pour porter des solives ou une cloison.
[4] Seules, seuils.

Digitized by Google

devant ledict chastel [1], pour chascune taise III s.. Pour ce . . . . . , . . . . . IX l.

« A Guillaume Maugier, pour le seaige de LX taises de bois pour lesdiz ouvraiges, pour chascune taise III s. comme dessuz. Pour ce . . . . . IX l.

« A Gautier, le charpentier, pour LX taises de seaige pour lesdiz ouvraiges audict pris. Pour ce . . . . . IX l.

« A Habert Baulin, pour LVIII taises de seaige pour lesdiz ouvraiges audict pris. Pour ce . . . . VIII l. XIIII s.

« A Guillaume Laguillier, Guillaume Dubois, Simon Foullot, Thomas Chalopin, Macé de la Folie, pour abatre et esbocher [2] en la haie Saint-Nicholas d'Angiers, le bois à faire ledict seaige, qui monte IIc XXXVIII taises, pour chascune VI d. Pour ce . . . . . CXIX s.

« Pour le charray et amenaige dudict bois, c'est assavoir à Johan Sausson, Guillaume Guespin, Estienne Jumeau, Estienne Dubois, Regnault le Poitevin, Johan Chopes, Olivier Rabineau, Colin Crestienne, Perrot Saillars, La Robinelle, Thomas Pinaut, Guillaume Guiton, Morice Saillart, Guillaume Ode, Perrot Saraut, Drouet Giffart, Macé Giffart, Perrot Gilles, Robin Bodineau, Raoul le Bigot, Perrot Persouche, Michel Courtaut, Perrin Rabineau, Guillaume Cornuau, Johan le Challot, Georget de la Porte, Perrot Cove, Morice Tréguineau, Guillaume Rafaut, Johan de Tounneie, Perrot Denyau, Perrin des Landes, Macé le Métaier, Thomas Bretaut, Johan de Monbreu, Macé Rabineau, Johan Rousseau, Johan Depoille, Philippon de Coulennes, Perrot Hamart, Clemens Gautier, Johan Guichart, Colin Marteau, Colin de la Pinardière, Perrot de la Chevalerie, Perrot le Metaier, Drouet Hai, Guillaume Guespin, Denis Paly,

[1] « Au devant (du château) s'ouvrait le pont-levis, le pied défendu par une casemate intérieure, et la Chambre des Comptes couvrant en partie l'esplanade actuelle du Bout-du-Monde, d'où une ruelle en escalier descendait au *Port-Ligner*. » (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 50.)

[2] Esbocher le bois, débiter le bois abattu.

Digitized by Google

Robin des Landes, Johan Audusson, Morice Saillars, Thomas Pinart, Perrot Faraut et Guillaume Piquet, qui font LV charroiz, pour chascun, II s. VI d. Pour ce . . . . . VI l. XVII s. VI. d.

« A Jehan Chanconet, sergent, ordenné à querre ledict charroy, pour chascune charrette VI d. Pour ce. XXVII s. VI d.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour paver de quarel[1] touz les estaiges du portal dudict chastel devers la ville, et doit fournir de toutes materes, et pour assoir pluseurs gons et huys et fenestres dudict portal, pour tout ce par quittance dudict masson rendu à court cy-dessuz . LV l.

« Pour faire une cuisine ou fournil[2] dudict chastel, c'est assavoir à Gervese Demoulion et Johan Gahalin, charpentiers, pour IIII journées et demi que ilz furent en la darrenière sepmaine de janvier l'an LXVIII à faire la charpenterie de ladicte cuisine, pour chascun jour IIII s. chascun. Pour ce. . . . . XXXVI s.

« Auxdiz charpentiers, pour IIII journées que ilz furent à celle besoigne en la sepmaine enssuivant, par jour chascun IIII s. Pour ce . . . . . XXXII s.

Aux dessusdiz charpentiers pour IIII journées et demi que ils furent à celui ouvraige en la sepmaine d'après enssuivant, par jour IIII s. chascun. Pour ce. . XXXVI s.

« Audict Johan Gahalin, pour VIII journées que il fut en la haie Saint-Nicholas pour abatre et boscheer le bois à faire ladicte cuisine, par jour IIII s. Pour ce . . XXXII s.

« Pour la journée de XI menneuvres pour assembler ledict bois et le mettre ou lieu où il fut euvré[3], XVIII d. pour chascun. Pour ce. . . . . XVI s. VI d.

« En la IIe sepmaine de février l'an LXVIII;

« A André le Prévost, Johan le Camus et Robert le

[1] Quarrel, carreau.
[2] Fournil, pièce attenant au four où l'on pétrit la pâte.
[3] Euvré, travaillé.

Digitized by Google

Bouteur, pour II journées que ilz furent audict chastel à pourferir[1] de mortier la tour de devers les champs[2] et pour en houster les bourriers[3], par jour chascun, XX d. Pour ce. . . . . X s.

« A Estienne Laillier et Johan Boissel, pour vencion de XVIII pipes de sablon rendues au port Lenier, chascune II s. Pour ce . . . . . XXXVI s.

« Pour mener celui sablon dudict port au chastel, à Estienne Dugère et son filz, qui y furent o leur bestes, chascun VI jours, par jour III s. chascun. Pour ce. XXXVI s.

« A Johan le Royer, pour la vente d'une charretée de chaux rendue audict chastel Pour ce . . . . . XXX s.

« En la Ire sepmaine de mars l'an LXVIII.

« A Guillaume Maugier, charpentier, pour marché fait à lui pour faire l'ouvraige de VI huys et VI fenestres croisées à chaciz et une cloaison entre une tour et la chambre mons. le duc et pour clorre et plancher le leteul de la Chappelle du portal devers la ville[4] et pour lambruchier[5] en pluseurs lieux audict portal et pour faire la cloaison d'une eschelle et pour clorre un des oratoires de ladicte Chappelle, pour tout ce par quittance . . . . . XXX l.

« A Johan Guigan, fevre,[6] demourant à Angiers, pour une grape de fer que il mist es greniers dudict chastel. Pour ce. . . . . V s.

« Pour II barres de fer et une claveure fournie et II gros gons, un courroil et les vertevelles pour l'uis desdiz greniers. Pour ce. . . . . XX s.

[1] Pourferir, garnir.

[2] « Vers sud, une seconde porte, dite des *Champs*, débouchait sur la campagne et trop souvent livra la place à l'ennemi. » (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 50.)

[3] Les bourriers désignent ici les mauvaises herbes, les plantes parasites qui tapissaient le mur de la tour.

[4] Cette porte, dite porte de ville, permettait à la garnison du château de communiquer avec les habitants.

[5] Lambruchier, lambrisser.

[6] Fevre, forgeron.

Digitized by Google

« Pour un lian de fer de II piez et demi de lonc et III doicz d'espoise[1] pour le pont dudict chastel devers la ville. Pour ce . . . . . V s.

« Pour un cent de grant clou à coustre les lians dudict pont. Pour ce . . . . . II s.

« Item, pour demi cent de grans chevilles de fer pour coustre les conyaux[2] dudict pont. Pour ce. . . . . X s.

« Item, pour XXIII chevilles de fer, petites, pour coustre le tour de dessus ledict pont. Pour ce. . . . . II s.

« Audict Guigan, pour marché faict à lui de faire et rendre tout prest de son mestier pour le portal dudict chastel devers la ville, les ferreures de VIII fenestres croisées dedens et dehors et les gons, vertevelles, couplez, lians, courroiz et autres ferreures qui y appartiennent et pour la ferreure de XIIII huys audict portal de gons, vertevelles, couplez, courroiz et autres ferreures et faire la ferreure des armaires dudict portal où il a IIII fenestres, tant de couplez, courroiz et claveurs comme autrement. Pour tout ce par quittance . . . . . XXXV l.

« En la sepmaine où fut la Saint-Barnabé et en celle d'emprès l'an LXVIII.

« A Laurenz Pastiz et son vallet et à Robert le Couvreur, qui furent chascun VI jours pour couvrir sur la meson où demoure le capitaine[3] et sur celle où demoure Oudinet Degoniez et en pluseurs autres lieux, par jour audict Robert IIII s. et audict Laurens pour lui et pour son vallet par jour VII s. Pour ce . . . . . LXVI s.

« Pour chevilles de bois à couvrir . . . . . VI s. III d.

« En la sepmaine où fut la Saint-Mor.

« Aux dessusdiz Robert, le couvreur, Laurenz Pastiz et

[1] Espoise, épaisseur.
[2] Conyaux, coiel, coiaus ou conyaux, sorte de poutre.
[3] Le logement du capitaine était indépendant du château, mais il était enfermé néanmoins dans l'intérieur de cet édifice.

Digitized by Google

son vallet[1], pour V jours et demi que ilz furent audict chastel pour couvrir sur une chambre près la salle dudict chastel, par jour audict Robin IIII s. et auxdiz Laurenz et son vallet VII s. par jour. Pour ce . . . . . LX s. VI d.

« En la sepmaine d'emprès la Saint-Vincent.

« Auxdiz couvrours, pour III jours que ils furent en icelle sepmaine à couvrir sur ladicte chambre. Pour ce . . . . . XXXIII s.

« En la sepmaine où fut la Chandelour.

Auxdiz couvrouz, pour II jours que ilz furent à couvrir sur ladicte chambre. Pour ce. . . . . XXII s.

« Pour demi millier de late . . . . . XV s.

« Pour cheville de bois . . . . . XX d.

« Pour une coullonyere[2] de pierre . . . . . XV d.

« A Johan Passard de Glandouet, pour XIII milliers de clou chesturel, chascun millier V. Pour ce . . . LXV s.

« A Macé le Mignot, pour XVI milliers de clou laterez[3], chascun milliers V s. Pour ce . . . . . IIII l.

« A Johan Cotenet, pour VII milliers de clou renforcé, qui vault le double du laterez, pour chascun millier X s. Pour ce . . . . . LXX s.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour refere la cheminée de la salle dudict chastel et pour paver la tour painte[4] et fournir de quarrel et de serrure, pour tout ce par sa dicte quittance cy-dessuz rendue à court . . . . . XVIII l.

« En la sepmaine d'après l'Ascension l'an LXX.

« Aux dessusdiz Laurens Patiz et son vallet et Robert

[1] Vallet a ici le sens d'aide du maître ouvrier, du chef de chantier.
[2] Coullonyère de pierre, sans doute une coulotte (coulisse de pierre.)
[3] Clous laterez, clous à lattes.
[4] Nous n'avons pu découvrir quelle était la tour désignée sous ce nom de la « tour painte ».

Digitized by Google

le couvreur, qui furent II jours en icelle sepmaine à couvrir sur les maisons dudict chastel là où mestier en avoit, par jour VIII s. audict Laurens et Robert et III s. pour ledict vallet. Pour ce . . . . . XXII s.

« En la sepmaine d'après la Penthecoste.

« Auxdiz couvroux, pour III jours que ilz firent besoigne de couvrir oudict chastel. Pour ce. . . . . XXXIII s.

« En la sepmaine d'après la Trinité.

« Auxdiz couvrous, pour V jours que ilz furent pour couvrir sur les maisons dudict chastel. Pour ce . . LV s.

« Pour un millier d'ardoise[1] achaté au port Lenier. XX s.

« Pour le charroy et amenaige de ladicte ardoise dudict port audict chastel. Pour ce . . . . . V s.

« Pour XVIII grans chevilles de fer pour coustre chevrons et doubliers[2]. Pour ce. . . . . III s.

« Pour chevilles de bois à couvrir . . . . . II s. VI d.

« Pour Perrot, le vitrier, d'Angiers, pour refere l'escusson de monseigneur de Chasteaufromont[3] qui fut depecé pour assoir la grant yraigne de fer[4] qui est ou portal dudict chastel par devers la ville. Pour ce . . . . . C s.

[1] « Les données archéologiques, dit M. C. Port, ne montrent pas l'emploi de l'ardoise autrement qu'en moellon, avant le XIIe siècle. L'exploitation est depuis lors certaine, mais pendant quatre siècles et plus, reste réduite à des conditions rudimentaires. » M. P. Marchegay a produit des textes constatant que, dès 1376, les ardoises d'Anjou, utilisées déjà dès le XIIIe siècle, étaient alors recherchées et employées (*Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 26e année, no 4).

[2] Doubliers, solives.

[3] Les armoiries de Pierre d'Avoir, sieur de Château-Fromont et de Verez, « chambellan de très hauz et excellanz princes l'Empereur de Rome, le Roy de France, nostre sire, et de Monseigneur Louys, fils du Roy de France », sont mentionnées dans l'*Armorial général de l'Anjou*, t. I, p. 93. Elles figurent encore aujourd'hui à la clef de voûte de la chapelle du transept gauche de l'église d'Erigné, com. de Mûrs. Les anciennes armoiries de la famille d'Avoir étaient : *D'argent au lion d'azur au lambel de trois pendants de même brochant sur le tout.* Les armes modernes : *De gueules à la croix ancrée d'or.* Supports : *Deux sirènes.* Cimier . *Une aigle issante* Cri de guerre : *D'Avoir !*

[4] Yraigne, araignée, crochet en fer à plusieurs branches.

Digitized by Google

« Pour la journée d'un menneuvre à curer et netaier la chambre où ladicte yraigne fut assise. Pour ce. . . II s.

« A Johan Mouchet, d'Angiers, pour faire les préaux dudict chastel et celui de la meson là où estoit lors la Chambre des Comptes devant ledict chastel. Pour ce. C s.

« Pour XIX charretes qui amenèrent la motte à faire lesdiz préaux, à chascune XV d. Pour ce . XXIII s. IX d.

« En la sepmaine où fut la Saint-March l'an LXXI.

« A Simon Talourt et Viot l'aisné et IIII autres charpentiers, qui furent III jours chascun pour apparailler le pont dudict chastel de devers la ville, par jour chascun III s. VI d. Pour ce. . . . . LXIII s.

« Pour une charretée de bois à chaufauder pour refere ledict pont. Pour ce. . . . . VIII s.

« Pour une charrete qui amena des Pons-de-Sée[1] un engin pour lever et descendre le bois à refere ledict pont. Pour ce. . . . . III s. IX d.

« Pour le cordaige d'un pois de chanvre à lier les chauffaux à faire ledict pont. Pour ce. . . . . VI s.

« Pour II taises de bois à faire chauffaux pour ledict pont . . . . . XII s.

« En la sepmaine d'après la Saint-Marc.

« Audict Simon Talourt et Guillaume Viau et pour VI autres charpentiers, qui furent III jours en celle sepmaine pour ouvrer à refere ledict pont, par jour auxdiz Talourt et Viot, chascun V s. et aux autres IIII s. chascun. Pour ce . . . . . IIII l. X s.

[1] Ce nom comprenait les deux *îles* dites de *Saint-Aubin* et du *Bourg* ou l'*Ile-Forte* qui constituaient exclusivement à elles seules, dit M. C. Port, jusqu'à la Révolution, la ville des Ponts-de-Cé. L'île seule aussi de Saint-Aubin était entourée d'une enceinte. Le passage entre les deux îles était relié et commandé par le château-fort, qui avait coupé la route, en 1356, aux Anglais commandes par Henri de Lancastre.

Digitized by Google

« En la Ire sepmaine de juillet.

« Pour XII ouvriers, appellez menneuvres, qui furent V jours en celle sepmaine pour curer les douves dudict chastel et esrasser[1] et oster lierres des murs desdictes doves, chascun XX d. par jour. Pour ce. . . . . C s.

« Item, en celle sepmaine, à Johan de Launoy et Macé Demes, massons, pour III jours que ilz furent à refere la massonnerie de la porte du mur par où l'en vait à la Chappelle dudict chastel, c'est assavoir audict Johan de Launoy IIII s. par jour, et audict Macé par jour III s. VI d. Pour ce. . . . . XXII s. VI d.

« Item, en celle sepmaine, pour III menneuvres à servir lesdiz massons par III jours, par jour chascun XX d. Pour ce. . . . . XV s.

« En la IIe sepmaine dudict mois de juillet.

« Pour IX menneuvres, qui furent par III jours à desracer les erbiers[2] dudict chastel et à les porter dehors et les groies[3] et terriers de ladicte maçonnerie, par jour chascun XX d. Pour ce. . . . . XLV s.

« En la Ire sepmaine de septembre.

« A Laurens Pastiz et son vallet et à Perrin Fournier, couvreurs, qui furent en celle sepmaine chascun IIII jours à couvrir sur la chambre mons. le duc, par jour audict Laurens IIII s., audict Fournier III s., et audict vallet II s. VI d. Pour ce . . . . . XXXVIII s.

« Auxdiz couvreurs, pour V jours que ils furent en la sepmaine d'après à couvrir sur ladicte chambre. Pour ce. . . . . XLVII s. VI d.

[1] Erasser, arracher, déraciner.
[2] Erbiers, mauvaises herbes.
[3] Les groies et terriers désignent ici les débris inutiles de la maçonnerie, les plâtras.

Digitized by Google

Pour un millier et demi d'adaise achaté des perriers de Belle-Poule[1]. Pour ce . . . . . XXXVI s.

« Pour le charray et amenaige de ladicte adaise. VII s. VI d.

« Pour XI milliers et VIII^c de clou chestiveau et à late pour emploier en ladicte couverture, achatés de Estienne Vaillon du Marlardeau et de Latorte de la Pissonnerie, chascun millier IIII s. Pour ce . . . . . XLVII s. III d.

« Pour un quarteron[2] de chevilles de fer pour celle couverture . . . . . IIII s. II d.

« Pour III boesseaux de cheville de bois pour celle couverture. . . . . II s. VI d.

« En la sepmaine d'après la Toussaint l'an LXXI.

« A Simon Talourt, Guillaume Cornuau, Bertran de Villiers et Johan Gelin, charpentiers, qui furent V jours en celle sepmaine pour faire un grumbaz emprès le portal dudict chastel et une poulie au haut dudict portal sur IIII chevrons et pour apparailler le hordeis dudict portal, pour lesdiz Talourt et Cornuau, chascun IIII s. par jour, et pour lesdiz Bertran et Gellin, III s. VI d. par jour. Pour ce . . . . . LXXVI s.

« A Johan Guigan, pour une grosse cheville de fer à ladicte poulie et pour apparailler la jeune et les couplez de la planche du pont dudict chastel. Pour ce . . . . VIII s.

« A Guion Bonetart et Estienne Gerbutel, massons, pour II jours que ilz furent à en celle sepmaine pour assoir les gons des huys et fenestres et des chassiz dudict portal, audict Bonitard, par jour, IIII s. et audict Gerbutel, par jour, III s. Pour ce . . . . . XIIII s.

« Pour un sac de charbon à fondre le plom dont lesdiz gons furent plommez[3] et assis. . . . . XV d.

[1] Belle-Poule, chât., com. des Ponts-de-Cé. La forêt de Belle-Poule, qui couvrait une étendue d'environ deux lieux, appartenait au domaine. Au siècle suivant, les ardoises de la forêt de Belle-Poule furent aussi souvent utilisées. (Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. II, p. 5.)

[2] Quarteron, quatrième partie de la livre.

[3] Plommez, plombés.

Digitized by Google

« A Johan de Launoy et Estienne Gerbutel, massons, pour III journées et demi que ilz furent en la sepmaine où fut la Saint-Martin d'iver pour faire l'anneusseure et la foulleure de l'uis de la viz[1] à monter en la chambre où sont les armaires et pour assoir les gons en celle huisserie, et pour faire en la chambre du portier les pertus[2] pour assoir une cloaison de bois, par jour audict Johan de Launoy III s. VI d. et audict Gerbutel III s. Pour ce. XXII s. IX d.

« A Bertran de Villers, Johan Gellin et XI autres charpentiers, pour faire le mantel[3] de la cheminée de la chambre au portier et couper les chevrons et la sablière d'endroit ladicte cheminée et pour y mettre un lian et y faire un hus à chascun III s. Pour ce. XXXIX s.

« A Perrot Lambelin, fevre, pour III gros gons et III grans vertevelles pesans XXXIIII l. de fer pour mettre en l'uis de la chambre de dessus le portal où sont les armaires et le trésor. Pour ce. . . . . XXXV s.

« A Johan le Taissier, terraceur, pour faire la terrace du pignon de la grant cuisine du chastel et pour faire la terrace du travers de la chambre du portier et lui doit l'en rendre et amener la terre et le faign[4]. Pour ce . . . L s.

« A Thebaut Quarré, charretier, pour XXV charretes de terre à faire lesdictes terraces, pour chascune charretée XV d. Pour ce . . . . . XXXI s. III d.

« A Estienne Gerbutel, masson, pour faire la maçonnerie de la cheminée de ladicte chambre du portier, et doit fournir le quarrel, pour ce par quittance dudict Gerbutel rendue ci-dessus. Pour ce. . . . . VI l.

« A Guillaume Berard, Johant Ferchaut, Colin Guillet, Thomas point les boufs, pour amener IIII milliers de pierre adaise de Belle-Poulle pour les couvertures dudict chastel, pour chascun millier V s. Pour ce . . . . . XX s.

[1] Viz, escalier.
[2] Pertus, synonyme de pertuis, passage étroit, petite ouverture,
[3] Mantel, manteau.
[4] Faign, foin.

Digitized by Google

« Pour l'achat de ladicte adaise, pour chascun millier XX s. Pour ce. . . . . IIII l.

« A Macé Guioul, charpentier, pour III jours que il fut en la sepmaine où fut la Saint-Clément, l'an LXXI, pour abatre et esbocher bois pour faire seaige pour les ouvraiges dudict chastel, pour chascun III s. Pour ce. . . . . IX s.

« A Perrot Feur et Guillot le Bouchier, pour seer[1] XXII taises de seaige dudict bois, deux taises et demi de lonc, pour chascune taise III s. IIII d. Pour ce. LXXIII s. III d.

« A Macé le Tourneur, d'Angiers, pour entreclorre la chambre du portal de devers les champs à meittre la tapicerie et pour faire l'us et les fenestres de celle chambre et pour rougner les armaires d'icelle chambre de II piez chascune. Pour ce . . . . . LX s.

« En ladicte sepmaine où fut la Saint-Clément, à Estienne Gerbutel et Johant le Piquart, massons, pour IIII jours que ilz furent en icelle sepmaine pour maçonner une huisserie de la chambre au portier et pour faire le fouier[2] de la cheminée d'icelle chambre, par jour chascun III s. Pour ce. . . . . XXIIII s.

« Pour IX menneuvres à servir lesdiz massons en yceulx IIII jours, par jour, chascun XII d. Pour ce. . XXXVI d.

« A Macé le Tourneur, pour IIII jours et demi que il fut en ladicte sepmaine à faire une porte et un guischet en ladicte chambre, par jour III s. VI d. Pour ce. XV s. IX d.

« A Perrot Lambelin, pour une claveure fournie pour ladicte porte et pour vires flechissans de fer pour celle porte et pour rabattre et renouer les vertevelles d'icelle porte. Pour ce . . . . . XII s.

« Pour refere le mur du prateau dudict chastel qui est devers la rivière et pour le pourfere[3], à Estienne Gerbutel, masson, et doit fournir de chaux et de sablon, par quittance rendue à court. Pour ce . . . . . XL s.

[1] Seer, scier.
[2] Fouier, foyer.
[3] Pourfere, faire en entier.

Digitized by Google

« Audict Gerbutel, pour lui et son vallet, pour une journée que ilz furent à refere la goulle du four dudict chastel, pour ledict Gerbutel, III s. VI d. et pour son vallet III s. Pour ce. . . . . VI s. VI d.

« Audict Gerbutel et à son vallet, pour II jours que ilz furent à faire II huisseries en la maison où Saugière demoure. Pour ce audict pris . . . . . XIII s.

« Audict Gerbutel et son vallet, pour un jour que ilz furent à faire le sueil de l'us de la tour qui est sur l'eau. Pour ce audict pris . . . . . VI s. VI d.

« A Guion Bonitart et Johan Lair, massons, demouranz à Angiers, pour despaver les II prateaux qui sont entre le bout de la grant salle et le ballet [1] du bout de la Chappelle et pour délivrer la terre qui y estoit et pour repaver tout de neuf lesdiz prateaux et fournir de mortier, et pour faire les pertus à mettre les poutres de dessouz ledict pavement et pour restouper yceulx pertus emprès que lesdictes poutres y seront mises. Pour toutes ces choses fere en la manière qu'il appartient, par quittance . . . . . XLII l.

« Pour un millier d'adoise [2] rendu audict chastel pour couvrir sur la grant salle. . . . . XXV s.

« Pour un millier et demi de clou à late pour ladicte couverture VI s. ; pour II milliers de clou renforcé XII s. pour un millier et demi de clou chestivel VI s. ; pour III^c de grant clou à coustre les doubliers et les noes [3] de ladicte salle II s. VI d. ; pour II^c de late VII s. ; pour III^c d'adoise achaté au port à parachever la couverture de ladicte salle VII s. VI d. ; pour amener celle adaise dudict port au chastel, XX d. Pour tout ce. . . . . XLII s. VIII d.

« En la sepmaine devant la Toussainz, l'an LXXII.

« A Laurens Pastiz et son vallet, Perrin Fournier,

[1] Ballet, auvent.
[2] L'extraction des pierres se fait alors à dos d'hommes, par hottées, et l'épuisement des eaux par des tours à bras. » (*Dict hist. deM.-et-L.* t. III, p. 617.)
[3] Noes, synonyme de none.



Digitized by Google

Simon Ratel pour couvrir sur ladicte salle, chascun IIII jours en celle sepmaine, c'est assavoir audict Laurenz par jour IIII s., auxdiz Fournier et Ratel par jour chascun III s. VI d., et audict vallet II s. VI d. Pour ce. . LIIII s.

« Auxdiz couvreurs, pour III jours que ilz furent à couvrir ladicte salle en la sepmaine où fut ladicte Toussainz. Pour ce au pris dessusdict. . . . . XL s. VI d.

« Auxdiz couvreurs pour III jours que ilz furent à couvrir sur ladicte salle en la sepmaine où fut la Saint Clément. Pour ce audict pris. . . . . XL s. VI d.

« Summa istius capituli : VIII^c XXX l. VI s. IIII d.

« A Robert de Marigné[1], maistre et gouverneur des garnisons du chastel d'Angiers, pour faire un charnier audict chastel, par recongnoissance dudict Robert, II frans Pour ce. . . . . XL s.

« Pour les ouvraiges de la barière du chastel d'Angiers devers la ville. . . . . II^c l.

« Pour faire le hourdeis et couronnais[2] de la tour dudict chastel qui est sur la chayne, tant pour bois et ouvraige comme autrement, tauxé, presé et estimé par Symon Talourt et par Jehan Blanchart, cherpentiers jurez du seigneur, fait ledict presaige par mandement de monseigneur le duc cy rendu à court et relation desdiz jurez. Pour ce . . . . . LX l.[3] »

André Joubert.

*(A suivre)*

[1] Marigné, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré.
[2] Couronnais, couronnement.
[3] *Comptes de Macé Darne*, fol. 83-91.

Digitized by Google

# A M. LENEPVEU ![1]

L'autre jour, je passais au pied du Panthéon,
Ce temple que remplit notre gloire passée :
Et l'orgueil un moment envahit ma pensée
En lisant notre histoire écrite à son fronton.

Oui, notre histoire est là ! — La France, auguste et fière,
Triomphante, au milieu de ses fils triomphants
Que le ciseau du maître a taillés dans la pierre,
Met la palme immortelle au front de ses enfants.

Et sur les murs sacrés, sous cette voûte immense,
Sous ce dôme sublime où la croix brille encor,
Et qui semble finir où le ciel bleu commence,
A ta gloire, ô pays, quel splendide décor !

Oh ! nous pouvons lever les yeux vers la montagne !
Nos grands aïeux sont là plus vivants qu'autrefois :
Clovis et Geneviève et Jeanne et Charlemagne,
Les penseurs et les saints, les soldats et les rois !

O maîtres ! grâce à vous notre France meurtrie
S'y dresse dans sa force et dans sa majesté ;
Sur ces autels brisés l'âme de la Patrie
Plane — comme un rayon de la Divinité !

[1] La *Revue de l'Anjou* est heureuse de publier les beaux vers qui ont été lus, au dernier dîner du vin d'Anjou, à Paris, par notre éminent compatriote, M. F.-E. Adam, et qui sont dédiés au nouveau président d'honneur, notre illustre peintre, M. J. Lenepveu, qui occupait la première place au banquet. Cette remarquable pièce de vers a été fort goûtée des assistants et nous nous empressons de joindre nos applaudissements à ceux de cet auditoire d'élite. A. J.

Digitized by Google

L'âme de la Patrie ! oh ! je la vois : c'est elle
Que tu mis dans les traits de Jeanne et dans ses yeux !
Elle qui resplendit sur la toile immortelle,
Maître, où tu retraças ces temps prodigieux !

— Oui, votre œuvre est sacrée ! oui, votre œuvre est divine !
Devant elle, je songe, et je tombe à genoux,
Fier d'être un des enfants de la terre angevine :
Car ce grand Panthéon, frères, il est à nous !

Deux de tes fils, ANGERS, ont gravé nos victoires
Sur ce monument : — l'un est remonté vers Dieu !
Mais l'autre est parmi nous. — Unissons ces deux gloires ;
Buvons à ces deux noms : *David* et *Lenepveu !* [1]

(*11 novembre 1889.*)

F.-E. ADAM.

[1] M. Lenepveu est l'auteur des admirables peintures, retraçant toute la vie de Jeanne d'Arc, que l'on voit au Panthéon. Personne n'ignore que le fronton de ce monument a été sculpté par notre grand David.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Nous devons compléter nos précédents renseignements sur les belles peintures de M. J. Lenepveu au Panthéon, en décrivant les frises des quatre panneaux.

1° Jeanne part de Vaucouleurs en 1429. Son oncle et son cousin se cotisèrent pour lui donner un cheval. Baudricourt lui donnne une épée et lui dit : Advienne que pourra.

A droite :

Jeanne, prête à monter à cheval, s'arme de l'épée que lui a donnée Baudricourt, debout, à sa droite ; à gauche, l'oncle de Jeanne tient l'étrier. Au fond, des hommes d'armes se préparent à accompagner l'héroïne.

2° Les populations entières se jetaient à genoux autour d'elle ; ceux qui n'étaient pas assez heureux pour s'en approcher et pour baiser ses mains et ses vêtements, baisaient la terre des pas de son cheval. 1429.

Jeanne à cheval et en armes, précédée de trois jeunes gens, est suivie par le peuple qui l'acclame et lui donne des marques de son respect.

3° Jeanne est entourée et prise à Compiègne. Tous ses ennemis se ruaient à la fois contre elle ; un archer la tira violemment par sa huque de drap d'or ; il la fit tomber de cheval. 1430.

Au centre, un archer fait tomber Jeanne de son cheval, tandis que d'autres s'emparent de la monture de l'héroïne ; à droite, son écuyer se défend contre trois Anglais.

4° Un soldat anglais ayant jeté un fagot sur le bûcher de Jeanne, voit, au moment de sa mort, une colombe sortir de sa bouche et s'envoler vers le ciel. D'autres avaient vu dans les flammes le mot qu'elle répétait : Jésus.

Au centre, un archer défaille entre les bras de plusieurs compagnons ; il fixe le regard sur une colombe qui s'élève dans les airs. Des témoins de cette scène se montrent ironiques.

Digitized by Google

L'inauguration de la première Exposition de la Société des Amis des Arts a eu lieu le 9 novembre dernier. M. Georges Cormeray, président, dont on ne saurait trop louer le zèle et le dévouement, a remercié M. le Préfet, M. le Maire, ainsi que les autorités et les visiteurs conviés à cette fête artistique d'avoir répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Il a continué en ces termes :

« Le merveilleux développement de notre Société, l'empressement avec lequel les plus grand artistes, se joignant à nos artistes angevins, ont répondu à notre appel pour nous apporter, de tous les coins du pays, comme un reflet du rayonnement artistique de la patrie, prouvent une fois de plus ce que peut, dans une cause juste et bonne, l'initiative privée, soutenue par une passion sincère.

« L'art a fait ce miracle, de nous unir près de 500, dans une pensée commune, pour travailler, dans la limite de nos forces, à populariser, à Angers, le génie de nos artistes, dont la gloire est restée jusqu'à ce jour, pour notre pays, incontestable et pure.

« L'Exposition que nous vous présentons aujourd'hui, est le résultat de nos premiers efforts; nous avons pleine confiance dans le succès; nous en avons pour garant le témoignage de sympathie que vous avez bien voulu nous donner en assistant à cette inauguration. Encore une fois, Messieurs, nous vous en remercions. »

M. le Maire a répondu par quelques paroles de félicitation et de sympathie.

M. le Président a invité ensuite les autorités à parcourir l'Exposition.

Au rez-de-chaussée, une vaste salle, très bien éclairée et décorée avec goût, a reçu tous les tableaux. Au 1er étage, on a disposé, dans plusieurs salles, les aquarelles, pastels, dessins et photographies. Nous recommandons spécialement la salle des aquarelles, qui contient des œuvres ravissantes.

L'Exposition organisée par la Société des Amis des Arts comprend 240 tableaux, la plupart signés de nos meilleurs artiste angevins, et une collection de 126 aquarelles et pastels. La sculpture est moins nombreuse, mais non pas inférieure; les arts industriels sont représentés par des dessins et modèles d'architecture, des photographies, des peintures décoratives, divers objets d'ameublements, un très bel ouvrage de ferronnerie, reproduction des grilles de l'église

Digitized by Google

de Beaufort ; des spécimens de reliure artistique de Girard, etc.

Voici la liste de quelques œuvres parmi celles que nous considérons comme les plus intéressantes :

Peinture. — Rez-de-chaussée : *Première travée*, à gauche. — Dorlhiac (Paysage). — Roll (Paysage). — Edeline (Portrait de M. Boulanger), adjoint au maire d'Angers. — Paul Saïn (Paysage d'hiver). — D'Alheim (Marchande de légumes). — Timmermans (Marine). — Girardet (Arabes jouant aux cartes). — Rouard (Marine). — Laurent-Desrousseaux (Un lendemain). Le corps d'un marin est retrouvé par sa famille parmi les épaves d'un navire naufragé. — Bourgogne (Fruits et Gibier). — Moreau, de Tours (Portrait de vieillard).

*Deuxième travée.* — Baudit (Marine). — Huas (Joueuse de violon). — Lutscher (Panneau décoratif). — Dainville (Une lande). — Tessier (l'Enfant à la bulle de Savon). — José Frappa (Sommeil léger). — Baudit (Bouquet de fleurs). — Mlle de Boccard (Gerbe de passeroses). — Lajallet (Fleurs). — Tessier (Marin fumant la pipe). — Dauban (Portrait de femme).

*Troisième travée.* — Louis Baudit (Paysage). — Krug (Une victime de la mer ; Ermite en prière). — Valladon (Tête de moine). — Mlle Hildebrand (Portrait de M. de Romain). — G. Cormeray (Une cueillette de cerises). — Brunclair (Une séance à la cour d'assises). — Mme Villebesseyx (Lilas et Colombes). — Mlle Hildebrand (Portrait de Mme de C.).

*Quatrième travée.* — Lutscher (Paysage d'automne). — Veyrassat (Chevaux à l'abreuvoir). — Cesbron (Roses et Chrysanthèmes sur un cercueil de jeune fille). — Paul Audra (Lawn Tennis). — Fournier (L'Extrême-onction). — G. Ferrier (L'Ange gardien).

Sculpture. — Macé (Buste de Grégoire Bordillon), plâtre. — Saulot (Buste de M. Pichoret), plâtre. — De Ruillé (deux groupes de chevaux de course), bronze. — De Chemellier (Yvonne et Guy), terres cuites. — Charron, (Tête de femme), marbre.

Aquarelles. — Premier étage, salle du fond, vers la place Lorraine. — Vétault (Au fond du champ de foire, Laval). Lutscher (Environs d'Angers). — Picou (Boules de neige et pavots). — Bruneau (Sur la Falaise). — Berthelon (Vue du Tréport). — Mlle Alanic (Fleurs). — Jousset (Roses trémières). — Mlle Guyon (Lunch en pleine air). — Grivaz (Premier aveu). — Grivaz (Le modèle indiscret). — Bac Daniel (Vues de

Digitized by Google

Préfailles). — Luchini (Bohémiens). — Frappa (Moine jouant au bilboquet). — Deschamps (Bébé). — Georges Retailliau (Vue du Pouliguen. — Un pêcheur).

Pastels. — Salle suivante. — Frappa (Fantaisie). — Mme Corne-Vétault (Roses trémières. Pavots). — Chantron (Tête de pêcheur. Portrait.)

Architecture. — Goblot (Façades de maisons. Projet pour le monument de Grégoire Bordillon). — Beignet (Projet d'entrée pour le Jardin des Plantes). — Maillard (Château d'Angers.)

Arts industriels. — Berthault (Photographies). — Mlle Caille (Collection de Céramique). — Chagnias (Peinture décorative). — Diard (Étagères, cadres, coffrets, en bois découpé). — Lépicier (Pianos). — Grolleau (Lampes). — Girard (Reliures). — Émery (Sièges). — Masson-Lorrain (Bronzes). — Maurice (Bois sculptés). — Ménier (Bibliothèque et table.)

Depuis l'ouverture, un des maitres de l'école contemporaine, Louis Français, a exposé deux beaux paysages : Un effet de soleil couchant et une vue de la côte méditerranéenne. En résumé, l'ensemble des envois est vraiment remarquable. Cette tentative de décentralisation artistique a brillamment réussi, grâce à l'intelligence, au zèle et au dévouement des organisateurs chargés de grouper les éléments multiples de l'Exposition de la Société des Amis des Arts d'Angers. Nous leur adressons nos bien sincères félicitations, en souhaitant longue vie et prospérité à l'œuvre si intéressante et si digne d'être encouragée, qui vient de débuter sous d'aussi heureux auspices.

*
* *

Le 24 octobre, on a inauguré le monument élevé en l'honneur de M. Grégoire Bordillon sur la place qui porte son nom. On sait que le buste est dû à l'habile ciseau du sculpteur Macé, qui a reproduit avec une rare fidélité les traits caractéristiques de son modèle. Le piédestal dont l'élégance a été justement remarquée, est l'œuvre de M. Rambaud. M. le Maire et M. le Préfet ont prononcé chacun un discours, et une poésie de M. Alfred Godineau a été dite par M. Adam, premier grand rôle au théâtre de la ville d'Angers. Une cantate de M. Laffage a été exécutée sous sa direction par les enfants des écoles ; des bouquets et des couronnes ont été déposés sur le monument. Les diverses sociétés ont ensuite défilé. Le quartier de la Doutre était pavoisé. Des illuminations, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice ont terminé la fête.

Digitized by Google

*
* *

Le Musée des Beaux-Arts de notre ville s'est récemment enrichi du bronze de Julien Daillère et du moulage de buste de Grégoire Bordillon. Il a aussi recueilli le moulage en plâtre de la statue du cardinal Régnier, dont le marbre est placé dans l'église de Saint-Quentin, son pays natal, près Baugé et le moulage également en plâtre de la statue de Beaurepaire érigée sur le pont du Centre à Angers. Il faut y joindre deux autres envois intéressants : un buste original de Feuchères, daté de 1852 et représentant Raffet, œuvre très fine, d'un caractère distingué ; un plâtre original de Rude, représentant le buste de Dupin ainé, président de l'Assemblée législative, très vivant. On dirait une production modelée par Houdon tant le masque a de puissance et d'impétuosité railleuse.

*
* *

Le rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1889, par M. Ant. Héron de Villefosse et lu dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 11 octobre dernier, constate que la sixième mention honorable a été décernée à M. d'Espinay, ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers, pour son livre sur *la Coutume de Touraine au* xv*e siècle*, Tours, 1888, in-8°. « Ce qui constitue le véritable « mérite de cette publication, dit le Rapporteur, après avoir « fait l'éloge de ce savant travail, c'est l'introduction qui en « forme plus de la moitié et dans laquelle l'auteur a exposé « dogmatiquement, en suivant autant que possible l'ordre de « la coutume et du stille, les principes de droit et les règles « de procédure que renferment ces deux documents. Il a su « déployer des qualités de jurisconsulte et d'historien qui « assurent à son livre une place des plus honorables. »

On lit dans le même Rapport : « La Commission tient à « signaler, en outre, à votre attention, certains ouvrages aux- « quels elle a regretté de ne pouvoir attribuer de récompenses.

. . . . . .

« M. Joubert, en publiant l'*Histoire de la baronnie de Craon « de 1382 à 1626*, Angers-Paris, 1888, in-8°. et M. A. de Roche- « monteix, en écrivant un volume intitulé *La Maison de Graule, « étude sur la vie et les œuvres des Convers de Citeaux, en « Auvergne, au Moyen âge*, Paris, 1888, in-8°, nous ont « donné deux bons livres, faits avec soin et agréables à lire. »

Digitized by Google

∴

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Dainville, architecte, directeur de l'École des Beaux-Arts, vient d'être nommé officier d'Académie.

∴

Les journaux de Paris ont donné des renseignements sur les travaux de peinture, sculpture ou d'architecture envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Ecole des Beaux-Arts. Ceux de notre compatriote M. Axillette (2e année) ont été remarqués. La critique a loué le charme du coloris de sa composition intitulée : *L'Amour et la Folie* ; la copie de l'*Isaïe* de Michel Ange dans la chapelle Sixtine a été aussi goûtée comme un bon et solide travail.

∴

On sait que l'Académie française a décerné un prix de 1,500 fr. de la fondation Monthyon à M. René Bazin pour son roman *Une tache d'encre*. Voici en quels termes s'exprime, à ce sujet, le rapport de M. Camille Doucet :

« Deux romans, je pourrais dire deux études de mœurs, également pleines d'intérêt et de grâce : *Une tache d'encre* par M. René Bazin et *Nizelle*, par Mme Eugène Muller.

« Deux livres qu'il faut lire et que je loue assez, en disant qu'ils sont, l'un et l'autre, l'œuvre élégante, l'œuvre honnête de deux écrivains qui savent penser, de deux penseurs qui savent écrire. »

∴

La presse angevine a fait bon accueil à la nouvelle édition de l'ouvrage si intéressant et si remarquablement écrit de M. Elie Sorin sur *Grégoire Bordillon, étude sur la vie politique en province* (Paris, Librairie Illustrée, 7, rue du Croissant.) L'*Appendice* de cette seconde édition contient plusieurs des discours de Grégoire Bordillon et trois notices sur lui, celles de M. Ernest Mourin, de M. Albert Lemarchand, dans la *Revue de l'Anjou*, et d'André Léo.

S. DE N.

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Un musicien du XVIe siècle, Jehan Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, et le premier recueil imprimé de Chansons populaires,** en 1575-1576, par Joseph Denais, Paris, librairie Veuve Léon Techner, 1889. — Ouvrage tiré à 125 exemplaires numérotés sur papier de Hollande ; en vente à la librairie Germain et G. Grassin, Angers.

Le 2 février 1537, on baptisait dans l'église de Beaufort-en-Vallée, Jean Chardavoine, fils de Jean Chardavoine et de Pétronille, son épouse. Les parrains étaient Jean Roy et Hamelin Hamirel, la marraine Marie Phelippeau. Cet enfant devait devenir un musicien remarquable qui s'attacha à retenir et transcrire les airs qu'il entendait chanter. C'est à tort qu'on l'a considéré comme poète. Il a dit lui-même qu'il s'était contenté d'adapter « la musique de leur chant commun » et de rédiger, « par escript, ces presentes chansons d'autant de sortes, ajoute-t-il, qu'il en est peu venir à ma cognoissance, depuis deux ou trois ans, en ça, de belles et méritables d'estre mises et rédigées par escript en forme de voix de villes. » Il mourut à Paris, très probablement, dans la première moitié de l'année 1580.

On a peu de renseignements précis sur sa vie. Il est l'auteur d'un ouvrage très curieux intitulé : « *Le Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville, tirées de divers autheurs et poètes françois, tant anciens que modernes. Auxquelles a esté nouvellement adapté la Musique de leur chant commun, à fin que chacun les puisse chanter en tout endroit qu'il se trouvera, tant de voix que sur les instruments, par Jean Chardavoine, de Beau-fort, en Anjou.* » Le volume fut publié en 1576, chez « Claude Micart, au clos Bruneau, à l'enseigne de la Chaire... » On n'en connait plus, aujourd'hui, que trois exemplaires : un seul, de l'édition de 1576, à la bibliothèque royale de Bruxelles, qui l'a acquise de Fétis, et deux exemplaires de l'édition de 1588, appartenant

Digitized by Google

à M. J.-B. Weckerlin, l'érudit compositeur. C'est donc actuellement un ouvrage rarissime. Une petite colonne a été érigée à la mémoire de Jean Chardavoine, à Beaufort-en-Vallée, en 1868, devant un beau logis des xv^e^-xvi^e^ siècles, encore subsistant, qui est appelé « la maison Chardavoine. »

C'est à ce personnage et à son œuvre que notre excellent confrère et ami, M. Joseph Denais, un chercheur toujours infatigable et souvent heureux, dont nos lecteurs connaissent les remarquables travaux, vient de consacrer une très intéressante et trés savante notice. L'écrivain donne des détails nouveaux et instructifs sur la naissance et la famille du futur musicien, qui est « le premier auteur qui nous ait laissé, sous sa signature, un recueil de chansons anciennes avec le texte bien complet et tous les airs entièrement notés. » Il étudie ensuite avec beaucoup de soin et de finesse les exemplaires du *Recueil de chansons* de Jean Chardavoine et démontre que l'édition de 1576 doit être la « première édition », contrairement à l'opinion de plusieurs auteurs estimables. « Avant Jean Chardavoine, dit-il, on peut citer « quelques recueils de chansons à quatre voix, mais on n'en « peut citer aucun notant l'air, la partie seule du ténor, « comme dans les *Voix de ville.* » C'est là le mérite particulier de notre musicien angevin qui paraît avoir été le premier à mettre en musique les compositions de ses contemporains, tels que Philippe Desportes, Ronsard, Etienne Jodelle, Remy Belleau, etc. Quelques-unes de ces chansons sont un peu gauloises, selon le goût de l'époque.

M. Joseph Denais pense que Jean Chardavoine fut en relation avec Ronsard, et il en expose les raisons qui semblent très acceptables. Il répète, ce que nous avons constaté au commencement de ce compte-rendu, à savoir que notre personnage ne doit pas être qualifié de poète, car il ne composa pas les paroles de son *Recueil*, mais seulement de musicien. Tous les curieux, tous les amis de la musique, tous ceux qui s'intéressent aux vieilles chansons du passé, liront avec un vif plaisir la charmante notice de M. Joseph Denais. Ils souhaiteront aussi, avec nous, la publication prochaine des poésies inédites de Germain-Colin Bucher, un autre Angevin, digne émule de Clément Marot, qui a été déjà annoncée dans notre *Revue*.

*
* *

Digitized by Google

**Marie Stuart. — L'œuvre puritaine. — Le procès. — Le supplice** (1585-1587), par le Baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale de l'Histoire de Belgique, ancien ministre, correspondant de l'Institut de France, 2 vol. in 8°. Paris, Librairie académique Didier, 1889.

Le souvenir des infortunes de Marie Stuart est demeuré vivant en France comme en Angleterre. Les Angevins du XVI^e siècle eurent l'heureuse fortune de contempler la reine d'Écosse, qu'on appelait avec raison « la petite reine », car elle n'avait encore que six ans, dans l'aimable fraîcheur de sa grâce enfantine, quand elle arriva à Angers le 20 septembre de l'année 1548. On conserve aux Archives anciennes de la Mairie d'Angers la correspondance concernant la réception de la jeune princesse dans notre ville où elle fut conduite au logis Barrault.

Le nouvel ouvrage dont M. le baron Kervyn de Lettenhove a bien voulu nous faire hommage est spécialement consacré à la période dramatique de cette existence tragique qui va de la translation de Marie Stuart au château de Chartley jusqu'au supplice inique de cette noble victime à Fotheringay, c'est-à-dire du 3 janvier 1586 au 18 février 1587. Que d'agonies, que de souffrances, que de douleurs accumulées dans ce court espace de treize mois ! Quel martyre et quel calvaire ! Quand la prisonnière entre dans cette sombre forteresse de Chartley, « l'eau suinte des murs, le vent pénètre à travers les ais « mal joints des fenêtres. Tout est sale et repoussant. » La captive n'a pas de bois pour se chauffer. Ses infirmités s'aggravent chaque jour. Elle ne quitte plus son lit. Son geôlier est Amyas Powlet, l'âme damnée des puritains. Tel est le triste sort de celle qui a grandi « charmante et adorée au milieu de la cour des Valois », de celle dont Ronsard, Brantôme, Lope de Vega, ont chanté dans leurs vers ou célébré dans leurs récits la beauté radieuse et l'intelligence pénétrante.

Dès lors la haine des puritains s'acharne contre Marie Stuart. On emploie les plus vils moyens pour la perdre. Ses ennemis fabriquent de fausses lettres en imitant avec soin les écritures. « La reine d'Écosse ayant dans sa réponse, dit « un historien, approuvé les tentatives que l'on devait faire « pour la rendre à la liberté, les stratagèmes qu'ils avaient « eux-mêmes conçus furent interprétés contre elle comme un « acte de trahison. » Le 5 octobre 1586, Marie Stuart est transférée au château de Fotheringay, sinistre donjon, dont

Digitized by Google

le nom seul sème l'effroi dans la contrée qui l'environne. Le procès est commencé à l'instigation de la reine Élisabeth qui a hâte de voir disparaître celle qu'elle poursuit d'une haine implacable. La fatale sentence est prononcée.

La reine d'Écosse passe la veillée de la mort à prier dans son oratoire. Pie V lui a fait parvenir une hostie consacrée dans une riche custode; elle a la suprême consolation de pouvoir se communier elle-même. L'heure du supplice est venue. Marie Stuart reste ferme devant l'échafaud. Jamais elle n'a paru plus belle qu'à ce moment suprême ! « Quel œil ne fut esblouy à l'aspect « de ceste face dans qui les grâces mouvantes jettoient encore « au dehors leur dernier éclat. » Un premier coup de hache effleure le haut de la tête : un second la tranche : un troisième la sépare du corps. Les lèvres remuent encore pendant plus d'un quart d'heure, « comme si la prière commencée sur la terre s'achevait au ciel... »

C'est avec un soin pieux et un ardent amour de la vérité que M. le baron Kervyn de Lettenhove s'est efforcé, dans son remarquable ouvrage, de réfuter les calomnies entassées contre la mémoire de sa glorieuse héroïne, de rechercher les causes de ces événements lamentables, de démontrer la part de reponsabilité qui incombe à Élisabeth et de prouver que la reine d'Écosse fut la victime des odieuses vengeances des Puritains, dont il dévoile, avec une rare habileté, les multiples intrigues, les manœuvres coupables et les perfides machinations. Il a réussi à percer les ténèbres accumulées par les meurtriers et à répandre la lumière sur « leurs inventions et leurs ruses. » Il a démasqué les espions et les traîtres, après avoir discuté et rejeté comme falsifiés à dessein des documents trop longtemps regardés comme authentiques.

Ce grand travail est le fruit d'un labeur assidu et d'une étude persévérante des pièces, si nombreuses, conservées dans les dépôts publics et les collections particulières de l'Angleterre. C'est un magnifique ouvrage, écrit d'un style à la fois éloquent et entraînant. Il continue dignement la série des productions magistrales du même auteur qui lui ont assuré l'une des premières places parmi les historiens du XVIe siècle. Il obtiendra certainement tout le succès qu'il mérite auprès des lecteurs d'élite auxquels il s'adresse. C'est donc, pour nous, un grand honneur que d'avoir été choisi par l'illustre écrivain pour présenter aux Angevins ce beau livre et nous l'en remercions ici très respectueusement.

André Joubert.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## DIX-NEUVIÈME VOLUME

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1889

### JUILLET-AOUT


Pages.

Les Livres d'heures de la Bibliothèque de la ville d'Angers. — **X. Barbier de Montault** . . . . . 1

Notice sur la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiatiques *(suite)*. . . . . 34

Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), *(suite)*. — **André Joûbert** . . . . . 53

La Rossignolerie pendant la Révolution *(fin)*. — **E. Queruau-Lamerie** . . . . . 62

Sonnet de Paschal Robin du Faux à René de Pincé. — **A. J.** . 82

Les trois mâtins ; fable imitée de l'allemand. — **Ernest Faligan**. 83

Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines *(suite)*. — **Joseph Denais** . . . . . 86

L'Inauguration de l'hôtel de Pincé (1er juillet 1889). — **A. J.** . 99

Chronique. — **A. J.** . . . . . 108

Inauguration de la statue de Beaurepaire. — Dons de deux nouveaux modèles en plâtre et d'une médaille de Chevreul au Musée des Beaux-Arts d'Angers. — Un Angevin second grand prix de l'Académie des Beaux-Arts. — Les Angevins à l'Exposition de Paris (Beaux-Arts). — Le Mans à l'Exposition rétrospective. — M. l'abbé Ch. Marchand, docteur ès lettres. — M. Dainville, lauréat de l'Union centrale des architectes de France. — Un tableau de M. Baillet acheté par l'Etat.

Chronique bibliographique . . . . . 112

Julien Daillère, sa vie et ses œuvres, par Élie Sorin. — L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine, par Robert Triger. — Pour dire dans les soirées, par André Godard. — Le jeune homme chrétien, par F. Hervé-Bazin. — **André Joûbert**.

Ce qu'est l'assurance contre l'incendie, par E. Boré. — **E. F.**

L'Épée, chant patriotique, par Delphin Balleguier. — **Z.**


### SEPTEMBRE-OCTOBRE


Voyage de Saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine, en l'année 1199. — **Dom Paul Piolin**. . . . . 121

Lettre d'un Conscrit angevin de 1812. — **Albert Bruas** . . . . 147

Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), *(suite)*. — **André Joûbert** . . . . . 150

La Fuite de Guignol. — **André Godard**. . . . . 163

Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines *(suite)*. — **Joseph Denais** . . . . . 164


Digitized by Google

Notice sur la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques *(suite)* . . . . . 182
Chronique artistique. — **A. J.** . . . . . 207
Les peintures de M. Lenepveu au Panthéon. — Le monument de la Roche-de-Mûrs. — Les récompenses accordées aux Angevins à l'Exposition universelle (Beaux-Arts et Lettres.) — Un nouveau travail de M. de Farcy. — La deuxième exposition artistique de la Société des Amis des Arts d'Angers. — La Société des architectes de l'Anjou et la Société archéologique du Maine à l'Exposition universelle. — L'ancienne torche de la corporation des couvreurs de Beaufort au Musée Saint-Jean.
Chronique bibliographique . . . . . 212
Un collège de Jésuites au XVXIIe et XVIIIe siècles. Le collège Henri IV de la Flèche, par le P. Camille de Rochemonteix. — **A. J.**
Paysages et monuments du Poitou, par Jules Robuchon (128e, 129e et 130e livraisons, Noirmoutier). — **P. V.**
Histoire de l'église réformée de Laval au XVIIe siècle (1600-1686), par André Joûbert. — **R. de V.**
Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du Procès de Réhabilitation, par Pierre Lanéry d'Arc. — Le Bienheureux Nicolas de Flüe. La Suisse d'autrefois, par J.-T. de Belloc. — **Ernest Faligan.**

**NOVEMBRE-DÉCEMBRE**

Les vitraux, statues et tableaux de l'église de Beaufort. — **Joseph Denais** . . . . . 221
La Chartreuse et le Saint-Bernard. — **Jean d'Étiau.** . . . . . 246
Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), *(suite)*. — **André Joûbert** . . . . . 290
A M. Lenepveu. — **F.-E. Adam.** . . . . . 319
Chronique. — **S. de N.** . . . . . 321
Les peintures de M. Lenepveu au Panthéon. — L'Exposition de la Société des Amis des Arts. — L'Inauguration du buste de Grégoire Bordillon. — Nouvelles statues au Musée des Beaux-Arts. — MM. d'Epinay, André Joûbert et de Rochemonteix à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. Dainville, officier d'académie. — Les envois de M. Axilette. — Un prix Monthyon à M. René Bazin. — L'ouvrage de M. E. Sorin sur Grégoire Bordillon.
Chronique bibliographique. — **André Joûbert.** . . . . . 327
Un musicien du XVIe siècle, Jehan Chardavoine, de Beaufort en Anjou, et le premier recueil imprimé de Chansons populaires, par Joseph Denais. — Marie Stuart, par le baron Kervyn de Lettenhove.

*Le Propriétaire-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1658-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

# HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 à 1626.

Par **André JOUBERT**

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 francs.*

# ÉTUDE

SUR

# LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

# NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

**E. QUERUAU-LAMERIE**

Un volume grand in-8°, broché..... 3 fr. 50

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs*

Digitized by Google

# OUVRAGES NOUVEAUX

**Une Tache d'Encre,** par René Bazin, **5e édition** (*ouvrage couronné par l'Académie française*), in-18, **3 fr. 50.**

| | | |
|---|---|---|
| **A travers l'Empire Britannique**, par le comte de Hübner, 2 vol. in-18 | 8 | » |
| **Impressions de Théâtre**, par Jules Lemaître, 4e série, in-18 | 3 | 50 |
| **Journal de la Campagne d'Italie**, par le comte d'Hérisson, in-18 | 3 | 50 |
| **Mon Oncle et mon Curé**, par Jean de la Brète, in-18 | 3 | 50 |
| **Les Assassinats maçonniques**, par Léo Taxil, in-18 | 3 | 50 |
| **Dernier Amour**, par G. Ohnet, in-18 | 3 | 50 |
| **Sans Dessus-Dessous**, par J. Verne, in-18 | 3 | » |
| **Le Saint Empire Romain Germanique**, par James Bryce, in-8° | 8 | » |
| **L'Illusion de Florestan**, par Henry Rabusson, in-18 | 3 | 50 |
| **Les Bêtes à bon Dieu**, par Alphonse Karr, in-18 | 3 | 50 |
| **Fin de Rêve**, par Georges Duruy, in-18 | 3 | 50 |
| **La Police**, par Hogier Grison, in-18 | 3 | 50 |
| **La Barque-Rouge**, par Ch. de Saint-Martin, in-18 | 3 | » |
| **L'Église et la Jeunesse ouvrière**, par l'abbé Sécretain, in-18 | 2 | 50 |
| **Lettres du duc d'Orléans** 1825-1842, publiées par ses fils, in-18 | 3 | 50 |
| **Duchesse de Berry et la Vendée**, par Imbert de Saint-Amand, in-18 | 3 | 50 |
| **Andrée de Lozé**, par Gennevraye, in-18 | 3 | 50 |
| **Mgr Dupanloup et la liberté**, par l'abbé Chapon, 1 vol. in-18 | 4 | » |
| **Histoire de Saint-Vincent de Paul**, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-8° | 15 | » |
| **Discours de Mgr Bougaud**, par l'abbé Lagrange, in-8° | 7 | 50 |
| **Le Disciple**, par Paul Bourget, in-18 | 3 | 50 |
| **L'esprit public au XVIIIe siècle**, par Charles Aubertin, in-18 | 4 | » |
| **Six mois aux Indes**, par le prince Henri d'Orléans, in-18 | 3 | 50 |

**L'Exposition de Paris 1889**, deux forts volumes in-4°, illustrés de nombreuses gravures, **40 fr.**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 1991

Digitized by Google

Digitized by Google